

RAPPORT AGRICOLE 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG

Editeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Tél.: 058 462 25 11
Fax: 058 462 26 34
Internet: www.rapportagricole.ch
Copyright: OFAG, Berne 2016

Conception

Panache AG, Berne

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

L'HOMME

8 Introduction

Famille paysanne

- 9 La protection sociale des femmes
- 11 Assurances sociales
- 15 Conditions de travail et de vie (ESPA)
- 21 Conditions de vie (SILC)
- 27 Satisfaction au travail : comparaison entre la Suisse et l'Allemagne du Nord-est

Société

- 29 Assistance à la paysannerie en détresse
- 32 Protection des terres cultivées
- 34 Etude sur la vitalité et l'attrait de l'espace rural

EXPLOITATION

36 Introduction

Structures

- 37 Exploitations
- 41 Exploitations d'estivage
- 46 Personnes actives
- 48 Surface agricole utile
- 50 Animaux

Situation économique

- 52 Compte économique
- 54 Exploitations individuelles

PRODUCTION

60 Introduction

Moyens de production

- 61 OGM dans les aliments pour animaux
- 62 Plan d'action sur les produits phytosanitaires

Production végétale

- 63 Utilisation de la surface
- 65 Stratégie pour la sélection végétale en Suisse 2050

Production animale

- 66 Détenteurs d'animaux de rente et effectifs
- 68 Production laitière
- 69 Production de viande et d'œufs

Sécurité de la production primaire

- 70 Stratégie Antibiorésistance
- 72 Stratégie pour la sécurité de la filière alimentaire

MARCHÉ

76 Introduction

Développement du marché

- 78 Valeur ajoutée brute
- 79 Commerce extérieur
- 82 Taux d'autosuffisance
- 83 Evolution des indices des prix
- 85 Prix à différents stades de commercialisation
- 91 Compétitivité de la filière laitière

Produits végétaux

- 101 Céréales
- 103 Oléagineux
- 105 Pommes de terre
- 107 Sucre
- 109 Fruits
- 112 Légumes
- 114 Vin

Produits animaux

- 116 Lait et produits laitiers
- 120 Viande et œufs

ENVIRONNEMENT

126 Introduction

Monitoring agro-environnemental

- 127 Indicateurs agro-environnementaux (IAE)

Azote

- 128 L'azote dans l'agriculture
- 134 Emissions d'ammoniac
- 141 Emissions de protoxyde d'azote
- 144 Les nitrates dans l'eau

Eau

- 149 L'eau et l'agriculture
- 150 Recours aux produits phytosanitaires
- 155 Recours aux médicaments vétérinaires

POLITIQUE

166	Introduction
	Production et ventes
171	Vue d'ensemble
173	Economie laitière
178	Economie animale
186	Production végétale
190	Promotion des ventes
192	Promotion de la qualité et de la durabilité
193	Désignation de produits agricoles
195	Réglementations d'importation
198	Loi chocolatière
	Paiements directs
199	Système des paiements directs
203	Exigences relatives à l'octroi de paiements directs
205	Exécution
207	Contributions au paysage cultivé
215	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement
220	Contributions à la qualité du paysage
232	Contributions à la biodiversité
249	Contributions au systèmes de production
256	Contributions à l'utilisation efficiente des ressources
260	Contribution de transition
262	Evolution des paiements directs à l'échelon de l'exploitation et à celui des régions
	Améliorations structurelles et mesures d'accompagnement social
268	Améliorations structurelles
271	Mesures d'accompagnement social
272	Reconstruction du téléphérique Sigel
277	Entretien des chemins ruraux
282	Végétalisation des talus avec des plaques de gazon
287	Irrigation Seeland-Broye
291	Région des saveurs, un projet de développement régional
	Recherche, vulgarisation, formation professionnelle
297	Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2017–2020
299	Agriculture biologique et agriculture durable
300	Vulgarisation agricole
303	Formation professionnelle
	Gestion des données
306	Des données sur toute la chaîne de production
309	HODUFLU
	Programmes régionaux et spécifiques à la branche
316	Contributions pour la protection des eaux
317	Contributions pour le programme d'utilisation durable des ressources naturelles

INTERNATIONAL

320	Introduction
	Institutions internationales
322	FAO
324	OCDE
330	OMC
332	CIC/CAA
333	UE
	Durabilité
336	L'agenda 2030 pour le développement durable
338	10YFP – le Programme pour des systèmes alimentaires durables
340	Agrobiodiversité/ressources génétiques
343	Sécurité alimentaire et résilience
345	Investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires
	Accord de libre-échange
346	Accord de libre-échange
	Statistiques et modélisation
348	Évolution des marchés agricoles
351	Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux
355	Comparaisons internationales
357	Analyses quantitatives

A TABLEAUX



Introduction

L'agriculture a partie liée avec les familles paysannes. Et si ces dernières accomplissent une grande diversité de tâches, toutes partagent le même mode de vie, caractérisé par l'intrication entre l'activité professionnelle et le reste de l'existence, par l'esprit d'indépendance, et par le travail en communion avec la nature et l'animal. En résumé, ce sont les **familles paysannes** qui donnent à l'agriculture son caractère et son visage. C'est pourquoi le présent rapport met en lumière quelques-uns des aspects de leur situation, c'est-à-dire :

- **la sécurité sociale des familles paysannes**, en s'appuyant sur une étude basée sur les chiffres de l'AVS et des allocations familiales, publiée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- **la couverture sociale des femmes**, visée par la motion intitulée « Les femmes dans l'agriculture » (12.3990), déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États ;
- **les conditions de travail et de vie** des personnes actives dans l'agriculture, comparées à celles d'autres catégories professionnelles, d'après les données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) ;
- **les conditions d'existence des familles paysannes** par rapport aux autres ménages ruraux, considérées sur la base des données de l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse (SILC, *statistics on income and living conditions*) publiée par l'OFS ;
- **le revenu et la consommation**, informations tirées de l'Enquête sur le budget des ménages (EBM) de l'OFS (seront publiées ultérieurement à la fin de l'année 2016).

La société demande au secteur agroalimentaire de répondre à de nombreuses attentes, et veut aussi bien des denrées alimentaires de qualité et des paysages diversifiés que la prise en considération du bien-être de l'animal et la diminution de la pollution par l'agriculture. C'est pourquoi ce rapport fait aussi état du regard que porte **la société** sur le secteur agroalimentaire. Les thèmes les plus particulièrement traités sont les suivants :

- **la préservation des paysages cultivés** et l'importance des mesures prises à cet égard, notamment le maintien de l'assolement, c'est-à-dire de la diversité géographique des cultures à un moment donné ;
- **la vitalité et l'attrait des espaces ruraux**, observés dans une étude conduite par le bureau d'études Ecoplan et par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) ;
- **la plate-forme d'aide** proposant des services et des informations aux familles paysannes aux prises avec des difficultés sociales ou financières.



La protection sociale des femmes

La contribution des femmes est importante dans l'agriculture. Elles accomplissent en effet des tâches ménagères et élèvent les enfants, travaillant souvent aussi dans l'exploitation ou s'occupant des grands-parents. Nombre d'entre elles exercent par ailleurs une activité professionnelle hors de l'exploitation et font également du bénévolat.

Le rôle de la femme dans l'exploitation varie considérablement : certaines dirigent l'exploitation en assumant pleinement la responsabilité, tandis que d'autres partagent cette responsabilité avec leur partenaire ou ne participent aux travaux de l'exploitation que sporadiquement voire jamais.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a déposé la motion intitulée « Les femmes dans l'agriculture » (12.3990), pour demander au Conseil fédéral de rendre un rapport sur la situation économique, sociale et juridique des femmes actives dans l'agriculture. Ce rapport s'est appuyé sur l'étude menée en 2012 par l'OFAG et Agroscope dans toute la Suisse « [Les femmes dans l'agriculture, Agroscope et OFAG, 2012](#) » ainsi que sur la conférence homonyme qui s'est tenue en automne 2012. Ce chapitre présente les principaux résultats, qui sont regroupés par thème.

Sécurité économique

La sécurité économique des femmes dans l'agriculture repose sur une activité lucrative salariée ou indépendante exercée dans l'exploitation, sur une activité professionnelle hors de l'exploitation ou sur des mandats rémunérés. À cela s'ajoutent également d'autres aspects, courants dans l'agriculture, comme l'usufruit ou le droit d'habitation.

La sécurité économique des femmes dans l'agriculture ne se différencie pas fondamentalement de celle des autres femmes travaillant dans une entreprise familiale, dirigeant la totalité ou une partie d'une entreprise ou exerçant une activité rémunérée hors de l'entreprise. Ce sont les dispositions du droit foncier rural qui s'appliquent dans le cas des entreprises agricoles.

Dans les exploitations qui présentent la forme d'une entreprise agricole, il importe que le conjoint qui n'est pas propriétaire de l'entreprise protège ses participations financières à ladite entreprise, et que l'épouse (puisque c'est d'elle qu'il s'agit généralement) puisse justifier de ses participations aux acquêts et des investissements qu'elle a consentis et financés par son bien.

En cas de décès de l'un des deux conjoints, la procuration permettant de disposer du compte du défunt devient immédiatement caduque. Il est donc primordial que la paysanne gère elle-même ses biens.

Sécurité juridique

La législation suisse respecte entièrement le principe d'égalité entre l'homme et la femme. Le statut juridique des paysannes et des femmes rurales se compose, tout comme pour les hommes, des éléments suivants :

- l'état civil ainsi que le régime matrimonial et la responsabilité ;
- le statut relevant du droit des assurances sociales (statut AVS) et du droit du travail ;
- la situation juridique au niveau de l'exploitation ;
- le régime de propriété.



La sécurité juridique des femmes dans l'agriculture ne se distingue pas fondamentalement de celle des autres femmes qui travaillent dans l'entreprise familiale, qui dirigent la totalité ou une partie de l'entreprise ou qui exercent une activité professionnelle hors de l'exploitation.

Le droit foncier rural repose sur une conception traditionnelle de l'agriculture et de la famille. Dans l'agriculture, les épouses sont dans une large mesure bien protégées au plan successoral.

Tant le code civil que le droit foncier rural devraient être complétés et clarifiés en ce qui concerne le divorce. C'est pourquoi il est souhaitable de combler ces lacunes en apportant les précisions nécessaires dans les commentaires des textes législatifs, d'étudier les moyens d'adapter la législation et, pour la vulgarisation agricole, d'informer les paysannes de façon encore plus complète. Lors d'un divorce, l'époux non propriétaire (le plus souvent la femme) est en général défavorisé par le principe de valeur de rendement ou le principe de charge de la preuve indispensable en cas d'investissement de biens propres ou de créances compensatrices: il est donc important de faire établir une preuve des investissements de biens propres et de parts des acquêts des femmes. Après le divorce, il est nécessaire de vérifier la couverture d'assurances.

Sécurité sociale

Comme pour tout le reste de la population, la sécurité sociale des femmes dans l'agriculture est assurée par un réseau dense d'assurances sociales, qui offre une protection étendue contre les risques, dont les femmes ne peuvent pas assumer seules les conséquences financières.

La sécurité sociale des femmes dans l'agriculture ne se différencie pas de celle des autres femmes travaillant dans une entreprise familiale, dirigeant la totalité ou une partie de l'entreprise ou exerçant une activité professionnelle hors de l'entreprise. La seule différence est la suivante: dans l'agriculture, les membres d'une famille qui travaillent dans l'entreprise familiale sont en principe exemptés de l'obligation de cotiser à l'assurance-chômage et ne sont donc pas assurés.

Concrètement, la sécurité sociale dont bénéficient les femmes dépend de leur situation sur le plan des assurances sociales (p. ex. personne non active participant aux travaux de l'exploitation sans être rémunérée), du montant de leur revenu et des couvertures d'assurance contractées individuellement: si ces femmes sont employées dans l'exploitation en tant que membre de la famille, qu'elles soient rémunérées ou non, leur couverture non obligatoire, comme les indemnités journalières, doit être clarifiée au cas par cas.

La situation des paysannes en matière de prévoyance vieillesse peut devenir très précaire en cas de divorce: la plupart du temps, l'épargne a été investie dans l'exploitation. Or, en cas de liquidation du régime matrimonial, l'exploitation est estimée à la valeur de rendement. En outre, le divorce abolit également, avec le droit d'habitation, la possibilité de se loger à bon marché à un âge avancé. Il faut privilégier une prévoyance professionnelle indépendante par le biais d'une activité rémunérée au sein de l'exploitation ou hors de l'exploitation.

» [Rapport du Conseil fédéral: Les femmes dans l'agriculture, en réponse à la motion de la CER-E du 14 novembre 2012 \(12.3990\)](#)

Bibliographie

Rapport du Conseil fédéral: Les femmes dans l'agriculture, en réponse à la motion de la CER-E du 14 novembre 2012 (12.3990)

Esther Grossenbacher, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Assurances sociales

Dans le monde agricole comme ailleurs, les risques qui pèsent sur l'homme, sur sa vie, sa santé et ses biens sont couverts par un vaste dispositif prévu par la loi et qui repose sur les œuvres sociales publiques, les diverses catégories d'assurances (de personnes, de choses, etc.) et les institutions privées. Les assurances sociales telles que l'AVS, l'AI, l'assurance maladie et l'assurance accidents composent l'essentiel de ce dispositif de sécurité contre les risques dont les conséquences financières excèdent les capacités de l'individu.

» Assurances sociales

Il n'est pas possible de procéder à une évaluation par catégorie de profession dans la plupart des assurances sociales. L'étude ci-après se limite donc à l'AVS, aux allocations familiales du secteur agricole et à l'aide sociale.

Assurance-vieillesse et survivants

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est le premier dispositif de sécurité sociale en Suisse pour ce qui concerne les retraités ainsi que les conjoints et les enfants survivants. Elle doit couvrir les besoins vitaux des assurés en cas de perte de revenu due à l'âge ou au décès de la personne subvenant aux besoins de la famille. Instituée en 1948, la rente AVS dépend du revenu soumis à cotisation durant la vie active ainsi que, le cas échéant, des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

» AVS

Les statistiques sur le revenu AVS comprennent tous les revenus soumis à l'AVS pendant une année de cotisation, indépendamment de la durée de l'activité. On a recensé pour 2012 quelque 5,4 millions de cotisants (personnes actives ou non actives), dont 4,9 millions sont des personnes actives âgées de 18 à 63 ou 64 ans.

Il ressort des dernières statistiques sur le revenu AVS de 2012 que, sur les 4 908 000 cotisants actifs âgés de 18 à 63 ou 64 ans, 53 200 sont des agriculteurs et agricultrices ou paysannes indépendants. (Ne sont pas comptées parmi ces cotisants les personnes qui vivent uniquement d'indemnités journalières des allocations pour perte de gain, de l'assurance-invalidité ou de l'assurance militaire en rapport avec les cotisations AVS du genre 1 (revenus des salariés), mais sans revenu effectivement soumis aux cotisations AVS.) Le revenu AVS provenant de l'activité agricole constituait la part la plus élevée du revenu AVS total pour 35 600 agriculteurs et 4600 agricultrices ou paysannes. Près de la moitié des cotisants indépendants du secteur agricole exerçaient une autre activité salariée en dehors de l'exploitation.

Revenu AVS d'employés agricoles indépendants¹ (personnes âgées entre 18 et 63/64 ans)²

Revenu AVS 2012	Nombre	Total du revenu AVS moyen	Revenu AVS de l'agriculture	Revenu AVS provenant d'autres activités lucratives ³	Age moyen
		fr.	fr.	fr.	Années
Hommes	47 100	67 400	48 400	19 000	48,2
Femmes	6000	37 600	26 000	11 600	47,9
Total ou valeur moyenne	53 200	64 000	45 900	18 100	48,1

¹ Evaluation spécifique

² Il n'est pas tenu compte des personnes actives l'année où elles ont atteint l'âge de l'AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge de l'AVS (65+ ou 66+ ans).



³ Personnes sans autre activité lucrative: le montant de 0 franc est utilisé pour calculer la valeur moyenne.
Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS); état mars 2016

Les revenus inscrits dans les comptes AVS individuels sont transmis chaque année par les caisses de compensation à la Centrale de compensation. Cette transmission varie selon les types de cotisations. Ainsi, les indépendants du secteur agricole sont enregistrés sous un type de cotisation séparé (genre de cotisation 9). Un revenu est inscrit dans le compte individuel des indépendants qui ne versent qu'une cotisation AVS minimale (2012 : 9 094 francs). C'est le cas de 17 % des agriculteurs, soit de 7350 hommes et de 1880 femmes.

Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges familiales. Contrairement aux prestations des autres assurances sociales, elles sont destinées non pas à remplacer un revenu mais à le compléter.

» Allocations familiales dans l'agriculture

Les allocations familiales dans l'agriculture sont destinées exclusivement aux agriculteurs, aux exploitants d'alpages, aux pêcheurs professionnels indépendants et aux employés agricoles. Elles sont principalement financées par les pouvoirs publics, soit deux tiers par la Confédération et un tiers par les cantons.

Montants des allocations familiales dans l'agriculture

Type d'allocation familiale	Montant (en fr.)
Allocation pour enfant ¹ (de moins de 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle ¹ (enfant de 16 à 25 ans)	250
Allocation de ménage	100

¹ Montant majoré de 20 francs dans les régions de montagne
Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

La somme des allocations familiales dans le secteur agricole correspond aux montants minimaux fixés dans la loi sur les allocations familiales (LAFam). Ces montants sont majorés de 20 francs dans les régions de montagne. Les employés agricoles reçoivent en plus une allocation de ménage mensuelle de 100 francs. Certains cantons ont introduit d'autres allocations.



Allocations familiales versées à l'agriculture en 2015

	Bénéficiaires		Allocations	
	Nombre		Millions de francs	
Employés agricoles	7 884			
Allocations pour enfant	8 651		15,599	
Allocation de formation professionnelle	2 365		4,731	
Allocation de ménage	7 591		7,478	
Agriculteurs et agricultrices	13 982			
Allocations pour enfant	24 336		55,559	
Allocations de formation professionnelle	10 852		25,490	
Total	21 866		108,857	

Sans les exploitants d'alpages et les pêcheurs professionnels
Source : OFAS

Les moyens financiers affectés à l'agriculture sous forme d'allocations familiales ont enregistré un net recul ces dernières années à la suite de la diminution du nombre de bénéficiaires et d'enfants et parce que, depuis 2013, ces moyens sont plus souvent alloués en application de la loi sur les allocations familiales plutôt que de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture. En 2015, 109 millions de francs d'allocations ont été versés aux familles. Les allocations familiales n'ont été versées qu'aux petits paysans (dont le revenu n'excédait pas 30 000 francs) jusqu'à fin 2007. Les conditions fixées pour bénéficier de l'allocation ont été supprimées en 2008, si bien que tous les agriculteurs indépendants y ont eu droit. C'est pourquoi la comparaison des chiffres n'est possible que depuis cette année-là : en 2009, les allocations familiales versées dans le secteur agricole s'élevaient à 150 millions de francs.

Aide sociale

La Constitution fédérale garantit à toute personne séjournant en Suisse le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse. Les cantons accordent des prestations d'aide sociale aux personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de leur famille. La compétence et l'exécution des dispositions sur l'aide sociale sont organisées d'une manière qui varie selon le canton ou la commune.

» [Aide sociale](#)



Personnes actives bénéficiaires de l'aide sociale dans l'agriculture en 2014¹

	Dossiers traités	Personnes formant l'unité d'assistance (adultes et enfants)	Sommes des aides allouées	Montant par dossier
	Nombre	Nombre	Mio. de fr.	fr.
Indépendants	45	91	0,798	17 700
Salariés	163	360	2,324	14 300
Personnes exerçant d'autres activités lucratives	267	487	4,124	15 400
Personnes résidant dans une institution ou un établissement et qui exercent une activité lucrative	24	24	0,400	16 700
Totalité des actifs	499	962	7,646	15 300

¹ Évaluation conduite visant spécifiquement l'agriculture : nombre de dossiers et montant moyen de l'aide sociale en fonction de la condition (indépendant, salarié, etc.)

Unité considérée : dossier d'aide sociale (unité de soutien) dans lequel le demandeur est actif professionnellement dans l'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) et dont l'âge se situe entre 15 et 64 ans.

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)

En 2014, 499 dossiers constitués sur des demandes déposées dans le monde de l'agriculture ont été traités. L'aide sociale versée aux bénéficiaires se montait en 2014 à 7,6 millions de francs, soit en moyenne 15 300 francs par dossier. Précisons à des fins de comparaison que la moyenne de l'aide sociale, toutes catégories professionnelles confondues, se monte à 15 500 francs par dossier.

Comme il faut prouver le besoin pour avoir droit à des prestations sociales, la situation financière du ménage et de l'exploitation ainsi que des informations d'ordre privé doivent être communiquées aux services publics concernés. Or, cette démarche va à l'encontre des valeurs profondément ancrées dans la mentalité des familles paysannes, comme l'autonomie, l'indépendance et le libre arbitre. Le lien étroit entre l'exploitation et le ménage est à l'origine de la grande souplesse qui caractérise l'affectation des tâches et des finances dans l'agriculture. Raison pour laquelle les paysannes et les agriculteurs demandent rarement l'aide sociale, entre autres. Ils préfèrent se serrer la ceinture pendant les périodes de disette et vivre de leur capital.

De plus, il existe de fortes disparités entre les villes et les régions rurales dans la manière de considérer l'aide sociale. La peur d'être stigmatisé par l'aide sociale reste toujours aussi grande dans les campagnes.

Esther Grossenbacher, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Conditions de travail et de vie (ESPA)

Enquête suisse sur la population active

» [Fiche signalétique de l'Enquête suisse sur la population active \(ESPA\)](#)

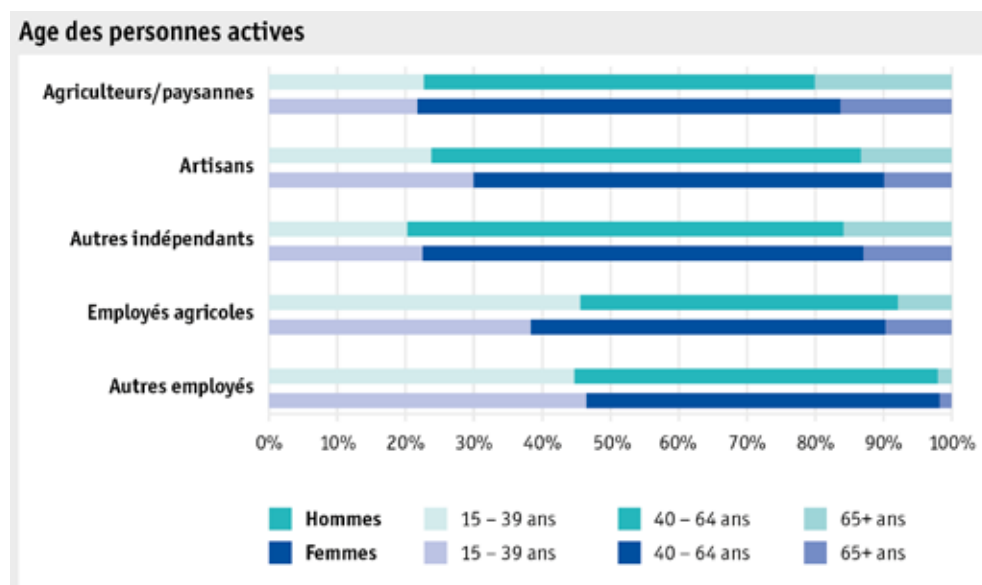
L'essentiel des résultats de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), analysés spécialement pour représenter la situation de l'agriculture, est décrit sous les rubriques consacrées d'une part à l'âge des actifs et au nombre de personnes par ménage, d'autre part à la formation et aux conditions de travail. Les données sont tirées de l'enquête annuelle 2015 et permettent de comparer la situation de cinq catégories d'actifs formant l'échantillon :

- les agriculteurs et paysannes (550 hommes et 352 femmes) ;
- les artisans (1 288 hommes et 191 femmes) ;
- les autres indépendants (2000 hommes et 2233 femmes) ;
- les employés agricoles (113 hommes et 65 femmes) ;
- les autres employés (17 082 hommes et 17 459 femmes).

Le groupe des agriculteurs et des paysannes inclut les agriculteurs et les paysannes indépendants ainsi que les membres de leur famille qui travaillent dans l'exploitation. À noter que les données recueillies dans la catégorie des employés agricoles ne sont fiables que compte tenu de la taille très réduite de l'échantillon ; toute comparaison avec d'autres catégories ne doit être faite qu'avec prudence.

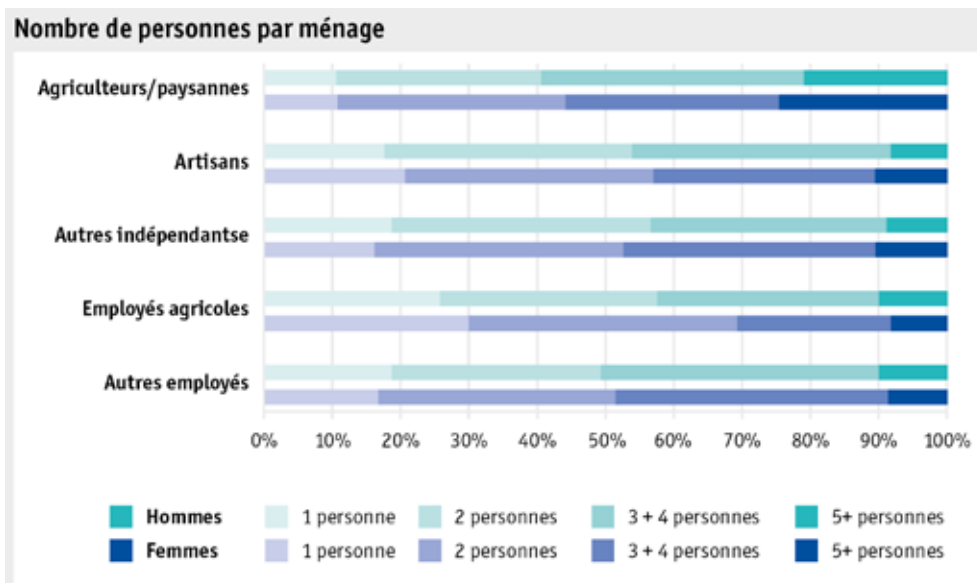
Âge des actifs et nombre de personnes par ménage

Cette rubrique présente la répartition des différentes classes d'âge dans les catégories d'actifs considérées, ainsi que le nombre de personnes par ménage.





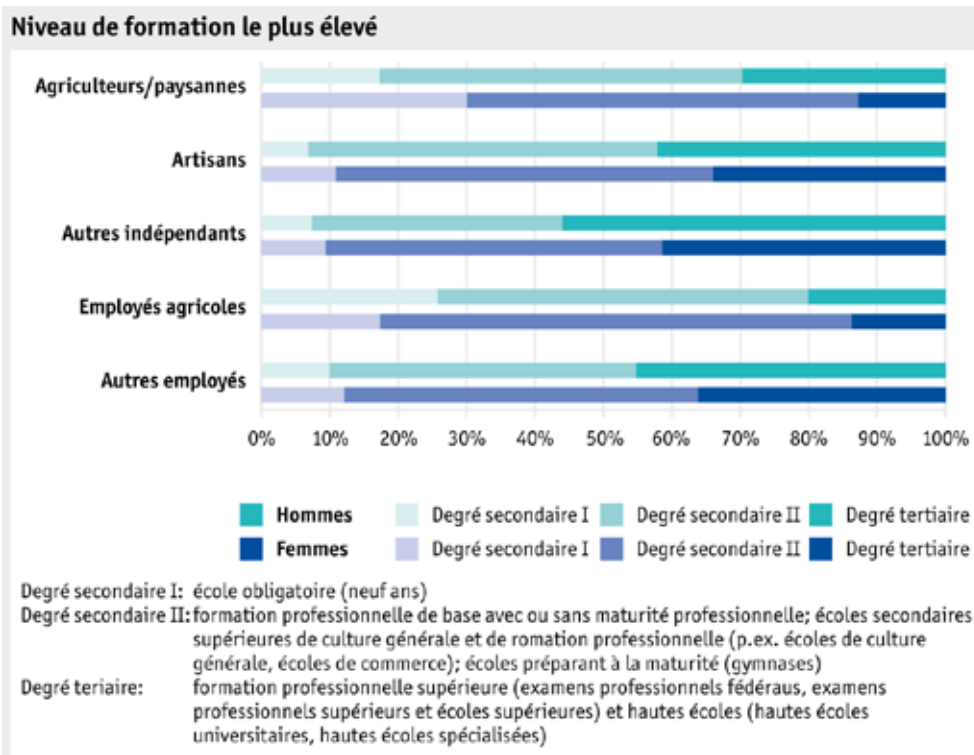
Les agriculteurs et les paysannes interrogés sont âgés de près de 51 ans en moyenne ; la situation est similaire dans les catégories « artisans » et « autres indépendants ». Les employés ont en moyenne neuf ans de moins environ.



Le ménage paysan compte en moyenne 3,1 personnes ; il reste donc plus nombreux que les autres ménages. Plus d'un cinquième des ménages paysans sont même composés de cinq personnes ou plus. En revanche, 10 % personnes de la catégorie « agriculteurs et paysannes » vivent seuls.

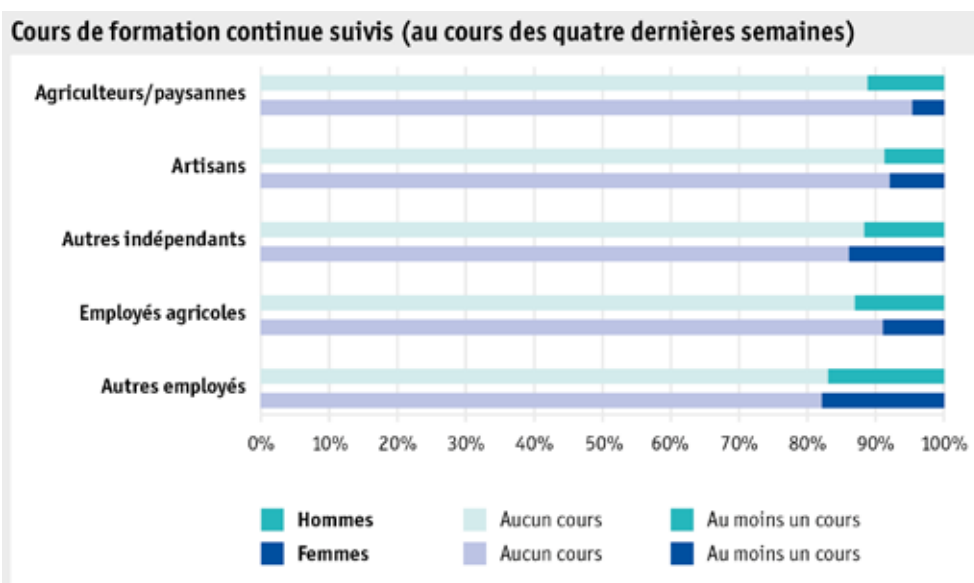
Formation et conditions de travail

Sous cette rubrique sont présentés les résultats de l'enquête en ce qui concerne le niveau de formation le plus élevé de l'échantillon d'actifs, les cours de formation continue suivis, la durée du travail hebdomadaire, le travail le week-end et les jours de vacances.



Source : OFS (ESPA 2015, données annuelles)

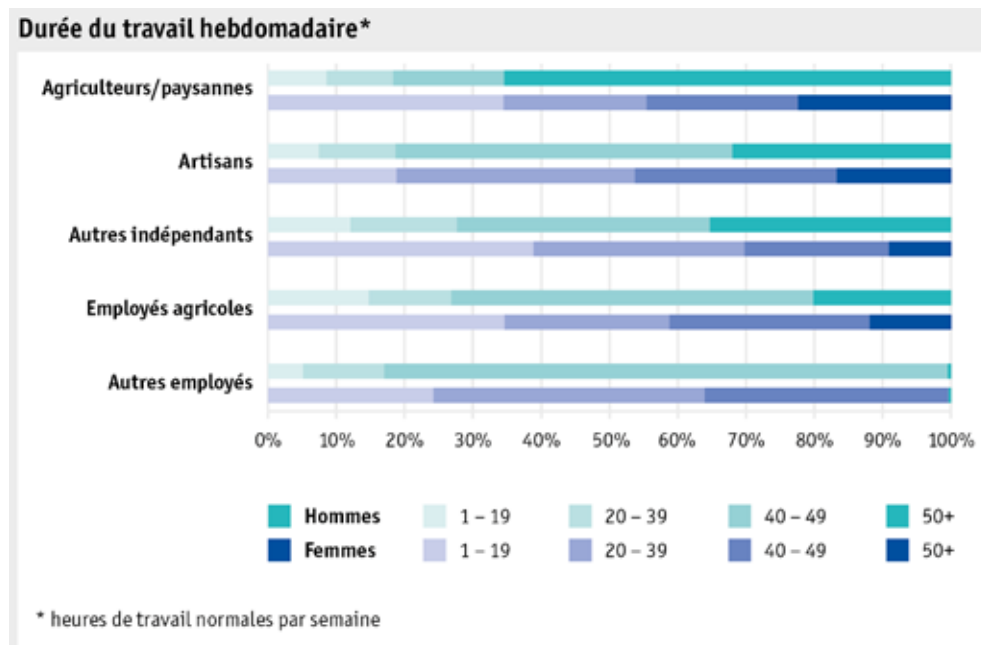
Les femmes des groupes étudiés ont un niveau de formation moins élevé que les hommes, tout particulièrement les femmes du secteur agricole : 30 % d'entre elles n'ont pas de diplôme professionnel, même si certaines ont suivi les cours d'écoles ménagères rurales. Les hommes de la catégorie « autres indépendants » présentent le plus haut niveau de formation, puisque 56 % d'entre eux justifient d'une formation professionnelle supérieure.



Source: OFS (ESPA 2015, données annuelles)

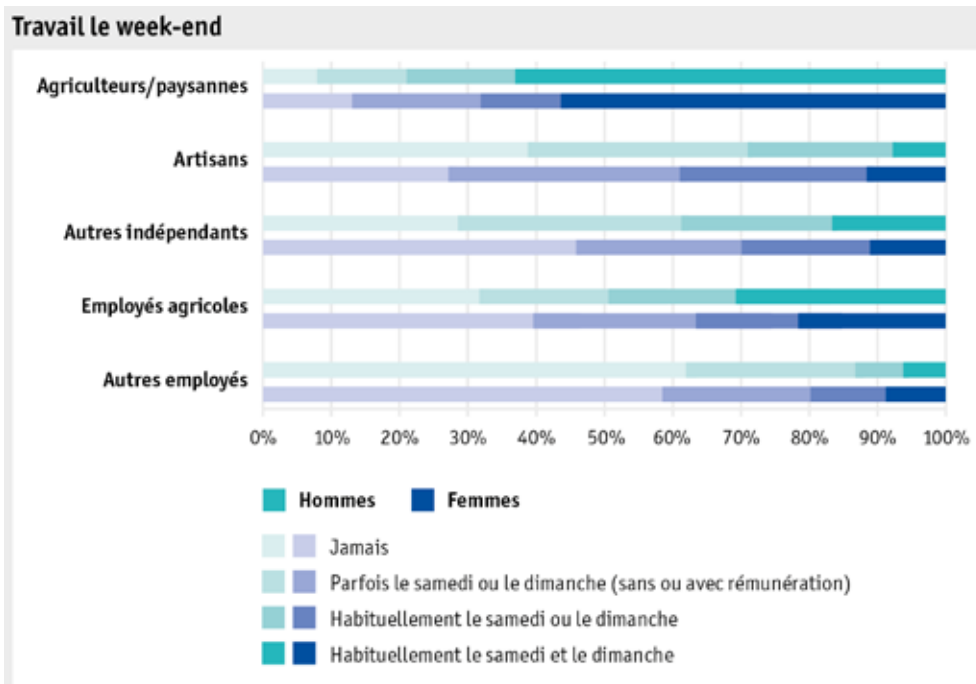


Les cours de formation continue désignent ici uniquement les formes de perfectionnement professionnel. Tandis que 17 % des hommes et des femmes employés ont suivi au moins un cours de ce type, ils sont entre 5 % et 14 % chez les indépendants.



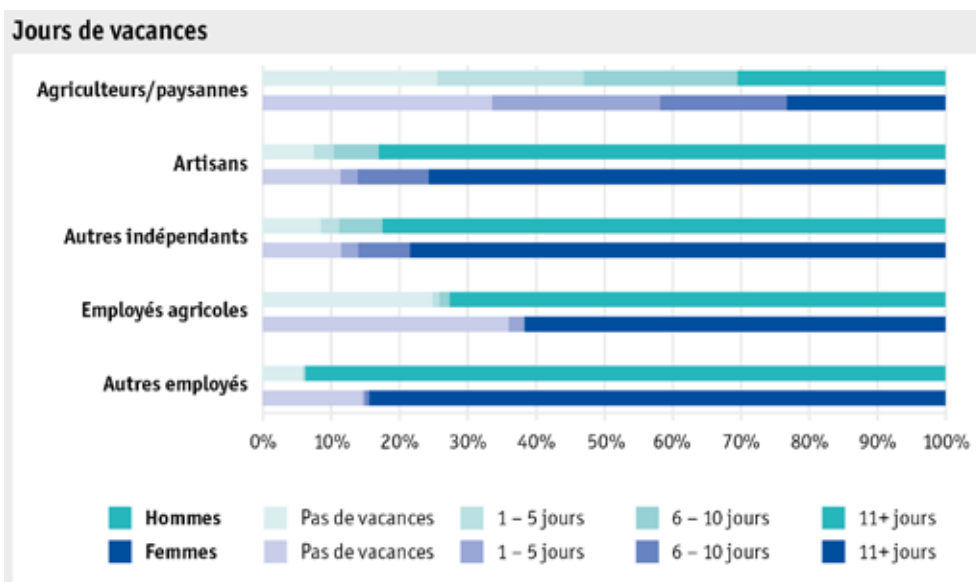
Source: OFS (ESPA 2015, données annuelles)

La durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures de travail réalisées au titre de l'activité professionnelle principale (au cas où il y en aurait plusieurs) ; les tâches ménagères n'en font pas partie. Si les agriculteurs et les paysannes travaillent respectivement 54 heures et 32 heures par semaine en moyenne, plus de 70 % des agriculteurs interrogés travaillent 50 heures par semaine ou plus.



Source: OFS (ESPA 2015, données annuelles)

En 2015, 8 % des hommes et 13 % des femmes de la catégorie des agriculteurs et des paysannes n'ont jamais travaillé le week-end. Il est probable que ces personnes n'élevent pas d'animaux ou n'en ont pas la responsabilité. Plus de 60 % des agriculteurs travaillent ordinairement le week-end.



Source: OFS (ESPA 2015, données annuelles)

En 2015, les agriculteurs et les paysannes interrogés sont partis en vacances pour dix et huit jours de vacances respectivement. Quitter temporairement l'exploitation entraîne des complications pour les familles paysannes, en particulier pour les éleveurs, ce qui n'est pas le cas des autres indépendants.



[Rapport agricole 2011, 1.2.1.2 Travail et formation, p. 50](#)

[Rapport agricole 2015 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

Esther Grossenbacher, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Conditions de vie (SILC)

L'OFAG a entrepris de comparer les conditions de vie du ménage paysan avec celles des autres ménages en Suisse, en s'appuyant sur les conclusions de l'étude intitulée « Revenus et conditions de vie en Suisse » (SILC).

SILC

Les auteurs de l'étude SILC 2014 ont interrogé 262 personnes appartenant à un ménage paysan. Sont considérés comme tels les ménages dans lesquels une personne au moins travaille en tant qu'indépendant dans le secteur agricole. Pour pouvoir dresser d'utiles comparaisons entre les ménages paysans et les autres ménages, il a fallu rattacher les premiers à la catégorie des ménages établis dans les régions faiblement peuplées (auxquelles appartiennent 2033 personnes de l'échantillon).

Toutes les enquêtes réalisées sur la base d'un échantillon comportent une incertitude due au fait que l'estimation d'un paramètre concernant la population dans son ensemble est faite sur la base de réponses données par un seul échantillon de cette population. Cette incertitude peut être quantifiée au moyen d'un intervalle de confiance, dans lequel le paramètre étudié a une forte probabilité (95 %) de se trouver. L'intervalle de confiance permet aussi de déterminer si les différences constatées sont statistiquement significatives. Relevons que plus la taille de l'échantillon augmente, plus l'intervalle diminue. En l'occurrence, les éléments d'incertitude et l'intervalle de confiance sont importants, car l'échantillon des ménages paysans est de petite taille.

Les principaux résultats de l'étude sont présentés ci-dessous en ce qui concerne la satisfaction des ménages paysans, leur situation financière, leurs conditions de logement ainsi que leur confiance dans les pouvoirs publics et les institutions politiques.

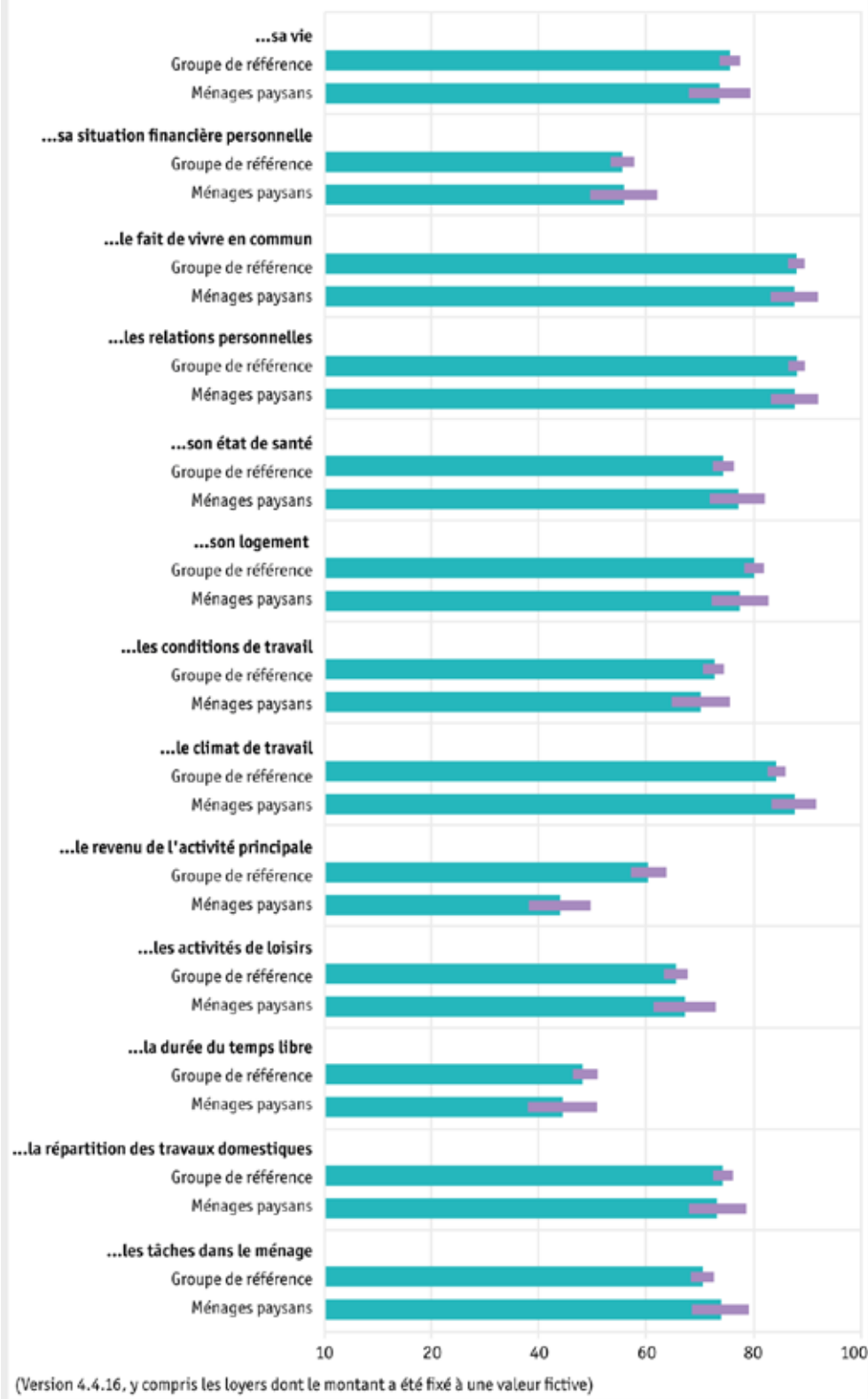
Satisfaction

L'évaluation de la satisfaction, sous des angles aussi divers que l'existence, les relations humaines ou l'état de santé, fait apparaître des disparités entre les ménages paysans et les autres ménages. Si la satisfaction est à peu près la même dans les deux groupes en ce qui concerne la situation financière personnelle, l'examen du revenu tiré de l'activité principale révèle des différences : 44 % des personnes interrogées dans les ménages paysans se déclarent satisfaites, tandis que dans les autres ménages ruraux, les personnes satisfaites sont nettement plus nombreuses (56 %). Les ménages paysans sont moins souvent satisfaits des conditions de travail en général, mais plus heureux du climat de travail. Dans les loisirs, les résultats de l'étude sont également peu homogènes : le temps disponible pour les loisirs est un peu moins satisfaisant pour les ménages paysans, même si les activités effectivement consacrées aux loisirs satisfont les deux types de ménages étudiés. D'autres différences apparaissent, mais elles ne sont pas significatives. Dans l'ensemble (si l'on considère la moyenne des douze valeurs moyennes), la satisfaction exprimée par les ménages paysans est la même que celle des autres ménages.



Satisfaction dans la vie (SILC)

Part de la population (en %) ayant un degré de satisfaction élevé en ce qui concerne...

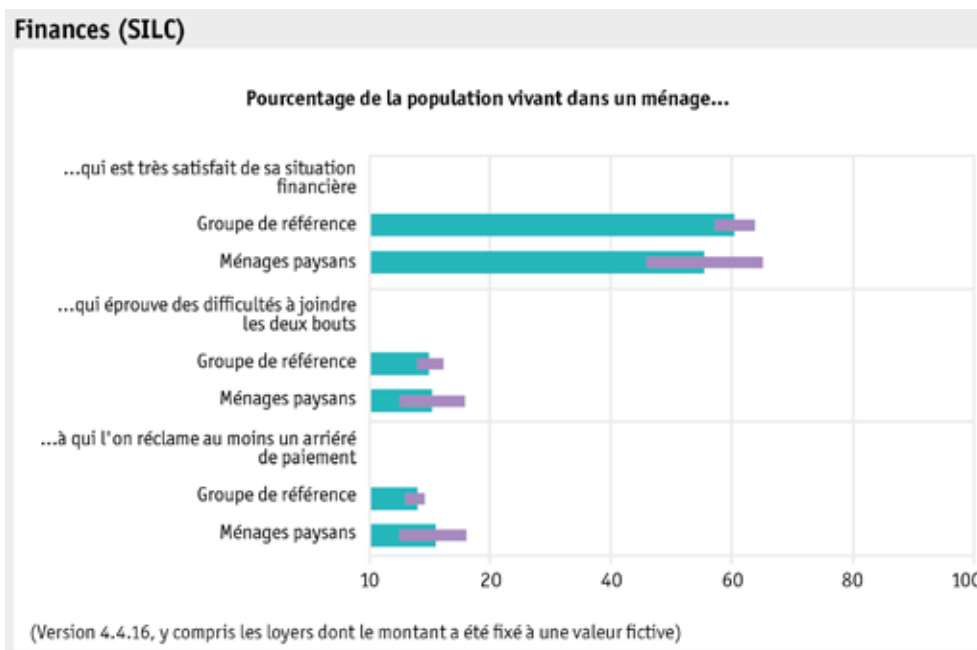


Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse, SILC-2014



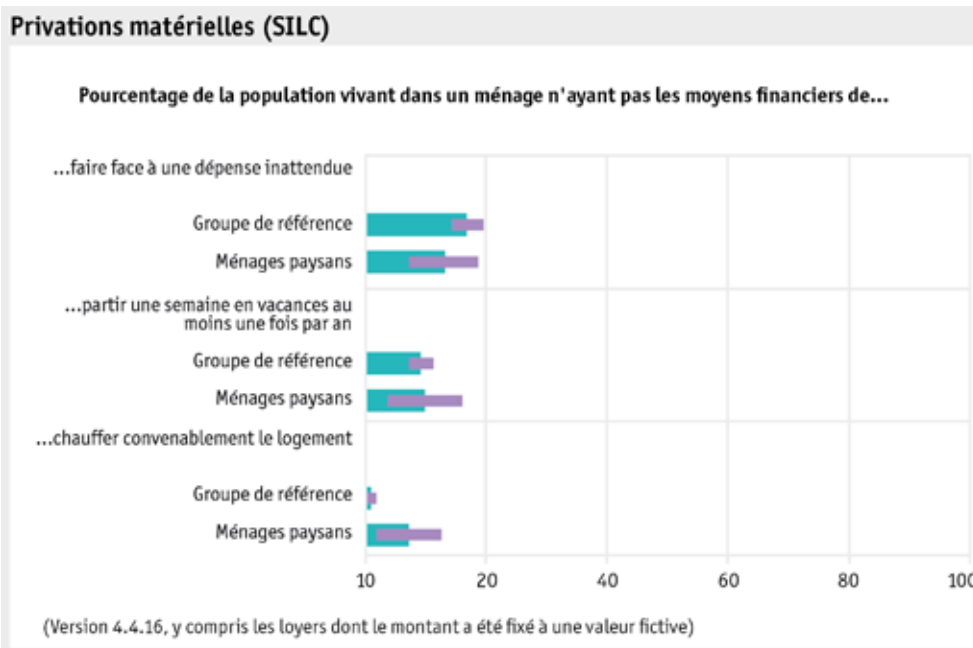
Situation financière

La proportion des ménages qui se déclarent très satisfaits de leur situation financière est un peu plus faible dans le milieu paysan que dans le reste de l'échantillon. Quant aux ménages qui ont de la peine à joindre les deux bouts, leur importance relative est à peu près la même (10 %) dans les régions faiblement peuplées, qu'ils appartiennent ou non à la paysannerie.



Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse, SILC-2014

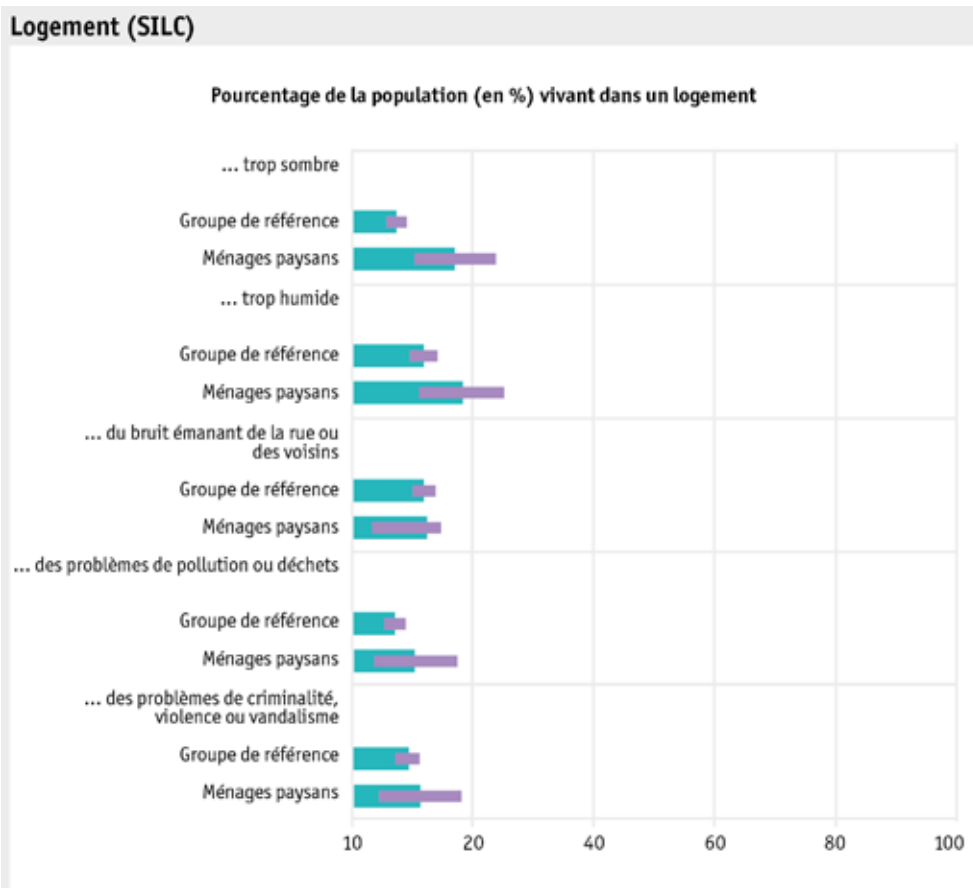
Par ailleurs, si les ménages paysans ont moins de peine que les autres à faire face aux dépenses inattendues, ils sont nettement plus nombreux (7 %) à avoir de la peine à chauffer convenablement leur logement. Quant aux ménages qui ne peuvent se permettre d'aller en vacances, ils sont pratiquement aussi nombreux (8 %) dans les deux groupes (ménages paysans et autres ménages ruraux).



Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse, SILC-2014

Conditions de logement

La population paysanne occupe un logement mal éclairé beaucoup plus souvent (17 %) que le reste de la population considérée (7 %). L'étude conduit à un constat similaire en ce qui concerne l'humidité des logements, bien que la différence entre les deux groupes ne soit pas significative dans ce cas.



Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2014 (Version 4.4.16, y c. loyers fictifs)

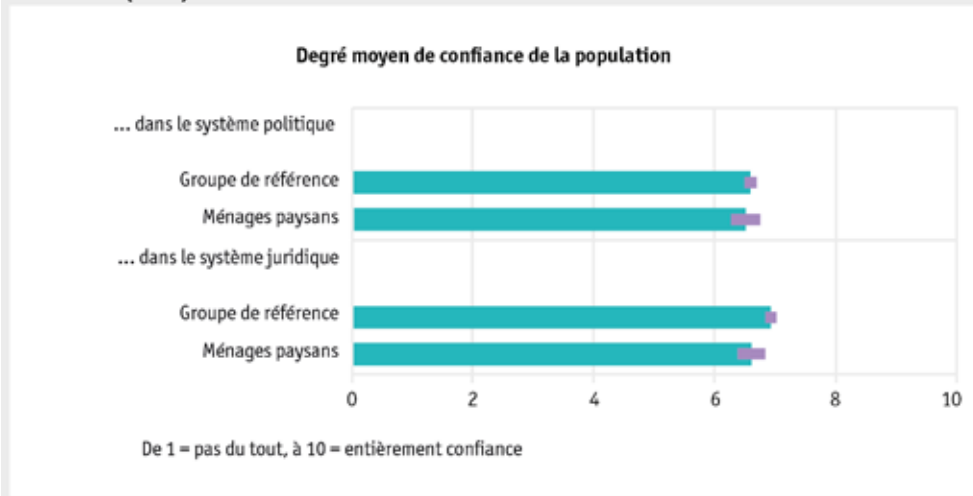
Par ailleurs, le ménage paysan souffre moins souvent du bruit que les autres ménages.

Confiance dans les pouvoirs publics et les institutions politiques

Les réponses à la question de la confiance dans le système juridique ont beau être proches et situer respectivement à 6,6 et à 7 sur une échelle de 10, elles n'en révèlent pas moins des disparités significatives statistiquement : les personnes actives dans la paysannerie ont moins confiance que les autres dans le système juridique suisse. De façon générale, la confiance dans le système politique est élevée (environ 6,5).



Confiance (SILC)



Sourcen : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2014 (Version 4.4.16, y c. loyers fictifs)
 Esther Grossenbacher, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Satisfaction au travail : comparaison entre la Suisse et l'Allemagne du Nord-est

Chaque année, des agriculteurs quittent le métier. Le nombre de petites exploitations diminue, tandis que les grandes sont de plus en plus nombreuses. Dans ce contexte, Agroscope a réalisé une étude comparative entre l'agriculture suisse, presque exclusivement familiale et caractérisée par de petites structures, et celle du nord-est de l'Allemagne, qui est plutôt industrielle et où dominent les exploitations gérées non pas par des familles, mais par exemple par des coopératives. Dans le Land de Mecklenburg-Vorpommern, la taille moyenne des exploitations est ainsi de 286 ha, contre 19 ha en moyenne en Suisse. Entre autres choses, l'étude a comparé la satisfaction procurée par le travail en fonction de ces deux situations.

Plusieurs aspects distinctifs des deux systèmes d'agriculture devaient être comparés. Pour ce faire, un questionnaire a été envoyé entre décembre 2013 et mars 2014 à 3000 agriculteurs suisses et 2000 agriculteurs allemands. Sur les 1687 personnes qui ont répondu, 1158 (833 Suisses et 325 Allemands) ont évalué leur satisfaction au travail en la notant sur une échelle de 0 (totalement insatisfait) à 10 (totalement satisfait). De plus, des données sur la structure des exploitations et sur la situation financière ont été collectées.

Les auteurs ont analysé la satisfaction des agriculteurs en fonction de deux facteurs principaux : la taille des exploitations et la situation financière de celles-ci, auto-estimée par leurs responsables. D'autres analyses statistiques ont pris en compte des facteurs supplémentaires, tels que les activités proches de l'agriculture pratiquées par les exploitants (p. ex. vente directe, agrotourisme ou maison d'hôte), le taux d'occupation hors de l'agriculture, le type de production (bio / non bio), ainsi que l'âge et le niveau de formation des exploitants.

Résultats

L'analyse globale, qui ne tient pas compte de la taille des exploitations ni de leur situation financière, ne fait apparaître aucune différence entre le degré de satisfaction des agriculteurs suisses et celui de leurs collègues du nord-est de l'Allemagne. Des différences notables s'observent en revanche dès lors que l'on tient compte des structures et de la situation financière. D'une manière générale, les agriculteurs suisses se disent plus satisfaits de leur travail que les agriculteurs du nord-est de l'Allemagne.

Les analyses plus détaillées montrent les résultats suivants. La taille de l'exploitation n'a pas d'influence sur le degré de satisfaction des agriculteurs suisses, alors que les agriculteurs allemands qui gèrent de grandes entreprises se disent plus satisfaits que ceux qui gèrent des entreprises plus modestes. L'influence de la situation financière auto-évaluée diffère aussi selon la région. Le fait d'estimer que la situation financière de l'exploitation est bonne contribue certes dans tous les cas au sentiment de satisfaction, mais la corrélation est statistiquement moins significative chez les agriculteurs suisses.

Dans les deux régions, on a constaté que la satisfaction procurée par le travail agricole diminuait lorsque le taux d'occupation hors de l'exploitation était élevé. Par ailleurs, les paysans dont une partie du revenu provient d'une activité proche de l'agriculture et en lien avec leur exploitation étaient en général plus heureux dans leur métier. Cela s'explique probablement par la diversité des tâches et par la plus grande sécurité financière apportées par ces activités, ces deux aspects étant aussi des facteurs de satisfaction.

Une analyse plus approfondie a aussi montré l'effet positif de la diversité des branches de production (p. ex. lait, viande et grandes cultures) sur le degré de satisfaction des agriculteurs suisses. Les chefs d'exploitations diversifiées se disaient plus heureux dans leur travail que ceux d'exploitations spécialisées. En ce qui concerne les exploitations du nord-est de l'Allemagne,



la diversité ne joue aucun rôle, car les aspects financiers sont plus importants et une spécialisation est à cet égard plus prometteuse de succès.

Conclusions

L'étude montre que la structure des exploitations agricoles tout comme celle du secteur agricole dans son ensemble jouent un rôle dans le degré de satisfaction exprimé par les exploitants. L'influence positive de diverses formes de diversification est particulièrement intéressante à observer. Elle montre qu'une stratégie de diversification a des effets favorables non seulement en ce qui concerne la sécurité financière, mais aussi la satisfaction procurée par le travail. Ce facteur est particulièrement influent chez les agriculteurs suisses, pour lesquels l'aspect financier semble jouer un moins grand rôle que pour leurs collègues du nord-est de l'Allemagne. D'une manière générale, pour les paysans suisses, les facteurs qualitatifs sont plus déterminants pour le sentiment de satisfaction au travail que les aspects économiques.

[Which farm characteristics influence work satisfaction ?](#)

Bibliographie

- T. Besser, S. Mann (2015) : Which farm characteristics influence work satisfaction ? An analysis of two agricultural systems, *Agricultural Systems* 141, 107-112.
 S. Mann, T. Besser (in Begutachtung) : Diversification and work satisfaction – testing a claim by Marx and Engels for farmers. *Rural Sociology*.

Tim Besser, Agroscope

Contact : Esther Grossenbacher, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation,
esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Assistance à la paysannerie en détresse

Dans les familles paysannes, vie professionnelle et vie privée sont intimement liées. Or, cette situation peut générer une série de problèmes parfois très complexes : les difficultés qui touchent l'une ou l'autre de ces sphères peuvent rarement être examinées ou traitées séparément.

C'est dans ce sens que des services ont été mis en place, dans certains cas depuis des années déjà, pour apporter une aide ciblée aux familles paysannes en proie à des difficultés d'ordre financier ou social. Les représentants des organismes concernés de la Suisse alémanique se rencontrent, sous l'égide d'AGRIDEA, depuis le printemps 2015 dans la plate-forme « Notfallhilfe ». Le cap qui a ainsi été franchi favorise les échanges de vues et d'expériences. Cette plate-forme permet à ses participants d'élargir leurs connaissances et de développer les services tant du point de vue du contenu qu'institutionnellement.



Aide aux familles paysannes en détresse

	Dénomination	Contact
CH	Bäuerliches Sorgentelefon	041 820 02 15 (Mo 8.15-12h und Do 18-22h), info@baeuerliches-sorgentelefon.ch
AG	Unterstützung im Rahmen der betriebswirtschaftlichen Beratung	Landwirtschaftliches Zentrum Liebegg 5772 Gränichen 062 855 86 24, christoph.beyeler@ag.ch
AR	Weitblick – Bauernfamilien orientieren sich im Zeitwandel	Betriebs- und bäuerlich hauswirtschaftliche Beratung 9102 Herisau 071 353 67 56, irene.muehlebach@ar.ch ; 071 353 67 51, jeannette.stadelmann@ar.ch
BE	Inforama Aufwind: für Bauernfamilien in Bedrängnis	Rütti, Zollikofen, 031 910 51 11 inforama.ruetti@vol.be.ch ; Berner Oberland, Hondrich, 033 650 84 00 inforama.oberland@vol.be.ch ; Emmental Bäregg, Bärau, 034 409 37 11 inforama.emmental@vol.be.ch ; Seeland, Ins, 032 312 91 11 inforama.seeland@vol.be.ch ; Waldhof, Langenthal, 062 916 01 01 inforama.waldhof@vol.be.ch
BE	Anlaufstelle Überlastung Landwirtschaft	Oekonomische und Gemeinnützige Gesellschaft (OGG) des Kantons Bern Erlachstrasse 5, 3001 Bern 079 200 00 44, hildegard.wyss@ogg.ch ,
FR	Aide aux exploitations agricoles en situation difficile	Institut agricole de l'État de Fribourg Route de Grangeneuve 31, 1725 Poisieux 026 305 58 00
LU	Offeni Türe i de Not	Luzerner Bäuerinnen- und Bauern Schellenrain 5, 6210 Sursee 041 939 20 39, offeni.tuer@bluewin.ch
SG	Offni Tür – Unterstützung von Bäuerinnen und Bauern in schwierigen Situationen sowie Ostschweizer Gruppe für getrenntlebende oder geschiedene Bäuerinnen	Landwirtschaftliches Zentrum SG, 9456 Salez 058 228 24 07 und 058 228 08 (Mo 16-18 h und Do 10-12 h), silvia.hohl@lzsg.ch
TG	Wegweiser für Thurgauer Bauernfamilien	Verband Thurgauer Landwirtschaft Bildungs- und Beratungszentrum Arenenberg 8268 Salenstein 071 663 33 70, christian.eggenberger@tg.ch
UR	Zentralschweizer Erfahrungsgruppe für Bäuerinnen nach Trennung oder Scheidung	Agnes Schneider-Wermelinger Lochland, 6017 Ruswil 041 495 13 63, agnes.schneider@pop.agri.ch
ZH	Offeni Tür – für Bäuerinnen und Bauern zur Beratung in sozialen und finanziellen Notlagen	044 869 21 68 (Mo bis Fr 13-14 h, Do 19-20 h)



Source: Bäuerliches Sorgentelefon

En Suisse francophone aussi, il existe des services d'assistance aux familles paysannes en difficultés, dont certains sont nés de l'initiative privée, comme « Solidarité paysans Romandie » et, récemment, un « Aumônier dans le monde agricole » (Pierre-André Schütz). Dans le canton de Vaud, il existait entre 1997 et 2012 une « Cellule de crises », un organisme mis sur pied par Prométerre pour prêter assistance aux familles paysannes en proie aux difficultés financières. Depuis lors, l'action de Prométerre dans ce domaine s'inscrit dans l'ensemble des activités ordinaires de vulgarisation.

L'assistance aux familles paysannes en détresse doit être améliorée. Les études menées à ce sujet ont permis de dégager des pistes qui consistent à resserrer la coopération et à créer des synergies entre les services existants, mais aussi, en premier lieu, à créer un organe de coordination entre la vulgarisation agricole et l'action sociale. Cette seconde approche sera l'objet d'un projet pilote dans un canton ou une région déterminée. Il s'agit en outre de créer, pour les vulgarisateurs, des modules spéciaux de formation continue qui traiteront du surmenage et de l'épuisement professionnel. À cet égard, les professionnels tels que les agents des fiduciaires ou les contrôleurs du lait, qui se trouvent régulièrement en contact avec les familles paysannes, peuvent jouer un rôle de premier plan dans la détection précoce des situations difficiles ; ce rôle doit être étudié de plus près afin d'associer plus étroitement ces professionnels à la prévention des situations de détresse.

[Bäuerliches Sorgentelefon](#)

[Rapport agricole 2004, p. 68](#)

Esther Grossenbacher, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Protection des terres cultivées

Vers une meilleure protection des terres cultivées

L'agriculture a besoin de suffisamment de terres cultivables de bonne qualité. Leur préservation est un défi majeur pour la politique agricole suisse. Depuis un certain temps, la thématique du sol est très présente dans la politique et les médias, et la population se montre préoccupée par l'utilisation massive de terres agricoles à d'autres fins. Différentes initiatives pour la protection des terres cultivées sont en cours dans les cantons ainsi qu'au niveau fédéral, d'autres ont déjà fait l'objet de débats parlementaires.

En 1992, au vu de la perte constante et rapide de terres agricoles, le Conseil fédéral a décidé de fixer dans un plan sectoriel la surface minimale qui devait être réservée aux surfaces d'assolement (SDA). Ce faisant, il a également obligé les cantons à garantir le maintien d'une partie de cette surface minimale. Néanmoins, la pression sur les terres cultivables n'a pas diminué : la Suisse perd chaque année environ 3400 ha de surfaces agricoles. Il y a par conséquent lieu de se demander si les prescriptions fédérales relatives à la protection des terres cultivées sont appropriées et dans quelle mesure elles pourraient être améliorées.

Dans ce contexte, les commissions de gestion des Chambres fédérales (CDG) ont chargé le Contrôle parlementaire de l'administration (CPA) d'effectuer une évaluation des mesures de protection des terres agricoles et en particulier des surfaces d'assolement. Cette analyse s'est limitée au rôle de la Confédération, puisque la gestion des terres agricoles par les cantons ne fait pas partie du champ d'application de la surveillance de la CDG. Il en est ressorti plusieurs recommandations visant à une meilleure protection des terres cultivées.

Meilleures protection des surfaces d'assolement

En Suisse, des dispositions particulières s'appliquent aux meilleures terres agricoles. Selon le plan sectoriel pour les surfaces d'assolement, au moins 438 460 ha de terres agricoles de bonne qualité doivent être préservées et chaque canton s'est vu attribuer un certain contingent, qu'il doit protéger. Il n'en demeure pas moins que l'urbanisation continue d'exercer une pression croissante sur les SDA.

La première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) est en cours de mise en œuvre. La loi partiellement révisée prévoit différentes mesures qui visent à contenir l'expansion des zones urbaines et à permettre, indirectement, une meilleure protection des terres agricoles. Les SDA bénéficient ainsi d'une meilleure protection ; en effet, elles ne peuvent désormais être mises en zone à bâtir que si :

- le projet concerné représente, de l'avis du canton, un objectif important qui ne pourrait pas être réalisé judicieusement sans recourir aux surfaces d'assolement ; et si
- tout est entrepris pour s'assurer que les surfaces sollicitées seront utilisées de manière optimale compte tenu de l'état des connaissances.

Le Tribunal fédéral accorde une importance particulière à une réelle pesée des intérêts, telle qu'elle est d'ailleurs prévue depuis longtemps à l'art. 3 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.

La deuxième étape de révision de la LAT aurait notamment dû permettre de renforcer la protection des terres cultivées et l'application du plan sectoriel SDA. Elle aurait dû permettre d'élaborer des modalités de la compensation des SDA. Vu les avis exprimés lors de la consultation, le Conseil fédéral a toutefois décidé, le 4 décembre 2015, de limiter la portée de cette deuxième étape à un nombre restreint d'éléments essentiels de l'aménagement du territoire. La thématique de la protection des terres cultivées et des SDA ne figure ainsi plus dans le projet



de loi révisée. En la matière, l'accent doit désormais être mis sur la révision du plan sectoriel SDA et sur le renforcement des conditions cadres y relatives. Les travaux afférents ont débuté sous la direction conjointe de l'Office fédéral du développement territorial et de l'Office fédéral de l'agriculture. Ils prendront plusieurs années et se dérouleront en principe en trois étapes.

- Au cours de la première étape, un groupe d'experts constitué de spécialistes de tous les domaines concernés doit contribuer à forger une image aussi complète que possible de la situation.
- La deuxième étape consistera à définir les éléments constitutifs d'un plan sectoriel SDA répondant aux exigences de l'époque.
- Lors de la troisième étape (2017/18), le plan sectoriel révisé sera mis en consultation auprès des cantons et des milieux intéressés, comme cela est prévu à l'art. 19 OAT.

L'adoption du nouveau plan sectoriel SDA par le Conseil fédéral est prévue pour 2018. Pour l'heure, il n'est pas possible de dire si cette révision entraînera des modifications légales et réglementaires (en ce qui concerne la LAT et l'OAT, notamment), ni comment les nouvelles dispositions seront appliquées dans les cantons. La CDG a également transmis les recommandations supplémentaires suivantes au Conseil fédéral.

Meilleure protection légale pour les terres agricoles

Le Conseil fédéral doit étudier la possibilité d'ancrer plus solidement la protection des terres cultivées dans les dispositions légales. Il convient notamment de faire ressortir les avantages et inconvénients de l'inscription dans la législation fédérale d'une obligation de compenser les SDA, et de déterminer comment une telle obligation serait perçue si elle était introduite à l'échelle de la Confédération.

Surveillance de la mise en œuvre par les cantons

Le Conseil fédéral doit assumer concrètement et de manière exhaustive les tâches de surveillance qui lui sont conférées dans le domaine de la protection des terres cultivées ; il doit pleinement exploiter la marge de manœuvre dont il dispose dans ce domaine.

Protection des terres cultivées lors de projets de la Confédération

Le Conseil fédéral doit proposer des mesures qui contribuent à renforcer l'aspect de la protection des terres cultivées lors de projets relevant de la Confédération. Il devra notamment examiner s'il y a lieu de modifier la procédure de planification de manière à intégrer plus rapidement les offices concernés. De plus, il veillera à ce que la protection des SDA soit un élément suffisamment pris en compte lors de l'élaboration des plans sectoriels de la Confédération, notamment le plan sectoriel des transports.

Anton Stübi, OFAG, Secteur Améliorations foncières, anton.stuebi@blw.admin.ch



Etude sur la vitalité et l'attrait de l'espace rural

Les espaces ruraux et les régions de montagne de la Suisse fournissent des prestations importantes pour l'ensemble du pays. Les zones rurales offrent non seulement un espace de vie et d'habitation pour la population, mais assurent également d'autres fonctions essentielles en tant qu'espaces économiques, espaces de détente, espaces d'identification et espaces à forte valeur naturelle et paysagère.

En 2015, le Conseil fédéral a adopté pour la première fois une [politique globale pour les espaces ruraux et les régions de montagne](#), soulignant ainsi le rôle de ces zones pour le développement durable. La garantie d'une occupation décentralisée suppose un espace rural dynamique et attractif comme habitat, comme site économique et comme milieu naturel. Il s'agit là d'une prestation d'utilité publique fournie par l'agriculture, au même titre que le maintien d'un paysage cultivé ouvert ou la préservation des ressources naturelles. Ces prestations revêtent également une grande importance pour d'autres secteurs économiques, tels que le tourisme. C'est pourquoi le renforcement de la vitalité et de l'attrait des espaces ruraux est au cœur de la politique agricole et constitue [l'un des quatre objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour la PA 14-17](#).

Il s'agit dès lors de savoir quels objectifs doivent être définis pour promouvoir la vitalité et l'attrait de l'espace rural : quand un espace est-il attractif ? Quelles sont les caractéristiques d'un espace rural dynamique ? Comment la politique agricole peut-elle renforcer efficacement l'attrait et la vitalité de ces zones en Suisse ? Toutes ces questions ont été abordées dans l'étude que l'OFAG a demandé de réaliser sur [la contribution de l'agriculture à l'attrait et à la vitalité de l'espace rural](#) (en allemand). Cette analyse avait pour but de déterminer les caractéristiques d'un espace rural attractif et dynamique ainsi que de définir des indicateurs permettant de mesurer ces caractéristiques. Elle visait par ailleurs à cerner les interactions entre l'agriculture et la politique agricole ainsi que l'attrait et la vitalité de l'espace rural.

Indicateurs mesurant la vitalité et l'attrait de l'espace rural

Cette étude a déterminé des attributs et des paramètres (indicateurs) destinés à décrire et à mesurer la vitalité et l'attrait des [espaces ruraux au niveau communal](#). Un examen a permis de vérifier que les séries de données disponibles au niveau communal se prêtaient à une évaluation de la vitalité et de l'attrait des espaces ruraux.

Le dynamisme des communes a été mesuré à l'aide de treize indicateurs. Ces instruments déterminent la vitalité d'une zone à la lumière des trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociétale (vitalité de la population, société civile active, vie sociale intacte, santé et situation sociale de la population), économique (compétitivité) et écologique (écosystème intact et résilient).

» A1

L'attrait de communes de l'espace rural de la Suisse a été déterminé à l'aide de dix indicateurs sous trois angles différents : habitat (service public et équipement de base, possibilités en termes d'emplois et de formations, diversité des paysages naturels et ruraux, revenu et charge fiscale), place économique (main-d'œuvre qualifiée, infrastructure par rapport aux ressources et à l'économie) et espace de loisirs et de détente (accessibilité par les transports, infrastructure touristique et offres).

» A2

Ces indicateurs ont permis de mesurer pour la première fois la vitalité et l'attrait de l'espace rural au niveau communal dans toute la Suisse. Les résultats de cette étude révèlent que les communes affichant une grande vitalité environnementale ne coïncident pas avec celles présentant un attrait économique important. La vitalité et l'attrait dépendent largement d'attributs géographiques, tels que la topographie et l'accessibilité : les communes considérées comme économiquement attractives se trouvent souvent dans les zones périurbaines, tandis



que les communes sensibilisées à l'écologie se situent plutôt dans l'espace rural périphérique, qui présente un caractère nettement plus agricole que la zone périurbaine.

Rôle de la politique agricole dans l'espace rural

La contribution de l'agriculture et de la politique agricole à la vitalité et à l'attrait des espaces ruraux est complexe. L'étude n'a pas pu déterminer avec précision celle de la politique agricole en raison du manque de données, notamment de facteurs trop subjectifs, tels que la beauté du site ou l'engagement dans la vie publique, ainsi que de différences structurelles notables entre les communes de l'espace rural en Suisse.

L'analyse des données a révélé qu'il existait un rapport étroit entre l'agriculture et la vitalité de l'écosystème de communes. Par contre, les impulsions économiques nécessaires au développement qui viennent de l'agriculture sont relativement faibles dans l'ensemble de l'espace rural. Malgré tout, c'est justement l'espace rural périphérique qui reste fortement marqué par l'agriculture et donc par l'application des mesures de politique agricole.

Perspectives

Les résultats de l'étude indiquent que le renforcement de la vitalité et de l'attrait des espaces ruraux doit être de plus en plus considéré comme une tâche commune. Or, la politique agricole peut, par son action, jouer un rôle important dans l'accomplissement de cette tâche. Conformément à la politique en faveur des espaces ruraux et des régions de montagne, les instruments de politique agricole visant à développer l'espace rural seront utilisés là où ils seront le plus efficaces pour le développement durable.

Bibliographie

Conseil fédéral suisse (2015) : Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne ; rapport en réponse à la motion 11.3927 Maissen du 29 septembre 2011. Pour un développement cohérent du territoire suisse. Rapport du 18 février 2015. Berne.

Ecoplan et Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) (2016) : « Beitrag der Landwirtschaft und der Agrarpolitik zur Vitalität und Attraktivität des ländlichen Raums » (en allemand). Étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Berne.

Susanne Menzel, OFAG, secteur Économie agricole, espace rural et structures, susanne.menzel@blw.admin.ch
Daniel Baumgartner, OFAG, secteur Économie agricole, espace rural et structures, daniel.baumgartner@blw.admin.ch



Introduction

Cette rubrique aborde l'évolution des structures et la situation économique du secteur agricole et des exploitations. L'accent est mis à cet égard sur le nombre d'exploitations et sur leur taille, sur le nombre de personnes qu'elles emploient, sur la surface agricole utile et sur l'effectif d'animaux.



» A3

Exploitations

En 2015, la Suisse comptait un total de 53 232 exploitations, soit 1,5 % de moins que l'année précédente.

» [Relevé des structures agricoles 2015](#)

Evolution du nombre d'exploitations par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations		Variation annuelle en %	Variation annuelle en %	
	2000	2014			2015
0 à 3 ha	8371	5615	5582	-2,7	-0,6
3 à 10 ha	18 542	10 481	10 148	-3,7	-3,2
10 à 20 ha	24 984	16 731	16 209	-2,8	-3,1
20 à 30 ha	11 674	11 121	11 007	-0,4	-1,0
30 à 50 ha	5759	7651	7734	2,0	1,1
> 50 ha	1207	2447	2552	5,1	4,3
Total	70 537	54 046	53 232	-1,9	-1,5

Source : OFS

Durant les quinze premières années du nouveau millénaire, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 17 305 unités au total, soit de 1,9 % par année. Le recul absolu le plus important au cours de cette période concerne les exploitations de la classe de grandeur 3 à 10 ha. En revanche, le nombre d'exploitations d'une taille plus grande que 30 hectares a augmenté.

Evolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations dirigées par une femme		Variation annuelle en %	Variation annuelle en %	
	2000	2014			2015
0 à 3 ha	654	555	562	-1,0	1,3
3 à 10 ha	1116	1007	1008	-0,7	0,1
10 à 20 ha	418	756	762	4,1	0,8
20 à 30 ha	95	298	320	8,4	7,4
30 à 50 ha	52	154	169	8,2	9,7
> 50 ha	11	31	28	6,4	-9,7
Total	2346	2801	2849	1,3	1,7

Source : OFS

En 2015, on comptait 2849 exploitations dirigées par une femme, ce qui représente 5,4 % de l'ensemble des exploitations. Entre 2000 et 2015, le nombre d'exploitations agricoles dirigées par une femme a augmenté de 503 unités, soit de 1,3 % par an.



Par rapport à l'ensemble des exploitations, les exploitations dirigées par une femme sont sur-représentées dans la classe de grandeur jusqu'à 10 ha, et au contraire sous-représentées dans les classes de grandeur à partir de 10 ha. Cela signifie que les exploitations dirigées par une femme ont tendance à être plus petites que la moyenne. On observe toutefois un mouvement vers les classes de grandeur aux surfaces plus grandes.

Evolution du nombre d'exploitations par région

Région	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Région de plaine	31 612	24 016	23 644	-1,9	-1,5
Région des collines	18 957	14 994	14 770	-1,7	-1,5
Région de montagne	19 968	15 036	14 818	-2,0	-1,4
Total	70 537	54 046	53 232	-1,9	-1,5

Source : OFS

Dans les différentes régions, le taux de diminution annuel le plus élevé entre 2000 et 2015 concerne la région de montagne (-2 %). L'année sous rapport, ce taux était à peu près équivalent dans les trois régions.

Evolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par région

Région	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Région de plaine	924	1125	1146	1,4	1,9
Région des collines	580	729	724	1,5	-0,7
Région de montagne	842	947	979	1,0	3,4
Total	2346	2801	2849	1,3	1,7

Source : OFS

En 2015, la répartition de ces exploitations par région était semblable à celle des autres exploitations. Dans la région de plaine et des collines, la part était un peu moins élevée que pour l'ensemble des exploitations (41 % contre 44 % et 25 % contre 28 %, respectivement) ; dans la région de montagne, cette part était légèrement plus élevée (34 % contre 28 %).



Evolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel, par région

Caractéristiques	Nombre	Nombre	Nombre	Variation annu-	Variation annu-
	d'exploitations	d'exploitations	d'exploitations	elle en %	elle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	23 536	17 996	17 689	-1,9	-1,7
Région des collines	13 793	10 719	10 464	-1,8	-2,4
Région de montagne	11 910	10 122	9 879	-1,2	-2,4
Total	49 239	38 837	38 032	-1,7	-2,1
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	8 076	6 020	5 955	-2,0	-1,1
Région des collines	5 164	4 275	4 306	-1,2	0,7
Région de montagne	8 058	4 914	4 939	-3,2	0,5
Total	21 298	15 209	15 200	-2,2	-0,1

Source : OFS

Atteignant 1,7 % par an, le taux de diminution des exploitations à plein temps entre 2000 et 2015 a été dans l'ensemble un peu moins élevé que celui des exploitations à temps partiel, qui s'est élevé à 2,2 % par an. On constate cependant d'importantes différences entre les régions. La diminution des exploitations à plein temps dans les régions de plaine et des collines, respectivement de 1,9 % et de 1,8 %, est plus marquée que dans la région de montagne (-1,2 %). Il en va différemment pour les exploitations à temps partiel : le recul de 3,2 % observé dans la région de montagne est de loin le plus élevé, suivi par la région de plaine (2,0 %) et la région des collines (1,2 %). Durant l'exercice considéré, le taux de recul des exploitations à plein temps a été nettement plus élevé si l'on établit une comparaison sur plusieurs années. Cela s'explique par un fort recul dans la région des collines et dans celle de montagne. Par contre, le nombre des exploitations à temps partiel est resté pratiquement inchangé ; une hausse a même été enregistrée en ce qui concerne les exploitations de la région des collines et de celle de montagne.



Evolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel dirigées par une femme, par région

Caractéristiques	Nombre d'exploitations 2000	Nombre d'exploitations 2014	Nombre d'exploitations 2015	Variation annuelle en % 2000-2015	Variation annuelle en % 2014-2015
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	331	624	613	4,2	-1,8
Région des collines	175	352	338	4,5	-4,0
Région de montagne	211	426	432	4,9	1,4
Total	717	1402	1383	4,5	-1,4
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	593	501	533	-0,7	6,4
Région des collines	405	377	386	-0,3	2,4
Région de montagne	631	521	547	-0,9	5,0
Total	1629	1399	1466	-0,7	4,8

Source : OFS

Dans le cas des exploitations dirigées par une femme, la répartition entre exploitations à plein temps et exploitations à temps partiel ne suit pas la tendance générale. Si plus de 70 % des exploitations totales sont gérées à plein temps, seulement près de la moitié des exploitations dirigées par une femme le sont. Entre 2000 et 2015, la tendance a toutefois évolué clairement en faveur des exploitations à plein temps.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, martina.depaola@blw.admin.ch



Exploitations d'estivage

Pour entretenir les vastes alpages suisses, il faut les exploiter. Le paysage cultivé a été façonné par le pacage. Or, cette pratique reste indispensable pour que la région d'estivage puisse conserver le rôle déterminant qu'elle joue aux plans de la sécurité alimentaire, de l'écologie et de la société. Car les alpages retournent à l'état de forêt s'ils ne sont pas entretenus.

Caractères distinctifs des exploitations d'estivage

Les exploitations d'estivage sont utilisées durant la saison d'alpage et servent à la mise à l'alpage de ruminants. Le caractère saisonnier de l'estivage constitue la principale différence avec les exploitations à l'année. Autre caractéristique : l'utilisation exclusive de surfaces herbagères, qui sont adaptées au site et exploitées de manière échelonnée. La région d'estivage couvre la surface traditionnellement dédiée à l'économie alpestre. Les pâturages d'alpage se situent en général à une haute altitude mais, comme l'activité traditionnelle est déterminante, ils peuvent aussi se situer à une altitude plus basse. À l'étage inférieur, la région d'estivage est délimitée par rapport à la surface agricole utile ; par contre, à l'étage supérieur elle ne l'est pas par rapport aux surfaces improductives (pierriers, glaciers, rochers, etc.).

Région d'estivage



Source : OFAG

Maintien d'alpages ouverts

Le maintien d'alpages ouverts est un objectif majeur de la politique agricole 2014–2017. Il ne peut être atteint que si des animaux consommant des fourrages grossiers sont estivés. Il a été décidé de relever la contribution d'estivage à partir de 2014 pour garantir l'exploitation et l'entretien de ces précieuses surfaces. Une contribution de mise à l'alpage a également été introduite pour inciter les exploitations principales à estiver leurs animaux. La combinaison de ces deux mesures sert à garantir une charge en bétail suffisante pour éviter que les alpages soient à long terme envahis par les buissons et les arbres.



Utilisation durable de la région d'estivage

Les alpages doivent être exploités durablement. Ce principe est appliqué concrètement comme suit:

- Les exploitations d'estivage doivent être exploitées de façon appropriée et respectueuse de l'environnement, sans utilisation trop intensive ou trop extensive. Il faut utiliser les surfaces relevant de la protection de la nature conformément aux prescriptions.
- La fumure des surfaces pâturables doit en principe être effectuée avec des engrais produits sur l'alpage (fumier, lisier). Il est interdit d'utiliser des engrais minéraux azotés et des engrais liquides ne provenant pas de l'alpage. L'apport d'autres engrais requiert une autorisation (phosphore ou chaux, etc.).
- Les animaux sont affouragés avec de l'herbe provenant de l'alpage. Un apport de fourrage limité est autorisé pour pallier des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques ainsi que pour nourrir le cheptel laitier.
- Il faut protéger les pâturages contre l'embroussaillement et l'abandon à la friche. Il convient de lutter contre les plantes posant problème. Pour plus d'informations, il suffit de consulter sur le site Internet d'Agriidea un [Guide pour l'évaluation des surfaces](#).

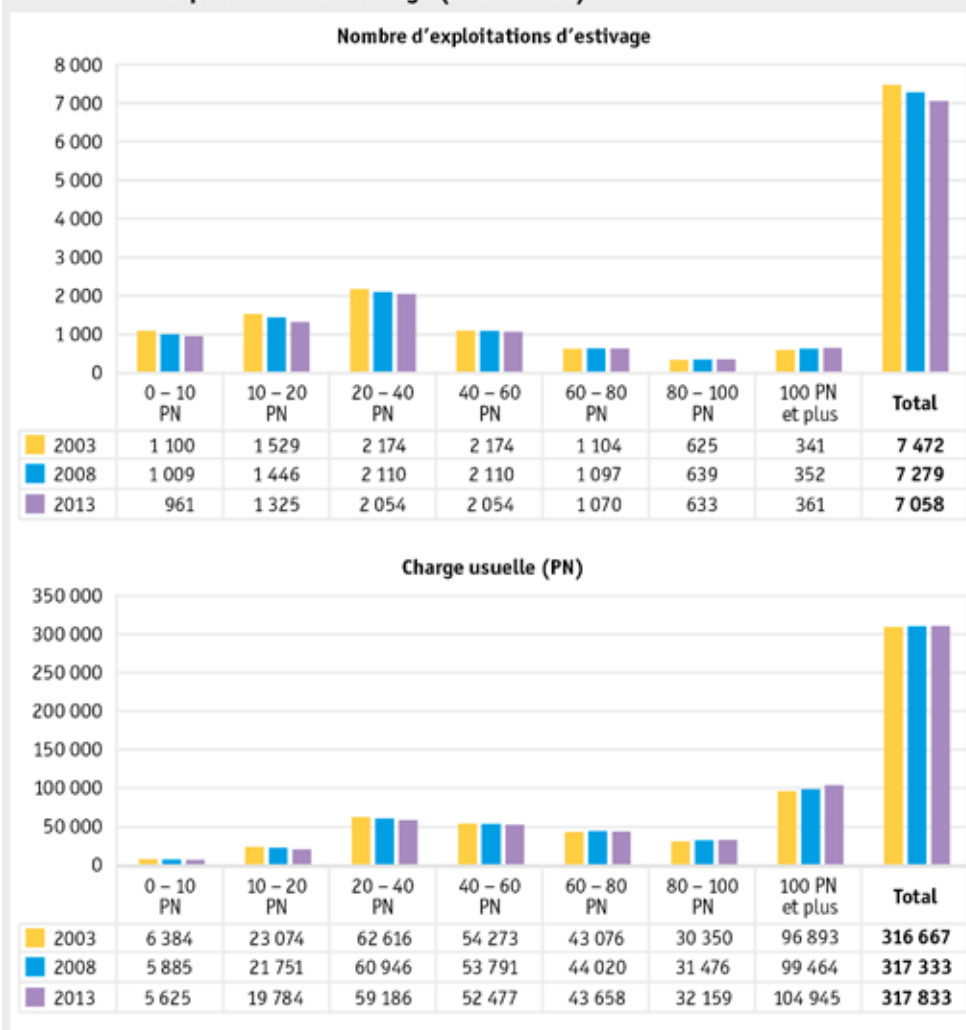
Evolution des exploitations d'estivage

La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux. Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers pendant cent jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être aussi équilibrés que possible sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été fixée pour chaque exploitation d'estivage.

Le nombre d'exploitations d'estivage a diminué entre 2003 et 2013, passant de 7472 à 7058. La charge usuelle en bétail totale est restée stable pendant cette même période. La taille de ces exploitations a eu tendance à augmenter en raison de leur fusion ou de leur reprise par d'autres exploitations voisines.



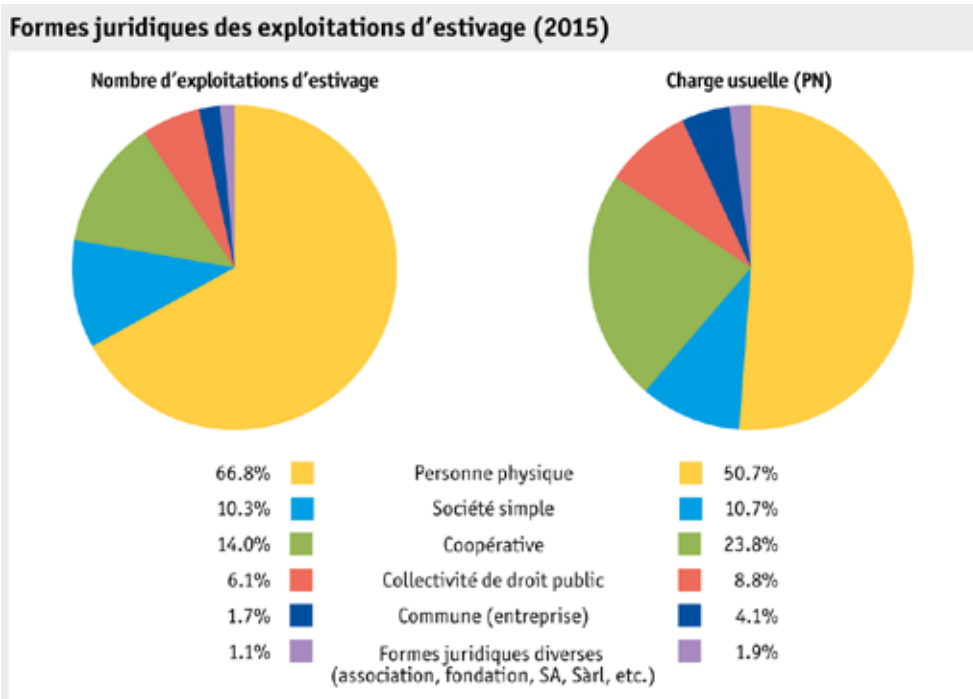
Evolution des exploitations d'estivage (2003–2013)



Source : OFAG

Conditions d'exploitation

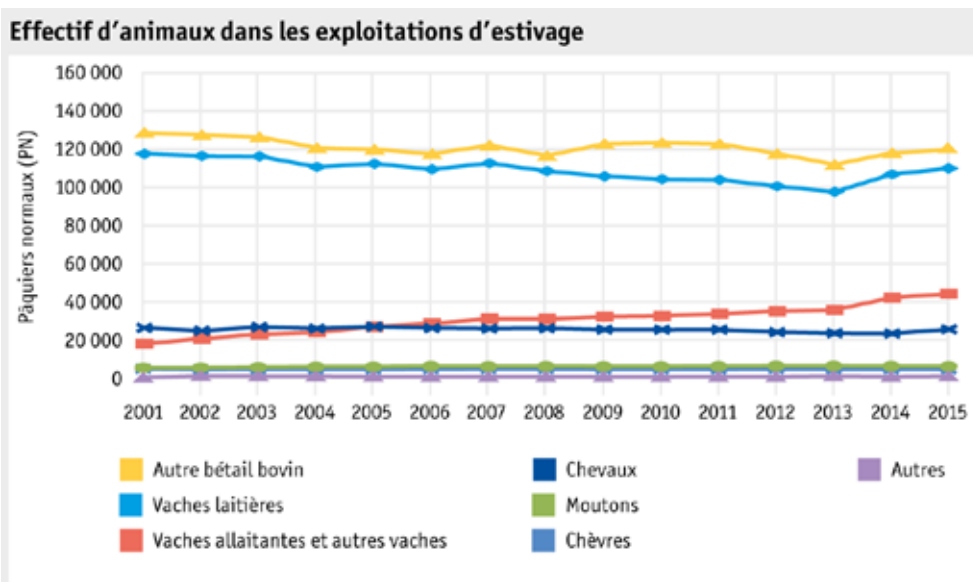
Les exploitations d'estivage sont la plupart du temps dirigées par des personnes physiques et des sociétés simples (société de frères et sœurs ou société plurigénération, etc.). Ces formes juridiques sont également courantes dans les exploitations à l'année. Mais l'autre particularité de l'estivage réside dans le fait que cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives ou les collectivités de droit public, qui tirent leurs origines de la tradition, mais aussi de la rentabilité. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques, notamment dans le cas d'une utilisation assez extensive. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques, notamment dans le cas d'une utilisation assez extensive.



Source : OFAG

Evolution du cheptel dans la région d'estivage

Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux ont légèrement diminué dans les alpages suisses au cours de ces dernières années, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le nombre de vaches laitières et de génisses (catégorie « Autre bétail bovin ») a eu tendance à un peu régresser au fil des années. En revanche, l'effectif de vaches mères ne cesse de croître.



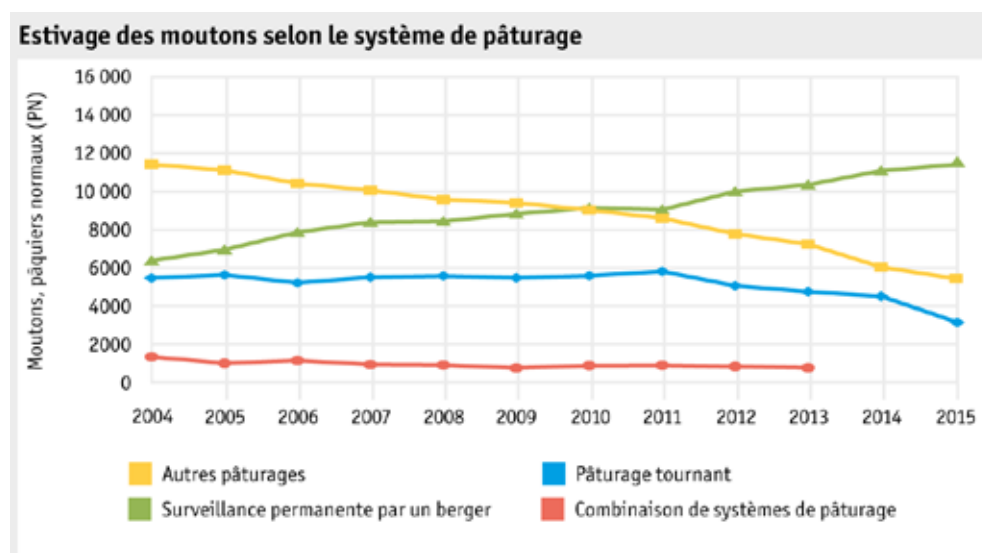
Source : OFAG



Evolution de l'estivage de moutons

Depuis 2003, des contributions d'estivage différenciées sont allouées pour les moutons (brebis laitières exceptées) en fonction du système de pâturage utilisé. L'octroi de montants plus élevés permet, d'une part, de rétribuer les frais plus importants occasionnés par la surveillance permanente par un berger et les pâturages tournants, et, d'autre part, d'inciter davantage les agriculteurs à pratiquer un estivage durable des moutons. La surveillance permanente des moutons signifie que le troupeau est gardé par un berger ou une bergère accompagné(e) de chiens et conduit chaque jour à un pâturage choisi par leurs gardiens. On entend par pâturage tournant le pacage des animaux alternativement dans différents parcs clôturés ou clairement délimités, pendant toute la période d'estivage.

Avec la présence de grands prédateurs carnassiers, l'incitation à instaurer un estivage durable des moutons augmente. Cela a joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'estivage des moutons ces dernières années. Ainsi, le nombre des moutons gardés dans d'autres pâturages a nettement diminué, alors que celui des moutons sous surveillance permanente a augmenté en conséquence pendant la même période. Cette tendance s'est poursuivie en 2015.



Source : OFAG

Et l'avenir ?

Le maintien d'alpages ouverts représente un défi pour le futur, en particulier sur les surfaces où les conditions d'exploitation sont pénibles.

Denis Morand, OFAG, Secteur Paiements directs Bases, denis.morand@blw.admin.ch



Personnes actives

En 2015, 155 184 personnes étaient actives dans l'agriculture, soit 2,3 % de moins qu'un an auparavant.

Evolution du nombre de personnes actives

Caractéristiques		Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
		2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Main-d'œuvre familiale	Hommes	101 685	78 234	78 828	-1,9	-1,8
	Femmes	64 292	47 824	46 766	-2,1	-2,2
	Total	165 977	126 058	123 594	-1,9	-2,0
dont :						
Chef d'exploitation	Hommes	74 724	51 245	50 383	-2,6	-1,7
	Femmes	2 346	2 801	2 849	1,3	1,7
	Total	77 070	54 046	53 232	-2,4	-1,5
Main-d'œuvre familiale	Hommes	27 476	22 539	21 864	-1,6	-3,0
	Femmes	10 340	10 165	9 726	-0,4	-4,3
	Total	37 816	32 704	31 590	-1,3	-3,4
Personnes actives	Total	203 793	158 762	155 184	-1,8	-2,3

Source : OFS

Au total, le nombre de personnes actives a reculé d'environ 48 600 personnes entre 2000 et 2015. S'établissant à 1,8 %, la diminution annuelle s'est avérée presque égale à celle du nombre des exploitations. La proportion est plus élevée pour la main-d'œuvre familiale que pour la main-d'œuvre externe, soit respectivement près de 42 400 et 6 200 personnes en moins. Depuis l'an 2000, le nombre de cheffes d'exploitation ne cesse d'augmenter parmi la main-d'œuvre familiale.

» A4



Evolution du nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel

Caractéristiques	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Activité à plein temps					
Hommes	76 985	58 886	57 430	-1,9	-2,5
Femmes	19 010	12 688	12 221	-2,9	-3,7
Total	95 995	71 574	69 651	-2,1	-2,7
Activité à temps partiel					
Hommes	52 176	41 887	41 262	-1,6	-1,5
Femmes	55 622	45 301	44 271	-1,5	-2,3
Total	107 798	87 188	85 533	-1,5	-1,9

Source : OFS

Au cours des quinze dernières années, le nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel a diminué respectivement de 2,1 % et de 1,5 % par an. Le recul est plus net pour l'activité à plein temps (-26 300 personnes), que pour l'activité à temps partiel (-22 300 personnes). On ne constate pratiquement pas de différence entre les sexes en ce qui concerne l'activité à temps partiel, tandis que la diminution est nettement plus marquée chez les femmes en ce qui concerne l'activité à plein temps.

Evolution du nombre de personnes actives par région

Région	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Région de plaine	102 950	80 147	78 211	-1,8	-2,4
Région des collines	51 108	40 454	39 679	-1,7	-1,9
Région de montagne	49 735	38 161	37 294	-1,9	-2,3
Total	203 793	158 762	155 184	-1,8	-2,3

Source : OFS

Depuis l'an 2000, le recul du nombre de personnes actives est pratiquement identique dans toutes les régions. En revanche, par rapport à l'an précédent, on constate une baisse plus importante dans la région de plaine (-2,4 %) et la région de montagne (-2,3 %) que dans la région des collines (-1,9 %).

Martina De Paola, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, martina.depaola@blw.admin.ch



Surface agricole utile

En 2015, la surface agricole utile (SAU) a baissé de 1 705 hectares par rapport à 2014 et s'est montée à 1,049 million d'hectares.

Evolution de la surface agricole utile (SAU) par classe de grandeur

Classe de grandeur	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
0 à 3 ha	10 196	6 882	6 818	-2,6	-0,9
3 à 10 ha	120 404	69 217	66 883	-3,8	-3,4
10 à 20 ha	365 673	248 716	241 275	-2,7	-3,0
20 à 30 ha	282 316	272 540	269 843	-0,3	-1,0
30 à 50 ha	212 766	286 308	289 659	2,1	1,2
> 50 ha	81 136	167 520	175 000	5,3	4,5
Total	1 072 492	1 051 183	1 049 478	-0,1	-0,2

Source : OFS

Depuis l'an 2000, la surface agricole utile a diminué d'environ 23 000 hectares ou 0,1 % par an. Pendant cette période, les exploitations de plus de 30 hectares ont agrandi leurs surfaces exploitées d'environ 171 000 hectares, soit une augmentation de 58 %. En 2015, ces exploitations, qui représentent 19,3 % des exploitations totales, ont exploité près de 465 000 hectares, ce qui correspond à 44,3 % de la surface agricole utile totale.

» A5

Evolution de la surface agricole utile (SAU) par région

Région	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Région de plaine	510 392	494 158	493 158	-0,2	-0,2
Région des collines	277 214	272 042	271 424	-0,1	-0,2
Région de montagne	284 886	284 983	284 896	0,0	0,0
Total	1 072 492	1 051 183	1 049 478	-0,1	-0,2

Source : OFS

La légère réduction de la surface agricole utile entre 2000 et 2015 a concerné essentiellement les régions de plaine et des collines. C'est dans la région de plaine que cette diminution a eu le plus d'ampleur, en valeur absolue comme en pourcentage.



Evolution de la surface agricole utile (SAU) par mode d'exploitation

Mode d'exploitation	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Terres ouvertes	292 548	271 474	272 816	-0,5	0,5
Prairies artificielles	115 490	127 953	125 537	0,6	-1,9
Prairies permanentes	629 416	613 155	612 901	-0,2	0,0
Cultures pérennes	23 750	23 747	23 795	0,0	0,2
Autres SAU	11 287	14 853	14 429	1,7	-2,9
Total	1 072 492	1 051 183	1 049 478	-0,1	-0,2

Source : OFS

La surface agricole utile consiste essentiellement en surfaces herbagères (70 %) et en cultures céréalières (14 %). Cette répartition a peu changé depuis 2000. Entre 2000 et 2015, les terres ouvertes et les prairies permanentes ont enregistré un recul d'environ 36 000 hectares, tandis que les prairies artificielles ont augmenté de près de 10 000 hectares. Les surfaces herbagères ont donc reculé de très peu (-6500 hectares) au cours de cette période.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, martina.depaola@blw.admin.ch



Animaux

En 2015, l'effectif des animaux s'est monté à 1,32 million d'unités de gros bétail, soit 1,0 % de plus qu'en 2014.

Evolution des unités gros bétail (UGB) par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'UGB			Variation annuelle en %	
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
0 à 3 ha	75 827	64 126	66 375	-0,9	3,5
3 à 10 ha	159 508	86 268	84 951	-4,1	-1,5
10 à 20 ha	492 432	331 517	324 977	-2,7	-2,0
20 à 30 ha	332 084	342 690	343 410	0,2	0,2
30 à 50 ha	210 956	321 078	329 928	3,0	2,8
> 50 ha	65 911	162 193	170 764	6,6	5,3
Total	1 336 719	1 307 872	1 320 406	-0,1	1,0

Source : OFS

Le nombre d'unités de gros bétail a diminué de 16 313 unités (-1,2 %) au cours des quinze dernières années. Comme les surfaces, les animaux sont de plus en plus concentrés au sein de grandes exploitations. Les exploitations de plus de 30 hectares (19,3 % de toutes les exploitations) détiennent 38 % des unités de gros bétail.

» A6

En 2015, le nombre des unités de gros bétail a légèrement augmenté par rapport à 2014 (+1,0 %).

Evolution des unités gros bétail (UGB) par région

Région	Nombre d'UGB			Variation annuelle en %	
	2000	2014	2015	2000-2015	2014-2015
Région de plaine	620 098	609 693	614 422	-0,1	0,8
Région des collines	397 984	395 996	400 493	0,0	1,1
Région de montagne	318 636	302 184	305 491	-0,3	1,1
Total	1 336 719	1 307 872	1 320 406	-0,1	1,0

Source : OFS

Depuis 2000, la légère diminution des effectifs d'animaux a eu lieu en majeure partie dans les régions de plaine et de montagne. Les unités gros bétail ont davantage diminué dans la région de montagne, en valeur absolue (-13 145 UGB) et surtout en pourcentage (-4,1 %), que dans la région de plaine (-5 676 UGB ou -0,9 %).



Evolution des unités gros bétail (UGB) par catégorie

Catégorie	Nombre d'UGB			Variation annuelle en %	
	2000	2014	2015	2000-2015	2013-2014
Bétail bovin	1 013 585	956 828	967 336	-0,3	1,1
Porcs	194 417	190 924	193 061	0,0	1,1
Volailles	42 649	59 667	60 917	2,4	2,1
Ovins	40 427	41 083	40 142	0,0	-2,3
Caprins	8 298	11 741	11 370	2,1	-3,2
Équidés	35 667	44 062	43 922	1,4	-0,3
Autres animaux consommant des fourrages grossiers	919	2 389	2 513	6,9	5,2
Autres animaux	757	1 178	1 146	2,8	-2,7
Total	1 336 719	1 307 872	1 320 406	-0,1	1,0

Source : OFS

Le recul des effectifs d'animaux entre 2000 et 2015 est dû presque entièrement à la catégorie du bétail bovin. Les effectifs de porcs et de moutons restent inchangés. On enregistre une augmentation de toutes les autres catégories, particulièrement marquée chez la volaille, les chèvres et les équidés.

Martina De Paola, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, martina.depaola@blw.admin.ch



Compte économique

Conformément à l'art. 5 LAgr, les mesures de politique agricole ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région.

La situation économique est évaluée en application des art. 3 à 7 de l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture, sur la base de deux systèmes d'indicateurs : l'évaluation sectorielle, qui se fonde sur les Comptes économiques de l'agriculture (CEA), qui sont établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec le concours du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans (USP).

» [Comptes économiques de l'agriculture](#)

Résultats des comptes économiques de l'agriculture suisse Indications en prix courants, en millions de fr.

	2000/02	2012	2013	2014 ¹	2015 ²	2016 ³
Production du secteur agricole	10 694	10 084	10 312	10 691	10 086	10 176
- Consommations intermédiaires	6174	6308	6310	6458	6241	6219
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4520	3776	4002	4233	3845	3958
- Amortissements	1983	2073	2075	2075	2024	1983
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2537	1703	1927	2158	1821	1975
- Autres impôts sur la production	99	152	147	143	149	141
+ Autres subventions (découplées)	2407	2926	2923	2944	2932	2939
Revenu des facteurs	4845	4477	4703	4958	4604	4774
- Rémunération des salariés	1134	1257	1242	1276	1271	1261
Excédent net d'entreprise /						
Revenu mixte net	3711	3220	3461	3683	3333	3513
- (fermages et intérêts à payer						
- intérêts perçus)	504	469	461	457	448	451
Revenu net d'entreprise ⁴	3206	2750	2999	3226	2884	3062



¹ Résultats semi-définitifs, état au 08.09.2016

² Chiffres provisoires, état au 08.09.2016

³ Estimation, état au 08.09.2016

⁴ Est désigné comme revenu net d'entreprise dans les ouvrages spécialisés et dans la méthodologie Eurostat

Les chiffres sont arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde.

Source : OFS

Le revenu net d'entreprise réalisé par le secteur agricole s'est élevé en 2015 à 2,884 milliards de francs. Par rapport à 2014, ce revenu subit un recul de 342 millions de francs. Le produit de l'activité réalisé sur le marché a diminué tant dans la production végétale (-253 millions de francs) que dans la production animale (-370 millions de francs). Le coût de l'activité a également diminué de 276 millions de francs, surtout dans les consommations intermédiaires (#217 millions de francs). Le produit des services agricoles est resté stable et celui de l'activité non agricole a progressé de 17 millions de francs.

La production du secteur agricole est estimée pour 2016 à 10,176 milliards de francs, en retrait de 1,8 % par rapport à la moyenne des années 2013 à 2015, mais supérieure de 90 millions de francs à celle de l'année précédente. Cette amélioration est due principalement aux meilleurs résultats obtenus dans l'élevage des animaux de boucherie.

D'après les estimations, la production végétale (4,005 milliards de francs, production horticole incluse), accusera pour 2016 un recul de 2,5 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Cette situation est due au résultat décevant des moissons, en comparaison duquel les cultures fourragères et la viticulture s'en sortent mieux.

» A7 **Résultat de la production du secteur agricole, en prix de production courants**

» A8 **Comptes de l'agriculture, en prix courants**

La production animale pourrait obtenir en 2016 un résultat qui, avec 5,001 milliards de francs, se situe en repli (-2,3 %) par rapport à la moyenne des trois années précédentes, tout en étant supérieure de 72 millions de francs (+1,5 %) à celle de 2015. L'élevage du bétail de boucherie apporte la plus forte contribution à cette amélioration, en particulier celui du porc, où la situation s'est nettement améliorée depuis 2015. Par contre, il faut s'attendre à ce qu'elle se détériore encore dans la production laitière.

Dans le domaine des services agricoles, les estimations font état d'un accroissement de 709 millions de francs pour 2016, soit 1,4 % de plus que sur les trois années précédentes.

Le produit des activités secondaires non agricoles non séparables devrait s'accroître de 5,4 % par rapport aux années 2013 à 2015, pour se fixer à 462 millions de francs. Les estimations font état d'une augmentation du résultat dans la transformation des produits agricoles tels que les fruits destinés à la fabrication de jus, la viande ou le lait.

Les consommations intermédiaires sont en recul (-1,9 %) par rapport à la moyenne des trois années précédentes et sont évaluées 6,219 milliards de francs. Il reste 3,062 milliards de francs qui forment le revenu net d'entreprise, ce qui représente 26 millions de francs de plus (+0,9 %) que sur les trois années précédentes. Par rapport à l'année précédente, le revenu réalisé par le secteur agricole affiche une augmentation de 178 millions de francs, soit une hausse de 6,2 %.

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch



Exploitations individuelles

L'évaluation de la situation économique des exploitations s'appuie sur les résultats de l'analyse centralisée des données comptables, effectuée par l'Institut des sciences en durabilité agromique (IDU) d'Agroscope. Ces données fournissent divers éléments du revenu, mais aussi des indicateurs, par exemple sur la stabilité financière, révélateurs de la situation économique des exploitations agricoles.

» [Dépouillement centralisé des données comptables](#)

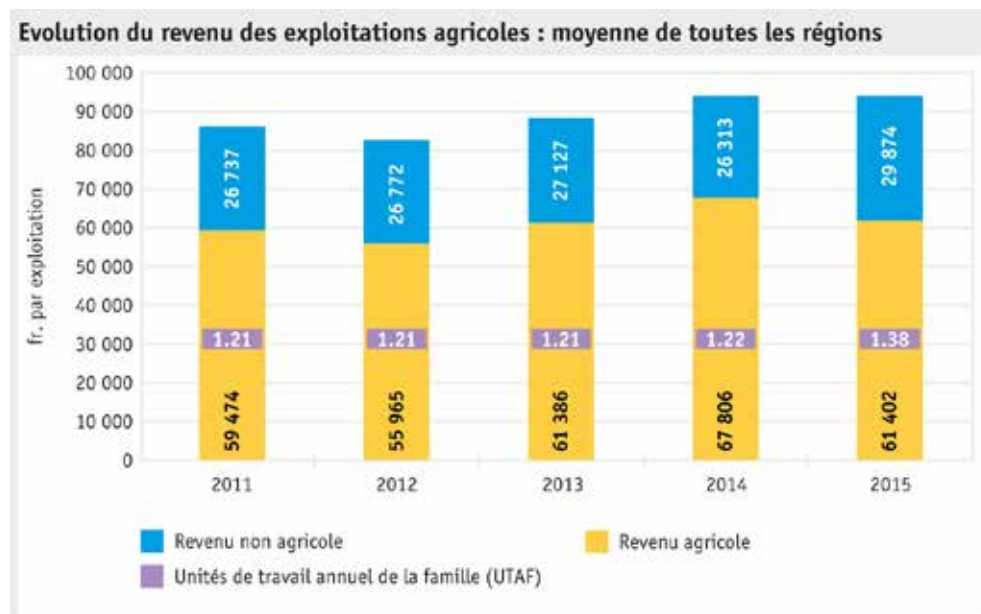
Nouvelle méthode d'évaluation centralisée des données comptables

Depuis 2015, Agroscope applique une nouvelle méthode d'estimation du revenu des exploitations agricoles, reposant sur une nouvelle sélection aléatoire de l'échantillon. Les résultats de l'évaluation présentés pour 2014 et 2015 ont été obtenus grâce à cette méthode. Si l'on excepte les fermes de très petite taille, il est possible aux exploitations agricoles répondant aux principales formes d'entreprise et aux principales personnalités juridiques (mais non les personnes morales pour le moment) de communiquer leurs données comptables de façon volontaire et anonymisée, à des fins de statistique. Par rapport à l'ancien système de sélection non aléatoire, cette nouvelle méthode améliore considérablement la représentativité de l'échantillon. L'échantillon a été défini à nouveau pour 2014 en vue d'estimer l'évolution du revenu en 2015.

L'échantillon sélectionné pour 2014 n'atteint pas encore la taille prévue ni la composition optimale. Le plan de sélection a donc été adapté et de nouvelles exploitations recrutées. Cette modification a rendu la comparaison plus difficile entre les deux années et influencé l'estimation des changements intervenus entre les moyennes calculées pour 2014 et 2015. C'est pourquoi la différence, exprimée en pourcent, entre les indices soumis à la comparaison, a été calculée sur la base des exploitations ayant fourni des données pour les deux années considérées. Quant aux moyennes publiées pour l'exercice 2015, elles ont fait l'objet d'une estimation portant sur l'ensemble de l'échantillon.

Revenu

Le revenu de l'activité agricole s'élève pour 2015 à 61 400 francs en moyenne, accusant un recul de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Cette perte s'explique principalement par la baisse des prix du lait et de la viande de porc, mais aussi par les conditions atmosphériques défavorables aux grandes cultures, aux cultures fourragères et aux cultures fruitières. Le revenu réalisé hors agriculture a progressé de 3,4 %, si bien que le revenu des exploitations a diminué de 2,9 % au total.



Source : Agroscope

Revenu des exploitations agricoles par régions (en francs, communautés d'exploitation incluses, ensemble de l'échantillon)

Revenu par régions	2015	Évolution 2014-2015 en %
Suisse	61 402	-6,1
Région de plaine	74 764	-6,9
Région des collines	53 645	-8,9
Région de montagne	49 775	-1,1

Source : Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Dans les régions de plaine, le revenu agricole a baissé de 6,9 % pour se placer à 74 800 francs. Dans les régions des collines, le recul atteint 8,9 % et le revenu 53 600 francs. Une situation en rapport avec le fait que dans un contexte de mauvais rendements, il n'a pas été possible de réduire autant que dans d'autres régions les charges de matériel, de marchandises et de services. En revanche, le revenu agricole dans les régions de montagne, qui se chiffre à 49 800 francs, s'est presque maintenu au niveau de l'an dernier (-1,1 %) et a moins été affecté qu'ailleurs par des fluctuations dues aux conditions atmosphériques et aux marchés, vu la part plus importante qu'occupent les paiements directs dans le revenu des agriculteurs. Ces paiements directs ont d'ailleurs augmenté de 1,4 % dans les régions de montagne.



Revenu des exploitations agricoles par régions (en francs, sans les communautés d'exploitation)

Revenu par régions	2015	Évolution 2014-2015 en %
Suisse		
Revenu agricole	58 468	-5,8
Revenu réalisé hors de l'agriculture	29 874	3,4
Revenu total	88 342	-2,9
Région de plaine		
Revenu agricole	70 562	-6,3
Revenu réalisé hors de l'agriculture	30 331	3,5
Revenu total	100 892	-3,5
Région des collines		
Revenu agricole	51 627	-8,2
Revenu réalisé hors de l'agriculture	33 045	13,0
Revenu total	84 672	-1,2
Région de montagne		
Revenu agricole	47 980	-5,3
Revenu réalisé hors de l'agriculture	26 397	-2,4
Revenu total	74 377	-3,4

Source : Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu total dont les familles paysannes disposent pour consommer et augmenter leur capital se compose du revenu agricole et du revenu d'activités hors de l'agriculture. Ce dernier, qui est relevé non dans les communautés d'exploitations, mais uniquement dans les exploitations individuelles, se montait en 2015 à 29 900 francs en moyenne par exploitation, ce qui représente 3,4 % de plus que l'année précédente, une augmentation qui a permis de compenser en partie la diminution du revenu agricole. Le revenu total des entreprises agricoles se montait à 88 300 francs, en régression de 2,9 % par rapport à 2014.

- » A9 **Résultats d'exploitation, toutes régions confondues**
- » A10 **Résultats d'exploitation dans les régions de plaine**
- » A11 **Résultats d'exploitations dans les régions des collines**
- » A12 **Résultats d'exploitations dans les régions de montagne**

Revenu du travail

Le revenu du travail correspond au revenu agricole, déduction faite des intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise. Le poste « revenu du travail de la main-d'œuvre familiale, par individu » donne une idée de la rémunération de la main-d'œuvre familiale dans l'entreprise.



Revenu du travail dans l'exploitation familiale en 2014/15, par régions et par quartile

Revenu du travail en fr. par UTAF ¹				
Régions	Moyennes	Moyennes	Moyennes	Moyennes
	1 ^{er} quartile (0-25 %)	2 ^e quartile (25-50 %)	3 ^e quartile (50-75 %)	4 ^e quartile (75-100 %)
Région de plaine	17 688	40 293	62 305	106 035
Région des collines	11 944	30 215	43 665	74 669
Région de montagne	12 850	27 258	37 797	67 170
Total	13 874	32 344	48 575	88 723

1 UTAF : unités de travail annuel de la famille, sur une base de 280 jours de travail par an
Source : Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

L'application de taux d'intérêt négatifs aux obligations de la Confédération à dix ans réduit à néant les intérêts calculés sur les fonds propres. La diminution de la valeur de ce poste par rapport à l'année précédente, combinée au léger recul du nombre de travailleurs appartenant à la main-d'œuvre familiale (-1,5 %), s'est traduite par une faible augmentation du revenu par équivalent plein temps dans la main-d'œuvre familiale, qui atteint 44 600 francs (+0,9 %). Ce revenu se chiffre à 54 700 francs dans les régions de plaine ; il est supérieur de 38 % à celui réalisé dans les régions de collines (39 700 francs), et de 55 % à celui réalisé en région de montagne (35 200 francs).

État comparatif des salaires 2014/15 par régions

Régions	Revenu du travail par UTAF ¹	Salaire de référence ²
	Francs par an	Francs par an
Région de plaine	49 618	74 000
Région des collines	36 261	69 000
Région de montagne	32 052	66 200

1 UTAF : unités de travail annuel de la famille, revenu médian

2 Salaire annuel brut médian des travailleurs du secteur secondaire et du secteur tertiaire

Source : Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu moyen des personnes travaillant dans l'exploitation familiale est généralement inférieur à celui des travailleurs de l'industrie et des services. En 2015, le revenu médian de ces personnes représentait 67 % du salaire de référence dans les régions de plaine, 53 % dans les régions des collines, et 48 % dans les régions de montagne. Cependant, il faut savoir que les données disponibles ne permettent de considérer que la durée d'un an. La moyenne des trois dernières années serait supérieure, en raison des bons résultats obtenus en 2013 et en 2014. Par ailleurs, le revenu du travail correspondait au revenu agricole, étant donné que l'intérêt des fonds propres était nul.


Revenu des exploitations en 2015 par types de production (communautés d'exploitation non incluses)

Type d'exploitation	Surface agricole utile	Main d'œuvre familiale	Revenu agricole (du travail)	Revenu hors agriculture	Revenu total
	ha	UTAF	Fr.	Fr.	Fr.
Grandes cultures	32,69	1,09	64 880	38 004	102 884
Cultures spéciales	16,47	1,29	79 021	28 919	107 940
Vaches laitières	22,17	1,36	51 038	28 368	79 406
Vaches mères	28,63	1,33	48 906	32 936	81 842
Divers bovins	24,44	1,36	47 257	27 235	74 492
Chevaux, moutons, chèvres	20,91	1,38	48 206	24 871	73 077
Transformation	16,22	1,30	77 518	28 353	105 871
Combinaison vaches laitières et grandes cultures	30,70	1,38	65 496	24 875	90 372
Combinaison vaches mères	30,43	1,24	53 368	44 453	97 821
Combinaison transformation	23,39	1,33	69 079	29 080	98 159
Autres combinaisons	27,60	1,33	59 899	33 712	93 611

Source : Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu du travail de la main-d'œuvre familiale dépend beaucoup du type de production. Sur les onze types d'exploitation considérés, trois se caractérisent par un revenu situé entre 30 et 40 % au-dessus du revenu moyen suisse : les cultures spéciales, les grandes cultures et la transformation (élevage des porcs et de la volaille), avec un revenu moyen de 60 000 francs. Les exploitations pratiquant plusieurs activités combinées sont toutes, elles, proches du revenu médian. Les autres productions, à savoir l'élevage de vaches laitières, celui de vaches mères, l'élevage de divers bovins (c'est-à-dire de bovins avec une faible proportion de vaches laitières), ainsi que l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres ont généré des revenus de l'ordre de 37 000 francs, nettement inférieurs (de 15 à 20 %) à la moyenne nationale.

- » A13 **Résultat d'exploitation dans les grandes cultures**
- » A14 **Résultat d'exploitation dans les cultures spéciales**
- » A15 **Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches laitières**
- » A16 **Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches mères**
- » A17 **Résultat d'exploitation dans l'élevage de divers bovins**
- » A18 **Résultat d'exploitation dans l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres**
- » A19 **Résultat d'exploitation dans la transformation**
- » A20 **Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches laitières et grandes cultures**
- » A21 **Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches mères**



Résultat d'exploitation dans la combinaison transformation

Résultat d'exploitation dans les autres combinaisons

Mauro Ryser, OFAG , Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

» A22

» A23



Introduction

Moyens de production

Les engrais, les aliments pour animaux, les semences, les plants et les produits phytosanitaires servent à la production agricole:

- Les engrais servent à la nutrition des plantes et favorisent leur croissance, accroissent leur rendement ou en améliorent la qualité.
- Les aliments destinés aux animaux de rente et aux animaux de compagnie permettent d'assurer les performances des animaux de rente agricoles ainsi que la qualité des produits d'origine animale.
- Des substances de nature chimique ou biologique sont employées sous forme de produits phytosanitaires pour protéger les plantes cultivées d'organismes nuisibles en vue d'une récolte abondante.
- Un matériel végétal de multiplication de haute qualité, tel que les semences, les plants de pommes de terre ainsi que les greffons, les porte-greffes et les jeunes plants de variétés de fruits et de vignes, contribue largement à la durabilité de la production en Suisse.

Si les moyens de production aident l'agriculture à accroître considérablement son rendement et la qualité de ses produits, ils sont aussi susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé des êtres humains et des animaux ainsi que sur l'environnement. C'est pourquoi la commercialisation et l'utilisation de ces moyens doivent être réglementées. Différentes dispositions légales définissent à cette fin les conditions d'homologation et les exigences que doivent respecter ces produits et leur production, ainsi que l'étiquetage, les modes d'utilisation, les obligations d'informer, les indications sur les plantes agricoles dans le catalogue des variétés et la certification des semences.

Production végétale et production animale

Les plantes cultivées et les animaux de rente agricoles sont à la base de la production de matières premières et de denrées alimentaires. La culture et l'élevage dépendent dans une large mesure du sol, en tant que site de production, et de sa fertilité ainsi que de l'eau nécessaire pour couvrir les besoins qui découlent de ces activités agricoles. La Confédération encourage l'utilisation durable de ces facteurs de production ainsi que la préservation de la santé et de la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente.

Sécurité de la production primaire

La production primaire, premier maillon de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette », fait face à de nombreux défis. Les systèmes de production modernes, très pointus, liés à l'évolution du contexte économique, climatique et sociétal, exigent une bonne maîtrise des risques inhérents à la production de denrées alimentaires. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a regroupé dans un secteur la gestion des risques liés à la production primaire et la coordination des contrôles effectués dans ce contexte. Il travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui prend en charge la sécurité des denrées alimentaires jusqu'à leur mise à disposition du consommateur. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), conduite conjointement par l'OFAG et l'OSAV, constitue un partenaire essentiel dans la mesure où cette unité est chargée de l'élaboration du plan de contrôle national dans la chaîne alimentaire et du rapport annuel s'y référant, ainsi que de la supervision des contrôles effectués par les cantons sur la base des ordonnances des deux offices.



OGM dans les aliments pour animaux

Aucun aliment pour animaux contenant des organismes génétiquement modifiés n'a été importé en Suisse en 2015. Et un seul cas a donné lieu à une constatation lors du contrôle de 400 échantillons de produits commercialisés.

Importations d'aliments pour animaux contenant des OGM ayant fait l'objet d'une déclaration douanière

Année	Volume	Aliments pour animaux contenant des OGM déclarés	Aliments pour animaux contenant des OGM déclarés
	en t	en t	en %
2011	491 419	0	0
2012	436 099	0	0
2013	445 381	13	0,003
2014	477 813	0	0
2015	493 491	0	0

Sources : OFAG, Administration fédérale des douanes

Analyses portant sur les aliments pour animaux de rente quant à leur teneur en OGM effectuées par la douane lors de l'importation ou par Agroscope sur le marché

Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Echantillons prélevés sur le marché	Indications erronées
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2011	59	0	239	4
2012	41	0	284	1
2013	62	0	311	1
2014	64	0	327	0
20145	60	0	400	1

Analyses portant sur les aliments pour animaux de compagnie quant à leur teneur en OGM effectuées par Agroscope

Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés	Indications erronées
	Nombre	Nombre
2011	106	2
2012	14	1
2013	0	0
2014	9	0
2015	0	0

Source : Agroscope

Markus Hardegger, OFAG, Secteur Ressources génétiques et Technologies, markus.hardegger@blw.admin.ch



Plan d'action sur les produits phytosanitaires

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'établir un plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires (PPh), en collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ce plan d'action doit définir les objectifs et les mesures permettant de réduire les risques et de permettre une utilisation durable des produits phytosanitaires. Un [projet de plan d'action](#) a été mis en consultation auprès des milieux concernés jusqu'au 31 octobre 2016.

Les produits phytosanitaires sont employés dans l'agriculture mais également en dehors pour protéger les cultures contre les maladies et les ravageurs ainsi que contre la concurrence des adventices. Ces produits jouent un rôle important dans l'agriculture en contribuant notablement à assurer le rendement et la qualité des récoltes. Toutefois, les substances biologiquement actives que contiennent ces produits peuvent avoir des effets indésirables sur l'être humain et des organismes non cibles qu'il s'agit de limiter.

Le projet de plan d'action mis en consultation décrit les risques avérés et/ou probables que les produits phytosanitaires présentent pour les utilisateurs, les consommateurs et l'environnement. Ce document définit les objectifs et les mesures permettant de remédier à cette situation.

La mise en œuvre du plan d'action permettra de réduire de moitié les risques qu'impliquent actuellement les produits phytosanitaires et de renforcer les principes de durabilité dans l'utilisation de ces produits.

Le plan développe les quatre axes suivants :

1. Réduire de façon ciblée les risques actuels.
2. Utiliser, indépendamment du risque, le potentiel de réduction des applications de produits phytosanitaires ainsi que des émissions.
3. Développer de nouvelles mesures pour réduire le nombre d'applications de produits phytosanitaires ainsi que les émissions.
4. Améliorer les connaissances sur les effets indésirables des produits phytosanitaires

Le plan d'action définit les buts à atteindre sur le long terme ainsi que des objectifs intermédiaires mesurables susceptibles d'être réalisés au moyen des mesures proposées, d'après les estimations actuelles.

La réussite du plan d'action dépend aussi de facteurs, tels que la disposition des contribuables à compenser les coûts supplémentaires qui découlent pour l'agriculture par le biais des prix ou des paiements directs, des distributeurs à accepter de réduire leurs exigences quant à l'aspect des produits ou des agriculteurs à recourir à des mesures préventives de substitution à des fins de protection. Les possibilités financières de la Confédération et des cantons sont également des facteurs décisifs pour une utilisation réussie du plan d'action.

Le plan d'action doit contribuer à réduire les risques pour l'être humain et l'environnement, mais il représente aussi une chance pour l'agriculture suisse. Grâce à la mise en œuvre de ce plan, elle a l'occasion de positionner ses produits auprès d'un consommateur suisse particulièrement sensible à la question de la protection de l'environnement. Parallèlement, la confiance que l'agriculture inspire, par son travail, à la population s'en trouve renforcée.

Olivier Félix, OFAG, Secteur protection durable des végétaux, olivier.felix@blw.admin.ch



» A33

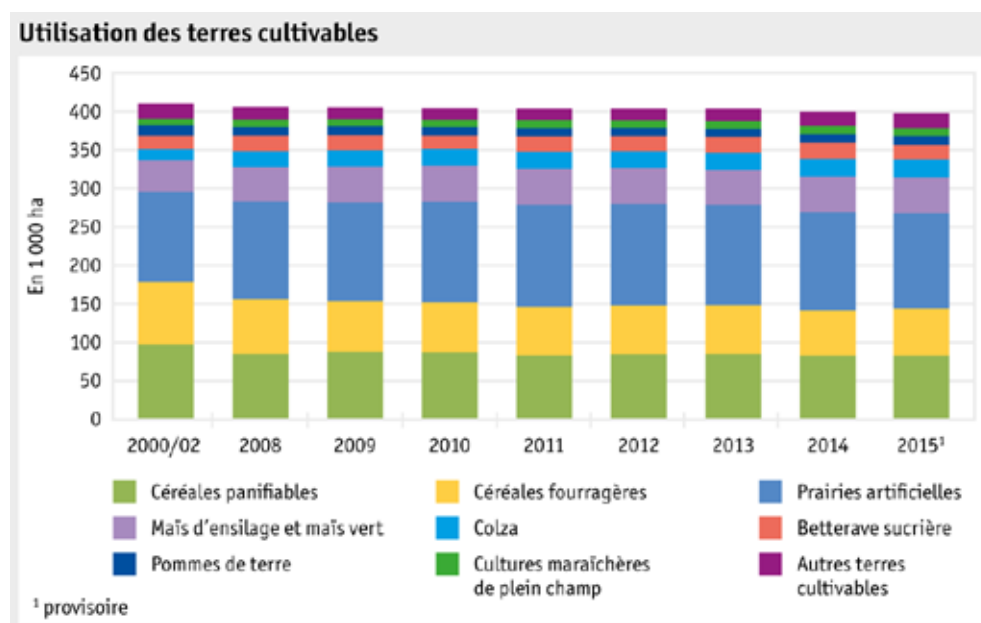
Utilisation de la surface

La surface agricole utile comprend les grandes cultures, les cultures pérennes, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les surfaces affectées à d'autres utilisations, telles les prairies à litière et les tourbières. Par rapport à 2014, elle a diminué de 0,16 %, soit d'environ 1700 ha.

Cultures des champs aussi appelées grandes cultures

La superficie des terres ouvertes a légèrement augmenté au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente (+0,5 %), par contre la superficie totale des grandes cultures a légèrement diminué (-0,5 %). Cela s'explique par une réduction des prairies artificielles d'environ 3000 ha. La culture des légumineuses et des oléagineux continue d'augmenter comme cela a été le cas les années précédentes. Le recul constant des cultures fourragères semble être entravé (+1,3 % par rapport à l'année précédente). Les cultures sarclées ont diminué par rapport à l'année précédente (-5,4 %).

Région d'estivage



Source : USP

Cultures pérennes

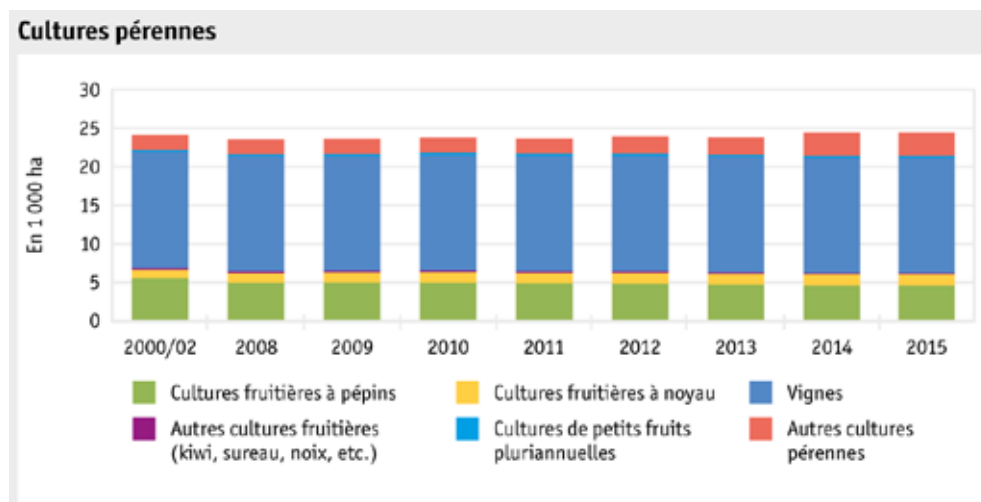
L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de vergers à hautes tiges de 6297 hectares en 2015 (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm)). Ce chiffre correspond à une diminution de 22 hectares par rapport à l'année précédente, qui concerne essentiellement la culture de fruits à pépins (-0,8 %). La culture de fruits à noyau a une nouvelle fois progressé (+0,8 %), mais revêt néanmoins une importance moindre en termes de superficie.

En 2014, la culture de petits fruits pluriannuels couvrait 293 hectares, ce qui correspond à un recul de six hectares (-7,3 %) par rapport à 2014.

La surface viticole de la Suisse s'est élevée à 14 793 hectares pendant l'année sous revue, une superficie légèrement inférieure au niveau de 2014 (-42 ha). La répartition des cépages, 42 % de cépages blancs et 58 % de rouges, est restée stable.



Les autres cultures pérennes englobent notamment les plantes de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les cultures maraîchères pérennes, les matières premières renouvelables, telles que le roseau de Chine ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.



Source : OFAG / USP

Liens accessibles depuis la page d'accueil de l'OFAG

[Production durable : Fruits – Statistiques fruits](#)

[Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole](#)

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch



Stratégie pour la sélection végétale en Suisse 2050

La sélection végétale se trouve tout au début de la chaîne de création de valeur de la production de denrées alimentaires. Le contenu de nos assiettes provient en effet la plupart du temps de variétés végétales qui ont été préalablement sélectionnées. L'agriculture et le secteur agroalimentaire s'appuient sur les prestations de base de la sélection végétale, laquelle influence, directement ou indirectement, les habitudes alimentaires actuelles et futures. Une multitude d'acteurs participent à la sélection végétale, favorisant ainsi la mise au point de produits aboutis (variétés végétales), qui seront également demandés sur le marché. Or, ce résultat suppose une approche étroitement concertée quant au fond et associant largement les disciplines les plus diverses, telles que l'entomologie, la pathologie, la physiologie végétale, la biologie moléculaire ou la bio-informatique. La sélection végétale contribue notablement à l'émergence d'une agriculture durable en produisant des variétés végétales adéquates qui respectent les ressources naturelles tout en garantissant les rendements. C'est un processus qui s'inscrit dans le long terme. Il faut en effet généralement plus de quinze ans avant qu'une nouvelle variété puisse se positionner sur le marché. À cet égard, il est également décisif d'entamer suffisamment tôt une réflexion stratégique constructive et de la réexaminer régulièrement d'un œil critique.

Sachant l'importance stratégique de la sélection végétale pour l'agriculture suisse, l'OFAG a développé au cours de ces trois dernières années une stratégie dans ce domaine. Il a été délibérément décidé que cette stratégie couvrirait une assez longue période (jusqu'en 2050), ce qui lui donne une portée générale. Ce document s'appuie sur une vision consciente du rôle de la sélection végétale suisse dans les défis des prochaines décennies et tendant vers une agriculture durable et multifonctionnelle:

Vision 2050 pour la sélection végétale suisse

De par l'excellence de ses variétés et de ses compétences, la sélection végétale suisse est la clef de voûte d'une agriculture et d'un secteur agroalimentaire durables et innovants.

La stratégie a été mise au point avec le concours de divers groupes d'intérêt et a fait l'objet d'une large consultation. Elle réunit les conditions nécessaires à la fixation des priorités de la Confédération pour la sélection de nouvelles variétés végétales, formant ainsi les bases dont ont besoin les décideurs pour l'utilisation des fonds publics dans ce domaine. Cette stratégie définit le cadre d'une plus grande coordination au sein de la communauté des sélectionneurs en Suisse et montre qu'une coopération internationale est indispensable pour une sélection végétale réussie. Elle vise une utilisation efficace des fonds publics tout en indiquant aux acteurs les lignes directrices dont ils s'inspireront pour définir leurs propres stratégies.

La stratégie sur la [sélection](#) sert de point de départ au développement d'un plan d'action concret, qui sera mis au point en 2016 et 2017, sous la houlette de l'OFAG et, encore une fois, avec le concours des milieux intéressés.

Hans Dreyer, OFAG, Secteur Santé des plantes et variétés
 Contact : Gabriele Schachermayr, OFAG, Secteur Santé des plantes et variétés,
gabriele.schachermayr@blw.admin.ch



Détenteurs d'animaux de rente et effectifs

En 2015, on dénombrait encore plus de 36 700 détenteurs de bovins. Cela correspond à une baisse d'environ 2,7 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de détenteurs de moutons et de porcs a également baissé dans une proportion comparable. Le nombre de détenteurs de chevaux a aussi légèrement diminué, mais moins fortement que les années précédentes. Seuls les aviculteurs ont enregistré une légère hausse.

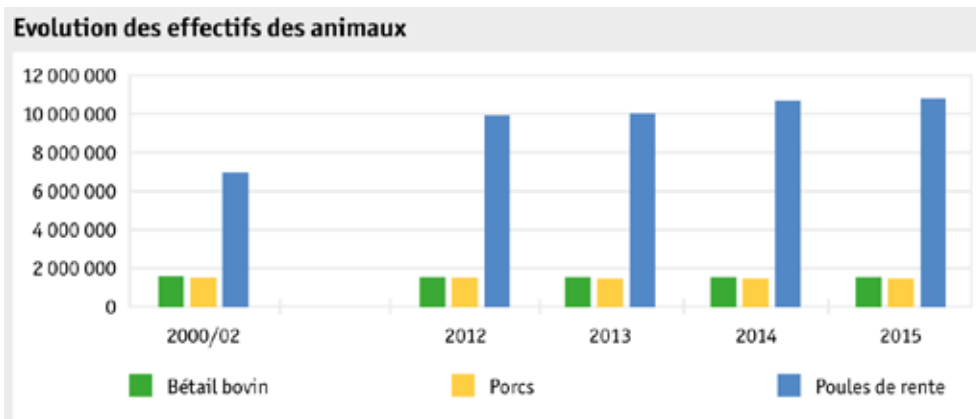
Evolution du nombre des détenteurs d'animaux de rente

	2000/02	2013	2014	2015	2000/02- 2013/15
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Détenteurs de bétail	58 602	46 621	45 711	44 789	-22,0
Détenteurs de bovins	49 598	38 546	37 742	36 738	-24,0
Détenteurs de chev-aux	10 564	8671	8528	8483	-19,0
Détenteurs de porcs	14 656	7277	7045	6865	-51,8
Détenteurs de mou-tons	12 158	8903	8700	8414	-28,7
Détenteurs de chèvres 1)	6977	6466	6333	6313	-8,7
Aviculteurs	19 943	11 982	11 953	12 065	-39,8

Source : OFS, données relatives aux bovins tirées de la banque de données sur le trafic des animaux à partir de 2009 ; 2015 : jour de référence déplacé de début mai au premier janvier.

Si l'on compare le nombre de détenteurs d'animaux de rente l'année sous revue avec le nombre relevé en 2000/02, le nombre des éleveurs de porcs et celui des aviculteurs sont frappants. Ils ont diminué respectivement de plus de 50 % et de près de 40 %. Le nombre des détenteurs de bovins et de moutons a lui aussi baissé, respectivement de 24 % et de 29 %, durant cette période. Par contre, le nombre d'animaux de rente, toutes espèces confondues, n'a guère diminué en 2015 par rapport aux années 2000/02 ; concernant la volaille il a même augmenté de plus de 50 %. Cette situation illustre clairement la poursuite de l'évolution des structures et la concentration sur des effectifs en moyenne plus élevés par exploitation.

En 2015, les agriculteurs ont gardé environ 1,55 million de bovins, à savoir 0,5 % de moins que l'année précédente. L'effectif de vaches (vaches laitières et vaches mères) a diminué d'environ 4000 têtes par rapport à l'année précédente.



Source : OFS

L'effectif de porc a presque atteint les chiffres de l'année précédente, avec 1,5 million d'animaux en 2015 (-0,2 %). Le recul relativement important des effectifs de moutons et de chèvres en 2015 s'explique en grande partie par le déplacement du jour de référence de début mai au 1^{er} janvier.

Grâce à la situation favorable sur le marché de la viande de volaille et des œufs, l'effectif total de la volaille a de nouveau augmenté en 2015, avec 10,75 millions d'animaux ; ce sont les poules pondeuses et poules d'élevage qui contribuent le plus à cette hausse (+6 %).

» A33

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Production laitière

L'économie laitière est le secteur le plus important de l'agriculture suisse. Elle participe pour environ 20 % à la production agricole totale. En 2015, on comptait en Suisse encore environ 21 850 producteurs de lait, 10 270 d'entre eux étant établis dans la région de montagne et 11 580 dans la région de plaine. L'année sous rapport, environ 3,49 millions de tonnes de lait ont été commercialisées. Un tiers de cette quantité a été obtenue dans des exploitations qui affouragent les vaches sans ensilage et 6 % dans des exploitations qui pratiquent l'agriculture biologique. L'affouragement sans ensilage est une condition impérative pour la production de lait destiné à la fabrication des fromages suisses au lait cru que sont, par exemple, l'Emmentaler AOP, le Gruyère AOP, le Sbrinz AOP ou la Tête de Moine AOP. En Suisse, la plus grande partie du lait commercialisé est transformée en fromage (42 %), les autres principaux produits de transformation étant le beurre (16 %), le lait de consommation (11 %) les conserves de lait, telles que la poudre de lait maigre ou de lait entier (10 %), la crème de consommation (8 %), le yogourt (3 %) et autres.

La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint, en 2015, 196 992 kg en région de plaine et 105 503 kg en région de montagne. Par rapport à 2014, le volume de la collecte du lait a augmenté en moyenne de 15 064 kg en plaine et de 4319 kg en montagne. Considérée sur les dix dernières années, la progression se chiffre à 60,1 % pour la plaine et à 41,7 % pour la montagne. Ces évolutions contrastées montrent que la région de plaine bénéficie de plus grandes possibilités de croissance. De même, exprimée en pour cent, la production moyenne en 2015 a davantage augmenté en plaine qu'en montagne par rapport à l'année précédente.

En 2015, la quantité de lait commercialisée a baissé d'environ 1,5 % par rapport à l'année précédente (3,49 millions de tonnes). L'effectif de vaches a un peu moins reculé (-0,5 %).

» [Lait et produits laitiers](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Production de viande et d'œufs

La valeur de la production de viande (tous types de viande confondus) s'est élevée à près de 2,6 milliards de francs en 2015, ce qui représente un peu plus qu'un quart de la valeur de la valeur de production agricole totale.

La part indigène était de 80,6 % ; la production de viande d'étal a augmenté de 0,7 % par rapport à 2014, alors que l'approvisionnement en animaux destinés à la transformation a reculé de 2,3 %. Comme la demande en animaux destinés à la transformation est restée élevée, des importations régulières ont été nécessaires.

La production de viande de veau a reculé de 4 % l'année sous rapport. Cela s'explique principalement par la sélection génétique de races à viande. Les veaux dits « maigres » sont ainsi davantage utilisés pour l'engraissement de gros bétail.

La production de viande de porc a légèrement diminué en 2015, pour atteindre 241 322 tonnes. En raison de la longue saison des grillades, le marché a été quelque peu allégé, mais des offres excédentaires sporadiques ont fait baisser les prix des porcs de boucherie.

La production indigène de viande de volaille a de nouveau augmenté en 2015, comme les années précédentes, à hauteur de 3,1 %.

En 2015, la production d'œufs a atteint les 868 millions de pièces, à savoir 3,7 % de plus que l'année précédente.

» [Viande et œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Stratégie Antibiorésistance

Buts

L'efficacité des antibiotiques doit être garantie sur le long terme et le développement de résistances doit être endigué. Dans cette perspective, le Conseil fédéral a approuvé fin 2015 une stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques qui bénéficie d'un large soutien. L'utilisation excessive et inappropriée des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire accélère le développement de germes résistants pouvant se révéler problématiques pour la santé humaine et animale. Les efforts consentis jusqu'ici ne suffisent pas à lutter contre la résistance aux antibiotiques. Les antibiotiques doivent être utilisés avec plus de précaution et le recours à eux doit être réduit.



Approche « One-Health »

La Stratégie Antibiorésistance nationale (StAR) identifie les domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir, les objectifs à atteindre et les mesures permettant de les réaliser. Elle adopte une approche One-Health globale, le problème concernant la médecine humaine aussi bien que la médecine vétérinaire, l'agriculture et l'environnement.

Faire le point de la situation

La stratégie a été mise sur pied en deux ans et demi par quatre offices fédéraux et les parties prenantes les plus importantes. Cette collaboration et les comptes rendus des médias ont permis de sensibiliser les groupes professionnels concernés et la population. Bien que la quantité totale d'antibiotiques vendus dans le domaine vétérinaire diminue chaque année, il est indispensable de mettre en place une surveillance conséquente de l'utilisation d'antibiotiques dans la médecine vétérinaire et humaine et de recueillir de données précises. Les données sur les médicaments vétérinaires qui sont recueillies dans le cadre des indicateurs agro-environnementaux (IAE) permettent de publier uniquement des données validées statistiquement sur les exploitations laitières. Grâce au relevé de l'utilisation individuelle d'antibiotiques, il sera par exemple possible de prendre des mesures ciblées dans les hôpitaux, les cabinets médicaux ou vétérinaires et les exploitations agricoles qui font une utilisation d'antibiotiques supérieure à la moyenne.



Renforcer la prévention passe aussi par un meilleur usage

Afin de maintenir l'efficacité des antibiotiques sur le long terme, il faut se concentrer davantage sur la prévention. Chaque fois qu'une infection peut être évitée, cela se traduit par une réduction de l'utilisation d'antibiotiques. Pour y parvenir, il est notamment nécessaire d'améliorer l'hygiène dans les hôpitaux et lors des soins, mais aussi d'optimiser l'élevage.

En outre, des directives uniformisées valables dans toute la Suisse encourageront une utilisation adéquate des antibiotiques. Ces directives définiront les conditions dans lesquelles il est conseillé d'utiliser des antibiotiques en médecine vétérinaire et humaine, et elles contiendront aussi des indications sur le choix de l'antibiotique approprié, sur son dosage et sur la durée de la thérapie.

Louis Tamborini, OFAG, Secteur Sécurité de la production et alimentation animale, louis.tamborini@blw.admin.ch



Stratégie pour la sécurité de la filière alimentaire

Contexte

De nombreux acteurs œuvrent tout au long de la filière alimentaire pour en assurer la sécurité. Les cantons effectuent le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels, les contrôles vétérinaires ainsi que ceux de la production primaire et des moyens de production pour l'agriculture. La Confédération, par Agroscope, assure un contrôle centralisé des aliments pour animaux mis en circulation.

La complexité croissante de la filière alimentaire et des attentes des consommateurs ainsi que la limitation des ressources obligent à structurer et à coordonner toujours plus finement ces contrôles afin de conserver un niveau de sécurité élevé pour les consommateurs.

Le plan de contrôle national pluriannuel (PCN) décrit les bases légales, les acteurs impliqués dans les contrôles ainsi que les activités effectuées le long de la filière alimentaire. Une stratégie globale a été définie en 2015 en collaboration entre tous les organes impliqués. Elle tient compte de cette évolution et vise à structurer et à coordonner ces activités pour en améliorer l'efficacité.



Objectifs communs réunis dans une stratégie

En Suisse, il existe plus de 70 services au sein de la Confédération et des cantons qui se chargent des tâches d'exécution et des contrôles administratifs visant à assurer la sécurité alimentaire. L'organisation sectorielle de ce système de contrôle et sa structure fédérale permettent une mise en œuvre efficace des objectifs harmonisés et induisent un niveau élevé de coordination et de coopération.

Une journée PCN est organisée chaque année par l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL). Elle réunit tous les acteurs de la filière alimentaire, soit les chimistes, les vétérinaires et les services d'agriculture cantonaux, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Administration fédérale des



douanes (AFD). Des discussions dans les groupes de travail formés lors de cette journée, il est ressorti le besoin de travailler sur des objectifs communs.

Un groupe de travail mixte, composé de représentants de la Confédération et des cantons, a été chargé d'élaborer des objectifs stratégiques pour toute la filière alimentaire. L'objectif suprême est de garantir la sécurité le long de la filière alimentaire aussi efficacement que possible.

La mission du groupe de travail comprend deux étapes :

- Formulation d'objectifs stratégiques et opérationnels le long de la filière alimentaire et définition des compétences et des tâches des acteurs.
- Mise en œuvre de la stratégie dans le cadre du Plan de contrôle national (PCN).

La stratégie comprend quatre objectifs stratégiques :

1. Les aliments disponibles sur le marché sont sûrs et conformes au droit.

La sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels doit être garantie le long de toute la filière alimentaire, afin de protéger la santé des consommateurs et de répondre à leurs attentes.

2. Le système est en constante évolution et encourage la collaboration.

Le système d'exécution et de contrôle le long de la filière alimentaire doit gagner en efficacité grâce à une meilleure collaboration et à un flux de données plus transparent.

Les responsables politiques sont aussi impliqués et une amélioration continue des synergies dans l'organisation est visée. La simplification administrative est également prise en compte.

3. Le système prévient activement les crises et permet de les maîtriser.

La collaboration des diverses compétences au plan de l'organisation est conçue de manière à prévenir les crises et à les maîtriser dans le cas où elles surviendraient. Le guide de gestion des situations de crise est mis à jour et sert à soutenir l'organisation.

4. Des conditions optimales d'accès au marché sont créées.

La collaboration des acteurs le long de la filière alimentaire doit être conçue de manière à ce que les denrées alimentaires, les produits semi-finis et les matières premières qui relèvent de notre compétence puissent être mis en circulation dans notre pays, dans l'Union européenne et dans une sélection d'autres pays (pays avec lesquels la Suisse a conclu un traité de libre-échange ou est en voie de le faire) avec ou sans conditions.

Après consultation de tous les milieux intéressés, cette stratégie a obtenu l'aval de toutes les parties prenantes.

Cette stratégie globale constitue une première étape. Elle inclut déjà certains objectifs stratégiques et mesures possibles pour sa réalisation. Un nouveau groupe de travail pour la mise en œuvre de la stratégie globale, constitué par des représentants de la partie opérationnelle des différentes organisations, étudie en détail ces propositions, les complète en fonction de l'expérience de chacun et fixe les priorités.



Propositions d'objectifs opérationnels et de mesures envisageables pour la réalisation du premier objectif stratégique

Objectif stratégique

prioritaire	Objectifs partiels	Mesures
Les aliments disponibles sur le marché sont sûrs et conformes au droit.	Concevoir et définir une compréhension commune des risques existant le long de la filière alimentaire.	Établissement d'un catalogue consolidé des risques possibles par ordre de priorité devant servir de base de planification. La législation actuelle aide à l'exécution efficace.
	La sécurité alimentaire est mesurable : un indice de sécurité alimentaire est créé pour quantifier la sécurité alimentaire dans le but de l'améliorer.	L'analyse de données faite par le groupe de travail débouche sur la définition d'indicateurs et de leur pondération en tenant compte des solutions existantes en Suisse et à l'étranger. Lancement de l'élaboration, de la mise en œuvre et du controlling de l'indice de sécurité alimentaire.
	Réduction des cas de campylobactériose : inversion à moyen terme de la tendance épidémiologique. D'ici à fin 2019, retour au niveau des années 2005/2006 en ce qui concerne la campylobactériose chez l'homme (prévalence de moins de 70 personnes sur 100 000 par an).	Élaboration, mise en œuvre et suivi du concept de réduction «Campy minus» avec le concours de tous les participants.
	D'ici à fin 2015, présentation de la Stratégie Antibiorésistance nationale (StAR).	Élaboration d'un concept de mise en œuvre de la Stratégie Antibiorésistance nationale (StAR).
	Tous les acteurs disposent des données et informations nécessaires pour leur travail.	Analyse contextuelle qui identifie d'une part quelles sont les données et les informations disponibles et en quelle quantité et qui détermine d'autre part quelles sont les données nécessaires pour une exécution optimale du mandat d'exécution des divers acteurs.

Louis Tamborini, OFAG, Secteur Sécurité de la production et alimentation animale, louis.tamborini@blw.admin.ch



Introduction

En 2015, la Suisse a connu des températures moyennes supérieures d'environ 2 degrés à la référence pertinente au point de vue climatologique des années 1961 à 1990. L'année 2015 a ainsi été l'année la plus chaude jamais mesurée en Suisse. L'été 2015 était, après celui de 2003, le deuxième été le plus chaud depuis le début des enregistrements systématique en 1864. La température en Suisse pendant tout l'été était supérieure de 3,5 degrés à la moyenne pluriannuelle. Dans la plupart des régions, l'été 2015 a également été beaucoup trop sec. Début juillet, en particulier, le sol était extrêmement asséché en raison de la chaleur, du vent et de 14 jours de soleil ininterrompu. Des pluies importantes n'ont été enregistrées que dans la deuxième moitié du mois d'août. Le déficit de précipitations n'a été compensé que de manière minimale dans la plupart des régions.

L'année 2015 a déjà commencé avec un mois de janvier plus chaud que la moyenne, des températures approchant parfois les 20 degrés et presque pas de gel. Le mois de mars a ensuite été très ensoleillé et sec. Ce n'est que fin avril que des masses d'air humide ont fait venir les pluies tant attendues. Les mois de mai et de juin étaient humides et frais. Le mois de juin a notamment été marqué par des différences de températures importantes. La canicule estivale s'est installée fin juin. Les températures ont de nouveau été supérieures à la normale en automne et ce, jusqu'au début du mois de décembre. Dans l'ensemble, à l'exception du mois d'octobre, le temps était beaucoup trop sec.

Produits végétaux

Les conditions météorologiques ont été mitigées pour la production végétale en 2015. Les sols secs et chauds ont permis de semer et de planter plus tôt au printemps les légumes, betteraves sucrières, céréales, oléagineux et pommes de terre. L'humidité et le froid du début de l'été ont ralenti la croissance des grandes cultures et ont provoqué dans certains cas des pertes de rendement dans les cultures maraîchères. La chaleur et la sécheresse de l'été ont exigé d'importants travaux d'irrigation et ont entraîné des rendements inférieurs à la moyenne en ce qui concerne les herbages, les cultures de maïs et les légumes de garde et de transformation (à l'exception des carottes) dans les régions plus sèches du Plateau et du nord de la Suisse. Alors que seulement 80 % des céréales récoltées l'année précédente étaient panifiables, près de 100 % du blé a atteint la qualité panifiable en 2015 en raison de la sécheresse du temps pendant la phase de maturation et de récolte. Après des rendements record l'année précédente, les récoltes de colza ont de nouveau été très bonnes. Les pommes de terre et les betteraves sucrières ont largement souffert en raison de l'humidité du sol au début de l'été et de la sécheresse estivale qui a suivi.

Dans l'ensemble, on peut tirer un bilan positif de l'année fruitière et viticole. Les fruits ont mûri dans de bonnes conditions, ce qui a permis aux raisins et aux fruits d'atteindre une qualité exceptionnelle. Cependant, le volume de la récolte viticole a été le plus faible de ces dernières années en raison de la sécheresse. Grâce aux possibilités d'irrigation, des rendements moyens ont été obtenus dans l'arboriculture. Les petits fruits ont cependant souffert de la canicule. La drosophile du cerisier était toujours présente, mais a occasionné moins de dégâts que prévu dans l'arboriculture et aucun problème dans la viticulture.

Produits animaux

La tendance restée à la baisse des effectifs bovins a eu des conséquences sur l'approvisionnement indigène. Alors que la production de viande d'étalement a augmenté en 2015, l'approvisionnement en animaux destinés à la transformation a baissé. La part indigène de gros bétail à la consommation était de 80,6 %. La production de viande de veau a reculé de 4 % en 2015 par rapport à 2014 et représentait environ 29 100 tonnes poids mort. Dans le cas de la viande de porc, la production et la consommation par personne ont légèrement reculé par rapport à l'année précédente. La consommation de viande de mouton a par contre augmenté. La



population continue à priser les œufs et la viande de volaille suisses, qui ont ainsi pu s'imposer sur le marché malgré d'importants écarts de prix avec les produits importés. Le prix à la production du lait était sous pression, notamment en raison des difficultés sur le marché international du lait. La balance commerciale du fromage de la Suisse avec l'UE est restée positive en termes de valeurs, mais le volume exporté a été dépassé par le volume importé, comme ce fut déjà le cas l'année précédente.

Tendances du marché

La valeur ajoutée brute du secteur primaire a évolué négativement en 2015 ; le commerce des produits agricoles a également légèrement reculé. L'indice des prix à la production a présenté en 2015 une légère tendance à la baisse pour les produits agricoles, alors que l'indice des prix à la consommation a affiché une légère tendance à la hausse pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. Mais quelle est dès lors l'évolution des prix aux différents stades de la commercialisation ? Qu'en est-il de la compétitivité dans le secteur laitier suisse ? Vous trouverez les réponses à ces questions dans les articles de la sous-rubrique consacrée aux tendances du marché.



Valeur ajoutée brute

En 2015, l'économie suisse a créé une valeur ajoutée brute de 625 milliards de francs, soit près de 3 milliards de francs de plus que l'année précédente. La part revenant au secteur primaire était de 0,7 %.

Evolution de la valeur ajoutée brute dans les trois secteurs économiques

Secteur	2000	2014 ¹	2015 ¹	Part 2015
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	%
Secteur primaire	5300	4680	4256	0,7
Secteur secondaire	115 366	159 866	159 462	25,5
Secteur tertiaire	317 079	458 202	461 162	73,8
Total	437 745	622 748	624 880	100,0

Remarque : en raison de la révision totale des Comptes nationaux de 2014 (adaptation au Système européen des comptes 2010), les séries temporelles des agrégats du présent tableau ont toutes été modifiées.

¹ provisoire

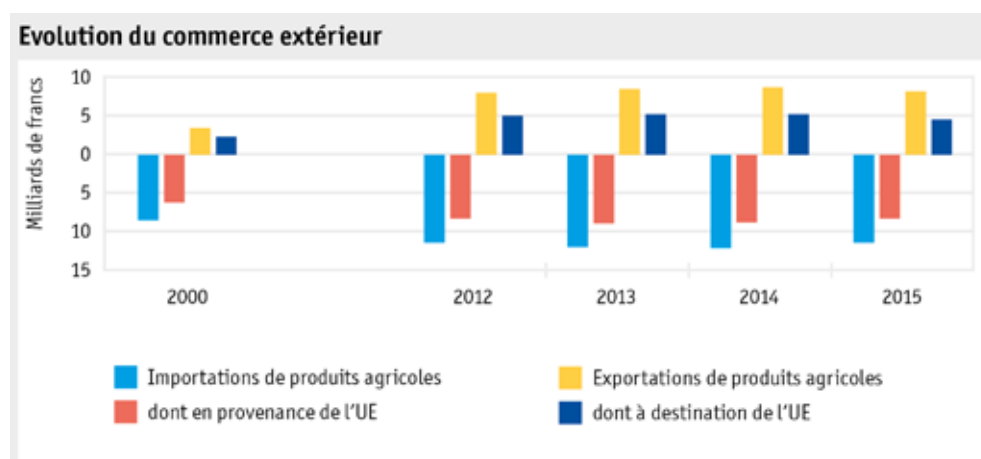
Source : OFS

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



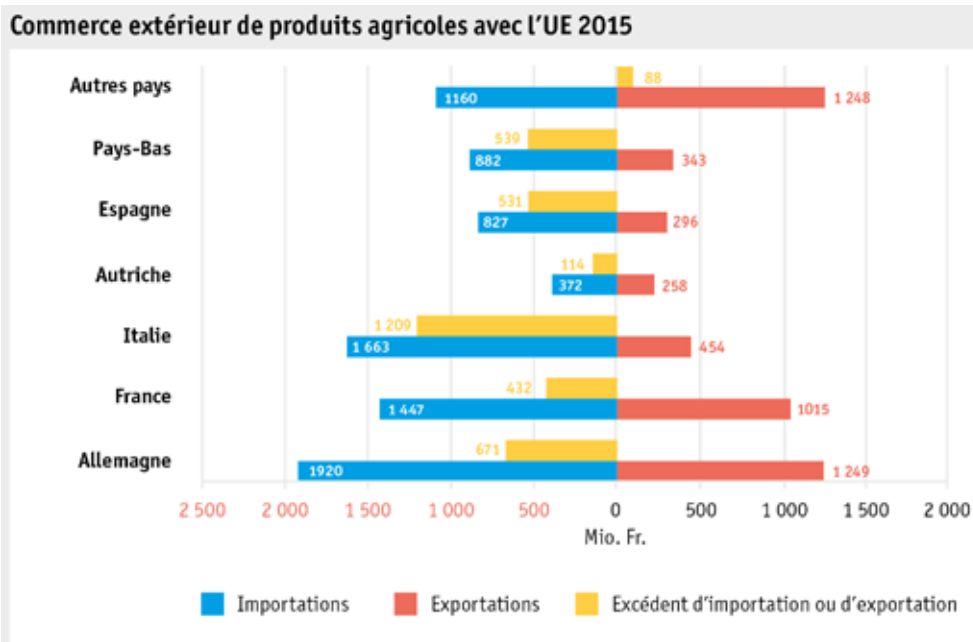
Commerce extérieur

Après des années de croissance modérée, le commerce extérieur suisse a connu un recul en 2015 : les importations se sont montées à 166,3 milliards de francs, soit un recul de 6,9 % par rapport à 2014, et les exportations à 202,9 milliards de francs, soit un recul de 2,6 %. La balance commerciale affichait en 2015 un excédent d'exportation de 36,6 milliards de francs, soit 6,6 milliards de plus qu'en 2014.



Le commerce des produits agricoles a connu dans l'ensemble une évolution défavorable au cours de l'année sous revue. Les importations ont chuté à 11,5 milliards de francs (-0,6 milliard par rapport à 2014) et les exportations à 8,5 milliards de francs (-0,3 milliard). La balance commerciale des produits agricoles affichait en 2015 un excédent d'importation de 3,0 milliards de francs, inférieur de 0,3 milliard de francs à celui de 2014. L'excédent d'importation a néanmoins globalement diminué de 2 milliards de francs entre 2000 et 2015.

Durant l'année sous revue, 71,7 % des produits agricoles importés provenaient de l'UE, tandis que 57,3 % des exportations étaient destinées à l'espace européen. Par rapport à 2014, les importations en provenance de l'UE ont diminué de 0,5 milliard de francs pour s'établir à 8,3 milliards de francs, tandis que les exportations vers l'espace européen ont diminué de 0,4 milliard de francs pour s'établir à 4,9 milliards de francs. En 2015, la balance commerciale avec l'UE pour les produits agricoles s'est soldée par un excédent d'importation de 3,4 milliards de francs.



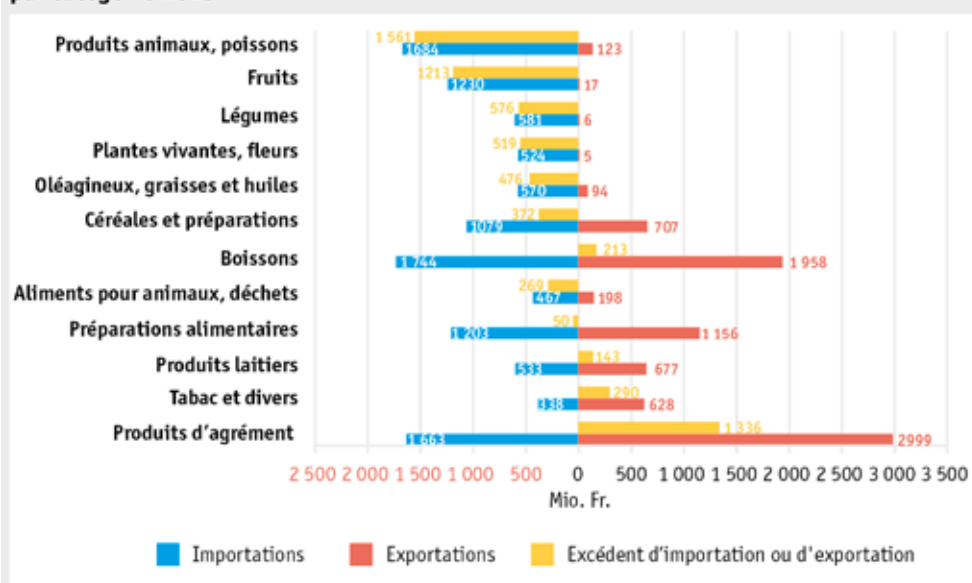
Source : Administration fédérale des douanes

En termes de valeurs, durant l'exercice écoulé, la Suisse a importé des produits agricoles principalement d'Allemagne, mais aussi de France et d'Italie. Presque deux tiers de l'ensemble des importations depuis l'UE provenaient de ces trois pays. En termes de valeurs, une bonne moitié des exportations (56 %) vers l'UE était destinée en 2015 à l'Allemagne, à la France et à l'Italie.

Durant l'année sous revue, la balance commerciale avec les pays voisins de l'UE, ainsi qu'avec l'Espagne et les Pays-Bas, s'est clôturée par des excédents d'importation. La Suisse a obtenu les plus mauvais résultats avec l'Italie. La balance commerciale avec l'Autriche est beaucoup plus équilibrée. En 2015, le solde commercial de la Suisse avec les autres pays membres de l'UE affichait un excédent d'exportation de 88 millions de francs.



Importations et exportations de produits agricoles et produits transformés par catégorie 2015



Source : Administration fédérale des douanes

Durant l'année sous revue, la Suisse a surtout importé des boissons, des produits d'origine animale (poissons compris), des produits d'agrément (café, thé, épices), ainsi que des préparations alimentaires. En termes de valeurs, les importations de boissons se composent d'environ 60 % de vin, 19 % d'eau minérale et près de 14 % de spiritueux. Parmi les importations figurant dans la catégorie « Produits d'origine animale et poissons », 40 % environ concernaient la viande, plus de 30 % les poissons et le pourcentage restant les préparations à base de viande et les conserves.

Comme dans les années précédentes, les produits d'agrément et les boissons ont figuré en tête des exportations, suivis par les préparations alimentaires, les céréales et préparations ainsi que par les produits laitiers. Les produits d'agrément comprenaient surtout du café, avec 1 943 millions de francs (2014 : 2 025 millions) ainsi que du chocolat et d'autres préparations alimentaires contenant du cacao, avec 786 millions de francs (2014 : 796 millions). Les préparations alimentaires, les extraits de café, les soupes et les sauces constituaient la majeure partie des denrées alimentaires exportées.

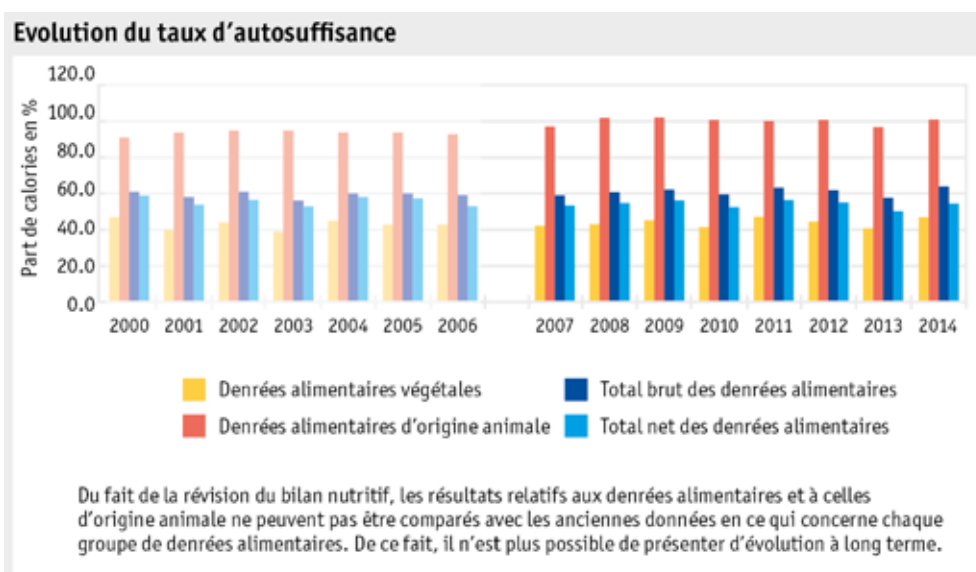
La balance commerciale par catégorie de produits a affiché dans l'année sous revue un excédent d'importation, notamment pour les produits d'origine animale, poissons (-1 561 millions de francs) et fruits compris (-1 213 millions de francs). En 2015, des excédents d'exportation ont été enregistrés pour les produits d'agrément, les produits de la catégorie « Tabac et divers » et les produits laitiers.

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



Taux d'autosuffisance

Le taux d'auto-apvisionnement représente le rapport entre la production indigène et la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. Une distinction est établie entre le taux brut et le taux net, cette différence étant due au fait qu'une partie de la production indigène repose sur l'importation d'aliments pour animaux. Par conséquent, pour obtenir le taux net d'auto-apvisionnement, on déduit de la production animale indigène la part produite avec des aliments importés.



Source : Agristat

» A24

La production animale est le pilier principal de l'agriculture suisse, ce qui explique le taux d'auto-apvisionnement plutôt élevé dans ce domaine. En 2014, la part indigène de produits d'origine animale était de 100 %, soit environ 3 % de plus qu'en 2013 (97 %). Ce rebond est dû à une plus grande production de lait, de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille. En 2014, la part des produits végétaux (46 %) a augmenté de cinq pourcent par rapport à 2013. Cette hausse s'explique par une plus grande récolte de betteraves sucrières. Au total, le taux d'auto-apvisionnement brut a atteint 63 % en 2014, soit presque cinq pourcent de plus que l'année précédente (58 %). Le taux d'auto-apvisionnement net était de 55 % en 2014, soit 5 % de plus qu'en 2013 (50 %).

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch

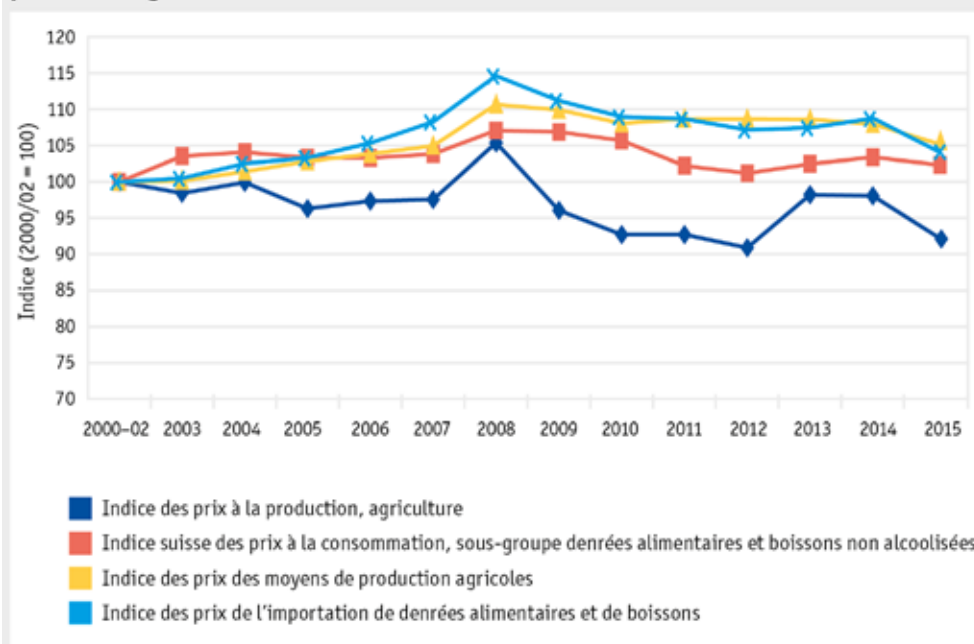


Evolution des indices des prix

L'indice des prix à la production des produits agricoles a légèrement fléchi entre 2000/02 et 2007. Après une brève remontée en 2008, où il a atteint 105,3%, il a de nouveau nettement baissé jusqu'en 2012. En 2013 et 2014, il est remonté à un peu plus de 98 %, avant de perdre presque six points de pourcentage durant l'année sous revue et de s'établir à 92,2 %. L'indice des prix à la production des produits agricoles se situe ainsi approximativement à son niveau de l'année 2010.

Au contraire de l'indice des prix à la production, les autres indices ont été plus élevés en 2015 que durant les années 2000/02. L'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » a grimpé de 7,0 points de pourcentage durant les années 2000/02 à 2008, avant de redescendre et s'établir à 101,2% en 2012. Après une légère hausse en 2013 (102,4 %) et en 2014 (103,4 %), l'indice a de légèrement nouveau baissé à 102,6 %.

Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Sources : OFS, USP Agristat

L'indice des prix des moyens de production agricoles a augmenté jusqu'en 2008, pour atteindre 110,6 %. Après un léger recul en 2010 (108,0 %), l'indice s'est stabilisé à 108,5 % entre 2011 et 2013. En recul depuis 2014, l'indice atteignait 105,5 % en 2015. L'indice des prix des moyens de production agricoles peut être subdivisé en un indice des moyens de production d'origine agricole (semences, aliments pour animaux) et un indice pour les autres moyens de production. En 2015, le premier a baissé de 2,1 points de pourcentage et le second de 2,3 points de pourcentage.

L'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a progressé jusqu'en 2008, atteignant 114,5 %. Il a ensuite régressé jusqu'en 2012 pour s'établir à 107,1 points.



Après des hausses en 2013 (107,4 %) et en 2014 (108,7 %), l'indice a reculé de 4,7 points de pourcentage en 2015 pour s'établir à 104,0 %.

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



Prix à différents stades de commercialisation

Introduction

Le Message concernant l'évolution future de la [Politique agricole dans les années 2014 à 2017](#) souligne l'importance d'une transparence adéquate qui soit assurée par des observateurs indépendants sur un marché des denrées alimentaires de plus en plus libéralisé et volatil. L'OFAG observe depuis des années les principaux marchés agricoles à différents stades de commercialisation. L'organe exécutif chargé de l'observation du marché s'appuie à cet effet sur la base légale que constitue l'[art. 27, al. 1, LAgr](#). À cet égard, l'accent est mis en particulier sur les secteurs de la viande, du lait, des œufs, des produits des champs et de leurs produits dérivés, que le présent chapitre traite plus en profondeur.

Les chapitres qui suivent présentent l'évolution des prix des produits bio et des produits non bio aux stades de commercialisation de la production, du commerce de gros pour le canal de distribution de la restauration ainsi que du commerce de détail et de la consommation. À noter toutefois qu'il est difficile de comparer les prix et l'évolution des divers groupes de produits et stades de commercialisation en raison du caractère hétérogène de la définition des prix aux divers stades (différence de composition de labels ou de degré de transformation, etc.).

Prix à la production

L'évolution des prix à la production a considérablement varié en Suisse au cours de ces dernières années. Les facteurs d'influence importants sur l'évolution des prix en 2015 étaient la suppression de la limite inférieure du taux de change EUR-CHF, ainsi que le tourisme d'achat dans les zones frontalières qui y est lié.

» A25

Prix sans le bio

L'année 2015 a été marquée par une baisse nette des prix dans le domaine de la **production laitière**. En moyenne, le prix du lait a baissé de 9,3 % par rapport à l'année précédente, pour passer à 61.9 ct. par kilo de lait, suivant ainsi l'évolution des prix à l'étranger. En comparaison avec l'an 2000, aussi bien le prix du lait en général que celui du lait de fromagerie ont nettement baissé (-17,3 % en 2013/15). Les prix ont été passablement subis les effets de l'ouverture du marché du fromage en 2007, de la suppression du contingentement laitier en 2009, de l'accroissement des stocks de beurre dû à la surproduction et des développements internationaux sur le marché du lait.

Une hausse des prix a été constatée en 2015 sur le **marché du bétail de boucherie**, en particulier pour le bétail bovin. Les vaches de boucherie ont été négociées à un prix plus élevé qu'en 2014 en raison de la faiblesse durable de l'offre et de la demande constamment élevée en viande hachée et en charcuterie. Les prix à la production sur le marché de la viande (sauf l'agneau et le porc) ont progressé entre 2000/02 et 2013/15. Les prix de la viande de porc ont été soumis à de fortes variations au cours des années en raison du cycle de production de porc, avec une montée des prix à la production entre 2000/02 due à une offre plus faible par rapport à 2013/2015.

Les **prix des œufs** sont restés relativement constants et prévisibles ces dernières années, un phénomène dû notamment à la planification de la production et à la gestion des quantités découlant de l'intégration verticale qui caractérise ce marché. Les prix étaient d'une manière générale légèrement plus élevés en 2000/04 par rapport à 2013/15.

Une légère baisse des prix a été observée en 2015 par rapport à 2014 pour les **céréales** indigènes. Environ 53 000 tonnes de la récolte indigène de 2015 ont été déclassées par la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) suite à une production excédentaire. Il a ainsi



été possible d'éviter une situation excédentaire et un effondrement des prix. Le recul des prix entre 2000/02 et 2013/15 est en partie dû aux changements des conditions générales, comme la baisse des prix-seuils.

Les conditions météorologiques ont considérablement influencé les prix à la production des **cultures sarclées**. En 2015, les prix des pommes de terre étaient ainsi nettement plus élevés que l'année précédente, principalement en raison des pertes de récoltes dues à un été chaud. Entre 2000/02 et 2013/15, les prix des plantes sarclées (à l'exception des betteraves sucrières qui enregistrent -38,6 % en raison de la baisse des prix du sucre) ont augmenté en moyenne.

Les prix des types de fruits observés ont principalement évolué de façon positive depuis 2000. Entre 2000/03 et 2012/15, les prix ont augmenté jusqu'à 60 % (cerises de table : 6.02 fr./kg ; 2000/03 : 3.86 fr./kg). En ce qui concerne les cerises de table, il faut noter que l'évolution des prix de ces dernières années est également due aux modifications du calibre et à la culture de nouvelles variétés (fruits plus gros qu'auparavant). S'agissant des fruits à noyau, l'abricot a renchéri de 1,4 %, tandis que les pruneaux de table ont connu une hausse de plus de 5,1 %. Concernant les pommes, on a relevé à la fois une augmentation des prix de 6,1 % (Golden delicious 2015 : 1.06 fr./kg) et une baisse des prix de -8,4 % (Maigold/Braeburn 2015 : 1.01 fr./kg).

Tout comme pour les fruits, les prix indicatifs franco grande distribution ont aussi progressé pour les **légumes** dans toutes les catégories de produits observés (à l'exception des oignons dont le prix a baissé de 30 %). Le prix des carottes, par exemple, a augmenté de 10,7 % entre 2000/02 et 2013/15. Les tomates ont renchéri de 8,3 % ; en ce qui concerne le céleri-pomme, la salade pommée, les concombres à salade et le chou-fleur, les prix ont également augmenté entre 14 % et 38 %.

» A26

Prix du bio

Les prix à la production dans le secteur du bio ont eu tendance à augmenter aussi bien dans la production animale que dans la production végétale.

Le prix du lait biologique a suivi la tendance générale à la baisse du marché du lait. En 2015, un prix légèrement plus bas a été observé par rapport à 2014 (-1,4 % avec 77.5 ct./kg) ; entre 2002/04 et 2013/15, une baisse de près de 12,8 % a été constatée. L'évolution des prix n'est donc pas aussi marquée que pour le lait conventionnel.

Dans le cadre du **marché du bétail de boucherie**, les prix de toutes les espèces animales observées ont augmenté. Les prix du bétail bovin biologique ont, quant à eux, également augmenté, avec des fluctuations annuelles. La hausse de prix la plus importante a été constatée dans le cas des veaux bio (+15 %).

Les pommes de terre biologiques ont enregistré une demande soutenue et une hausse des chiffres de vente entre 2014 et 2015. En comparaison pluriannuelle, les prix ont dans l'ensemble nettement augmenté. La faible récolte de 2015 a provoqué une hausse des prix par rapport à l'année précédente, où les rendements étaient plus élevés.

Entre 2002/04 et 2013/15, les prix indicatifs franco grande distribution pour les légumes bio observés ont augmenté entre 6 % et 30 %, notamment parce que les prix ont rarement été soumis à la pression d'une offre excédentaire. En 2015, des prix plus élevés qu'en 2014 ont également été observés (à l'exception des oignons bio : -3,1 %).



» A27

Les prix dans le libre-service de gros

Le libre-service de gros permet aux restaurateurs et aux particuliers munis d'une carte d'achat d'accéder à un large éventail de denrées alimentaires dans des unités de conditionnement généralement plus grandes. C'est pourquoi les prix au stade du libre-service de gros sont étudiés depuis 2013.

Prix sans le bio

Les produits laitiers les plus écoulés sont le lait entier UHT standardisé (1.23 fr./l), la crème entière (5.88 fr./l), le yogourt (3.65 fr./l), la mozzarella (8.28 fr./kg) et le beurre (12.75 fr./kg). En comparaison avec l'année précédente, les prix des produits observés ont en majorité baissé en 2015, sauf dans le cas du fromage (Gruyère) et du lait écrémé pour lesquels on a noté quelquefois une augmentation des prix.

Les viandes les plus vendues dans le **segment de la viande fraîche** sont surtout le bœuf (31,0 %) et le porc (36,9 %). La part des importations dans tout le segment est d'environ 15 %. Les morceaux les plus appréciés sont notamment l'entrecôte de bœuf (35.37 fr./kg), la viande de bœuf hachée (11.77 fr./kg), les côtelettes de porc (11.38 fr./kg) et la poitrine de poulet (18.93 fr./kg). Alors que la viande de bœuf, notamment la viande hachée, a eu tendance à renchérir, des baisses de prix généralisées ont été enregistrées en ce qui concerne la viande de porc.

La part des **œufs** importés dans le commerce de gros est nettement plus élevée que dans le commerce de détail. Ainsi, les œufs d'élevage au sol frais et cuits importés représentent ici environ 54 % de l'offre d'œufs en coquille. Cette situation est due principalement au prix, qui est de 25 % moins cher (29.0 ct./œuf) pour les œufs frais importés que celui de l'élevage au sol suisse (41.3 ct./œuf).

En ce qui concerne les pommes de terre, la part des variétés à chair ferme et de pommes de terre de table à haute température, particulièrement adaptées à la grillade et à la friture, est la plus importante. Les prix ont d'une manière générale augmenté par rapport à 2014 (à l'exception des pommes de terre de table à haute température). Parmi les **légumes** observés, ce sont les carottes et les tomates qui enregistrent les ventes les plus élevées. En 2015, les prix étaient de respectivement 1.62 et 2.80 fr./kg. D'une manière générale, les prix des produits observés ont augmenté (à l'exception des carottes).

» A28

Prix du bio

La part des établissements de restauration en Suisse qui utilisent des produits bio est encore relativement basse selon Bio Suisse. La vente des produits bio est également relativement faible dans le libre-service de gros.

De même, les produits biologiques ont été écoulés en faibles quantités dans le secteur de la **viande fraîche** en 2015 (moins de 0,1 %). Par rapport aux produits conventionnels, les prix étaient aussi nettement plus élevés en 2015, malgré une tendance à la baisse des prix concernant les produits bio à base de viande observés (sauf pour la viande hachée : les prix à la production ont augmenté en raison de l'offre réduite de vaches destinées à la transformation).

Les **pommes de terre biologiques** sont encore relativement peu vendues dans le commerce de gros. Leur part du marché était inférieure à 0,1 % en 2015. Les prix ont été entre 40 et 90 % supérieurs à ceux des produits conventionnels. Un phénomène similaire a été observé pour



certain **légumes**, comme les carottes et les tomates, malgré une baisse des prix concernant ces derniers.

Les prix à la consommation

L'évolution des prix à la consommation a varié en Suisse au cours des dernières années. Les facteurs d'influence importants sur l'évolution des prix en 2015 étaient la suppression de la limite inférieure du taux de change EUR-CHF, ainsi que le tourisme d'achat dans les zones frontalières qui y est lié.

» A29

Prix sans le bio

Les prix des **produits laitiers** ont, à quelques exceptions près, nettement baissé. Le fromage, comme la mozzarella (-36,4 % entre 2000/02 et 2013/15), sont tendanciellement devenus plus avantageux grâce au libre-échange du fromage, et les prix des produits de la ligne « blanche », comme le lait entier UHT standardisé, 35 g (-16,8 %), ont également accusé un net recul. Cette tendance a été consécutive à l'évolution des prix à la production. L'évolution à court terme des prix a été analogue à celle de la production. Ainsi, les prix de la plupart des produits laitiers ont baissé en 2015 par rapport à l'année précédente. Ce n'est que dans le domaine du fromage que certains prix ont augmenté.

Dans le cas de la **viande**, l'évolution était spécifique à chaque espèce animale. En ce qui concerne la viande de bœuf et de veau, les prix ont en majorité augmenté, aussi bien entre 2000/02 et 2013/15 qu'en 2015. Par contre, l'évolution des prix de la viande de porc a été négative dans l'ensemble. Il convient à cet égard de relever que le rapport entre l'offre et la demande pour la viande de porc a exercé, au même titre que la tendance à consommer de la viande plus maigre, une forte influence sur le prix, ce que reflète le cycle de la production de porcs.

Les prix à la consommation des **œufs** ont évolué de diverses manières. Tandis que les prix des œufs importés et des œufs d'élevage au sol frais baissaient depuis 2002/04 (jusqu'à 17 % pour les œufs importés cuits issus d'élevage au sol), les œufs cuits suisses ont renchéri (+9,5 % pour les œufs cuits d'élevage en plein air).

Dans le cas des **pommes de terre**, les prix dépendent de l'offre et de la demande. Alors que les prix ont baissé en 2014 en raison de la bonne récolte, ils ont de nouveau nettement augmenté en 2015. Une baisse des prix a été observée entre 2005 et 2013/15, à l'exception des pommes de terre précoces de table.

Le **sucre cristallisé** est devenu nettement meilleur marché entre 2000/02 et 2013/15 (-20,7 % avec 1.04 fr./kg en 2015). Cette évolution a suivi l'effondrement des prix dans l'UE.

En ce qui concerne les différents fruits issus de la production conventionnelle, les prix au détail des pommes (Golden delicious), des abricots, des quetsches et des fraises ont baissé par rapport à l'année précédente. Par contre, les cerises ont été vendues plus cher. On constate, sur une longue durée, que les prix des pommes Golden delicious ont baissé entre 2000/03 et 2012/15 (-8,1 %). Les abricots, fraises (2000/02 et 2013/15), cerises et quetsches ont renchéri jusqu'à 26 % pendant la même période.

Tout comme les fruits, les **légumes** issus de la production conventionnelle ont évolué différemment sur le long terme. Les carottes, oignons et tomates rondes sont devenus plus chers entre 2000/03 et 2012/15, alors que les légumes à salade comme la laitue pommée et les concombres à salade sont devenus meilleur marché pendant la même période. A court terme, cependant, les prix de tous les produits observés ont baissé en 2015 par rapport à l'année précédente.



» A30

Prix du bio

L'offre et la demande de produits bio ont progressé dans le commerce de détail. Comme les prix de nombreux produits biologiques ne sont observés que depuis 2010 ou 2011, il n'est pas toujours possible d'établir une comparaison sur une longue durée. Une tendance à la hausse a été constatée dans le commerce de détail, à quelques exceptions près.

Les prix des produits laitiers biologiques ont connu une évolution diverse en 2015. Depuis 2010, les prix du lait de consommation ont progressé, mais ont stagné, voire légèrement baissé, l'année dernière (comme pour l'évolution des prix à la production).

Les prix de la viande biologique ont largement progressé en 2015 (exception : viande de porc et certains produits à base de viande) ; dans le cas de la viande de bétail bovin (viande de bœuf et de veau), ce sont principalement les morceaux nobles qui sont devenus plus chers.

Les **œufs biologiques** sont restés relativement constants entre 2002/04 et 2013/15. La montée des prix s'est élevée, pour les œufs frais, à 1,2 % (2015 : 81.1 ct./œuf) et, pour les œufs cuits, à 2,1 % (2014 : 95.93 ct./œuf).

Les prix des pommes de terre biologiques ont également augmenté dans l'ensemble pendant cette période (à l'exception des pommes de terre à raclette). Si les prix ont à nouveau baissé en 2015 par rapport à l'année précédente, c'est en raison de la faiblesse de l'offre en 2014 qui a entraîné alors de fortes augmentations des prix.

Les prix des fruits biologiques ont également connu une hausse entre 2002/05 et 2012/15 (à l'exception des fraises pendant la période 2002/04 à 2013/15). Cette progression a été de plus de 40 % pour les quetsches. Les fraises et les pommes (Golden Delicious) sont devenues moins chères en 2015 par rapport à l'année précédente.

Les **légumes biologiques** n'ont pas évolué de façon homogène. Tandis que les légumes de garde que sont le céleri-pomme, les oignons, les carottes et la salade pommée biologiques, ont renchéri dans le commerce de détail pendant les années 2013/15 par rapport à 2002/04, les prix des tomates (rondes) et des concombres à salade ont chuté. Les légumes bio observés sont devenus plus chers en 2015 par rapport à l'année précédente, à l'exception des concombres à salade.

» A31

Comparaison du panier type bio et non bio

» A32

Le panier type correspond à la consommation mensuelle de certaines denrées alimentaires (une fois avec et une fois sans les produits bio) d'une famille avec deux enfants. Ce faisant, l'observation ne porte pas sur la consommation totale, mais sur un choix spécifique de produits considérés comme importants du point de vue de l'agriculture.

Par rapport à l'année précédente, les dépenses pour un panier type conventionnel sont restées constantes avec 132.12 francs (-0,2 %). Du point de vue des paniers partiels, il s'avère cependant que les dépenses liées aux produits animaux (produits laitiers, viande et œufs) ont baissé. Les prix des produits à base de viande de porc (p. ex. tranches et saucisses de Vienne) ont en particulier baissé. En ce qui concerne les paniers partiels végétaux, les dépenses ont par contre augmenté en moyenne, parfois de plus de 10 % pour certains produits (courgettes).

Les dépenses liées au panier type bio ont également légèrement baissé, pour atteindre 190.16 francs (-0,3 %). Contrairement au panier type sans le bio, les dépenses du panier des produits végétaux ont également baissé (exception : farine blanche avec +4,1 %). Ce n'est que



dans le cas du panier partiel de la viande que les dépenses totales ont légèrement augmenté (+0,8 %), en premier lieu en raison d'une hausse des prix de la viande de bœuf et du poulet.

La comparaison entre les deux paniers montre que l'évolution des prix des paniers partiels s'est parfois inversée par rapport à 2014, notamment en ce qui concerne la viande, les pommes de terre, les fruits et les légumes. La relation entre les dépenses des deux paniers est cependant restée constante. Le « supplément bio » (différence en % entre les dépenses du panier bio et non bio) est de 43,9 % comme l'année précédente.

Cornel Herrmann, OFAG, Secteur Observation du marché, cornel.herrmann@blw.admin.ch



Compétitivité de la filière laitière

Le renforcement du caractère concurrentiel des secteurs agricole et agroalimentaire est un aspect primordial de la politique agricole. En effet, la compétitivité à l'échelle internationale gagne en importance depuis l'appréciation du franc en 2015, l'intérêt croissant du public pour le tourisme d'achat et l'évolution des négociations d'accords de libre-échange. Avec la libéralisation de segments de marché, tels que celui du fromage, la question se pose aujourd'hui de savoir dans quelle mesure l'agriculture et le secteur agroalimentaire sont capables de faire face à la concurrence étrangère dans le secteur du lait.

La compétitivité correspond à l'aptitude d'un secteur donné à gagner et à défendre durablement des parts de marché rentables sur les marchés nationaux et internationaux (cf. Weindlmeier, 1998). Le secteur Observation du marché de l'OFAG a chargé l'EPF Zurich de mettre au point un système de surveillance pour mesurer la compétitivité de différents secteurs sur le long terme (cf. Aepli et Kuhlitz, 2015).

Ce système de surveillance a été appliqué à la filière laitière suisse pour examiner la compétitivité de la production laitière et de la transformation du lait. Le fromage frais et le fromage à pâte dure font également ici l'objet d'une analyse plus poussée.

Folgender Link führt zu einer Überblickstabelle über alle nachfolgend erläuterten Daten zu den Landschaftsqualitätsprojekten:

Analyse de la structure sectorielle

Le niveau de compétitivité des différents stades de la chaîne de création de valeur est calculé à l'aide d'indicateurs portant sur la structure d'entreprise. Il s'agit en l'occurrence des indicateurs suivants :

- Productivité du travail : elle influe sur les prix de par les coûts de main-d'œuvre, ce qui en fait un facteur de compétitivité déterminant.
- Taille de l'entreprise, productivité du travail, productivité des surfaces : ces indicateurs montrent dans quelle mesure la taille de l'entreprise pourrait constituer des avantages (économies d'échelle).
- Valeur ajoutée : la valeur ajoutée brute renseigne sur le degré de rentabilité d'un secteur. Elle correspond à la valeur de production brute du secteur considéré après déduction de la consommation intermédiaire. Les flux de trésorerie de la branche de production sont pris en considération pour la production agricole.

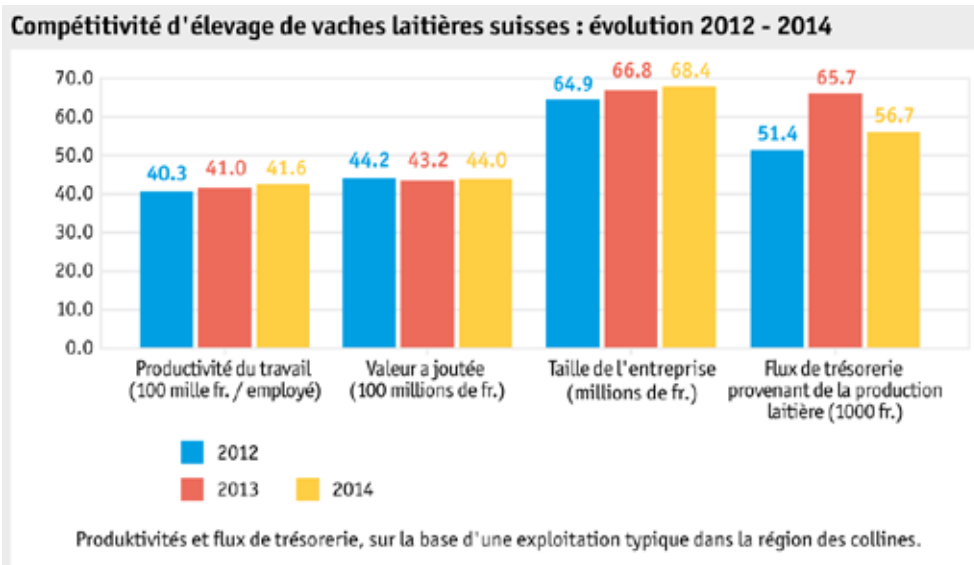
Le calcul des indicateurs est présenté à la fin dans un glossaire.

Compétitivité de la production laitière

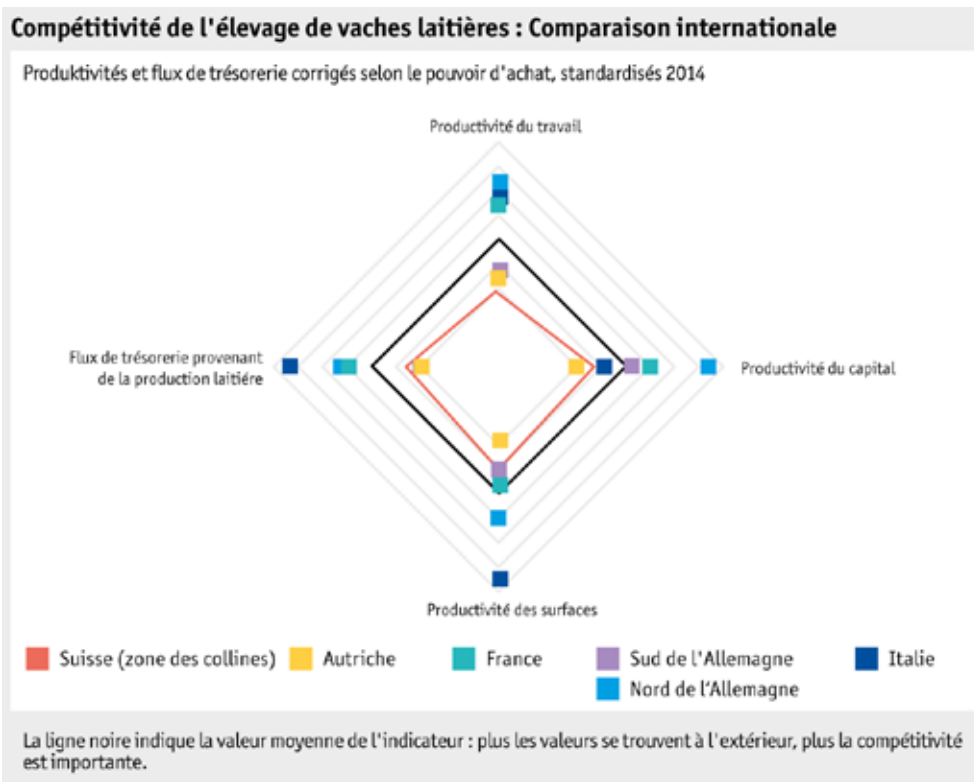
Les données d'exploitations laitières de la Suisse et de ses pays voisins sont analysées en vue de l'évaluation de la compétitivité internationale de la production laitière. Ces données émanent de l'International Farm Comparison Network (IFCN), auquel participe la Suisse par l'intermédiaire d'Agroscope. La comparaison porte sur des exploitations typiques et répandues dans le pays, qui ne sont toutefois pas représentatives à l'échelon national. La référence choisie pour la Suisse en 2014 est une exploitation typique située dans la zone des collines et comptant 23 vaches. Cette exploitation est d'une taille à peu près similaire à celles de l'Autriche (16 vaches) et de l'Allemagne du Sud (30 vaches), mais nettement moins grande que celles de la France (66 vaches), de l'Allemagne du Nord (126 vaches) et de la Plaine du Pô (154 vaches). La comparaison permettra de déterminer l'incidence des structures d'entreprise sur la compétitivité internationale.



La partie supérieure du graphique ci-après représente l'évolution de la productivité et du revenu de l'exploitation suisse entre 2012 et 2014.



Source : OFAG, secteur Observation du marché; IFC 2013-2015



Sources : OFAG, secteur Observation du marché; IFCN 2013-2015

La productivité du travail a légèrement progressé pendant la période sous revue : la quantité de lait produite par heure de travail a augmenté de 1,3 kilo en 2014 par rapport à 2012. De même, la productivité des surfaces n'a cessé de s'accroître entre 2012 et 2014. Par contre, la produc-



tivité du capital n'a pas augmenté pendant cette période. Les flux de trésorerie provenant de la production laitière ont nettement fluctué entre 2012 et 2014, et n'indiquent pas de tendance uniforme.

La partie inférieure du graphique montre comment ces valeurs doivent être évaluées dans le contexte international de 2014. Un indicateur de compétitivité se trouve de chaque côté du diagramme réseau. Plus un pays se trouve à l'extérieur, plus il est compétitif d'après l'indicateur considéré. L'indicateur des flux de trésorerie a été corrigé en fonction du pouvoir d'achat pour que les différents niveaux de coûts des exploitations étudiées puissent être pris en considération. La ligne noire indique la moyenne des résultats des pays. L'exploitation suisse est représentée par une ligne bleue. Elle se trouve en-dessous de la ligne noire pour chaque indicateur, ce qui révèle une compétitivité inférieure à la moyenne des autres exploitations. Dotée de structures réduites et capitalistique, la filière laitière suisse est aussi productive que les exploitations de l'Autriche et du Sud de l'Allemagne, et son revenu est également similaire. Mais sa compétitivité est peu marquée par rapport à celle des exploitations de la France, du Nord de l'Allemagne et de l'Italie. La productivité est influencée non seulement par la taille de l'entreprise, mais aussi par le mode de production. C'est ainsi qu'une proportion élevée de fourrage grossier dans la ration des animaux, comme c'est l'usage en Suisse, diminue la productivité du travail.

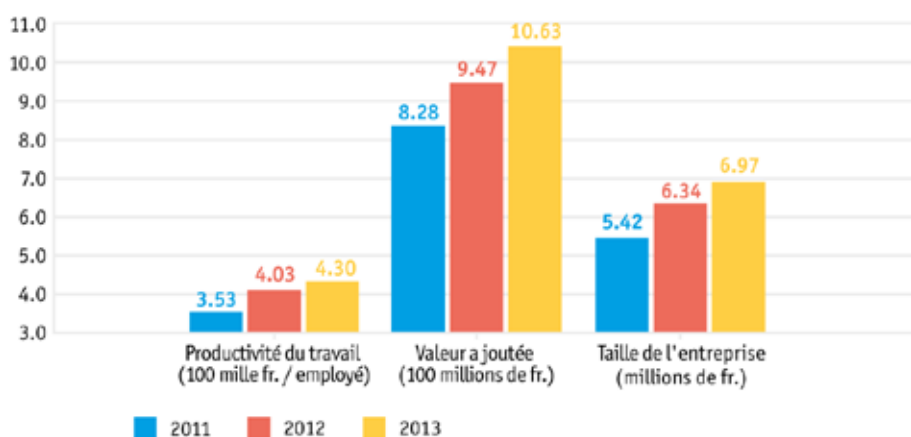
Les indicateurs sont influencés par les mesures de politique agricole dans chacun des pays observés. En Suisse, certaines mesures, comme les paiements directs, la protection douanière pour le lait et les produits laitiers ainsi que le supplément pour le lait transformé en fromage, ont un effet favorable sur les recettes, alors que la protection douanière des aliments pour animaux, notamment, alourdissent les coûts de production dans le secteur laitier. L'incidence des mesures étatiques sur les recettes et les coûts influe également sur les choix des agriculteurs en matière de production. C'est pourquoi cet article examine la compétitivité dans son contexte politique (Traill et Pitts, 1998).

Compétitivité du secteur de la transformation du lait

La compétitivité des transformateurs de lait est mesurée à l'aide de données issues des statistiques structurelles sur les entreprises d'Eurostat et de l'OFS. Or, ces données n'étant disponibles qu'à des degrés divers, la compétitivité est calculée, à ce stade de la chaîne de création de valeur, pour la période comprise entre 2011 et 2013, puis évaluée sur la base de la productivité du travail en termes de valeur, de la taille de l'entreprise et de la valeur ajoutée brute. La mise au point des indicateurs de compétitivité entre 2011 et 2013 est représentée dans la partie supérieure du graphique ci-après.



Compétitivité de la transformation du lait suisse : évolution 2011 - 2013

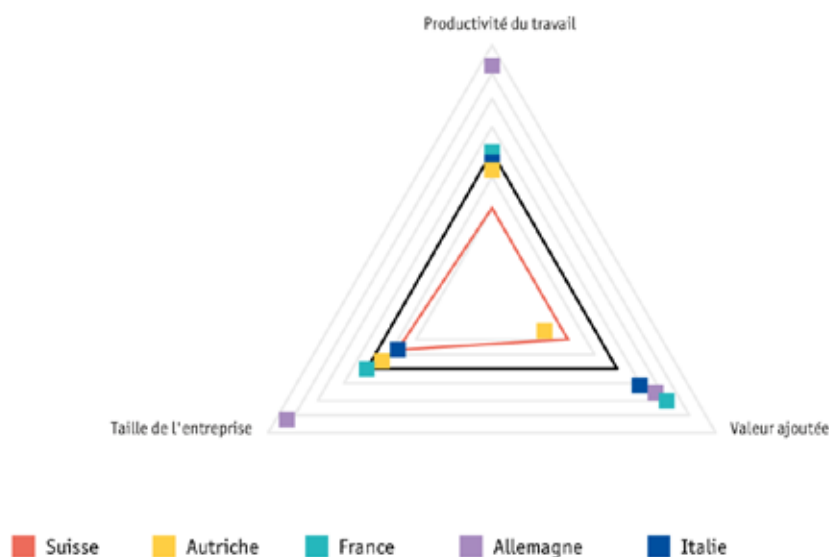


Produktivité, valeur ajoutée et taille de l'entreprise.

Source : OFAG, secteur Observation du marché; Eurostat; OFS.

Compétitivité de la transformation du lait : comparaison internationale

Productivité, valeur ajoutée et taille de l'entreprise, corrigées selon le pouvoir d'achat et standardisées 2013



La ligne noire indique la valeur moyenne de l'indicateur : plus les valeurs se trouvent à l'extérieur, plus la compétitivité est importante.

Sources : OFAG, secteur Observation du marché; UN Comtrade

D'après les trois indicateurs, la compétitivité du secteur suisse de la transformation du lait a constamment progressé entre 2011 et 2013. C'est ainsi que la productivité du travail a été plus élevée en 2013 qu'en 2011 (environ +22 %). Pendant cette même période, le nombre de personnes employées dans la transformation du lait a connu une légère hausse (+2 %). La taille de l'entreprise a, quant à elle, augmenté de 29 % entre 2011 et 2013, alors que le nombre d'entreprises de transformation du lait a enregistré une baisse (-4 %). La valeur ajoutée était aussi plus importante en 2013 (+28 %) que deux ans auparavant. À noter que le nombre



d'employés et celui d'entreprises sont seulement recensés dans le pays, tandis que les indicateurs comprennent le chiffre d'affaires, la production et la valeur ajoutée atteints à l'étranger. Les investissements rentables engagés à l'étranger par les transformateurs du lait entre 2011 et 2013 ont donc un effet positif sur tous les indicateurs. La croissance peut en outre être le résultat, par exemple, d'une modification de la gamme de produits, de la prise de mesures destinées à accroître l'efficacité ou d'un ajustement de l'orientation stratégique de l'entreprise.

La compétitivité des transformateurs de lait suisses n'en est pas moins inférieure à la moyenne par rapport à l'étranger (cf. en bas dans le graphique). Les trois indicateurs ont été corrigés en fonction du pouvoir d'achat pour tenir compte des différents niveaux de coûts des pays dans la comparaison internationale. La valeur ajoutée générée par la transformation du lait est en Suisse supérieure à celle de l'Autriche, mais nettement inférieure à celle des grands pays que sont l'Italie, l'Allemagne et la France. Pour ce qui est de la productivité du travail, la Suisse est clairement distancée par les pays étudiés. Le secteur de la transformation du lait se caractérise en Suisse par des structures plus petites que celles de la plupart des pays et est à égalité avec l'Italie pour la taille moyenne des entreprises. Il n'est donc pas possible de tirer pleinement parti des avantages que pourraient procurer la taille de l'entreprise dans le secteur de la transformation du lait.

Analyse au niveau des produits

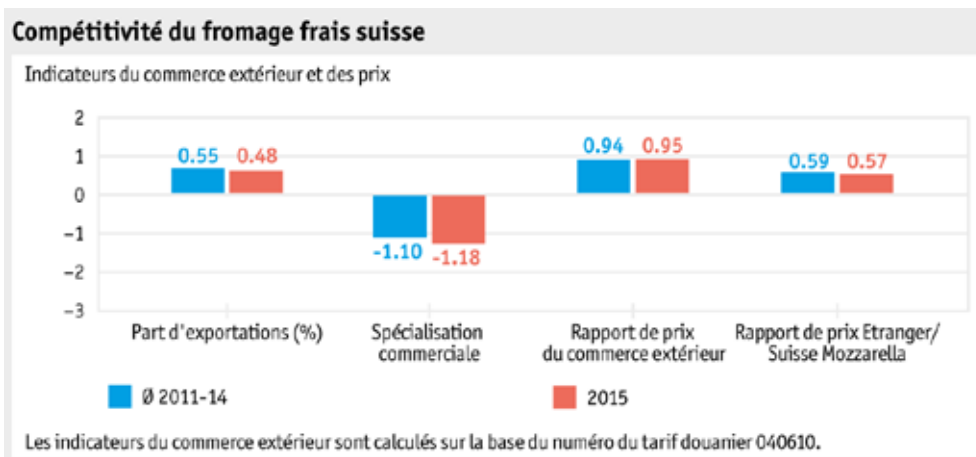
La transformation du lait comprend une large gamme de produits et de modes de production, qui sont transformés et touchés par des mesures politiques à des degrés divers. Or, cette situation a une incidence sur le caractère concurrentiel de certains produits du secteur. Raison pour laquelle différents groupes de produits font l'objet d'une analyse. La compétitivité est ici mesurée à l'aide d'indicateurs de produits calculés sur la base de données sur les prix et sur le commerce extérieur (calcul : voir le glossaire plus loin dans le document). Ces indicateurs sont les suivants :

- **Part d'exportation** : cet indicateur montre la part en termes de valeurs des quantités exportées d'un pays dans les exportations mondiales. Il indique ainsi dans quelle mesure un pays est capable de conserver des parts de marché internationales pour un produit donné. Il ne faut pas oublier, lors de l'interprétation des résultats, que la Suisse est un pays relativement petit.
- **Spécialisation commerciale** : le degré de spécialisation commerciale indique jusqu'à quel point un pays s'est spécialisé dans le commerce d'un bien (Scott et Vollrath, 1992, Banque mondiale, 2010). Un résultat positif du calcul sur la base des données d'exportation et d'importation signifie que le pays analysé s'est particulièrement spécialisé dans l'exportation du produit en question et qu'il importe relativement peu.
- **Rapport de prix dans le commerce extérieur** : cet indicateur compare le prix moyen des exportations avec celui des importations. Un résultat supérieur à 1 indique que le produit considéré a été exporté à un prix nettement plus élevé que celui des importations. Un niveau élevé des prix des biens exportés peut signifier qu'il s'agit de marchandises de grande qualité, et non pas de produits standard interchangeables (Weindlmeier 1998).
- **Rapport entre les prix à l'étranger et en Suisse** : cet indicateur révèle le rapport entre le prix intérieur et le prix à l'étranger d'un produit, qui ont été préalablement convertis dans la même monnaie. Le prix à l'étranger est calculé en tant que moyenne pondérée des prix pratiqués dans les États limitrophes, en utilisant comme pondération la part d'exportations de chacun de ces pays. Un rapport de prix supérieur à 1 signale une assez forte compétitivité, puisqu'un consommateur avec un budget fixe pourra acheter une plus grande quantité du produit considéré dans le pays qu'à l'étranger. Cet indicateur permet ainsi de mesurer tant l'évolution des prix que celle des taux de change.



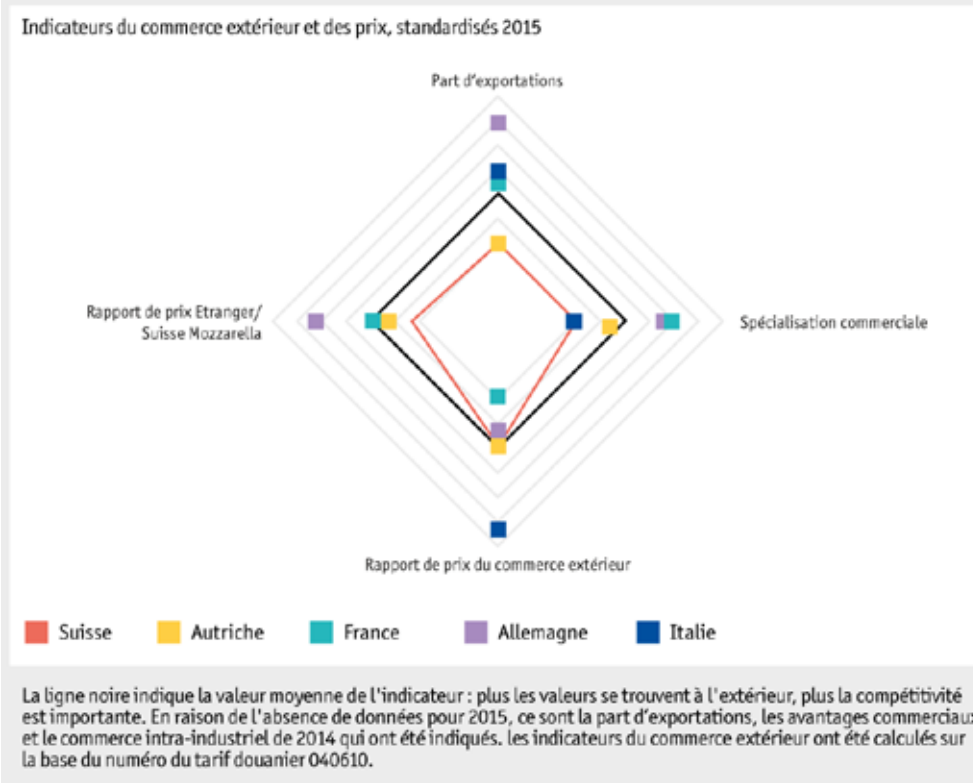
Compétitivité du fromage frais

Les indicateurs de compétitivité du fromage frais sont représentés dans le graphique ci-après.



Sources : OFAG, secteur Observation du marché; UN Comtrade

Compétitivité du fromage frais : comparaison internationale



Sources : OFAG, secteur Observation du marché; UN Comtrade

Le pourcentage d'exportations s'est élevé à 0,48 % en 2015, ce qui correspond à une légère dégradation par rapport à la moyenne des années 2011 à 2014. D'une valeur de -1,8, la spécialisation commerciale est nettement négative. Ce phénomène s'explique par le faible pourcentage d'exportations et par les volumes importants de fromage frais importés par rapport à la moyenne. La Suisse enregistre une valeur proche de 1 dans le rapport de prix dans le commerce

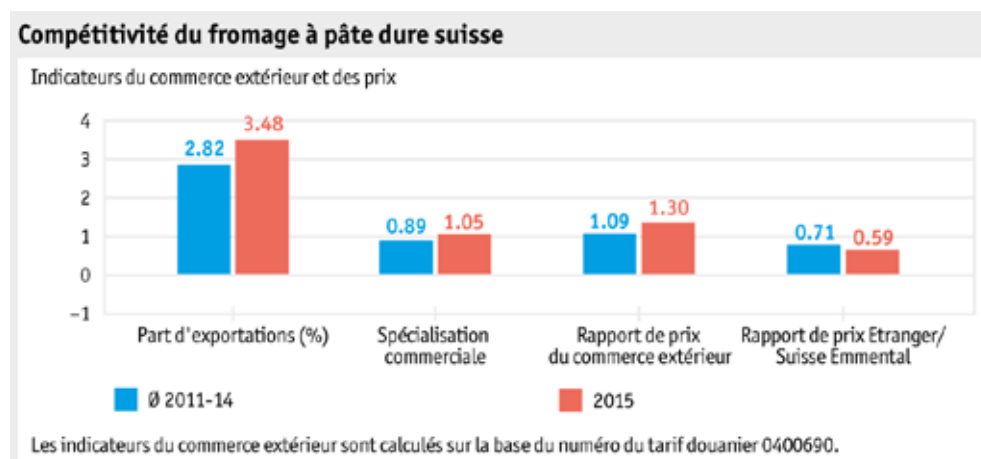


extérieur. Les prix moyens des fromages frais exportés et importés sont donc relativement similaires. Le rapport de prix entre l'étranger et la Suisse a été calculé sur la base des prix de la mozzarella dans le commerce de détail. Il montre que la Suisse est plus chère que les autres pays. Le prix de la mozzarella n'a pas ressenti les effets du franc fort aussi nettement que les autres produits en 2015, parce que les prix de cette denrée ont également connu une hausse à l'étranger cette année-là.

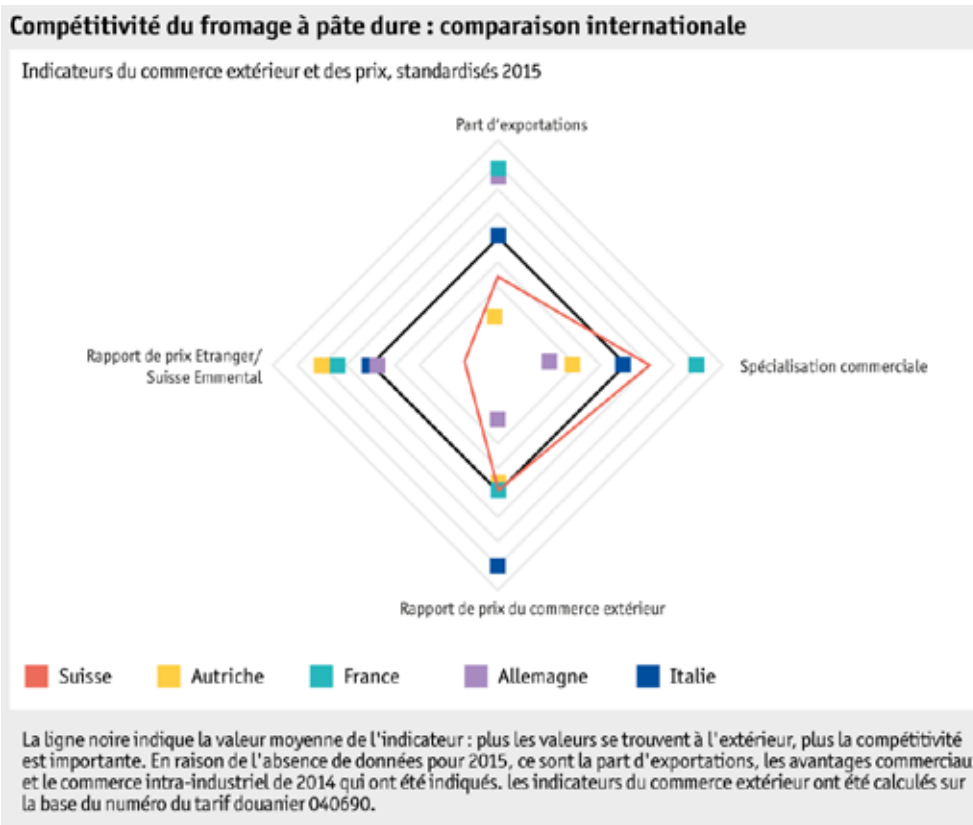
La compétitivité de la Suisse est inférieure à la moyenne internationale pour le fromage frais. C'est surtout le faible rapport entre les prix à l'étranger et en Suisse qui indique une situation concurrentielle défavorable. Même si le degré de spécialisation commerciale de la Suisse est similaire à celui de l'Italie, les situations n'en sont pas moins différentes dans les deux pays. L'Italie a le pourcentage d'exportations de fromage frais le plus élevé de tous les pays observés, mais aussi une part d'importations encore plus importante. L'indicateur de spécialisation commerciale, qui tient compte de ce type de commerce de transit, montre une valeur relativement faible pour l'Italie. En revanche, ce pays affiche le rapport de prix le plus élevé dans le commerce extérieur, ce qui signifie qu'il exporte le fromage frais plus cher qu'il ne l'importe.

Compétitivité du fromage à pâte dure

Le graphique ci-après représente la situation concurrentielle du fromage à pâte dure.



Sources : OFAG, secteur Observation du marché; UN Comtrade



Sources : OFAG, secteur Observation du marché; UN Comtrade

La situation est ici différente de celle du fromage frais. En effet, la plupart des indicateurs évoluent favorablement pour le fromage à pâte dure suisse. La Suisse présente un pourcentage d'exportations relativement élevé (3,48 %), qui a par ailleurs progressé par rapport à la moyenne de la période entre 2011 et 2014. La spécialisation commerciale affiche donc une tendance positive : il ressort de la valeur de 1,05, qui est nettement au-dessus de zéro, que la Suisse est spécialisée dans le commerce de fromage à pâte dure. Parallèlement, le rapport de prix dans le commerce extérieur supérieur à 1 montre que le prix de ce type de fromage est en moyenne plus élevé à l'exportation qu'à l'importation. La Suisse importe donc du fromage à pâte dure à un prix comparativement faible et tend à exporter des spécialités qui atteignent un prix assez élevé sur le marché mondial. Le rapport entre les prix à l'étranger et en Suisse a été calculé sur la base des prix du commerce de détail de l'Emmental et révèle, à l'inverse des indicateurs précédents, une tendance négative. L'Emmental suisse est en effet devenu encore plus cher en 2015 que pendant la période entre 2011 et 2014 à cause du taux de change et de l'évolution des prix en Suisse et à l'étranger.

La Suisse affiche une plus grande spécialisation commerciale que ses voisins. Dans le commerce international, elle est davantage spécialisée dans le fromage à pâte dure que la plupart des autres pays (à l'exception de la France). À l'inverse, la spécialisation commerciale de l'Allemagne est négative en dépit d'un pourcentage d'exportations relativement élevé (12,9 %), parce qu'elle importe aussi beaucoup de fromages à pâte dure. La faible valeur de l'indicateur du rapport de prix étranger/Suisse indique une situation concurrentielle défavorable pour le fromage à pâte dure suisse.



Conclusions

L'économie laitière subit déjà une certaine pression de la concurrence internationale depuis l'ouverture du marché du fromage avec l'UE. L'analyse de la compétitivité avec les indicateurs qui ont été évoqués ci-dessus révèle que ce secteur n'est pas encore assez concurrentiel sur de nombreux points par rapport aux autres pays. Le manque de données, notamment pour les indicateurs structurels, ne permet pas encore de mesurer l'évolution à long terme.

Étant donné que les indicateurs précités portent sur des aspects particuliers de la compétitivité, il faut rester prudent dans l'interprétation des résultats. Ainsi, des mesures étatiques peuvent aussi avoir un effet sur la compétitivité observée (Frohberg et Hartmann, 1997). Il est donc judicieux d'utiliser le plus grand nombre possible d'indicateurs pour pouvoir évaluer correctement la compétitivité internationale.

Glossaire sur le calcul des indicateurs

Le présent glossaire ne contient que les indicateurs qui ont été directement utilisés pour ce chapitre. Les notions de valeur ajoutée, de flux de trésorerie et de productivité de la production laitière émanent directement des sources d'Eurostat ou de l'IFCN.

Productivité du travail : $PT_{\text{Transformation du lait}} = \frac{\text{Valeur de la production}_{\text{Transformation du lait}}}{\text{Employés}_{\text{Transformation du lait}}}$

Taille de l'entreprise : $TE_{\text{Transformation du lait}} = \frac{\text{Chiffre d'affaires}_{\text{FiBère}}}{\text{Entreprise}_{\text{FiBère}}}$

Part d'exportations : $PE_{i, \text{Suisse}} = \frac{\text{Exportations}_{i, \text{Suisse}}}{\text{Exportations}_{i, \text{monde}}}$

Spécialisation commerciale : $SC_{i, \text{Suisse}} = \frac{\text{Exportations}_{i, \text{Suisse}} / \text{Exportations}_{\text{Totalité}, \text{Suisse}}}{\text{Exportations}_{i, \text{monde}} / \text{Exportations}_{\text{Totalité}, \text{monde}}} - \frac{\text{Importations}_{i, \text{Suisse}} / \text{Importations}_{\text{Totalité}, \text{Suisse}}}{\text{Importations}_{i, \text{monde}} / \text{Importations}_{\text{Totalité}, \text{monde}}}$

Rapport de prix dans le commerce extérieur : $RCE_{i, \text{Suisse}} = R_{i, \text{Exportations}} / R_{i, \text{Importations}}$

Rapport de prix étranger/Suisse : $RP_{i, \text{Suisse}} = \left(\frac{P_{i, \text{pays1}} \times \text{Taux de change}}{P_{i, \text{Suisse}}} \right) \text{Pondération}_{i, \text{pays1}} \times \left(\frac{P_{i, \text{pays2}} \times \text{Taux de change}}{P_{i, \text{Suisse}}} \right) \text{Pondération}_{i, \text{pays2}} \times \dots$

Remarques : exportations = valeur des exportations, importations = valeur des importations, i = groupe de produits considéré, totalité = tous les groupes de produits, pondération_{i, paysx} = part des exportations du groupe de produits i dans le pays x, dans les exportations de tous les pays étudiés. Le calcul est représenté pour la Suisse et effectué de façon analogue pour les autres pays.

Bibliographie

Aeppli, M. et C. Kuhlgtatz (2015). Entwicklung eines Monitorings zur Analyse der Wettbewerbsfähigkeit der Schweizer Agrarwertschöpfungskette. Groupe d'économie agraire, Institut pour les décisions environnementales de l'EPF Zurich, Zurich.

Frohberg, K. et M. Hartmann (1997), Comparing measures of competitiveness. Institute of Agricultural Development in Central and Eastern Europe, Halle.

Hemme, T. (édit.) (2013). IFCN Dairy Report 2013, IFCN, Kiel.

Hemme, T. (éditeur) (2014). IFCN Dairy Report 2014, IFCN, Kiel.

Hemme, T. (éditeur) (2015). IFCN Dairy Report 2015, IFCN, Kiel.

OCDE (2015). Examen des politiques agricoles de l'OCDE : Suisse 2015, éditeur OCDE, Paris. http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/examen-des-politiques-agricoles-de-l-ocde-suisse-2015_9789264226715-fr;jsessionid=qrsnapd2tret.x-oecd-live-03



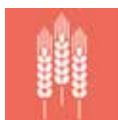
Scott, L. et T. Vollrath (1992). Global Competitive Advantages and Overall Bilateral Complementarity in Agriculture : A Statistical Review. Economic Research Service, U.S. Department of Agriculture, Washington.

Trail, W. B. et Pitts, E. (1998). Competitiveness in the Food Industry. Blackie Academic & Professional, Londres.

Weindlmeier, H. (1999). Die Wettbewerbsfähigkeit der deutschen Ernährungswirtschaft : Methodische Ansatzpunkte zur Messung und empirische Analyse, Referat an der Vierzigsten Jahrestagung der Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, Kiel.

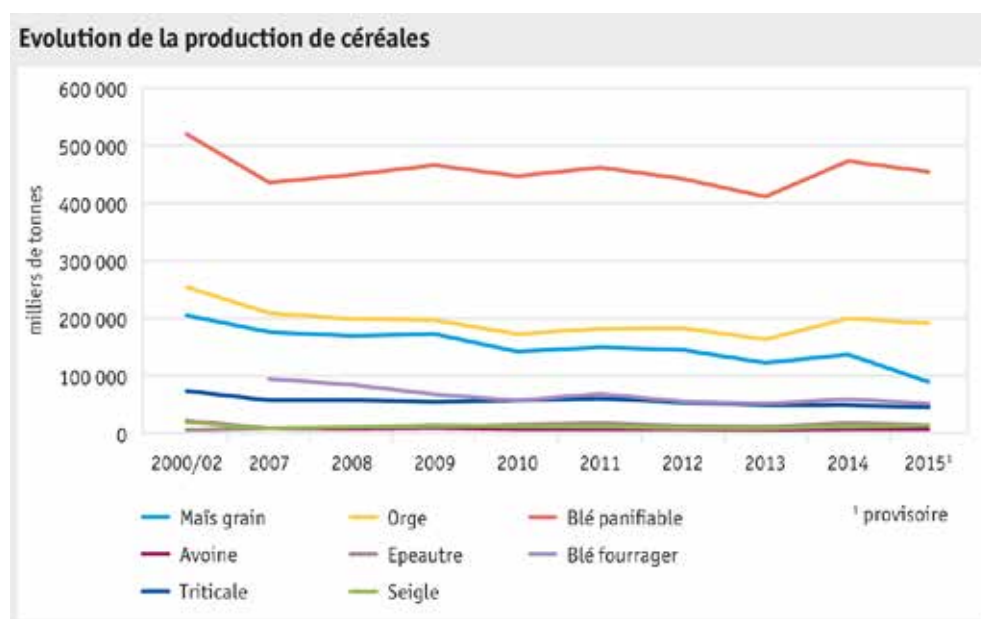
Banque mondiale (2010). World Integrated Trade Solution (WITS). Banque mondiale, Washington, DC

Christian Kuhlitz, OFAG, Secteur Observation du marché, christian.kuhlitz@blw.admin.ch



Céréales

La superficie totale des terres consacrées à la culture des céréales en 2015 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, pour atteindre environ 144 000 ha. Dans le cas des céréales panifiables, on enregistre un recul marginal des surfaces et, dans le cas des céréales fourragères, une légère hausse des surfaces. Les agriculteurs ayant obtenu de bons rendements, la production a été abondante, avec 890 000 tonnes au total.



Source : USP

» A33

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

» A34

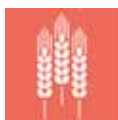
Production

Qualité

La sécheresse qui a régné pendant la maturation et la période des moissons a altéré la qualité des céréales panifiables indigènes, dont 1000 tonnes, une part exceptionnellement faible, ne présentait pas la qualité requise pour la mouture. Ces céréales durent être déclassées pour être utilisées comme céréales fourragères. L'année précédente, près de 100 000 tonnes ont servi à l'affouragement. L'interprofession céréalière Swiss Granum a calculé que 465 000 tonnes de céréales indigènes étaient propres à être transformées en pain, dont 53 000 tonnes ont été déclassées par la Fédération suisse des producteurs de céréales à titre de mesure de soutien des prix, afin d'être utilisées en tant qu'aliments pour animaux. Malgré ce déclassement des lots de faible qualité, la teneur en protéine et la qualité du gluten humide étaient généralement basses en comparaison pluriannuelle.

Détermination des quotas d'importation des céréales panifiables

Les droits de douane relatifs aux importations de céréales panifiables au sein du quota d'importation de 70 000 tonnes sont examinés trimestriellement et reposent sur un prix de référence. Dans un contexte marqué, depuis octobre 2013, par des prix durablement bas sur le marché international des céréales panifiables, le tarif maximal des prélèvements à la frontière (droits de douane et contribution au fonds de garantie) est appliqué, soit 23 francs par quintal. Suite à la mauvaise qualité de la récolte de 2014, l'interprofession swiss granum a demandé en 2015 une hausse temporaire de 20 000 tonnes du contingent tarifaire des céréales panifia-



bles. Le Conseil fédéral a tenu compte de cette demande dans le cadre du train d'ordonnances agricole de printemps en fixant ce quota à 90 000 tonnes pour l'année 2015. Les parts de contingent libérées en janvier et avril 2015 sont passées de 20 000 à 30 000 tonnes et celles de juillet 2015 de 15 000 à 20 000 tonnes. Les parts de contingent libérées en octobre 2015 ont été réduites, passant de 15 000 à 10 000 tonnes.

» A35

Commerce extérieur

Aliments concentrés pour animaux

En raison des rendements plus faibles du maïs-grain et de la diminution des surfaces liés aux besoins supplémentaires en maïs ensilé et maïs vert, la production des céréales fourragères a baissé en 2015. Compte tenu des 53 000 tonnes de céréales panifiables déclassées par la Fédération suisse des producteurs de céréales, ce sont environ 455 000 tonnes de céréales qui étaient disponibles pour l'alimentation du bétail. Celles-ci sont complétées par les sous-produits de la fabrication de denrées alimentaires, mais aussi par des céréales fourragères importées et par des produits agricoles riches en protéines, également importés.

» [swiss granum](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch



Oléagineux

Production et rendements

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base d'une convention (contrats-cadre) convenue entre la production et la transformation (huileries). L'écoulement des quantités déterminées dans le cadre de cette convention est garanti car elles correspondent aux besoins du marché. Ce système permet en outre d'offrir aux producteurs les meilleurs prix possibles.

Ces contrats-cadre sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC) dont le soutien aux cultures de tournesol et de soja indigènes est financé aux deux-tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier aux cultures de tournesol et de soja améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

Production de graines et d'huile en 2015

	Contrat-cadre (graines)	Production de graines	Production d'huile	Taux d'auto-approvisionnement
	t	t	t	%
Colza	82 000	87 004	32 191	83
Tournesol	18 000	9782	3325	6
Soja	35001	4054	527	27

¹ 2000 tonnes vont dans le secteur fourrager

Sources : swiss granum/SwissOlio

La production de tournesol ne remplit généralement que la moitié du contrat-cadre. A cet égard, 2015 ne fait pas exception. Pour le colza, il en va tout autrement. Après la récolte exceptionnelle de 2014, la récolte 2015 a de nouveau été très élevée. Bien que les transformateurs aient accepté de transformer une quantité supérieure à celle initialement prévue, il restait environ 6500 t à stocker. Les attributions 2015 ayant été faites au printemps 2014, soit avant la récolte exceptionnelle de cette même année, il n'était pas possible d'agir immédiatement au niveau de la production. En conséquence, afin de résorber les stocks entreposés de la récolte 2014 et de stabiliser la situation, il est prévu que les attributions 2016 pour la production 2017 soient fortement revues à la baisse.

» A33

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

» A34

Production

Parts de marché et importations

Avec une part de marché de 34,3 %, la consommation d'huile de tournesol a baissé par rapport à 2014 (-3,4 %) mais elle demeure toujours la principale huile alimentaire consommée en Suisse. Il s'agit d'une huile principalement importée. Année après année, la progression de la part de marché de l'huile de colza se poursuit pour atteindre 27,3 % en 2015 (+7 % vs 2014). Avec moins de 1 %, la part de marché de l'huile de soja demeure toujours insignifiante. Au niveau des huiles importées, les huiles de palme et d'olive détiennent des parts de marché médianes avec, respectivement, 15,2 % et 9,4 %. Notons que la part de marché de l'huile d'olive a peu évolué en 10 ans alors que celle de l'huile de palme a reculé de près de 19 % depuis 2011, passant de 18,7 % à 15,2 %.

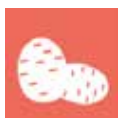
Source : SwissOlio



Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

» A35



Pommes de terre

Quantité et qualité

La canicule de l'été 2015 a eu un impact négatif sur la récolte. Celle-ci s'est montée à 389 000 tonnes soit 115 000 tonnes de moins qu'en 2014. Pour les deux principales catégories de pommes de terre (consommation et industrie), les quantités entreposées en fin de campagne étaient en baisse de 27 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années. De 2014 à 2015, les rendements ont baissé de 8.7 tonnes/ha pour s'établir à un niveau de 35.7 tonnes/ha. De même, les surfaces ont reculé de 4 % à 10'891 ha. On a enregistré également une baisse de 5% du nombre de producteurs. Outre la baisse des rendements, la qualité a également été très affectée: proportion importante de petits calibres et quasi absence de certaines spécialités (Baked potatoes).

En 2015, les surfaces dédiées à la culture biologique se sont montées à 584 hectares soit une hausse de 31 hectares par rapport à 2014 pour une récolte totale de 11 190 tonnes (2014 : 13 007 t). Il est intéressant de noter que le nombre d'exploitations produisant des pommes de terre biologiques s'est réduit de 30 % de 2000 à 2014 alors que la surface dédiée à cette production a augmenté dans le même temps de 22 %.

» A37

Source : Bioaktuell/swisspatat

La récolte 2015

Pommes de terre de consommation	156 300 t
Pommes de terre de transformation	141 000 t
Plants de pomme de terre :	20 100 t
Affouragement avec soutien financier privé	9800 t
Affouragement normal	51 600 t
Exportations	10 300 t

Source : swisspatat

Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d'un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l'interprofession.

Gestion des importations

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 22 250 tonnes d'équivalent pommes de terre. Cette quantité se répartit entre le contingent tarifaire partiel n° 14.1 (pommes de terre, y compris plants de pommes de terre) d'une quantité de 18 250 tonnes et le contingent tarifaire partiel n° 14.2 (produits de pommes de terre) d'une quantité de 4000 tonnes. En 2015, le contingent tarifaire partiel n° 14.1 a été augmenté temporairement de 18 500 tonnes.



Répartition du contingent tarifaire partiel n° 14.1

Catégorie de marchandise	Contingent tarifaire partiel	Augmentation temporaire du contingent tarifaire partiel
Plants de pommes de terre	2500 t	1500 t
Pommes de terre de table	6500 t	2000 t
Pommes de terre de transformation	9250 t	15 000 t
Total	18 250 t	18 500 t

» A35

Commerce extérieur

Source: Bio-Suisse

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch



Sucre

L'année 2015 a été marquée par une baisse de la récolte de 30 % ; celle-ci est passée à 1,3 million de tonnes de betteraves sucrières, en raison d'un printemps froid et humide suivi par un été chaud et sec. Aussi, la production de sucre a baissé par rapport à celle de l'année précédente ; elle est passée de 305 000 à 234 000 tonnes.

» A33

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

» A34

Production

Evolution de la rentabilité de la culture betteravière

Le prix européen moyen pour le sucre a oscillé entre 414 et 427 euros durant l'année sous revue et a augmenté à 436 euros durant le premier semestre 2016. Du fait de l'application de la solution dite du double zéro, le bas niveau des prix conjugué au taux de change s'est répercuté sur les prix suisses. La solution dite du double zéro prévoit la suppression des mesures de compensation des prix pour le sucre entrant dans la composition des produits transformés et vise à aligner les prix suisses et européens, afin d'améliorer la compétitivité de l'économie agroalimentaire en aval.

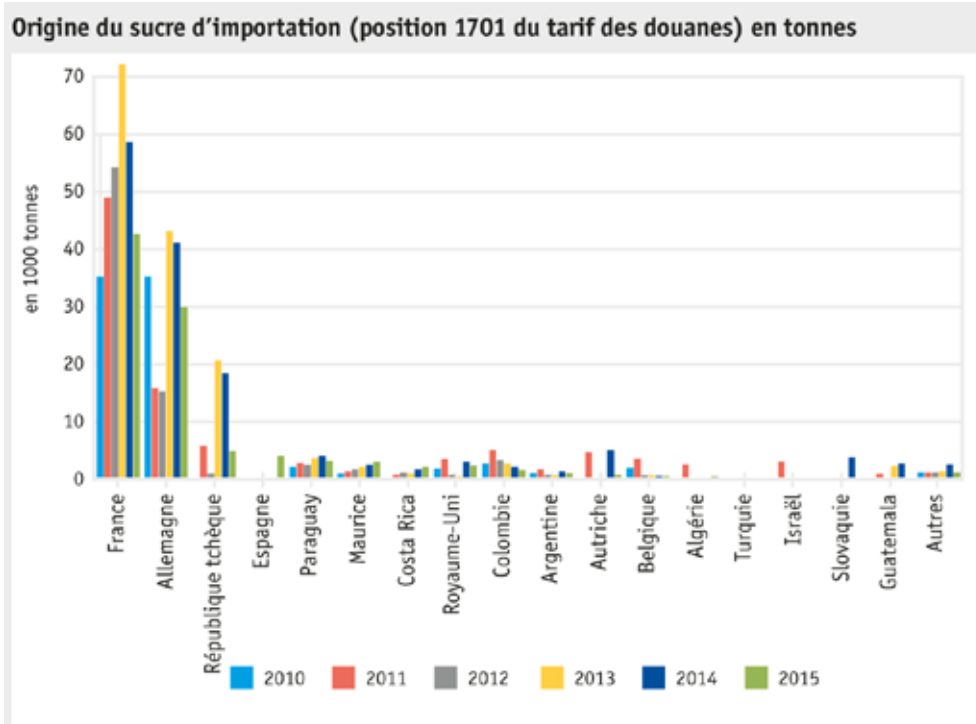
Compte tenu de la perte de rentabilité des cultures de betteraves sucrières, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la contribution à des cultures particulières accordée à la culture de betteraves sucrières, en la faisant passer de 1600 à 1800 francs, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Le budget a permis cette hausse des contributions car l'évolution des surfaces aménagées en cultures soutenues au moyen de contributions à des cultures particulières et que le besoin financier pour la valorisation des fruits ont été plus modestes que ce qui était attendu.

Compte tenu de la perte de rentabilité des cultures de betteraves sucrières, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la contribution à des cultures particulières accordée à la culture de betteraves sucrières, en la faisant passer de 1400 à 1600 francs. Cette augmentation a été financée par la hausse du budget relatif à la production végétale, de 5 millions de francs, approuvée par le Parlement pour 2015.

» A35

Commerce extérieur

Durant l'année sous revue, 99 000 tonnes de sucre ont été importées et 114 000 tonnes exportées, en grande partie sous forme de sucre contenu dans des produits agricoles transformés. Les flux de marchandises ont donc diminué dans les deux sens par rapport à l'année précédente. Les importations de sucre provenaient en 2015 pour 86 % d'Europe, pour 7 % d'Amérique du Sud et pour 4 % d'Afrique. Les pays en développement ont fourni 10 % de sucre dont 0,1 % en provenance de pays émergents.

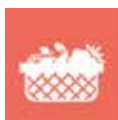


Source : Commission Européenne, BNS, AFD/réservesuisse, Compte d'Etat

Commerce extérieur

» [Sucre Suisse SA](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch



Fruits

D'après les relevés de la banque de données de l'Office fédéral de l'agriculture obst.ch, la surface totale des vergers à haute tige (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'[ordonnance sur la terminologie agricole \[OTerm\]](#)) s'élevait en 2015 à 6297 hectares.

Surfaces en 2015

Cultures fruitières

L'an dernier, la superficie affectée aux pommiers a diminué en tout de 31 hectares, soit de 0,8 %, pour atteindre 3863 hectares au moment de la récolte de 2015. Ce phénomène a surtout touché les surfaces dédiées à la culture des variétés Golden Delicious (-15,9 ha ou -3 %), Mairgold (-16,2 ha ou -14 %), Idared (-13,3 ha ou -14,9 %) et Jonagold (-10,9 ha ou -5,2 %). Les variétés dites « Club » (Scifresh, Milwa, Cripps Pink, etc.) continuent à avoir autant de succès qu'au cours des années précédentes (+19,5 ha). Malgré la forte réduction de la surface dédiée à la variété La Flamboyante (Mairac®) (-12,3 ha ou -16,2 %), la superficie totale des variétés Club a progressé dans l'ensemble de 3 % en 2015 par rapport à l'année précédente. Par contre, la surface des plantations de poiriers a diminué de 1,2 % (-8,9 ha) par rapport à 2014 et s'est élevée à 752 hectares en 2015.

La nouvelle augmentation de la superficie consacrée aux cultures de fruits à noyau (+13,1 ha sur 1628 ha) s'explique principalement par la progression de la surface des cerisaies (+17,4 ha ou +3,1 %) pour atteindre 579 hectares. Comme les cerisiers, les abricotiers ont vu leur superficie légèrement augmenter (+1 ha ou +0,1 %), passant ainsi à 709 hectares. La surface dédiée aux pruneaux a régressé (-3,6 ha ou -1,1 %) pour s'élever au total à 330 hectares. La superficie affectée à la culture des pêches et des nectarines a encore plus fortement diminué entre 2014 et 2015 que l'année précédente (-1,7 ha ou -14,4 %), pour atteindre encore en 2015 une bonne dizaine d'hectares.

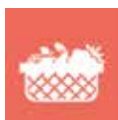
D'importantes augmentations de surfaces ont été enregistrées pour les autres cultures fruitières, sauf pour les kiwis et les nashis: mini-kiwi +120,2 % (+1 ha), coings +21,8 % (+1,4 ha), sureau +12 % (+1,8 ha) et noix +8,2 % (+0,6 ha). À l'inverse, la superficie des cultures de kiwis a diminué de 12,2 % (-2,7 ha). Celle des nashis, de l'ordre de 0,4 hectare, est restée la même entre 2015 et 2014.

» [Les cultures de fruits et de raisin de table de la Suisse 2015](#)

Petits fruits

D'après les relevés de [Fruit-Union Suisse \(FUS\)](#), la superficie des cultures de petits fruits représentait en tout 801 hectares, soit une diminution de 18 hectares par rapport à 2014 (819 ha). Ce sont les framboises qui ont connu la plus forte baisse, avec une surface de 158 hectares, qui était de 169,8 hectares l'année précédente. Les fraises sont cultivées sur la plus grande partie de la superficie consacrée à la culture de petits fruits, soit sur une surface de 502 hectares, qui n'en a pas moins enregistré une faible diminution entre 2014 et 2015 (-5,2 ha). La superficie des cultures de myrtilles et de groseilles à maquereau a affiché une légère hausse, tandis que celle des cultures de groseilles rouges et de mûres a un peu régressé. La surface totale des cultures de petits fruits n'englobe pas le sureau, dont la superficie est prise en compte dans les cultures fruitières.

» [Rapport d'activité Fruit-Union Suisse 2015](#)



Volumes récoltés en 2015

Fruits de table

En 2015, 160 055 tonnes de fruits (petits fruits compris) ont été récoltés pour être vendus à l'état frais, ce qui correspond à une diminution de 2 % par rapport à 2014. Comparé à la moyenne des quatre années précédentes, ce chiffre représente toutefois une hausse de 8,6 %. Les volumes récoltés par espèce fruitière sur une période assez longue sont présentés dans le tableau ci-après:

» A34

Fruits à cidre

En 2015, 65 207 tonnes de pommes à cidre ont été récoltées, soit 5063 tonnes de moins que le rendement escompté. Comparé à l'année précédente, ce chiffre représente une baisse de 19 %. En 2015, 11 005 tonnes de poires à cidre ont été cueillies, c'est-à-dire 11 % de moins que ce qui avait été prévu. Comparé à l'année précédente, ce chiffre correspond à une diminution de 9 %. La récolte de 2011 ayant été très importante, le rendement plutôt faible de celle de 2015 a été inférieur à la moyenne de la période comprise entre 2011 et 2014, avec une diminution de 32 % pour les pommes à cidre et de 22 % pour les poires à cidre.

Les [statistiques sur les fruits de l'OFAG](#) donnent une vue d'ensemble des quantités de fruits à cidre qui ont été transformées dans des cidreries professionnelles au cours de ces dernières années.

Commerce extérieur 2015

Fruits frais (sans les fruits à cidre)

Les importations de fruits frais, fruits à cidre exceptés, qui peuvent être cultivés en Suisse, se sont élevées en 2015 à quelque 47 000 tonnes, soit presque 1000 tonnes de plus qu'en 2014 et 4 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes. Près de 1400 tonnes de fruits ont été exportées, ce qui correspond à presque 1000 tonnes de moins qu'en 2014 et à une diminution de 39 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes.

Fruits à cidre

En 2015, trois tonnes de pommes à cidre et 0,7 tonne de poires à cidre ont été importées en application du contingent tarifaire OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation ». Comme l'année précédente, 6,6 tonnes de pommes ont été importées hors contingent pour des cidreries. Il n'y a pas eu d'importation de poires à cidre hors contingent en 2015.

Consommation par habitant en 2015

La consommation annuelle de fruits frais par habitant s'est élevée à 24 kilos selon le volume du marché d'une sélection d'espèces fruitières en 2015 (production indigène de fruits de qualité « de table » plus les importations de fruits frais moins les exportations de fruits frais, sans les fruits à cidre et les fruits tropicaux). La valeur de consommation calculée a été supérieure de 3 % à la moyenne des quatre années précédentes.

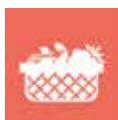
Les chiffres détaillés relatifs aux quantités produites en Suisse, au commerce extérieur et à la consommation apparente par habitant d'une sélection de fruits figurent dans les tableaux ci-après:

» A34

Production

» A35

Commerce extérieur



Consommation par habitant

Prix en 2015

Les prix à la production et à la consommation d'une sélection de fruits de 2015 et des années précédentes sont présentés dans les tableaux ci-après:

» A36

» A25

» A29

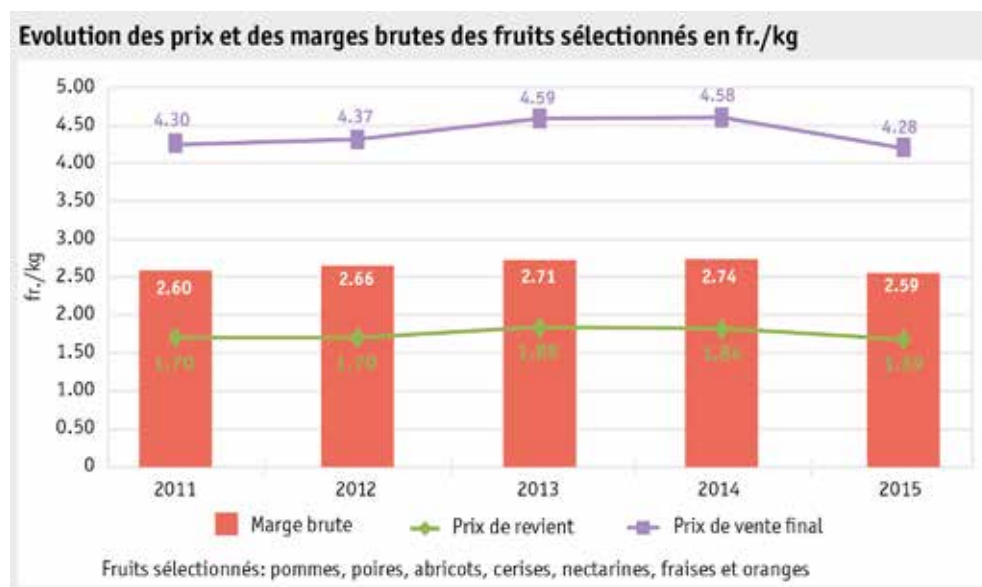
» A30

Prix à la production sans le bio

Prix à la consommation sans le bio

Prix à la consommation bio

Le prix de revient des fruits sous revue a baissé en 2015 par rapport à l'année précédente de 15 ct./kg pour atteindre 1.69 fr./kg. Le prix de vente a diminué de 30 ct./kg pour s'élever à 4.28 fr./kg. En conséquence, la part du prix de revient sur le prix de vente est passée de 40,2 % (2014) à 39,5 % (2015). La marge brute s'est également rétrécie, pour se monter à 2.59 fr./kg, environ 3 % de moins que la moyenne des années précédentes (2011-2014).



Source : OFAG

Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch



Légumes

D'après les données publiées par la Centrale Suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM), la superficie des terres affectées au maraîchage (compte tenu de celles qui produisent plusieurs récoltes par an), à savoir la production de légumes frais (légumes de garde inclus) et de légumes destinés à la transformation, s'élevait l'année sous revue à 15 609 hectares, soit 676 hectares de plus que la surface moyenne des quatre années précédentes.

Volume et qualité de la production

Au cours de l'année sous revue, 378 875 tonnes de légumes frais (légumes de garde inclus, mais sans les légumes destinés à la transformation) ont été récoltés, un rendement supérieur de 0,7 % à la moyenne des quatre années précédentes.

Quelques 52 800 tonnes de légumes destinés à la transformation ont été récoltés en 2015, soit également 0,7 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes. Ce chiffre comprend principalement le haricot récolté mécaniquement, le petit pois à battre, la carotte parisienne, l'épinard en branches et l'épinard haché, mais il inclut aussi le chou à choucroute, la rave à compote et le concombre pour la conserve, ainsi que d'autres espèces ordinaires de légumes frais destinés à la transformation.

La récolte 2015 est plus abondante que la récolte moyenne des quatre années précédentes, mais inférieure à celle de 2014 en raison de la sécheresse et des températures élevées qui ont marqué l'été 2015.

Couverture du marché et importations (et exportations)

En 2015, le marché des légumes frais produits en Suisse (qui comprend aussi les légumes frais destinés à la transformation, mais non les légumes typiquement réservés à la transformation) a représenté 623 000 tonnes de produits, un chiffre qui correspond à la production indigène augmentée des importations, déduction faite des exportations (volume net), tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse. La part des légumes produits en Suisse (zones frontalières et zones franches comprises) se monte à 64 % de ce volume et affiche depuis ces dernières années une augmentation légère mais régulière.

Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur les chiffres du commerce extérieur, pour les différentes espèces de légumes.

Prix

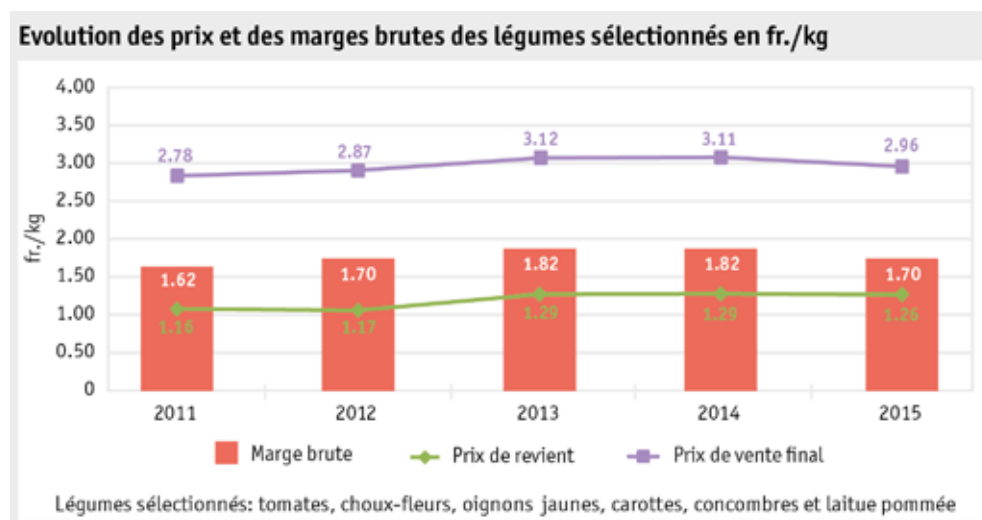
Les prix des légumes frais à différentes étapes de leur commercialisation sont indiqués, pour quelques produits phares, dans les tableaux ci-après (prix franco chez le grossiste, dans le commerce de gros et le libre-service de gros, et dans le commerce de détail, c'est-à-dire les prix à la consommation).

- » A25 **Prix à la production, bio non compris**
- » A26 **Prix à la production des légumes biologiques**
- » A27 **Prix dans le commerce de gros, bio non compris**
- » A28 **Prix du bio dans le commerce de gros**
- » A29 **Prix à la consommation, bio non compris**

Le prix des légumes dont il est question accuse, par rapport à 2014, une baisse qui touche autant le prix de revient (qui passe de 1 franc 29 à 1 franc 26 le kilo) que le prix de vente (qui passe de 3 francs 11 à 2 francs 96 le kilo). La marge brute est en recul et se situe, à 1 franc 70



le kilo, au niveau de 2012. En 2015, le prix de revient représentait 42,6 % du prix de vente de ces légumes.



Source : OFAG

Consommation

En 2015, on a consommé en Suisse 73 kilos de légumes par personne. Ce chiffre représente la « consommation apparente par habitant », sur la base de la production indigène de légumes frais (y compris les légumes de garde), augmentée des importations et déduction faite des exportations, tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur. Il se situe légèrement au-dessous de la moyenne des quatre années précédentes.

» A36

Le tableau ci-dessous présente les données d'un choix de produits phares.

» [Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales \(CCM\)](#)

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch
 Christian Kuhlitz, OFAG, Secteur Observation du marché



Vin

Les données de ce chapitre s'appuient sur la statistique viticole de la Confédération, qui est publiée chaque année (cf. Année viticole 2015), dont l'édition actuelle concerne la production de raisin (surface viticole et vendange) de l'année 2015. Le document donne aussi les chiffres des stocks au 31 décembre 2015 ainsi que la production, la consommation et les importations de vin pendant l'année sous revue.

La viticulture en Suisse en 2015

En 2015, la vigne couvrait en Suisse 14 793 hectares au total, marquant un recul de 42 hectares par rapport à l'an dernier. Les cépages les plus couramment cultivés restent le pinot noir et le chasselas, malgré l'érosion qui marque la consommation de ces deux cépages traditionnels depuis plusieurs années. Au total, le raisin rouge couvre 8517 hectares de vigne et le raisin blanc 6275 hectares.

» A33

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

La vendange 2015 a été de près de 8 millions de litres inférieure à celle de l'an dernier. Son volume a été au total de 85 millions de litres ce qui constitue une vendange parmi les plus faibles de ces dernières années. Ce résultat s'explique d'une part par un été extrêmement chaud durant lequel les pluies ont été rares et d'autre part par des pertes de rendement en raison de l'application du produit phytosanitaire « Moon Privilege ». Par contre, grâce à ce temps ensoleillé et chaud, les teneurs en sucre au moment de la vendange étaient élevées. Les teneurs naturelles en sucre du moût étaient en partie nettement supérieures aux moyennes pluriannuelles.

» A34

Production

Production, importation, exportation et consommation

En 2015, la Suisse a produit près de 40 millions de litres de vin blanc et un peu plus de 45 millions de litres de vin rouge. En regard des chiffres de la production, ceux de la consommation se situent à 49 millions de litres pour les blancs indigènes et à 50 millions de litres pour les rouges du pays. En fin de compte, le bilan des stocks de vin indigène est le suivant : 61 millions de litres pour le blanc et 79 millions de litres pour le rouge.

La consommation totale de vin en Suisse se chiffre à 262 millions de litres pour 2015, avec un peu plus d'un million de litres exportés ou réexportés. Suivant la tendance observée les années précédentes, la consommation de vin a diminué de 3 millions de litres, une diminution imputable principalement à la consommation de vins étrangers. Celle-ci a baissé de 3,6 millions de litres durant l'année sous revue, passant ainsi à 165 millions de litres. Par contre, la consommation de vins du pays augmenté de 0,5 million de litres et est passée à près de 99 millions de litres.

» A36

Consommation par habitant

Les vins blancs ont été plus largement importés en vrac qu'en bouteilles et le volume total des importations a augmenté de 1,2 millions de litres pour s'inscrire à 40 millions de litres. Inversement, le volume des importations de vin rouge, plus souvent importé en bouteilles qu'en vrac, a baissé en tout de 1,8 million de litres pour s'inscrire à 126 millions de litres. En regard des chiffres de l'importation, ceux de la consommation se situent à 39 millions de litres pour les blancs étrangers et à 126 millions de litres pour les rouges étrangers. Il en résulte que les stocks de vins rouges étrangers ont légèrement augmenté et se situaient à la fin de l'année à 44 millions de litres. Les stocks de vins blancs étrangers ont également augmenté, soit de 1,2 million de litres, passant ainsi à 12 millions de litres. La quantité totale des vins importés, y compris les vins doux, les spécialités, les mistelles, les vins mousseux et les moûts de raisin,



» A35

représente 188 millions de litres, dont 160 millions de litres de vins blancs naturels et de vins rouges tranquilles sont entrés sous le régime des importations contingentées. Comme les années passées, le contingent total de 170 millions de litres n'a pas été épuisé.

Commerce extérieur

Bibliographie

L'année viticole 2015– statistique vitivinicole (éditeur OFAG)

David Raemy, OFAG, Secteur Produits végétaux, david.raemy@blw.admin.ch



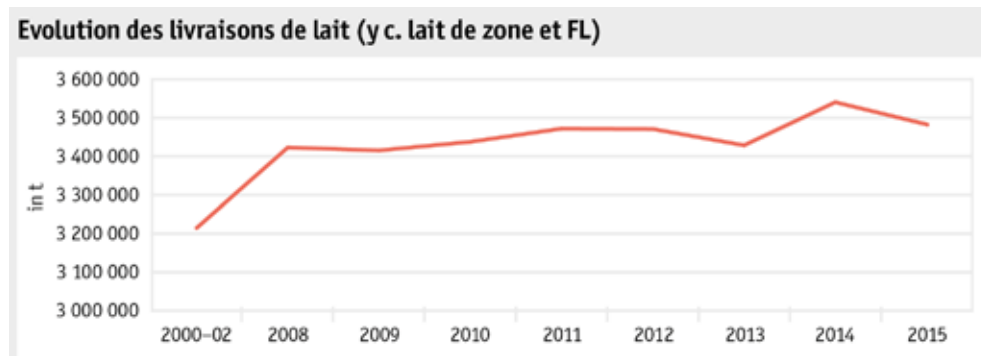
Lait et produits laitiers

Production

Durant l'année sous revue, la production totale de lait s'est élevée à environ 4 millions de tonnes. Les livraisons de lait – comprenant celles de la zone franche genevoise et de la Principauté du Lichtenstein (FL) – ont baissé de 1,54 %, pour arriver à 3,49 millions de tonnes. L'économie laitière participe pour environ 20 % à la production agricole totale. En 2015, on comptait encore en Suisse environ 21 850 producteurs de lait, 10 270 d'entre eux étant établis dans la région de montagne et 11 580 dans la région de plaine.

Selon les données de l'Interprofession du lait (IP Lait, 2015), la quantité de lait commercialisée s'est répartie de la manière suivante entre les différents segments : 84,9 % pour le segment A, 13,1 % pour le segment B et 2,0 % pour le segment C. Le lait du segment A est porteur de la plus grande plus-value, puisqu'il est destiné au marché protégé ou bénéficiant d'aides étatiques.

L'année sous rapport a été marquée par un effondrement des prix à la production du lait. Suite à la baisse des prix, les effectifs de vaches laitières ont aussi diminué. Selon l'observation du marché de l'OFAG, le prix du lait à la production a baissé en 2015 par rapport à l'année précédente, aussi bien en Suisse (-11 %) que dans l'UE (-28 %). Ce recul des prix s'explique notamment par la suppression des quotas laitiers dans l'UE le 1^{er} avril 2015, les déséquilibres de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale qui font baisser les prix des produits laitiers, ainsi que par la faiblesse de l'Euro et le tourisme d'achat.



Source : TSM

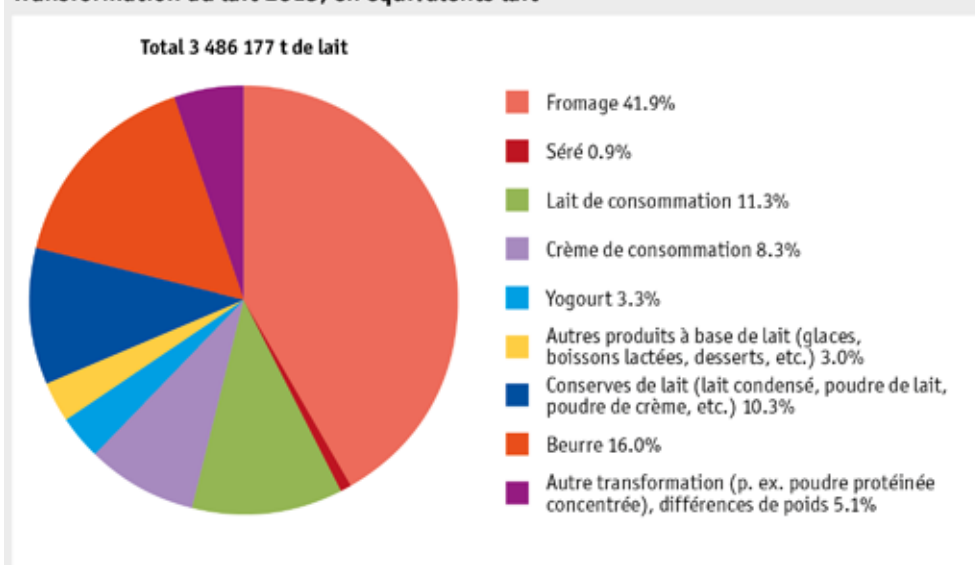
Mise en valeur

La production des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. Ainsi, dans la production de fromage, on ajoutera ou on enlèvera de la matière grasse au lait en fonction de la sorte de fromage à produire. Afin de tenir compte de ces différences, la quantité de lait commercialisé utilisé pour la transformation est convertie en parts de lait affecté à la production des différents produits et indiquée sous forme d'équivalents lait (EL). Un EL correspond à 73 g de protéines et de matières grasses, c.-à-d. à un kg de lait moyen avec une teneur de 33 g de protéines et 40 g de matière grasse. L'EL sert ainsi de référence pour le calcul de la quantité de lait contenue dans un produit transformé.

Comme les années précédentes, environ 43 % de l'EL ont servi à la production de fromage et de séré, qui restent ainsi les principaux modes de mise en valeur. Par rapport à l'année précédente, l'année sous revue a été marquée par une très forte croissance de la transformation de lait en séré par rapport à l'année précédente (+38,6 %). L'utilisation sous forme de lait de consommation a enregistré un recul de 3,3 %.



Transformation du lait 2015, en équivalents lait



Source : TSM

» A38

En 2015, la production de fromage a augmenté de 1,9 % par rapport à 2014, pour passer à 188 806 tonnes. Avec une quantité totale de 64 034 tonnes, le fromage à pâte dure représente toujours la plus grande part de la production, malgré un recul de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Les fromages à pâte dure perdent entre 3 % et 5 %, à l'exception de l'Emmentaler AOP dont la production recule de 7 %.

Depuis plusieurs années, on observe un accroissement de la production de fromage à pâte mi-dure. L'augmentation de la production était de 1 % (+632 t) en 2015 par rapport à 2014 et de plus de 33 % par rapport aux années 2000/02. La croissance de 2015 est cependant uniquement due au fromage à raclette (+931 t) ; les autres variétés stagnent ou enregistrent une baisse.

Quant au fromage frais, la production a pu être augmentée de 5528 tonnes, alors que celle du fromage à pâte molle a légèrement baissé.

Le Gruyère AOP est le fromage le plus produit, malgré un recul en 2015, avec 28 552 tonnes (-3,0 %), suivi par la mozzarella, produite à hauteur de 23 551 tonnes (+3,8 %). L'Emmentaler AOP occupe la troisième place avec 18 843 tonnes (-7,0 %).

» A39

Commerce extérieur

En quantité, la balance commerciale de la Suisse pour le lait et les produits laitiers affiche pour l'année sous revue un solde légèrement négatif (86 656 tonnes exportées contre 91 754 tonnes importées). Les exportations n'ont été excédentaires par rapport aux importations qu'en ce qui concerne le fromage et le lait en poudre. En valeur, les exportations ont représenté 668,2 millions de francs et les importations 423,6 millions de francs, ce qui représente un excédent d'exportation de 244,5 millions de francs (Statistique laitière de la Suisse, 2015).

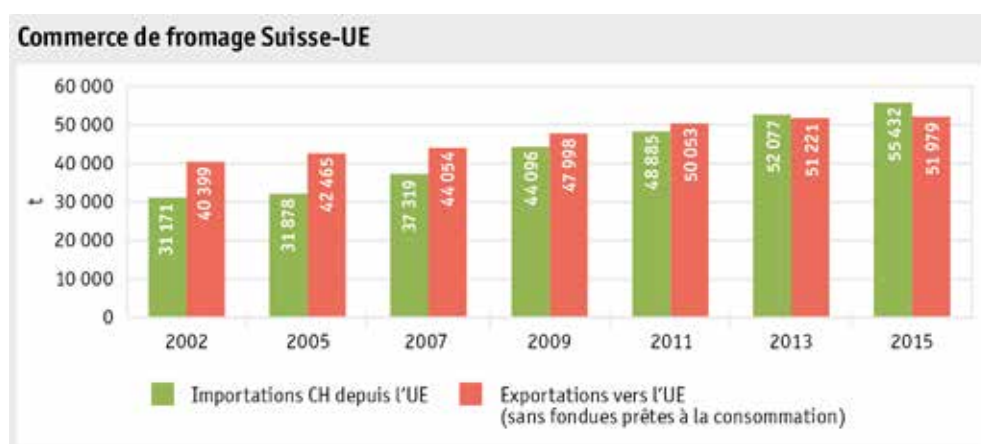
Durant l'année sous revue, les exportations de fromage ont augmenté de 554 tonnes pour passer à 64 231 tonnes. Les importations se sont élevées à 55 432 tonnes, ce qui représente un accroissement de 1587 tonnes. En valeur, les exportations ont représenté en 2015 573 millions de francs (608 en 2014) et les importations 346 millions de francs (393 en 2014).



Par rapport à 2014, les exportations de fromage vers l'UE ont baissé de 0,9 %, atteignant 51 979 tonnes. Les plus grandes quantités ont été livrées en Allemagne (29 546 t) et en Italie (10 814 t). Il convient cependant de noter qu'après son exportation dans un pays déterminé de l'EU, le fromage est souvent revendu dans d'autres Etats membres, si bien que les statistiques douanières ne permettent pas de savoir dans quels pays il est effectivement consommé.

En 2015, le fromage à pâte dure a une fois de plus constitué la plus grande partie des exportations, totalisant 33 762 tonnes. L'Emmentaler AOP, dont le volume d'exportation a atteint 12 663 tonnes, est le fromage suisse favori des consommateurs étrangers (13 994 t en 2014). Il est suivi de très près par le Gruyère AOP, exporté à hauteur de 11 956 tonnes (12 376 t en 2014).

Les importations de fromage, qui ont atteint 55 432 tonnes en 2015, proviennent presque exclusivement de l'UE. La plus grande partie a été importée d'Italie (19 806 t), de France (14 053 t) et d'Allemagne (12 768 t). Les sortes les plus importées sont le fromage frais, avec 20 970 tonnes (20 320 t en 2014), et le fromage à pâte molle, avec 9965 tonnes (9427 t en 2014).



Source : TSM

» A35

Consommation

La consommation de fromage, de 21,5 kg par personne, a augmenté de 0,5 % en 2015 par rapport à l'année précédente. La consommation de boissons lactées par habitant a augmenté de 0,5 kg, pour atteindre 9,9 kg, alors que celle de lait de consommation (lait écrémé inclus) a diminué de 5,1 %, passant à environ 59,1 kg par personne.

Depuis longtemps, la consommation de lait et de produits laitiers par habitant ne fluctue plus que très légèrement. En ce qui concerne le lait de consommation, en revanche, on observe une diminution de plus de 25 % par rapport aux années 2000/02, tandis que dans la même période la consommation de boissons lactées a triplé. Toujours durant la même période, la consommation par habitant de beurre et de crème a diminué de 9 % et 10 %, respectivement, tandis que celle de fromage a augmenté de près de 9 %.

» A36

Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE

Les prix payés par les consommateurs pour le lait et les produits laitiers sont plus élevés en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche, étant donné que les prix du lait à la production sont également plus élevés. Dans les trois pays susmentionnés, les prix se situent entre 35 % et 83 % des prix suisses. La plus grande divergence est observée dans le prix du beurre (14.97 fr./kg en Suisse, 3.79 fr./kg en Allemagne en 2015). En Allemagne, le litre de lait entier

» A40



pasteurisé coûte 0.68 fr./l, ce qui représente le meilleur prix parmi les pays susmentionnés (en Suisse : 1.46 fr./l).

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Viande et œufs

Durant l'année sous revue, la production totale de viande s'est montée à un total de 478 968 tonnes en poids à l'abattage, ce qui correspond à une légère diminution de 0,1 % par rapport à l'année précédente.

Selon les données de l'OFS (2015), la valeur de la production de viande s'est élevée à 2,6 milliards de francs, ce qui représente un peu plus qu'un quart de la valeur de la production agricole totale.

Malgré le recul continu de la consommation depuis plusieurs années, les préférences des Suisses vont toujours à la viande de porc, qui représente une part d'environ 44 % de la consommation totale de viande.

En 2015, après un léger recul, la consommation de viande annuelle de la population suisse s'est montée à 51,35 kg par habitant, ce qui correspond à une quantité totale de viande consommée de 431 852 tonnes (sans les poissons et les crustacés).

Production

Le cheptel bovin gardé par les paysans durant l'année sous revue était de quelque 1,55 million de têtes, soit 0,5% de moins que l'année précédente. L'effectif de vaches (vaches laitières et vaches mères) s'est réduit d'environ 4000 têtes par rapport à l'année précédente.

En 2015, l'effectif de porcs est presque équivalent à celui de l'année dernière avec environ 1,5 millions de têtes (moins 0,2 %). La diminution relativement importante des moutons et des chèvres constatée en 2015 est due en majeure partie au déplacement du jour de référence le 1^{er} janvier au lieu de début mai.

Grâce à la situation toujours aussi florissante du marché des volailles et des œufs et à l'augmentation continue de la demande en viande de volaille et en œufs suisses, l'effectif total de volailles a de nouveau augmenté et compte 10,75 millions d'animaux pendant l'année sous revue. Les poules pondeuses et d'élevage, en hausse de presque 6 %, sont les principales responsables de cette augmentation.

Après la hausse de l'année précédente, la production totale de viande de tous types s'est montée à 345 642 tonnes pendant l'année sous revue, subissant un recul de 500 tonnes. La production de viande de volaille a augmenté (env. +1600 t), tandis que la production de viande de porc et de viande de bœuf accuse un léger recul (env. -500 t). On enregistre également une diminution de la production de la viande de veau (-4 %), de la viande de mouton (-3,3 %) et de la viande de cheval (-6 %). En chiffres absolus, le recul est toutefois faible pour ce qui concerne la viande de cheval, car ce marché est relativement de petite taille. Après un recul de plusieurs années, la production de viande de chèvre a marqué une nette augmentation de 17,7 % en 2015, ce qui ne représente toutefois qu'un poids total de 66 tonnes en chiffres absolus, car ce marché est lui aussi relativement modeste.

S'élevant à 80,5 %, le pourcentage de viande de bœuf du pays prête à la vente n'a pratiquement pas changé par rapport à l'année précédente. Dans la catégorie des vaches, avec 162 558 abattages et un poids à l'abattage de 48 685 tonnes, on enregistre une nouvelle diminution par rapport à l'année précédente. Toutefois les poids légèrement plus élevés à l'abattage ont permis de compenser un peu le manque d'approvisionnement grâce à la viande de transformation. Le nombre d'abattages et le poids à l'abattage marquent une augmentation pour les génisses et les bœufs, une diminution pour les taureaux.



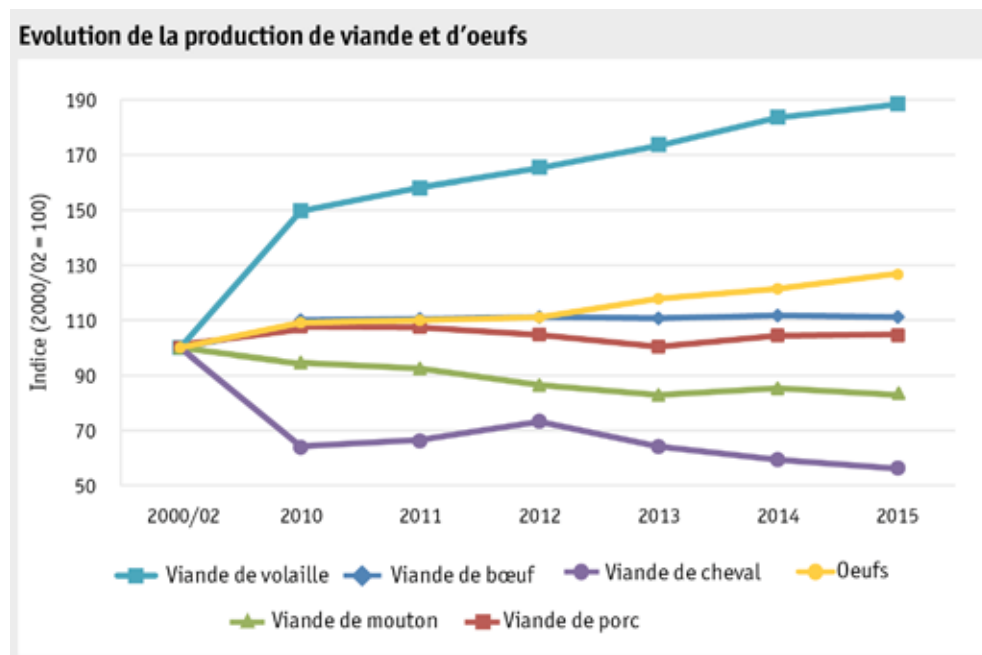
Pour ce qui est de la viande de porc, le marché était marqué en 2015 par une alternance entre une offre excédentaire et une situation d'équilibre, même si la production de viande de porc a légèrement diminué et que la saison des grillades, qui était particulièrement longue et belle, a permis de décharger le marché. L'industrie de transformation et le commerce ont renoncé à importer de la viande de porc en demi-carasses. Par conséquent, la part indigène de viande de porc a augmenté pour s'établir à 96,4 %.

La demande en viande de volaille, toujours croissante, a entraîné une nouvelle extension de 3,1 % de la production indigène, qui a dépassé 55 600 tonnes en poids prêt à la vente. La part indigène a légèrement augmenté en 2015, passant à 54,8 %.

La production de viande d'agneau a légèrement diminué pendant l'année du rapport, passant à 4780 tonnes de poids à l'abattage, tandis que la part indigène a continué de reculer à 35 %.

La production de viande de veau a marqué un fort recul en 2015 et atteint 29 100 tonnes (-1198 t). Ce recul s'explique par le recours accru à des taureaux de races à viande, ce qui entraîne l'utilisation d'un plus grand nombre de veaux d'engrais pour l'engraissement du gros bétail. En outre, la consommation de viande de veau est toujours en recul et compte encore 2,77 kg par habitant et par an (-3,8 %).

En 2015, la production d'œufs a augmenté de 3,7 %, passant à 868 millions de pièces. La progression des ventes d'œufs indigènes, par ailleurs réjouissante, s'explique par l'accroissement de la population plutôt que par l'augmentation de la consommation par habitant (173,9 œufs, dont 103,3 de production suisse). La part des œufs suisses à la vente d'œufs de consommation a atteint 77 %. Si l'on considère les produits à base d'œufs dans la statistique de consommation, les poules indigènes ont produit presque 57 % des œufs et des produits à base d'œufs consommés.



Source : Proviande / Aviforum

Commerce extérieur

Les exportations de viande destinée à l'alimentation humaine ont diminué de 11,4 % dans l'année sous revue et ont ainsi atteint 7562 tonnes en poids prêt à la vente. La seule augmentation concerne l'exportation de viande de veau, de 56,5 %, qui est toutefois faible en quantité puisqu'elle ne compte que 56 tonnes. En revanche, les exportations de viande de volaille ont



marqué une nette diminution de 34,9 %, confirmant la tendance à la baisse de l'année précédente.

Contrairement à l'année précédente, l'exportation de viande séchée a elle aussi diminué de 7,4 %, portant la quantité exportée à 1684 tonnes de poids à la vente.

L'exportation de viande de porc a également reculé de 3,3 %, s'établissant à 2326 tonnes de poids à la vente.

Exportation de viande, de sous-produits d'abattage et de préparations à base de viande

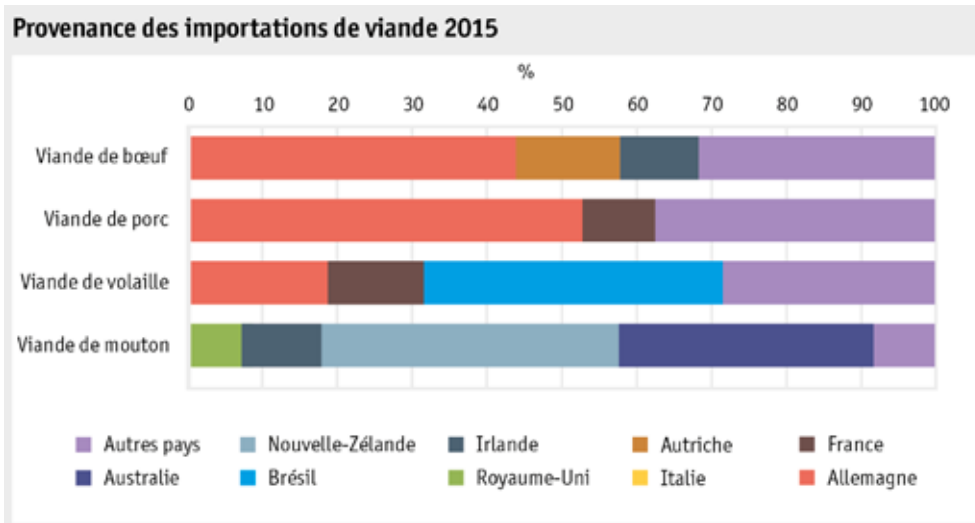
Désignation		2012	2013	2014	2015
Bovin (y c. veau)	Viande	1975	1811	1936	1789
Tonnes poids net	Sous-produits d'abattage	2936	2403	2350	2026
	Préparations à base de viande	50	41	33	19
	Total	4961	4255	4320	3834
Porc	Viande	3146	1334	1819	1832
Tonnes poids net	Sous-produits d'abattage	17 996	17 452	16 914	16 681
	Préparations à base de viande	82	107	80	58
	Total	21 224	18 894	18 813	18 571
Volaille	Viande et sous-produits d'abattage	3415	3845	4255	3438
Tonnes poids net	Préparations à base de viande	54	49	81	71
	Total	3468	3894	4335	3509
Divers	Saucisses	287	326	329	292
Tonnes poids net	Préparation contenant moins de 20 % de viande	20 153	20 384	20 751	16 169

Sources : AFD, Proviande

Les importations de viande destinée à l'alimentation humaine ont atteint 93 772 tonnes en poids prêt à la vente (sans les poissons, les mollusques ni les crustacés), ce qui représente une diminution de 3,6 %. Les importations de viande de porc ont fortement reculé, se montant à 9174 tonnes de poids à la vente (-33 %), car en raison de la consommation en baisse et de la production indigène stable, la viande de porc suisse était disponible en quantités suffisantes.

Comme l'année précédente, les besoins en pièces appréciées des consommateurs (p. ex. aloyaux de bœuf, d'agneau et de cheval, blancs de dinde et de poulet) n'ont pas pu être entièrement couverts par la production indigène.

Parmi les importations, on a notamment enregistré 22 563 tonnes de viande de gros bétail, 9174 tonnes de viande de porc et 46 872 tonnes de viande de volaille.



Source : Proviande

L'Allemagne reste le plus grand fournisseur de viande de bœuf (9674 t en poids prêt à la vente) et de viande de porc (451 t).

Le Brésil fournit près de 40 % de la viande de volaille, ce qui en fait le pays fournisseur le plus important. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les pays exportateurs principaux de viande de mouton, représentant 75 %.

Les importations d'œufs de consommation ont à nouveau diminué, de 3,8 %, s'établissant à 238,1 millions de pièces. Les importations d'œufs de transformation en coquille ont elles aussi nettement diminué, comme durant les années précédentes (-11,9 %, s'établissant à 194,3 millions de pièces). Les principaux fournisseurs d'œufs importés restent les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

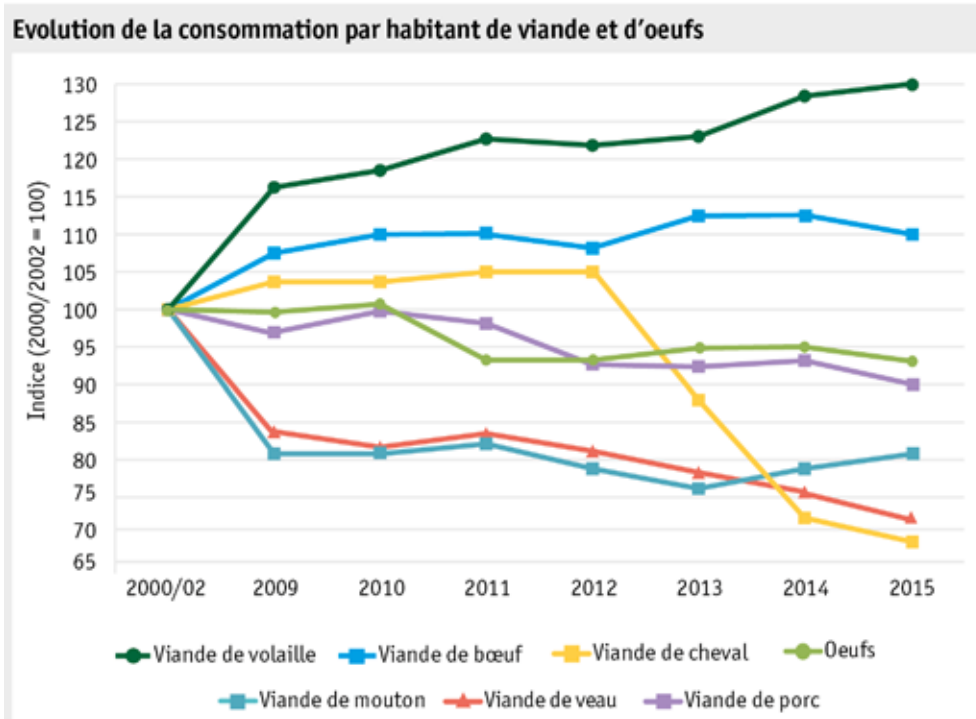
Consommation de viande

Durant l'année sous revue, suite à de légères hausses pendant les trois années précédentes, la consommation de viande prête à la vente par habitant a reculé de 2 % par rapport à 2014, s'élevant ainsi à 51,35 kg par année (sans les poissons ni les crustacés, mais avec la viande de lapin et de gibier).

Il convient de relever que le calcul de la consommation de viande ne tient pas compte des achats de viande réalisés dans les pays voisins. Or, le tourisme d'achat a de nouveau augmenté en 2015 en raison de la faiblesse de l'euro. Par conséquent, le recul de la consommation par habitant est à relativiser.

La consommation totale de viande de la population suisse en 2015 s'est montée à 431 852 tonnes de viande en poids prêt à la vente, ce qui représente un recul de 0,8 %.

Une fois de plus, la plus forte augmentation a été enregistrée pour la viande de volaille : +1,3 %, soit 12,08 kg. La viande de volaille occupe ainsi toujours la deuxième place parmi les préférences des consommateurs, après la viande de porc (22,77 kg) et avant la viande de bœuf (11,24 kg en poids prêt à la vente).



Source : Proviande / Aviforum

Sur l'échelle des préférences, la viande de cheval et de veau a perdu presque un tiers de points en popularité auprès de la population suisse depuis 2000/2002. À l'inverse, la viande de volaille a gagné à peu près le même nombre de points. Durant la même période, les œufs et la viande de porc ont perdu respectivement 7 % et 10 % sur l'échelle des préférences des consommateurs. En ce qui concerne la viande de bœuf, la consommation par habitant a augmenté de 10 %.

Si l'on considère la consommation de viande et de poisson d'il y a soixante ans, selon Proviande (2015), le Suisse moyen consommait 37 kg de poisson, de viande et de crustacés par année. Déjà à l'époque, on mangeait essentiellement de la viande de porc : 16 kg. En revanche, la viande de volaille jouait un rôle insignifiant, avec une quantité de seulement 1,3 kg.

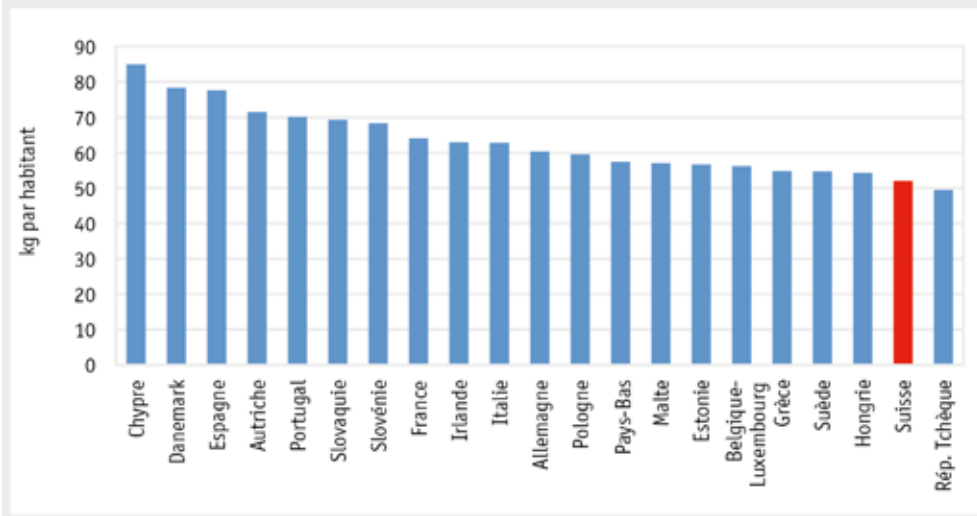
Consommation de viande en comparaison internationale

La consommation de viande par habitant s'élevait en Suisse à 53,5 kg en 2011 (chiffres les plus récents disponibles), ce qui, en comparaison internationale, place le pays dans la moyenne supérieure. Ce constat ressort de calculs effectués par Proviande sur la base des données de la FAO relatives à l'année 2011. L'éventail de consommations comparées entre 180 pays s'étend de 2,9 kg par année au Bangladesh à plus de 110 kg par année à Hongkong (États-Unis 84,2 kg/an). La consommation moyenne par habitant s'établissait à 35,6 kg.

En ce qui concerne l'Europe, les données de la société Agrarmarkt Informationsgesellschaft Deutschland (AMI) et les calculs de Proviande relatifs à l'année 2013 montrent que la Suisse se situe à l'avant-dernier rang de la consommation par habitant ; avec 52 kg par an, elle dépasse uniquement la Tchèque (49,5 kg/an). Aux trois premiers rangs, on trouve Chypre (85 kg/an), le Danemark (78,3 kg/an) et l'Espagne (77,6 kg/an).



Consommation de viande en Europe 2013 (les derniers chiffres de Proviande)



Source : Proviande

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Introduction

L'agriculture et l'environnement sont étroitement liés l'un à l'autre. L'agriculture, d'une part, tire parti des ressources naturelles pour produire des denrées alimentaires. Par ses activités, d'autre part, elle influe sur l'environnement en intervenant dans les cycles naturels. C'est ainsi que plus d'un tiers de la surface du pays est marquée par l'exploitation agricole, qui crée toutefois aussi des produits accessoires tels qu'un paysage entretenu, de précieux milieux naturels favorables à la biodiversité ou encore des sols fertiles. Ces multiples prestations, qui répondent aux attentes de la société, sont encouragées par la politique agricole. Cependant, tous les modes de production quels qu'ils soient exercent aussi une pression sur les écosystèmes. En améliorant l'efficacité de la production agricole et en adaptant son intensité aux conditions locales, autrement dit en faisant preuve d'innovation dans les systèmes de production, on parvient à réduire cette pression. Tels sont aussi les buts de la politique agricole.

La rubrique « Environnement » du rapport agricole traite des thèmes touchant à la fois l'agriculture et l'environnement (cycles de l'azote et du phosphore, climat, air, énergie, eau, sol et biodiversité). Elle se concentre chaque année sur deux ou trois thèmes choisis suivant un cycle quadriennal. Cette année, ce sont les thèmes de l'azote (flux, émissions d'ammoniac, émissions de protoxyde d'azote et nitrates) et de l'eau (utilisation de produits phytosanitaires et de médicaments vétérinaires) qui sont à l'honneur, après avoir été abordés dans les rapports agricoles de 2004, de 2008 et de 2012. En outre, la rubrique « Environnement » permet de publier les indicateurs agro-environnementaux régulièrement actualisés du programme de monitoring de l'OFAG.



Indicateurs agro-environnementaux (IAE)

Le monitoring agro-environnemental (MAE) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fournit un regard agro-environnemental sur l'évolution de l'agriculture suisse. Dans les différentes thématiques concernées (cycles de l'azote et du phosphore, énergie, climat, sol, eau, biodiversité), il a pour objectif de fournir l'information nécessaire afin d'observer et de mesurer l'influence de l'agriculture sur la qualité environnementale et la manière dont l'environnement évolue en relation avec les pratiques agricoles. La base légale du monitoring est l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Cette dernière spécifie que le MAE doit se fonder sur des indicateurs agro-environnementaux (IAE) comparables au niveau international (Eurostat et OCDE) et permettant d'évaluer les effets quantitatifs et qualitatifs de la politique agricole aux niveaux national (statistiques et inventaires nationaux), régional et selon le type d'exploitation (Dépouillement Centralisé des Indicateurs Agro-Environnementaux, DC-IAE).

Les séries de données sur les IAE

Ce rapport agricole traite de manière approfondie les IAE sur l'azote ([L'azote dans l'agriculture](#), [Emissions d'ammoniac](#), [Emissions de protoxyde d'azote](#), [Les nitrates dans l'eau](#)) et sur l'[utilisation des produits phytosanitaires](#) et de [médicaments vétérinaires](#) dans l'agriculture. Toutes les données du MAE sont regroupées dans les tableaux et les liens suivants:

- Niveau national : [Tableau excel actualisé](#)
- Niveau régional et par types d'exploitation : [Tableau excel actualisé](#)
- Niveau international : [Indicateurs Agro-Environnementaux de l'OCDE](#) et les [Indicateurs Agro-Environnementaux d'Eurostat](#)

Bibliographie

Office fédéral de l'agriculture (2014), [Flyer Monitoring Agro-environnemental](#)
Rapports agricoles 2012, 2013, 2014 et 2015

[OECD 2013, OECD Compendium of Agri-environmental Indicators](#)

[Eurostat 2016, Agriculture, forestry and fishery statistics — 2015 edition](#)

[Latsch, A., T. Anken. 2015. Landwirtschaftlicher Energieverbrauch in der Schweiz. Agroscope Transfer 56: 1-4.](#)

[Latsch, A., T. Anken, F. Hasselmann. 2014. Agrarumweltindikator \(AUI\) "Energieverbrauch Landwirtschaft" - Methodenbeschreibung für die nationale Ebene. Schlussbericht, pp. 30.](#)

[Latsch, A., T. Anken, F. Hasselmann. 2013. Energieverbrauch der Schweizer Landwirtschaft - Graue Energie schlägt zunehmend zu Buche. Agrarforschung Schweiz 4\(5\): 244-247.](#)

[de Baan L., S. Spycher, O. Daniel. 2015. Einsatz von Pflanzenschutzmitteln in der Schweiz von 2009 bis 2012. Agrarforschung Schweiz 6 \(2\): 48-55.](#)

[Büchi, L., A. Valsangiacomo, E. Burel, R. Charles. 2015. Integrating simulation data from a crop model in the development of an agri-environmental indicator for soil cover in Switzerland. European Journal of Agronomy](#)

Documentation pour le DC-IAE: www.agrarmonitoring.ch

Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants jerome.frei@blw.admin.ch

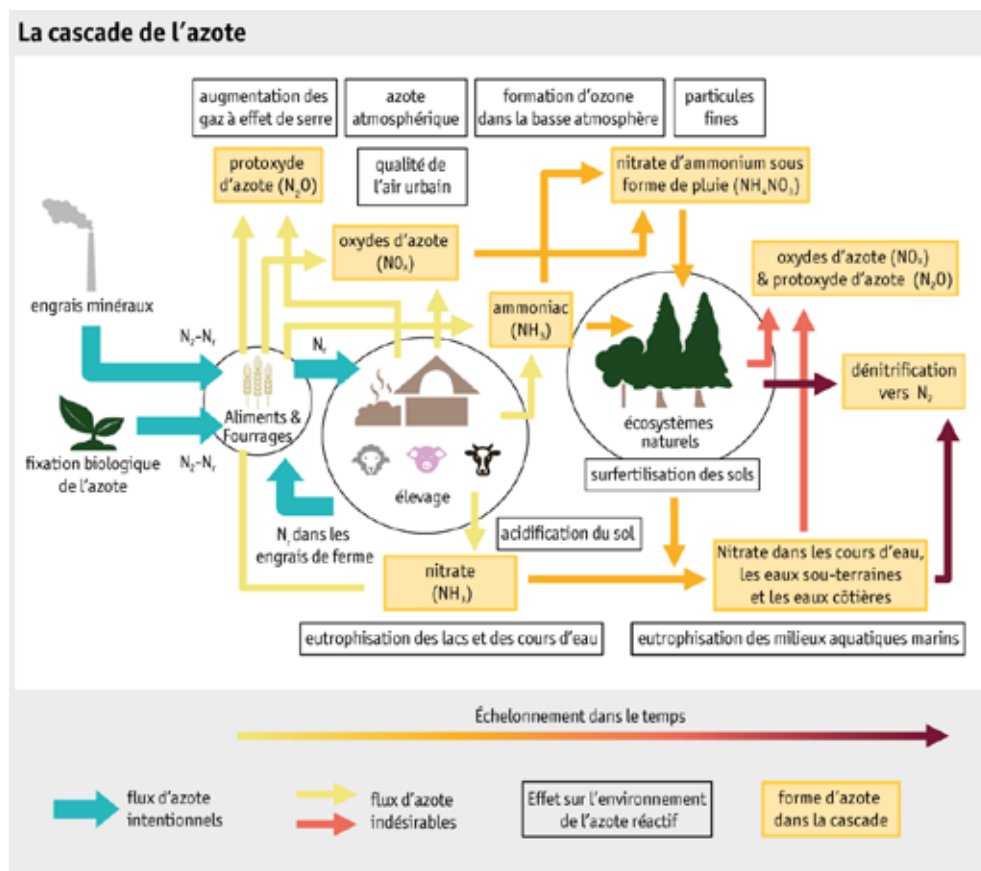


L'azote dans l'agriculture

Les voies discrètes de l'azote

L'azote (N) suit plusieurs processus de transformation dans son parcours dans l'environnement. L'agriculture utilise le processus de fixation biologique de l'azote pour transformer l'azote chimiquement inerte (N_2) en azote réactif nécessaire à la croissance végétale. Lors de la croissance végétale, l'azote minéral est transformé en protéines, qui, liées au carbone, entrent dans la biomasse. Lors de l'affouragement et de la digestion animale, les protéines végétales sont converties en protéines animales, qui ont toutes deux une grande importance pour l'alimentation humaine. Pour sa part, l'azote organique fixé dans les parties végétales mortes et les excréments animaux est à nouveau dégradé en azote minéral sous différentes formes et au terme de plusieurs étapes.

Tout l'azote minéral qui n'aboutit pas dans les produits agricoles se retrouve dans l'environnement et peut avoir un impact négatif sur les écosystèmes: sous forme d'ammoniac (NH_3), il transforme des écosystèmes sensibles tels que les marécages et les forêts ; sous forme de nitrate (NO_3), il surfertilise les nappes phréatiques et les écosystèmes marins et, enfin, sous forme de protoxyde d'azote (N_2O), il contribue au réchauffement climatique. L'azote peut donc influencer l'environnement aussi bien à l'échelle locale que (supra)régionale et globale. Un atome d'azote peut passer par plusieurs composés chimiques avant de se transformer à nouveau en azote atmosphérique élémentaire et chimiquement inerte.

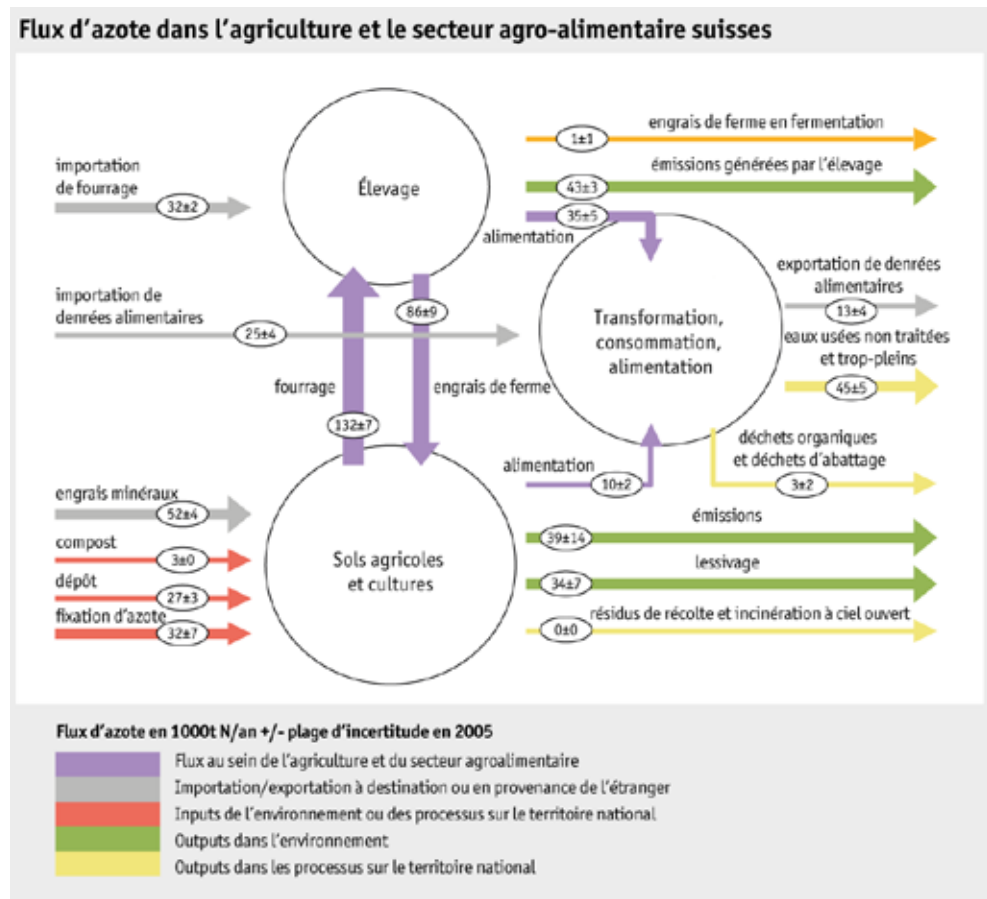


Source : Sutton et al 2011, graphique adapté par l'OFAG



L'agriculture aux commandes des flux d'azote

L'OFAG a fait procéder à la quantification et à la représentation graphique des flux d'azote du secteur agroalimentaire suisse de l'année 2005 (Reutimann et al. 2013). Les résultats montrent que les engrais minéraux, les aliments pour animaux importés et l'azote fixé biologiquement sont les apports d'azote principaux du système agricole et alimentaire suisse. Selon le bilan d'azote national actuel (cf. Graphique sur le déroulement du bilan et l'efficacité), l'importation d'azote sous forme d'aliments pour animaux représente désormais une plus grande quantité que l'importation d'azote sous forme d'engrais minéraux. Les flux d'azote les plus importants ont toutefois lieu au sein de l'agriculture, que ce soit sous la forme de plantes fourragères destinées à l'élevage ou sous la forme d'engrais de ferme épandus dans les cultures. L'azote quitte le système agricole et alimentaire par diverses voies: par les excréments humains parvenant dans les eaux usées ; par volatilisation dans l'atmosphère sous forme d'ammoniac, de protoxyde d'azote et d'azote atmosphérique issus de l'élevage et des sols et, enfin, par lessivage des sols sous forme de nitrate. Les flux d'azote de l'agriculture parvenant dans l'alimentation humaine sont comparativement faibles.



Source : Reutimann et al 2013, graphique adapté par l'OFAG

L'OFEV a procédé à une modélisation des modifications de flux d'azote attendues en Suisse d'ici à 2020 sur la base de l'évolution démographique pronostiquée et de la politique agricole 2014–2017 (Heldstab et al. 2013). Les résultats montrent qu'il faut s'attendre à une augmentation significative des importations d'azote par le biais des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Les importations de denrées alimentaires vont augmenter en raison des besoins accrus en calories induits par la croissance démographique. De leur côté, les importations d'aliments pour animaux vont augmenter en raison de la hausse continue de la perfor-

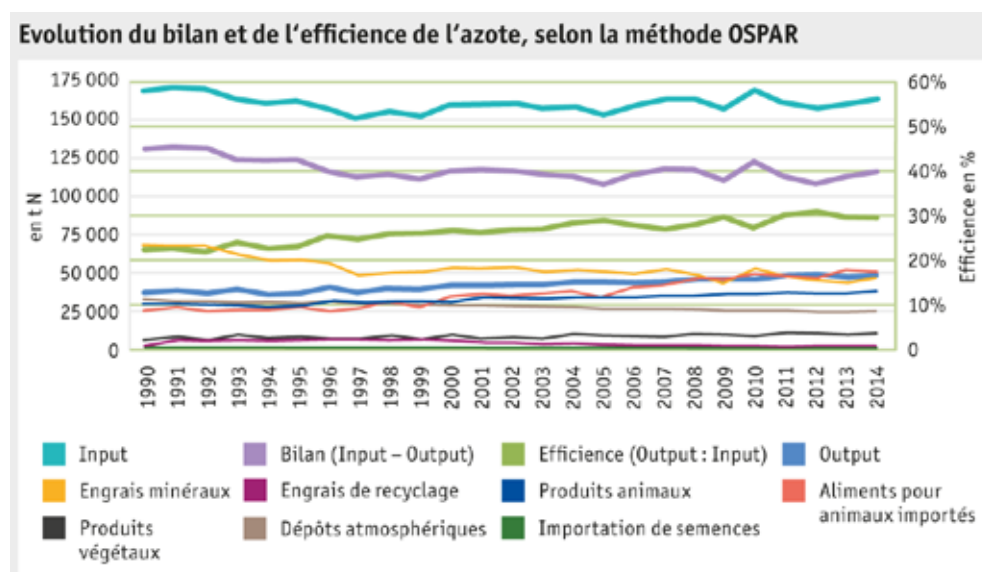


mance laitière par animal, qui compense largement les conséquences de la suppression des contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers opérée par la politique agricole 2014–2017. Il est possible que le nombre croissant de volailles joue aussi un rôle. Toujours selon cette étude, l'importation d'azote par le biais des engrais minéraux continuera à reculer, car les besoins en azote des plantes pourront être couverts par les engrais de ferme supplémentaires engendrés par les aliments pour animaux importés. Étant donné que l'épandage des engrais de ferme se fait de plus en plus au moyen de techniques pauvres en émissions, les pertes d'azote à l'état gazeux (ammoniac, protoxyde d'azote, oxydes d'azote, azote atmosphérique) sont en léger recul. Une réduction supplémentaire serait possible si toutes les mesures disponibles actuellement au plan technique et organisationnel étaient mises en œuvre (IIASA 2015, IIASA 2011). Par ailleurs, étant donné que les émissions d'oxydes d'azote générées par le trafic routier continueront à reculer en raison des prescriptions plus strictes en matière de gaz d'échappement, la volatilisation d'azote dans l'atmosphère continuera elle aussi à diminuer.

Pertes d'azote et objectifs de réduction : un défi de taille

L'efficacité se mesure au flux d'azote sortant par unité de flux d'azote entrant que l'agriculture suisse génère. Elle n'a cessé de s'améliorer en passant de 22 % en 1990/1992 à 30 % en 2012/2014 : le bilan national d'azote montre que les flux sortants d'azote sous forme de produits végétaux et animaux ont augmenté de 28 % malgré le fait que les apports d'azote sous la forme d'engrais minéraux, d'aliments pour animaux importés, de fixation biologique de l'azote et de dépôt atmosphérique ont globalement diminué de 5 %.

L'objectif intermédiaire fixé par la politique agricole visant une efficacité de l'azote de 33 % jusqu'en 2017 (cf. Message relatif à la politique agricole 2014–2017) est peut-être ambitieux, mais tout à fait réalisable. Les pertes d'azote parvenant dans l'environnement (flux d'azote entrant moins flux d'azote sortant) avaient également diminué de 12 %, en passant de 132 000 t dans la période 1990/1992 à 116 000 t dans la période 1999/2001, mais depuis, il n'y quasiment plus eu de progrès: dans la période 2012/2014, les pertes d'azote se montaient toujours à 113 000 t selon les calculs d'Agroscope. Par conséquent, il ne sera guère possible d'atteindre l'objectif intermédiaire de 95 000 tonnes au maximum pour 2015 qui avait été fixé dans le Message relatif à la politique agricole 2011 et qui est renouvelé dans le Message relatif à la politique agricole 2014–2017.





Les données relatives à l'indicateur d'azote et à d'autres indicateurs agro-environnementaux à l'échelle suisse peuvent être téléchargées sous [Services](#).

Pistes pour réduire les pertes d'azote

La quantité des pertes d'azote dépend d'une part de l'intensité (à savoir la quantité d'azote utilisée) et d'autre part de l'efficacité (à savoir la manière d'utiliser l'azote). Selon une étude d'Agroscope (cf. encadré ci-dessous), la pratique de l'agriculture suisse en la matière est très hétérogène et varie entre les différents types d'exploitation et même à l'intérieur d'un même type. L'étude montre aussi que l'intensité d'azote a certes un effet positif sur le rendement par hectare d'une exploitation, tous types confondus, mais qu'elle n'a aucune influence sur le revenu par unité de main d'œuvre familiale. On peut en conclure que les pistes éventuelles pour réduire les pertes d'azote passent d'une part par le développement de technologies pour augmenter l'efficacité et d'autre part par la gestion de l'intensité :

Approche « Efficacité » : afin de minimiser les pertes d'azote engendrées par l'agriculture de manière efficace, il vaut mieux intervenir au début de la chaîne. Plus la quantité d'azote entrant dans la composition de produits agricoles est grande, plus le bénéfice pour l'agriculture et l'environnement sera grand. Les approches les plus prometteuses sont à chercher du côté de la sélection de variétés végétales et de races animales utilisant l'azote plus efficacement ainsi que de la composition des engrais et des aliments pour animaux. Dans ces domaines, il est possible d'améliorer l'assimilation de l'azote par les végétaux et les animaux et de réduire les fuites dans l'environnement.

Approche « Intensité » : une autre approche efficace pour réduire les pertes d'azote consiste à adapter l'intensité au potentiel et à la soutenabilité écologique de l'emplacement concerné. Cela revient notamment à consacrer les surfaces cultivées davantage à l'alimentation humaine directe et à utiliser les surfaces herbagères qui n'ont pas d'autre usage pour nourrir les animaux. Cette stratégie fera certes baisser le volume de produits d'origine animale, ce qui aura des conséquences sur la consommation et le modèle alimentaire, mais cela restera sans effet sur la sécurité alimentaire : une alimentation qui tend à remplacer les protéines animales par des protéines végétales augmente l'efficacité du système alimentaire dans son ensemble, car elle réduit le passage par l'animal qui entraîne des pertes importantes (Schader et al. 2015).



Quels sont les facteurs qui mènent à d'importants excédents d'azote?

À l'aide de statistiques descriptives et à variantes multiples, Agroscope a analysé les données du dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) et du dépouillement centralisé des données comptables (DC) d'environ 200 exploitations par rapport aux facteurs déterminant les excédents d'azote (Jan et al. 2013). Cette étude a produit notamment les résultats suivants :

- l'intensité de l'azote et l'efficacité de l'azote jouent un rôle également important dans la constitution des excédents d'azote ;
- une intensité plus élevée a tendance à entraîner une efficacité plus faible ;
- les exploitations spécialisées présentent des excédents d'azote plus faibles que les exploitations non spécialisées (ou « combinées »). La combinaison avec des activités de perfectionnement génère notamment de hauts excédents d'azote, en raison de la forte intensité et de la faible efficacité de l'azote de ces exploitations. Dans une moindre mesure, cela concerne aussi les exploitations de lait de transformation ;
- les excédents d'azote sont aussi élevés dans la région de plaine que dans la région des collines. Ils sont en revanche plus faibles dans la région de montagne ;
- les exploitations d'agriculture biologique présentent des excédents d'azote plus faibles que les exploitations qui remplissent les prestations écologiques requises (PER) ;
- les exploitations à grande surface agricole utile ont plutôt tendance à avoir une intensité de l'azote plus basse et donc des excédents d'azote plus faibles que les exploitations de petite surface ;
- l'intensité de l'azote a un impact positif sur le rendement par hectare, mais n'a en revanche aucun effet sur le revenu par unité de main d'œuvre familiale.

Les données relatives à l'indicateur d'azote et à d'autres indicateurs agro-environnementaux à l'échelle de l'exploitation peuvent être téléchargées sous [Services](#)

L'Allemagne enregistre des pertes d'azote d'ampleur similaire à celles de la Suisse par rapport à la surface (OCDE 2013). Elle entend les réduire grâce à la révision en cours du droit relatif aux engrais. Plusieurs éléments font actuellement l'objet d'un débat en Allemagne: la création de bases juridiques pour permettre l'introduction d'un bilan des flux d'azote entrants et sortants à l'échelle de l'exploitation ; la création de bases juridiques pour permettre la comparaison automatique des données entre les différentes autorités; les délais de transition jusqu'à l'introduction de l'obligation d'utiliser des techniques d'épandage pauvres en émissions et, enfin, l'obligation pour les agriculteurs de se faire conseiller.

Constat

L'objectif intermédiaire pour 2015 fixé par la politique agricole en matière de pertes d'azote maximales n'a pas été atteint.

La réduction des pertes d'azote constitue un défi aux multiples visages. Étant donné que l'azote réactif est très mobile et volatil, les approches qui visent à réduire les apports d'azote, que ce soit sous la forme d'aliments pour animaux ou d'engrais, sont particulièrement efficaces. Une fois que l'azote a entamé son parcours dans la cascade des émissions, il est relativement compliqué de contrôler les différentes voies par lesquelles il se perd.



On peut s'attendre à ce que la politique agricole 2014-2017 permette de diminuer les pertes d'azote engendrées par l'agriculture suisse. Il est néanmoins nécessaire de poursuivre et d'intensifier les efforts dans le domaine des innovations technologiques et organisationnelles pour améliorer l'efficacité et atteindre les objectifs. Si cela ne devait pas suffire, il convient d'adapter l'intensité de production à la soutenabilité des écosystèmes. Afin de réaliser des progrès supplémentaires dans la réduction des fuites d'azote, il est indispensable que tous les acteurs s'investissent: tant les agriculteurs et les consommateurs que la politique et les entreprises privées, ou encore la recherche et la vulgarisation.

Bibliographie

Heldstab J, Leippert F, Biedermann R, Schwank O (2013) Flux d'azote en Suisse en 2020. Scénario de base et hypothèses. Résumé. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n°1309: 107 p.

IIASA (2011) CIAM Report 4/2011, An Updated Set of Scenarios of Cost-effective Emission Reductions for the Revision of the Gothenburg Protocol

IIASA (2015) Scenarios for further improvements of air quality in Switzerland. OFEV, Berne, 84 p.

Jan P, Calabrese C, Lips M (2013) Bestimmungsfaktoren des Stickstoff-Überschusses auf Betriebsebene. Teil 1: Analyse auf gesamtbetrieblicher Ebene. Abschlussbericht zuhanden des Bundesamts für Landwirtschaft (Facteurs déterminant l'excédent d'azote à l'échelle de l'exploitation. Résumé). Institut de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, Ettenhausen

Reutimann J, Heldstab J, Leippert F (2013) Stickstoff in der Land- & Ernährungswirtschaft: Stickstoffflüsse, Verluste und Reduktionspotentiale, INFRAS, Zürich

Schader C, Müller A, El-Hage Scialabba N, Hecht J, Isensee A, Erb K-H, Smith P, Makkar H P S, Klocke P, Leiber F, Schwegler P, Stolze M, Niggli U (2015) Impacts of feeding less food-competing feedstuffs to livestock on global food system sustainability. *Journal of the Royal Society, Interface* 12: 20150891

Sutton M A, Howard C M, Erisman J W, Billen G, Bleeker A, Grennfelt P, van Grinsven H, Grizzetti B (2011) European Nitrogen Assessment. Sources, Effects and Policy Perspectives. European Commission Joint Research Centre

Christine Zündel, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,
christine.zundel@blw.admin.ch



Emissions d'ammoniac

L'ammoniac perturbe les écosystèmes sensibles

La décomposition des protéines ou de l'urée présente dans les déjections des animaux de rente produit notamment de l'ammoniac, qui est un gaz azoté (NH_3). Or, les émissions d'ammoniac sont indésirables à plus d'un titre: d'une part, l'azote qu'elles contiennent est perdu pour l'agriculture car il n'est plus disponible pour la production végétale et animale. Entre 2012 et 2014, ces pertes représentaient un total de 47 5000 t N, soit une moyenne de 45 kg N/ha. D'autre part, l'ammoniac qui parvient dans l'environnement est dommageable pour la santé humaine, car il contribue à la formation de poussières fines, qui peuvent provoquer des maladies des voies respiratoires. Il a également un impact nuisible sur les écosystèmes : une petite partie de l'ammoniac se transforme en protoxyde d'azote (N_2O) et contribue au réchauffement climatique.

L'ammoniac est charrié par l'air et se dépose à nouveau dans un autre endroit sous forme sèche ou humide. Dans les écosystèmes sensibles et proches de l'état naturel tels que les forêts, les prairies maigres, les marais et les landes, des immissions excessives d'azote provoquent une surfertilisation et une acidification des sols, qui entraînent à leur tour une modification des processus pédologiques, de l'équilibre nutritif et de la diversité des espèces. En règle générale, environ un quart des concentrations d'ammoniac à un endroit donné provient de sources proches situées à moins d'un kilomètre. Un autre quart provient de sources distantes d'un à quatre kilomètres et la moitié restante provient de sources plus éloignées (EKL 2014).



Le Büsselimoos – un haut-marais et marais de transition d'importance nationale (Photo: Christine Zundel)

Les écosystèmes réagissent de différentes manières aux dépôts d'azote. Afin de permettre de juger si les immissions d'azote sont excessives dans un écosystème donné, on a défini des charges critiques (Critical Loads) pour les dépôts d'azote dans les écosystèmes dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique à longue distance de la CEE-ONU. Dans certains écosystèmes, la charge critique est déjà atteinte avec 5 kg N/ha par an, mais dans d'autres, elle



est de 20 kg N/ha par an. En Suisse, les charges critiques d'azote sont dépassées de 30 kg N/ha par an, voire même davantage par endroits, sur le plateau suisse, dans le Jura, sur les côtés nord et sud des Alpes ainsi qu'au Tessin (**OFEV, en préparation**).

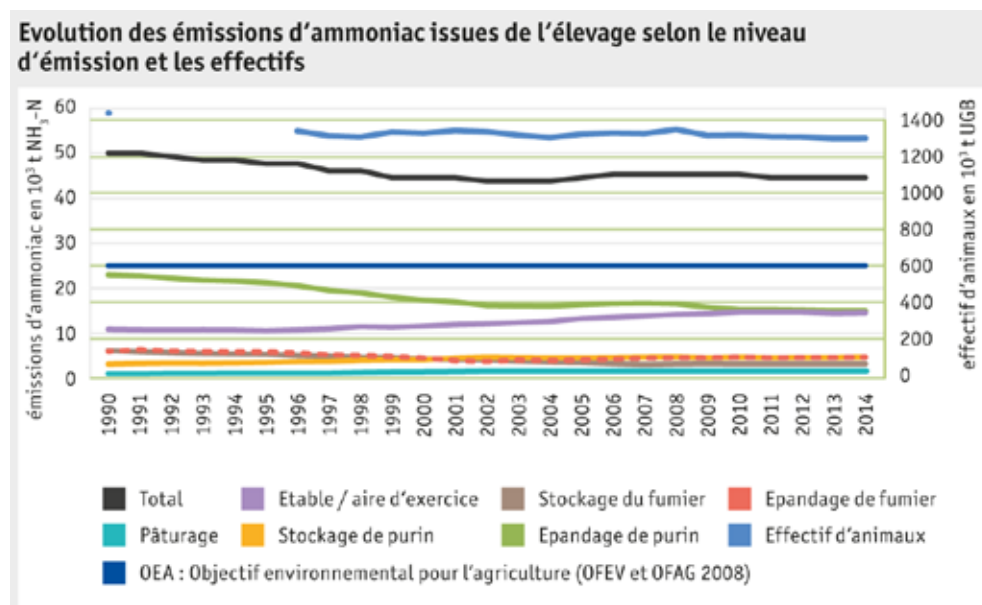
Émissions d'ammoniac à quatre stades

L'ammoniac peut apparaître à quatre stades du processus de production agricole: dans l'étable ou sur le pâturage, lorsque l'animal dépose ses matières fécales et son urine; lors du stockage de lisier et de fumier; lors de l'épandage d'engrais de ferme et, enfin, dans les sols cultivés.

Au cours des 23 dernières années, les émissions ont augmenté dans les étables (+34 %), en raison de la généralisation de la stabulation libre et des aires d'exercice entraînant un accroissement des surfaces générant des émissions. En revanche, les émissions engendrées par l'épandage des engrais de ferme ont reculé (-32 %). Cela est dû d'une part à la baisse des effectifs, au fourrage amélioré, aux sorties à l'air libre plus fréquentes et aux pertes plus importantes à l'intérieur de l'étable: tous ces éléments concourent à ce que moins d'azote parvienne dans le stock des engrais de ferme. D'autre part, on a de plus en plus recours à des techniques d'épandage réduisant les émissions, telles que les rampes à tuyaux souples (Kupper et al. 2015). Durant les années 2012 à 2014, les émissions totales générées par l'élevage se répartissent comme suit: 46 % proviennent de l'épandage d'engrais de ferme, 34 % de l'étable et des aires d'exercice, 17 % du stock d'engrais de ferme et 3 % des pâturages.

Émissions d'ammoniac au même niveau depuis quinze ans

Selon les calculs du modèle Agrammon (www.agrammon.ch), les émissions d'ammoniac générées par l'agriculture ont reculé de 16 % en Suisse depuis les années 1990/1992. Ce recul a eu lieu largement entre 1990 et 2000. Pendant cette période, les effectifs d'animaux ont également diminué en Suisse, mais depuis, les émissions d'ammoniac restent stables à un niveau toujours aussi élevé. Durant les années 2012 à 2014, les émissions agricoles sont dues pour 71 % à l'élevage bovin, pour 13 % à l'élevage porcin et 4 % à l'élevage de volaille. Enfin, 9 % des émissions d'ammoniac générées par l'agriculture sont dues aux cultures. Ces pourcentages n'ont guère évolué au cours des 23 dernières années.





Les données relatives aux émissions d'ammoniac et à d'autres indicateurs agro-environnementaux à l'échelle suisse peuvent être téléchargées sous [Services](#).

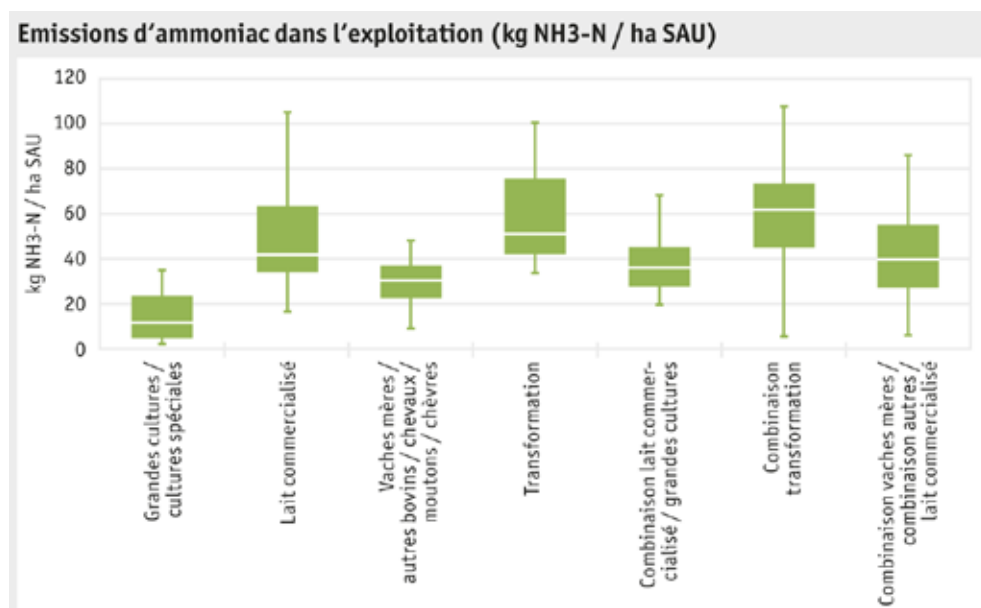
Émissions d'ammoniac au même niveau depuis quinze ans

Selon les calculs du modèle Agrammon (www.agrammon.ch), les émissions d'ammoniac générées par l'agriculture ont reculé de 16 % en Suisse depuis les années 1990/1992. Ce recul a eu lieu largement entre 1990 et 2000. Pendant cette période, les effectifs d'animaux ont également diminué en Suisse, mais depuis, les émissions d'ammoniac restent stables à un niveau toujours aussi élevé. Durant les années 2012 à 2014, les émissions agricoles sont dues pour 71 % à l'élevage bovin, pour 13 % à l'élevage porcin et 4 % à l'élevage de volaille. Enfin, 9 % des émissions d'ammoniac générées par l'agriculture sont dues aux cultures. Ces pourcentages n'ont guère évolué au cours des 23 dernières années.

Un objectif encore lointain

Il est nécessaire de réduire considérablement les émissions d'ammoniac générées par l'agriculture pour protéger les écosystèmes d'immissions d'azote excessives. Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible d'atteindre l'objectif d'un maximum de 25 000 t NH₃-N/ha par an (OFEV/OFAG 2008) dans le délai fixé ainsi que l'objectif intermédiaire de 41 000 t NH₃-N/ha fixé par le Message relatif à la politique agricole 2014-2017.

L'exploitation des données d'environ 200 exploitations dans le cadre du monitoring agro-environnemental de 2014 montre que les émissions d'ammoniac par surface varient fortement en fonction du type d'exploitation. Cette situation provient du fait que l'ammoniac est engendré essentiellement par l'élevage. Toutefois, il existe de grosses différences même entre les divers types d'exploitation se consacrant à l'élevage. Elles pourraient être dues en partie au fait que certaines des exploitations analysées appliquent des technologies, des pratiques et des systèmes d'exploitation pauvres en émissions telles que l'alimentation en phase, l'élevage sur pâture, la couverture des fosses à purin, les rampes d'épandage à tuyaux souples, l'épandage d'engrais de ferme pendant la saison froide, le traitement du fumier, alors que d'autres exploitations ne le font pas.



Source : Agroscope et HAFL



Les données relatives aux émissions d'ammoniac et à d'autres indicateurs agro-environnementaux à l'échelle suisse peuvent être téléchargées sous Services.

Engagement de la Confédération et des cantons pour réduire les émissions d'ammoniac

Dans le but de contribuer à se rapprocher de l'objectif visé, la Confédération a lancé un programme en 2008 pour améliorer la durabilité dans l'exploitation des ressources naturelles (LAgr, art. 77a). Des entités peuvent déposer des projets auprès de la Confédération («projets d'utilisation durable des ressources»). À la fin de l'année 2014, la Confédération a déjà dépensé 77,8 millions de francs pour un total de seize projets visant à réduire les émissions d'ammoniac. Le soutien porte essentiellement sur l'utilisation de techniques d'épandage d'engrais de ferme pauvres en émissions, les mesures d'affouragement et la couverture des fosses à purin. Les cantons ont soutenu ces projets par 20,9 millions de francs supplémentaires. Depuis 2014, indépendamment des projets et des entités responsables, les agriculteurs peuvent en outre revendiquer des contributions à l'utilisation efficace des ressources (paiement direct selon LAgr, art. 70) pour l'utilisation de techniques d'épandage diminuant les émissions.

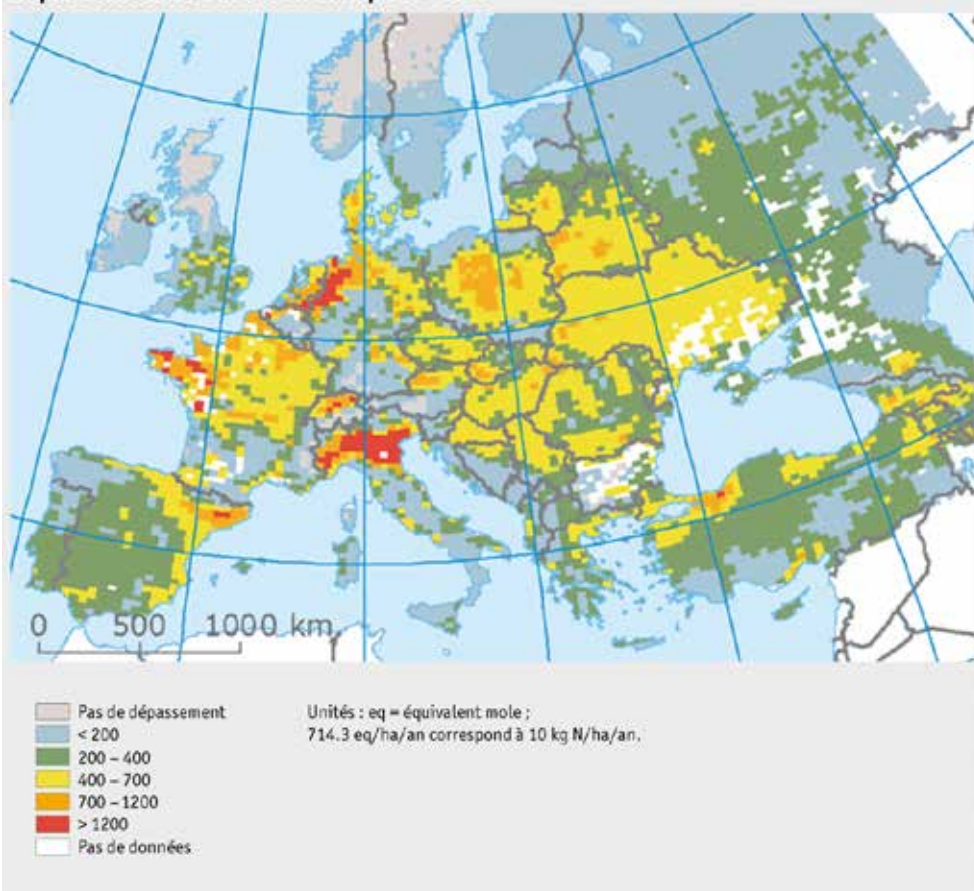
L'encouragement par l'État de méthodes pauvres en émissions pour épandre le lisier a eu un effet très stimulant, car elles sont désormais mieux acceptées et les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à les adopter: à ce jour, environ un tiers des exploitations recevant des paiements directs et pratiquant l'élevage ont participé à un projet d'utilisation durable des ressources sur l'ammoniac ou ont reçu des contributions à l'utilisation efficace des ressources pour des techniques d'épandage d'engrais de ferme. Toutefois, les contributions de la Confédération ne représentent qu'un financement de départ à durée limitée, l'effet obtenu devant être maintenu après la fin du soutien. Grâce à ce concept, les méthodes d'épandage pauvres en émissions sont aujourd'hui largement reconnues et s'inspirent des inventions techniques les plus récentes.

Tour d'horizon hors de nos frontières

En comparaison des pays environnants (Sud de l'Allemagne, Sud de la France, Autriche, Italie), les émissions d'ammoniac ont un fort impact sur l'environnement en Suisse (Cahier de l'environnement 2015, AEE 2014). Il en va de même à l'échelle mondiale, les régions à l'impact le plus faible se trouvant notamment en Russie, en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique et en Océanie (Steffen et al. 2015). Cette situation est due à une combinaison de plusieurs éléments : une charge en animaux élevée, des stabulations à l'air libre et des écosystèmes sensibles en Suisse.

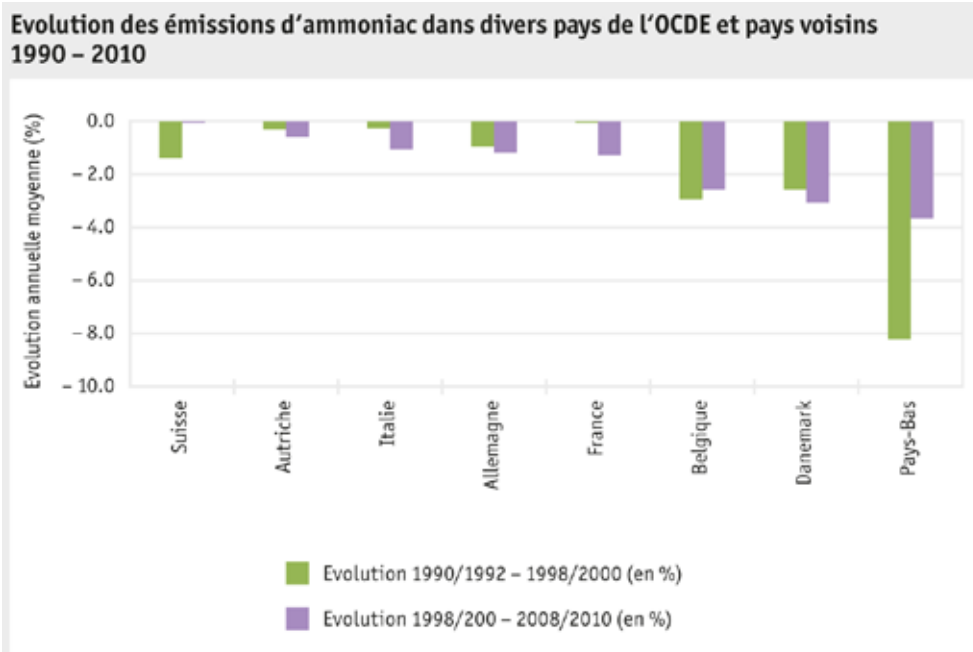


Dépôts excessifs d'azote en Europe en 2010



Fonte: AEE 2014

Parmi les pays européens, la Suisse est le pays après les Pays-Bas qui a les émissions d'ammoniac les plus élevées par hectare de surface agricole utile. Un pays exemplaire est le Danemark, qui a une densité d'animaux similaire à celle de la Suisse et qui a mis en place une stratégie efficace pour combattre les émissions d'ammoniac: au cours des 25 dernières années, elles ont passé de 44 kg N par ha à environ 27 kg N par ha par an, ce qui représente une réduction d'environ 40 % (OCDE 2013). Ce résultat a été possible grâce aux mesures suivantes: couverture obligatoire des fosses à purin; interdiction d'utiliser un distributeur de lisier traditionnel; obligation d'utiliser un appareil à injection pour l'épandage dans les régions écologiquement sensibles; traitement des engrais de ferme au plus tard six heures après l'épandage; exigences strictes pour l'élargissement des capacités d'élevage dans les zones tampons autour des régions sensibles; campagnes d'information pour améliorer l'utilisation de l'azote dans les aliments pour animaux. Les mesures axées spécifiquement sur la diminution des émissions d'ammoniac font partie d'une série de mesures visant à réduire les excédents d'azote (Dalgaard et al. 2014, Kronvang et al. 2011).



Source : OCDE

Conclusions

L'objectif de réduction des émissions d'ammoniac est toujours aussi lointain.

Les émissions d'ammoniac équivalent à une perte d'azote pour l'agriculture et ont de multiples effets nuisibles, notamment sur les écosystèmes proches de l'état naturel mais aussi sur la santé humaine. Afin d'éviter les charges excessives d'azote dans l'environnement, il est indispensable de poursuivre les efforts de réduction des émissions.

Toute une série de mesures techniques et organisationnelles éprouvées sont à disposition pour améliorer l'efficacité de la gestion de l'azote dans l'exploitation. Les mesures portant sur la valorisation du fourrage par l'animal se révèlent particulièrement efficaces. Elles permettent de diminuer la quantité d'azote atteignant l'environnement et susceptible de se transformer en ammoniac à un stade ultérieur de la cascade.

Si des immissions excessives se produisent malgré tout dans les écosystèmes sensibles et proches de l'état naturel, des mesures supplémentaires sont nécessaires. Étant donné que les émissions d'ammoniac ont une portée essentiellement locale et (supra)régionale, l'intensité de production doit être adaptée à l'emplacement concerné et à la soutenabilité des écosystèmes concernés.

Bibliographie

OFEV (2016) en préparation

OFEV / OFAG (2008) les objectifs environnementaux pour l'agriculture. Connaissance de l'environnement n°0820. Office fédéral de l'environnement, Berne

Dalgaard T, Hansen B, Hasler B, Hertel O, Hutchings N J, Jacobsen B H, Jensen L S, Kronvang B, Olesen J E, Schjørring J K, Kristensen I S, Graversgaard M, Termansen M, Vejre H (2014) Policies for agricultural nitrogen management—trends, challenges and prospects for improved efficiency in Denmark. *Environmental Research Letters* 9: 115002

Agence européenne pour l'environnement (2014) Effects of air pollution on European ecosystems. Past and future exposure of European freshwater and terrestrial habitats to acidifying and eutrophying air pollutants. Publications Office of the European Union, Luxembourg, 38 p.



Commission fédérale de l'hygiène de l'air (2014) Immissions d'ammoniac et dépôts de composés azotés. Clarifications de la CFHA au sujet des immissions excessives. Berne. 62 p.

Kupper T, Bonjour C, Menzi H (2015) Evolution of farm and manure management and their influence on ammonia emissions from agriculture in Switzerland between 1990 and 2010. *Atmospheric Environment* 103: 215-221.

Kronvang B, Andersen H E, Børgesen C, Dalgaard T, Larsen S E, Bøgestrand J, Blicher-Mathiasen G (2011) Effects of policy measures implemented in Denmark on nitrogen pollution of the aquatic environment. *Environmental Science and Policy* 11: 144-152

OCDE (2013) Compendium des indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE, Paris. 182 p.

Sachverständigenrat für Umweltfragen (2015) Stickstoff: Lösungsstrategien für ein drängendes Umweltproblem. Sondergutachten. Erich Schmidt Verlag GmbH, Berlin, 348 p.

Steffen W, Richardson K, Rockström J, Cornell S E, Fetzer I, Bennett E M, Biggs R, Carpenter S R, de Vries W, de Wit C A, Folke C, Gerten D, Heinke J, Mace G M, Persson L M, Ramanathan V, Reyers B, Sörlin S (2015) Planetary Boundaries : Guiding Human Development on a Changing Planet. *Science* (347) 6223.

Christine Zundel, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,
christine.zundel@blw.admin.ch



Emissions de protoxyde d'azote

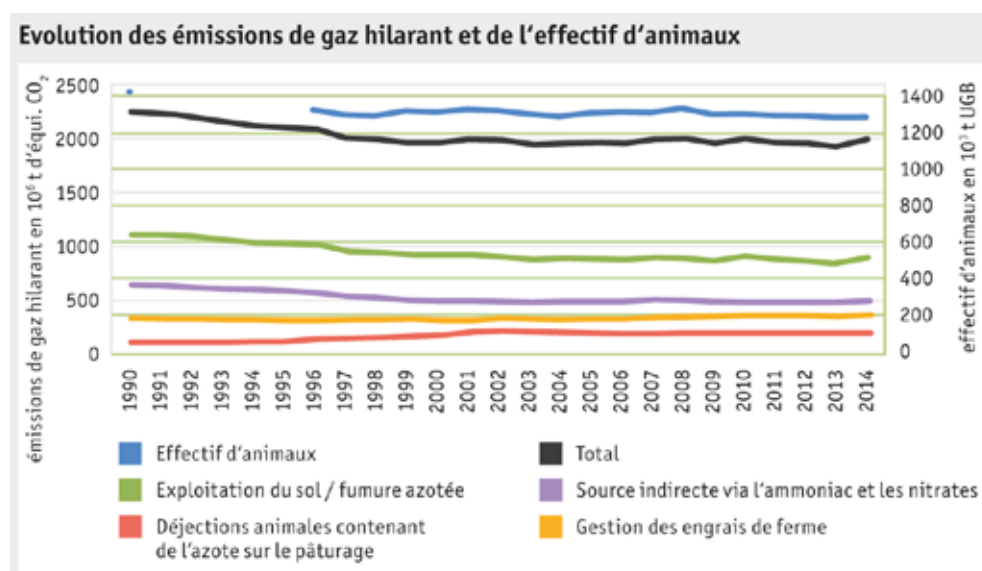
Le protoxyde d'azote modifie le climat

L'agriculture génère du protoxyde d'azote (N_2O) suivant plusieurs processus biochimiques de liaisons azotées. Le protoxyde d'azote se forme essentiellement dans l'élevage et lors de l'épandage d'engrais azotés sur les sols. Parallèlement, il apparaît aussi indirectement après des fuites d'azote sous forme de nitrate et d'ammoniac. Le protoxyde d'azote persiste dans l'atmosphère pendant plus de 100 ans et constitue un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO_2 . Il est responsable d'environ un tiers du réchauffement causé par les gaz à effet de serre générés par l'agriculture suisse. Le protoxyde d'azote étant engendré aussi bien par les grandes cultures que par l'élevage, une multitude de systèmes de production agricoles sont concernés. En raison de son impact global, l'endroit du monde où les émissions sont générées ou réduites n'a aucune importance du point de vue scientifique.

Les émissions sont loin de diminuer

Selon l'inventaire suisse des gaz à effet de serre, les émissions de protoxyde d'azote ont reculé de 12 % entre 1990/1992 et 2012/2014. Ce recul est dû à la réduction des effectifs d'animaux et du recours aux engrais minéraux qui a été opérée dans les années 1990. Mais depuis, les émissions ne diminuent plus. La Stratégie Climat pour l'agriculture (OFAG, 2011) s'est donné pour but de réduire d'au moins un tiers les émissions de gaz à effet de serre générées par l'agriculture d'ici à 2050.

Les plus grandes quantités de protoxyde d'azote sont provoquées par l'épandage d'engrais (45 %), puis par les émissions de protoxyde indirectes dues à la volatilisation d'ammoniac et de nitrate (25 %), par les engrais de ferme (19 %) et par les déjections animales sur les pâturages (11 %). Les pourcentages n'ont guère évolué depuis les années 1990.



Les données relatives au protoxyde d'azote et à d'autres indicateurs agro-environnementaux à l'échelle suisse peuvent être téléchargées sous [Services](#).



Grandes incertitudes

Les chiffres de l'inventaire des gaz à effet de serre sont des estimations qui ont été modélisées principalement sur la base du nombre d'animaux gardés, des surfaces agricoles utiles, des quantités d'engrais utilisés et de facteurs d'émissions plus ou moins spécifiques. Ces chiffres sont toutefois empreints d'une incertitude de l'ordre de 80 %. L'incertitude concerne surtout la quantité absolue des émissions, alors que le recul des émissions dû à un moindre recours aux engrais à partir de 1990/1992 est en revanche très bien documenté. L'Empa mène actuellement des travaux pour corroborer ces estimations réalisées selon la méthode ascendante par des méthodes atmosphériques descendantes. Les mesures dans l'atmosphère sont combinées à un modèle de transport atmosphérique. Si cette approche fonctionne bien pour le méthane, un autre gaz à effet de serre (Henne et al., 2016), elle doit être encore améliorée pour le protoxyde d'azote, notamment parce que les mesures atmosphériques ne sont pas disponibles en nombre suffisant.

À la recherche de mesures !

Les processus de formation de protoxyde d'azote sont influencés par les conditions naturelles telles que les précipitations, la température, la teneur en oxygène, la température et le pH du sol, ainsi que par les pratiques agricoles telles que l'épandage, le traitement du sol, la rotation des cultures et l'exploitation des surfaces herbagères. Ces processus se caractérisent par une dynamique et une variabilité spatiale et temporelle très fortes et sont donc marqués par de nombreuses incertitudes (Skinner et al. 2016, Merbold et al. 2014). Il est par conséquent d'autant plus difficile de trouver des mesures adaptées pour une réduction efficace des émissions.

Agroscope est à la recherche de solutions pour réduire les émissions de protoxyde d'azote générées par les sols. Des essais de laboratoire et de terrain indiquent que le stockage de carbone végétal dans les sols pourrait limiter les émissions (Hüppi et al. 2015, Felber et al. 2013), mais la raison de ce phénomène est encore mal connue. On peut nommer comme causes possibles une modification de la composition des bactéries des sols, des propriétés électro-catalytiques particulières du carbone végétal, une meilleure aération du sol ou encore une augmentation du pH du sol.

Conclusions

Si l'on veut être en mesure de fournir une contribution substantielle à l'atténuation du réchauffement climatique et d'atteindre les objectifs de la Stratégie Climat pour l'agriculture, il est urgent de prendre des mesures pour réduire les émissions de protoxyde d'azote. Trouver des mesures adaptées est cependant loin d'être facile étant donné les processus biochimiques complexes et variables à l'œuvre lors de la formation de protoxyde d'azote. Tant que ceux-ci ne sont pas mieux compris, réduire la quantité d'azote qui atteint l'environnement reste le meilleur moyen. Pour y parvenir, on a besoin de formes d'organisation, de pratiques agricoles et de technologies qui entraînent une amélioration de l'assimilation d'azote par les animaux (via le fourrage) et par les végétaux (via l'épandage) et sur une meilleure efficacité de la production agricole.

Bibliographie

OFAG (2011) Stratégie Climat pour l'agriculture – Protection du climat et adaptation au changement climatique pour une agriculture et une économie alimentaire suisses durables, 48p.

Felber R, Leifeld J, Horák J, Neftel A (2014) N₂O emission reduction with greenwaste biochar: comparison of laboratory and field experiment. *European Journal of Soil Science* 65: 128-138.



Henne S, Brunner D, Oney B, Leuenberger M, Eugster W, Bamberger I, Meinhardt F, Steinbacher M, Emmenegger L (2016) Validation of the Swiss methane emission inventory by atmospheric observations and inverse modelling. *Atmos. Chem. Phys.*, 16: 3683-3710.

Hüppi R, Felber R, Neftel A, Six J, Leifeld J (2015) Effect of biochar and liming on soil nitrous oxide emissions from a temperate maize cropping system. *Soil* 1: 707-717

Merbold L, Eugster W, Stieger J, Zahniser M, Nelson D, Buchmann N (2014) Greenhouse gas budget (CO₂, CH₄ and N₂O) of intensively managed grassland following restoration. *Global Change Biology* 20: 1913-1928

Skinner C et al (2016) **en préparation**

Christine Zundel, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,
christine.zundel@blw.admin.ch



Les nitrates dans l'eau

Le rendement végétal dépend considérablement de la présence d'azote. L'épandage est par conséquent une des bases principales de la production agricole. Les processus naturels complexes à l'œuvre peuvent déboucher sur des situations, notamment dans les grandes cultures, où il y a davantage d'azote dans le sol que ce que les plantes peuvent assimiler. L'infiltration des eaux pluviales provoque alors le lessivage de l'azote sous forme de nitrates jusque dans les eaux souterraines. Il atteint ainsi notre principale source d'eau potable. Plus de 80 % de l'eau potable suisse provient des eaux souterraines. Continuant leur voyage dans les aquifères ou par lessivage direct dans les cours d'eau et les lacs, les nitrates pénètrent enfin dans la mer et y modifient l'équilibre des nutriments, surtout dans les régions côtières où ils peuvent provoquer la prolifération d'algues. Les toxines d'algues et le manque d'oxygène causé par la décomposition des algues mortes peuvent avoir des conséquences dramatiques sur la faune et la flore marines.

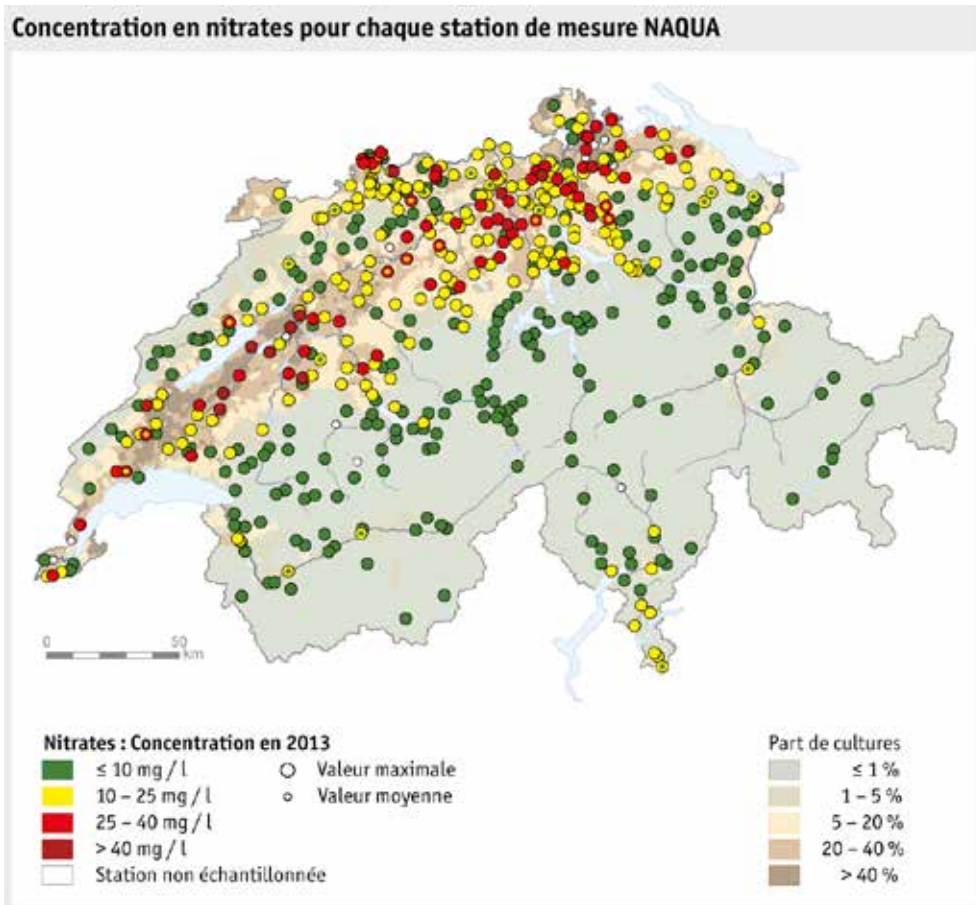
Mises à part les émissions générées par les surfaces agricoles, l'azote réactif sous forme de nitrates ou d'ammonium qui parvient dans les cours d'eau provient aussi d'autres surfaces et de sources ponctuelles comme les stations d'épuration et les bassins de rétention des eaux pluviales. Les émissions de nitrates générées par des surfaces non agricoles sont influencées indirectement par l'agriculture via le dépôt d'ammoniac.

Teneur en nitrate stable dans les eaux souterraines

Les eaux souterraines ne contiennent naturellement que quelques milligrammes de nitrate par litre. Dans les eaux qui servent ou peuvent servir à l'approvisionnement en eau potable, l'ordonnance sur la protection des eaux fixe une valeur limite de 25 mg de nitrate par litre. Pour sa part, la législation alimentaire autorise une valeur maximale de 40 mg de nitrate par litre d'eau de boisson.

Les concentrations en nitrates sont nettement plus élevées dans les aquifères situés sous les terres cultivées. Dans près de la moitié des stations de mesure de l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA, la teneur en nitrate est de plus de 25 mg par litre.

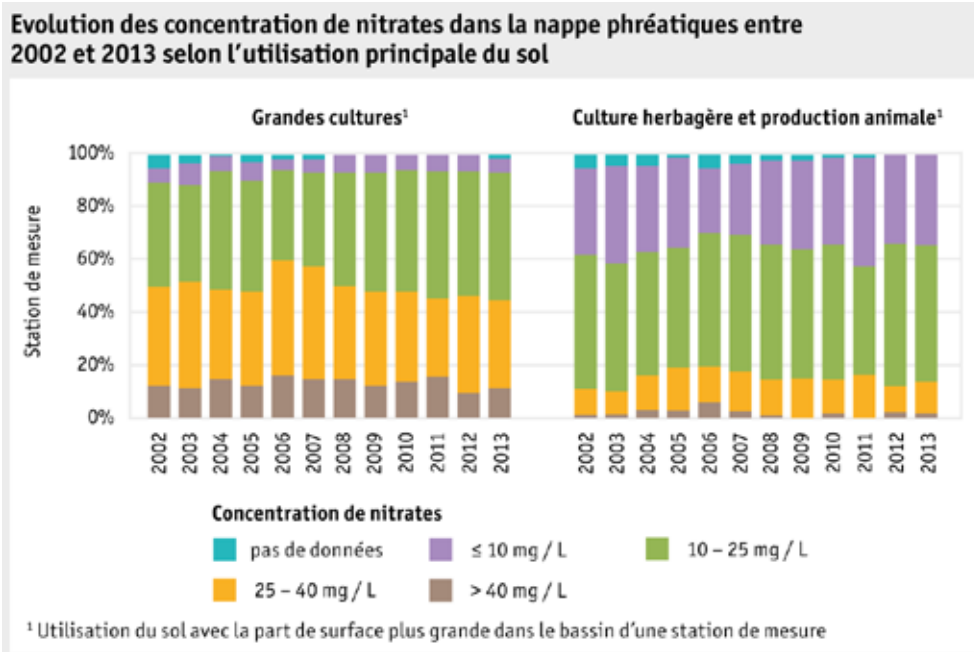
Les concentrations en nitrates sont actuellement presque au même niveau que celles de 2002. La situation n'a pas évolué de manière significative ces dernières années.



Source : NAQUA

Valeur maximale et valeur moyenne de la concentration en nitrates pour chaque station de mesure NAQUA. Part de terres ouvertes pour chaque surface communale.

Source : Observation nationale des eaux souterraines NAQUA



Source : Office fédéral de l'environnement

Évolution de la concentration en nitrates dans les eaux souterraines dans les stations de mesure dont le bassin versant sert essentiellement aux «grandes cultures» ou à l'«exploitation herbagère et l'élevage». Valeur maximale par station de mesure NAQUA. Nombre de stations de mesure par type d'utilisation du sol: grandes cultures: 95; exploitation herbagère et élevage: 144.

Source : Observation nationale des eaux souterraines NAQUA

Si la concentration en nitrates dans les eaux souterraines servant ou pouvant servir à l'approvisionnement en eau potable dépasse la valeur limite de 25 mg de nitrate par litre, les cantons doivent en examiner les causes et veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises en se basant sur les prescriptions correspondantes. Ils peuvent recevoir des indemnités pour des mesures agricoles dans le cadre des crédits autorisés (cf. [Contributions pour la protection des eaux](#)). Les eaux souterraines ne se renouvelant que lentement la plupart du temps, il faut généralement plusieurs années, voire plusieurs décennies dans certaines circonstances, pour que les mesures puissent déployer tous leurs effets dans les eaux souterraines.

La teneur en nitrate de l'eau est une préoccupation qui est toujours d'actualité. L'extension de la surface habitée limite la possibilité de réaliser des captages d'eau potable. Parallèlement, certains éléments indiquent que les changements climatiques provoqueront une augmentation des teneurs en nitrate des eaux souterraines.

Apports de nitrates dans l'eau issus de l'agriculture

Dans la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et dans la Convention pour la protection du Rhin, la Suisse s'est engagée à réduire les apports de substances nutritives dans l'eau. Un objectif général de réduction de 50 % par rapport à 1950 a été convenu (sans limite dans le temps). Le même objectif a été fixé à l'agriculture dans les Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV/OFAG 2008).

Les apports de nitrates dans les cours d'eau proviennent de sources ponctuelles (essentiellement l'épuration des eaux usées domestiques) et de sources diffuses (essentiellement l'agriculture). Le modèle MODIFFUS permet d'estimer les apports de nitrate de sources diffuses dans les cours d'eau.



Estimation des apports de nitrate de sources diffuses dans les cours d'eau

Source de l'apport	Kg N / ha	t N	%
Terres cultivées	47.8	19 449	38
Prairies naturelles	11.8	4044	8
Pâturages	21.8	3664	7
Alpages	7.7	3964	8
Arboriculture, horticulture, viticulture	21.3	1087	2
Forêts	5.7	7356	14
Pierriers, sable, rochers, glaciers	6.9	3983	8
Végétation non productive	4.1	1221	2
Cours d'eau	15.2	2653	5
Surfaces d'habitat	21.3	4072	8
Total	12.5	51 493	100

Source: Prasuhn et al., 2016

Selon les calculs réalisés pour la partie suisse du bassin versant du Rhin en aval des lacs, les apports d'azote de sources diffuses ont reculé de 18 % entre 1985 et 2001. Puis, entre 2000 et 2010, ils ont encore reculé de 3,5 % dans toute la Suisse.

L'agriculture contribue aux apports d'azote de sources diffuses par les émissions générées par les surfaces agricoles. En outre, une partie des apports d'azote provient des forêts et des surfaces non productives, car le dépôt d'ammoniac issu de l'agriculture vient s'y ajouter. L'azote charrié dans l'air et provenant de l'agriculture se montait à 49 000 t N en 1985 et à 36 500 t N en 2010 pour toute la Suisse. Une réduction de 12 500 t N, soit de 26 %, a donc pu être réalisée. À ce jour, l'objectif environnemental d'une réduction de 50 % n'a de toute évidence pas été atteint (Prasuhn, 2016).

Par quel moyen réduire les apports d'azote dans les eaux?

Il existe diverses possibilités pour continuer à réduire les apports d'azote de l'agriculture. Parmi elles, il y a par exemple la transformation de terre cultivée en surface herbagère, les apports d'azote étant quatre fois plus élevés dans les terres cultivées que dans les prairies permanentes. Toutefois, si cela devait déboucher sur une intensification de l'élevage, les émissions d'ammoniac risquent d'augmenter à leur tour. D'autres possibilités pour réduire les apports d'azote dans l'eau incluent notamment l'extensification des cultures céréalières et fourragères, la limitation des cultures produisant un lessivage de nitrates particulièrement élevé, l'adoption de techniques de culture préservant le sol, le ciblage de l'épandage d'engrais, l'enherbement et le couvert végétal. La réduction des émissions d'ammoniac contribue également à réduire les apports d'azote dans les eaux, car une partie significative d'ammoniac parvient dans les eaux, soit directement, soit par lessivage après s'être déposé.

Diviser par deux les apports d'azote de l'agriculture par rapport à 1985 sans restreindre la production en Suisse est un défi de taille. Il est nécessaire d'apporter des améliorations notables à l'efficacité pour mettre cet objectif à notre portée. Il s'agit de mettre en œuvre à grande échelle les améliorations techniques et organisationnelles qui ont fait leurs preuves. Par ailleurs, il est aussi nécessaire d'investir dans la recherche et les essais de nouvelles inventions. On trouve des points de départ dans toute la chaîne de production, par exemple dans la sélection, dans le



développement de nouveaux systèmes de production fermés ou dans les procédés d'agriculture de précision. Si l'augmentation de l'efficacité ne suffit pas pour atteindre les objectifs, il convient d'adapter l'intensité de la production animale et végétale, c'est-à-dire de la réduire.

En ce qui concerne la teneur en nitrate des eaux souterraines, le degré d'urgence est très différent selon les endroits. Ce qui est requis de l'agriculture dépend aussi bien des conditions naturelles que des exigences sociétales. Il s'agit d'adapter les systèmes de production de façon optimale aux différents emplacements.

Bibliographie

OFEV, OFAG, 2008 : Objectifs environnementaux pour l'agriculture

Prasuhn V., Sieber U., 2005: Changes in diffuse phosphorous and nitrogen inputs into surface waters in the Rhine watershed in Switzerland. *Acquatic Sciences* 67: 363-371

Prasuhn V., Kupferschmid P., Spiess E., Hürdler J., 2016: Szenario-Berechnungen für das Projekt zur Verminderung diffuser Nährstoffeinträge in die Gewässer der Schweiz mit MODIFFUS. *Agroscope*

Prasuhn V., 2016 : Abklärungen zum Umweltziel Landwirtschaft: Reduktion der landwirtschaftsbedingten Stickstoffeinträge in die Gewässer um 50 % gegenüber 1985. *Agroscope*

Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,
ruth.badertscher@blw.admin.ch



L'eau et l'agriculture

L'agriculture a une influence aussi bien sur la qualité de l'eau que sur sa quantité. Par ailleurs, il existe aussi une relation entre l'utilisation du sol et la structure des cours d'eaux.

Influence de l'agriculture sur la qualité de l'eau

Le monitoring agro-environnemental comporte des indicateurs sur la qualité de l'eau et sur les facteurs qui l'influencent. Le rapport agricole 2016 se consacre plus en détail à la thématique de l'azote, avec des informations sur les [nitrates](#) ainsi qu'à la question du [phosphore](#) et aux [métaux lourds](#). La thématique du phosphore, y compris la teneur en phosphore dans les lacs, a déjà été traitée dans le [rapport agricole 2014](#).

L'agriculture et la quantité d'eau

La quantité d'eau est déterminée essentiellement par le drainage des surfaces trempées d'eau et par l'irrigation.

Par le passé, il a souvent fallu procéder à un drainage pour permettre une exploitation agricole productive, ou du moins pour améliorer la production de denrées alimentaires. Le réseau suisse des drainages a été aménagé en majeure partie avant la fin des années 1980. À peine un cinquième de la surface agricole utile totale est drainé, consistant pour 70 % en surfaces d'assolement, c'est-à-dire en terres cultivables de qualité se prêtant parfaitement à toutes les cultures qui constituent la base à long terme de la sécurité de l'approvisionnement. Le maintien et la régénération des biotopes humides, les apports d'éléments fertilisants et de produits phytosanitaires via les drainages ainsi que la protection des sols marécageux constituent autant de défis du point environnemental.

En Suisse, la part de surface agricole utile irriguée ne représente qu'un faible pourcentage, mais les changements climatiques entraîneront une augmentation des besoins en irrigation. Le [rapport agricole 2015](#) détaille l'influence des changements climatiques sur les ressources en eau, sur les cours d'eau et sur la gestion des pénuries d'eau.

L'agriculture et l'espace réservé aux eaux

Les processus dynamiques à l'œuvre dans les cours d'eau naturels sont aujourd'hui limités par des canalisations sur de larges étendues. Les récentes connaissances sur le potentiel de nuisance des crues, les coûts des endiguements et la valeur désormais attribuée à la biodiversité ont conduit à remettre en question le recours à l'endiguement comme moyen de protection contre les crues. En outre, les cantons doivent délimiter, le long de la plupart des cours d'eau, un espace réservé aux eaux suffisamment grand pour permettre les diverses fonctions des eaux (gestion des crues, contribution au paysage, habitat pour les organismes aquatiques, éléments de mise en réseau importants pour la biodiversité, aussi sur la terre ferme, etc.). Cet espace ne peut être exploité que de façon extensive.

Littérature

BÉGUIN, J., SMOLA, S. (2010): État des drainages en Suisse, Bilan de l'enquête 2008. Office fédéral de l'agriculture, secteur Améliorations foncières.

OFS, 2012. Recensement des exploitations agricoles 2010. Enquête complémentaire. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.

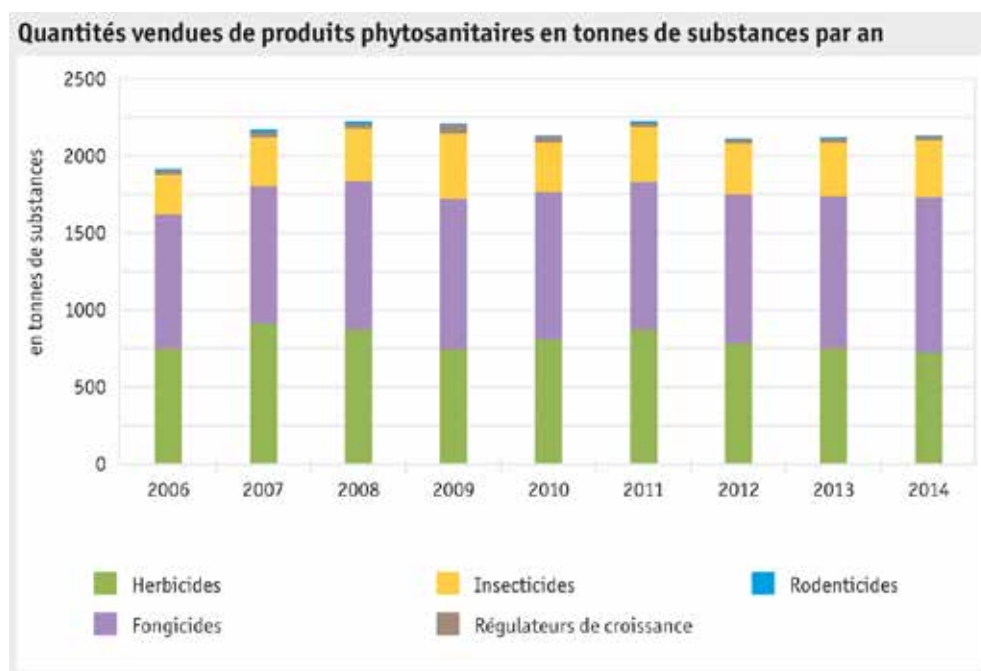
Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ruth.badertscher@blw.admin.ch



Recours aux produits phytosanitaires

Le recours aux produits phytosanitaires permet de protéger les plantes utiles des ravageurs, des maladies et des plantes concurrentes, dans le but d'assurer le rendement et la qualité du fourrage et des denrées alimentaires. Outre les effets visés sur les organismes cibles (« ravageurs »), les produits phytosanitaires peuvent aussi avoir un impact indésirable sur l'homme et l'environnement (c'est-à-dire sur les « organismes non cibles »).

En Suisse, près de 2200 tonnes de substances actives de protection phytosanitaire sont vendues chaque année. Les quantités vendues sont restées relativement constantes pendant la période 2007–2014. Il s'agit surtout de fongicides (40 %), utilisés dans la lutte contre les maladies fongiques, et d'herbicides (40 %), utilisés contre les adventices. Les insecticides employés contre les insectes nuisibles représentent environ 16 % des quantités vendues.



Ces statistiques de vente permettent de tirer des conclusions sur l'évolution de l'emploi de certains groupes de substances actives en Suisse. Pour pouvoir évaluer leur impact sur l'environnement et pour mettre en place d'éventuelles mesures visant à réduire leur utilisation et les risques éventuels en découlant, il est toutefois essentiel de savoir où, quand et comment ces substances sont utilisées. Ces statistiques incluent donc les produits phytosanitaires dans divers domaines d'application, comme les cultures céréalières, l'arboriculture, la viticulture ou le maraîchage, mais aussi ceux destinés à un usage non agricole qui sont employés en sylviculture, dans les jardins privés et le long des voies de circulation, dont l'importance est toutefois moindre étant donné les quantités relativement faibles.

Depuis 2009, le monitoring agro-environnemental recueille et analyse des données détaillées sur l'usage agricole des produits, qui servent aussi à calculer l'indicateur « Utilisation de produits phytosanitaires ». Cet indicateur livre des informations utiles du point de vue agronomique sur l'évolution de l'emploi de produits phytosanitaires pour chaque culture, mais n'autorise pas à tirer de conclusions directes sur leurs effets écologiques. C'est pourquoi un



indicateur « Risques aquatiques » est en cours de développement, au moyen duquel il sera possible d'analyser les risques potentiels pour les organismes aquatiques.

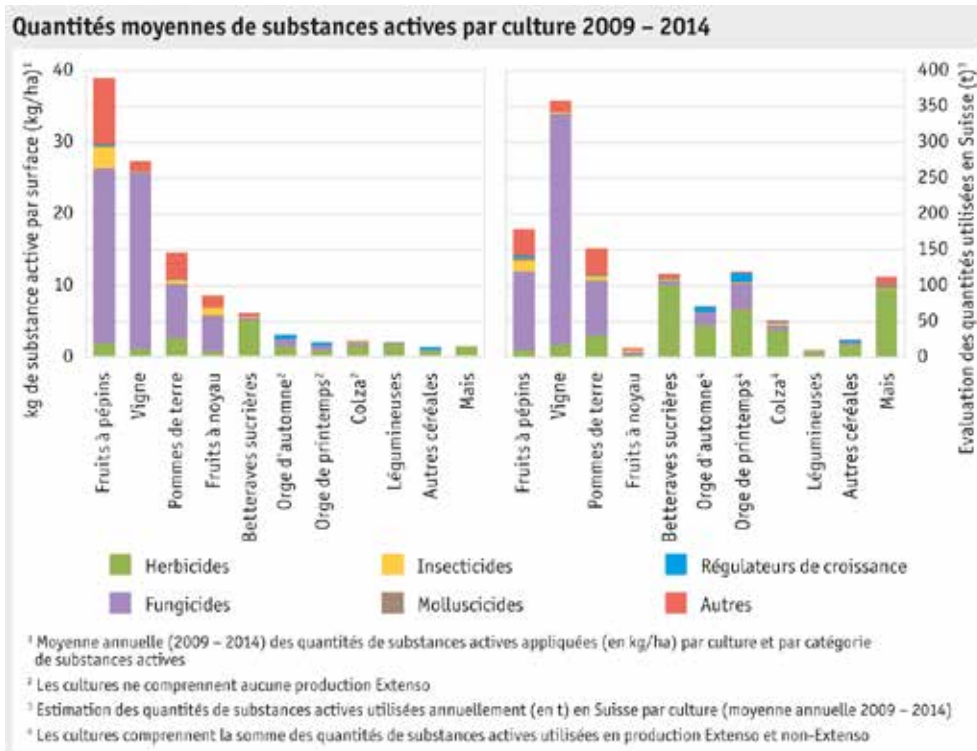
Indicateur « Utilisation de produits phytosanitaires »

Les statistiques de l'utilisation de produits phytosanitaires permettent d'obtenir deux chiffres clés: la quantité de substances actives par ha selon les cultures et les groupes de substances et le nombre d'interventions (traitements phytosanitaires, méthodologie: cf. de Baan et al. 2015). La quantité par ha diffère largement selon les groupes de substances. C'est pourquoi il est particulièrement révélateur de comparer ce chiffre avec les statistiques des ventes nationales. Pour sa part, le nombre d'interventions est la mesure la plus éloquent de la fréquence de traitement. Les constatations sur la dispersion des produits présentent un intérêt agronomique, car elles permettent de comprendre si la pratique est la même partout pour une culture donnée et s'il y a un potentiel pour des mesures de réduction (cf. OFAG 2012).

La quantité totale de produits phytosanitaires par surface est de loin la plus élevée pour les fruits à pépins et les vignes. Il s'agit avant tout de fongicides. Sur les pommes de terre et les fruits à noyau, les produits appliqués sont aussi en majorité des fongicides. Par contre, ce sont essentiellement des herbicides qui sont appliqués sur la plupart des autres cultures, en particulier sur les betteraves sucrières qui en reçoivent les plus grandes quantités. En ce qui concerne les fruits à pépins, les pommes de terre et les fruits à noyau, d'autres substances actives sont aussi utilisées en quantités considérables, comme l'huile de paraffine à effet insecticide. Ce sont aussi ces mêmes cultures qui reçoivent les plus grandes quantités d'insecticides.

Si l'on prend la quantité de substance active par ha d'une culture donnée et qu'on la multiplie par la superficie couverte par cette culture en Suisse, on obtient une approximation de la quantité de substance active appliquée sur ce type de culture à l'échelle du pays. On constate ainsi que certaines cultures ne reçoivent qu'une quantité relativement faible de produits phytosanitaires par surface mais occupent une plus grande partie de la superficie suisse et jouent donc un rôle plus important dans la protection phytosanitaire. C'est notamment le cas du maïs ou du blé d'automne. D'autres cultures, comme les fruits à noyau, jouent en revanche un rôle mineur selon cette estimation nationale. En tête de classement des cultures le plus fréquemment traitées, on trouve à nouveau la vigne, les fruits à pépins et les pommes de terre.

Les chiffres extrapolés fournis par le monitoring agro-environnemental sur l'application de produits phytosanitaires concordent relativement bien avec les statistiques des ventes en ce qui concerne les substances actives utilisées exclusivement dans les grandes cultures, l'arboriculture ou la viticulture, et dont la quantité vendue est supérieure à une tonne, dans la mesure où les applications ont été consignées en nombre suffisant pour chaque groupe de cultures. Les différences entre les chiffres extrapolés et les statistiques des ventes sont dues à divers facteurs : des applications non consignées (culture maraîchère intensive, horticulture, usage à des fins privées, etc.), des types d'application non consignés (produit de traitement des semences, traitement après récolte) et d'éventuels écarts entre les exploitations IC-DC et la moyenne suisse (Spycher et Daniel, 2013).



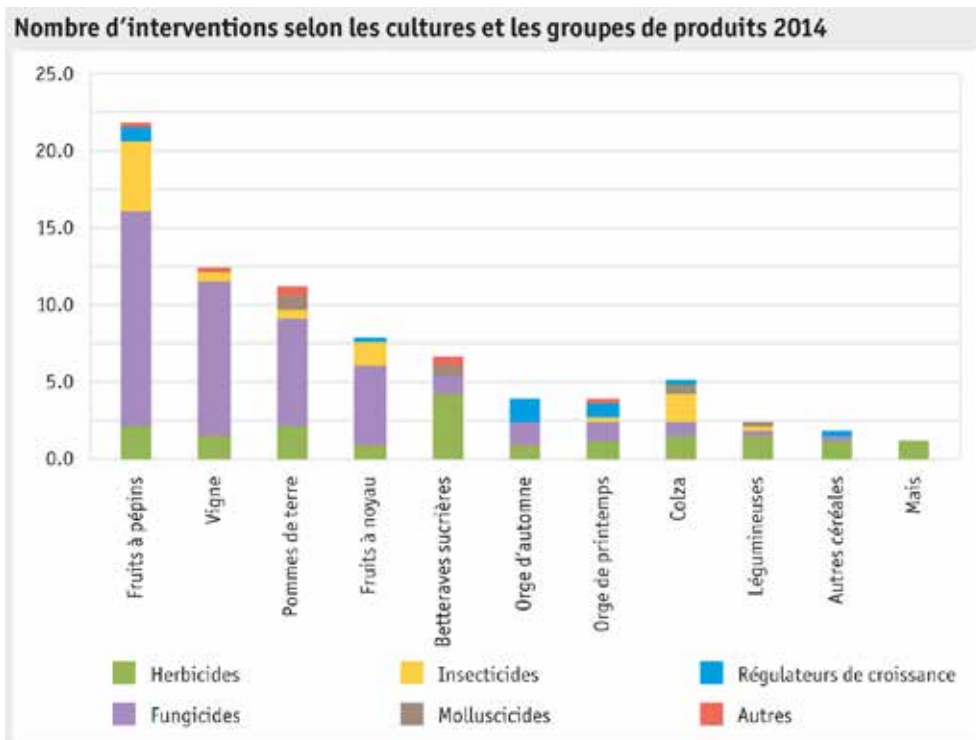
Source : Agroscope

À gauche : moyenne annuelle (2009–2014) de la quantité de substance active (en kg/ha) utilisée par type de culture et groupe de substances. Les cultures signalées par un astérisque ne comptent pas de production extensive. À droite : estimation des quantités de substances actives utilisées en Suisse (en tonnes) par type de culture (moyenne annuelle 2009–2014). Les cultures marquées par le signe + représentent l'addition des substances actives utilisées en production extensive et en production non extensive. Les deux figures se réfèrent uniquement à la production non biologique, le nombre d'exploitations d'agriculture biologique de l'échantillon étant trop faible pour qu'elles soient représentées en tant que telles.

Si l'on considère le nombre d'interventions par culture, c'est-à-dire la fréquence de traitement, on obtient un tableau relativement similaire à celui de la quantité appliquée. Les fruits, les vignes, les pommes de terre et les betteraves sucrières sont les cultures le plus souvent traitées. Parmi les groupes de substances actives, les fongicides et les herbicides sont les produits les plus fréquemment utilisés sur de nombreuses cultures. On a aussi souvent recours aux insecticides pour les fruits à pépins, les fruits à noyau et le colza. Toutefois, s'agissant le plus souvent de substances ayant un fort pouvoir d'action et efficaces à dose minime, la quantité appliquée d'insecticides est faible en comparaison.

L'utilisation moyenne de produits phytosanitaires n'a pratiquement pas évolué entre les années 2009 et 2014 pour la plupart des cultures. Comme pour les statistiques des ventes, aucune tendance générale à la hausse ou à la baisse n'est à signaler pendant cette période. On a constaté des écarts plus importants selon les années pour certaines cultures. La cause probable en est la météo. En ce qui concerne les cultures fruitières et la vigne, les différences d'une année à l'autre sont peut-être aussi dues à une base de données trop peu fournie et ne reflètent donc pas nécessairement les variations réelles de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dans le cas des grandes cultures, on constate que les exploitations participant au monitoring agro-environnemental pratiquent plus ou moins de la même manière par rapport au nombre d'interventions. En revanche, pour les fruits à pépins et à noyau, les vignes et les pommes de terre, il y a de grandes différences entre les exploitations.



Source : Agroscope

Les exploitations d'agriculture biologique et les cultures de production extensive sont exclues de la figure ci-dessus. Une intervention correspond à un passage. L'application d'un mélange comportant plusieurs produits appartenant à des groupes de substances actives différents (par exemple un herbicide et un fongicide) compte comme une intervention par groupe de produits concerné.

Le monitoring agro-environnemental fournit des informations précieuses pour comprendre l'évolution à long terme de l'utilisation de produits phytosanitaires, d'une part, et pour connaître l'emplacement et le moment auxquels les produits vendus sont appliqués, d'autre part. Pour chaque culture, il est ainsi possible d'évaluer comment certaines mesures, par exemple l'interdiction ou la nouvelle autorisation d'une substance, se répercutent sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Étant donné qu'il existe de grandes différences entre les cultures, il est essentiel que les données recueillies dans le cadre du monitoring agro-environnemental concernent toutes les cultures importantes. Il est ainsi prévu d'étendre la saisie des données aux cultures spéciales nécessitant une protection phytosanitaire intensive (arboriculture, viticulture et maraîchage), afin de pouvoir représenter l'évolution à long terme de façon fiable. Les données sur le maraîchage sont pour l'instant insuffisantes pour procéder à des évaluations fiables. Ce groupe de cultures n'est donc pas représenté dans les figures. En revanche, on dispose de données solides sur les cultures en plein champ, si bien qu'il est possible de donner une bonne idée des tendances à long terme des pratiques de protection phytosanitaire.

Indicateur « Risques aquatiques »

À l'heure actuelle, l'indicateur « Risques aquatiques » est en voie d'être finalisé. Cet indicateur se base sur les données relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires pour évaluer le risque écologique potentiel pour les eaux de surface. On se sert de modèles pour évaluer quelle part des substances actives utilisées peut atteindre l'eau, sachant que le moment de l'application et les propriétés chimiques comme la solubilité et la dégradabilité jouent un rôle déterminant. On examine en outre quel est le potentiel de nuisance pour les organismes non



cibles en considérant les propriétés éco-toxicologiques des substances actives utilisées. Enfin, on calcule le risque aquatique sur la base du potentiel de pollution et de nuisance.

L'indicateur « Risques aquatiques » fournit des informations importantes sur l'évolution à long terme des effets secondaires indésirables sur les eaux de surface des produits phytosanitaires utilisés par l'agriculture suisse. On analyse l'impact de ces produits sur les organismes aquatiques, en surveillant également les modifications quant aux substances utilisées, que ce soit en termes de quantité, de fréquence de traitement ou de certaines mesures de réduction des risques. Cet indicateur fournit donc un complément important aux statistiques nationales des ventes de produits phytosanitaires et à l'indicateur « Utilisation de produits phytosanitaires » dans l'agriculture. Basé sur des modélisations, il est en outre complété par les réseaux de mesure de la qualité des eaux (concentrations effectives de produits phytosanitaires dans les eaux, Braun et al. 2015) et de l'état écologique des petits cours d'eau (Leib 2015).

Un plan d'action national visant à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires en Suisse est en cours d'élaboration. Une série de mesures doivent permettre de réduire les effets secondaires causés par l'utilisation de produits phytosanitaires. L'indicateur « Risques aquatiques » pourrait contribuer de manière déterminante à évaluer les risques aquatiques actuels dans les eaux de surface et leurs tendances à long terme.

Littérature

de Baan et al., 2015: Utilisation des produits phytosanitaires en Suisse de 2009 à 2012. Recherche agronomique suisse 6 (2), 48-45.

OFAG, 2012: Rapport agricole, 108-110.

Braun et al. 2015: Micropolluants dans les cours d'eau provenant d'apports diffus. Analyse de la situation. Office fédéral de l'environnement, Berne. État de l'environnement n°1514: 78 p.

Leib 2015: Makrozoobenthos in kleinen Fließgewässern, Makrozoobenthos-Untersuchungen: Schweizweite Auswertung. Aqua&Gas 4: 66-75.

Spycher S., Daniel O. 2013: Indicateurs de l'utilisation de produits phytosanitaires (PPS) en Suisse. Analyse des données du Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) des années 2009 – 2010.

Laura de Baan, Agroscope IPB et Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ruth.badertscher@blw.admin.ch



Recours aux médicaments vétérinaires

Les médicaments vétérinaires sont généralement administrés pour le traitement de maladies et plus rarement en guise de prévention, sous la forme de vaccinations par exemple. La promotion de la santé animale et du bien-être animal permet de réduire le recours aux médicaments vétérinaires.

Impact des médicaments vétérinaires sur l'environnement et sur la santé

Divers médicaments parviennent dans l'environnement par le biais des engrais de ferme, des eaux usées et de la poussière et peuvent avoir un impact négatif. Selon une analyse des risques pour l'environnement liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires en Europe [1], les antibiotiques et les produits antiparasitaires ont été jugés les plus dangereux pour l'environnement.

Les antibiotiques sont problématiques avant tout parce qu'ils favorisent la propagation de bactéries résistantes aussi bien chez l'animal que dans l'environnement et posent ainsi un risque pour la santé humaine.

Les antibiotiques administrés aux animaux de rente sont éliminés en grande partie par voie urinaire ou fécale [2]. Des substances actives aux propriétés antimicrobiennes éliminées de cette manière et les produits de dégradation ou de transformation correspondants peuvent ensuite atteindre les surfaces agricoles par le biais du lisier. Le sol est l'un des milieux de vie les plus importants et les plus diversifiés pour les bactéries. Les antibiotiques peuvent influencer ces communautés bactériennes et perturber les fonctions du sol telles que la fourniture de nutriments [3]. Toutefois, les charges usuelles en antibiotiques n'ont guère d'effets sur les fonctions du sol, car les substances actives sont éliminées ou se fixent sur les particules du sol, sans compter que les micro-organismes s'adaptent. Compte tenu de l'usage qui en est fait et de leurs propriétés, les sulfamidés sont probablement les substances les plus dangereuses pour les eaux. Des mesures réalisées dans les cours d'eau et des études de terrain détaillées indiquent que ces substances peuvent être présentes en concentrations critiques du point de vue écotoxicologique dans les petits cours d'eau de régions où prévaut un usage intensif d'antibiotiques [4].

Des bactéries résistantes provenant de la flore intestinale des animaux traités peuvent aussi atteindre le sol directement et constituer ou contribuer à élargir un réservoir de gènes résistants [5]. Ces gènes résistants pourraient être transmis à des germes pathogènes [6].

Les produits antiparasitaires servent à protéger les animaux contre les parasites tels que les vers ou les moustiques. Ils peuvent avoir un effet nuisible sur l'environnement, parce qu'ils ne sont pas efficaces uniquement contre les parasites, mais aussi contre de nombreux insectes et animaux sauvages. À titre d'exemple, on peut citer l'ivermectine, dont une quantité infime suffit à nuire aux insectes et aux crustacés dans l'eau. Toutefois, l'ivermectine se fixe très fortement aux matières dures, si bien qu'il ne parvient guère jusque dans l'eau [7].

Les hormones peuvent perturber la reproduction des poissons et provoquer des dysfonctionnements de la gamétogénèse chez les générations suivantes [8]. En Suisse, elles sont utilisées en quantités relativement faibles. C'est pourquoi on estime que les hormones produites naturellement par les vaches jouent un rôle plus considérable dans l'environnement que celles qui sont administrées par la médecine vétérinaire [7].



Baisse de l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

La vente d'antibiotiques destinés à la médecine vétérinaire est recensée depuis 2006 et donne lieu à un rapport annuel (ARCH-VET). Ces données permettent de tirer des conclusions sur les quantités vendues et l'évolution de chacune des substances et classes de substances destinées aux animaux de rente et aux animaux domestiques. La quantité totale des substances antibiotiques n'a cessé de reculer ces dernières années. Entre les années 2008 et 2014, la quantité de substances actives a pu être réduite de 32 % en s'établissant à 40 250 kg [9]. Si cette évolution est certes réjouissante, la Suisse se situe toujours vers le milieu du classement international de l'utilisation d'antibiotiques [10]. Dans certains domaines comme la quantité d'injecteurs intramammaires, la Suisse figure même parmi les pays en tête du classement européen.

À ce jour, il n'existe pas de données similaires sur l'utilisation d'antibiotiques en médecine humaine. Selon une enquête sur l'utilisation d'antibiotiques dans le domaine ambulatoire [11], la consommation d'antibiotiques par habitant en Suisse est relativement faible en comparaison d'autres pays européens. En revanche, l'utilisation d'antibiotiques dans les hôpitaux suisses se situe dans la moyenne européenne [12].

Saisie des données sur les traitements antibiotiques dans les exploitations

Les statistiques de vente ne permettent que rarement de tirer de conclusions sur l'intensité effective des traitements, c'est-à-dire sur le nombre d'animaux traités par rapport à une population et à une durée données. En Suisse, le DC-IAE est le seul recensement permanent institué par les pouvoirs publics de l'utilisation de médicaments vétérinaires dans les exploitations. Différentes associations d'élevage consignent en outre l'utilisation d'antibiotiques faite par leurs membres.

Dans de nombreux pays comme le Danemark, les Pays-Bas ou la Norvège, il est déjà obligatoire pour les agriculteurs, les vétérinaires et les pharmaciens de consigner et même d'annoncer toute utilisation d'antibiotiques. C'est aussi ce que prévoit la Stratégie Antibiorésistance (StAR) en Suisse, dans sa mise en œuvre à moyen terme [13]. La StAR a notamment pour but de mettre en place une surveillance multisectorielle s'appliquant tant à l'homme qu'à l'animal, à l'agriculture et à l'environnement, au moyen de méthodes standardisées (approche ou principe «One Health»). Cette approche doit permettre d'obtenir des informations sur la vente et l'utilisation d'antibiotiques ainsi que sur la constitution et la propagation de résistances. Ces données serviront à mettre en place des mesures visant à réduire et à mieux cibler l'utilisation d'antibiotiques chez l'homme et l'animal.

Base de données sur l'utilisation de médicaments vétérinaires dans le DC-IAE

Les exploitations participant au dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE) consignent leur utilisation de médicaments vétérinaires depuis 2009.

La plupart des exploitations DC-IAE élèvent des bovins, dont en majorité des vaches laitières. Ces exploitations saisissent les données d'environ 4000 animaux chaque année, ce qui correspond à 0,7 % des vaches en Suisse. En moyenne, une exploitation détient 23,8 vaches laitières, ce qui équivaut quasiment à la moyenne suisse située à 23,9. En raison du petit nombre d'exploitations participantes, il n'est pas possible de faire des affirmations sur d'autres catégories d'animaux comme les porcs ou la volaille.



Nombre d'exploitations DC-IAE avec une catégorie déterminée d'animaux

	2010	2011	2012	2013
Exploitations	237	235	222	209
Tous les bovins	233	224	214	203
Vaches laitières	188	180	173	169
Vaches mères	38	37	41	35
Autres bovins	26	23	17	24
Porcs	35	31	27	34
Moutons	4	5	5	5
Chèvres	4	5	3	3
Alpagas	1	1	0	1
Chevaux	4	6	4	3
Buffles d'Asie	0	1	1	1
Volaille	5	5	4	2
Lapins	1	0	1	0

Source: Agroscope et VPHI

Géographiquement, les exploitations sont également réparties entre les régions à prédominance d'élevage. Diverses mesures doivent permettre d'augmenter le nombre d'exploitations participant au DC-IAE dans les années à venir.

La qualité des données s'est améliorée

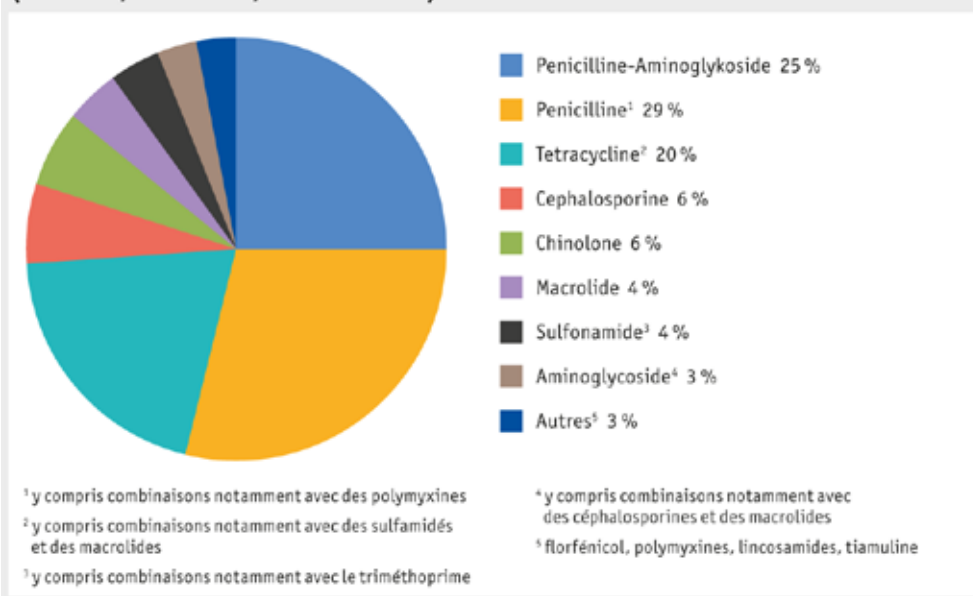
Durant les premières années de ce dépouillement, on a procédé à diverses améliorations des programmes de saisie. En outre, les agriculteurs participants ont mieux informés et sensibilisés à la manière de saisir leurs données, ce qui a permis au fil des ans d'augmenter le nombre des traitements consignés. La part des traitements dont les données sont incomplètes a passé de 15 % en 2010 à 8 % en 2013. En ce qui concerne les vaches laitières, les données de 2013 sont incomplètes seulement pour 3 % des traitements. Il est encore nécessaire d'améliorer la saisie des traitements de groupe administrés aux porcs et aux veaux.

Classes d'antibiotiques utilisées

Dans les exploitations DC-IAE, on utilise des pénicillines, des tétracyclines et des aminosides pour trois quarts des traitements. Les sulfamidés sont les substances plus utilisées selon le monitoring ARCH-Vet [9]. Souvent vendus sous forme de prémélanges médicamenteux, les sulfamidés sont donc utilisés en grandes proportions pour les traitements des porcs et des veaux, soit des catégories d'animaux qui sont sous-représentées dans l'échantillon.



Parts d'antibiotiques utilisés dans les traitements consignés (toutes espèces chimiques confondues) 2010 – 2013



Source: Agroscope et VPHI

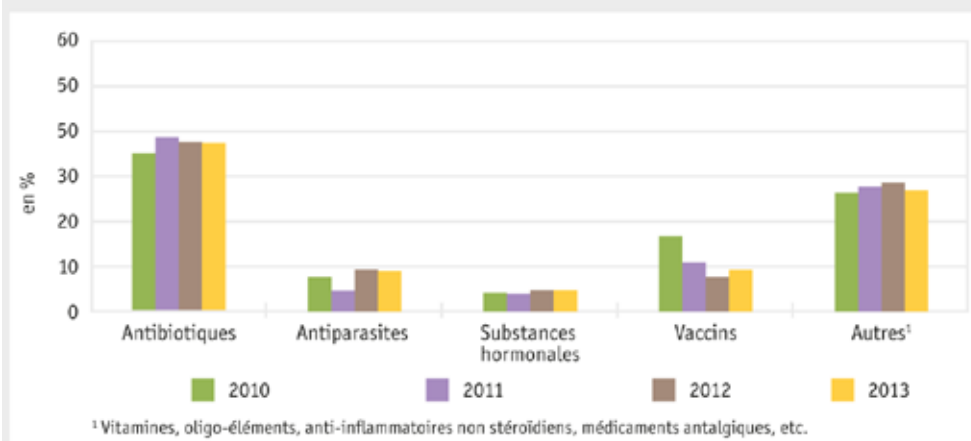
Près de la moitié des traitements administrés aux vaches laitières contiennent des antibiotiques

Les résultats suivants issus du monitoring se rapportent essentiellement aux vaches laitières et plus précisément au traitement des maladies de la mamelle, car c'est dans ce domaine que la base de données est la plus fournie.

À l'exception de l'année 2010, les exploitations laitières ont utilisé des antibiotiques pour un peu moins de la moitié des traitements effectués. En 2010, la part de vaccinations atteignait 10 %, un chiffre particulièrement élevé en raison de la vaccination contre la maladie de la langue bleue obligatoire cette année-là. Dans les exploitations de porcs, la proportion de vaccinations (20 %) est généralement plus élevée que dans les exploitations de bœufs et des antibiotiques sont utilisés dans 35 % des traitements.



Parts des traitements consignés comportant des antibiotiques (AM), des produits anti-parasitaires (AP), des substances hormonales (HO), des vaccinations (VA) et d'autres médicaments vétérinaires dans les exploitations de vaches laitières 2010 – 2013



Source : Agroscope et VPHI

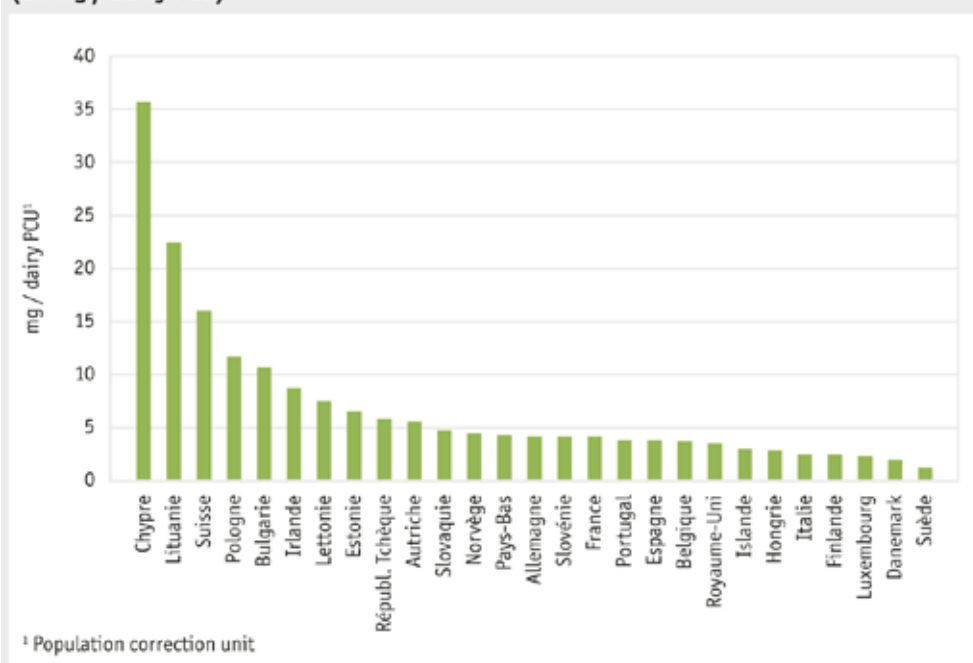
Nombre de traitements consignés: 2010: 15458; 2011: 13413; 2012: 12146; 2013: 13202

En Suisse, les exigences de qualité du lait sont aussi élevées que l'utilisation d'antibiotiques pour le traitement des mamelles

La santé des mamelles est un aspect central de l'élevage de vaches laitières. En Suisse, les exigences de qualité sont très élevées par rapport au lait, aussi en raison de l'utilisation de lait cru pour d'importantes variétés de fromage. L'un des critères est le nombre de cellules somatiques, plus bas en Suisse que dans d'autres pays (90 000 – 135 000 cellules/ml/mois) [14;15]. En revanche, en Suisse, on a très fréquemment recours à des antibiotiques pour le traitement des mamelles.



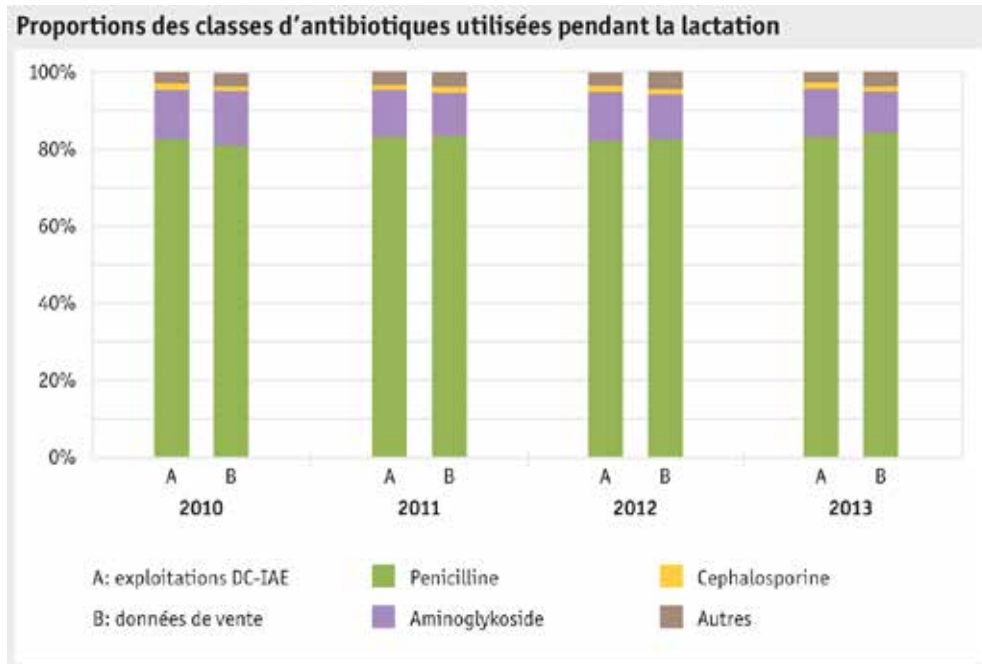
Utilisation d'antibiotiques intramammaires en Suisse et dans d'autres pays européens (en mg / dairy PCU)



Source : rapport ESVAC 2013, de B. Van den Borne

Parmi les traitements antibiotiques des vaches laitières consignés, 68 % d'entre eux concernent les maladies de la mamelle. Par ailleurs, 90 % des exploitations de vaches laitières ont utilisé un antibiotique au moins une fois contre ce type de maladies. Une vache sur cinq a reçu un traitement antibiotique au tarissement. La fréquence de ces traitements est restée constante pendant ces années.

Les données du DC-IAE sur les traitements mammaires sont relativement faciles à comparer avec les statistiques de vente d'antibiotiques. On constate que les classes d'antibiotiques utilisées par les exploitations participantes pour le traitement des maladies de la mamelle concordent bien avec les statistiques de ventes.



Source : Agroscope et VPHI

Cependant, en comparaison des statistiques de vente nationales, les exploitations DC-IAE traitent leurs animaux pendant la lactation deux fois moins souvent, voire encore moins. De même, les traitements au tarissement sont moins fréquents que ce que laissent supposer les statistiques de vente, l'écart étant toutefois plus faible sur ce point.

Ces différences pourraient être dues au fait que les antibiotiques vendus ne sont pas nécessairement tous utilisés. Il se pourrait aussi que la santé des mamelles soit meilleure que la moyenne suisse dans les exploitations participantes, ou encore qu'une partie des traitements n'ait pas été consignée.

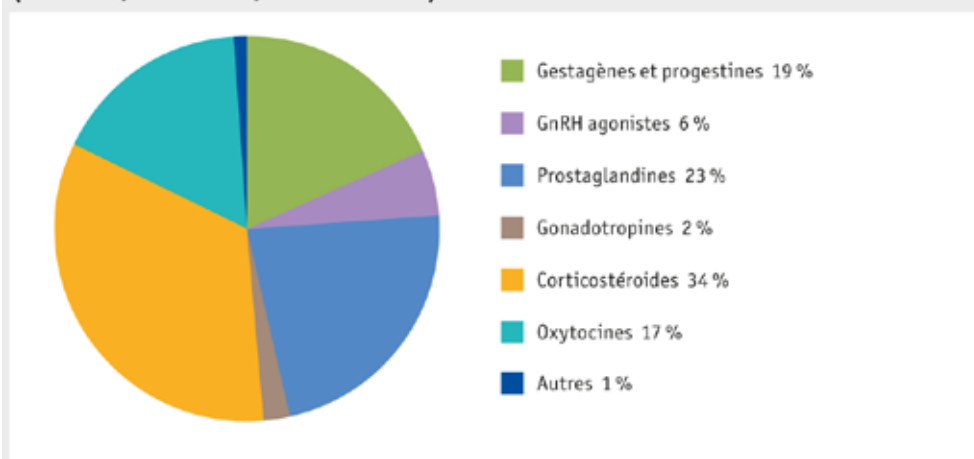
Le recours aux hormones est rare en Suisse

Dans certains pays extra-européens, on utilise des hormones pour améliorer les performances. En Suisse, c'est interdit. Entre 2010 et 2013, seulement 479 traitements aux hormones ont été consignés pour les vaches laitières, à quoi s'ajoutent 89 pour les porcs d'élevage. La figure suivante présente les types de substances utilisées pour les vaches laitières. Les corticostéroïdes sont les plus courants. Il s'agit d'anti-inflammatoires qui sont souvent administrés en même temps qu'un traitement antibiotique en cas d'infection aiguë.

On utilise surtout des gestagènes ou des progestines pour la synchronisation des périodes de chaleur et pour déclencher l'ovulation. On a recours à des prostaglandines pour synchroniser l'ovulation, pour traiter les problèmes de fertilité et les inflammations de l'utérus, ainsi que pour préparer le vêlage. L'oxytocine stimule l'activité de contraction pendant la parturition et permet à l'utérus de reprendre sa forme après la mise bas. L'oxytocine est aussi utilisé pour stimuler la descente du lait avant la traite des vaches laitières, en cas de difficultés de contractions et après un vêlage difficile ou une césarienne pour que l'utérus puisse plus facilement reprendre sa forme.



Substances hormonales utilisées dans les traitements consignés (toutes espèces chimiques confondues) 2010 – 2013



Source : Agroscope et VPHI

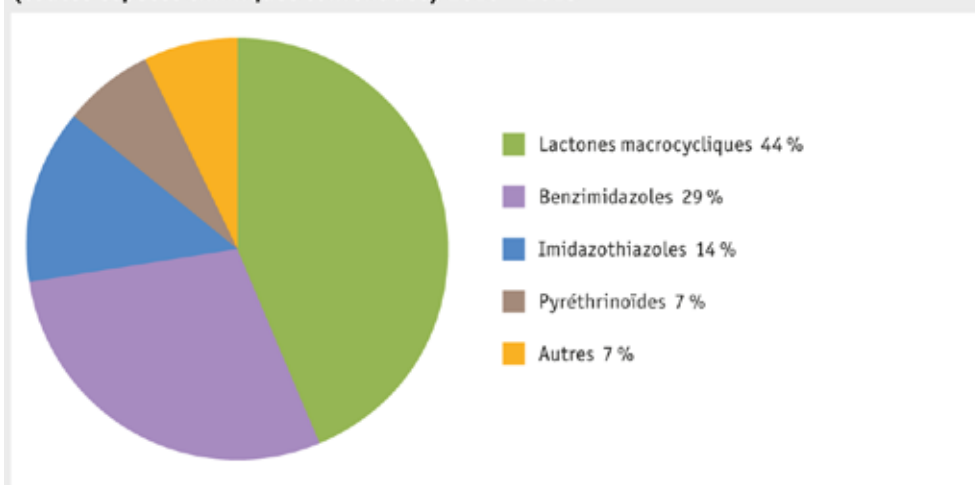
Produits antiparasitaires

Les produits antiparasitaires combattent les parasites internes tels que les protozoaires monocellulaires et les vers (helminthes) ainsi que les parasites externes tels que les puces, les poux, les acariens ou les mouches. Ils représentent un peu plus de 10 % des traitements consignés. Les bovins sont les animaux qui reçoivent le plus de produits antiparasitaires (84 %, dont 71 % pour les vaches laitières). Le groupe de substances actives le plus fréquemment utilisé est celui des lactones macrocycliques (LM), qui agissent surtout contre les nématodes et les parasites externes. Comme pour les antibiotiques, on constate un problème de résistances, surtout chez les nématodes des bovins. En deuxième position des produits antiparasitaires les plus utilisés, on trouve les benzimidazoles (BI) (61 % bovins, 22 % porcs), qui agissent contre les nématodes, les trématodes et certains vers plats. Là aussi, on constate des résistances, notamment chez les petits ruminants [16]. Les imidazothiazoles (IT) sont des vermifuges à large spectre utilisés surtout contre les nématodes. La substance la plus fréquemment utilisée en médecine vétérinaire est le lévamisole. Des parasites résistants contre le lévamisole ont déjà été décrits dans de nombreux pays [17].

Les pyréthrinoïdes (PY) sont des substances similaires à la pyréthrine naturelle générée par différentes espèces de chrysanthèmes. Les PY font partie des insecticides les plus puissants et sont utilisés contre les poux, les tiques, les mouches et d'autres ectoparasites. En forte concentration, ces substances provoquent une paralysie des parasites, mais aussi d'autres insectes utiles comme les abeilles mellifères.



Produits antiparasitaires utilisés dans les traitements consignés (toutes espèces chimiques confondues) 2010 – 2013



Source : Agroscope et VPHI

Conclusions

Le monitoring des médicaments vétérinaires utilisés par l'agriculture suisse a une grande importance, car les substances administrées aux animaux atteignent l'environnement par le biais du lisier et du fumier. Elles peuvent y causer des effets nuisibles directs, comme dans le cas des hormones et de certains produits antiparasitaires, mais aussi des effets indirects très importants, notamment dans le cas des antibiotiques et des produits antiparasitaires. Ces substances entraînent des résistances chez les bactéries et les vers, si bien que les maladies provoquées par ces agents pathogènes ne peuvent plus être combattues efficacement. Cela se répercute non seulement sur le traitement des animaux malades, mais aussi sur le traitement des personnes malades qui sont régulièrement en contact avec des animaux. Tandis que la quantité d'antibiotiques administrés aux animaux a diminué ces dernières années, le nombre des traitements contre les inflammations des mamelles est toujours aussi élevé.

Bibliographie

1. Kools, S. A. E. et al., 2008: A Ranking of European Veterinary Medicines Based on Environmental Risks. *Integrated Environmental Assessment and Management*. 4, Bde. 4, 399–408
2. Halling-Sorensen B., Nielsen SN, Lanzky PF, et al., 1998: Occurrence, fate and effects of pharmaceuticals substance in the environment – A review. *Chemosphere*. 1998; 36 : 357–393. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0045-6535\(97\)00354-8](http://dx.doi.org/10.1016/S0045-6535(97)00354-8)
3. Ding C, He J.. 2010: Effect of antibiotics in the environment on microbial populations. *Appl Microbiol Biotechnol*. 2010; 87: 925–41. doi: 10.1007/s00253-010-2649-5
4. Stoob K., Singer H., Müller S., Schwarzenbach R.P., Stamm C., 2007: Dissipation and transport of veterinary sulfonamide antibiotics after manure application to grassland in a small catchment. *Environ Sci Technol* 41 (21): 7349–7355.
5. Knapp CW, Dolfing J, Ehlert P a I, Graham DW. 2010 : Evidence of increasing antibiotic resistance gene abundances in archived soils since 1940. *Environ Sci Technol*. 2010; 44: 580–587. doi: 10.1021/es901221x
6. Whitman WB, Oxides N, Cook a M, Alexander M, Tyson GW, Delong EF, et al., 2012: The Shared Antibiotic Resistome of. 2012; 337: 1107–1111. doi: 10.1126/science.1220761
7. Götz, C., 2012: Mikroverunreinigungen aus Nutztierhaltung. *Aqua & Gas* 11
8. Zeilinger J, Steger-Hartmann T, Maser E, Goller S, Vonk R, Länge R. Effects of synthetic gestagens on fish reproduction. *Environ Toxicol Chem*. 2009; 28: 2663–2670. doi: 10.1897/08-485.1



9. Swissmedic / Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, 2014: ARCH-Vet Rapport intégral sur les ventes d'antibiotiques à usage vétérinaire et le monitoring des résistances aux antibiotiques chez les animaux de rente en Suisse.

10. European Medicines Agency, European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption, 2015: Sales of veterinary antimicrobial agents in 26 EU/EEA countries in 2013. (EMA/387934/2015).

11. Filippini M, Masiero G, Moschetti K., 2006: Socioeconomic determinants of regional differences in outpatient antibiotic consumption: evidence from Switzerland. *Health Policy*. 2006; 78(1): 77-92.

12. Plüss-Suard, Pannatier A, Kronenberg A, Mühlemann K, Zanetti G., 2011: Hospital antibiotic consumption in Switzerland: comparison of a multicultural country with Europe. *J Hosp Infect*. 2011 Oct; 79(2): 166-71

13. Conseil fédéral, 2015: Stratégie Antibiorésistance Suisse

14. TSM Treuhand GmbH., 2011 Beilage zur Jahresstatistik Milchmarkt 2010 Mehrjahresvergleich ab 2000.

15. Sundrum, A., (2010): Eutergesundheitsstatus auf der Betriebsebene – Stand und Perspektiven aus systemischer Sicht. *Berichte über Landwirtschaft* 88, 299–321.

16. H. Rose, L. Rinaldi, A. Bosco, F. Mavrot, T. de Waal, P. Skuce, J. Charlier, P. R. Torgerson, H. Hertzberg, G. Hendrickx, J. Vercruyse, E. R. Morgan. 2015: Widespread anthelmintic resistance in European farmed ruminants : a systematic review. *Veterinary Record* 2015 176: 546

17. Lumaret J-P, Errouissi F, Floate K, Römbke J, Wardhaugh K. A, 2012: Review on the Toxicity and Non-Target Effects of Macrocyclic Lactones in Terrestrial and Aquatic Envi-ronments. *Curr Pharm Biotechnol*. 2012; 13: 1004–1060. doi: 10.2174/138920112800399257

Ioannis Magouras, Veterinary Public Health Institute VPHI et Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ruth.badertscher@blw.admin.ch



Introduction

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétences de la Confédération pour le secteur agricole. Il a pour mission d'appliquer les mesures découlant de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture. Toutes ces mesures sont inscrites à l'art. 104 (Agriculture) de la Constitution fédérale de 1996. En vertu de cet article, la Confédération est tenue de veiller à ce que l'agriculture, par une production à la fois durable et adaptée aux exigences du marché, contribue substantiellement à la réalisation des objectifs suivants :

- sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- préservation des ressources naturelles ;
- entretien du paysage cultivé ;
- occupation décentralisée du territoire ;
- bien-être des animaux.

Les fonds de la Confédération affectés à l'agriculture sont répartis en trois enveloppes financières : « production et ventes », « paiements directs » et « amélioration des bases de production et mesures sociales ».

Production et ventes

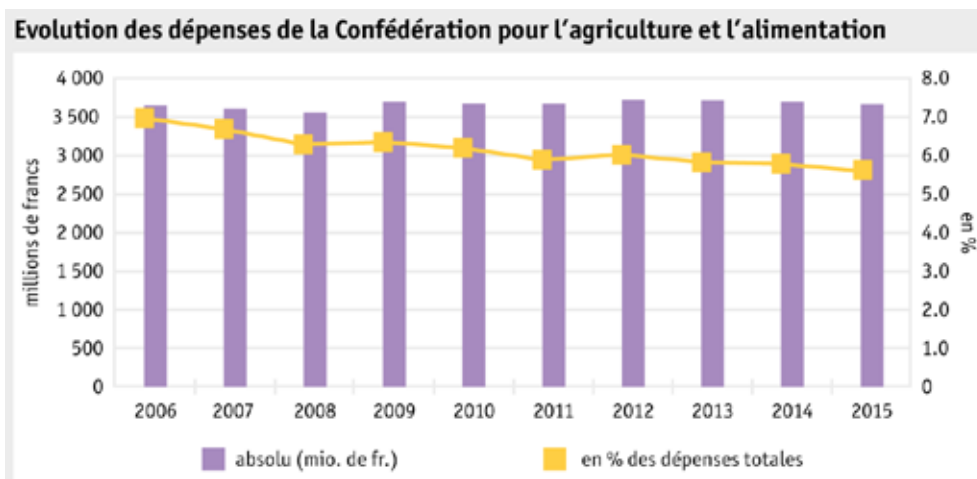
Les instruments de ce volet de la politique agricole mettent en place les conditions générales qui permettent à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée la plus élevée possible sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable et de haute qualité.

Paiements directs

Le marché ne rémunère pas les prestations de l'agriculture en faveur de la société telles que l'entretien du paysage, la préservation des ressources naturelles ou l'occupation décentralisée du territoire, ni les prestations écologiques particulières. Par le moyen des paiements directs, la Confédération garantit que ces prestations d'intérêt public soient néanmoins fournies par l'agriculture.

Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social

Les instruments mis en œuvre dans ce domaine contribuent principalement à réduire les coûts et à renforcer la compétitivité. Ils soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt public de l'agriculture. Plus concrètement, les mesures concernent l'amélioration des structures, l'accompagnement social, la vulgarisation, la sélection végétale, la sélection animale et les ressources génétiques.



Source : Compte d'Etat

En 2015, la Confédération a déboursé en tout 3667 millions de francs pour l'agriculture et l'alimentation, ce qui représente 5,6 % de ses dépenses totales. Ce poste de dépenses se situe en sixième position après ceux de la sécurité sociale (21987 millions), des finances et impôts (9533 millions), du trafic et des télécommunications (8322 millions), de la recherche et de la formation (7046 millions) et de la défense nationale (4466 millions).

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

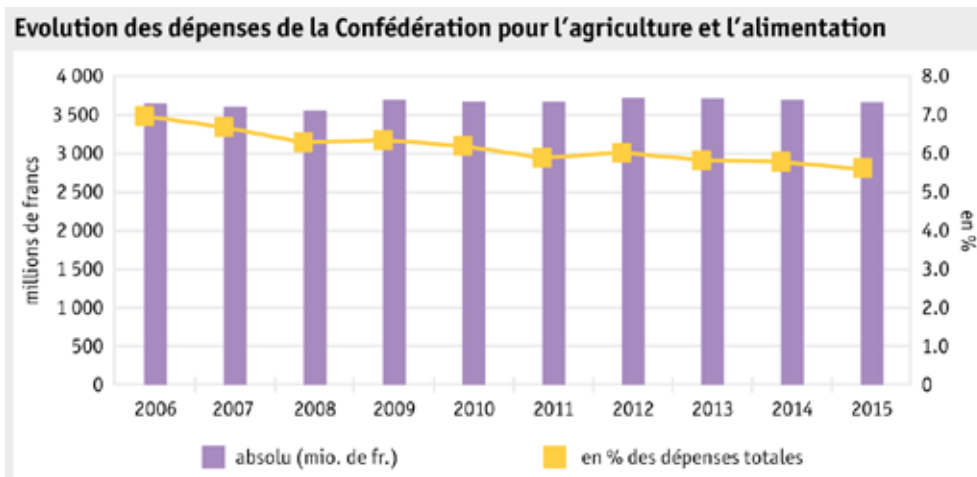
Poste de dépenses	2012	2013	2014	2015
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.
Production et ventes	440	450	431	431
Paiements directs	2809	2799	2815	2795
Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social	192	189	184	160
Autres dépenses	270	268	263	282
Total agriculture et alimentation	3711	3706	3693	3667

» A41

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Adaptation du système de l'unité de main d'œuvre standard (UMOS)

Le système de l'unité de main d'œuvre standard a été modifié en divers points et les nouveautés intégrées dans le train d'ordonnance de l'automne 2015. L'UMOS est désormais définie comme l'unité qui, fondée sur des facteurs normalisés, permet de mesurer la taille d'une exploitation agricole. Parallèlement à la révision du système, les facteurs UMOS ont été adaptés pour tenir compte des progrès techniques et le temps de travail annuel normal, qui sous-tend le calcul de ces facteurs, a été ramené de 2800 à 2600 heures. Le travail annuel pris en compte dans l'agriculture est ainsi harmonisé avec celui qui est usuel dans les autres branches économiques, y compris pour les travailleurs indépendants. Les nouveaux facteurs UMOS sont pour la plupart plus bas que les anciens. Étant donné que les paiements directs ne doivent pas avoir d'effet de politique structurelle, la taille minimale qu'une exploitation doit atteindre pour avoir droit aux paiements directs a été ramenée de 0,25 à 0,2 UMOS. Le nombre d'exploitations bénéficiaires de paiements directs restera ainsi probablement stable.



Source : Compte d'Etat

En 2015, la Confédération a déboursé en tout 3667 millions de francs pour l'agriculture et l'alimentation, ce qui représente 5,6 % de ses dépenses totales. Ce poste de dépenses se situe en sixième position après ceux de la sécurité sociale (21987 millions), des finances et impôts (9533 millions), du trafic et des télécommunications (8322 millions), de la recherche et de la formation (7046 millions) et de la défense nationale (4466 millions).

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2012	2013	2014	2015
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.
Production et ventes	440	450	431	431
Paiements directs	2809	2799	2815	2795
Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social	192	189	184	160
Autres dépenses	270	268	263	282
Total agriculture et alimentation	3711	3706	3693	3667

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Adaptation du système de l'unité de main d'œuvre standard (UMOS)

Le système de l'unité de main d'œuvre standard a été modifié en divers points et les nouveautés intégrées dans le train d'ordonnance de l'automne 2015. L'UMOS est désormais définie comme l'unité qui, fondée sur des facteurs normalisés, permet de mesurer la taille d'une exploitation agricole. Parallèlement à la révision du système, les facteurs UMOS ont été adaptés pour tenir compte des progrès techniques et le temps de travail annuel normal, qui sous-tend le calcul de ces facteurs, a été ramené de 2800 à 2600 heures. Le travail annuel pris en compte dans l'agriculture est ainsi harmonisé avec celui qui est usuel dans les autres branches économiques, y compris pour les travailleurs indépendants. Les nouveaux facteurs UMOS sont pour la plupart plus bas que les anciens. Étant donné que les paiements directs ne doivent pas avoir d'effet de politique structurelle, la taille minimale qu'une exploitation doit atteindre pour avoir droit aux paiements directs a été ramenée de 0,25 à 0,2 UMOS. Le nombre d'exploitations bénéficiaires de paiements directs restera ainsi probablement stable.



Des nouveaux suppléments ont été introduits pour l'application du système UMOS dans le domaine du droit foncier rural et des mesures d'améliorations structurelles. Ils sont alloués pour des activités proches de l'agriculture, en fonction de la prestation brute générée par celles-ci. Pour y avoir droit, une exploitation doit toutefois atteindre une taille minimale avec ses activités agricoles proprement dites ; par ailleurs, le montant de ces suppléments est plafonné.

Par analogie avec les activités proches de l'agriculture, les suppléments UMOS pour la transformation, le stockage et la vente de produits agricoles issus de la propre exploitation – qui font partie des activités agricoles proprement dites – sont désormais aussi accordés en fonction de la prestation brute générée par ces activités (jusqu'à présent : octroi sur la base d'une auto-déclaration du temps consacré à ces activités).

L'OFAG a élaboré une aide à l'exécution qui présente les règles qui régissent l'attribution de suppléments pour les activités agricoles proprement dites et pour les activités proches de l'agriculture. Elle explique la manière de calculer les suppléments UMOS en fonction de la prestation brute et, en ce qui concerne les activités de transformation, de stockage et de vente, elle montre comment faire la différence entre les produits issus de la propre exploitation et ceux provenant d'un producteur tiers. Cette aide à l'exécution vise à garantir une mise en œuvre uniforme dans tous les cantons (cf. [Aide à l'exécution UMOS](#)).

Simplifications administratives

De tout échange de biens ou d'informations il résulte des tâches administratives ou de gestion. Dans une exploitation agricole, les tâches administratives sont liées non seulement à la production de biens destinés au marché, mais également à la fourniture des prestations d'intérêt public. L'État, ou autrement dit la société, qui soutient la fourniture de ces prestations par des paiements directs a besoin de savoir si les exigences liées à l'octroi de ces contributions ont bien été respectées. Cette tâche d'information engendre une charge administrative.

Les conditions et charges imposées à l'agriculture ont augmenté au fil des réformes de la politique agricole, et notamment suite à l'importance donnée aux prestations écologiques et à la protection de l'environnement. La société est également de plus en plus sensible aux thèmes en lien avec la santé : le besoin de réglementation et d'information ne cesse ainsi de s'accroître notamment dans les domaines de la sécurité de l'alimentation humaine et animale, de la qualité des eaux ou de la protection contre les épizooties. Certains agriculteurs ont déploré l'accroissement des tâches administratives qu'a entraîné à leurs yeux la réforme de la politique agricole 2014–2017. Tenant compte de ces doléances, l'OFAG a mis en place un processus de simplification administrative qui s'est déroulé de février 2015 à février 2016 et au cours duquel des agriculteurs, des organisations agricoles, les cantons et les collaborateurs de l'OFAG ont eu l'opportunité de présenter des propositions de simplification. Le projet avait pour but de simplifier le système de politique agricole en vigueur, sans toutefois en modifier ni les objectifs ni les exigences.

Les premiers résultats de ce processus se sont traduits par des simplifications administratives qui ont pu être rapidement être mises en œuvre. Ainsi :

- 24 propositions ont été mises en œuvre dans le cadre du train d'ordonnances 2015 ;
- 18 propositions ont été mises en œuvre dans le cadre du train d'ordonnances 2016 ou intégrées dans des directives et instructions ; et
- d'autres propositions seront prises en compte dans le train d'ordonnance 2017.



En plus de cela, des simplifications administratives à prendre en compte en vue de la PA 22+ ont été identifiées dans les domaines suivants :

- saisie des données et flux de données entre les exploitants et les autorités ;
- documentation et contrôles ;
- prescriptions relatives à l'environnement ;
- prestations écologiques ;
- information et communication.

L'OFAG a publié un rapport sur les résultats du projet (cf. rapport de projet «[Simplification administrative dans l'agriculture](#) »).

Thomas Meier, OFAG, secteur Politique agricole, thomas.meier@blw.admin.ch
Susanne Menzel, OFAG, secteur Économie agricole, espace rural et structures
Anton Stöckli, OFAG, secteur Recherche, vulgarisation et évaluation
Doris Werder, OFAG, secteur Paiements directs et développement rural



Vue d'ensemble

L'art. 7 L'Agr énumère les principes sur lesquels la Confédération se fonde pour fixer les conditions-cadre nécessaires à la production et aux ventes de produits agricoles: l'agriculture doit produire de manière durable et peu coûteuse tout en tirant de la vente de ses produits des recettes aussi élevées que possible. L'orientation marché et le caractère durable de l'exploitation sont ainsi renforcés au sens de l'article constitutionnel.

La Confédération peut recourir à divers instruments conformes à ces principes pour soutenir l'agriculture suisse, en encourageant des mesures d'entraide destinées à promouvoir la qualité et les ventes et en prenant des mesures relatives à la désignation et à l'importation de produits agricoles. Ces mesures peuvent être appliquées dans tous les domaines de production. La Confédération dispose également d'instruments plus spécifiques pour les secteurs de l'économie laitière, de la production animale, de la viticulture et de la production végétale.

Moyens financiers 2015

En 2015, 431 millions de francs ont été consacrés à des mesures de promotion de la production et des ventes, soit des dépenses stables par rapport à l'année précédente.

Économie laitière

En 2015, 295,5 millions de francs ont été utilisés, soit 0,5 millions de moins que l'année précédente. Les fonds ont été alloués sous la forme d'un supplément pour le lait transformé en fromage et d'un supplément de non-ensilage. La légère baisse des dépenses observée en 2015 est due à la diminution du coût des moyens informatiques et de la pour la gestion des données. Les moyens financiers disponibles pour les suppléments pour le lait sont restés stables en comparaison avec 2014.

Production animale

Les dépenses dans les limites de l'enveloppe financière affectée à la production et aux ventes se sont élevées en 2015 à 12 millions de francs, restant ainsi au même niveau depuis 2013.

Production végétale, y compris la viticulture

En 2015, 62,3 millions de francs ont été utilisés, ce qui correspond à une baisse de 1,3 millions de francs par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique par une diminution des paiements affectés aux grandes cultures ainsi que par un recul de 0.7 millions des contributions à la fabrication de produits à base de baies, de fruits à pépins et de fruits à noyau.

Sur les dépenses engagées dans la production végétale en 2015, 96 % étaient dues à l'encouragement des cultures particulières (contributions à des cultures particulières), 3 % à la transformation et à la mise en valeur de fruits et 1 % à des mesures de soutien à la viticulture.

Promotion de la qualité et des ventes

Des fonds de l'ordre de 61,1 millions de francs ont été utilisés en 2015, ce qui correspond à une hausse de 1,4 million de francs par rapport à l'année précédente. L'année 2015 a été marquée par l'onde de choc qui a été provoquée par l'abandon du cours plancher du franc face à l'euro et qui a aussi eu des répercussions sur les projets de promotion des ventes. C'est ainsi que des fonds spéciaux de l'ordre ont été débloqués au cours de l'année dans les limites du crédit alloué, soit 900 000 et 250 000 francs, qui ont été respectivement affectés à des mesures complémentaires pour le fromage et le lait/beurre ainsi qu'à la campagne «Tu es WAOUH !» menée par Agro-Marketing Suisse.

Le crédit dévolu à la promotion de la qualité et des ventes, qui affichait 4,5 millions de francs de plus qu'en 2014, n'a cependant pas été épuisé, parce que le nombre de demandes concernant la qualité et la durabilité qui ont été déposées en 2015 était encore inférieur à ce qui était attendu.



C'est pourquoi le Parlement a pu réallouer 3 millions de francs pour augmenter le crédit destiné aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés.

Dépenses pour la production et les ventes

Poste des dépenses	2014	2015 ¹	2015	2016 ¹
	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.
Économie laitière	296	296	296	296
Économie animale	12	13	12	13
Production végétale (y c. viticulture)	64	67	62	68
Promotion de la qualité et des ventes	60	64.5	61	67.5
Total	431	440.5	431	444.5

¹ Budget

Sources: budget, comptes d'État 2016

Perspectives pour 2016

- » A42
- » A43
- » A44
- » A45
- » A46

Les fonds affectés à la production et aux ventes restent à peu près stables dans l'ensemble. La promotion de la qualité et des ventes est le seul domaine à avoir connu une légère augmentation du budget, en comparaison avec celui de l'année précédente.

Samantha Rosenke, OFAG, Unité de direction marchés et création de valeur, samantha.rosenke@blw.admin.ch



Économie laitière

La quantité de lait commercialisé durant l'année sous revue a reculé de 1,5 %, passant ainsi à 3,49 millions de tonnes. Quelque 29 000 tonnes (0,8 %) provenaient de la Principauté de Liechtenstein et de la zone franche genevoise. La part de lait issu de la production biologique par rapport à la quantité totale de lait commercialisé était de 6,4 % et celle de lait issu de la production sans ensilage de 32,3 %. Environ 94 000 tonnes de lait (2,7 % du lait commercialisé) ont été produites dans des exploitations d'estivage.

Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2015

Produit / Mesure	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre	Lait de consommation, crème, produits laitiers frais
Protection douanière	■	- ¹	■	■	■	■
Suppléments	-	■	-	-	-	-
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	■	■	■	■	■	■
Contrats d'achat de lait	■	-	-	-	-	-

¹ La protection douanière subsiste cependant à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.

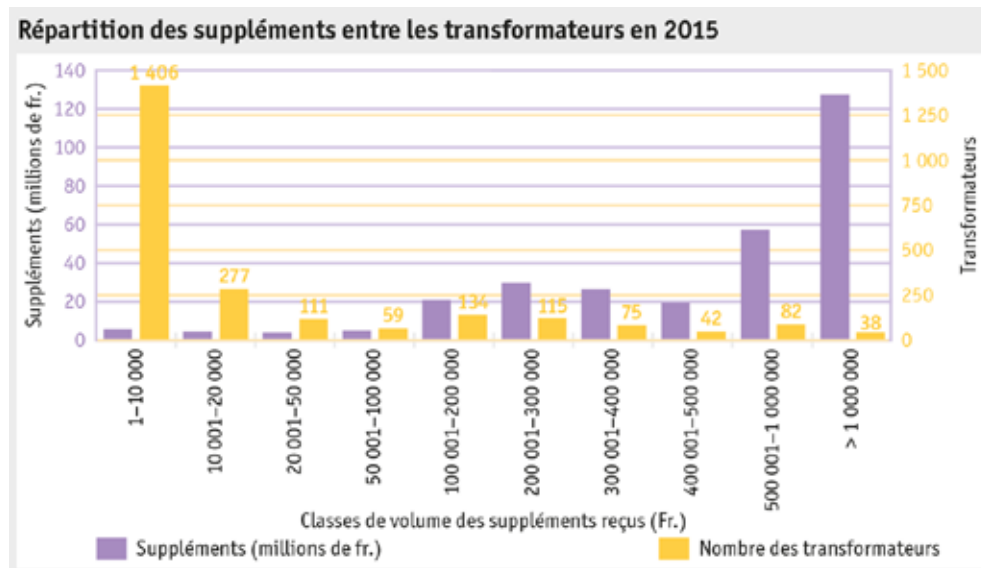
Source : OFAG

Moyens financiers et chiffres clés 2015

En 2015, les suppléments laitiers alloués par la Confédération sont restés inchangés : 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et 3 ct./kg en ce qui concerne la prime de non-ensilage. Le montant versé pour ces deux suppléments laitiers s'élève, comme l'année précédente, à 293 millions de francs. La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires à cet effet ont généré pour la Confédération des coûts de près de 2,5 millions de francs.

L'OFAG a conclu avec TSM Fiduciaire Sàrl (TSM) une convention de prestations valable jusqu'à fin 2017, chargeant TSM de la saisie et du contrôle des données relatives à la production et à l'utilisation du lait. TSM a pour tâche de s'assurer, en prenant au besoin les sanctions nécessaires, que les transformateurs de lait s'acquittent de leurs obligations, à savoir déclarer mensuellement les chiffres de la production et de la transformation du lait. Sur la base de ces chiffres, TSM calcule les suppléments à payer et communique ces données deux fois par semaine à l'OFAG, lequel verse ensuite aux transformateurs les suppléments destinés aux producteurs.

En vertu de l'[ordonnance sur le soutien du prix du lait](#) (OSL ; RS 916.350.2), les transformateurs sont tenus de reverser ces suppléments dans le délai d'un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait pour la transformation en fromage. Ces suppléments doivent figurer séparément sur les décomptes d'achat de lait remis aux producteurs. De plus, les transformateurs doivent tenir leur comptabilité de telle sorte que les montants reçus et versés au titre des suppléments laitiers apparaissent clairement. Le graphique ci-dessous montre le nombre de transformateurs qui ont bénéficié de suppléments laitiers ainsi que les suppléments versés par classe de volume des suppléments perçus pendant l'année civile 2015.



Source : OFAG

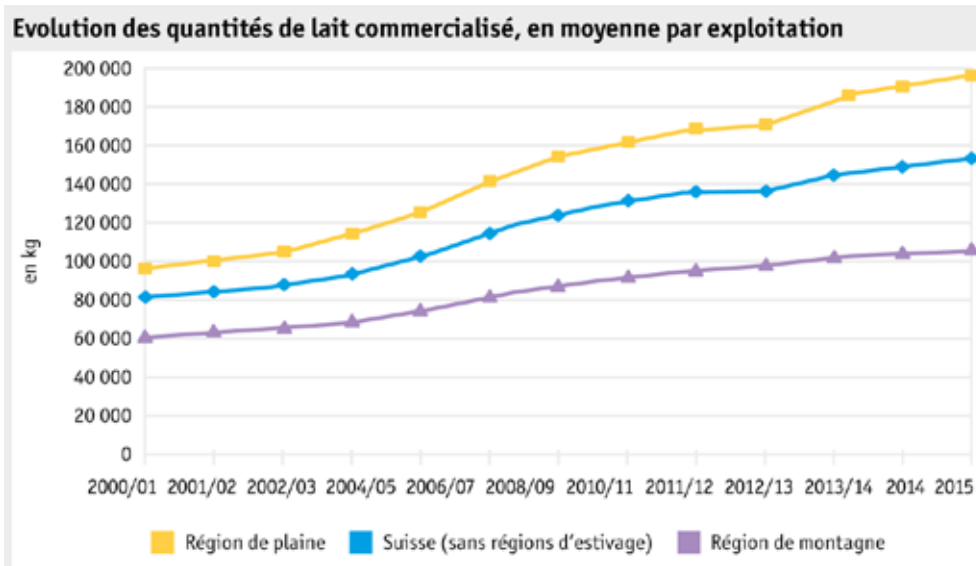
En 2015, 2339 transformateurs de lait ont reçu au total 293 millions de francs de suppléments laitiers, ce qui correspond en moyenne à environ 125 000 francs par transformateur. Il apparaît qu'un petit nombre de grandes entreprises transformatrices recueillent la plus grande part des suppléments, puisque 21 % d'entre elles ont reçu presque 94 % des suppléments, tandis que 60 % (1406 entreprises) ont encaissé un montant n'excédant pas 10 000 francs par an. Ils'agissait pour ces dernières principalement d'exploitations d'estivage produisant leur propre fromage. Pour cette catégorie de bénéficiaires, les suppléments versés par kilo de lait transformé en fromage se montent au total à 4,9 millions de francs.

Le service d'inspection de l'OFAG procède à des contrôles auprès des transformateurs en ce qui concerne les données relatives aux suppléments laitiers, suivant une approche fondée sur une appréciation du risque. Quelque 300 entreprises ont ainsi été contrôlées au cours de l'année sous revue. Près d'un tiers des exploitations soumises à ces contrôles ont fait l'objet d'une contestation. Ces contestations donnent la plupart du temps lieu à des avertissements, lorsqu'il s'agit par exemple de petites erreurs de saisie ou de fautes relevées pour la première fois. Dans tous les cas, les suppléments reçus sur la base de déclarations inexactes doivent être remboursés.

» A43

Pendant l'année sous revue, on comptait en Suisse 11 581 exploitations laitières en région de plaine (y c. zone des collines) et 10 270 en région de montagne, soit 746 exploitations ou 3,3 % de moins qu'en 2014. Cette diminution correspond à l'abandon de la production laitière par plus de deux exploitations par jour. Les 2541 exploitations d'estivage ont quant à elles commercialisé chacune en moyenne environ 37 125 kg.

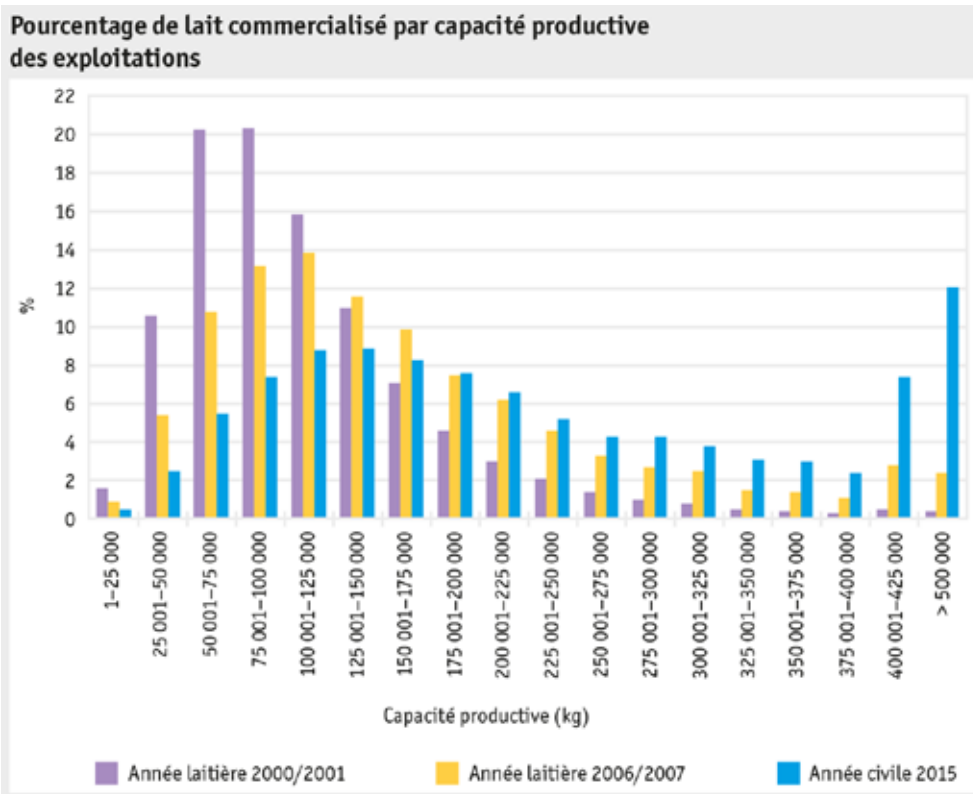
La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint, en 2015, 196 992 kg en région de plaine et 105 503 kg en région de montagne. Par rapport à 2014, le volume moyen des livraisons a augmenté de 15 064 kg en plaine et de 4319 kg en montagne. Considérée sur les dix dernières années, la progression se chiffre à 60,1 % pour la plaine et à 41,7 % pour la montagne. Ces évolutions contrastées montrent que la région de plaine bénéficie de meilleures possibilités de croissance. En 2015, la production moyenne exprimée en pour cent a une fois de plus augmenté plus fortement en plaine qu'en montagne.



Source : OFAG

Par rapport à l'année laitière 2000/01, la production de lait commercialisé par vache a augmenté de presque 24,5 % ; rapportée à l'hectare de surface agricole, l'augmentation affiche près de 40,5 %. En chiffres réels, la production moyenne se monte en 2015 à 6216 kg par vache ou 6012 kg par ha, accusant ainsi un recul de 108 kg par vache (-1,7 %) ou 24 kg par ha (-0,4 %) par rapport à l'année précédente.

En 2015, le volume du lait écoulé par les exploitations laitières à l'année s'est monté à 3,36 millions de tonnes, contre 94 000 tonnes pour les exploitations d'estivage. Les producteurs de lait écoulant moins de 100 000 kg de lait par an représentent 40,8 % de l'ensemble des producteurs, mais ne participent à la production totale qu'à raison de 15,5 %. Les exploitations écoulant plus de 350 000 kilos de lait ont commercialisé 24,6 % du volume total de lait. Pendant l'année sous revue, 585 d'entre elles ont écoulé plus de 500 000 kilos de lait, contre 558 en 2014.



Source : OFAG

Interprofession du lait

L'Interprofession du lait (IP Lait) est la plateforme de l'économie laitière suisse. Le 11 décembre 2015, le Conseil fédéral a déclaré de force obligatoire pour les non-membres également les dispositions du contrat-type ainsi que du règlement sur la segmentation du marché élaborés par l'IP Lait. Cette décision est valable jusqu'au 31 décembre 2017. L'obligation de conclure des contrats écrits pour toutes les opérations d'achat ou de vente de lait s'applique ainsi également aux personnes et organisations qui ne sont pas membres de l'IP Lait. Les contrats d'achat de lait doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B et C). De même, les décomptes de paie du lait doivent indiquer les quantités et les prix par segment.

Segmentation du marché laitier par catégories de valorisation

Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d'une protection douanière et d'aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première). Le lait A se vend plus cher que le lait des segments B et C.
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d'aides, destinés au marché intérieur et à l'exportation.
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial. Le lait de ce segment est le moins bien payé.

Les acteurs du négoce de lait ainsi que les transformateurs sont tenus de déclarer mensuellement à TSM les volumes de lait achetés et vendus dans chaque segment, ainsi que les produits laitiers fabriqués et exportés à partir du lait B et du lait C. Selon l'analyse des ventes au premier acheteur durant l'année 2015, 85 % du lait a été commercialisé dans le segment A, 13,1 % dans



le segment B et 1,9 % dans le segment C. La répartition est ainsi restée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente.

Au terme de l'année, TSM vérifie que les volumes de lait achetés dans les segments B et C correspondent à ceux vendus dans ces mêmes segments, en se référant pour ce faire aux quantités de produits laitiers fabriqués et exportés. Les contrevenants encourent des sanctions dictées par IP Lait pour tout écart supérieur à 5 % par an et par segment. Durant l'année sous revue, TSM a ainsi contrôlé 21 entreprises transformatrices. Dans deux cas, des manquements ont été décelés et signalés à l'IP Lait, qui n'a toutefois découvert aucune irrégularité concernant la segmentation du marché laitier.

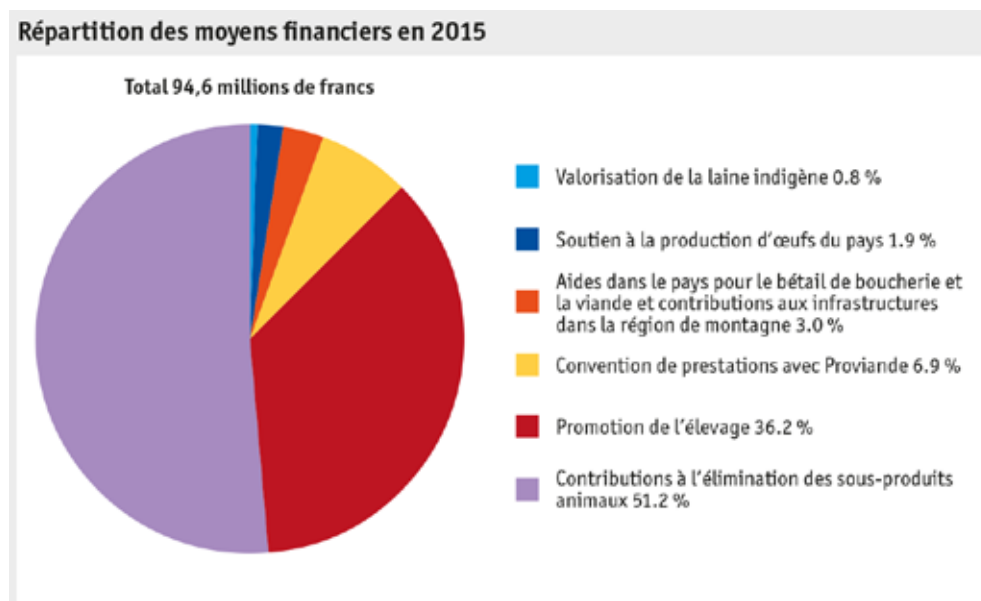
Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch
Rudolf Büschlen, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage
Monika Meister, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage



Economie animale

Moyens financiers 2015

Un montant total de 94,5 millions de francs a été dégagé en 2015 pour financer des mesures relevant de l'économie animale (y c. promotion des mesures zootechniques et contributions aux frais d'élimination des sous-produits animaux).



Source : Compte d'Etat

» A44

Dépenses économie animale

Mesures concernant le marché du bétail de boucherie et de la viande

En vertu du mandat de prestations qui lui est confié par l'OFAG, Proviande effectue plusieurs tâches d'exécution de la politique agricole dans le domaine des animaux de boucherie et du marché de la viande.

Taxation neutre de la qualité

En application de l'ordonnance sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande, Proviande taxe la qualité des carcasses dans les grands abattoirs, c.-à-d. les entreprises dans lesquelles plus de 120 porcs ou environ 23 pièces de gros bétail sont abattus en moyenne chaque semaine (27 entreprises à la fin de l'année sous revue). Dans le cas des bovins, ovins, caprins et équidés, la charnure et le degré d'engraissement sont évalués visuellement selon le système «CH-TAX». Pour les porcs, la charnure, à savoir le pourcentage de viande maigre, est déterminé à l'aide d'appareils. Les résultats de la taxation neutre de la qualité sont enregistrés de manière centralisée sur un serveur d'Identitas SA et servent à des fins de surveillance, d'amélioration de la qualité et de statistique. La qualité des animaux abattus doit aussi, à quelques exceptions près, être établie dans tous les autres abattoirs. Cette tâche peut être réalisée par des employés de ces entreprises. La taxation neutre de la qualité sert à améliorer la transparence et la qualité des carcasses ainsi qu'à permettre un décompte correct des animaux abattus.

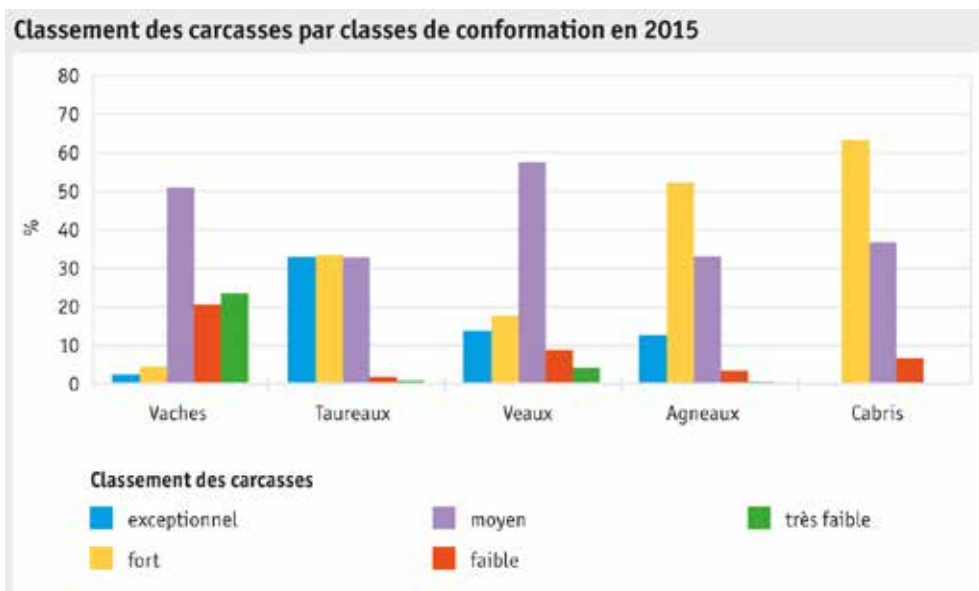


Les acheteurs et les vendeurs peuvent contester le résultat de la taxation neutre de la qualité dans les six jours suivant l'abattage lorsqu'il s'agit de porcs, et dans les 24 heures lorsqu'il s'agit d'animaux d'autres espèces. Durant l'année sous revue, 686 413 animaux des espèces bovine et ovine ont été taxés selon le système CH-TAX et la classification de 16 547 d'entre eux a été contestée (2,41 % de tous les animaux taxés, contre 2,02 l'année précédente). Les contestations étaient pour 88 % d'entre elles issues des vendeurs et pour 12 % des acheteurs. Au total, 95,5 % des animaux dont la taxation a été contestée ont été taxés une deuxième fois durant l'année sous revue.

Durant l'année sous revue, le résultat de la seconde taxation de la charnure est resté inchangé par rapport à la première pour 31,1 des animaux. 45,0 % des animaux taxés une seconde fois ont gagné une demi-classe, tandis que 17,1 % ont perdu une demi-classe. 4,6 des carcasses ont gagné une classe lors de la seconde taxation et 2,1 % ont perdu une classe.

En ce qui concerne la couverture de graisse, la seconde taxation a donné le même résultat que la première pour 63,2 % des animaux ; 21,2 % des animaux taxés une seconde fois ont en revanche gagné une demi-classe et 15,5 % ont perdu une demi-classe. 0,1 % des animaux ont gagné une classe lors de la seconde taxation.

L'accroissement de la charnure observé ces dernières années est le résultat du savoir-faire des éleveurs. Près de 66 % des taureaux, 30 % des veaux et 64 % des agneaux ont été jugés bien en viande ou très bien en viande en 2015. En 2005, seuls 43 % des taureaux, 17 % des veaux et 43 % des agneaux avaient atteint ces niveaux de qualité. En ce qui concerne la charnure des vaches, les résultats de la taxation stagnent depuis plusieurs années à un bas niveau, puisque 40 à 47 % des vaches abattues sont jugées décharnées ou très décharnées. Cela s'explique par le fait que le cheptel des vaches est essentiellement constitué de vaches laitières, qui de plus appartiennent en majorité à des races spécifiquement sélectionnées pour cette production.



Surveillance des marchés publics et mesures d'allègement du marché

Avant le début de chaque année civile, Proviande établit en accord avec les cantons et les organisations paysannes le programme annuel des marchés publics de bétail de boucherie et



de moutons. Ce programme indique les lieux et les jours de marché ainsi que les catégories d'animaux pouvant être présentées.

Malgré le recul des effectifs de bétail et la diminution du nombre de marchés de gros bétail (moins 26 marchés en 2015), le nombre d'animaux vendus aux enchères a augmenté de 1014 unités par rapport à l'année précédente (+1,8 %). Le nombre de veaux vendus aux enchères a en revanche diminué de 5103 unités (-7,0 %). L'année sous revue a compté 320 marchés d'ovins, soit 5 de moins que l'année précédente.

Les animaux invendus en période d'excédents saisonniers ou temporaires sont attribués aux détenteurs de parts de contingents tarifaires. En 2014, cette mesure de dégagement du marché a porté sur 433 ovins et 114 bovins. Ces attributions se font au prix du marché hebdomadaire déterminé par Proviande.

Les marchés publics surveillés 2015 en chiffres

Caractéristique	Unité	Gros bétail	Ovins
Marchés publics surveillés	Nombre	683	320
Animaux vendus aux enchères	Nombre	56 735	68 280
Nombre moyen d'animaux par marché	Nombre	83	213
Part d'animaux présentés par rapport à l'ensemble des abattages	%	14	32
Animaux attribués (dégagement du marché)	Nombre	114	433

Source: Proviande

Les fluctuations saisonnières ont provoqué au printemps et en été 2015 un excédent d'offre par rapport à la demande. Pour soutenir les prix du veau, 60 entreprises de mise en valeur de la viande ont stocké 523 tonnes de viande de veau pour l'écouler en automne. L'OFAG a versé 2,7 millions de francs (environ 5 francs par kilo) pour subvenir aux frais de stockage et compenser la dépréciation due à la surgélation.

Mesures sur le marché des œufs

Le marché des œufs accuse une baisse marquée de la demande après Pâques. Pour atténuer les effets de ces variations saisonnières, l'OFAG a débloqué en 2015, dans les limites des crédits autorisés et après avoir consulté les milieux concernés, un montant d'environ 1,8 million de francs pour des mesures de mise en valeur. Les fabricants de produits à base d'œufs ont cassé pendant l'année sous revue 15,9 millions d'œufs de consommation suisses, dont les blancs et les jaunes d'œuf ont été utilisés par l'industrie alimentaire du pays. Cette mesure a permis de désengorger le marché des œufs de consommation. De leur côté, les commerçants ont réduit le prix de 8,0 millions d'œufs de consommation au profit des consommateurs. La Confédération a accordé une contribution de 9 centimes par œuf cassé et une autre de 5 centimes par œuf vendu à prix réduit. La branche elle-même contribue à l'allègement du marché à hauteur du même montant. En tout, onze entreprises ont participé aux campagnes d'œufs cassés et huit à la campagne de ventes à prix réduits.

Valorisation de la laine indigène

En application de l'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays, les contributions 2015 de l'OFAG ont bénéficié en premier lieu à des projets innovants de valorisation de la laine indigène. En second lieu, des subventions ont été accordées à des organisations



d'entraide pour la mise en valeur de la laine indigène, à condition que le tri, le lavage et la transformation soient réalisés en Suisse. Le lavage peut exceptionnellement avoir lieu à l'étranger. En 2015, l'OFAG a ainsi soutenu huit projets innovants, qui ont reçu au total 0,4 million de francs.

Au cours de l'année sous revue, **xx** organisations d'entraide ont recueilli **xx** tonnes de laine indigène pour la trier et la laver en vue de sa transformation en produits finis dans le pays. La contribution étant de 2 francs par kilo de laine lavée, la Confédération a versé au total 0,4 million de francs à ces organisations.

Promotion de l'élevage

En vertu de l'art. 144 LAgr, les contributions fédérales destinées à la promotion de l'élevage ne peuvent être versées qu'à des organisations d'élevage agréées, dont la liste est publiée sur le site internet de l'OFAG ([organisations d'élevage](#)). Les dispositions d'exécution de la loi, qui figurent dans l'ordonnance sur l'élevage (OE), fixent les conditions que doit remplir un syndicat d'élevage de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins, d'équidés, de lapins, de volaille, d'abeilles mellifères ou de camélidés du Nouveau-monde pour être agréé par l'OFAG. La durée de l'agrément est de dix ans au maximum.

Suite à la révision de l'ordonnance sur l'élevage, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les contributions par animal inscrit au herd-book ne sont allouées qu'à certaines conditions, à savoir : a) que les parents et les grands-parents soient enregistrés ou mentionnés dans un herd-book de la même race, et b) que l'animal présente un pourcentage de sang de 87,5 % ou plus de la race. En outre, les mesures zootechniques ne donnent droit à une contribution que pour les animaux dont le propriétaire, domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, était durant l'année de contribution membre actif d'un syndicat d'élevage agréé. Les mesures zootechniques ne donnent droit qu'à une seule contribution par animal et par an.

En 2015, un montant total de 34,2 millions de francs a été versé à 24 syndicats d'élevage pour la gestion du herd-book, la réalisation d'épreuves de productivité et la préservation des races suisses. Dans le domaine de la préservation des races, il s'agit dans la plupart des cas de projets courant sur plusieurs années. Les contributions inférieures à 50 000 francs par syndicat d'élevage n'ont pas été versées, sauf en ce qui concerne les races suisses.

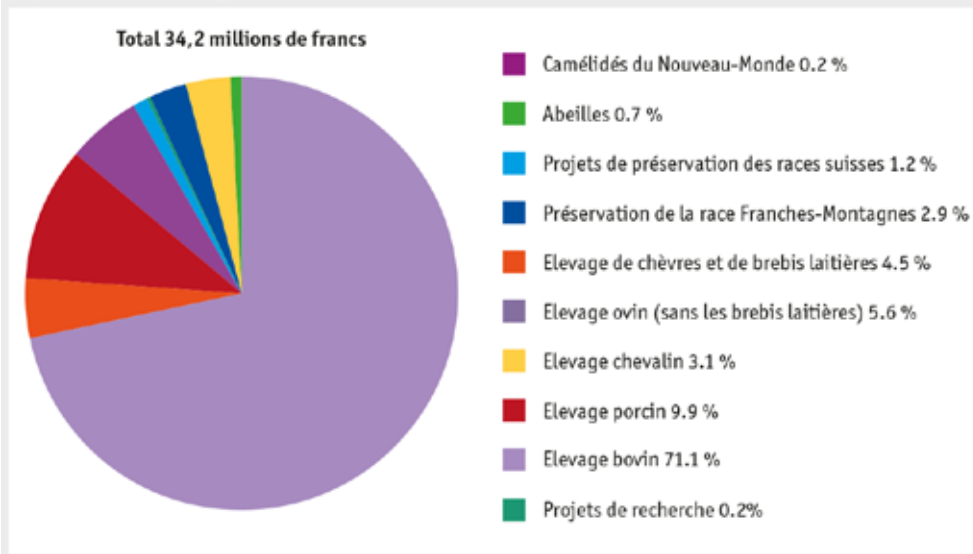
» A45

Répartition des moyens financiers en 2015

Quelque 24,5 millions de francs (soit près de 72 % des moyens à disposition pour la promotion de l'élevage) ont été alloués à la sélection bovine, dont deux tiers plus spécifiquement au contrôle laitier. Les contributions de la Confédération ont permis de baisser le coût des services fournis par les syndicats d'élevage: par exemple, les éleveurs bénéficient de tarifs réduits pour les contrôles laitiers.



Répartition des moyens financiers en 2015



Source : Compte d'Etat

Contrôle des organisations d'élevage

Les organisations d'élevage reconnues sont soumises à des contrôles qui permettent de veiller à ce que les moyens financiers mis à disposition soient utilisés conformément au droit. Chaque organisation est contrôlée in situ au moins une fois tous les cinq ans. Cinq d'entre elles ont été contrôlées en 2015. Le résultat des contrôles figure dans un rapport faisant état des lacunes constatées et des instructions données pour y remédier.

Préservation des races suisses menacées

La diversité des ressources zoogénétiques revêt une grande importance non seulement pour l'alimentation et l'agriculture, mais aussi pour l'économie et la société. Elle a en outre une grande valeur d'option. Les anciennes races connaissent un regain d'intérêt en raison de l'évolution des conditions climatiques, de l'apparition de nouvelles maladies, des attentes changeantes de la société et des exigences par rapport à certains produits. Leur valeur d'héritage, dont profiteront les générations futures, ainsi que leur valeur d'existence, c.-à-d. la valeur qu'elles représentent du simple fait d'exister, sont également très importantes. C'est pourquoi l'OFAG soutient les mesures visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux de rente d'origine suisse qui sont menacées. Ce soutien financier, logistique et scientifique a d'ores et déjà eu des effets positifs sur le développement des cheptels.

À l'heure actuelle, ces mesures concernent 23 races, appartenant à diverses espèces (bovins, équidés, ovins, caprins, porcins, abeilles, lapins et volaille), jugées menacées en raison de leur faible population, à cause d'un degré de consanguinité trop élevé ou pour des raisons relevant de la tradition. La Confédération soutient ainsi des projets formés par des syndicats d'élevage agréés, des organisations non gouvernementales ou des instituts de recherche, qui visent à sauvegarder les races menacées, à créer des produits attrayants issus de ces races, ou à mener des études pour identifier et améliorer la diversité génétique. En outre, l'OFAG organise chaque année en collaboration avec l'Association Suisse pour la Production Animale (ASP) un atelier d'amélioration des ressources génétiques animales, comportant une partie scientifique et une partie pratique. Enfin, l'OFAG continue de renforcer sa collaboration avec le pool national de zoogénétique pour les bovins, les porcs, les chevaux et les chèvres (mesure *ex-situ*). L'OFAG œuvre aussi sur le plan international, notamment par sa participation à l'European Regional

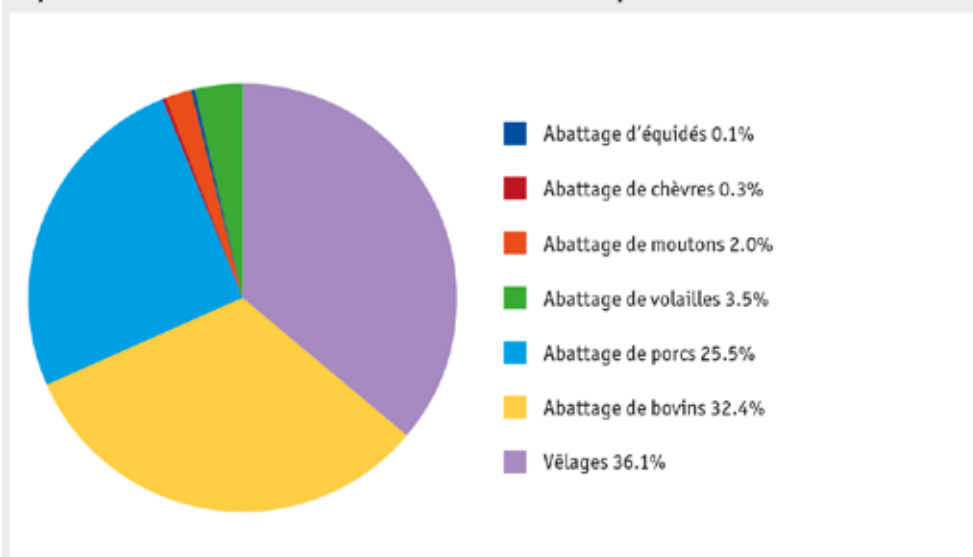


Focal Point for Animal Genetic Resources, qui regroupe plus de 45 États européens, ainsi qu'à diverses commissions et groupes de travail de la FAO.

Contributions à l'élimination des sous-produits animaux

Comme prévu par la Politique agricole 2014-2017, la contribution à l'élimination des sous-produits animaux a été étendue le 1^{er} janvier 2014 aux équidés et à la volaille (art. 45a, al. 2, de la loi sur les épizooties ; LFE ; RS 916.40). Comme dans le cas des bovins, des porcs, des ovins et des caprins, l'application de cette mesure s'appuie sur la BDTA. La possibilité de recevoir 25 francs par équidé a déjà eu des effets favorables sur la pratique des abattoirs, plus enclins à déclarer l'abattage des chevaux dans la BDTA. En ce qui concerne la volaille, le nouveau système prévoit l'allocation d'une contribution de 12 francs par tonne de poids vif aux abattoirs qui en font la demande.

Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux



Source : Compte d'Etat

Durant l'année sous revue, 15 abattoirs (nombre identique à celui de l'année précédente) ont introduit dans la BDTA une demande de contribution à l'élimination. Se rapportant à 125 600 tonnes poids vif, ces demandes ont permis aux abattoirs d'obtenir obtenu au total 1,5 million de francs. Cela représente un accroissement d'environ 25 % par rapport à l'année précédente, qui s'explique essentiellement par les demandes de contributions plus systématiques. Les cinq établissements les plus importants ont reçu 99,6 % du montant total, dont 42 % sont échus à un seul d'entre eux.

En 2014, ce sont au total 1,5 million de francs qui ont été versés pour l'élimination de sous-produits d'animaux de boucherie pesant au total 125 600 tonnes en poids vif. Ce montant est en hausse d'environ 25 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique essentiellement par les demandes plus systématiques des abattoirs. En 2015, les abattoirs étaient au nombre de 15 à bénéficier de ces contributions (comme en 2014). Les cinq les plus importants ont reçu 99,9 % de ce montant, dont 50 % sont échus à un seul d'entre eux.

Banque de données sur le trafic des animaux

La banque de données sur le trafic des animaux est un instrument de traçabilité essentiel pour la lutte contre les épizooties et pour la sécurité alimentaire. Elle a été créée en 1999, dans



le contexte de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, « maladie de la vache folle »), et constamment développée depuis afin de l'adapter aux tâches d'exécution de la politique agricole et à d'autres besoins.

Les principales modifications introduites durant l'année sous revue concernent les équidés. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les services émetteurs de passeport doivent commander le « passeport de base » auprès de la société qui gère la BDTA. Ce passeport de base est le passeport vierge complété des données suivantes issues de la BDTA : le nom et l'adresse du propriétaire, l'UELN (Universal Equiden Life Number), le nom, le lieu et la date de naissance, le sexe, l'espèce et le numéro de la puce électronique de l'animal.

Dans le même temps, on a renoncé au signalement des animaux qui ne sont pas inscrits au herd-book. Le propriétaire de l'équidé peut donner une procuration au service émetteur pour l'autoriser à modifier les données susmentionnées ainsi que la robe enregistrées dans la BDTA. Une fois le passeport de base commandé, ces données ne peuvent plus être modifiées. Le passeport de base peut être obtenu sous forme de fichier PDF ou en version papier ; dans la plupart des cas, c'est la version papier qui est commandée.

Les mouvements d'aller et venues des bovins sont désormais liés aux lieux de séjour, ce qui améliore la lisibilité des historiques des animaux.

Les fluctuations saisonnières longtemps observées dans la qualité des historiques ont disparu. En ce qui concerne les estivages et les marchés de bovins, la traçabilité peut désormais être qualifiée de bonne.

Pour la première fois en 2015, les données concernant une partie des contingents d'importation de viande ont été saisies en fonction des abattages effectués sur toute l'année et elles ont été communiquées aux personnes concernées.

Le calculateur UGB fourni aux détenteurs d'animaux fonctionne désormais selon le même mode que celui qui sert au calcul officiel des UGB de bovins livrées aux cantons.

Malgré les quelque 50 nouveaux enregistrements enregistrés en moyenne chaque semaine durant l'année 2015, tous les équidés ne sont pas encore saisis dans la BDTA. Étant donné que de nombreux enregistrements saisis à double doivent être supprimés, le nombre de nouvelles inscriptions ne correspond pas à l'accroissement du nombre d'équidés inscrits. Divers aménagements ont contribué à faciliter l'utilisation de la BDTA.

Le helpdesk a eu à répondre à de nombreuses demandes au cours du premier trimestre. C'est à cette époque de l'année, en effet, qu'il s'agit de préparer les listes des UGB, de saisir les données cantonales, de boucler l'exercice en ce qui concerne les engrais de ferme et de corriger les données relatives aux animaux. Au total, les demandes ont toutefois été moins nombreuses durant l'année sous revue que l'année précédente.

Effectifs maximums

En vertu de l'art. 46 LAgr, le Conseil fédéral fixe des effectifs maximums par exploitation pour l'élevage et l'engraissement de porcs, l'élevage de poules pondeuses, l'engraissement de poulets, de dindes et de veaux. Le but de cette disposition est de protéger les exploitations familiales dépendantes du sol. Une taxe est prélevée pour chaque animal en surnombre par rapport à ces effectifs maximums. Les amendes prévues sont dissuasives, car proportionnelles au nombre d'animaux excédentaires. Durant l'année sous revue, plusieurs contrôles ont été effectués et des sanctions ont été prononcées.



L'Office fédéral de l'agriculture peut cependant accorder des dérogations et fixer des plafonds supérieurs pour les exploitations qui en font la demande. Les exploitations susceptibles d'obtenir une telle dérogation sont :

- les exploitations qui fournissent les prestations écologiques requises (PER) sans livrer de l'engrais de ferme ;
- les exploitations élevant des porcs et qui mettent en valeur les sous-produits issus de la transformation du lait ou de la fabrication de denrées alimentaires, à condition que les besoins énergétiques des porcs soient couverts à 25 % au moins grâce à des sous-produits issus de la transformation du lait ou à 40 % au moins grâce à des sous-produits alimentaires non issus de la transformation du lait (section 4, OEM) ;
- les exploitations expérimentales et les stations de recherche de la Confédération.

En 2015, 22 exploitations disposaient d'une autorisation du fait qu'elles nourrissent les porcs avec des sous-produits issus de la transformation du lait et des denrées alimentaires. En outre, 10 exploitations ayant satisfait aux prestations écologiques requises (PER) et qui ont pu épandre les engrais de ferme produits sur leurs propres surfaces ont pu détenir un effectif plus important. Au cours de l'année sous revue, deux exploitations disposaient d'une autorisation en raison d'activités d'essais et de recherche.

Hans Ulrich Leuenberger, BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht;

hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Hanspeter Lüthi, BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Corinne Boss, BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Marcel Zingg BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Catherine Marguerat, BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Yves Schleppi, BLW, Fachbereich, Tierische Produkte und Tierzucht,

Colette Schmid, BLW, Fachbereich, Tierische Produkte und Tierzucht

Fabian Zwahlen BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht



Production végétale

De l'ordre de 4,0 milliards de francs, la contribution de la production végétale à la [production agricole totale de la Suisse](#) (8,9 milliards de fr.) est légèrement inférieure à celle de la production animale (4,9 milliards de fr.). La culture maraîchère et l'horticulture jouent le plus grand rôle dans la production végétale, suivis par la culture fourragère. Pour soutenir la production végétale, la Confédération recourt, en plus de la protection douanière, à des contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures ainsi qu'à des contributions à la transformation des fruits produits en Suisse.

Mesures 2015

Culture / Mesure	Légumes, fleurs coupées, viticulture Fruits							
	Céréales	Légumineuses à graines	Oléagineux	Pommes de terre	Betteraves sucrières	Semences	Légumes, fleurs coupées, viticulture	Fruits
Protection douanière ¹	■	■	■	■	■	■	■	■
Contributions à la transformation	-	-	-	-	-	-	-	■ ²
Contributions à des cultures particulières	-	■	■	-	■	■ ³	-	-

¹ Selon l'utilisation ou le numéro du tarif, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul.

² Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve de marché pour concentrés de jus de fruits à pépins, compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau)

³ Seulement pour les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères.

Source : OFAG

Moyens financiers 2015

Les fonds affectés en 2014 à la production végétale ont diminué par rapport à l'année précédente, passant de 80,5 millions de francs à 63,6 millions de francs. Ce montant se répartit de la manière suivante: 95 % pour la promotion de cultures particulières, 4 % pour la transformation et la mise en valeurs des fruits et 1 % pour des mesures de soutien à l'économie vitivinicole.

» A46

Dépenses production végétale

Le recul des dépenses s'explique par une légère diminution des moyens utilisés pour les grandes cultures et par une baisse de 0,7 million de francs des contributions à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau.

Contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures

En vertu de l'[article 54 de la loi sur l'agriculture \(LAgr\)](#), des [contributions à des cultures particulières](#) sont versées pour les oléagineux, les légumineuses à graines, les betteraves à sucre ainsi que les plants de pommes de terre et les semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères. Les contributions à des cultures particulières (OCCP) ont remplacé les anciennes contributions à la culture des champs (OCCCh) lors de la mise en vigueur de la Politique agricole 2014–2017 (PA 14–17). L'octroi de ces contributions permet d'encourager certaines cultures qui sont importantes pour l'approvisionnement de la population et qui risquent de ne pas être assez pratiquées du fait de leur rentabilité insuffisante. C'est pourquoi ces contributions ne sont versées que si les cultures sont récoltées à maturité. L'application de la mesure coïncide avec l'octroi des paiements directs pour des raisons pratiques (processus identiques).



Principales contributions (OCCP) en 2015

Culture	Surface ¹	Contribution	Total
	ha	Fr. par ha	en 1000 fr.
Betterave à sucre	19 134	1600	30 482
Colza	22 793	700	15 955
Tournesol	4421	700	3094
Soja	1652	1000	1652
Féveroles	526	1000	526
Pois protéagineux	4259	1000	4259
Lupin	105	1000	105
Total			55 073

¹ Estimation
Source : OFAG

Contributions à des cultures particulières pour les betteraves à sucre

Les prix bas du sucre qui persistent dans l'UE se répercutent sur le prix suisse. La Suisse a convenu avec l'UE de supprimer les mesures de compensation du prix du sucre incorporé dans les produits agricoles transformés dans le cadre de la protection douanière. Les faibles recettes provenant des ventes de sucre ont amené Sucre Suisse SA à baisser le prix auquel elle achetait les betteraves. Pour contrebalancer les pertes économiques massives subies, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter, dès le printemps 2015, le montant de la contribution à des cultures particulières pour les betteraves à sucre, le faisant ainsi passer à 1600 francs par hectare. Il a encore relevé ce montant, qui a atteint 1800 francs par hectare, pour 2016. Cette décision a été motivée par la suppression des quotas de sucre de l'UE prévue pour fin septembre 2017 et l'évolution des prix attendue. Il s'agit prioritairement d'accroître l'efficacité pour garantir la compétitivité de l'économie sucrière suisse à tous les stades de production. Par ailleurs, le Conseil fédéral considère la contribution à des cultures particulières comme une aide d'autant plus appropriée qu'elle n'a pas d'incidence sur le prix du sucre, ce qui permet de préserver la compétitivité de l'agroalimentaire suisse en aval sur les marchés du pays et de l'UE.

Mesures de protection douanière pour les céréales panifiables

À la suite de la récolte médiocre de céréales panifiables de 2014, l'OFAG a décidé, dans le cadre du contingent tarifaire ordinaire de 70 000 tonnes, d'augmenter de 20 000 tonnes les parties du contingent tarifaire libérées au premier semestre 2015 et de les compenser au second semestre. Dans une deuxième phase, le Conseil fédéral a, à la demande de la filière, augmenté temporairement le contingent tarifaire 2015 de 20 000 tonnes. L'OFAG a donc donné une partie de contingent tarifaire de 20 000 tonnes pour début juillet et libéré une autre de 10 000 tonnes pour début octobre. Les parties de contingent tarifaire prévues pour chaque trimestre de 2016 ont à nouveau été fixées à 20 000 tonnes, 20 000 tonnes, 15 000 tonnes et 15 000 tonnes.

Mesures de protection douanière pour les céréales secondaires destinées à l'alimentation humaine

Les conditions valables pour l'importation d'orge, d'avoine et de maïs ont été rationalisées dans le contingent tarifaire lors de la modification de l'ordonnance sur les importations agri-



coles, dans le cadre du projet de simplification administrative. Les propriétaires des installations de transformation n'ont plus le droit d'importer au taux du contingent depuis 2016. Si les rendements minimaux ou les engagements d'emploi fixés ne sont pas respectés, c'est le taux hors contingent qui continue à être perçu sur la différence.

Mesures de mise en valeur de fruits

Conformément à l'[art. 58, al. 1, L'Agr](#), la Confédération peut octroyer des contributions pour des mesures destinées à la mise en valeur des fruits.

L'[ordonnance du 23 octobre 2013 sur les mesures visant à transformer des fruits \(ordonnance sur les fruits; RS 916.131.11\)](#) régit l'application des deux mesures qui bénéficient actuellement d'un soutien sous forme de contributions:

- **Stockage de la réserve du marché liée à l'exploitation, sous forme de concentré de jus de pomme et de poire**

La réserve du marché liée l'exploitation des cidreries sert à compenser les variations de récoltes dues au phénomène d'alternance que connaissent les pommiers et les poiriers. Le stockage de concentré de jus de pomme et de poire lors de récoltes abondantes permet de maintenir l'offre de concentré et de produits qui en sont issus même pendant les années à faible rendement. Les contributions représentent une indemnisation des coûts de stockage et d'intérêt du capital résultant de l'entreposage. Elles sont accordées pour une partie du concentré que les cidreries stockent en plus des réserves normales dont elles ont besoin (au maximum 40 % de l'approvisionnement ordinaire des cidreries). Le montant des contributions est chaque année redéfini par l'OFAG après examen. Les cidreries professionnelles ont droit aux contributions. En 2015, 2794 tonnes de concentré de jus de pomme et 484 tonnes de concentré de jus de poire ont été stockées comme réserves du marché et ont bénéficié de contributions. Les contributions octroyées pour les réserves du marché de concentré de jus de fruits à pépins se sont élevées en 2015 à 0,8 million de francs, contre 0,7 million de francs l'année précédente.

- **Fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau**

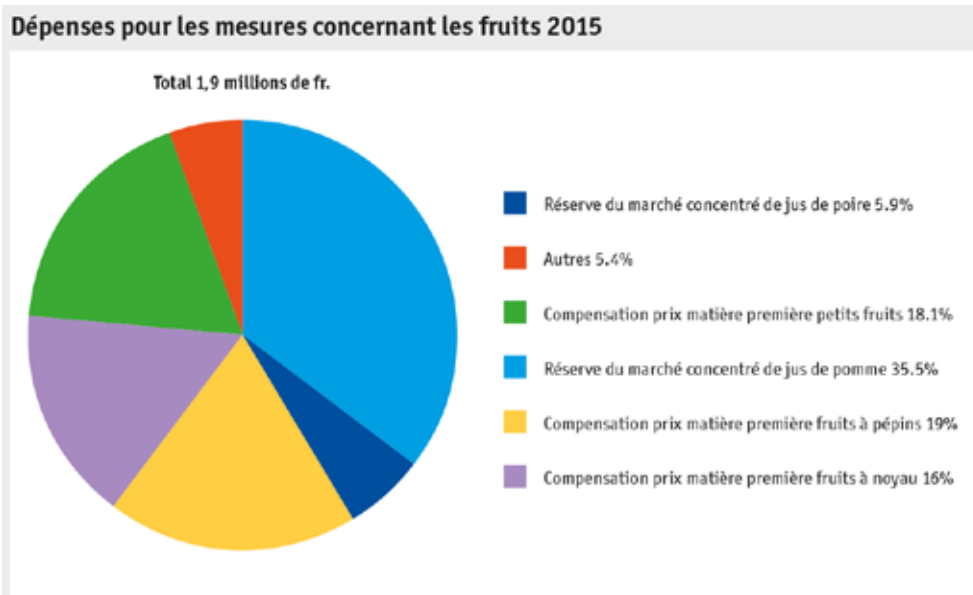
Le degré de protection douanière varie selon le produit fabriqué à base de fruit et son utilisation. C'est dans le but de compenser en partie ces différences que la Confédération accorde des contributions pour la fabrication de produits à base de fruits. Ces aides stimulent les ventes de fruits transformés suisses et peuvent également entraîner une amélioration des prix à la production. Elles sont accordées pour la fabrication de produits dont le droit de douane représente au maximum 10 % de leur prix franco frontière suisse et qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur l'alcool. Le montant de ces aides correspond à une compensation partielle (50 %) de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse. Les entreprises du premier stade de transformation ont droit à ces contributions. Ces montants sont versés pour la fabrication de produits issus des catégories de fruits suivantes:

- Petits fruits: fraises, framboises, mûres et groseilles rouges
- Fruits à pépins: pommes et poires
- Fruits à noyau: abricots, cerises et pruneaux

En 2015, des contributions ont été octroyées pour la fabrication de produits à partir de 905 tonnes de fruits: 2856 tonnes de fruits à pépins (y compris le concentré utilisé pour la fabrication de vinaigre, dont la quantité a été convertie en fruits à pépins frais), 852 tonnes de fruits à noyau et 198 tonnes de petits fruits. D'un montant d'un million de francs, les contributions allouées à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau ont connu en 2015 une baisse de 0,9 million de francs par rapport



à l'année précédente. Comme les contributions pour la mise en valeur des fruits peuvent être demandées et versées pour les récoltes des deux années précédentes, les contributions peuvent considérablement varier d'une année à l'autre selon le moment où la demande est déposée, indépendamment des volumes respectifs des récoltes.



Source : OFAG

Contributions au contrôle de la vendange

Conformément à l'[art. 64, al. 3, LAgr](#), la Confédération peut participer financièrement aux contrôles de la vendange réalisés par les cantons, à savoir le suivi du raisin de la vigne à l'encaveur et la surveillance du respect des dispositions de production (rendements maximaux, teneurs minimales en sucre). La contribution se compose d'un montant de base de mille francs et d'un autre de 55 francs par hectare qui dépend de la taille de la surface viticole cantonale. En 2015, pas moins de 833 000 francs ont été versés pour le contrôle des vendanges.

Liens vers le site de l'OFAG:

Production et ventes: produits des champs

Production et ventes: fruits

Production et ventes: légumes

Production et ventes: vins et spiritueux

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

David Raemy, OFAG, Secteur Produits végétaux

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux

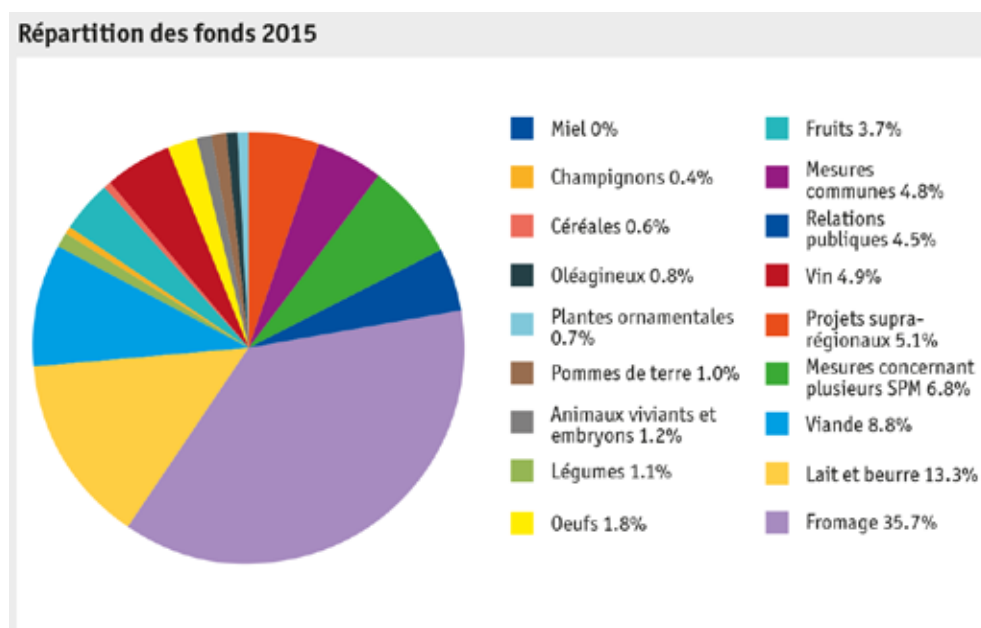
Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux



Promotion des ventes

Répartition des fonds en 2015

La Confédération peut prendre en charge tout au plus 50 % du coût des mesures de marketing en faveur des produits agricoles suisses. Les organisations ou interprofessions concernées doivent financer elles-mêmes au moins la moitié des frais. C'est donc aux acteurs de la branche concernée qu'il appartient en premier lieu de fixer les objectifs de communication et de définir les groupes cibles, d'affecter les fonds et de contrôler les résultats. L'aide accordée par la Confédération revêt un caractère subsidiaire.



Source : Compte d'Etat

Les moyens débloqués à cette fin par la Confédération sont affectés annuellement sur la base d'une analyse tenant compte, d'une part, du poids du produit dans l'économie suisse et du potentiel d'efficacité des opérations de marketing pour les produits ou à la catégorie de produits en question, mais aussi, d'autre part, de l'importance des moyens engagés de son côté par la branche concernée.

L'année 2015 a été marquée par une appréciation brutale du franc suisse, un phénomène qui a eu des incidences sur les projets de promotion des ventes. C'est ainsi que des crédits spéciaux, prélevés sur l'enveloppe existante, ont dû être affectés à des opérations de marketing supplémentaires pour le fromage ainsi que le lait et le beurre (900 000 francs), de même que pour la campagne « Tu es waouh » (250 000 francs).

Initiative d'exportation

Les résultats des projets pilotes de prospection des marchés étrangers ont été repris dans la Politique agricole 2014–2017 et donc dans l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles (OPVA). Depuis 2014, les initiatives d'exportation sont cofinancées à des fins de promotion des ventes. Les mesures de communication et d'analyse du marché visant à stimuler les ventes de produits suisses à l'étranger peuvent en l'occurrence bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 % des frais imputables pendant cinq ans.



En 2015, cinq initiatives ont vu le jour en vue de doper les exportations de nos produits, dans les domaines du fromage, de la viande, des denrées de production biologique, de l'élevage des bovins et des plantes ornementales. Ces initiatives, qui constituent un moyen d'action très apprécié et largement utilisé, permettent aux filières concernées et à la Confédération de recueillir des informations précieuses pour pénétrer sur de nouveaux marchés. Ceux-ci représentent à la fois un potentiel et un enjeu révélés par les expériences faites les deux premières années.

» A42

Dépenses promotion de la qualité et des ventes

Martin Weber, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, martin.weber2@blw.admin.ch



Promotion de la qualité et de la durabilité

La compétitivité du secteur agroalimentaire suisse peut être améliorée de diverses manières. Il est capital à cet égard que le coût des moyens de production agricoles soit aussi faible que possible. La qualité remarquable ou le positionnement des produits agricoles sur le marché revêtent également une importance décisive. Même si ce constat n'a rien de nouveau, il est plus que jamais d'actualité dans la conjoncture actuelle, et la réalisation de ces objectifs est des plus urgentes. Il faut être inventif pour pouvoir tirer parti des potentiels d'amélioration de la compétitivité. Si l'innovation est la clé de la réussite économique, elle nécessite aussi un cadre étatique approprié et une certaine marge de manœuvre. Mais elle doit aussi, si nécessaire, bénéficier d'un soutien, que la politique agricole de la Confédération (PA 14-17) a prévu à l'[art. 11 L'Agr](#) ainsi que l'instrument encore relativement récent que constitue l'«[ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire \(OQuaDu\)](#)».

L'OQuaDu permet de soutenir financièrement les programmes et les projets innovants qui ont un effet favorable sur la durabilité ou sur la qualité des produits agricoles et qui accroissent la valeur ajoutée agricole. Cette ordonnance accorde une aide initiale, qui s'élève au plus à 50 % des coûts imputables pendant quatre ans et qui est destinée à cofinancer les études préliminaires, la phase de démarrage et les frais que la participation à un projet implique pour les producteurs. L'OQuaDu a également pour mission de renforcer la coopération entre les acteurs de la chaîne de création de valeur. C'est pourquoi les projets relevant de cette ordonnance doivent être soutenus conjointement au moins à deux échelons de la chaîne de création de valeur. Autrement dit, l'organe porteur de projet doit être composé d'acteurs issus de l'agriculture, de l'industrie de transformation et de la distribution ainsi que de consommateurs.

Projets ayant bénéficié d'un soutien en 2014/2015

Dans l'ensemble, 68 demandes d'aides financières ont été déposées au cours des premières années. En outre, 34 des projets soumis satisfont aux exigences de l'ordonnance et peuvent bénéficier d'un financement de démarrage. Il s'agit en l'occurrence de dix-sept projets dont le caractère innovant contribue à générer une plus-value en termes de qualité et de durabilité dans l'agriculture. Quatorze mesures ont trait à des normes de production très contraignantes pour les processus et les produits. Trois projets ont encore pu obtenir une aide grâce à la disposition transitoire de l'art. 13, al. 1. L'OQuaDu permet d'encourager les projets les plus divers, dans les secteurs de la production animale, de la production végétale ou des prestations. Ces projets n'ont en commun qu'un lien étroit avec l'agriculture.

Dépenses promotion de la qualité et des ventes

Priska Dittrich, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, priska.dittrich@blw.admin.ch



Désignation de produits agricoles

Dans un contexte de libéralisation du marché, la question de la détection et de la répression des fraudes revêt une importance de plus en plus grande en ce qui concerne les dénominations protégées des produits agricoles transformés ou non (bio, AOP/IGP, « montagne » et « alpage », désignation de la viande de volaille, du vin). D'un côté, les producteurs réclament des mesures efficaces contre le phénomène inacceptable de distorsion de la concurrence dû à des entreprises qui violent les prescriptions et qui en tirent généralement des avantages financiers. De l'autre, les consommateurs exigent, en réaction notamment à différents scandales alimentaires, un degré élevé de protection ainsi que des instruments adéquats pour lutter contre les infractions relevant de la dénomination, de l'importation, de l'exportation, du transit et de l'étiquetage des produits agricoles.

Mieux protéger le consommateur et le producteur contre les fraudes

Le Conseil fédéral a adopté le 4 mars 2016 le rapport en réponse au postulat 13.3837 (CE Savary) « Protection des consommateurs et des producteurs. Quelles est la situation concernant les désignations protégées des produits agricoles ». Ce document met en lumière les bases légales applicables en matière de réglementation et d'exécution. En outre, il donne une vue d'ensemble de la coordination des différents services administratifs concernés et des divers contrôles ainsi que des activités de surveillance des autorités fédérales par le biais des organes de contrôle impliqués. C'est sur la base de cette analyse que le rapport examine et propose des mesures concrètes visant à améliorer le système actuel de lutte contre les infractions dans le domaine des désignations des produits agricoles transformés ou non. Les mesures présentées dans ce rapport (obligation de dénoncer les irrégularités constatées, informations sur les résultats des contrôles quant à la désignation de produits agricoles et sur l'application des dispositions pénales) permettent de remédier aux lacunes des systèmes de contrôle et d'exécution. Ce [rapport](#) peut être consulté sur la page d'accueil de l'OFAG.

Poursuite des infractions

La mise au point d'autres modes d'application de l'art. 182 LAgr a été confiée en 2015 à un groupe de travail interne de l'administration fédérale (OFAG, OSAV, AFD et IPI). L'article en question exige la coordination de cette législation avec la loi sur les denrées alimentaires et celle sur les douanes. Il charge en outre le Conseil fédéral d'instituer un service central pour l'instruction des infractions. Depuis l'adoption de l'art. 182 LAgr, diverses mesures ont été prises tant au plan légal qu'organisationnel pour promouvoir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et pour renforcer la protection contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de désignations de denrées alimentaires. Le rapport décrit notamment les possibilités juridiques qui découlent de l'art. 182 LAgr. Comme les thèmes traités sont soumis à différentes normes juridiques et que l'application relève de différents services fédéraux et cantonaux, il est proposé dans un premier temps de mettre en place une plateforme commune, où il serait possible de trouver les informations et les résultats des contrôles.

État actuel du registre fédéral des AOP et des IGP

En 2015, de nouvelles appellations ont été inscrites au registre fédéral des AOP et des IGP. C'est ainsi qu'ont été enregistrés en tant qu'indication géographique protégée (IGP) la *Zuger Kirschtorte*, le *Jambon cru du Valais* et le *Lard sec du Valais*.

L'OFAG a reçu au cours de ces derniers mois d'autres demande d'inscription : le *St. Galler Alp-käse* de la Suisse orientale (AOP), les trois spécialités appenzelloises *Appenzeller Mostbröckli*, *Appenzeller Siedwurst* et *Appenzeller Pantli* (IGP) et la *Cuchaule* du canton de Fribourg (AOP).



» A47

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2015

Le registre de la Suisse comprend trente-quatre inscriptions : vingt-et-une appellations protégées (AOP) et treize indications géographiques protégées (IGP), dont le Café de Colombia (IGP), la première appellation étrangère. Il est possible de consulter la [documentation](#) à ce sujet sur la page d'accueil de l'OFAG.

La Commission fédérale des appellations d'origine et des indications géographiques

La Commission fédérale des appellations d'origine et des indications géographiques conseille l'OFAG dans l'application de l'ordonnance du 28 mai 1997 concernant la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des produits agricoles transformés (ordonnance sur les AOP et les IGP ; RS 910.12). [Autres informations](#) peuvent être consultées sur la page d'accueil de l'OFAG.

En 2015, la commission a pris position sur les deux demandes d'inscription en tant qu'IGP des appellations *Jambon cru du Valais* et *Lard sec du Valais* ainsi que sur les modifications des cahiers des charges des produits suivants : *Formaggio d'alpe ticinese* (AOP), *Gruyère* (AOP), *Raclette du Valais* (AOP), *Emmentaler* (AOP) et *Sbrinz* (AOP). Elle s'est également exprimée au sujet des oppositions concernant une modification du cahier des charges de l'*Emmentaler* (AOP).

La commission s'est penchée sur la question des exigences minimales requises pour l'inscription d'une AOP ou d'une IGP. Le guide de l'OFAG pour le dépôt d'une demande d'enregistrement ou de modification de cahier des charges répertorie des critères applicables aux fromages et aux produits à base de viande pour montrer dans quelle mesure un facteur naturel peut influencer sur la qualité et les caractéristiques d'un produit AOP. Après avoir analysé en détail les critères, la commission a discuté des normes à appliquer pour la provenance des matières premières dans le cas des indications géographiques protégées. La commission adoptera vraisemblablement en 2016 ses recommandations à l'attention de l'OFAG, qui remaniera ensuite son guide et, au besoin, le complétera.

Paolo Degiorgi, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, paolo.degiorgi@blw.admin.ch



Réglementations d'importation

Dans le domaine du commerce extérieur, la réglementation des importations revêt une importance cruciale pour l'agriculture suisse. L'ordonnance sur les importations agricoles contient les dispositions fondamentales qui régissent entre autres les permis d'importation, la fixation de certains droits de douane ou la répartition des contingents tarifaires. Nombre d'importateurs et de consommateurs s'interrogent sur le bien-fondé de la multiplicité des règles auxquelles sont soumises les importations, d'autant que les accords de libre-échange sont de plus en plus nombreux. C'est pourquoi l'Office fédéral de l'agriculture ne ménage pas ses efforts pour simplifier ces règles et en réduire la charge administrative autant que faire se peut. À cet égard, le Conseil fédéral a pris une décision importante en abrogeant, suivant la proposition de l'OFAG, les dispositions subordonnant l'octroi de permis d'importation des marchandises contingentées au versement du prix d'adjudication.

Ces dispositions, selon lesquelles les marchandises importées ne pouvaient l'être au taux du contingent que si le montant du prix d'adjudication était entièrement réglé, avaient pour but d'empêcher que l'adjudicataire n'épuise sa part de contingent avant d'en avoir réglé le prix. L'abandon de cette disposition a permis de réduire nettement le délai fixé pour le paiement, compris ordinairement entre un et cinq mois selon la nature des denrées et la durée de l'adjudication. Les opérateurs qui importaient des marchandises contingentées avant d'en avoir réglé le prix s'exposaient à ce que l'Administration fédérale des douanes fasse passer ces marchandises sous le régime de l'importation hors contingent. (Par ailleurs, les importateurs pouvaient se libérer de cette obligation au moyen d'une garantie, c'est-à-dire une garantie bancaire ou un cautionnement). Dans un arrêt rendu le 24 janvier 2014, le Tribunal fédéral a jugé la pénalité disproportionnée. Étant donné que l'exécution de ce jugement aurait entraîné la modification des dispositions concernées, le Conseil fédéral a préféré les abroger complètement dans l'OIAgr au 1^{er} janvier 2016, compte tenu de la simplification administrative attendue par les importateurs. Les autres dispositions touchant le versement du prix d'adjudication, les délais et celles qui portent sur le recouvrement des créances restent inchangées.

Le Conseil fédéral a également pris une mesure de simplification administrative concernant les importations d'orge, d'avoine et de maïs, réglementées par le contingent tarifaire n° 28 (céréales secondaires destinées à l'alimentation humaine). Auparavant, seules étaient admises à l'importation les entreprises qui transformaient ces produits dans leur propre entreprise, laquelle devait être dotée des machines nécessaires, s'engageaient à fabriquer des denrées pour l'alimentation humaine en respectant le rendement minimal fixé, tout en s'acquittant de la différence entre les droits de douane en cas de rendement insuffisant. Grevé de tant de règles et de prescriptions, la réglementation du marché ne pouvait être ni libérale, ni efficace sur le plan administratif. C'est pourquoi les dispositions en ont été simplifiées. Depuis 2016, l'importateur de céréales contingentées ne doit plus s'engager auprès de l'Administration fédérale des douanes qu'à employer ces céréales pour l'alimentation humaine et à obtenir le rendement minimal. Malgré tout, même au moyen d'un arsenal réglementaire réduit, l'État garde le contrôle qu'il exerce sur ces importations et garantit que ces denrées restent principalement destinées à l'alimentation humaine.

Au cours de l'année sous revue, il a fallu de nouveau augmenter certains contingents d'importation pour répondre aux besoins de la consommation nationale. Par exemple, cette mesure s'est imposée temporairement pour les plants de pommes de terre, les pommes de terre fraîches (achetées telles quelles) et les pommes de terre destinées aux industries de transformation. La faiblesse de la récolte, principalement composée de tubercules de petit calibre, a conduit à un net accroissement de la demande de pommes de terre d'importation, surtout de la part des transformateurs. Dans ces circonstances et compte tenu de l'augmentation régulière des demandes déposées ces dernières années, l'OFAG a suggéré au Conseil fédéral d'augmenter



au moins le contingent de plants de pomme de terre, pour le faire passer définitivement de 2 500 à 4 000 tonnes à compter de 2017.

Il appartient également à l'OFAG d'adapter périodiquement les taxes douanières prélevées sur le sucre, les céréales, les fourrages et les oléagineux, conformément au mandat que le Conseil fédéral lui a confié dans un cadre réglementaire strict. Ces taxes, composées des droits de douane proprement dits et des contributions au fonds de garantie, variaient en 2015 en fonction des produits qu'elles frappaient : inchangées sur les céréales panifiables, modifiées au 1^{er} février sur le sucre, elles ont subi comme d'habitude des modifications mensuelles sur les fourrages et les oléagineux, étant donné la variété des produits classés dans ces deux catégories.

Le rapport rendu public par le Conseil fédéral sur les mesures tarifaires prises en 2015 contient la liste des ordonnances modifiées en ce qui concerne le contingentement des produits agricoles importés. En outre, le document fait état de l'attribution des contingents tarifaires. L'OFAG publie ces informations sur son site internet, sous la rubrique (« thèmes ») www.import.ofag.admin.ch, mais aussi d'autres données concernant l'importation des produits agricoles.

Répartition des contingents d'importation de viande rouge en fonction des abattages

C'est en 2015 que, pour la première fois, 40 % des parts de contingent d'importation de viande de bovins, d'ovins, de caprins et d'équidés ont été attribuées en fonction du nombre d'abattages, et calculées sur la base des demandes déposées par les « bénéficiaires de cession » dans la base de données sur le trafic des animaux (BDTA) avant le 31 août 2014. (Le bénéficiaire de cession est le cessionnaire d'une part de contingent qui lui a été cédée par l'abattoir inscrit dans la BDTA ; cela peut être aussi l'abattoir lui-même. D'ailleurs, le formulaire en ligne est conçu de telle sorte que l'abattoir figure par défaut dans le champ du bénéficiaire de cession.) L'attribution de parts de contingents pour l'année 2016 a eu lieu sur la base des abattages dans la période comprise entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, alors que pour l'année 2015, la période de référence était plus brève (du 1^{er} janvier au 30 juin 2014). Autrement dit, le calcul des parts de contingents pour l'année sous revue se base pour la première fois sur le nombre d'abattages d'une année entière. C'est pourquoi le nombre des abattages pris en considération pour l'importation de viande d'ovins et d'équidés a plus que doublé entre l'année sous revue et l'année précédente. De même, ce nombre a augmenté de 80 % pour les bovins, mais de 46 % seulement pour les caprins, abattus surtout le printemps. Il faut signaler le nombre satisfaisant des abattages pris en considération pour l'attribution de parts de contingents, par rapport au nombre total des animaux abattus. Dans l'ensemble, ce rapport est de 97,7 % en moyenne, ce qui représente une progression de presque 7 % par rapport à la première période de référence enregistrée. Cette forte augmentation est due principalement à celle qui s'observe dans la viande de bœuf, où 98,4 % des 640 872 abattages ont été pris en considération. Le tableau ci-dessous contient plus de données sur le sujet.

Le tableau donne aussi des indications sur la répartition des parts de contingents entre les opérateurs. Dans les quatre catégories de viandes, cette répartition est à la fois assez large, puisque 279 opérateurs (244 en 2014) se sont vu attribuer des parts de contingent, et assez inégale, puisque la somme des cinq parts les plus importantes a augmenté dans les quatre catégories de viandes pour se situer entre 52 % et 64 % du contingent. Simultanément, le nombre des détenteurs de contingents qui représentent moins de 1 % a aussi augmenté, sauf en ce qui concerne la viande de bœuf, où ce nombre (210) est exactement le même que l'an dernier. On aurait pu s'attendre à ce que la somme de ces parts de contingents augmente, vu que le nombre des petits détenteurs a progressé. Cela n'a pas été le cas : cette somme est en hausse (5 %) dans la viande de caprins seulement, à peu près stable dans les viandes de bovins et d'équidés, en baisse (3 %) dans la viande d'ovins.



Espèce	Abattages juillet 2014 – juin 2015	Évolution depuis janvier – juin 2014 en %	Abattages pris en considération	en %	Détenteurs de parts de contingent	Nombre de parts < 1 %	Somme des parts < 1 %	Somme des cinq parts les plus importantes
Bovins	640 872	+ 80,3 %	630 365	98,4 %	224	210	16,3 %	67,5 %
Ovins	217 374	108.60%	210 544	96,9 %	170	153	17,1 %	57,3 %
Équidés	2639	161.50%	2520	95,5 %	56	35	8,7 %	59,3 %
Caprins	32 284	45.90%	29 634	91,8 %	115	96	19,3 %	53,0 %
Total	893 169	85.00%	873 063	97,7 %	279			

Source : Base de données sur le trafic des animaux (BDTA), OFAG

Adjudication des parts de contingents 2015

Les modes d'attribution des parts de contingents sont l'un des grands objets de la réglementation des importations. Les parts de contingents qui ne sont pas attribuées dans l'ordre de réception des déclarations en douane sont souvent mis aux enchères. Pour la période 2015, l'OFAG a procédé à 95 adjudications, dont le nombre est passé au-dessous de la centaine, étant donné que seules 84 parts de contingent concernaient l'importation de viande, dont aucune ne concernait la viande de porc.

L'année 2015 a également été marquée par la diminution du volume des parts de contingent vendus aux enchères, un phénomène dû à l'introduction du nouveau système de répartition. En effet, 40 % des parts de contingents de viande de bovins, d'ovins, de caprins et d'équidés ont été attribués en fonction du nombre d'abattages. Il s'en est suivi un recul de 18 % des volumes de viande importées sous contingentement et attribuées par adjudication, qui sont passés de 87 553 à 71 919 tonnes. Le produit de la vente de viande a diminué de 14,9 % (-35,3 millions de francs) et se montait en 2015 à 201,1 millions de francs. Les volumes accusent une baisse plus marquée que les produits parce que, de façon générale, les prix payés au terme de l'adjudication ont augmenté. Dans les parts de contingents vendues selon le nouveau mode d'attribution, tant le volume que le produit de la vente ont régressé (-51 % pour atteindre 15 358 tonnes, et -41,3 % pour atteindre 38,5 millions de francs). Cependant, le prix d'adjudication moyen a augmenté de 10 centimes pour atteindre 2 francs 80 par kilo, toutes catégories de viandes confondues, et même de 60 centimes pour atteindre 3 francs 60 pour les 40 % du contingent concernés par le nouveau mode d'attribution.

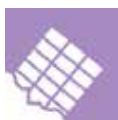
Presque tous les participants aux ventes aux enchères ont fait leurs offres par internet. Ce sont ainsi 80 % des offres (8 000 au total) qui ont été faites en ligne, une proportion qui reste stable. Celle-ci aurait même augmenté, si l'application n'avait pas connu au début du mois de juin, c'est-à-dire à l'échéance trimestrielle prévue pour l'attribution des parts de contingent, la seule panne notable de son histoire.

Le tableau ci-dessous présente de façon plus détaillée le résultat des ventes de parts de contingents pour la période 2015.

» A48

Résultats des mises en adjudication pour la période contingente 2015

Emanuel Golder, OFAG, Secteur Importations et exportations, emanuel.golder@blw.admin.ch

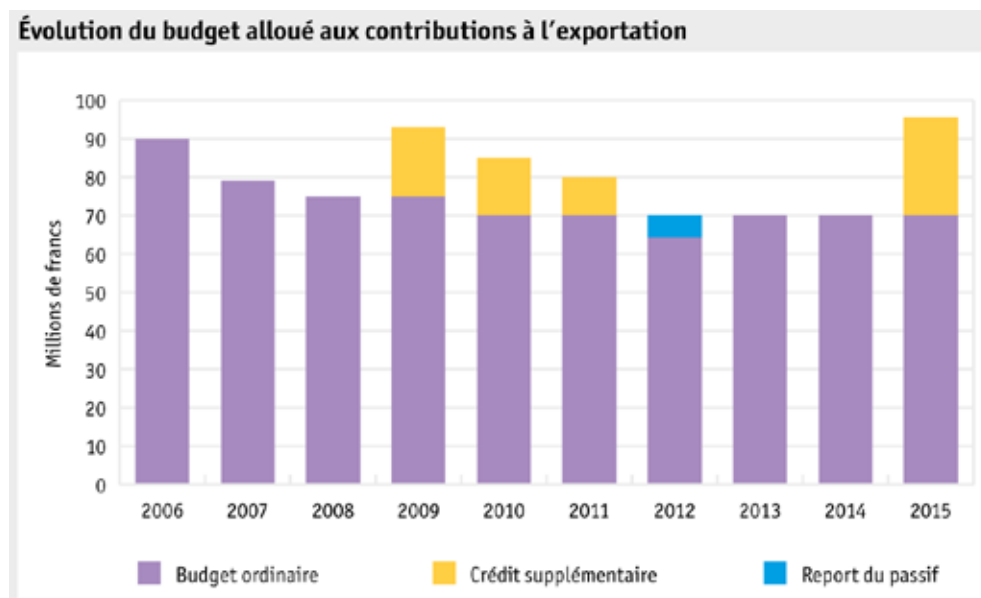


Loi chocolatière

La loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (appelée « loi chocolatière ») établit pour ces produits un système de rééquilibrage des prix à la frontière. Ce système, par des droits de douane spécifiques (« éléments mobiles »), élève le prix des produits de base jusqu'au niveau des prix suisses. Parallèlement, la Confédération peut allouer des contributions à l'exportation de produits transformés, en fonction de certains produits de base mis en œuvre dans leur fabrication, pour les rendre compétitifs à l'étranger. Ce système a pour but de compenser le handicap dont souffre l'industrie agroalimentaire suisse du fait de la politique agricole.

Contributions à l'exportation pendant la période 2015

Le crédit de 95,6 millions de francs débloqué dans le cadre de la loi pour la période 2015 de comptabilisation des contributions (de décembre 2014 à novembre 2015) a permis de financer 79,471 millions de francs de contributions à l'exportation de produits de base laitiers et 16,128 millions de francs pour des produits de base céréaliers.



Source : OFAG

Malgré la limitation apportée au mécanisme des compensations, il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes de contributions ; celles qui n'ont pu être satisfaites se montent à 6,821 millions de francs. Les entreprises concernées se sont néanmoins vu attribuer des droits d'importation de beurre pour une valeur de 0,778 million de francs.

En 2015, rapportée à la totalité de la production suisse, la part des matières premières agricoles exportées ayant fait l'objet de contributions au titre de la loi susmentionnée représentait 6 % pour le lait et 11 % pour le blé.

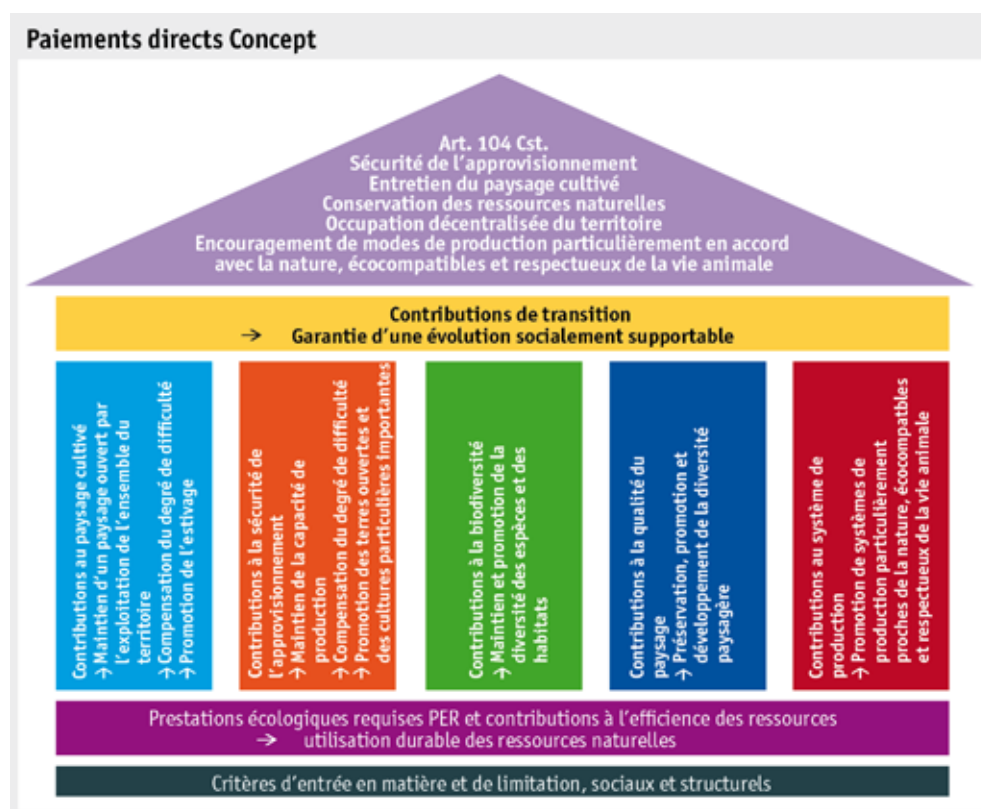
Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



Système des paiements directs

Le 23 octobre 2013 le Conseil fédéral a édicté les dispositions d'exécution sur la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17). Depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe sept types de contributions dans le cadre des paiements directs ; celles-ci sont nommées conformément au but principal visé :

- contributions au paysage cultivé
- contributions à la sécurité de l'approvisionnement
- contributions à la biodiversité
- contribution à la qualité du paysage
- contributions au système de production
- contributions à l'utilisation efficiente des ressources
- contribution de transition



Source : OFAG

Les moyens financiers sont utilisés en faveur de prestations de l'agriculture qui ne sont pas rémunérées par le marché :

- maintien d'un paysage cultivé ouvert, diversifié et attrayant pour la population ;
- maintien d'un approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires ;
- promotion et préservation de la biodiversité dans le domaine d'influence de l'agriculture ;



- encouragement du bien-être des animaux et des modes de production particulièrement en accord avec la nature et ménageant les ressources, tout en maintenant la productivité.

Moyens financiers

Jusqu'en 2013, on distinguait surtout entre les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques ; depuis 2014, les paiements directs sont répartis entre sept types de contributions.

Dépenses au titre des paiements directs

Poste de dépenses	2012	2013	2014	2015	2016 ¹
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.
Paie- ments di- rects gé- néraux	2 163	2 146			
Paie- ments di- rects éco- logiques	641	667			
Contributions au paysage cultivé			496	504	505
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement			1 096	1 094	1 095
Contributions à la biodiversité			364	387	400
Contributions à la qualité du pay- sage			70	125	130
Contributions au système de pro- duction			439	450	455
Contributions à l'utilisation ef- ficace des res- sources			6	17	45
Contributions pour des pro- grammes de pro- tection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources (LEaux et art. 77a/b LAgr)			31	26	
Contribution de transition			308	178	179
Réduction / paie- ments anticipés et ultérieurs, etc.	13	15	6	2	
Total	2 791	2 798	2 804	2 784	2 809

Remarque : Une comparaison directe avec les données du compte d'Etat est impossible. Les valeurs indiquées se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'Etat indique les dépenses d'une année civile.

¹ Budget 2016 conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 09.12.2015

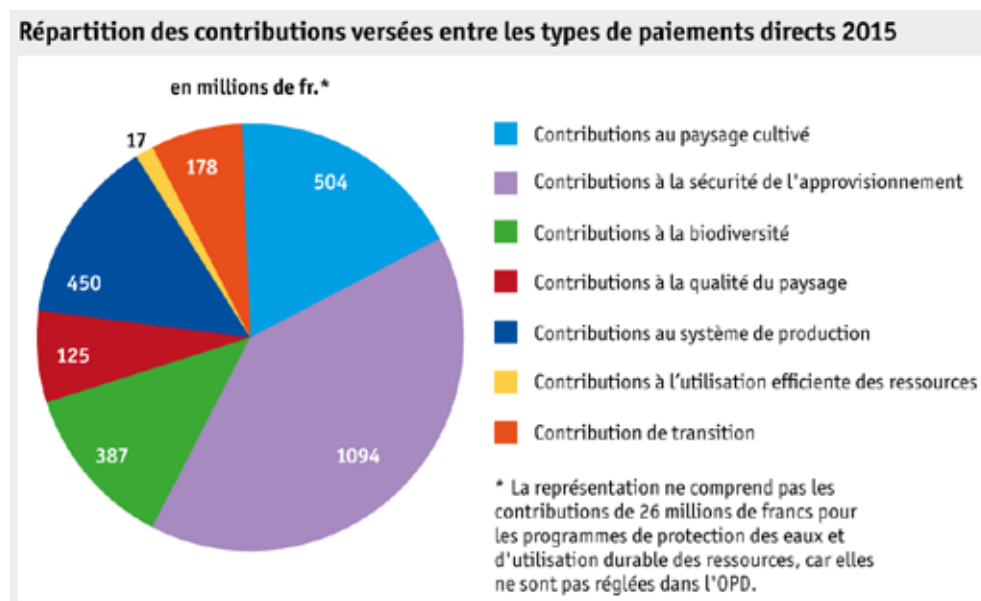
Source : OFAG



Répartition des moyens financiers

Les exploitations agricoles se sont rapidement habituées au nouveau système des paiements directs et annoncent les prestations qu'elles réalisent en faveur de la société. C'est pourquoi, davantage de moyens financiers ont été octroyés pour les programmes de paiements directs (biodiversité, qualité du paysage, systèmes de production, efficacité des ressources) en 2015 que l'année précédente. Les moyens disponibles pour la contribution de transition sont ainsi passés de 308 à 178 millions de francs.

Aperçu des types de contribution



Source : OFAG

» A49 **Le tableau ci-dessous comprend des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2015 :**

» A51 **Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines)**

» A52 **Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de taille (zone de montagne I et II)**

» A53 **Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de taille (zone de montagne I et II)**

» A54 **Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne)**



Doris Werder, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural, doris.werder@blw.admin.ch



Exigences relatives à l'octroi de paiements directs

Les exploitants doivent satisfaire à de nombreuses exigences pour pouvoir obtenir des paiements directs. Au nombre de celles-ci figurent, d'une part, des conditions générales telles qu'une forme juridique, une formation et un domicile et, d'autre part, des critères structurels et sociaux, eux aussi déterminants, comme le besoin minimal en travail ou l'âge de l'exploitant. A cela s'ajoutent les charges écologiques spécifiques qui sont regroupées sous la notion de prestations écologiques requises (PER). Les exigences PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de promotion de la biodiversité, une exploitation conforme aux prescriptions des inventaires d'importance nationale, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, ainsi que la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce. L'objectif des PER est d'encourager une production agricole respectueuse de l'environnement, durable et conforme à la protection des animaux. Les PER sont une condition pour l'obtention de paiements directs en vertu de la Constitution fédérale. Des manquements aux prescriptions déterminantes donnent lieu à une réduction des paiements directs ou à un refus d'octroi.

Les paiements directs sont réservés aux exploitations paysannes cultivant le sol. Les contributions à la biodiversité et la contribution à la qualité du paysage constituent une exception. Ces deux types de paiements directs peuvent également être versés aux cantons et aux communes, ainsi qu'à des personnes morales dont le siège est en Suisse. Il est ainsi possible d'éviter des espaces vides dans le maillage du territoire qui est couvert par les projets de mise en réseau ou de qualité du paysage.

La limite d'âge reste inchangée. Les paiements directs sont encore versés au cours de la 65^e année. Le droit aux contributions expire l'année du 66^e anniversaire. L'objectif de la limite d'âge est de lutter contre les retards dans la transmission des exploitations et de promouvoir les changements structurels liés au passage à une nouvelle génération. En outre, les prestations de l'AVS et, le cas échéant, d'autres caisses de prévoyance remplacent le revenu indépendant provenant de l'agriculture.

Les exigences liées à la formation sont maintenues dans le cadre de la PA 14-17. La seule modification est que la formation continue doit être terminée au moment du dépôt de la demande. Il est ainsi possible d'éviter des problèmes liés au remboursement en cas de non-conclusion ou d'absence de formation continue. La fourniture durable et efficiente de prestations et les bonnes pratiques agricoles requièrent de solides connaissances du métier.

Les exigences en matière de formation ne doivent pas être remplies si l'exploitation est remise à un conjoint au moment du départ à la retraite de l'exploitant actuel. Le conjoint doit cependant avoir travaillé pendant au moins 10 ans dans l'exploitation. Cette disposition vise à éviter les cas de rigueur, par exemple lorsqu'il n'y a pas de successeur pour reprendre l'exploitation.

Dans le cas des sociétés de personnes, les contributions sont réduites proportionnellement en fonction des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite. Ainsi, dans le cas d'une somme de paiements directs de 60 000 francs et d'une société de trois partenaires, les contributions seraient réduites d'un tiers et ne seraient plus que de 40 000 francs si un des partenaires a atteint l'âge de la retraite.

Jusqu'en 2015, les paiements directs n'étaient versés que si l'exploitation comprenait au moins 0,25 unités de main d'œuvre standard (UMOS). Suite à l'adaptation des facteurs UMOS le 1^{er} janvier 2016, la taille minimale de l'exploitation est passée de 0,25 à 0,2 UMOS. La taille limite d'exploitation permet d'exclure les petites exploitations et de réduire les charges administratives en évitant les subventions minimales.



Un maximum de 70 000 francs est versé par UMOS de l'exploitation. Cette disposition permet de réduire l'incitation à étendre de manière excessive les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) dans certaines exploitations, notamment en plaine. L'augmentation des SPB signifie généralement la réduction des effectifs d'animaux. Les UMOS diminuent alors également ; c'est ainsi que la limitation peut être efficace. Ne sont pas comprises dans cette limitation les contributions pour la mise en réseau, la qualité du paysage, l'utilisation efficiente des ressources, ainsi que les contributions de transition. En raison du cofinancement par le canton des contributions à la qualité du paysage et pour la mise en réseau, l'exécution deviendrait disproportionnellement plus difficile si la limitation UMOS était appliquée à ces contributions. Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources, comme p. ex. pour l'achat d'engins de pulvérisation, sont également exclues de la limitation UMOS. Il en va de même pour la contribution de transition, afin de ne pas porter atteinte à l'atténuation de la transition vers le nouveau système.

Effets du plafonnement des paiements directs par UMOS

Limitation par unité de main-d'œuvre standard (UMOS)	Exploitations concernées	Réductions	Part aux contributions des exploitations concernées	Part au total des paiements directs
Année	Nombre	fr.	%	%
2014	30	173 622	8,13	0,01
2015	35	190 718	6,20	0,01

Source : OFAG

En outre, au moins 50 % des travaux de l'exploitation agricole doivent être effectués par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation. Les exploitations où travaille uniquement de la main-d'œuvre externe ne reçoivent pas de paiements directs.

Sur les 51 939 (année précédente : 52 838) exploitations à l'année qui dépassent la limite fixée par la Confédération pour ses relevés et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2015, 46 811 touchent des paiements directs (année précédente : 47 600).

Les explications ci-dessus concernent les exigences posées aux exploitations à l'année. En ce qui concerne l'octroi des paiements directs dans la région d'estivage, l'exploitant doit être domicilié en Suisse et gérer l'exploitation d'estivage pour son compte et à ses risques et périls (cf. art.10 OPD). Les exigences d'exploitation doivent en outre être remplies (cf. art. 26 à 34 OPD et article dans le présent rapport agricole sur les [exploitations d'estivage](#)).

Daniel Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, daniel.meyer@blw.admin.ch



Exécution

Contrôles

Les cantons sont responsables de la planification, de la réalisation et de la documentation des contrôles dans les exploitations agricoles (cf. art. 104 de l'ordonnance sur les paiements directs [OPD]). S'ils ne souhaitent pas réaliser certains contrôles eux-mêmes, ils peuvent mandater des organes de droit privé dans ce but. Les cantons doivent impérativement superviser par sondage l'activité de contrôle des organismes associés.

Dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA), le Conseil fédéral prescrit que chaque exploitation doit faire l'objet au moins tous les quatre ans d'un contrôle portant sur le respect des dispositions concernant les paiements directs. Les prestations écologiques requises (PER) constituent une part importante de ces dispositions. En ce qui concerne les programmes « Qualité du paysage » et « Biodiversité du niveau de qualité II », une fréquence de 8 ans est appliquée. Les exigences concernant la gestion des exploitations d'estivage et des exploitations de pâturages communautaires sont également contrôlées au moins tous les 8 ans. En plus de ces fréquences minimales pour les contrôles de base, des contrôles supplémentaires sont effectués selon les risques que présente chaque exploitation ; des contrôles aléatoires par sondage sont également réalisés. Des points de contrôle standardisés, basés sur les exigences légales des ordonnances, sont définis pour tous les contrôles. Toutes les dispositions concernant les réductions des paiements directs sont réglées dans l'OPD. Les exploitations sont ainsi contrôlées de la même manière dans toute la Suisse et, en cas de manquement constaté, sont sanctionnées par les mêmes réductions des paiements directs.

Conformément à l'OCCEA, les cantons sont en outre tenus de coordonner les contrôles dans le domaine des affaires vétérinaires et de la protection des eaux avec ceux dans le domaine agricole. L'objectif est qu'il n'y ait en principe pas plus d'un contrôle de base par an dans chaque exploitation. Par contre, les exploitations dans lesquelles un manquement a été constaté peuvent être contrôlées plus souvent en raison du risque plus élevé.

En cas de manquements aux prescriptions déterminantes pour l'octroi des paiements directs, les cantons réduisent ou refusent les contributions conformément aux dispositions de l'OPD. En 2015, un total de 46 800 exploitations agricoles ont obtenu des paiements directs. Les organes de contrôle ont constaté des manquements dans environ 11 % de ces exploitations. Au total, des réductions des paiements directs ont été opérées pour un montant de quelque 6,2 millions de francs.

Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander au service phytosanitaire cantonal des autorisations spéciales pour protéger les cultures par des moyens complémentaires, en vertu du chiffre 6.4 de l'annexe de l'OPD. En 2015, 2570 autorisations spéciales ont été émises pour environ 9184 hectares de surface agricole utile. Le nombre des autorisations spéciales délivrées en 2015 était relativement élevé. Cela s'explique d'une part par les conditions météorologiques relativement chaudes de l'automne, ce qui a fait que des interventions tardives contre les mauvaises herbes étaient nécessaires dans certaines situations. D'autre part, de nouveaux produits phytosanitaires ont été autorisés (par ex. contre le vers fil de fer dans les pommes de terre) ou retirés (par ex. l'enrobage des semences qui a été partiellement remplacé par des insecticides pulvérisés). L'utilisation de ces produits phytosanitaires nécessite une autorisation spéciale, ce qui explique en partie leur nombre important en 2015.

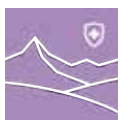


En outre, dans l'arboriculture et la viticulture, les récoltes ont parfois dû être protégées contre la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*). L'importance de la contamination s'explique en partie par les conditions météorologiques particulières. Des autorisations spéciales régionales ont été délivrées dans les zones touchées.

Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2015

Catégorie	Autorisations		Surface	
	Nombre d'exploitations	% des exploitations avec autorisation spéciale	ha	% de la surface concernée
Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	261	10,16	1 85,15	11,82
Emploi d'insecticides et de nématicides granulés	335	13,04	1 302,82	14,19
Céréales : lutte contre le criocère des céréales	113	4,40	556,34	6,06
Pommes de terre : lutte contre le doryphore	168	6,54	815,49	8,88
Légumineuses, tabac et tournesols : lutte contre les pucerons	33	1,28	114,91	1,25
Autre lutte antiparasitaire dans les grandes cultures	1 263	49,14	4 484,7	48,83
Herbages permanents: traitement de surface	62	2,41	252,72	2,75
Utilisation d'herbicides non sélectifs	247	9,61	456,36	4,97
Culture maraîchère	0	0,00	0	0,00
Arboriculture fruitière	68	2,65	99,41	1,08
Viticulture	20	0,78	16,06	0,17
Total	2 570	100,00	9 183,96	100,00

Peter Zbinden, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes peter.zbinden@blw.admin.ch
 Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes laurent.nyffenegger@blw.admin.ch



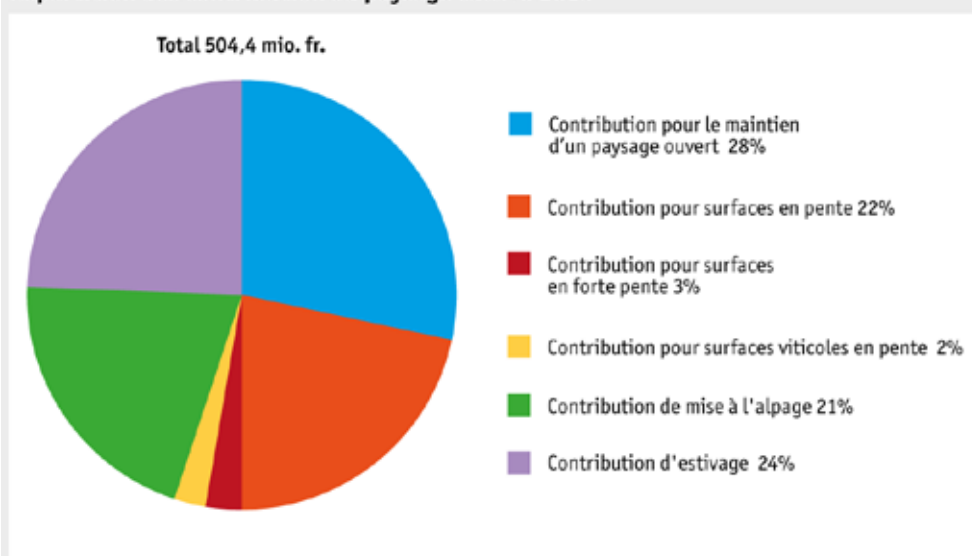
Contributions au paysage cultivé

Les contributions au paysage cultivé encouragent le maintien d'un paysage cultivé ouvert. Elles doivent assurer une exploitation de la plus grande part possible des surfaces utilisées à des fins agricoles ou alpestres et prévenir ainsi l'envahissement des terres cultivables par la forêt, notamment dans les régions et zones qui connaissent des conditions climatiques ou topographiques difficiles. Un paysage cultivé ouvert est la condition essentielle à la fourniture des autres prestations d'intérêt public.

Les contributions au paysage cultivé se composent de six montants :

- contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- contribution pour surfaces en pente
- contribution pour surfaces en forte pente
- contribution pour surfaces viticoles en pente
- contribution de mise à l'alpage
- contribution d'estivage

Répartition des contribution au paysage cultivé 2015



Source : OFAG

76 % des contributions au paysage cultivé sont versées à des exploitations à l'année, sous forme de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert, de contributions pour surfaces en pente, de contributions pour surfaces en forte pente, de contributions pour surfaces viticoles en pente et de contributions de mise à l'alpage. Les 24 % restants des contributions au paysage cultivé sont versées aux exploitations d'estivage sous forme de contribution d'estivage.

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour le maintien d'un paysage ouvert est échelonnée selon les zones, afin de prendre en compte de manière adéquate les difficultés d'exploitation liées aux zones de plus haute altitude. Les difficultés d'exploitation comprennent notamment les périodes de végétation courtes liées au climat, les voies de communication et la desserte (à partir du village ou du



centre le plus proche) et la configuration du terrain. Comme le maintien d'un paysage ouvert est garanti sans contributions en plaine, aucune contribution n'y est octroyée. Dans la région de montagne et des collines, une contribution est accordée par hectare, échelonnée en fonction de la zone.

Taux des contributions pour le maintien d'un paysage ouvert 2015

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	100
Zone de montagne I	230
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	380
Zone de montagne IV	390

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert 2015

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	22 517	237 311	282 584	542 412
Exploitation	Nombre	4 272	12 836	14 052	31 160
Surface par exploitation	ha	5,27	18,49	20,11	17,41
Contribution par exploitation	fr.	808	3 106	6 938	4 519
Total des contributions	1 000 fr.	3 453	39 863	97 499	140 815

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. Comme la plus grande partie de leurs surfaces se trouve en plaine, ces exploitations obtiennent cependant une contribution plus réduite que celles qui exploitent principalement des surfaces dans la région de montagne.

Contribution pour surfaces en pente

Les contributions pour surfaces en pente rétribuent l'exploitation des terres dans des conditions difficiles dans la région des collines ou dans celle de montagne. Elles ne sont versées que pour les prairies, les surfaces à litière, les terres assolées et les cultures pérennes. Les prairies doivent être fauchées au moins une fois par an, les surfaces à litière une fois par an au plus et au moins tous les trois ans. Selon leur déclivité, les terrains en pente sont répartis en deux catégories.

A partir de 2017, les contributions seront également versées en plaine et une troisième catégorie de déclivité sera introduite pour les surfaces en forte pente dont la déclivité est supérieure à 50 %. Cette troisième catégorie fera l'objet de contributions plus élevées. L'objectif est de soutenir plus fortement au plan financier la production sur ces surfaces particulièrement difficiles à exploiter.



Taux des contributions pour surfaces en pente 2015

Pente	fr./ha
déclivité de 18 à 35 %	410
déclivité de plus de 35 %	700

Contribution pour surfaces en pente 2015

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec :					
- une déclivité de 18 à 35 % (en ha)	ha	5 107	58 970	69 171	133 247
- une déclivité supérieure à 35 % (en ha)	ha	1 584	16 590	58 230	76 404
Total	ha	6 690	75 560	127 401	209 652
Nombre d'exploitations	Nombre	2 337	11 662	13 325	27 324
Contribution par exploitation (en fr.)	fr.	1 370	3 069	5 187	3 957
Total des contributions	1 000 fr.	3 202	35 791	69 121	108 114

Source : OFAG

Sur les 210 000 hectares de SAU constitués de terrains en pente, près des deux tiers sont attribués à la catégorie « déclivité de 18 à 35 % ». L'étendue des surfaces annoncées varie légèrement d'une année à l'autre, en fonction des conditions climatiques et de leur impact sur le type d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).

Contribution pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations comprenant une part importante de surfaces en forte pente. Elle tient compte des charges liées à l'utilisation de prairies de fauche en pente (épandage des engrais de ferme, fauche plus fréquente). Elle augmente de manière linéaire en fonction de la part de surfaces en forte pente par rapport à la surface de l'exploitation. Le seuil d'entrée en matière est une part de 30 % de surfaces en forte pente.



Taux des contributions pour surfaces en forte pente* 2015

Part de surfaces avec contribution pour surfaces en pente (déclivité >35 %) sur la SAU donnant droit à des contributions	fr./ha
30 %	100
40 %	229
50 %	357
60 %	486
70 %	614
80 %	743
90 %	871
100 %	1 000

* Les taux sont présentés par tranches de 10 %. Ils augmentent cependant progressivement en fonction de la part de surfaces >35 %.

Contribution pour surfaces en forte pente 2015

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des col-lines	Région de mon-tagne	Total
Surfaces donnant droit aux contri-butions (déclivité > 35 %)	ha	45	3 313	35 091	38 448
Nombre d'exploitations	Nombre	10	706	4 769	5 485
Surface par ex-ploitation	ha	4,47	4,69	7,36	7,01
Contribution par exploitation (en fr.)	fr.	623	1 286	2 630	2 453
Total des contri-butions	1 000 fr.	6	908	12 540	13 454

Source : OFAG

Les moyens issus des contributions pour surfaces en forte pente sont surtout octroyés dans la région de montagne. 65 % des contributions pour surfaces en forte pente sont versées à des exploitations qui ont moins de 20 hectares de surface.

Contribution pour surfaces viticoles en pente

Ces contributions aident à préserver les vignobles plantés en forte pente et en terrasses. Afin d'apprécier correctement les surfaces viticoles pour le calcul des contributions, il convient de faire la distinction entre, d'une part, les fortes et les très fortes pentes et, d'autre part, les terrasses aménagées sur des murs de soutènement. Pour les vignobles en forte pente et en terrasses, les contributions ne sont allouées qu'à partir d'une déclivité de 30 %. Les taux des contributions sont fixés indépendamment des zones.



Taux des contributions pour surfaces viticoles en pente 2015

Surface en pente	fr./ha
déclivité de 30 à 50 %	1 500
déclivité de plus de 50 %	3 000
terrasses d'une déclivité de plus de 30 %	5 000

Contribution pour surfaces viticoles en pente 2015

	Unité	
Total des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 920
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 969
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	381
Aménagements en terrasses	ha	1 569
Nombre d'exploitations	Nombre	2 375
Surface par exploitation	ha	1,65
Contribution par exploitation	fr.	5 029
Total des contributions	1 000 fr.	11 945

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30 %. Moins de 10 % de ces surfaces ont une déclivité de plus de 50 % ; 40 % d'entre elles sont aménagées en terrasses, à savoir 1569 hectares.

Contribution de mise à l'alpage

Les exploitations d'estivage doivent avoir suffisamment d'animaux pour l'exploitation et l'entretien des pâturages d'estivage. La contribution de mise à l'alpage incite les exploitations à l'année à estiver leurs animaux. Elle est versée, directement à l'exploitation à l'année, par pâquier normal (PN) estivé.

La nouvelle contribution de mise à l'alpage, introduite en 2014, a un effet plus direct sur l'objectif visé d'une charge en bétail appropriée que l'ancien encouragement indirect des contributions aux animaux via un supplément d'estivage.

Taux des contributions de mise à l'alpage 2015

	Fr./PN
Contribution de mise à l'alpage	370



Contribution de mise à l'alpage 2015

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Pâquier normal	PN	51 455	65 276	174 427	291 158
Nombre d'exploitations	Nombre	5 060	5 834	10 595	21 489
PN par exploita- tion	PN	10,17	11,19	16,46	13,55
Contribution par exploitation	fr.	3 762	4 140	6 091	5 013
Total des contri- butions	1 000 fr.	19 038	24 152	64 538	107 728

Source : OFAG

La région de montagne compte près de quatre fois plus de PN pour l'estivage que la région de plaine. Les exploitations dans la région de montagne mettent le plus d'animaux en estivage par exploitation, avec 16,46 PN.

» A55

Le tableau ci-dessous permet de consulter les contributions versées par zone agricole et par canton.

Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage est utilisée et entretenue au moyen de quelque 300 000 PN. La charge en bétail autorisée pour chaque alpage est fixée selon les principes de l'exploitation durable. Les contributions sont versées par pâquier normal (PN), calculé à partir de la charge usuelle. Un PN correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100 jours (cf. article sur les [exploitations d'estivage](#) dans le présent rapport agricole).

Taux des contributions d'estivage 2015

Catégorie animale	fr.
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, par UGB	400
Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux	400
en cas de pâturage tournant	320
dans le cas des autres pâturages	120
Autres animaux consommant du fourrage grossier, par PN	400



Contributions d'estivage 2015

Catégorie animale	Paramètre	Contributions	Exploitations	UGB ou PN
	Unité	1 000 fr.	Nombre	Nombre
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, UGB		12 844	900	32 277
Moutons, brebis laitières exceptées, PN		6 486	774	20 874
Autres animaux consommant des fourrages grossiers, PN		102 979	6 276	258 255
Total		122 309	6 745	

Source : OFAG

Les incohérences entre ce tableau et le suivant s'expliquent par le fait que des données erronées ont été fournies pour quatre exploitations.

Contribution d'estivage pour l'estivage de moutons selon le système de pacage 2015

Système de pacage	Paramètre	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
	Unité	Nombre	PN	1 000 fr.
Surveillance permanente par un berger		163	11 720	4 674
Pâturages tournants		189	3 495	1 119
Autres pâturages		428	5 660	677
Total		772	20 876	6 470

Source: OFAG



Evolution de l'estivage entre 2013 et 2015

Catégorie animale		2013	2014	2015
Vaches laitières	Exploitations	3 873	4 735	4 741
	PN	97 964	107 205	109 640
Vaches mères et vaches nourrices et « autres vaches »	Exploitations	2 578	3 322	3 104
	PN	35 608	42 064	43 381
Autre bétail bovin	Exploitations	6 061	6 175	6 167
	PN	112 340	118 533	119 567
Equidés	Exploitations	923	917	873
	PN	4 393	4 396	4 273
Ovins	Exploitations	926	904	902
	PN	23 378	23 191	24 095
Caprins	Exploitations	1 347	1 331	1331
	PN	5 971	5 856	5 969
Autres animaux estivés	Exploitations	228	346	437
	PN	533	750	1 140

Source : OFAG

» A56

Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux

» A57

Statistique sur l'estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton

» A58

Paievements directs aux exploitations d'estivage par canton

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, jonas.plattner@blw.admin.ch

Denis Morand, OFAG, Secteur Paiements directs– Bases, denis.morand@blw.admin.ch



Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

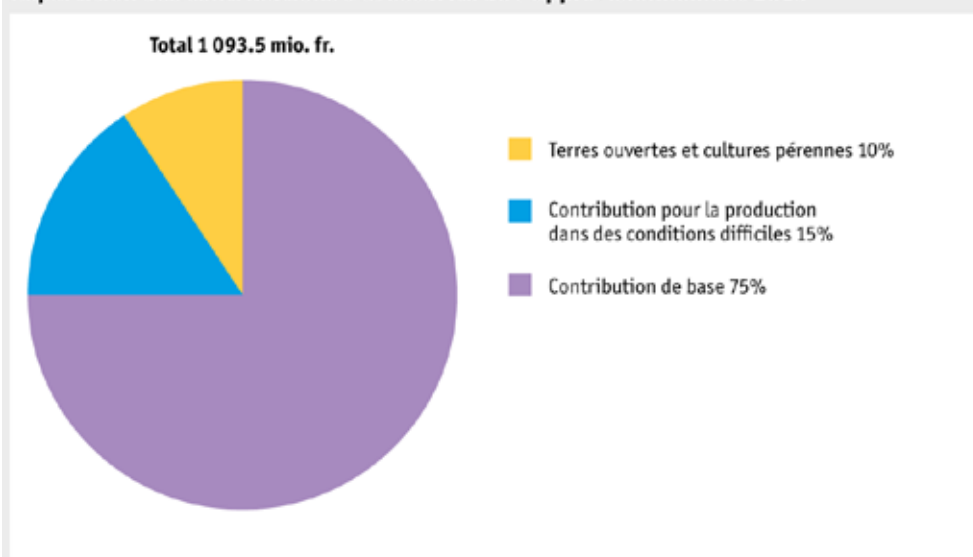
Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement visent à maintenir la capacité de production en cas de pénurie. Cela est important si l'on veut assurer l'approvisionnement de la population en cas de difficultés d'approvisionnement à moyen et à long terme. Le maintien de la capacité de production (sol, savoir-faire, capital) doit être assuré par une production du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui et utilisant les ressources naturelles de manière optimale. Comme il est prévu dans la Constitution, la production doit être principalement axée sur les besoins du marché et doit être orientée le moins possible.

En plus des terres assolées et des cultures pérennes, il convient d'encourager aussi la production sur les surfaces herbagères, vu que plus de 60 % de la surface agricole utile (SAU) de la Suisse ne peut pas servir à la culture des champs, mais seulement à la production de fourrages grossiers. La production de cultures fourragères sur ces surfaces est transformée en denrées alimentaires pour la consommation humaine par l'intermédiaire de l'élevage d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers. Dans le cas des surfaces herbagères, le versement des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est subordonné à une charge minimale de bétail consommant des fourrages grossiers (UGBFG).

Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont constituées de trois éléments :

- contribution de base
- contribution pour la production dans des conditions difficiles
- contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

Répartition des contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2015



Source : OFAG

La plus grande partie des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est versée par l'intermédiaire de la contribution de base (75 %). Le reste est réparti entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (15 %) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (10 %).

Contribution de base

La contribution de base permet d'optimiser l'intensité de la production dans la région de plaine et donc de maintenir la capacité de production. Le montant des contributions est identique



dans toutes les zones ; aucune différence n'est faite entre cultures herbagères et grandes cultures. Vu que les surfaces herbagères extensives et peu intensives ont une productivité moindre, et que la charge minimale de bétail fixée pour ces surfaces est donc plus basse, la contribution de base versée représente la moitié de la contribution destinée aux surface plus productives.

Taux de la contribution de base 2015

	fr./ha
Surface herbagère permanente exploitée comme surface de promotion de la biodiversité	450
Autres surfaces donnant droit aux contributions	900

Contribution de base 2015

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	466 223	251 022	282 551	999 797
- dont SPB	ha	46 878	28 299	67 102	142 279
Nombre d'exploitations	Nombre	19 681	12 782	14 019	46 482
Surface par exploitation	ha	24	20	20	22
Contribution par exploitation	fr.	19 705	16 463	15 873	17 658
Total des contributions	1 000 fr.	387 823	210 428	222 521	820 772

Source: OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour lesquelles des contributions à la sécurité de l'approvisionnement plus basses sont octroyées est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu'en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 24 hectares en moyenne, et celles de la région des collines les plus petites, avec 20 hectares. Elles sont cependant à peine plus petites que les 20 hectares de moyenne des exploitations de montagne. Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (19 705 francs) et la plus faible dans la région de montagne (15 873 francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire du point de vue de la contribution de base, avec 16 463 francs.

La contribution de base est échelonnée pour les exploitations de plus de 60 hectares. Cela signifie que la contribution est réduite pour la part de surfaces entre 60 et 140 hectares. La contribution de base n'est plus versée au-delà des 140 hectares. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont augmentées en fonction du nombre d'exploitations participantes.



Réductions sur la base de l'échelonnement de la contribution de base pour les exploitations de grande taille 2015

Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	fr.	fr.
60 à 80 ha	686	837 595	1 221
80 à 100 ha	147	854 497	5 813
100 à 120 ha	46	614 470	13 358
120 à 140 ha	28	454 007	16 215
plus de 140 ha	21	1 001 456	47 688
Total	928	3 762 025	4 054

Source: OFAG

La contribution de base est réduite au total de 3 762 025 francs pour 928 exploitations. 21 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l'approvisionnement avaient une surface de plus de 140 hectares. La contribution de base a été réduite de plus d'un million de francs seulement pour ces exploitations.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles

Comme moins de la moitié de la SAU se situe dans la région de plaine, une contribution importante doit également être fournie par la région de montagne et des collines pour assurer la sécurité de l'approvisionnement. Dans ces régions, la majeure partie de la SAU n'est utilisable qu'en tant que surface herbagère, ce qui réduit considérablement la marge de manœuvre des exploitations agricoles. Il convient donc de tenir compte de façon appropriée des difficultés d'exploitation en altitude. La contribution pour la production dans des conditions difficiles est échelonnée par zone. Le montant de la contribution tient compte des difficultés d'exploitation ou du rendement plus faible par rapport à une exploitation adaptée aux conditions du site dans la zone de plaine.

Taux de la contribution pour la production dans des conditions difficiles 2015

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	240
Zone de montagne I	300
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	340
Zone de montagne IV	360



Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2015

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	22 149	234 988	278 299	535 435
Nombre d'exploitations	Nombre	4 139	12 776	14 013	30 928
Surface par exploitation	ha	5,35	18,39	19,86	17,31
Contribution par exploitation	fr.	1 372	4 918	6 564	5 189
Total des contributions	1000 fr.	5 677	62 829	91 979	160 485

Source: OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. La contribution par exploitation augmente en même temps que la difficulté croissante : de la région de plaine avec 1372 francs jusqu'à la région de montagne avec 6564 francs, en passant par la région des collines avec 4918 francs.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La production de calories est plus élevée sur les surfaces de grandes cultures ouvertes que sur les surfaces herbagères. Du point de vue de la sécurité de l'approvisionnement, il est par conséquent primordial que ces surfaces aussi bien que les cultures pérennes soient maintenues approximativement à leur niveau actuel. La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes est la même dans toutes les zones (400 fr./ha) et est également versée pour les surfaces exploitées par tradition dans la zone limitrophe étrangère (cf. art. 35, al. 5, OPD). Les mêmes conditions s'appliquent que pour la contribution de base, mais sans la charge minimale de bétail.

Taux pour les terres ouvertes et cultures pérennes 2015

	fr./ha
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	400

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2015

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	234 492	41 718	4 475	280 685
Nombre d'exploitations	Nombre	17 941	7 730	2 363	28 034
Surface par exploitation	ha	13,07	5,40	1,89	10,01
Contribution par exploitation	fr.	5 228	2 159	758	4 005
Total des contributions	1000 fr.	93 797	16 687	1 790	112 274

Source: OFAG

Les surfaces de grandes cultures et de cultures pérennes sont principalement présentes en plaine et dans la région des collines, ce qui est reflété dans la surface par exploitation. La cont-



» A59

tribution par exploitation est donc la plus élevée, avec 5228 francs, dans ces zones, et en particulier en plaine.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l'approvisionnement octroyés selon les cantons et les zones agricoles :

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases jonas.plattner@blw.admin.ch



Contributions à la qualité du paysage

Objectif de la mesure

Encourager l'entretien du paysage cultivé par des paiements directs se faisait auparavant seulement dans le but de maintenir un paysage ouvert (contributions pour surfaces en pente, contributions d'estivage) ou de préserver la diversité des habitats naturels (contributions pour la mise en réseau). Les préoccupations régionales et les valeurs culturelles du paysage, telles que la sauvegarde des pâturages boisés, l'entretien des châtaigneraies ou l'encouragement des cultures céréalières en zone de montagne n'étaient pas prises en compte. Ces lacunes sont à présent comblées par les contributions à la qualité du paysage instituées par la politique agricole 2014-2017 (PA14-17). Ce nouvel instrument permet d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Ces contributions (CQP) sont attribuées sur la base de projets, ce qui permet aux cantons de disposer d'une marge de manœuvre pour prendre en compte les besoins régionaux.

Dans toutes les régions de Suisse, on trouve des paysages cultivés anciens avec leurs aspects régionaux caractéristiques. Pour prendre un exemple, les prairies traditionnelles des Préalpes du Nord présentent une unité naturelle sans être uniformes pour autant. Du Pays-d'Enhaut jusqu'en Appenzell, ces surfaces herbagères sont marquées par des traditions d'exploitation très différentes.

Des paysages cultivés attrayants sont caractérisés par la diversité et la variété. La diversité paysagère a beaucoup d'importance pour la société, car elle remplit de nombreuses fonctions d'ordre social, économique, mais aussi écologique. Particulièrement dans les régions touristiques et les agglomérations, l'agriculture fournit une contribution significative à l'entretien des paysages cultivés. Dans ces régions, les paysages cultivés entretenus servant d'espaces récréatifs sont un facteur non négligeable face à la concurrence. La population des agglomérations utilise les espaces environnants, marqués par l'agriculture, pour des activités diverses telles que des promenades à pied, à vélo ou à cheval. Les paysages cultivés entretenus des régions montagneuses et alpines sont un capital essentiel pour le tourisme suisse. Les paysages cultivés forgent l'identité d'une région et contribuent de manière déterminante à la commercialisation des produits régionaux. Ainsi, les publicités pour des produits régionaux établissent très souvent un lien direct avec l'agriculture dont ils sont issus.

L'évolution structurelle de l'agriculture conduit à une évolution contrastée du paysage : tandis que dans les sites favorables, l'exploitation s'intensifie de plus en plus, les surfaces isolées et difficiles à exploiter sont plutôt abandonnées. Cette évolution a un impact négatif sur la diversité paysagère, qui s'appauvrit à cause de l'abandon de l'exploitation (embroussaillage, progression de la forêt) ou au contraire de son intensification (abattage d'arbres isolés, parcelles cultivées plus grandes). La diversité du paysage est un bien public qui est encouragé par des paiements directs, à savoir les CQP. Ces dernières visent à maintenir, à encourager et à développer des paysages cultivés diversifiés avec leurs particularités régionales. La contribution de l'agriculture à l'entretien du paysage doit être axée sur les besoins régionaux. Elle n'est pas imposée par la Confédération, qui procède uniquement à une vérification, mais est déterminée sur place en étant assortie d'objectifs. Des questions comme « Quelles sont les qualités de notre paysage ? » « Qu'est-ce qui est caractéristique de notre région et mérite d'être sauvegardé ? » « Qu'est-ce qui a disparu et que voulons-nous encourager ? » doivent trouver des réponses à l'échelle régionale. Le maintien et l'entretien d'éléments paysagers existants ainsi que la création de nouveaux éléments sont soutenus sous la forme de contributions annuelles ou uniques.



Projets de qualité du paysage : de l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre

Les CQP constituent un paiement direct lié à un projet et à une région. Un organisme régional ou le canton élabore un projet de qualité du paysage (projet QP) pour une région donnée (vallée, parc naturel, district, etc.) en y intégrant les agriculteurs. La première étape consiste à fixer des objectifs pour le périmètre du projet, en s'appuyant sur les nombreuses bases existantes relatives au paysage (concepts de développement du paysage, dossiers de parcs naturels régionaux). Ensuite, on fixe des mesures axées sur les objectifs paysagers régionaux et relevant de la compétence de l'agriculture. Les cantons proposent des taux de contributions proportionnels à l'investissement exigé par les mesures, éventuellement assortis d'un bonus pour inciter à fournir les prestations attendues. Les cantons sont aussi responsables de la mise en œuvre des projets QP. Ils financent 10 % des contributions et concluent des conventions d'exploitation d'une durée de huit ans avec les exploitations. La Confédération approuve les projets. Elle vérifie leur cohérence, règle les éventuels conflits d'intérêts et refuse les mesures sans rapport direct avec la production agricole.

Pour chaque projet, les cantons disposent au maximum de 360 francs par hectare de surface agricole utile (SAU) ou de 240 francs par PN des exploitations ayant conclu une convention. Les contributions à la qualité au paysage versées aux exploitations varient selon les modalités du contrat (nombre de mesures, travail requis). En outre, les moyens financiers de la Confédération ont été plafonnés jusqu'en 2017 en fonction de la SAU (120 francs par ha) et du pâquier normal (80 francs par PN) et répartis entre les cantons. On a procédé ainsi pour limiter les moyens financiers à disposition des projets QP à ce qui avait été communiqué dans le message du Conseil fédéral sur la PA 14-17 et pour garantir aux cantons des conditions stables pour mettre en place des projets QP.

L'évaluation de la mise en œuvre a lieu durant la septième et dernière année contractuelle. Pour poursuivre le projet, il est alors possible de démarrer une nouvelle période de mise en œuvre et de prolonger la convention.

Élaboration de projets QP sur le site de l'OFAG sous [infos utiles](#)

Exemples de projets

Deux projets de contextes paysagers différents sont présentés ici, ils sont représentatifs des 111 projets QP qui ont été mis en œuvre depuis 2014. Tous les rapports des [projets QP approuvés par l'OFAG](#) sont publiés sur le site de l'OFAG.

Binntal



La culture ou le maintien de terres ouvertes et de cultures spéciales (p. ex. les herbes de montagne comme dans l'image) sont soutenus par des contributions QP dans les régions où ces cultures sont en train de disparaître en raison de leur éloignement. (© OFAG)



Sur les alpages, les différents secteurs de pâturages présentent une hétérogénéité importante du point de vue des structures, de la topographie ou de la qualité du fourrage. Il est donc judicieux de détenir des espèces ou catégories d'animaux divers qui ont des comportements différents sur le pâturage. Cela fait l'objet d'un soutien par des CQP. (© OFAG)



Dans le cadre du projet QP Binntal, une coupe de nettoyage dans les pâturages est encouragée, afin d'empêcher un embroussaillage insidieux. Un entretien différencié contribue à créer une mosaïque paysagère. (© OFAG)

Périmètre	181 km ²
Agriculture	51 exploitations, 4190 ha SAU 964 PN
Porteur de projet	Parc paysager du Binntal



La charte du parc paysager du Binntal a été une base précieuse pour l'élaboration du projet QP Binntal. Cette charte, élaborée sur une base participative, contient une description précise des espaces paysagers et la vision du paysage 2025, dont ont été tirés également les objectifs paysagers du projet QP.

Les points forts du paysage dans le périmètre sont les paysages naturels et cultivés diversifiés qui présentent un fort potentiel de ressourcement : le Binntal comprend des éléments de paysage très diversifiés, des arbres fruitiers aux champs, en passant par les surfaces herbagères riches en structures. La région d'estivage est relativement intacte, sans infrastructure fixe pour les sports d'hiver. L'aspect du paysage était autrefois fortement marqué par les cultures de céréales. Aujourd'hui, les grandes cultures ont presque disparu. Des cultures isolées en zone de montagne sont cependant encore exploitées sur le versant sud du Binntal.

La charge de travail des exploitations restantes est très élevée. Les surfaces dans les régions périphériques et les surfaces en forte pente, difficiles à exploiter, menacent d'être abandonnées. D'autre part, dans les sites exploitables de manière plus intensive, les structures marquantes du paysage sont éliminées ou ne sont plus entretenues.

Le projet QP Binntal a pour objectif de préserver le caractère ouvert et riche en structures du paysage, ainsi que la mosaïque diversifiée de petites parcelles exploitées. Le maintien d'un paysage ouvert est un objectif important. Des éléments structurels tels que les champs et les clôtures en bois sont encouragés de manière ponctuelle, là où cela est nécessaire.

Dans le parc naturel régional du Binntal, la protection des habitats de grande valeur et du paysage exceptionnel est liée au développement économique. Cet objectif correspond très bien aux visées du projet QP : le tourisme doux et l'artisanat du Binntal bénéficient de l'engagement des agriculteurs en faveur de l'entretien du paysage.

Rapperswil-Jona / Eschenbach



Les haies vivantes ont été créées à l'origine pour servir de clôture ou de séparation entre les parcelles cultivées. Elles font partie aujourd'hui des éléments de paysage particulièrement remarquables et sont volontairement encouragées et préservées. (© OFAG)



Dans le cadre du projet QP Rapperswil-Jona /Eschenbach, une bande de 50 m délimitée le long des habitations fait l'objet d'un encouragement. Les mesures concernant ces zones, qui constituent notamment des zones de ressource attractives de proximité, sont soutenues par une contribution supplémentaire. (© OFAG)



Les arbres isolés indigènes structurent les terres arables et les surfaces herbagères et fournissent des points de repère dans le paysage. C'est pourquoi la plantation et l'entretien de ces arbres sont soutenus par des contributions QP. (© OFAG)

Périmètre	86 km ² , 2 communes
Agriculture	251 exploitations, 3675 ha SAU
Porteur de projet	Ville de Rapperswil-Jona et commune d'Eschenbach



Le paysage et l'agriculture dans le périmètre de projet sont influencés par un terrain caractéristique au plan de la géomorphologie. Les terres assolées, les vignobles et les surfaces marécageuses dominent un paysage marqué par les lacs. Les prairies, pâturages, forêts et petites cuvettes marécageuses donnent sa forme au paysage de crêts. Des petits herbages imbriqués comprenant des parties forestières sinueuses et la région d'estivage sont présents dans le paysage molassique préalpin.

Les particularités du paysage dans le périmètre de projet sont les haies vivantes et les haies de noisetiers. Les haies de noisetiers à croissance rapide ont autrefois été plantées le long des limites de propriétés pour fournir du bois. Les haies vivantes, notamment d'aubépines, servaient à délimiter les pâturages. Le projet QP vise à redonner plus d'importance à ces éléments culturels historiques et à les préserver.

Les lisières de forêt sont également un élément marquant du paysage dans ce périmètre ; elles s'étendent sur 535 km et présentent la structure imbriquée typique forêt-prairie-pâturage.

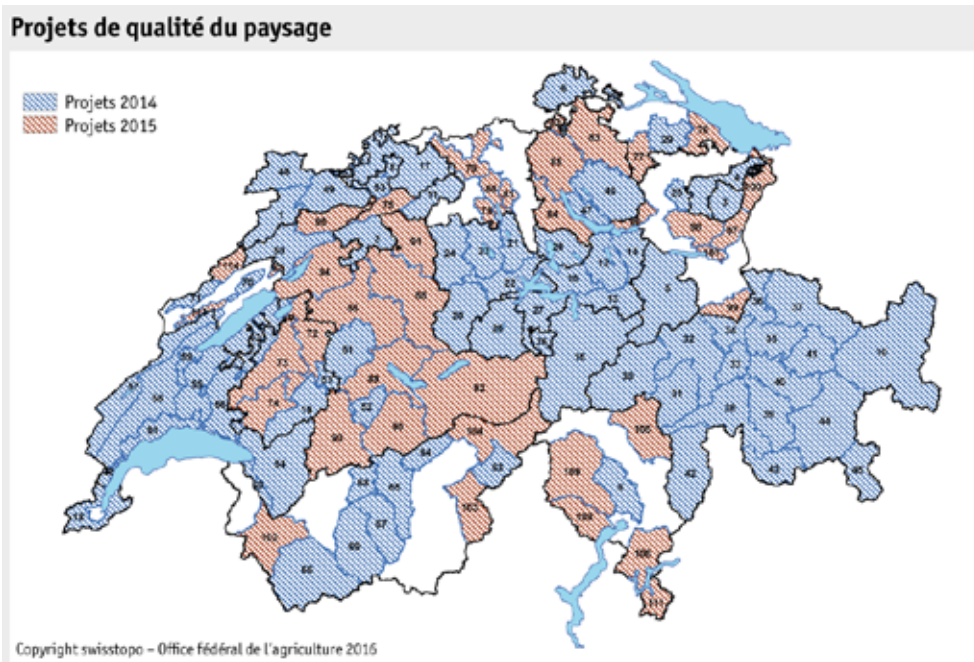
Le projet QP Rapperswil-Jona / Eschenbach a pour objectif de préserver les petites surfaces typiques avec des modes et intensités d'exploitation appropriés. La diversité des structures dans les lisières de forêt, terres assolées, vignobles, pâturages, prairies, cours d'eau, surfaces marécageuses, alpages et bordures d'habitations constituent une part importante d'un espace de ressourcement multifonctionnel.

Le projet s'attaque aux surfaces mal intégrées au paysage, en bordure des zones urbanisées. Un système de bonus fournit une incitation pour le maintien ou la création de certains éléments paysagers choisis en bordure des habitations.

Le porteur de projet prévoit d'encourager certaines mesures de manière ciblée pendant la phase de mise en œuvre au moyen de promotions annuelles. Par exemple, les haies, et notamment les haies vivantes, sont mises en avant en 2016. Une journée de travail, visant à communiquer la manière dont les haies vivantes peuvent être aménagées et entretenues, est planifiée. En lien avec cela, un travail de communication actif avec le grand public est effectué.

Moyens financiers et données statistiques de 2015

En 2015, l'OFAG a autorisé 40 nouveaux projets QP. Avec les projets autorisés en 2014, cela fait un total de 111 projets QP en cours, dans lesquels 125 millions de francs ont été investis. Les exploitations de tous les cantons ont pu participer, car il existe au moins un projet QP par canton depuis 2015.



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2016

» A60 Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus.

» A61–62 Le lien ci-dessous mène à un aperçu sous forme de tableau de toutes les données sur les projets de qualité du paysage expliquées plus loin.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2015

Depuis 2014, 31 083 exploitations à l'année et 3953 exploitations d'estivage ont conclu une convention concernant les mesures QP. Il s'agit de respectivement 66 % et 57 % des exploitations en Suisse. La Confédération a versé aux exploitations participantes une moyenne de 3723 francs par exploitation et de 149 francs par hectare SAU pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare SAU sont légèrement plus élevées dans les régions de montagne que dans les régions de plaine ou des collines. Pour certains projets, les mesures dans la région d'estivage seront mises en œuvre ultérieurement.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2015

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'estivage	Total
Exploitations	Nombre	11 731	8841	10 523	3941	35 036
Contribution par ha ¹	Nombre	136	145	172		149
Contribution par exploitation	fr.	3846	3289	3974	2471	3581
Total contributions	1000 fr.	45 122	29 080	41 534	9740	125 476

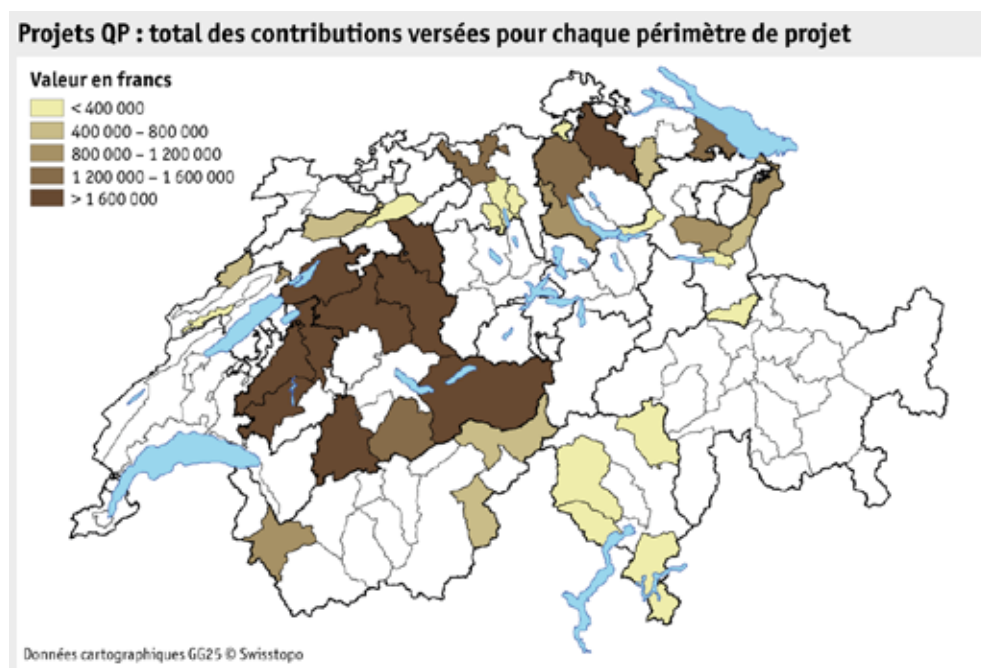
¹ Seulement exploitations à l'année
 Source : OFAG



» A63

Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2015

En moyenne, 5 millions de francs ont été payés par canton. Comme le nombre de projets mis en œuvre depuis 2014 est différent dans chaque canton, les contributions par canton varient fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud. Ces deux grands cantons ont mis en œuvre des projets QP à grande échelle dès la première année. De petits cantons comme Appenzell Rhodes-Intérieures et ceux ne comptant que quelques projets QP jusqu'en 2015, comme l'Argovie ou le Tessin, ont reçu nettement moins de CQP.



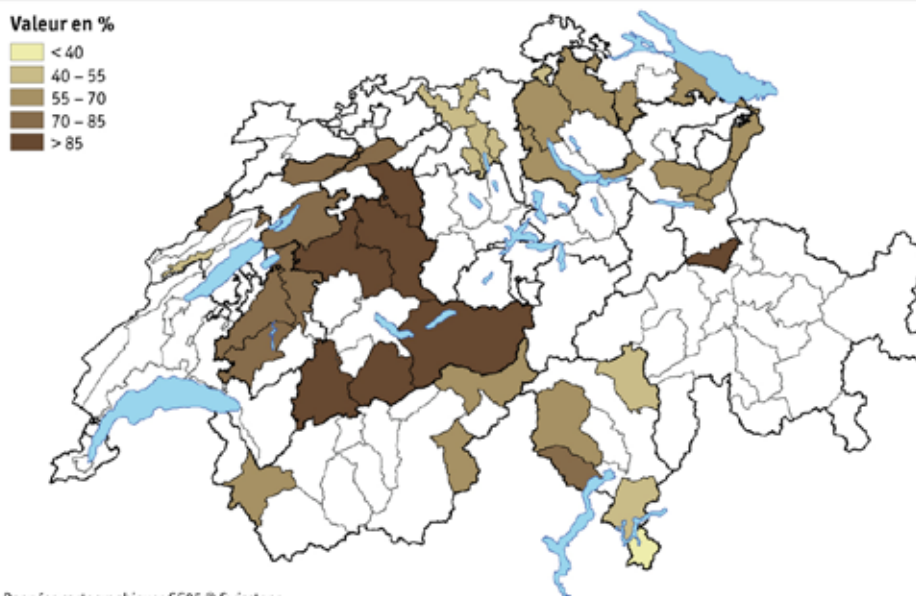
Source : Office fédéral de l'agriculture – 2016

La Confédération a octroyé en moyenne environ 1 million de francs de CQP par projet. Les contributions totales les plus élevées ont été attribués aux projets Emmental (BE) et Berner Mittelland (BE). Les montants les plus faibles ont été versés aux projets Parco Nazionale del Locarnese (TI) et Mendrisiotto (TI). Le montant de la contribution pour chaque projet dépend fortement de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet, ainsi que de la participation de ces dernières au projet. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :

» A64 – 65



Projets QP : participation des exploitations à l'année dans le périmètre de projet



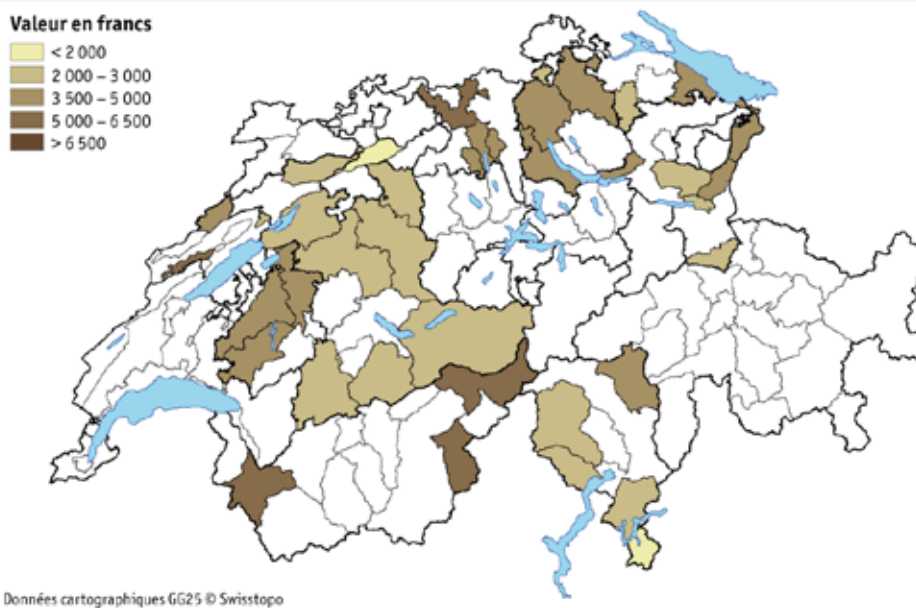
Source : Office fédéral de l'agriculture – 2016

Pour cette évaluation (sur la **participation des exploitations à l'année**), c'est le domicile des exploitations et non la situation de la surface exploitée qui est déterminante. Ainsi, si de nombreuses surfaces du périmètre de projet A sont exploitées par des exploitations qui ont leur domicile dans le périmètre B ou C, la participation au projet A est sous-estimée dans l'évaluation.

En moyenne, 51 % des exploitations de base par périmètre de projet ont participé à un projet QP. La participation la plus forte (plus de 94 %) a été constatée pour les projets Lumnezia-Vals (GR) et Entlebuch (LU). De plus amples données sur la participation des exploitations de base et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant :

» A66 – 67

Projets QP : contributions par exploitation à l'année dans le périmètre de projet



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2016



Les données par exploitation ne font pas la différence entre les mesures annuelles et les mesures uniques (investissements). Par conséquent, les investissements importants uniques comptent pour une grande part dans cette statistique, mais ne seront plus comptés l'an prochain.

Contributions par catégorie de mesures en 2015

Certaines mesures dans la ferme comme l'entreposage ordonné de balles d'ensilage ou l'entretien d'un jardin potager ont parfois fait l'objet de virulentes critiques dans les médias. Or, une évaluation quantitative des données de 2015 montre que les paiements pour ce type de mesures ne représentent qu'environ 4 % des CQP. Près de deux tiers d'entre elles vont au maintien et à l'entretien de structures telles que les arbres, les haies et les murs de pierres sèches ainsi qu'à l'encouragement de paysages cultivés et herbagers diversifiés. Une part de 16 % des CQP servent à soutenir des éléments traditionnels du paysage cultivé comme les pâturages boisés, les châtaigneraies, les prairies de fauche ou les meules de foin.

Contribution par catégorie de mesure 2015

Catégorie de mesures	Exemples de mesures	Contributions	Part
		en millions de francs	%
Structures	Arbres isolés remarquables, arbres fruitiers haute-tige, haies, murs de pierres sèches, berges boisées,...	37,7	30 %
Diversité des grandes cultures	Assolements diversifiés, cultures colorées, flore messicole,...	26,6	21 %
Diversité des surfaces herbagères	Divers types de prairies, cultures fourragères échelonnées, bandes fleuries, bordures,...	19,6	16 %
Éléments traditionnels de paysage cultivé	Pâturages boisés, châtaigneraies, prairies de fauche, cultures en zone de montagne, meules de foin, ...	20,5	16 %
Maintien ciblé d'un paysage ouvert, récupération de surfaces	Débroussaillage, pâture avec des races d'animaux appropriées en vue du maintien d'un paysage ouvert,...	7,8	6 %
Autres	Diversité dans la viticulture, accessibilité du paysage,...	8,1	6 %
Ferme, valeurs culturelles	Entreposage ordonné des balles d'ensilage, jardins potagers paysans, élevage diversifié, fauche autour des calvaires,...	5,0	4 %

Source : OFAG

Perspectives

En 2016, 23 autres projets CP seront mis en œuvre. Les dépenses liées aux CQP continueront d'augmenter. Les moyens financiers sont toujours assurés par la baisse des contributions de transition. En outre, un plafond limite les CQP par canton. Si tous les cantons devaient épuiser



ce plafond, les CQP nécessiteraient environ 150 millions de francs de fonds publics. Un premier bilan du nouveau programme sera fait en 2016 dans le cadre d'une évaluation.

Rebecca Knoth, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes

Matthieu Raemy, OFAG, Secteur Paiement directs – Programmes, matthieu.raemy@blw.admin.ch



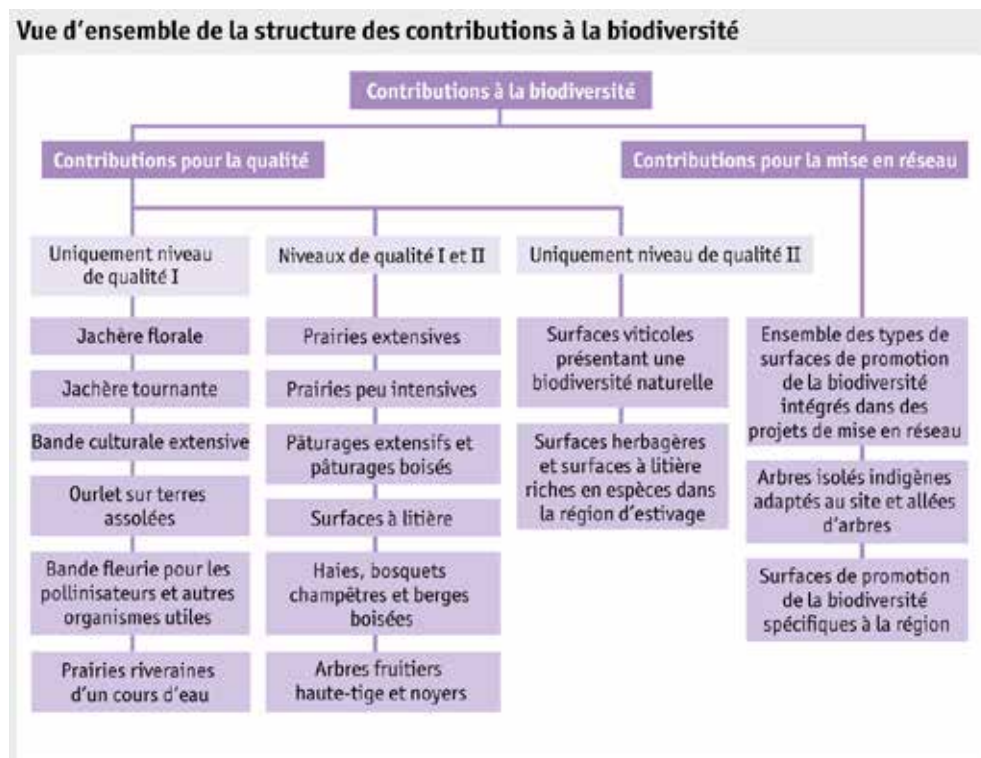
Contributions à la biodiversité

Les contributions à la biodiversité sont octroyées pour la promotion de la richesse des espèces et de la diversité des habitats naturels. Par biodiversité on entend la variété des formes de vie sur la Terre. Elle fournit des services écosystémiques, tels que la conservation des ressources génétiques, la régulation naturelle des organismes nuisibles ou la mise à disposition d'espaces propices à la détente dont toute la société profite. Sur les terres agricoles, la mécanisation du travail, toujours plus importante, et l'intensification de l'agriculture ont entraîné une uniformisation des conditions écologiques et par conséquent un recul de la biodiversité. Les contributions à la biodiversité ont été conçues pour contrer le recul des espèces prioritaires et des précieux habitats naturels grâce à l'aménagement et la mise en réseau de surfaces appelées surfaces de promotion de la biodiversité. Les objectifs fixés dans la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) concernant la biodiversité ont été en partie déjà atteints fin 2014.

Objectifs concernant la biodiversité pour 2017 et état de la situation en 2015

	Objectif pour 2017	Situation 2015
Niveau de qualité I	65 000 ha SPB en région de plaine	73 000 ha
Niveau de qualité II	40 % de SPB de qualité	35 %
Mise en réseau	50 % des SPB mises en réseau	71 %

Source : OFAG



Source : OFAG

Source : OFAG

Contributions pour la qualité

Les contributions pour la qualité sont versées pour l'exploitation des SPB en fonction de deux niveaux de qualité. Le niveau de qualité I (QI) correspond au niveau de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) en vigueur jusqu'en 2014, le niveau de qualité II (QII) au niveau de



l'ancienne ordonnance sur la qualité écologique (OQE). En 2015, les bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles ont été ajoutées aux éléments écologiques qui bénéficient actuellement d'un soutien. L'aménagement de SPB doit notamment contribuer à la mise en place de surfaces très variées et très riches, susceptibles de servir d'habit naturel à de nombreuses espèces animales et végétales. Les contributions pour la qualité allouées aux différents types de surfaces de promotion de la biodiversité sont échelonnées selon le niveau de qualité et la zone. Le financement des contributions à la qualité est entièrement assuré par la Confédération.

Niveau de qualité I

Les contributions pour le niveau de qualité I visent à préserver et, si possible, à élargir l'espace vital de la faune et de la flore suisses dans les régions agricoles. De surcroît, elles doivent contribuer au maintien des structures et des éléments typiques du paysage.

Le niveau de qualité I doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Sur certaines SPB, telles que les prairies extensives ou les surfaces à litière, aucun engrais ne doit être épandu, car cela est favorable à la préservation et la promotion des espèces-cible et des espèces caractéristiques présentes sur ces sites pauvres en éléments fertilisants.
- Il convient de lutter contre les plantes posant des problèmes afin d'empêcher que des espèces nuisibles pour l'agriculture et pour la biodiversité comme le rumex ou les plantes néophytes envahissantes se propagent et que l'on perde le contrôle de la situation.
- Aucun produit phytosanitaire ne peut être utilisé étant donné que leur utilisation à grande échelle constituerait un risque pour les espèces cibles et pour les espèces caractéristiques à promouvoir. Les traitements plante par plante ou les traitements de foyers sont cependant autorisés pour les plantes posant problème, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques et l'applications de certains produits phytosanitaires dans le cas des arbres fruitiers haute-tige et des surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle.
- Le produit de la fauche doit être évacué, ceci afin d'éviter un apport non souhaité d'éléments fertilisants. Les tas de branches et de litière sont permis lorsque cela est souhaitable pour la protection de la nature ou dans le cadre d'un projet de mise en réseau. Ils servent de refuge à différents petits animaux et, par exemple, de site de ponte pour les couleuvres à collier et autres reptiles.
- Le broyage (mulching) et l'utilisation d'un girobroyeur à cailloux sont interdits car ils risqueraient de détruire des petites structures qui sont nécessaires au maintien des abeilles sauvages, par exemple.
- Pour l'ensemencement, seuls les mélanges de semences recommandés par l'OFAG peuvent être utilisés. Par cette mesure, on vise à ce que seules des espèces soient utilisées au moment de l'ensemencement qui soient adaptées au site et favorables à la biodiversité.
- Les petites structures non productives présentes dans les prairies extensives le long d'un cours d'eau, les surfaces à litière et les prairies riveraines d'un cours d'eau donnent droit à des contributions à concurrence de 20 % au plus de la surface. Les petites structures servent à la promotion d'un grand nombre d'espèces-cible et d'espèces caractéristiques appartenant au monde animal.



Niveau de qualité II

En octroyant des contributions pour le niveau de qualité II, la Confédération promeut des SPB d'une qualité biologique particulière. Les SPB du niveau de qualité II abritent des espèces indicatrices et des éléments de structure particuliers.

Les surfaces du niveau de qualité II doivent répondre aux exigences suivantes, en plus des exigences valables pour le niveau de qualité I :

- Les SPB doivent présenter la qualité floristique ou les structures favorisant la biodiversité. Ainsi, les surfaces qui sont spécialement de grande valeur en vue de l'atteinte des objectifs en matière de biodiversité seront spécialement encouragées.
- L'utilisation de conditionneurs n'est pas autorisée vu qu'ils compromettent grandement le taux de survie des petits animaux.

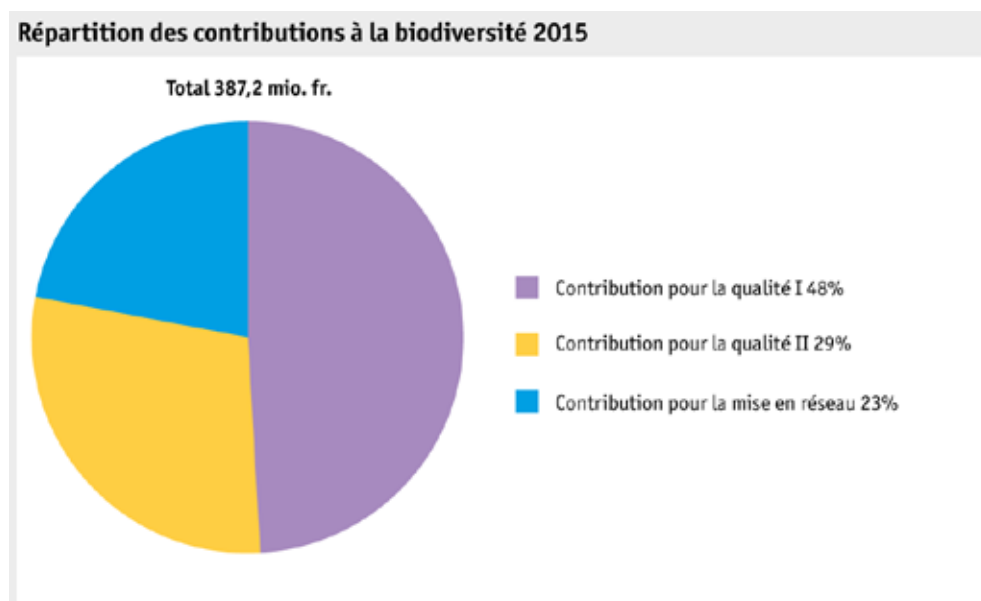
Contributions pour la mise en réseau

La Confédération soutient des projets des cantons visant à la promotion de la mise en réseau et de l'exploitation appropriée de SPB. La mise en réseau d'habitats naturels est indispensable à la préservation et la promotion de diverses espèces animales et végétales. Aussi, les SPB sont aménagées à proximité des objets à protéger au sens de la loi sur la protection de la nature et/ou relativement proches l'une de l'autre. De surcroît, les surfaces sont exploitées compte tenu des exigences en matière d'habitat naturel des espèces cibles et des espèces caractéristiques. Les espèces mobiles peuvent de ce fait se propager et investir de nouveaux sites. Les SPB mises en réseau peuvent également servir d'habitat-relais pour des animaux et des plantes.

Les contributions pour la mise en réseau de surfaces de compensation écologique sont accordées si les surfaces sont aménagées et exploitées selon les directives d'un projet régional de mise en réseau approuvé par le canton. Le canton doit au moins financer 10 % des contributions. Les projets de mise en réseau durent huit ans ; ils sont reconductibles.

» A68

Le tableau suivant donne un aperçu de surfaces mises en réseau selon les types de biodiversité et les zones agricoles.



Source : OFAG



» A69

Le tableau suivant donne un aperçu de la répartition des contributions à la biodiversité selon les niveaux de qualité Q I, Q II et la mise en réseau dans les cantons et un aperçu des zones agricoles concernées (non ventilées selon les types de SPB) :

Pour un aperçu de la répartition des contributions à la biodiversité dans les cantons et un aperçu des zones agricoles concernées (ventilées selon les types de SPB), voir sous « [Services](#) ».

Prairies extensives

Les prairies extensives représentent les surfaces herbagères de Suisse les plus riches en espèces et sont encouragées de manière ciblée au moyen de contributions pour la qualité. Les prairies mi-sèches ou prairies à brome dressé en sont un exemple typique. On peut y trouver plus de 50 espèces végétales par are. Les prairies extensives doivent être fauchées au moins une fois par année et le produit de la fauche doit être évacué. Ces surfaces peuvent être utilisées au plus tôt à partir de la mi-juin et jusqu'à la mi-juillet, selon la zone. La fauche tardive a pour but de garantir que les semences arrivent à maturité et que leur dispersion naturelle favorise la diversité des espèces. Elle laisse par ailleurs suffisamment de temps à de nombreux invertébrés, aux oiseaux nichant au sol et aux petits mammifères pour la reproduction.

Sur les surfaces du niveau de qualité II, on trouve régulièrement des plantes indicatrices d'un sol pauvre en nutriments et d'une végétation riche en espèces.

Contributions versées en 2015 pour les prairies extensives

	QI	QII
	fr./ha	fr./ha
Zone de plaine	1 500	1 500
Zone des collines	1 200	1 500
ZM I et II	700	1 500
ZM III et IV	550	1 000

Prairies extensives 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Niveau de qualité I			Total
		Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	
Exploitations	Nombre	18 400	10 855	10 973	40 228
Surface totale	ha	38 678	16 971	25 105	80 754
Prairies extensives par exploitation	ha	2,10	1,56	2,29	2,01



		Niveau de qualité II			
	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	7 265	5 088	7 402	19 755
Surface totale	ha	9 152	6 381	14 842	30 374
Prairies extensives par exploitation	ha	1,26	1,25	2,01	1,54

Source: OFAG

» A70

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Prairies peu intensives

Les prairies peu intensives correspondent souvent, dans le référentiel des habitats naturels, aux prairies à fromental (zone de plaine) ou aux prairies à avoine dorée (zone de montagne). La contribution promeut ce type de prairies dans lesquelles on peut trouver, selon Schlup et al. (2013), près de 40 différentes espèces végétales. La riche floraison de ces prairies attire nombre de papillons et autres insectes. Les prairies peu intensives peuvent être légèrement fertilisées avec du fumier ou du compost. Les prescriptions concernant leur exploitation sont les mêmes que celles en vigueur pour les prairies extensives.

Sur les surfaces du niveau de qualité II, on trouve régulièrement les plantes indicatrices d'une végétation riche en espèces.

Contributions versées en 2015 pour les prairies peu intensives

	QI	QII
	fr./ha	fr./ha
Plaine et région des collines	450	1 200
ZM III et IV	450	1 000

Prairies peu intensives 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	2 546	3 485	6 826	12 857
Surface totale	ha	2 060	3 502	13 658	19 220
Prairies peu intensives par exploitation	ha	0,81	1,00	2,00	1,49



		Niveau de qualité II			
	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	166	531	2 950	3 647
Surface totale	ha	132	408	3 075	3 615
Prairies peu intensives par exploitation	ha	0,79	0,77	1,04	0,99

Source: OFAG

» A71

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies peu intensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Pâturages extensifs et pâturages boisés

Les pâturages extensifs sont pauvres en éléments fertilisants, couvrent généralement une grande superficie et sont aménagés sur un terrain non plat. Un grand nombre d'espèces animales profitent indirectement de cette contribution financière, que ces espèces soient liées aux herbacées typiques de ces pâturages ou qu'elles soient adaptées aux habitats en mosaïque qui se forment suite à l'abrutissement du bétail. Les pâturages peu intensifs doivent être pâturés au moins une fois par an. Les fauchages de nettoyage et la fumure due au pacage sont admis. Cependant aucun apport d'appoint de fourrage ne doit être effectué ; autrement dit il est interdit d'avoir recours à du fourrage ne provenant pas du pâturage concerné.

Sur les surfaces du niveau de qualité II, on doit trouver régulièrement des espèces végétales indicatrices d'un sol pauvre en éléments fertilisants ainsi que des structures favorisant la biodiversité.

Les pâturages boisés utilisés à la fois pour l'économie alpestre et pour l'économie forestière, correspondent à un mode d'exploitation traditionnel que l'on rencontre en particulier dans l'Arc jurassien et sur le versant sud des Alpes. La contribution financière vise à favoriser les espèces qui profitent de cette mosaïque d'habitats naturels constitués de végétaux ligneux et de végétaux herbacés. D'une manière générale, les dispositions qui s'appliquent aux pâturages extensifs s'appliquent aussi aux pâturages boisés. De plus, les engrais de ferme, le compost et les engrais minéraux non azotés ne peuvent être épandus qu'avec l'accord du service cantonal. Seule la surface herbagère est imputable et donne droit aux contributions.

Les dispositions concernant les pâturages extensifs, niveau de qualité II, s'appliquent également aux pâturages boisés, niveau de de qualité II.

Contributions pour la qualité des pâturages extensifs et des pâturages boisés

	QI	QII
	fr./ha	fr./ha
Toutes les zones	450	700



Pâturages extensifs et pâturages boisés 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Niveau de qualité I					
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	4 493	4 621	8 526	17 640
Surface totale	ha	6 717	8 147	28 475	43 339
Surface par ex- ploitation	ha	1,50	1,76	3,34	2,46
Niveau de qualité II					
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	678	1 131	4 260	6 069
Surface totale	ha	1 052	2 103	10 690	13 845
Surface par ex- ploitation	ha	1,55	1,86	2,51	2,28

Source: OFAG

» A72

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies extensives et les pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles :

Surfaces à litière

Certaines espèces figurant sur la liste rouge ne se rencontrent que sur les surfaces à litière, mentionnons à titre d'exemple la gentiane pneumonanthe ou certaines espèces de sauterelles (Agridea 2015). Cependant, du fait de la rationalisation des modes d'exploitation, les surfaces à litière disparaissent peu à peu ou ne sont plus utilisées. Il y a lieu de freiner cette évolution au moyen d'une contribution financière. Par surfaces à litière, on entend les surfaces herbagères exploitées d'une manière extensive et situées dans des lieux humides et marécageux, qui sont fauchées tous les un à trois ans, et dont la récolte n'est utilisée qu'exceptionnellement comme fourrage dans l'exploitation agricole.

Sur les surfaces du niveau de qualité II, on trouve régulièrement les plantes indicatrices d'un sol pauvre en nutriments et d'une végétation riche en espèces.

Contributions pour la qualité versées en 2015 pour les surfaces à litière

	QI	QII
	fr./ha	fr./ha
Zone de plaine	2 000	1 500
Zone des collines	1 700	1 500
ZM I et II	1 200	1 500
ZM III et IV	950	1 500



Surfaces à litière 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Niveau de qualité I					
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	2 005	1 949	3 518	7 472
Surface totale	ha	2 278	1 576	4 068	7 922
Surface par ex- ploitation	ha	1,14	0,81	1,16	1,06
Niveau de qualité II					
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	1 378	1 474	2 618	5 470
Surface totale	ha	1 878	1 340	3 198	6 416
Surface par ex- ploitation	ha	1,36	0,91	1,22	1,17

Source: OFAG

» A73

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces à litière, selon les cantons et les zones agricoles :

Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Par haies, bosquets champêtres et berges boisées, on entend les haies basses, les haies arbustives et arborées, les brise-vents, les groupes d'arbres, les talus boisés et les berges boisées. Ils offrent de la nourriture et un abri à de nombreux animaux et sont de ce fait encouragées au moyen d'une contribution. Les végétaux ligneux doivent être entretenus selon les règles de l'art tous les huit ans au moins. Une bande de surface herbagère ou de surface à litière doit être aménagée de chaque côté le long des haies, des bosquets champêtres et des berges boisées. La bande de surface herbagère ou de surface à litière doit être fauchée tous les trois ans au moins. Si elle est attenante à un pâturage, elle peut être utilisée pour le pacage à certaines périodes.

Les végétaux ligneux du niveau de qualité II doivent impérativement correspondre à des espèces ligneuses indigènes (arbres et buissons). Comme diverses espèces ligneuses offrent un habitat naturel pour différentes espèces animales, il faut que les haies, bosquets champêtres et berges boisées du niveau de qualité II comprennent au moins 5 espèces ligneuses différentes par 10 m courants. Un certain pourcentage de la strate arbustive doit être constitué d'espèces ligneuses épineuses comme le nerprun et les aubépines puisque les épineux fournissent à une faune typique de nombreux sites de nidification, de nourrissage et de refuge. Comme alternative, la partie ligneuse peut comprendre un certain pourcentage d'arbres caractéristiques du paysage. Les haies, bosquets champêtres et berges boisées donnant droit à une contribution doivent être d'une certaine largeur. L'exploitation de la bande herbeuse est effectuée de manière échelonnée.

Contributions pour la qualité des haies, bosquets champêtres et berges boisées en 2015

	QI	QII
	fr./ha	fr./ha
Toutes les zones	3 000	2 000



Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Niveau de qualité I					
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	7 453	4 523	2 571	14 547
Surface totale	ha	2 065	1 224	519	3 807
Surface par ex- ploitation	ha	0,28	0,27	0,20	0,26
Niveau de qualité II					
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	2 857	1 756	625	5 238
Surface totale	ha	764	476	122	1 363
Surface par ex- ploitation	ha	0,27	0,27	0,20	0,26

Source: OFAG

» A74

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les cantons et les zones agricoles :

Jachères florales

Les jachères florales remplissent de nombreuses et importantes fonctions. Elles servent à préserver des fleurs sauvages menacées et abritent durant toute l'année un grand nombre d'animaux dont les organismes utiles comme les syrphes, les coccinelles, les carabes et les araignées (Agridea 2015). De surcroît, elles servent de refuge aux lièvres et aux oiseaux. En automne, elles servent de site d'hivernage à bon nombre d'espèces animales de la région de plaine ; de plus elles sont utilisées pour le déplacement. Par ailleurs, elles protègent les sols contre l'érosion et permettent leur repos. La contribution financière sert à maintenir toutes ces fonctions d'une jachère florale. On entend par jachères les surfaces qui, avant d'être ensemencées, étaient utilisées comme terres assolées ou pour des cultures pérennes. Des semences autorisées pour les SPB doivent être utilisées pour le semis. Les jachères florales doivent rester au même endroit pendant deux ans au moins et huit ans au plus pour qu'un habitat naturel riche en espèces et en structures puisse se développer, qui sera maintenu en place, tel quel, plusieurs années durant. Après une jachère, la même parcelle ne peut être réaffectée à cette fin qu'à partir de la quatrième période de végétation après le labour afin d'éviter une trop forte concentration de semences de plantes sauvages sur la surface arable et l'envahissement des cultures suivantes par les mauvaises herbes. La jachère florale est soumise à différentes prescriptions concernant le fauchage.

Contributions pour la qualité versées en 2015 pour les jachères florales

	QI
	fr./ha
Plaine et région des collines	3 800



Jachères florales 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne ¹	Total
Exploitations	Nombre	1 818	371	37	2 226
Surface totale	ha	1 931	261	16	2 207
Surface par ex- ploitation	ha	1,06	0,70	0,43	0,99

Source: OFAG

¹ Les exploitations situées de montagne reçoivent des contributions pour jachères florales, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines.

» A75

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des jachères florales, selon les cantons et les zones agricoles :

Jachères tournantes

Les jachères tournantes sont encouragées, notamment parce qu'elles offrent des abris et de la nourriture pour le lièvre et pour les oiseaux nichant au sol. De plus, elles abritent un grand nombre d'animaux dont les organismes utiles comme les syrphes, les coccinelles, les carabes et les araignées (Agridea 2015). On entend par jachères tournantes des surfaces faisant partie d'un plan d'assolement, laissées en l'état durant une à trois périodes de végétation et qui avant d'être ensencées, étaient utilisées comme terres assolées ou pour des cultures pérennes. Elles résultent soit d'un ensemencement spontané et naturel (seulement avec autorisation spéciale), soit d'un ensemencement avec des herbacées et légumineuses sauvages, indigènes et messicoles. Des semences autorisées pour les SPB doivent être utilisées pour le semis. Comme pour les jachères florales, la même parcelle ne peut être réaffectée à cette fin qu'à partir de la quatrième période de végétation après le labour. La jachère tournante ne peut être fauchée qu'à certaines périodes.

Contributions pour la qualité versées en 2015 pour les jachères tournantes

	QI
	fr./ha
Plaine et région des collines	3 300

Jachères tournantes 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région de col- lines	Région de mon- tagne ¹	Total
Exploitations	Nombre	406	68	3	477
Surface totale	ha	534	76	0,3	610
Surface par ex- ploitation	ha	1,32	1,12	0,1	1,28

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères tournantes, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines.

Source: OFAG



» A76

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des jachères tournantes, selon les cantons et les zones agricoles :

Ourlets sur terres assolées

En tant qu'éléments de structure permanents, les ourlets servent de source de nourriture, de lieu de refuge et d'hivernage pour bon nombre d'organismes utiles et en tant qu'éléments linéaires, ils sont importants pour la mise en réseau des habitats naturels (Agridea 2015). C'est pourquoi une contribution financière est octroyée pour les ourlets sur terres assolées. Les ourlets correspondent à des associations végétales ensemencées d'herbacées sauvages indigènes. Ils sont fauchés chaque année sur la moitié seulement de leur surface et sont aménagés sur les terres assolées ou sur des surfaces affectées à des cultures pérennes. Des semences autorisées pour les SPB doivent être utilisées pour le semis. L'ourlet doit être maintenu en place pendant au moins deux périodes de végétation. Des fauches de nettoyage sont autorisées au cours de la première année en cas de forte pression des mauvaises herbes.

Contributions pour la qualité des ourlets sur terres assolées 2015

	QI
	fr./ha
Plaine et zone des collines, ZM I et II	3 300

Ourlets sur terres assolées 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Niveau de qualité I			Total
		Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	
Exploitations	Nombre	582	185	5	772
Surface totale	ha	139	32	1	172
Surface par exploitation	ha	0,24	0,17	0,21	0,22

Source: OFAG

» A77

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des ourlets sur terres assolées :

Bandes culturales extensives

Les bandes culturales extensives offrent un espace de survie aux herbacées accompagnant traditionnellement les cultures (appelées plantes agrestes ou espèces messicoles), telles que la nielle des blés, le coquelicot et le bleuet. Sont considérées comme bandes culturales extensives, les bordures de culture exploitées de manière extensive, aménagées sur toute la longueur de la parcelle cultivée et semées de céréales, de colza, de tournesol, de légumineuses à graines ou de lin. Les semences de la flore messicole sont présentes in situ et ne doivent pas être semées. Afin de préserver la flore messicole, aucun engrais azoté ne doit être utilisé. Afin de préserver la flore messicole, le désherbage mécanique à grande échelle est interdit. Les bandes culturales extensives doivent être maintenues sur la même surface, pendant au moins deux cultures principales successives afin que les semences des messicoles aient le temps de lever.



Contributions pour la qualité versées en 2015 pour les bandes culturelles extensives

	QI
	fr./ha
Toutes les zones	2 300

Bande culturelle extensive 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	90	32	9	131
Surface totale	ha	116	71	1	188
Surface par exploitation	ha	1,29	2,21	0,11	1,43

Source: OFAG

» A78

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des bandes culturelles extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

Les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles ont été introduites en 2015. Elles fournissent du pollen et du nectar aux abeilles sauvages, aux abeilles mellifères et aux bourdons et ainsi qu'à d'autres organismes utiles tels que les syrphes et les punaises prédatrices, notamment pendant les mois d'été pauvres en fleurs (trou de miellée). On entend par bandes fleuries les surfaces qui, avant d'êtreensemencées, étaient utilisées comme terres assolées ou pour des cultures pérennes. Les surfaces doivent êtreensemencées chaque année avant le 15 mai avec un mélange autorisé pour les SPB. Les bandes fleuries sont une culture devant rester en place durant au moins 100 jours, dont la superficie ne doit pas être supérieure à 50 ares

Contributions pour la qualité versées en 2015 pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

	QI
	fr./ha
Plaine et région des collines	2 500

Bandes fleuries : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

		Niveau de qualité I			
	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne ¹	Total
Exploitations	Nombre	346	73	30	449
Surface	ha	98	17	1,4	116
Surface par exploitation	ha	0,28	0,23	0,04	0,26

Source : OFAG



» A79

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour bandes fleuries, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines.

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des bandes fleuries, selon les cantons et les zones agricoles :

Prairies riveraines d'un cours d'eau

Contrairement aux prairies extensives, les prairies riveraines d'un cours d'eau ne sont soumises à aucune prescription quant à la date de fauche. Par conséquent, une plus grande flexibilité est accordée à l'exploitant concernant ces surfaces souvent difficiles à entretenir en raison de la topographie. Comme cela est le cas pour les autres types de prairie, les prairies riveraines d'un cours d'eau doivent être fauchées au moins une fois par an et être utilisées pour le pacage à certaines périodes si les conditions pédologiques sont bonnes. Les surfaces ne doivent pas dépasser 12 mètres de largeur afin que la SPB soit le plus près possible du cours d'eau.

Contributions pour la qualité des prairies riveraines d'un cours d'eau 2015

	QI
	fr./ha
Toutes les zones	450

Prairies riveraines d'un cours d'eau 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Niveau de qualité I			Total
		Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	
Exploitations	Nombre	164	88	59	311
Surface totale	ha	38	22	6	66
Surface par exploitation	ha	0,23	0,25	0,10	0,21

Source: OFAG

» A80

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies riveraines d'un cours d'eau, selon les cantons et les zones agricoles :

Surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage

Sur les alpages, la biodiversité est encore très répandue. Cependant, elle est de plus en plus menacée en raison d'une part de l'intensification et d'autre part de l'abandon des activités (ex. l'embroussaillage et la friche). Pour contrer ce phénomène, des contributions sont octroyées depuis 2014 pour les prairies, les pâturages et les surfaces à litière du niveau de qualité II en région d'estivage. Les plantes indicatrices d'un sol pauvre en substances fertilisantes et d'une végétation riche en espèces doivent être régulièrement recensées. La fumure de la surface est admise à condition que la qualité floristique soit préservée.



Contributions pour la qualité des surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage 2015

	QII
	fr./ha
Région d'estivage	150

Surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage 2015 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Niveau de qualité II	
	Unité	Région d'estivage
Exploitations	Nombre	4 377*
Surface totale	ha	141 486*
Surface par exploitation	ha	32,32

Source : OFAG

* Les données ne sont pas encore toutes disponibles électroniquement.

» A81

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces herbagères riches en espèces dans la région d'estivage, selon les cantons et les zones agricoles :

Surfaces viticoles présentant une diversité naturelle

Les surfaces viticoles sont souvent aménagées sur des sites présentant un important potentiel biologique. Pour promouvoir les espèces animales et végétales spécialisées, propres aux habitats relativement secs et chauds, la fumure est admise, mais seulement au pied des ceps. La fréquence et le mode de fauchage de la surface entre les rangs sont réglementés. La fumure avec de la matière organique ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires sont admises, mais elles sont limitées.

Sur les surfaces du niveau de qualité II, on trouve régulièrement des plantes indicatrices d'un sol pauvre en nutriments et d'une végétation riche en espèces. Les plantes indicatrices révèlent un sol pauvre en nutriments et une végétation riche en espèces.

Contributions pour la qualité des surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2015

	QII
	fr./ha
Toutes les zones	1 100

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2015

	Niveau de qualité II				
	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	282	110	58	450
Surface totale	ha	556	191	69	816
Surface par exploitation	ha	1,97	1,74	1,19	1,81



» A82

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, selon les cantons et les zones agricoles :

Arbres fruitiers haute-tige

Les arbres fruitiers haute-tige offrent un habitat naturel aux oiseaux, chauves-souris et aux insectes (Agridea 2015). Sont considérés comme arbres fruitiers haute-tige les arbres fruitiers à pépins, les arbres fruitiers à noyau, les noyers ainsi que les châtaigniers dans une châtaigneraie entretenue. Les contributions sont versées à partir de 20 arbres par exploitation et seulement pour un certain nombre d'arbres par hectare. Les arbres doivent être plantés à des intervalles appropriés à leur croissance et à leur capacité de rendement. Le tronc doit atteindre une hauteur minimale et au moins trois branches latérales doivent partir du tronc, à partir de cette hauteur, si bien que l'arbre doit être perçu en tant que tel. Les arbres fruitiers haute-tige peuvent être fumés. Aucun herbicide ne peut être utilisé au pied des arbres, sauf pour les jeunes arbres de moins de cinq ans.

Les vergers d'arbres fruitiers haute-tige du niveau de qualité II doivent présenter à intervalles réguliers des structures favorisant la biodiversité. Une telle surface doit couvrir au minimum 20 ares et comprendre 10 arbres fruitiers haute-tige. La densité minimale et la densité maximale sont fixées ainsi que la distance maximale entre deux arbres. Les arbres doivent être taillés conformément aux règles de l'art. Le verger doit être combiné avec une autre surface SPB avoisinante, appelée surface corrélée. Grâce à ces dispositions, le verger d'arbres fruitiers haute-tige constitue dans l'ensemble un habitat naturel de haute valeur.

Contributions pour la qualité versées en 2015 pour les arbres fruitiers haute-tige

	QI	QII
	fr./arbre	fr./arbre
Toutes les zones	15	30

Arbres fruitiers haute-tige 2015 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

Niveau de qualité I					
	Unité	Région de plaine	Région des col-lines	Région de mon-tagne	Total
Exploitations	Nombre	14 142	10 647	5 269	30 058
Arbres	Nombre	1 107 791	826 026	291 122	2 224 939
Arbres par ex-ploitation	ha	78,33	77,58	55,25	74,02
Niveau de qualité II					
	Unité	Région de plaine	Région des col-lines	Région de mon-tagne	Total
Exploitations	Nombre	5 556	4 891	1 637	12 084
Arbres	Nombre	399 984	300 629	70 247	770 860
Arbres par ex-ploitation	ha	71,99	61,47	42,91	63,79



» A83

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des arbres fruitiers haute-tige 2015, selon les cantons et les zones agricoles :

Contributions pour la qualité versées en 2015 pour les noyers

	QI	QII
	fr. /arbre	fr. /arbre
Toutes les zones	15	15

Noyers 2015 ; chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

Niveau de qualité I					
	Unité	Région de plaine	Région des col-lines	Région de mon-tagne	Total
Exploitations	Nombre	3 600	2 260	1 091	6 951
Arbres total	Nombre	31 254	11 815	6 259	49 328
Arbres par ex-ploitation	ha	6,68	5,23	5,74	7,10
Niveau de qualité II					
	Unité	Région de plaine	Région des col-lines	Région de mon-tagne	Total
Exploitations	Nombre	987	652	188	1 827
Arbres total	Nombre	9 314	2 991	675	12 980
Arbres par ex-ploitation	ha	9,44	4,59	3,59	7,10

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des noyers, selon les cantons et les zones agricoles :

» A84

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Les grands et vieux arbres, indigènes, de plein vent, ainsi que les allées d'arbres contribuent également au maintien de la biodiversité car ils offrent des cavités où les oiseaux cavernicoles et les chauves-souris peuvent nicher, des perchoirs pour les rapaces comme le faucon crécerelle. L'espacement entre deux arbres donnant droit à une contribution est de 10 m au moins. Aucun engrais ne doit être épandu sous les arbres dans un rayon de 3 m.

Aucune contribution n'est versée pour les arbres isolés indigènes adaptés au site et pour les allées d'arbres, mais seulement des contributions dans le contexte de projets de mise en réseau.

» A85

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, selon les cantons et les zones agricoles :

Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région

Par surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région on entend des milieux naturels présentant un intérêt écologique, mais qui ne correspondent à aucun autre type de SPB.



Les conditions et les charges sont définies par le service cantonal de protection de la nature, d'entente avec le service cantonal de l'agriculture et avec l'OFAG.

Aucune contribution n'est versée pour les surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, mais seulement des contributions dans le contexte de projets de mise en réseau.

» A86

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, selon les cantons et les zones agricoles :

Bibliographie

Schlup, B., Stalling, T., Plattner, M., Weber, D. (2013): Die Artenvielfalt des durchschnittlichen Dauergrünlands der Schweiz - Ein Vergleich zu naturschutzfachlich wertvollen Wiesen und Weiden. Abgerufen am 16.04.2015 von http://www.hintermannweber.ch/public/pdf/papers_schlupetal.2013nul.pdf

Schmid, W., Wiedemeier, P., Stäubli, A. (2001): Extensive Weiden und Artenvielfalt – Synthesebericht. Abgerufen am 16.04.2015 von http://poel.ch/pdf/Weidebericht_BUWAL.pdf

Agridea (2015): Biodiversitätsförderung in der Schweizer Landwirtschaft. Abgerufen am 20.04.2015 von <http://www.bff-spb.ch/de/biodiversitaetsfoerderflaechen/>

Judith Ladner Callipari, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes judith.ladner@blw.admin.ch (Contributions pour la qualité)

Maya Imfeld, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes maya.imfeld@blw.admin.ch (Mise en réseau)



Contributions au système de production

Les contributions au système de production sont accordées pour cinq programmes différents. Une contribution encourage l'agriculture biologique pour l'ensemble de l'exploitation, alors que d'autres contributions portant sur une partie de l'exploitation soutiennent la production extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza (Extensio), ainsi que la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) ; deux contributions ciblées sont en outre versées pour le bien-être des animaux (systèmes de stabulation et sorties en plein air).

» A87

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions au système de production (bio, extensio, PLVH), selon les cantons et les zones agricoles.

Contribution pour l'agriculture biologique

En plus des recettes supplémentaires que l'agriculture biologique peut réaliser sur le marché, la Confédération encourage celle-ci comme mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. L'agriculture biologique renonce complètement à l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais de commerce ou les pesticides, ce qui permet d'économiser l'énergie et de préserver l'eau, l'air et le sol. La biodiversité est en outre favorisée. Dans l'ensemble, l'agriculture biologique exploite les ressources existantes de manière plus efficiente et a un effet positif sur la biodiversité. Il s'agit d'indicateurs importants de la durabilité du système de production. La prise en considération des cycles et procédés naturels et l'adaptation de l'intensité de production au potentiel local du site sont donc d'une importance cruciale pour les agriculteurs bio.

Les exploitants doivent appliquer à l'ensemble de l'exploitation les règles de l'ordonnance sur l'agriculture biologique s'ils veulent obtenir des contributions. Des dérogations au principe de la globalité existent pour la viticulture et les cultures fruitières pérennes, ainsi que lors de la reconversion progressive à l'agriculture biologique.

En 2015, l'agriculture biologique a concerné 131 419 hectares de surface exploitée, à savoir 12,5 % de la SAU totale.

Au total, plus de 42 millions de francs ont été versés en 2015 pour l'encouragement de l'agriculture biologique. Le tableau ci-dessous comprend plus de détails.

Contribution pour l'agriculture biologique 2015

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 452	1 400	3 296	6 148
Surface	ha	32 170	26 816	72 433	131 419
Surface par exploitation	ha	22,16	19,15	21,98	21,38
Contribution par exploitation	ha	13 158	5 941	4 564	6 907
Total des contributions	1000 fr.	19 105	8 318	15 043	42 466

Source : OFAG



Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages

La contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) encourage une production adaptée au potentiel du site de l'exploitation. De par sa situation géographique, la Suisse jouit d'un avantage certain sur ses pays voisins pour la production herbagère. L'efficacité de l'utilisation des fourrages provenant de prairies et de pâturages joue un rôle central dans la transformation sous forme de lait et de viande.

La contribution est versée lorsqu'au moins 90 % de la matière sèche (MS) de la ration annuelle de tous les animaux de rente consommant des fourrages grossiers gardés dans l'exploitation sont constitués de fourrages de base. En outre, la part minimale de fourrages provenant des prairies et des pâturages est prescrite : dans la région de plaine, celle-ci est de 75 % de la ration annuelle et de 85 % dans la région de montagne. Les différentes conditions locales sont ainsi prises en compte. Le fait que le fourrage provient ou non de surfaces propres à l'exploitation n'est pas pertinent pour les contributions ; le fourrage de prairie apporté dans l'exploitation est comptabilisé comme fourrage provenant de prairies et de pâturages dans le bilan fourrager.

La PLVH est valable pour l'ensemble de l'exploitation. Aussi, tous les animaux de rente consommant des fourrages grossiers gardés dans l'exploitation doivent satisfaire aux exigences. Un seul bilan fourrager portant sur tous les animaux consommant des fourrages grossiers est donc calculé, qui met en regard l'offre et la consommation de fourrage. Si la ration moyenne remplit les conditions, les rations ne satisfaisant pas aux exigences relatives à l'affouragement sont tolérées.

Le programme PLVH est soutenu par une contribution de 200 francs par hectare de surface herbagère.

La participation et les contributions versées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Contributions pour la PLVH 2015

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total ou mo- yenne
Exploitations	Nombre	8 461	9 289	12 344	30 094
Surface total	ha	129 616	160 096	254 190	543 901
Surface par ex- ploitation	ha	15,32	17,24	20,59	18,07
Contribution par exploitation	fr.	3 009	3 412	4 108	3 584
Total des contri- butions	en 1 000 fr.	25 463	31 698	50 705	107 866

Source : OFAG

La participation moyenne était d'environ 76 % de la surface herbagère et 64 % des exploitations en 2015. La participation à la PLVH est plus importante dans les cantons montagneux (régions d'herbages) que dans les cantons de plaine (comprenant des cultures de maïs).

Sur la base d'une analyse approfondie portant sur les entreprises laitières, les constatations suivantes ont été dégagées :

- Les parts d'aliments concentrés et de maïs sont les facteurs limitatifs dans le bilan fourrager. Cela explique pourquoi un nombre moins important d'exploitations de plaine ont droit aux contributions PLVH. La part d'exploitations laitières ayant une stratégie à forts



intrants (avec un recours important aux aliments concentrés) y est plus élevée que dans la région de montagne.

- Plus le rendement laitier moyen par vache est élevé plus la participation au programme PLVH est faible. La participation des exploitations réalisant un rendement moyen d'environ 5000 kg de lait par vache est de 87 %. Chez les exploitations laitières réalisant un rendement laitier moyen par vache nettement plus élevé (9 000 à 10 000 kg), la participation est de 23 %. La participation des exploitations rangées dans la catégorie de rendement de 7 000 à 8 000 kg lait par vache se situe dans la moyenne et s'élève à 51 %.

En janvier 2016, l'OFAG a décidé de faire évaluer le programme PLVH. Il a confié les travaux correspondants à Agroscope. L'évaluation devra renseigner sur les effets engendrés par le programme PLVH et indiquer si les objectifs peuvent être atteints. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2016.

Contribution pour la production extensive dans le domaine des grandes cultures (Extenso)

La contribution rémunère les cultures de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza sans l'utilisation de fongicides et d'insecticides. Cette incitation doit permettre de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les grandes cultures, afin d'éviter les effets négatifs de résidus potentiels dans la production récoltée et dans l'environnement. Les agriculteurs qui décident de participer à la procédure Extenso prennent un certain risque de réduction, voire de pertes, de récolte. Ce risque est atténué grâce à la contribution extenso.

La contribution est accordée par culture pour l'ensemble de l'exploitation, si aucun régulateur de croissance, fongicide, stimulateur chimique de synthèse des défenses naturelles ni insecticide n'est utilisé. L'exploitant doit décider à l'avance pour laquelle des cultures mentionnées il choisit de respecter ces conditions sur l'ensemble de l'exploitation.

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17), le droit aux contributions a été étendu aux tournesols, aux pois protéagineux et aux féveroles. Pour ces cultures, il a été prouvé que l'utilisation de produits phytosanitaires permettait d'obtenir une augmentation significative de rendement par rapport à la procédure Extenso. Les cultures pour lesquelles le rendement est plus ou moins identique avec ou sans l'utilisation de produits phytosanitaires ne sont pas prises en charge par le programme Extenso. Afin d'assurer la meilleure flexibilité possible pour les producteurs du point de vue de la culture de céréales et de la technique culturale correspondante, les céréales panifiables et fourragères peuvent être cultivées avec ou sans les exigences Extenso.

Grâce à ces mesures, environ 50 % de la surface céréalière en Suisse est exploitée dans le cadre de la production extensive.

La contribution Extenso se monte à 400 francs par hectare et n'est pas différenciée par zone.

La participation et les contributions versées en 2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous :



Contributions Extenso 2015

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	9 163	4 554	594	14 311
Surface totale	ha	62 803	19 485	1 414	83 702
Surface par ex- ploitation	ha	6,85	4,28	2,38	5,85
Contribution par exploitation	fr.	2 742	1 711	952	2 340
Total des contri- butions	en 1 000 fr.	25 121	7 794	566	33 481

Source : OFAG

La production extensive de grandes cultures a principalement lieu en plaine (régions de grandes cultures). La surface moyenne par exploitation est d'environ 5,85 hectares. Les contributions versées sont donc environ trois fois plus élevées en plaine, avec 2742 francs par exploitation, que dans la région de montagne, avec près de 950 francs par exploitation.

Contribution au bien-être des animaux (SST et SRPA)

Le bien-être des animaux est très important pour la population suisse – l'encouragement du bien-être des animaux est en effet mentionné dans la Constitution fédérale (art. 104, al. 3, let. b : «*La Confédération* encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux »). A cela s'ajoute le principe suivant ancré dans la loi sur l'agriculture : «*Des contributions au système de production sont octroyées pour la promotion de modes de production particulièrement proches de la nature et respectueux de l'environnement et des animaux. Ces contributions comprennent : ... une contribution par unité de gros bétail, échelonnée selon la catégorie d'animaux, pour des modes de production particulièrement respectueux des animaux.* » (art. 75).

L'organisation concrète de la promotion de modes de production particulièrement respectueux des animaux relève du domaine de compétence de l'Office fédéral de l'agriculture. Ce dernier a élaboré les stratégies de promotion suivantes :

Des incitations financières encouragent d'une part les sorties régulières en plein air des animaux de rente (programme SRPA ; depuis 1993) et d'autre part les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (programme SST ; depuis 1996).

A l'exception des agriculteurs bio, pour lesquels la participation au programme SRPA est obligatoire (ordonnance bio, art.15), chaque agriculteur peut décider lui-même avec quelle catégorie d'animaux (p. ex. vaches laitières, génisses d'élevage, veaux) il participera à l'un ou l'autre des deux programmes.

Les exigences spécifiques à une catégorie d'animaux pour les deux programmes sont fixées dans l'ordonnance sur les paiements directs, édictée par le Conseil fédéral.

Programme SRPA 2015



Taux SRPA

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés, ovins et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an, agneaux de pâturage et lapins	190
Bovins et buffles d'Asie jusqu'à l'âge de 160 jours	370
Truies d'élevage non allaitantes	370
Autres porcs, à l'exception des porcelets allaités	165
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes	290

Les taux SRPA 2015 sont restés les mêmes que l'année précédente.

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SRPA :

» A88

Chiffres pour 2015

» A89

Chiffres pour 2014

En 2015, la participation au programme SST était plus élevée qu'en 2014 pour la plupart des catégories d'animaux. L'augmentation la plus importante a concerné les poules d'élevage et les coqs d'élevage (production d'œufs à couver souches ponte et engraissement) puisque la hausse a été de 6,6 points de pourcentage, faisant passer la participation à 22,2 %. Comme les taux SRPA n'ont pas été relevés, l'augmentation s'explique probablement par des consignes relatives à certains labels qui exigent que les prescriptions en matière d'élevage applicables aux poulets d'engraissement soient étendues aux animaux de la souche parentale. On note également une augmentation réjouissante de 3,6 points de pourcentage – la participation passe à 36,9 % – chez les veaux mâles de moins de 160 jours, due à un relèvement du taux SRPA au 1^{er} janvier 2014 ainsi qu'à un engagement accru d'un label dans ce domaine. La diminution de la participation au programme SRPA (différence : #2,2 points de pourcentage) a concerné les poulettes, les jeunes coqs et les poussins (sans les poulets de chair).

Contributions SRPA 2015

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	13 021	10 518	11 839	35 378
UGB	Nombre	411 593	292 205	256 201	959 999
UGB par exploi- tation	Nombre	31,61	27,78	21,64	27,14
Contribution par exploitation	fr.	6 240	5 438	4 203	5 320
Total des contri- butions	1 000 fr.	81 250	57 195	49 758	188 203

Source : OFAG

Programme SST 2015



Taux SST

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés de plus de 30 mois, caprins de plus d'un an	90
Porcs, à l'exception des porcelets allaités	155
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes ainsi que lapins	280

Les taux SRPA 2015 sont restés les mêmes que l'année précédente.

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SST :

» A90

Chiffres pour 2015

» A91

Chiffres pour 2014

L'augmentation la plus importante de la participation au programme SST a été relevée chez les lapins : chez les animaux de la souche parentale, la participation a augmenté de 8,5 points de pourcentage, pour atteindre 50,8 % et chez les lapins d'engraissement de 14,9 % points de pourcentage, pour atteindre 82,0 %. Les taux SST n'ont pas été relevés si bien que l'augmentation de la participation s'explique par le succès rencontré sur le marché dans le domaine de la viande de lapin produite sous label. Les autres augmentations se sont situées entre +0,1 % et +2,6 % points de pourcentage. Une diminution de la participation a uniquement été constatée chez les jeunes poules, les jeunes coqs et les poussins (différence : -1,9 %) et chez les porcs de renouvellement (jusqu'à 6 mois d'âge) et les porcs à l'engrais (différence : #0,1 %).

Contributions SST 2015

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	9 845	6 810	5 243	21 898
UGB	Nombre	359 984	193 734	112 608	666 326
UGB par exploi- tation	Nombre	36,57	28,45	21,48	30,43
Contribution par exploitation	fr.	4 503	3 289	2 172	3 567
Total des contri- butions	1 000 fr.	44 332	22 399	11 385	78 116

Source : OFAG

» A92

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles.

Relation entre la protection des animaux et les contributions au bien-être des animaux

Tous les détenteurs d'animaux de Suisse – c'est-à-dire, les agriculteurs comme les non-agriculteurs – doivent respecter les exigences de la législation relative à la protection des animaux. C'est pourquoi les agriculteurs ne reçoivent pas de paiements directs pour le respect de ces exigences.



Les contributions au bien-être des animaux permettent de rémunérer une partie des prestations supplémentaires fournies par les agriculteurs qui sont liées à des exigences d'élevage plus élevées que celles de la législation sur la protection des animaux :

- Les prestations supplémentaires du programme SRPA engendrent surtout un surcroît de travail, notamment pour conduire les animaux aux pâturages et retour, pour installer des barrières autour des pâturages et entretenir ces derniers.
- Le programme SST occasionne des frais supplémentaires (p. ex. pour des surfaces de stabulation plus étendues), ainsi qu'un surcroît de travail et des coûts de matériaux plus élevés, notamment pour la litière.

Les agriculteurs financent la partie des prestations qui n'est pas rémunérée par la Confédération par l'intermédiaire de prix de vente plus élevés sur le marché pour les denrées alimentaires produites de manière particulièrement respectueuse des animaux.

Peter Zbinden, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, peter.zbinden@blw.admin.ch

Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch



Contributions à l'utilisation efficace des ressources

Dans le but d'améliorer l'exploitation durable des ressources naturelles et d'augmenter l'efficacité des moyens de production, les techniques ayant fait leurs preuves sont encouragées à l'échelle nationale pour une durée maximale de six ans. Les techniques d'épandage diminuant les émissions, les techniques culturales préservant le sol et les techniques d'application précise dans le domaine des produits phytosanitaires bénéficient d'un soutien depuis 2014. Les aides destinées à améliorer l'exploitation des ressources naturelles dans l'agriculture (projets d'utilisation durable des ressources en vertu de l'art. 77a/b L'Agr) sont maintenues sous une forme réadaptée, tout comme les contributions versées en vertu de l'art.62a de la loi sur la protection des eaux pour les mesures prises par les agriculteurs contre le lessivage et le ruissellement de substances dans les eaux superficielles et souterraines (cf. sous-rubrique « Programmes régionaux et programmes spécifiques à une branche »).

Techniques d'épandage diminuant les émissions

En Suisse, 92 % des émissions d'ammoniac proviennent de l'agriculture (état 2010). Les émissions d'ammoniac sont générées dans l'étable pendant le stockage des engrais de ferme et lors de l'épandage de fumier ou de lisier et d'engrais minéraux azotés. L'ammoniac charrié par l'air parvient jusqu'aux écosystèmes tels que les forêts, les haut-marais et les prairies riches en espèces qui ont besoin de conditions pauvres en azote pour prospérer. La Confédération soutient par des contributions l'épandage de lisier au moyen de techniques réduisant les émissions telles que la rampe d'épandage à tuyaux flexibles (pendillards), le distributeur à tuyaux semi-rigides avec socs ou l'enfouissement.

Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour des techniques d'épandage diminuant les émissions en 2015

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	3 370	1 956	917	6 243
Surface totale	ha	121 724	63 369	21 900	206 993
Surface par ex- ploitation	ha	36,12	32,40	23,88	33,16
Contribution par exploitation	fr.	1 084	972	716	995
Total des contri- butions	1 000 fr.	3 652	1 901	657	6 210

Source : OFAG

En 2014 et 2015, les techniques d'épandage diminuant les émissions n'ont été rémunérées qu'en partie par le biais des paiements directs. Dans divers cantons, cette mesure a été financée plutôt dans le cadre des projets d'utilisation durable des ressources pour la réduction des émissions d'ammoniac. Les derniers projets pour la réduction des émissions d'ammoniac s'achèveront à fin 2017.

Par conséquent, les contributions à l'utilisation efficace des ressources, d'un montant total de près de 6,2 millions de francs, ne représentent qu'une part des moyens mobilisés à l'échelle suisse en 2015 pour la promotion de techniques réduisant les émissions.

Les techniques telles que les rampes d'épandage à tuyaux flexibles (pendillards) sont utilisées surtout dans les régions de plaine. Les surfaces en pente rendent leur utilisation plus difficile.



Techniques culturales préservant le sol

Un sol fertile est une des bases fondamentales de la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux et un facteur de production primordial de l'agriculture.

La simplification du travail du sol permet un meilleur développement de l'humus dans l'horizon superficiel, tout en stimulant la structure et l'activité biologique du sol, qui dispose ainsi d'une meilleure capacité de rétention d'eau au profit des végétaux. Des études prouvent que la technique du semis direct permet de réduire l'érosion de 86 % en moyenne (Prashun 2012).

La Confédération encourage les systèmes de culture du sol tels que le semis direct, le semis en bandes fraisées et le semis sous litière, car ces techniques permettent de prévenir l'érosion, le compactage et l'accumulation de polluants dans les sols et de préserver la fertilité des sols sur le long terme. En outre, cela permet de diminuer la consommation de diesel grâce au nombre réduit de traversées et, avantage additionnel, de réduire aussi les pertes d'azote sous forme de nitrates.

Par contre, la lutte contre les mauvaises herbes risque d'être plus problématique avec ces systèmes. L'ordonnance sur les paiements directs (OPD) prévoit des mesures d'accompagnement pour réduire l'usage des herbicides. D'une part, la quantité autorisée de glyphosate sur les terres donnant droit à des contributions a été limitée à 1,5 kg de substance active par hectare et par an, ce qui a pour effet de réserver les techniques culturales sans labour aux parcelles où la pression des adventices se fait moins sentir. D'autre part, le non-recours aux herbicides est récompensé par une contribution supplémentaire.



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques culturales préservant le sol en 2015

Contribution à l'utilisation efficiente des ressources	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	5 627	1 725	135	7 487
Surface totale	ha	42 927	7 127	439	50 493
Surfaces cultivées avec herbicides	ha	39 963	6 244	330	46 537
semis direct	ha	5 676	1 884	165	7 725
semis en bandes	ha	6 272	1 333	41	7 646
semis sous litière	ha	28 016	3 026	123	31 166
Surfaces cultivées sans herbicide	ha	2 964	883	110	3 956
semis direct	ha	640	272	59	970
semis en bandes	ha	67	20	5	92
semis sous litière	ha	2 257	591	45	2 894
Surface par exploitation	ha	7,63	4,13	3,25	6,74
Contribution par exploitation	fr.	1 524	989	995	1 391
Total des contributions	1 000 fr.	8 573	1 705	134	10 413

Source : OFAG

Les chiffres du tableau ci-dessus ne représentent pas l'étendue totale des terres cultivées selon ces méthodes en Suisse. Cette contradiction s'explique par le fait que certains cantons ont accordé des contributions pour des projets d'utilisation durable des ressources ou de protection des eaux incluant des mesures pour préserver le sol.

Les procédés sans herbicides sont principalement utilisés en combinaison avec le semis sous litière. Le semis en lignes sur des surfaces cultivées avec herbicides est appliqué dans les mêmes proportions que le semis direct. Le semis en ligne sur des surfaces cultivées sans herbicides est insignifiant.

Utilisation de techniques d'application plus précises

Pulvérisation sous-foliaire

Le pulvérisateur agricole classique est équipé de buses qui aspergent la culture ou la flore adventice de haut en bas. Avec cette technique, les substances actives atteignent surtout les faces supérieures des feuilles et les épis supérieurs des cultures, tandis que les faces et les épis inférieurs sont peu ou pas du tout aspergés. Pour pouvoir mieux traiter ces parties végétales difficilement accessibles et souvent infestées de parasites et atteintes par des maladies, il faut



une technique d'application plus adaptée qui puisse diffuser les substances actives de manière plus ciblée et plus efficace. C'est pourquoi la Confédération soutient la technique de pulvérisation sous-foliaire. Il s'agit d'un dispositif ajouté à un pulvérisateur traditionnel, qui permet d'utiliser au moins 50 % des buses pour le traitement de la partie inférieure des végétaux et de la face inférieure des feuilles. Selon le type de culture et d'appareil, jusqu'à 80 % des quantités de produits phytosanitaires aspergés peuvent être économisés.

Pulvérisateurs anti-dérive dans les cultures pérennes

Les produits phytosanitaires utilisés par l'agriculture peuvent dériver et parvenir dans les eaux de surface ou la nappe phréatique. Les pulvérisateurs anti-dérive sont équipés de manière à réduire la dérive d'au moins 50 %.

En matière de pulvérisation sous-foliaire et de pulvérisateurs anti-dérive dans les cultures pérennes, la Confédération verse une contribution unique pour l'acquisition de nouveaux appareils pour l'application précise de produits phytosanitaires.

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise en 2015 (contribution unique)

Contribution à l'utilisation efficiente des ressources	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	154	30	9	193
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de pulvérisateurs	Nombre	53	112	1	65
Contribution	fr.	200 950	46 834	850	248 634
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre de pulvérisateurs	Nombre	101	20	8	129
Contribution	fr.	378 810	56 733	19 779	455 322
Contribution par exploitation	fr.	3 765	3 452	2 292	3 647
Total des contributions	1 000 fr.	580	104	21	704

Source : OFAG

Ce sont essentiellement les exploitations de plaine avec des cultures spéciales qui ont bénéficié de ces contributions. Le paiement d'une contribution unique pour un investissement technique est une nouveauté dans le domaine des paiements directs. Il s'avère que cela encourage l'innovation souhaitée tout en représentant une faible charge administrative.

» A93

Contributions à l'efficience des ressources selon le type de contribution, les cantons et les zones agricoles

Bibliographie

Prashun, V. 2012 On-farm effects of tillage and crops on soil erosion measured over 10 years in Switzerland. Soil and Tillage Research, 120: 137 – 146.

Eva Wyss, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, eva.wyss@blw.admin.ch



Contribution de transition

La contribution de transition a été introduite en 2014 par la politique agricole 2014–2017. Elle atténue les changements intervenus pour l’exploitant suite au nouveau système de paiements directs et assure ainsi une transition socialement acceptable de l’ancienne à la nouvelle politique agricole. Les exploitations recevant moins de paiements directs qu’avant disposent ainsi de temps pour réorienter leur exploitation en fonction de la nouvelle politique agricole. Il est prévu que la contribution de transition soit maintenue jusqu’en 2021.

En 2014, les cantons ont calculé, une fois pour toute, une valeur de base pour chaque exploitation. Elle correspond à la différence entre les paiements directs généraux de l’ancien système et la somme des contributions au paysage cultivé et à la sécurité de l’approvisionnement du nouveau système. L’année prise en compte pour les paiements directs généraux est l’année au cours de la période allant de 2011 à 2013 où l’exploitation a reçu le plus de paiements directs. Le calcul des contributions selon le système développé est basé sur les données structurelles (surfaces, animaux) de cette même année.

Les moyens mis à disposition pour la contribution de transition correspondent au poste budgétaire des paiements directs, déduction faite des coûts de tous les programmes de paiements directs volontaires ainsi que des projets d’utilisation efficiente des ressources et de protection des eaux. En comparant ces moyens à la somme des valeurs de base de toutes les exploitations, on obtient un coefficient. Ce coefficient exprime la part des valeurs de base payée sous forme de contribution de transition. En 2015, le coefficient était de 0,2796, soit bien inférieur à celui fixé pour l’année 2014 (0,4724). Avec la participation croissante aux programmes de paiements directs volontaires, les moyens à disposition pour la contribution de transition diminuent, induisant aussi une diminution du coefficient et donc de la contribution par exploitation.

Contribution de transition en 2015

	Unité	Région de plaine	Région des col- lines	Région de mon- tagne	Total
Exploitations	Nombre	18 708	12 125	13 149	43 982
Contribution par exploitation	fr.	4 324	3 979	3 710	4 045
Total	1 000 fr.	80 899	48 246	48 783	177 928

Source : OFAG

» A94

Le tableau suivant recense les contributions de transition octroyées selon les cantons et les zones agricoles

Le calcul de la contribution de transition est l découplé des facteurs de production tels que la surface et l’effectif d’animaux. Il ne tient pas compte du plafonnement des paiements directs par unité de main-d’œuvre standard (UMOS). Cela doit permettre de ne pas diminuer le rôle d’amortissement joué par la contribution de transition. Cette dernière n’est réduite qu’en cas de fortune ou de revenu élevés, ou si l’exploitation réduit ses UMOS de 50 % ou plus par rapport à l’année de référence (année où les paiements directs généraux ont été les plus élevés entre 2011 et 2013).



Effets du plafonnement de la contribution de transition en 2015

Unité	Exploitations concernées	Réduction	Réduction par exploitation
	Nombre	fr.	fr.
Réductions dues à la réduction de plus de 50 % de la taille de l'exploitation (UMOS) (par rapport à l'année de référence)	505	1 153 756	2 285
Réductions dues au revenu ou à la fortune	2 359	5 773 882	2 448
Total des réductions		6 927 638	

Source : OFAG

Philipp Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs Bases, philipp.meyer@blw.admin.ch



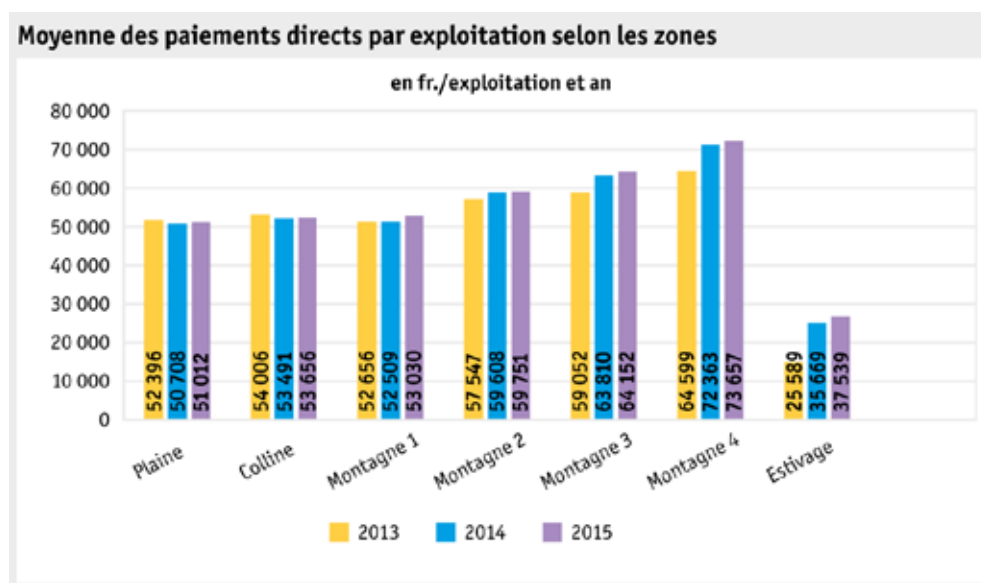
Evolution des paiements directs à l'échelon de l'exploitation et à celui des régions

Plusieurs programmes de paiements directs volontaires sont venus s'ajouter, en 2014, au système développé des paiements directs. Il s'agit du programmes Qualité du paysage, Production de lait et de viande basée sur les herbages, Utilisation efficace des ressources et Surfaces de promotion de la biodiversité dans la région d'estivage. Pour atténuer le passage de l'ancien système des paiements directs vers le système développé des paiements directs des contributions de transition sont versées. Ce sont surtout des mesures dans le domaine des paiements directs généraux qui ont été supprimées. Aujourd'hui, par exemple, plus aucune contribution générale à la surface n'est versée et les contributions pour les animaux consommant des fourrages grossiers (contributions UGBFG) ainsi que les contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles (contribution GACD) ont été intégrées dans les contributions à la sécurité de l'approvisionnement, qui sont des contributions liées à la surface.

Le changement de système a entraîné une redistribution des moyens financiers. Ci-après, il est expliqué comment la ventilation des paiements directs entre 2013 et 2015 s'est répercutée à l'échelon de l'entreprise individuelle et à celui du territoire national.

Paievements directs par exploitation

Si l'on considère la moyenne des paiements directs par entreprise (cf. graphique suivant), on constate que les paiements directs augmentent de manière concomitante avec l'altitude de l'exploitation. L'examen de l'évolution au cours du temps montre que les paiements directs dans la zone des collines ainsi que dans la zone de montagne I est largement restée stable ces trois dernières années. Les exploitations des zones de montagne II à IV et en particulier les exploitations d'estivage ont reçu en moyenne en 2015 plus de paiements directs qu'en 2013. Par contre, les exploitations de plaine ont reçu en moyenne moins de paiements directs qu'avant le développement du système des paiements directs. Il y a lieu de relever qu'il s'agit de valeurs moyennes et que les chiffres relatifs aux exploitations individuelles peuvent fortement s'écarter de ces valeurs moyennes.



Source : OFAG



Exploitations recevant plus de 150 000 francs de paiements directs et leurs caractéristiques

Depuis 2013 le nombre d'exploitations recevant plus de 150 000 francs par an a augmenté passant de 1 029 exploitations à 1 310 (2014) et à 1 366 en 2015. De 2013 à 2015, cela correspond à une hausse de 33 %. Notons qu'en dépit d'une hausse relativement forte, cela ne concerne qu'environ 3 % des exploitations.

Si l'on considère le nombre d'exploitations par classe de paiements directs versés et que l'on compare les années 2013 à 2015, on obtient le tableau suivant.

Nombre d'exploitations par classe de paiements directs reçus

Paiements directs par exploitation (francs)	2013		2014		2015	
	Exploitations	Part	Exploitations	Part	Exploitations	Part
jusqu'à 25 000	10 052	20,6 %	10 151	21,3 %	10 037	21,4 %
25 000 à 50 000	15 824	32,5 %	15 627	32,8 %	15 324	32,7 %
50 000 à 100 000	17 652	36,2 %	16 476	34,6 %	16 059	34,3 %
100 000 à 150 000	4 162	8,5 %	4 036	8,5 %	4 039	8,6 %
150 000 à 200 000	772	1,6 %	932	2,0 %	948	2,0 %
200 000 à 300 000	223	0,5 %	330	0,7 %	357	0,8 %
plus de 300 000	34	0,1 %	48	0,1 %	61	0,1 %
Total	48 719	100 %	47 600	100 %	46 825	100 %

Source : OFAG

Il ressort du tableau que non seulement le nombre d'exploitations comprises dans les trois catégories recevant plus de 150 000 francs de paiements directs a augmenté, mais aussi qu'une stabilité semble s'être installée dans les autres catégories, voire une hausse des parts.

Si l'on analyse les exploitations recevant plus de 150 000 francs de paiements directs par rapport au type d'exploitation, on relève que presque tous les types d'exploitation ont profité de l'augmentation, hormis les exploitations de transformation (perfectionnement).



Nombre d'exploitations recevant plus de 150 000 francs de paiements directs par exploitation et an et évolution en pourcentage au cours de la période 2013-2015 selon le type d'exploitation

Type d'exploitation :	2013	2014	2015	Évolution 2013-2015
110 Grandes cultures	30	43	56	+86 %
110 Cultures spéciales	26	32	34	+46 %
120 Autre transformation	1	0	1	0 %
120 Autres bovins	34	56	51	+47 %
120 Vaches mères	98	178	180	+84 %
120 Equidés, brebis et chèvres laitières	33	49	48	+54 %
120 Transformation	25	10	9	-64 %
120 Lait commercialisé	348	480	482	+38 %
150 Combiné autres	188	204	226	+20 %
150 Combiné vaches-mères	55	64	71	+26 %
150 Combiné non attribuable	62	59	65	+5 %
150 Combiné transformation	129	135	143	+11 %
Total	1 029	1 310	1 366	+33 %

Source : OFAG

Une augmentation du nombre d'exploitations dans la catégorie des exploitations recevant plus de 150 000 francs de paiements directs (ci-après « catégorie > de 150 000 ») a notamment été constatée dans les exploitations Grandes cultures et les exploitations Vaches-mères ainsi que dans les exploitations Chevaux, moutons ou chèvres. Les types d'exploitation comportant une combinaison ont en moyenne moins profité de la hausse.

Ci-après, un aperçu de la « catégorie > de 150 000 » en fonction de caractéristiques structurales.



Nombre d'exploitations recevant plus de 150 000 francs de paiements directs par exploitation et an et évolution en pourcentage au cours de la période 2013-2015 en fonction de caractéristiques structurelles

Type d'exploitation	2013	2014	2015	Évolution 2013-2015
Toutes les exploitations	1 029	1 310	1 366	33 %
Nombre moyen d'UMOS de ces exploitations	6	5,8	5,8	-3 %
dont moins de 40 ha SAU	22	56	56	155 %
dont communautés d'exploitation	307	290	297	-3 %
dont bio	235	388	390	66 %
dont avec réduction UMOS	2	2	3	50 %
dont situées en région de plaine	489	537	591	21 %
dont situées en région de montagne	540	773	775	44 %
dont avec plus de 50 % SPB	75	174	172	129 %
dont avec plus de 25 % SPB	236	470	473	100 %
plaine, non bio, non ZM, <25 % SPB	201	233	264	31 %
non bio, non ZM, <25 % SPB	425	482	517	22 %

Source : OFAG

On constate qu'en 2015, par rapport à 2013, les exploitations pratiquant l'agriculture biologique enregistrent une hausse de +66 % et que de ce fait ont augmenté en nombre de manière disproportionnée dans cette catégorie. Les exploitations de plaine ont augmenté (+21 %) moins que proportionnellement et les exploitations de montagne (+44 %) plus que proportionnellement. En outre, les exploitations présentant une importante part de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) par rapport à la SAU enregistrent une forte hausse de paiements directs > à 150 000 francs.

En ce qui concerne les communautés d'exploitation, qui représentent à peine un quart de la catégorie > de 150 000 », on n'a pas noté de hausse durant la période 2013-2015.

Paievements directs élevés par exploitation – Pistes d'explication

La principale explication pour le nombre croissant d'exploitations recevant plus de 150 000 francs de paiements directs par an réside dans les changements au niveau de l'échelonnement. Jusqu'en 2013, les contributions à partir d'une surface de 40 ha étaient échelonnées. Aujourd'hui, l'échelonnement ne concerne plus que la contribution de base de la contribution à la sécurité de l'approvisionnement et ce, à partir d'une surface de 60 hectares. Par ailleurs, l'échelonnement selon le nombre d'animaux a été complètement abandonné depuis 2014. Cela a pour conséquence que les grandes exploitations comptant un nombre élevé d'animaux obtiennent aujourd'hui plus de paiements directs qu'avant la PA 14-17.



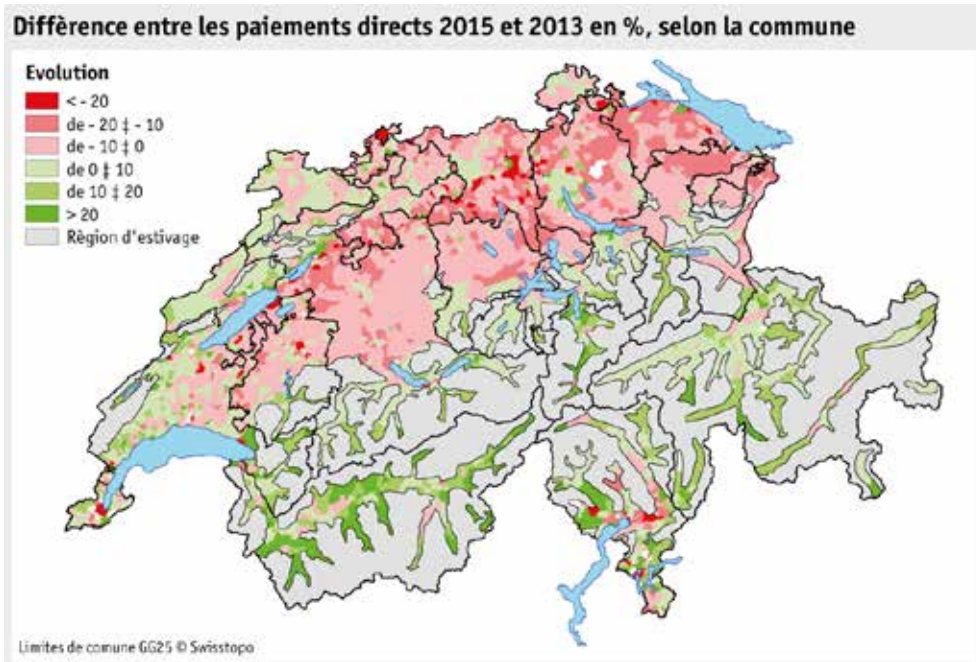
Autre explication pour la hausse au sein de la « catégorie > de 150 000 ») : les réductions du fait du revenu et de la fortune qui jusqu'en 2013 étaient appliquées à tous les types de paiements directs ne sont plus appliquées depuis 2014 qu'à la contribution de transition. De plus la participation croissante aux programmes volontaires des paiements directs a eu pour conséquence qu'un nombre plus élevé d'exploitations ont reçu plus de 150 000 francs de paiements directs.

Une autre raison expliquant pourquoi le nombre des exploitations de la « catégorie > de 150 000 ») augmente réside dans l'évolution structurelle, autrement dit dans la baisse du nombre d'exploitations et dans l'augmentation de la superficie exploitée que cela entraîne. En 2015 il y a eu 1,6 % moins d'exploitations à l'année ayant droit à des paiements directs qu'en 2014 et l'année d'avant ce chiffre avait déjà baissé de 2,3 %. Aussi, la taille moyenne des exploitations ayant droit aux paiements directs était en 2013 de 22,29 ha SAU et a augmenté jusqu'en 2015 à 24,91 ha (+ 12 %). Comme les moyens financiers budgétisés qui sont « répartis » sur un nombre toujours plus petit d'exploitations sont stables, il en résulte une hausse des paiements directs par exploitation.

Si l'on considère l'évolution des paiements directs par exploitation au cours du temps, on constate donc que, outre le budget de la Confédération et la structure des paiements directs, l'évolution structurelle a également une influence considérable sur ces changements.

Evolution de la répartition géographique des paiements directs

Sur la base des données individuelles sur les paiements directs de 2013 et 2015, le graphique ci-dessous montre comment la répartition des moyens en pourcentage a évolué dans les communes suisses suite au changement de système :



Source : OFAG – 2016

On constate en général que les paiements directs ont eu tendance à augmenter pour les exploitations dans les régions alpines et dans l'Arc jurassien. Par contre, la plupart des exploitations dans les communes du Plateau reçoivent actuellement moins de paiements directs qu'en 2013. La comparaison de l'évolution des paiements directs versés par zone donne des résultats semblables.

» A95



Le déplacement des contributions de la région de plaine et des collines vers la région de montagne est intentionnel. Les raisons instrumentaires pour l'évolution géographique de la répartition des paiements directs sont les suivantes :

- La nouvelle contribution pour le maintien d'un paysage ouvert – ainsi que la contribution pour la production dans des conditions difficiles – augmente selon l'altitude.
- Certaines contributions, telles que la contribution d'estivage ou la contribution pour surfaces en pente, qui bénéficient en premier lieu aux régions de montagne ont été augmentées.
- La contribution pour surfaces en forte pente, introduite avec la PA 14-17, ne bénéficie pratiquement qu'aux régions des collines et de montagne, car des exploitations comprenant une part importante de surfaces en forte pente se trouvent dans ces zones. Il en va de même de la contribution à la biodiversité portant sur les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage.
- Les contributions à la biodiversité dans la région de montagne ont été augmentées. Cela concerne aussi bien les contributions pour le niveau de qualité II que la contribution pour la mise en réseau.
- En ce qui concerne la contribution à la qualité du paysage, les contributions par hectare de surface agricole utile sont légèrement plus élevées dans la région de montagne qu'en plaine.
- La participation liée à la contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages est nettement plus élevée dans la région de montagne qu'en plaine.

Il faut noter qu'il peut également y avoir des redistributions à l'intérieur des zones. Cela s'explique avant tout par le fait que les contributions aux animaux ont été réallouées aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement, qui sont liées à la surface. Les exploitations situées dans des régions exploitées de manière plutôt extensive (p. ex. Arc jurassien, Valais, Alpes orientales) bénéficient de ce changement.

Simon Lanz, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures, simon.lanz@blw.admin.ch

Susanne Menzel, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures, susanne.menzel@blw.admin.ch



Améliorations structurelles

Les améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, notamment dans la région de montagne et dans les régions périphériques. L'accent n'est cependant pas uniquement mis sur l'agriculture, mais sur des objectifs fondamentaux concernant l'ensemble de l'espace rural. C'est pourquoi, les mesures collectives sont conçues sous l'angle de la multifonctionnalité, car, outre l'agriculture, les communes, les amoureux de la nature, les personnes en quête de ressourcement et d'autres personnes intéressées doivent pouvoir profiter de l'espace rural. Les contributions aux améliorations structurelles doivent être utiles pour l'agriculture, l'aménagement du territoire, la biodiversité et la nature en général.

Afin de déterminer ces besoins, la planification agricole (PA) est appliquée depuis quelques années. Cette procédure standardisée et orientée sur les objectifs permet de recenser les différentes exigences et de les pondérer les unes par rapport aux autres de manière objective. Cela permet d'obtenir une vue d'ensemble équilibrée qui constitue la base pour des solutions bénéficiant d'un large soutien et portées par les différentes personnes concernées. Il est ainsi possible de répondre plus rapidement aux déficits qui apparaissent, par exemple sous la forme d'une pénurie en eau en raison du changement climatique. C'est ainsi que les jalons peuvent être posés et que l'espace nécessaire peut être délimité à temps pour des grands projets d'infrastructure.

En ce qui concerne les mesures individuelles, en plus des objectifs économiques pour l'agriculteur, on vise aussi surtout des objectifs liés à la protection des animaux et de l'environnement, tels que la construction de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ou les mesures pour une production pauvre en émissions. Outre l'agriculteur, l'environnement, le bien-être des animaux et la collectivité sont également gagnants.

Les aides à l'investissement sont accordées à titre d'aide à l'entraide pour des mesures d'améliorations structurelles aussi bien individuelles que collectives. Deux instruments sont disponibles à cet effet :

- les contributions exigeant la participation des cantons, avant tout pour des mesures collectives ;
- les crédits d'investissements, octroyés sous la forme de prêts sans intérêts, principalement pour des mesures individuelles.

Les aides à l'investissement soutiennent le développement des infrastructures agricoles. Elles permettent aux exploitations de s'adapter à l'évolution des conditions-cadre. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet d'améliorer la compétitivité d'une agriculture productive, acquise au principe de la production durable. Dans d'autres pays aussi, en particulier au sein de l'UE (PAC, 2^e pilier), ces aides constituent des mesures de promotion importantes du milieu rural. Dans l'UE, les aides ne sont toutefois accordées que sous la forme de contributions et ne doivent donc pas être remboursées.

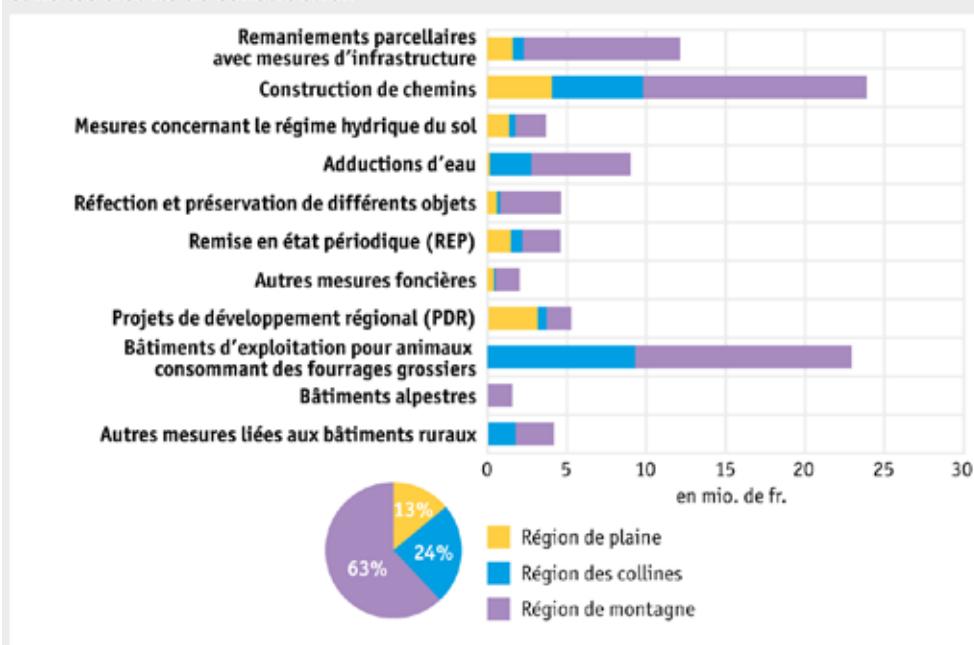
Moyens financiers dédiés aux contributions

En 2015, un montant de 94,7 millions de francs a été versé pour les contributions au titre des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. Par ailleurs, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un total de 91,7 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 513,2 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique « Améliorations structurelles dans l'agriculture », car il est rare que les contributions soient allouées



et payées intégralement la même année ; les crédits sont par ailleurs souvent accordés par tranche.

Crédits d'investissements accordés en 2015 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction

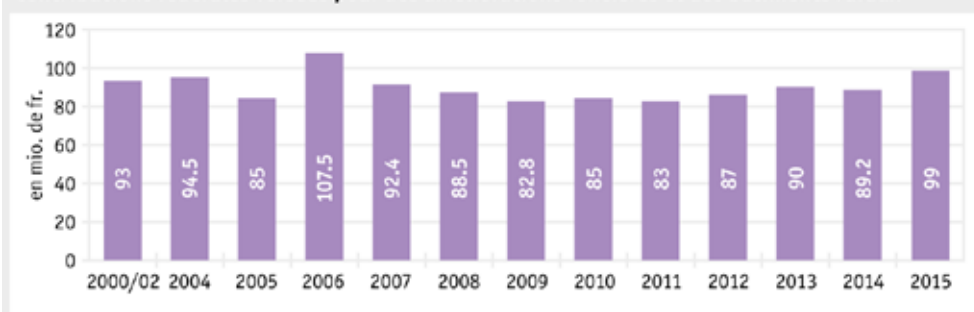


Source : OFAG

» A96

» A97

Contributions fédérales versées pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux



Source : OFAG

Moyens financiers dédiés aux crédits d'investissements

En 2015, les cantons ont accordé 1822 crédits d'investissements, soit un montant total de 303,3 millions de francs, dont 82,8 % concernaient des mesures individuelles et 10,8 % des mesures collectives. Dans la région de montagne, des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.



» A98

» A99

Crédits d'investissements en 2015

	Nombre	Millions de fr.	Part %
Mesures individuelles	1602	251,2	82,8
Mesures collectives, sans crédits de construction	183	32,8	10,8
Crédits de construction	37	19,3	6,4
Total	1822	303,3	100

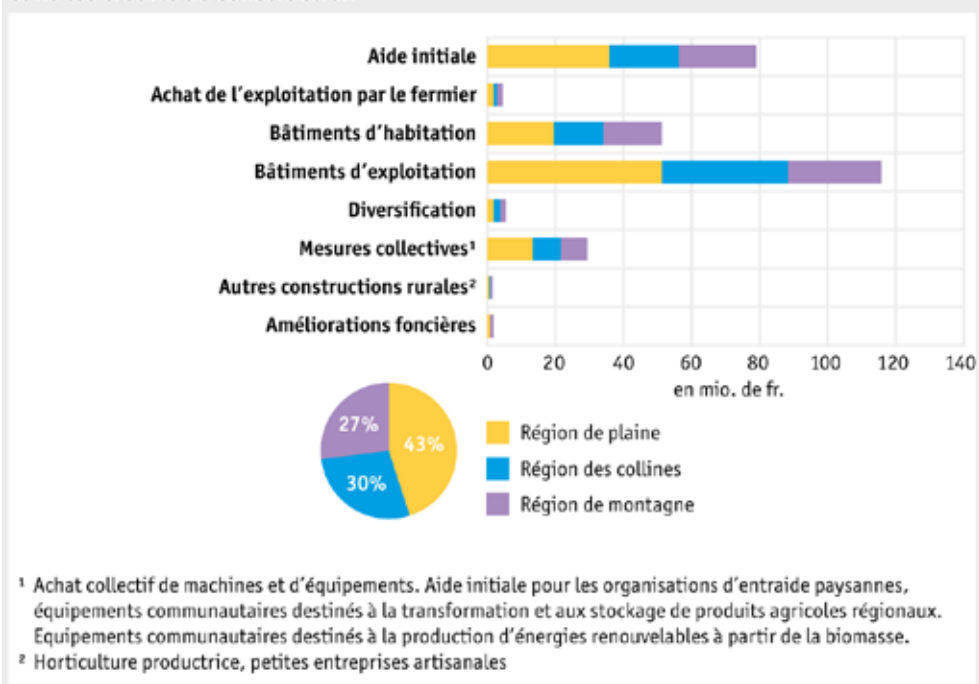
Source: OFAG

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale, pour la diversification des activités ainsi que la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 13,2 ans.

Les crédits destinés à des mesures collectives ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles, la construction de bâtiments et l'installation d'équipements réservés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles.

En 2015, des fonds fédéraux d'un montant de 15,3 millions de francs ont été mis à la disposition des cantons, avec les remboursements courants, pour l'octroi de nouveaux crédits. Sur la base de l'art. 85, al. 3, LAg, 7 millions de francs du fonds de roulement pour l'aide aux exploitations paysannes ont été alloués au fonds de roulement pour les crédits d'investissement. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,534 milliards de francs.

Crédits d'investissements accordés en 2015 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction



Source : OFAG

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch
 Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations

» A100



Mesures d'accompagnement social

Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêt sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure de désendettement indirecte.

En 2015, des prêts à titre d'aide aux exploitations ont été accordés dans 134 cas pour un montant total de 16,9 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 126 118 francs et sera remboursé dans un délai de 11,3 ans.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2015 de cessation d'exploitation

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dettes existantes	59	9,73
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	74	7,09
Prêt en cas de cessation d'exploitation	1	0,08
Total	134	16,90

Source: OFAG

En 2015, de nouveaux fonds fédéraux d'un montant de 0,15 million de francs ont été mis à la disposition des cantons. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux crédits. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 222 millions de francs, parts cantonales comprises.

» A101

Aides à la reconversion professionnelle

Pour les personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture, l'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une activité non agricole. Comprenant des contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et des contributions aux coûts de la vie, elle s'adresse aux chefs d'exploitation, hommes ou femmes, âgés de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide requiert la cessation de l'activité agricole. Pendant l'année sous revue, 123 564 francs ont été octroyés dans un cas. Au total, un montant de 39 750 francs a été versé à deux personnes en phase de reconversion professionnelle sur la base des aides garanties les années précédentes. Selon la formation, la reconversion professionnelle dure de un à trois ans. L'éventail des programmes de formation destinés à la reconversion professionnelle est large et va des professions sociales aux professions manuelles ou commerciales. Une aide a été accordée dans un cas pour une formation dans une haute école spécialisée.

Les raisons de la faible participation à ce programme peuvent s'expliquer par le fait qu'il était peu connu au départ et en partie aussi par les perspectives économiques défavorables dans d'autres branches professionnelles que l'agriculture. Les conditions imposées pour avoir droit à une aide financière, notamment la cessation définitive de l'exploitation, pourraient cependant constituer un autre obstacle.

» A102

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations samuel.reusser@blw.admin.ch
Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations



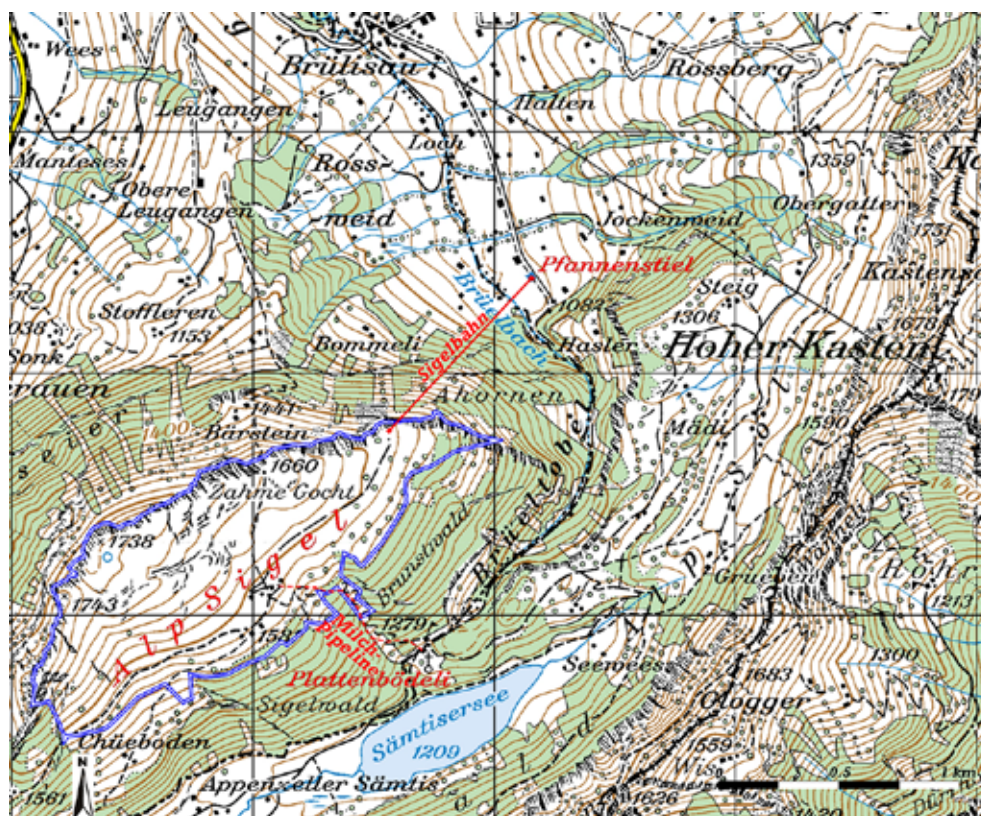
Reconstruction du téléphérique Sigel

La chute d'une télécabine du téléphérique Sigel pendant l'été 2008 a remis en question l'exploitation de l'alpage Sigel, situé dans l'Alpstein, dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, tout au moins l'estivage de vaches à cet endroit. L'alpage se trouvant dans une zone de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), il était exclu de construire une route pour assurer la desserte. Par ailleurs, le coût d'un tel aménagement aurait été clairement trop élevé. Il a donc été décidé d'affecter le nouveau téléphérique également au transport de touristes. C'était une solution viable, malgré des restrictions d'exploitation à certaines heures et périodes de l'année ainsi qu'une réduction d'un tiers des capacités de transport initiales. Le téléphérique Sigel est un parfait exemple de symbiose entre économie alpestre et tourisme.

La corporation d'alpages Sigel

Situé sur la première montagne de la chaîne centrale du massif de l'Alpstein, l'alpage Sigel s'étend sur une superficie de 113 hectares vers le sud-est, à une altitude comprise entre 1760 et 1210 mètres d'altitude. Cet alpage comprend une centaine d'hectares de pâturages d'estivage en plus des neuf hectares de forêt et les cinq hectares de rochers.

Les six droits d'usage des chalets d'alpage, dont une part d'alpage (« Herrenrecht ») qui appartient au canton, sont réunis en une corporation de droit privé et utilisés par cinq familles paysannes. Regroupés à la manière d'un hameau, les bâtiments d'estive occupent une position centrale à 1585 mètres d'altitude. L'alpage accueille en moyenne 170 unités de gros bétail pendant 85 jours. En 2015, 106 vaches y ont séjourné, 101 génisses et 37 veaux. Les exploitants de l'alpage Sigel traitent 80 000 kilos de lait par été. La crème était autrefois fabriquée dans une centrifugeuse commune sur la part d'alpage « Haseblatte ». Aujourd'hui, tous les armaillis livrent un lait destiné à la commercialisation.





Plan de situation de l'alpage Sigel.

L'alpage Sigel se trouve dans la région IFP du Säntis, une particularité qui a une incidence sur la rénovation des étables d'alpage. Ainsi, il n'est pas permis de construire de nouvelles étables plus grandes pour le bétail de plusieurs parts d'alpage, comme ce fut le cas pour la « Langmelster » (2013/2014). Le canton ne souhaite pas non plus que le caractère de l'alpage soit notablement modifié.

Sur la surface d'estivage, 19 hectares ont été classés pâturages secs d'importance nationale, ce qui met en évidence un problème latent, à savoir le manque d'eau. Aucune source ne jaillissant des roches calcaires coupées de failles et percées de trous à vent, l'eau de pluie est recueillie dans plusieurs réservoirs. De plus, les « Söören », sortes d'étangs formés naturellement ou étanchéifiés avec des bâches, permettent aux animaux de s'abreuver. Lors de l'inalpe, le bétail gravit le très raide chemin de Brüeltobel jusqu'au restaurant d'altitude « Plattenbödeli », pour atteindre ensuite les étables d'alpage après avoir traversé le « Chrutzog ». Avec 660 mètres de dénivelé sur trois kilomètres, la montée est pénible!

Le syndicat d'amélioration foncière de l'alpage Sigel

Un syndicat d'amélioration foncière, qui est une corporation de droit public, a été fondé en 1963 en plus de la corporation d'alpages. Les statuts définissent les buts du syndicat:

Construction et entretien des installations suivantes :

- un téléphérique pour un transport de personnes limité ;
- des chemins reliant la station supérieure aux bâtiments alpestres ;
- des fosses à purin avec tuyaux ;
- une centrale laitière ;
- une installation téléphonique ;
- et enfin l'acquisition d'un mono-axe Rapid pour les transports et la propulsion des tuyaux.

Le syndicat d'amélioration foncière a agi rapidement. C'est ainsi qu'un téléphérique monovoie à va-et-vient a déjà été mis en service en mai 1964, sur une longueur de 1115 mètres, avec un dénivelé de 660 mètres et une charge utile de 250 kilos. Les frais de construction se sont montés à 135 000 francs.

Le téléphérique a dû être renouvelé trente ans plus tard. Le dispositif d'entraînement et les poulies de renvoi ont été remplacés, et un système de commande électronique a été installé à la place du système mécanique. Les coûts se sont élevés à 400 000 francs. À cause du transport de touristes prévu, l'OFAG a, à l'inverse du canton, réduit de 25 % les frais donnant droit à des contributions, qui sont ainsi passés à 300 000 francs. Si la durée du trajet a pu être diminuée, passant de onze à sept minutes et demie, la charge utile n'a malheureusement pas pu être augmentée.

L'idée d'une fromagerie d'alpage au « Plattenbödeli » a vu le jour peu de temps après. Les armailis du Sigel ont voulu s'associer à ce projet. La production de crème entière n'a pas été considérée comme un obstacle au développement futur, mais la livraison du lait entier a été jugée aussi difficile qu'onéreuse à cause de la longue durée du transport par téléphérique, des capacités et des coûts induits redoutés (citerne à la station inférieure).



Le 30 juin 1998, un expert de l'OFAG s'est rendu à l'alpage Sigel. Il était question de construire un lactoduc jusqu'au « Plattenbödeli », plus bas, sur une longueur d'environ 750 mètres, avec une dénivellation de 350 mètres. Cette conduite permettrait d'acheminer non seulement du lait en aval, mais aussi de transporter en amont de l'eau et du petit-lait pour les porcs des alpages. Les coûts avaient été estimés à 130 000 francs. La fromagerie aurait traité le lait provenant du Sigel pendant l'été, mais aussi celui d'autres alpages, soit au total 200 000 kilos, et aurait coûté 670 000 francs. C'est le financement qui a fini par faire avorter le projet, en dépit de l'avis favorable de l'OFAG et de l'intérêt indéniable manifesté. Les alpages sollicités ne pouvaient ou ne voulaient pas fournir les fonds propres nécessaires.

L'alpage devait être électrifié dans le cadre d'un autre projet. Mais le Conseil de district de Schwende a refusé son soutien le 29 août 2007. Il est prévu d'alimenter en électricité le territoire à habitat dispersé qui est habité à l'année, mais pas la région d'estivage.

Chute d'une cabine et reconstruction du téléphérique Sigel

Le 9 juin 2008, une cabine est tombée pendant la montée, à 19h30. Aucune victime n'a heureusement été à déplorer ; seuls quelques bidons de lait vides se trouvaient à bord de la cabine. Après expertise, l'organe de contrôle du Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis est arrivé à la conclusion que le câble de retour et la cabine sont entrés en collision à la suite d'oscillations sous l'action conjuguée de fortes rafales et du freinage qui s'est automatiquement enclenché. Le chariot de roulement de la cabine s'est soulevé du câble porteur. Le téléphérique a quand même pu redémarrer, mais le câble tracteur en amont s'est cassé, provoquant la chute de la cabine. L'accident a été dû, non pas à une violation de l'obligation de diligence, mais à un concours de circonstances liées à l'équipement technique et aux conditions topographiques et météorologiques défavorables.

Malgré tout, il n'a pas été question de réparer le téléphérique (les dispositions s'étant durcies depuis les travaux), ni d'aménager un chemin desservant l'alpage. C'est pour cette raison que le syndicat d'amélioration foncière a décidé d'opter pour le projet suivant:

- construction d'un téléphérique double voie à va-et-vient avec deux cabines, soit une cabine et une benne de fret ;
- installation d'un câble porteur servant de voie et solidement ancré dans chaque station ;
- installation d'un câble tracteur formant une boucle auquel les cabines sont accrochées.

La station inférieure devait être reconstruite au même endroit, et la station supérieure déplacée un peu en aval. Il était prévu d'augmenter la nouvelle charge utile, qui aurait alors atteint 640 kilos, pour également permettre le transport de bétail au besoin. La durée du trajet était réduite, passant ainsi à six minutes. Les coûts avaient été estimés à 2 800 000 de francs.



Station inférieure du nouveau téléphérique Sigel.

Ce projet s'est heurté à trois oppositions : le club des restaurateurs d'altitude du massif alpin d'Alpstein, pro Natura et un particulier. De même, l'inspection des experts de l'OFAG et de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) du 22 juillet 2009 a abouti à des exigences similaires, à savoir une limitation du transport de touristes à certaines périodes de l'année et de la journée et l'abandon du projet de construction d'un restaurant. À cela se sont ajoutées des exigences quant à la conception de la façade et du toit des stations.

Après trois étés pénibles sans téléphérique, le syndicat d'amélioration foncière a accepté les restrictions suivantes :

- Transport de touristes autorisé uniquement de mai à octobre, entre 8 et 18 heures
- Pas de transport d'équipements sportifs (parapentes, vélos tout-terrain)
- Tarif du transport au maximum de sept francs moins cher que celui des remontées mécaniques à concession fédérale d'Appenzell Rhodes-Intérieures
- Concession seulement accordée pour quatre des six places assises par cabine
- Démolition de l'ancienne station supérieure, et non pas utilisation comme remise

L'OFAG a reconnu une somme donnant droit à des contributions de l'ordre d'un million de francs et également autorisé un crédit d'investissement. Le canton et le district de Schwende ont fourni la contrepartie nécessaire.

Le chantier a démarré le 14 juin 2010, et le nouveau téléphérique a fonctionné pour la première fois le 1^{er} mai 2011.



Le porte-charge sert au transport des marchandises à l'alpage Sigel.

L'alpage n'a pas été envahi par les touristes, comme l'accroissement de la capacité de transport par les deux cabines et le raccourcissement du temps de trajet avaient pu le faire craindre. Mais le téléphérique Sigel a besoin à la fois de l'économie alpestre et du tourisme pour survivre financièrement: sans possibilité d'acheminer le lait, plus de vaches, et la disparition des vaches signifierait la fin des traditions liées à la transhumance, et enfin, sans ces traditions, moins de touristes, qui utilisent aussi notamment le téléphérique. C'est un marché donnant, donnant.

Personnes transportées/trajets 2015 (chiffres arrondis)

Économie alpestre :	1700 personnes (titulaires du droit d'alpage et exploitants)
Tourisme :	13 800 personnes
Nombre de trajets :	6000

» [Site du téléphérique Sigel \(en allemand\)](#)

Albert Elmiger, Meliorationsamt/Investitionskreditkasse, canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
 Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch



Entretien des chemins ruraux

Normal 0 21 false false false DE-CH JA X-NONE L'agriculture a besoin d'un réseau de chemins ruraux sur lequel elle puisse compter. Mais il arrive souvent que les organismes chargés de l'entretien de ces infrastructures soient dépassés par cette tâche complexe et onéreuse, par manque de connaissances ou d'organisation. Pour répondre à ce problème, la Confédération et les cantons apportent au milieu rural un soutien sous forme de conseils et de contributions financières. Or, beaucoup de communes l'ignorent. C'est pourquoi le canton Bâle-Campagne a organisé en 2015 une conférence sur l'entretien des chemins ruraux et publié une brochure.

Causes de la dégradation des chemins

La dégradation des chemins peut avoir des origines diverses. Il peut aussi bien s'agir de défauts de construction et du vieillissement normal des matériaux que de nombreux autres facteurs, dont l'apparition peut être prévenue par un entretien soigneusement mis au point.

L'eau est un facteur important, qui peut causer rapidement de gros dégâts. Ainsi, l'écoulement incontrôlé des eaux superficielles dues aux précipitations ou à la fonte des neiges provoque l'érosion, le lessivage et les glissements de terrains. Combinée aux effets du gel et du dégel, la pénétration de l'eau dans la couche porteuse provoque des fissures, représentant par la même occasion un facteur aggravant de l'érosion et de la perte de capacité portante. Les ponts et d'autres aménagements de cours d'eau peuvent aussi subir des dégâts.

Le comportement des usagers des chemins joue également un rôle décisif. Il est en effet difficile d'éviter qu'au fil des années, les activités agricoles ou forestières et le trafic de voitures particulières entraînent la formation de nids-de-poule, d'ornières et de fissures ainsi que l'usure, la déformation et l'affaissement de la chaussée et des accotements. Pourtant, la durée de vie des chemins peut être allongée, s'il est tenu compte des points ci-après :



Les dégâts causés aux chemins résultent souvent d'un mauvais écoulement des eaux.

- Ne pas conduire toujours au même endroit de la chaussée pour ne pas creuser des ornières, où l'eau s'accumule et emporte les matériaux.
- Éviter les lourdes charges et ne pas conduire trop vite, en particulier par mauvais temps (gel ou dégel).
- Lors du déneigement, veiller à ne pas endommager la couche de roulement et les accotements. Les chemins marneux ne doivent pas non plus être salés.
- Pendant les travaux des champs, ne pas faire demi-tour sur le chemin mais sur le chaire pour ne pas écraser le revêtement et le bord du chemin.



- Ne pas labourer trop près des accotements du chemin pour ne pas endommager gravement la chaussée. Dans le cas des revêtements durs, il faut labourer à au moins un mètre de la chaussée, étant donné que le coffre, qui n'est pas visible (= fondation), est en général plus large que le revêtement. En revanche, il suffit de laisser une bande intacte de 0,5 mètre de large lorsqu'il s'agit d'un revêtement marneux.
- Il faut immédiatement enlever les dépôts de terre, pour éviter qu'ils pénètrent dans la couche de roulement et constituent un terrain fertile pour les végétaux.

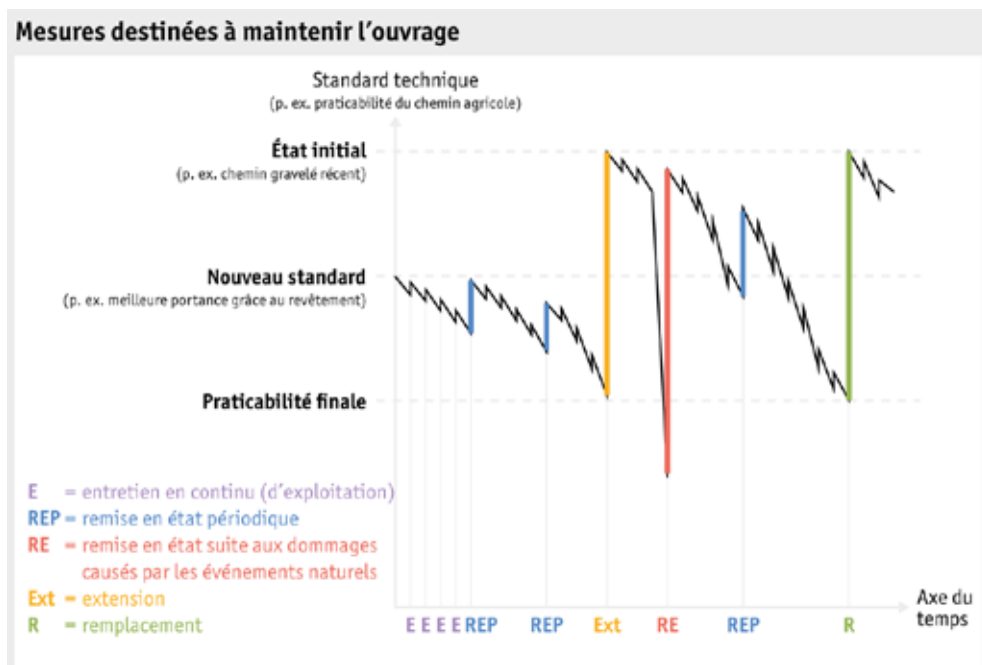
Les feuilles et les aiguilles que perdent les végétaux au bord du chemin peuvent salir la chaussée. Par ailleurs, des végétaux peuvent germer dans le chemin, et les racines des arbres se développent jusque dans le coffre, les installations de drainage et les ouvrages de soutènement. Sans oublier les arbres et les arbustes qui rétrécissent le chemin. Pour éviter ces obstacles, les véhicules roulent sur les terres agricoles, changeant ainsi le tracé du chemin et en abîmant les bords.

L'importance d'un entretien régulier

Un entretien régulier garantit une exploitation sûre du chemin. Il faut à cet effet prendre les mesures suivantes :

- contrôle périodique des installations ;
- nettoyage et entretien de la chaussée, des puits et des installations de drainage ;
- service d'hiver modéré ;
- réparation au fur et à mesure des dégâts légers ponctuels par des moyens simples.

Ces mesures devraient être appliquées en fonction des besoins, mais au moins une fois par an.



Source : OFAG

Moment et effet des différentes mesures d'entretien. (Source : OFAG)

Un entretien dit périodique est également nécessaire tous les huit ans environ pour les chemins marneux, et tous les douze ans pour les chemins avec revêtement. Cet entretien, qui vise à



préserver la substance et la valeur du chemin, consiste en de vastes travaux de réparation et de réfection réalisés avec des machines et des engins lourds. Il s'agit des opérations suivantes :

- reprofilage ;
- renouvellement de la couche de roulement (p. ex. couche d'usure pour les chemins marneux, traitement de la surface pour les chemins avec revêtement) ;
- remise en état des installations de drainage (p. ex. rinçage, inspection vidéo des canalisations, élimination des dépôts calcaires), remplacement des tuyaux de puits et armatures défectueux ;
- remise en état d'ouvrages d'art (murs, gabions, caissons en bois, ponts, etc.).

Le chemin est arrivé au terme de sa durée de vie technique, lorsque la remise en état périodique ne suffit plus. Il doit alors être remplacé.

Il est également possible qu'avec le temps, il soit nécessaire d'aménager un chemin pour qu'il satisfasse à de nouvelles exigences, généralement accrues. Il peut aussi arriver qu'un tronçon de chemin soit détruit à la suite d'événements naturels.

Les mesures de remise en état peuvent, suivant les cas, équivaloir à un remplacement.

Planification de l'entretien

L'entretien devrait débuter dès qu'un chemin est aménagé pour qu'il soit possible de détecter et de réparer les dommages à un stade précoce. L'établissement d'un règlement par les communes est recommandé en vue d'un entretien optimal de tous les chemins situés en dehors du territoire urbanisé. Ce règlement, qui a force obligatoire pour les usagers du chemin, régit l'organisation et le financement de l'entretien. Il est également judicieux de recueillir des données importantes sur l'étude de projet ainsi que sur la réalisation et l'état d'avancement des travaux d'entretien.

Il convient également de noter que des décisions qui auront une incidence sur l'entretien et les coûts sont déjà prises avant l'aménagement d'un chemin. Les affectations fixées dans le plan du réseau routier pour les voies de communication de toute la commune (accès aux fermes ou débardage du bois) permettent de déterminer les types de chemins et les niveaux d'aménagement. Lors du choix de la couche de roulement, il faut savoir que l'entretien régulier des chemins marneux représente une charge plus lourde, mais que l'entretien périodique des chemins avec revêtement est plus cher. C'est pourquoi, il est fréquent que les chemins marneux soient sur le long terme nettement meilleur marché que les chemins avec revêtement. Mais il faut également prendre en considération les conditions sur le terrain au moment de choisir le revêtement.



Formation continue: information et brochure sur l'entretien



Construction d'un chemin dans le cadre de l'amélioration foncière intégrale de Blauen.

Une journée d'information sur l'entretien correct des chemins agricoles a été organisée le 15 septembre 2015 par le service des améliorations foncières du centre agricole Ebenrain dans la commune de Brislach. Cette journée, qui a suscité un vif intérêt, a été suivie par plusieurs conseillers et employés communaux du génie civil, par des membres de corporations bourgeoises ainsi que par quelques ingénieurs.

Les exposés d'ouverture ont présenté dans leurs grandes lignes les procédures des améliorations foncières et leur financement, le règlement d'entretien et la planification du réseau routier ainsi que les principes de l'entretien des chemins. Ces exposés ont été suivis d'une réflexion sur des exemples de dégâts subis par un chemin asphalté et un chemin marneux, dont les causes ont été discutées ainsi que les mesures envisageables et l'entretien correct de ce type d'aménagement. Les collaborateurs de la commune de Brislach ont indiqué les diverses manières de nettoyer les bords des chemins et expliqué le problème de la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) des revêtements goudronneux.

Le service des améliorations foncières a en outre présenté la nouvelle version de la [brochure sur l'entretien](#), qui montre comment les chemins peuvent se détériorer, ce que recouvre l'entretien et comment l'assurer. Le document recense certaines causes de dégâts et les mesures qui pourraient être prises. Cette brochure peut être consultée sur le site Internet du centre agricole Ebenrain ainsi que sur celui de Suissemelio. Elle sera également publiée sur Wikimelio.

Barbara Meier, Landwirtschaftliches Zentrum Ebenrain
Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch



Végétalisation des talus avec des plaques de gazon

L'amélioration foncière intégrale de St. Peter-Pagig/Peist dans la vallée grisonne du Schanfigg a donné lieu en 2015 à l'aménagement, en amont de la forêt, d'un nouveau chemin garantissant l'accès principal aux prairies de montagne. Ce chemin, qui traverse de vastes étendues de prairies sèches, se trouve en bordure d'un site marécageux d'importance nationale. Les talus ont été engazonnés tout le long du chemin, ce qui a permis une intégration optimale du nouveau tracé dans le paysage ainsi que la préservation de la quasi-totalité de la végétation aux alentours. Cette méthode, qui présente d'autres avantages décisifs, peut aussi être profitable dans des environnements moins sensibles écologiquement.

Vaste étude d'impact sur l'environnement

À l'instar de tous les projets d'amélioration structurelle d'une certaine envergure, l'amélioration foncière intégrale de St. Peter-Pagig/Peist dans la vallée grisonne du Schanfigg a fait l'objet d'une vaste étude d'impact sur l'environnement pendant la phase d'approbation. Une partie notable des prairies de fauche situées dans le périmètre se trouve en amont de la forêt, dans des zones sensibles du point de vue agricole et écologique, qui requièrent un comportement particulièrement écoresponsable. Ainsi la décision d'approbation contient-elle entre autres l'obligation de procéder à une revégétalisation dans les espaces vitaux visés à l'[art. 18, al. 1bis, LPN](#) au moyen de plaques de gazon, de fleurs de foin ou de matériel autochtone, adapté au site.

En 2015, un chemin agricole a été aménagé pour assurer la desserte principale entre Zarzull et Zalüenja, dans les Heuberge, dans la commune de Preist. L'ancien chemin de terre abrupt a été remplacé par une voie d'accès moderne avec une bande de roulement en béton et un nouveau tracé. Ce chemin franchit un dénivelé de 136 m, culminant à 2078 m, sur une distance de 965 m. Il traverse, sur les deux tiers du parcours, des prairies maigres ou des mégaphorbiaies, puis, sur les derniers mètres, un site marécageux d'importance nationale, le « Faninpass ». C'est un itinéraire très apprécié des randonneurs et des vététistes. Les porteurs de projet savaient tous qu'il faudrait, dans un tel contexte, aménager cette voie de communication avec un soin extrême pour pouvoir tenir compte de tous les impératifs.



Les plaques de gazon prélevées sont d'au moins dix centimètres d'épaisseur et ne peuvent pas être stockées plus de quinze jours avant la repose.

Végétalisation de talus dans la pratique

Il avait été décidé, d'entente avec le bureau d'ingénieurs, le bureau d'études spécialisé dans l'environnement et les maîtres d'œuvre, de végétaliser les talus tout le long du chemin en levant et en reposant des plaques de gazon. Les bandes de roulement en béton ont par ailleurs été recouvertes d'un granulat sombre pour que l'ouvrage s'intègre dans le paysage.

Les différentes opérations, telles que le découpage, l'entreposage correct, le transport, la repose et l'éventuelle irrigation des plaques de gazon, ont été regroupées sous une seule rubrique dans le devis, avec, dans le cas présent, une offre de l'entrepreneur de 4,60 fr./m². Les spécialistes assurant le suivi environnemental ont préconisé le prélèvement de plaques de gazon d'au moins dix centimètres d'épaisseur ainsi qu'un stockage de moins de quinze jours.

L'entrepreneur a dû organiser le chantier en tenant compte de ces directives. Il fallait en particulier veiller à ce que les plaques de gazon ne soient pas stockées à un emplacement centralisé, étant donné qu'elles s'abîment pendant les transports et qu'elles ne peuvent être empilées qu'à partir d'une faible épaisseur. C'est pourquoi ces plaques ont été stockées tout le long du chemin, réparties dans la zone de pivotement de la machine d'excavation.

Ce chantier a posé une autre difficulté: la couche inférieure du sol étant gorgée d'eau, il aurait été préférable d'un point de vue technique de laisser plus longtemps à l'air libre les talus et les excavations pour que le matériel puisse mieux sécher. Mais cette situation ne s'est pas aggravée grâce au temps sec de l'été 2015.

Le prélèvement des plaques de gazon n'a pas toujours été facile, selon la nature de la couche herbeuse. En général, les couches supérieures des sols limoneux et peu profonds sont plus faciles à découper que les couches supérieures des sols grossiers et riches en matières organiques. Il a été plus facile d'enlever les plaques avec les racines dans les couches herbeuses



compactes. Des plaques d'un mètre carré ont été extraites à l'aide d'un godet d'excavation, puis soigneusement empilées..

Après les extractions et les remblais, les plaques de gazon ont été déposées bout à bout sur les talus avec le godet. Cette opération a été réalisée avec l'aide d'un ou de deux ouvriers, qui aidaient le conducteur de l'excavatrice à placer au mieux les plaques et qui comblaient à la main les espaces vides. Si le temps reste sec un certain temps pendant le stockage et les travaux, les plaques doivent être arrosées pour rester suffisamment compactes. Dans les prairies riches en humus, les couches herbeuses se désagrègent souvent parce qu'elles sont moins compactes. La pose des plaques de gazon est en conséquence plus difficile.

Il n'est pas facile pour l'entrepreneur d'estimer les travaux avec les directives citées plus haut. Le déroulement et l'ampleur du chantier doivent être adaptés à la durée du stockage et à la place disponible à cet effet. Il est inhabituel pour un entrepreneur de ne pas commencer par enlever la couche d'humus tout le long du chemin. Un éventuel arrosage des plaques peut être une opération d'une assez grande envergure sur un terrain peu praticable, ce qui peut causer des frais supplémentaires importants pendant une période de séchage.



Les plaques de gazon sont entreposées tout le long du chemin, réparties dans la zone de pivotement de la machine d'excavation.



Méthode de végétalisation éprouvée



La pose des plaques de gazon suppose une grande habileté dans le maniement de la pelleuse et une bonne dose de travail manuel.

Si la méthode choisie pour la végétalisation pose des exigences très élevées aux entrepreneurs et au moment de la planification du chantier, elle offre néanmoins des avantages décisifs à bien des égards.

Le premier avantage réside dans le faible impact visuel de l'aménagement par rapport aux méthodes conventionnelles de végétalisation. Les désagréments des travaux durent nettement moins longtemps grâce à un temps de séchage à l'air libre assez court. Il n'est pas non plus nécessaire de tenir compte de la durée de germination et de développement de la flore ensemencée, ce qui est particulièrement important dans les zones de haute montagne. Comme les associations végétales utilisées correspondent exactement à celles qui se trouvaient auparavant sur le site, la végétation des talus se distingue à peine de celle des environs. L'ouvrage s'intègre ainsi bien plus rapidement et naturellement dans le paysage, ce qui est particulièrement apprécié dans le cas de terrains exposés, de paysages protégés et de sites touristiques à haute altitude.

Cette méthode présente un autre avantage d'ordre écologique : elle supprime, non seulement, les risques liés à l'introduction d'espèces végétales ou d'écotypes non indigènes, mais elle permet aussi d'exclure pratiquement les pertes de génotypes locaux consécutives au croisement ou à l'éviction d'espèces. En outre, il est ainsi possible de préserver l'intégralité des types de végétation protégés, sauf sur la largeur effective du tracé, ce qui a un effet tangible sur l'obligation de remplacement.

Le talus peut être immédiatement réaffecté à son usage initial, pour autant que son inclinaison n'ait pas beaucoup changé, ce qui dispense dans une large mesure des éventuelles coupes d'entretien ou du travail fastidieux que représente l'élimination d'espèces indésirables, telles que le rhinanthe ou le rumex.



Le talus végétalisé juste après les travaux d'aménagement.

L'une des conséquences positives pour l'entrepreneur et le maître d'ouvrage réside dans le fait que les nouveaux talus sont en très peu de temps suffisamment stables grâce à la végétation qui les recouvre pour réduire considérablement les risques d'entraînement par ruissellement et d'effondrement en cas de fortes pluies. Ces avantages contrebalancent en partie l'inconvénient du ralentissement des travaux dû à la végétalisation. Mais les plaques de gazon peuvent également avoir tendance à glisser sur les talus abrupts avec une pente de plus de 45° et nécessiter des améliorations.

La végétalisation de talus avec des plaques de gazon suppose une planification flexible et prospective des travaux, mais aussi une grande habileté dans le maniement de la pelleteuse, qui ne doit pas être sous-estimée. La couche herbeuse doit par ailleurs présenter l'épaisseur nécessaire et être suffisante. Ce dernier critère est en général plus facile à remplir lors d'un changement de tracé que pour l'aménagement d'un chemin.

Conclusion

Dans les sites sensibles écologiquement et du point de vue du paysage, la végétalisation des talus avec des plaques de gazon est une méthode éprouvée pour réduire au minimum les atteintes au site lors de l'aménagement de chemins agricoles. Si les conditions requises sont réunies, cette méthode peut être tout à fait intéressante, compte tenu des nombreux avantages qu'elle présente et aussi dans des situations moins difficiles.

Kaspar Bernet, Amt für Landwirtschaft und Geoinformationen, Coire
Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch



Irrigation Seeland-Broye

Un outil de prévision online des besoins en irrigation et des ressources en eau est proposé pour la région Seeland-Broye. La plateforme isb.swissrivers.ch donne la situation actualisée quotidiennement pour les 10 prochains jours. Cet outil permet une vision globale afin d'anticiper et d'optimiser l'utilisation de l'eau pour l'agriculture tout en respectant la protection des cours d'eau. Des alarmes sont déclenchées en cas de pénurie, mettant en garde les autorités compétentes et les utilisateurs de l'eau sur la situation à venir.

L'irrigation pour garantir la production agricole

Dans les prochaines décennies, la production agricole de la région des Trois-Lacs risque de souffrir de l'influence des changements climatiques. En particulier, la probabilité d'occurrence de sécheresses estivales et de périodes de canicule devrait s'accroître. Dans ce contexte, l'objectif du projet « Irrigation Seeland-Broye (ISB) » consiste à favoriser des méthodes et aménagements permettant une production agricole plus efficace et plus robuste.

Un outil de prévision online des besoins en irrigation et des ressources en eau est développé, dans le but d'optimiser l'utilisation de l'eau par l'agriculteur tout en protégeant les cours d'eau. Cet outil permet à l'autorité compétente de disposer d'une vision globale de la ressource en eau actuelle et future, afin de mieux gérer les autorisations de prélèvement d'eau. Développé par un groupement composé de e-dric.ch (bureau d'ingénieurs), de Agroscope-IDU et de l'association [Pro Agricultura Seeland](http://ProAgriculturaSeeland.ch), ce projet est mis en œuvre dans le cadre du Programme pilote adaptation aux changements climatiques, soutenu par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et porté par les cantons Vaud, Fribourg et Berne.

Quelle utilité aux prévisions d'irrigation en temps réel

Le site Internet isb.swissrivers.ch propose un accès aux informations prévisionnelles de la demande en irrigation à l'échelle communale et des cours d'eau et lacs de toute la région du Seeland-Broye. Cette information est actualisée quotidiennement.

Ce projet poursuit trois objectifs principaux :

- L'optimisation des restrictions d'utilisation de l'eau sur la base d'une anticipation des conditions météorologiques. La demande en eau pour l'irrigation tout comme la disponibilité de la ressource dans les cours d'eau et lacs est déterminée jusqu'à 10 jours en avance par simulation.
- L'optimisation de l'utilisation de l'eau par l'agriculteur. La connaissance de l'état actuel tout comme de l'évolution de l'humidité du sol, ainsi que des besoins des plantes permet d'ajuster la quantité et le moment d'arrosage. Il s'agit de compter sur l'individu qui, disposant d'une information quantitative supplémentaire, optimise sa consommation d'eau.
- La formation des acteurs de l'agriculture pour promouvoir une utilisation efficace de l'eau.

Développement d'un outil de prévision online

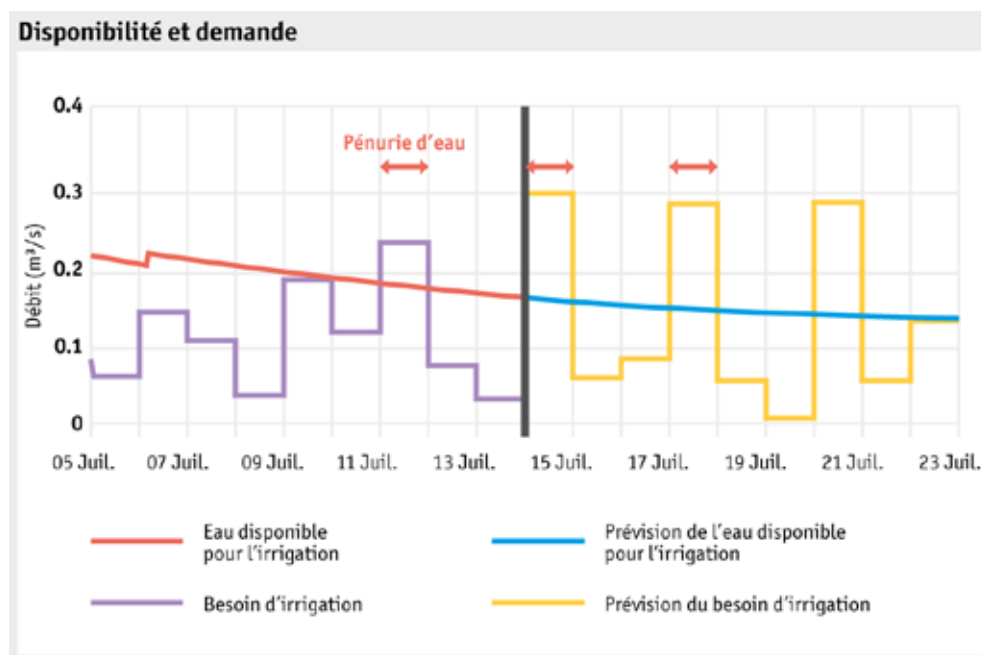
Le développement de l'outil opérationnel de prévision s'appuie sur le savoir-faire technologique et les connaissances scientifiques des partenaires du projet. Il se concentre sur la mise en commun des développements déjà existants pour aboutir à un produit fonctionnel et utile au monde de l'agriculture et à l'administration de la région Seeland-Broye. Les éléments suivants sont valorisés :



- Représentation de contenu en eau du sol grâce au modèle de simulation mis au point dans le cadre du projet européen ACQWA et d'autres projets concernant les besoins d'irrigation (Agroscope- IDU).
- Estimation des besoins potentiels actuels et futurs en eau des cultures principales (Agroscope- IDU). Intégration des modèles de calcul dans le modèle Routing System (e-dric.ch).
- Prévission de la disponibilité future de la ressource en eau par simulation pluie-débit Routing System. Le modèle de prévission développé par e-dric.ch (swissrivers.ch) sert de base au calcul de prévission des débits des cours d'eau.
- Gestion des données et des modèles de calcul, hébergement d'un système automatique et diffusion des informations. L'infrastructure e-dric.ch, déjà opérationnelle depuis plusieurs années, intégrant l'acquisition des données, la simulation ainsi que la diffusion des informations sur l'interface carto-web est exploitée.
- Formation des acteurs et communication des nouvelles méthodes de travail, afin d'encourager l'utilisation de ces informations et de parvenir à une utilisation optimale de la ressource en eau. Concentration sur les acteurs régionaux (Pro Agriculture Seeland).

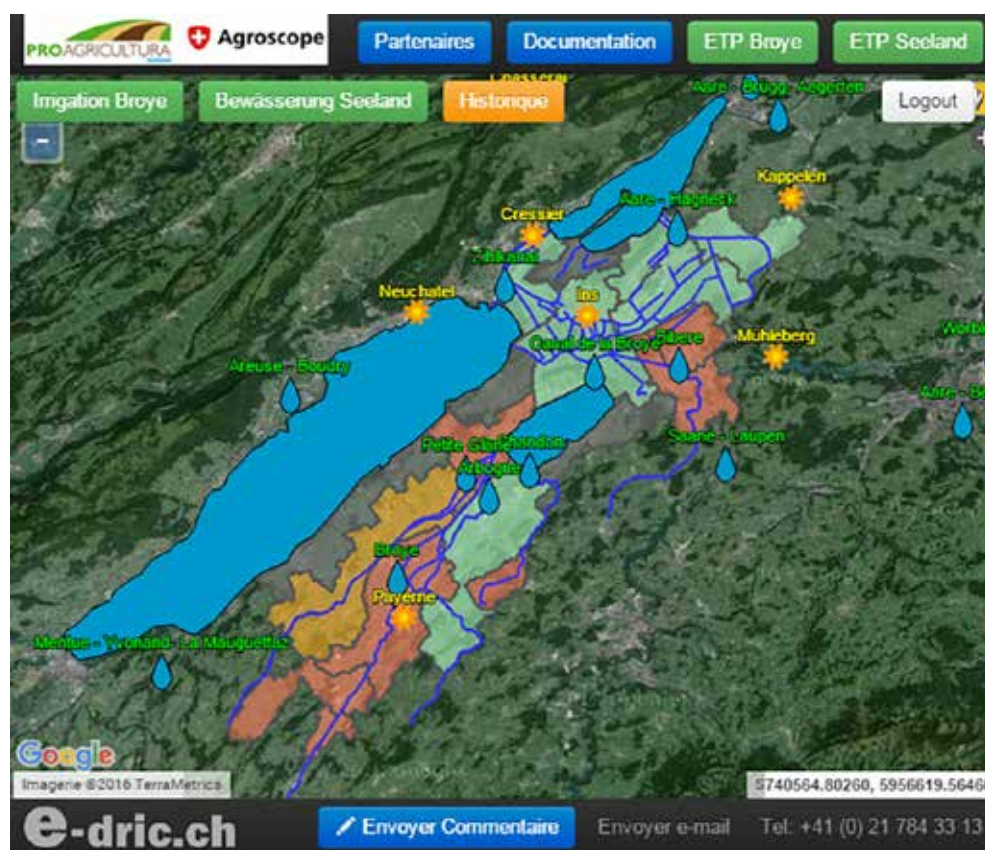
isb.swissrivers.ch

Cette nouvelle interface web propose un accès à l'information par une carte dynamique. Lors de la sélection d'une zone ou d'une icône, les résultats détaillés apparaissent sous forme de graphe. Les débits mesurés et prévus pour les 10 prochains jours sont présentés (icône « goutte d'eau »), tout comme les besoins en irrigation, la ressource en eau et le déficit total à l'échelle communale (polygones).



Source : isb.swissrivers.ch

Comparaison entre disponibilité en eau (cours d'eau) et demande en eau (irrigation). Il y a pénurie lorsque le besoin excède la ressource disponible.



Plateforme isb.swissrivers.ch. Situation au 1^{er} août 2015.

Une alarme est déclenchée si le besoin en eau excède la ressource disponible. Un indicateur d'utilisation est calculé et utilisé comme critère de coloration pour les différentes zones d'irrigation :

- Vert => La ressource en eau est suffisante pour couvrir l'ensemble du besoin en irrigation
- Orange => La situation devient critique. La limite des ressources disponibles est bientôt atteinte.
- Rouge => Situation de pénurie. La ressource en eau n'est plus suffisante pour couvrir le besoin d'irrigation total.

En plus de l'information utile à l'évaluation quotidienne de la situation du besoin et de la ressource en eau, des simulations sur plusieurs années sont présentées, permettant une évaluation quantitative de la pénurie d'eau.

Synthèse et perspectives

L'information principale fournie par la plateforme isb.swissrivers.ch est de nature quantitative : l'adéquation future entre ressource et besoin en eau est évaluée chaque jour, pour les 10 prochains jours, à l'échelle communale. Des alarmes sont déclenchées en cas de pénurie, mettant en garde les autorités compétentes sur la situation à venir. Cela fournit une base scientifique quantitative qui peut être utilisée pour la régulation des prélèvements d'eau dans les rivières. Les déficits ou réserves éventuels sont chiffrés pour chaque cours d'eau.

Ce même système peut également être valorisé pour la planification. Etant basé sur la simulation continue, il permet de simuler des périodes passées et de tester des variantes



d'aménagement et de cultures. Ainsi, il est possible d'évaluer les besoins en eau d'irrigation d'années sèches et moyennes par région.

Par définition, la modélisation est soumise à des incertitudes et ne permet pas de reproduire exactement tous les processus naturels. Cette incertitude provient tout d'abord de la représentativité des modèles de comportement qui sont une simplification de la réalité. En ce qui concerne les prévisions météorologiques, ces incertitudes sont reconnues et observées par chacun. Enfin, la résolution du modèle ne permet pas d'intégrer toutes les données en détail : toutes les parcelles ne sont ainsi pas délimitées ni paramétrées. Toutefois, la représentativité du système peut être considérée comme bonne à excellente. La validation du modèle permet de lui attribuer une grande confiance dans le calcul des débits des cours d'eau et des niveaux des lacs. L'incertitude est plus importante pour le calcul du besoin en eau de la culture : le type de sol et ses caractéristiques ne sont pas parfaitement connus ni homogènes, et le stade de développement de la plante tout comme le niveau d'humidité dans le sol ne sont pas monitorés. Ainsi, seules des vérifications globales des besoins en irrigation ont pu être menées, contrôlées avec des indicateurs tels que les facturations de pompage d'eau annuelles ou les extrapolations de sondes de mesure de tension hydrique. Au final, le modèle a montré que les ordres de grandeur étaient bien approximés (10-30 % de marge d'erreur), tout comme les périodes délicates ont pu être mises en évidence.

Cet d'outil présente un grand potentiel pour la gestion de la ressource en eau permettant une approche globale et à l'échelle du bassin versant. Ce système peut également être étendu à d'autres régions suisses.

Murielle Thomet, e-dric.ch, Lausanne

Frédéric Jordan, e-dric.ch, Lausanne

Jürg Fuhrer, Agroscope IDU, Zürich

Johnny Fleury, OFAG, Secteur Développement des exploitations, johnny.fleury@blw.admin.ch



Région des saveurs, un projet de développement régional

À l'ouest de Schaffhouse, le Klettgau, avec son vignoble vallonné et ses nombreux paysages cultivés, est une région vouée à la fois à l'habitat et à l'agriculture, où le charme opère au fur et à mesure que l'on s'éloigne du chef-lieu du canton. Son climat propice aux cultures lui a valu d'être appelée le grenier de la Suisse. Au siècle dernier, cette région s'est caractérisée non seulement par ses grandes cultures diverses et ses vignes, mais aussi par sa production de baies et de fruits à noyau pendant une cinquantaine d'années. Des cultures qui ont fini par céder la place à une viticulture qui s'est professionnalisée, productrice de crus de qualité. Néanmoins, la région a longtemps manqué de structures à la hauteur des attentes actuelles sur le marché. C'est en partant de ce constat que les promoteurs du projet se sont rendu compte que l'action collective de développement régional était la clé d'un avenir plus radieux.

Un constat, une volonté et des ambitions

Les causes du marasme où se trouvait la viticulture étaient connues depuis longtemps, en particulier dans la région concernée par le projet, celle de Wilchingen, d'Osterfingen et de Trasadigen, au sud-ouest du canton. Rares étaient les vigneron qui vinifiaient, élevaient et commercialisaient eux-mêmes leurs vins. La plus grande partie de la production était vendue à de grandes caves sous la forme de vin primeur, souvent avec de faibles marges bénéficiaires. Le produit final ne portait aucune mention du vigneron, qui vendait à peine au-dessus du prix de revient. De plus, la région viticole manquait de visibilité, la vente directe y étant peu répandue. Rares étaient les occasions de faire connaître la région au touriste, hormis les traditionnels dimanches d'automne. En outre, la viticulture et la viniculture offraient peu de perspectives économiques à la génération montante. Le phénomène avait des conséquences visibles : tant le vigneron que le vignoble se faisaient vieux.

La survie de la viticulture et la préservation du paysage unique de cette région viticole nécessitait une réforme de cette activité économique. Or, celle-ci ne pouvait prospérer qu'à la condition que le produit des ventes couvre les coûts de production et que l'on trouve de nouveaux débouchés. Pour réaliser cette ambition, la région viticole devait mettre en valeur l'expression d'un terroir, ce qui inclut non seulement la culture de la vigne, mais aussi l'élevage des vins et la vente du vin sur son territoire. Telle a été la genèse du projet collectif de développement régional formé pour atteindre des objectifs ambitieux, dont le coup d'envoi a été donné en 2008 déjà sous le titre « PREWO ». Le développement du projet se poursuit sous le nouveau nom de « Genussregion », la région des saveurs, dans le droit fil des intentions des promoteurs du projet.



Les objectifs du projet en bref

Contribuer de façon générale à créer de la valeur dans l'agriculture.

Rénover le vieux pressoir d'Osterfingen pour en faire le l'édifice phare de la viticulture dans la région, un centre voué à la vente de vins locaux de haute qualité, mais aussi un haut lieu de la culture et de la gastronomie où sont mis en valeur les produits de la région.

Transformer les celliers et les caves en un cadre attrayant pour les visites guidées et les dégustations.

Étoffer la gamme des produits régionaux et leurs canaux de distribution, de même que les possibilités d'hébergement.

Mettre sur pied un groupe chargé d'organiser des apéritifs composés de produits régionaux, dans les celliers ou dans la région.

Coopérer avec le parc naturel régional de Schaffhouse, avec l'office schaffhousois du tourisme et Blauburgunderland, l'interprofession du vin à Schaffhouse.

Accroître l'attrait de la région sur le plan culturel et pour les loisirs, que ce soit en créant des structures d'intérêt public ou en améliorant les formules traditionnelles, mais aussi en misant sur la mobilité douce et les itinéraires touristiques.

Une approche pragmatique et de la chance

Pour transformer l'idée en un projet réalisable, il a fallu des arguments solides, des personnalités dotées d'une force de conviction, du temps et une conduite du projet propre à rallier le public intéressé et les acteurs du monde de la politique, en particulier les pouvoirs publics des communes. Il faut aussi un peu de chance, parfois. Dans ce projet, la chance est apparue sous la forme des synergies avec le parc naturel régional de Schaffhouse, nouvellement créé, avec le développement de l'interprofession du vin dans le canton, avec l'office schaffhousois du tourisme et grâce à la création d'un fonds de développement régional et local, dont la constitution a permis au canton de débloquer les crédits nécessaires qui se montent à 80 % des moyens alloués au projet par la Confédération. La principale opération lancée dans le cadre du projet de développement régional, à savoir la rénovation du vieux pressoir d'Osterfingen, a été réalisée conjointement par le syndicat viticole d'Osterfingen et par une fondation créée dans ce but. En mettant en place ce partenariat, les organisations concernées ont frayé la voie aux promoteurs de ce qu'il faut considérer comme l'ouvrage du siècle dans cette collectivité locale née il y a quelques années de la fusion de plusieurs communes.



Pressoir d'Osterfingen : le pressoir a été rénové et doté d'un local moderne pour devenir un édifice phare de la viticulture dans la région de Schaffhouse.



Les produits de la région au service de la convivialité : un groupe de femmes rurales servent de lien entre le consommateur et le producteur, entre la ville et la campagne.



Parfaits pour les apéritifs : les produits de la région.

Une impulsion pour la région

Nombreux sont ceux qui peuvent revendiquer la paternité des projets de développement régional aboutis, une réussite dont on ne peut juger qu'une fois que tous les participants ont apporté leur pierre à l'édifice. Planifier et accomplir une tâche d'une telle ampleur nécessite un véritable esprit de pionnier, mais aussi une succession continue de petites réussites qui sont autant de stimulations pour les participants au projet. En l'occurrence, la création rapide, sous la forme d'une « jeune pousse » (start-up) fondée par les femmes des milieux ruraux, d'un service traiteur chargé des apéritifs à base de produits du terroir a contribué à entretenir l'ardeur des promoteurs, de même que la conception des plans de rénovation des lieux de dégustation ou de restauration chez les vigneronns élevant leur propre vin, et la mise en place d'une gamme de services agrotouristiques et culturels. Premier signe de ce développement, le Fasstastische Hotel à Trasadingen, à peine ouvert, a reçu le prix de l'innovation dans l'agriculture. De façon générale, les projets de développement régional réussis se distinguent par l'aptitude de leurs promoteurs à coopérer étroitement et à créer des synergies, gage d'une pérennité et de résultats capables de dépasser les objectifs initiaux. Dans ce cas, les moyens mobilisés par la Confédération et le canton sont bien investis. À cet égard, la création de la « région des saveurs » regroupant les communes de Wilchingen, d'Osterfingen et de Trasadingen, ainsi que le parc naturel régional de Schaffhouse, avec leurs partenaires de l'économie et du tourisme est un modèle de développement régional couronné de succès.



La viticulture dans la cave de Rötberg à Wilchingen. Rénovation de l'espace réservé à l'accueil des clients et à la dégustation des vins.



Programme culturel : les « Wöschwüiber ». Chroniques, disputes, rires et commérages à la fontaine du village de Wilchingen.



Innovation agrotouristique : à Trasadingen, le « Fasstastische Hotel » offre à ses clients la possibilité d'opter pour un hébergement insolite dans un tonneau et de déguster les produits locaux au cœur du village.

Le projet en chiffres

Début de la réalisation : 20.12.2011

Durée prévue de la mise en œuvre : 6 ans, terme prévu le 31.12.2017

Investissement prévu : 13 455 200 francs

Montant déterminant pour l'octroi des aides prévues par l'OAS : 10 307 700 francs

Aide fédérale maximale 3 504 600 francs si le programme est réalisé en totalité

Région concernée : communes de Wilchingen / Osterfingen et de Trasadingen

Projets de développement régional

Normal 0 21 false false false DE-CH JA X-NONE Les projets de développement régional à caractère collectif peuvent recevoir l'appui de la Confédération et des cantons au titre des mesures d'améliorations structurelles, pourvu que ces projets visent à accroître la création de valeur par l'agriculture grâce à une étroite collaboration entre les promoteurs du projet, mais aussi entre les parties prenantes et les secteurs connexes. En général, la réalisation d'un projet de développement régional s'étale sur six ans et fait l'objet d'une convention entre les promoteurs, le canton chargé du dossier et la Confédération. Le projet de développement régional est l'un des instruments de la politique agricole 2007 introduits par le Parlement dans la loi fédérale sur l'agriculture (art. 93, al. 1, let. c).

Gustav Munz, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures, gustav.munz@blw.admin.ch



Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire

La recherche effectuée dans l'intérêt public, dont les résultats servent à l'administration fédérale pour l'exécution de ses tâches, est appelée « recherche de l'administration ». Ses programmes pluriannuels sont établis sous forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels. Sur mandat du Conseil fédéral, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) élabore celui qui se rapporte au domaine politique Agriculture. Le dernier en date est publié sous le titre Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2017-2020. A l'exemple de différents éléments, il montre comment la recherche de l'administration est intégrée dans le paysage de la recherche effectuée au plan national.

Sur mandat de l'OFAG, le World Food System Center de l'EPFZ a identifié les développements qui seront décisifs pour la production agricole et l'alimentation humaine à l'échelle globale et à l'échelle nationale. Cette étude fait apparaître les défis majeurs qui attendent la recherche de l'administration suisse. Par ailleurs, une analyse des stratégies a fait ressortir que les domaines de recherche principaux sont pratiquement les mêmes dans la recherche scientifique internationale que dans la recherche scientifique nationale. Grâce à cela, les chercheurs suisses peuvent faire valoir leurs excellentes compétences dans les programmes internationaux tels que Horizon 2020, et les échanges dans le cadre des coopérations en matière de recherche leur donnent accès aux connaissances et développements scientifiques les plus récents.

Le Conseil fédéral anticipe les nouveaux défis ainsi que les changements économiques, technologiques et sociétaux au moyen de stratégies nationales. Celles-ci sont mises en œuvre sous forme de plans d'action et de plans de mesures et concernent par de nombreux aspects la recherche scientifique. Certaines stratégies sont conçues pour déployer des effets le long de la chaîne de création de valeur, à l'intérieur même du système alimentaire. Tel est le cas, par exemple, du plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires, de la stratégie pour la sélection végétale ou de la stratégie filière alimentaire. D'autres stratégies concernent des domaines plus vastes que le système alimentaire : la stratégie antibiorésistance en est un exemple. Un troisième groupe de stratégies, enfin, concerne des enjeux globaux, supra-sectoriels, dont les conséquences déterminent le développement du système alimentaire.

La diversité des thèmes qui occupent l'agriculture et l'économie agro-alimentaire se reflète dans le grand nombre de chercheurs actifs en Suisse et dans leurs spécialités. Dédiées à la recherche fondamentale, à la recherche fondamentale orientée vers l'application ou à la recherche appliquée, les diverses institutions peuvent se compléter judicieusement. Une analyse des activités de recherche a en outre fait ressortir un important potentiel de synergies. Les diverses formes de réseaux qui caractérisent l'environnement suisse de la recherche permettent d'exploiter ces synergies. Selon les cas, les réseaux contribuent soit aux échanges scientifiques entre chercheurs, soit à la collaboration intradisciplinaire et interdisciplinaire. Les institutions d'encouragement de la recherche disposent en outre de divers instruments pour favoriser les collaborations. Les Programmes nationaux de recherche et les Pôles nationaux de recherche promeuvent ainsi la recherche coordonnée, tandis que la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) assure le lien entre le monde de la recherche et l'économie privée.

L'innovation apparaît de plus en plus comme un thème clé s'agissant de la poursuite du développement de l'agriculture et du secteur agroalimentaire vers plus de compétitivité, d'efficacité des ressources et de durabilité. Il conviendra de veiller en particulier à instaurer un processus d'innovation qui englobe la participation de tous les acteurs de la recherche, de la formation et de la vulgarisation, de même que les praticiens agricoles et les consommateurs. Impliquer les bénéficiaires de la recherche dans le processus dès la définition des projets permet une orientation plus claire des objectifs sur les besoins ainsi qu'une meilleure



prise en compte du contexte écologique, économique et social spécifique à une innovation. A l'avenir, l'OFAG devra mieux coordonner les instruments de promotion disponibles, afin de garantir l'efficacité des ressources financières et l'exploitation de toutes les synergies possibles.

Il incombe à l'OFAG, en tant que centre de compétences de la Confédération en matière de politique agricole, de formuler de manière proactive les besoins de la recherche en rapport avec le développement de la politique agricole et l'évaluation des mesures afférentes, ainsi que d'aménager et de mettre en œuvre des instruments appropriés. Les conventions de prestations de durée déterminée conclues avec les partenaires de la recherche agronomique font partie de ces instruments, tout comme les mandats ou le financement d'études spécifiques. Les conventions de prestations annuelles conclues avec Agroscope et le contrat de prestations de quatre ans établi avec le FiBL occupent à cet égard une place particulière. Le montant prévu pour le financement des mandats et l'allocation de contributions pour la recherche agronomique s'élève pour la période 2017–2020 à 48 millions de francs, dont 29 millions pour le FiBL. Un montant de 434 millions de francs est destiné au financement de la recherche sectorielle d'Agroscope durant la même période.

Agroscope est le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique. Il s'engage au service de la pratique, de la politique et de la société en faveur d'un système agricole et alimentaire durable et résilient, pour la production d'aliments sains et de haute valeur nutritive, ainsi que pour un environnement intact. Ses recherches doivent servir au développement des politiques sectorielles en matière d'agriculture et d'économie agroalimentaire, à la pratique agricole et à l'élaboration de produits et de méthodes destinés aux acteurs de l'économie agricole et agroalimentaire. Agroscope doit en outre favoriser les échanges de savoir et le transfert technologique, assumer des tâches d'exécution dans le cadre des prescriptions légales ainsi que soutenir l'OFAG en édictant des aides à l'exécution.

Le FiBL est une fondation d'utilité publique qui a pour mission de contribuer du point de vue scientifique à l'amélioration des méthodes de l'agriculture biologique et de les vulgariser auprès des producteurs. Il effectue des recherches au service des producteurs et des secteurs en amont et en aval, ainsi que dans l'optique de l'utilisation durable des sols ; il développe des produits et des services, effectue de la recherche et de la vulgarisation destinées aux pays en développement et en transition et, enfin, contribue à l'exécution de l'ordonnance sur l'agriculture biologique.

La stratégie en matière de politique agricole a pour objectif faitier d'assurer une économie agricole et agroalimentaire durable à l'horizon 2050. Concrètement, elle fixe pour l'économie agricole et agroalimentaire suisse des jalons prospectifs qui s'inscrivent dans trois axes politiques principaux : ouverture de débouchés fiables sur les marchés actuels et futurs ; préservation des terres cultivables et des ressources nécessaires à la production alimentaire ainsi que fourniture de services environnementaux ; déploiement dynamique des entreprises dans les secteurs agricole et agro-alimentaire. Les interactions entre ces trois axes politiques et les perspectives qui s'en dégagent doivent favoriser l'avènement de techniques culturales, de produits alimentaires et de prestations de services qui répondent aux impératifs de durabilité, de compétitivité, de qualité et de transparence pour le consommateur. L'agriculture et le secteur agroalimentaire jouent à cet égard le rôle d'exploitants, mais aussi de gardiens des ressources productives.

Partant de cette stratégie, Agroscope a défini trois champs d'action, à savoir : amélioration de la compétitivité ; utilisation économe des ressources ; développement des opportunités et minimisation des risques. Le programme de travail 2018–2021 répartit les tâches afférentes conformément aux 17 domaines stratégiques de recherche d'Agroscope.

Juliana Zweifel, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation, markus.loetscher@blw.admin.ch



Agriculture biologique et agriculture durable

Depuis quelques années, les objectifs de l'agriculture biologique et ceux de l'agriculture durable tendent à se rejoindre. L'agriculture suisse porte ainsi une attention croissante à l'environnement et au bien-être des animaux. Par des mesures incitatives, la Politique agricole 2014–17 encourage de manière ciblée les méthodes de production proches de la nature ainsi que respectueuses des animaux et de l'environnement, telles que la production biologique ou la production intégrée (PI). Il s'agit, par exemple, d'utiliser les ressources naturelles et les moyens de production de manière plus rationnelle grâce à des solutions techniques, organisationnelles et structurelles innovantes, de ménager et d'utiliser le potentiel des organismes utiles, ou encore d'appliquer des techniques visant à la conservation du sol et de sa fertilité. Avec cette évolution, l'agriculture traditionnelle reprend de plus en plus souvent à son compte des pratiques qui relèvent de la norme en agriculture biologique. Parallèlement, de nouvelles possibilités s'ouvrent à l'agriculture biologique : les technologies d'information et de communication utilisées à bon escient peuvent par exemple lui permettre de progresser encore davantage dans ses compétences particulières dans le domaine du bien-être des animaux et des prestations écologiques.

Il y a lieu de continuer de soutenir cette évolution. La recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire y contribuera de manière décisive en élargissant les connaissances et en les mettant à la disposition de l'ensemble de la filière agroalimentaire sous forme de solutions adaptées à la pratique. Le succès en la matière reposera notamment sur une bonne collaboration, d'une part, entre les institutions de recherche à l'échelle nationale et internationale et, d'autre part, entre la recherche, la vulgarisation, les entreprises privées et la pratique. Depuis 2016, l'OFAG alloue par conséquent une partie des fonds destinés à la recherche à la catégorie de contributions « Recherche en faveur de l'agriculture biologique et de l'agriculture durable », qui vise des projets dont les résultats sont applicables en premier lieu par les exploitants agricoles bio, mais pas seulement. Les contributions sont attribuées aux différents projets selon une procédure de mise au concours. Les projets présentés par un groupe de chercheurs issus d'au moins deux institutions distinctes et impliquant également l'industrie ou l'artisanat et la pratique peuvent être privilégiés. De même, les projets qui s'inscrivent dans des programmes globaux internationaux – notamment les initiatives ERA-NET – peuvent être favorisés.

La nouvelle catégorie de contributions encourage l'exploitation de synergies entre les institutions de recherche dédiées à l'agriculture biologique et à l'agriculture durable et renforce la collaboration entre les acteurs de la recherche. Elle consolide ainsi aussi bien la compétitivité de la recherche agronomique suisse que le rôle pionnier de la Suisse dans le domaine de la production alimentaire respectueuse des animaux et de l'environnement.

[Projets de recherche](#)

Christoph Bracher, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation,
markus.loetscher@blw.admin.ch



Vulgarisation agricole

Intégré au système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS), l'organisation suisse de la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale comprend deux niveaux. La vulgarisation directe est assurée sur place auprès des familles paysannes, généralement par les services cantonaux de vulgarisation. Dans certains domaines spécifiques, tels que l'apiculture, l'aviculture ou l'économie alpestre, les conseils sont dispensés par les services de vulgarisation des organisations agricoles.

AGRIDEA apporte son soutien aux vulgarisateurs travaillant pour les cantons et les organisations. En tant qu'association, elle offre ses prestations avant tout à ses membres, à savoir les cantons et une quarantaine d'organisations. Elle propose notamment des cours de perfectionnement aux services de vulgarisation et coordonne des plates-formes et des forums, facilitant ainsi le partage de connaissances et d'expériences.

Il convient encore de mentionner d'autres acteurs du système d'innovation et de connaissances agricoles qui sont impliqués dans la vulgarisation et les échanges d'informations à des degrés divers : Agroscope, les hautes écoles spécialisées, le FiBL, les associations, les médias et l'économie privée.

Ressources financières pour 2015

La Confédération accorde des aides financières non seulement à AGRIDEA, mais aussi à certaines des organisations susmentionnées dans des domaines spécifiques. En outre, elle finance les études préliminaires aux initiatives de projet collectives. Depuis 2014, l'OFAG peut aussi financer des projets dont il est lui-même à l'origine ou pour lesquels une demande de contribution financière lui a été adressée. Pour financer ces projets, l'OFAG ne draine pas de nouvelles ressources financières, mais les prélève sur les moyens alloués à d'autres bénéficiaires, en particulier AGRIDEA.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la vulgarisation en 2015

Bénéficiaires	mio. de fr.
Centrale de vulgarisation (AGRIDEA)	8,7
Services de vulgarisation spécialisés dépendant d'organisations agricoles	1,4
Programmes de projets collectifs	0,7
Adjudication de projets de vulgarisation; appel d'offres	0,1
Adjudication de projets de vulgarisation; demandes de soutien	1,0
Total	11,9

Source : Compte d'Etat

Mise au concours dans le domaine de la vulgarisation

En procédant par mise au concours selon le principe de la libre concurrence, l'OFAG vise à améliorer la compétitivité et à faciliter la comparaison des coûts dans ce domaine. De nouveaux acteurs ont ainsi la possibilité de s'engager dans la vulgarisation et de faire la preuve de leur efficacité. Pour leur part, les acteurs déjà présents peuvent aussi solliciter des fonds pour aborder de nouveaux domaines de vulgarisation ou proposer de nouvelles approches. Au cours des deux dernières années, tous ont fait usage de cette possibilité à de nombreuses reprises.



Deux instruments ont été mis en place dans ce contexte. D'une part, l'OFAG peut lancer, selon les règles encadrant les marchés publics, une mise au concours sur des thèmes qu'il juge importants, au premier rang desquels figurent la compétitivité et l'usage efficient des ressources dans l'agriculture. En 2015, il y avait deux grands projets en cours : la révision du Guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole et la première étape du projet « plus-value grâce à la coopération des exploitations agricoles ». Celle-ci porte sur l'élaboration de boîtes à outils pour les trois principales sortes de coopération : gestion de surfaces agricoles, investissements communs dans les machines et les bâtiments et, enfin, collaboration interentreprises.

D'autre part, le deuxième instrument mis à disposition par l'OFAG consiste en la possibilité de déposer une demande de contribution pour un projet de vulgarisation. Les personnes intéressées ont la possibilité quatre fois par an de déposer un projet pour demander un cofinancement. Les projets sont examinés par l'OFAG et, selon le domaine concerné, aussi par des personnes externes. La direction de l'OFAG prend la décision finale sur l'octroi d'un financement et sur son montant. Les projets approuvés font l'objet d'un contrat d'aide financière entre l'OFAG et les responsables du projet. En 2015 ont été déposées 12 nouvelles demandes de contribution, dont 7 ont été approuvées. En 2014, on comptait presque le double de projets déposés. L'avenir déterminera quel nombre de projets seront déposés en moyenne sur le long terme. On attend des demandes qu'elles aient un véritable caractère de projet : la durée du projet doit être limitée et fixée à l'avance (pas de financement permanent), le projet doit aborder et traiter une question nouvelle, c'est-à-dire provoquer un effet d'innovation (pas de financement de prestations ordinaires de vulgarisation directe). Les projets refusés n'ont souvent pas un véritable caractère de projet, sont jugés comme non prioritaires ou dépassent le cadre des moyens disponibles.

En 2015, il y avait 25 projets en cours, soutenus à hauteur de 1,1 million de francs. Le soutien financier cumulé se monte à 3 millions de francs pour la durée totale des projets, y compris l'année précédente et les années suivantes. La durée des projets est comprise entre quelques mois et cinq ans au maximum.

La mise au concours d'un projet ou l'octroi d'un financement dépend, d'un côté, de la qualité du projet et, de l'autre, de son intégration dans l'orientation stratégique de la politique agricole. Le projet doit en effet s'inscrire dans l'une des quatre missions de la vulgarisation, à savoir :

- l'optimisation du système de vulgarisation (par l'échange qui a lieu entre la vulgarisation et la pratique, la vulgarisation étant un système d'autorégulation au sein du LIWIS) ;
- l'introduction de nouvelles connaissances dans la pratique (mise en lien de la science et de la pratique) ;
- la diffusion des expériences (la vulgarisation jouant le rôle de catalyseur de l'échange dans la pratique) ;
- la transmission d'informations sur les conditions-cadres et les mesures décidées (la vulgarisation servant de courroie de transmission entre l'administration, la société et la pratique, sur le plan politique et socio-économique).

Les projets sont suivis et évalués périodiquement par les spécialistes de l'OFAG. Le montant qui leur a été octroyé n'est versé que si les activités sont réalisées comme prévu et si les évaluations intermédiaires et finales sont favorables. Selon une analyse des projets qui ont déjà été achevés, les activités convenues contractuellement ont bien été effectuées et les produits visés sont disponibles. Il est en revanche difficile d'évaluer leur effet dans la pratique, que ce soit aujourd'hui ou dans un avenir proche.



Montants octroyés et montants versés en 2015 pour des projets de vulgarisation (Mise au concours et demandes de contribution)

Activité de vulgarisation	Projets approuvés	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2015
	nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Optimiser le système de vulgarisation (vulgarisation <=> pratique)	5	221	96
Introduire de nouvelles connaissances dans la pratique (sciences <=> pratique)	8	1 223	419
Diffuser les expériences (pratique <=> pratique)	7	928	292
Transmettre des informations sur les conditions-cadres et les mesures (administration et société <=> pratique)	5	640	311
Total	25	3 012	1 118

Source : OFAG

Orientation stratégique de l'OFAG	Projets approuvés	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2015
	nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Production, produits et prestations durables	9	1 316	484
Production et produits compétitifs	11	1 135	367
Exploitation et préservation des ressources de production	5	561	267
Total	25	3 012	1 118

Source : OFAG

Anton Stöckli, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche, vulgarisation et évaluation , anton.stoeckli@blw.admin.ch



Formation professionnelle

La formation professionnelle est une tâche conjointe

La formation professionnelle est une tâche assurée conjointement par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (OrTra). Ces trois partenaires s'engagent ensemble en faveur d'une formation professionnelle de qualité et visent à proposer une offre suffisante de places d'apprentissage et de cursus professionnels. L'objectif est de garantir les meilleures chances sur le marché du travail à celles et ceux qui ont achevé une formation professionnelle. Le lien avec la pratique assure en outre la transmission de contenus pertinents et actuels.

La Confédération régleme la formation pour plus de 230 métiers en Suisse. Par le biais des recommandations pour l'élaboration des ordonnances sur la formation, des plans d'études et des procédures de qualification, la Confédération est responsable du pilotage stratégique et du développement de la formation professionnelle initiale. En outre, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) adopte les prescriptions précitées. En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, la Confédération édicte des recommandations pour la rédaction de règlements d'examen et de plans d'études cadres.

Les offices cantonaux de la formation professionnelle constituent les organes d'exécution au plan cantonal. Les cantons sont les prestataires de la formation scolaire et à ce titre, ils assurent la majeure partie du financement de la formation professionnelle initiale. Le contrôle des rapports d'apprentissage et l'exécution des procédures de qualification relève également de leur domaine de compétences.

Troisième acteur du partenariat, les associations professionnelles et les OrTra défendent les intérêts des corps de métier. Elles sont responsables des contenus de formation et d'examen et définissent aussi les profils professionnels. Par le biais des plans d'études et des procédures de qualification, les OrTra font en sorte que la formation professionnelle soit actualisée et réponde aux besoins du secteur concerné. En outre, les OrTra sont aussi responsables des cours interentreprises et de la publicité pour la formation professionnelle.

Le partenariat dans la formation professionnelle en agriculture est dynamique et fonctionne bien. L'OrTra AgriAliForm regroupe dix organisations du secteur agricole. Elle assume ses tâches relatives à la formation professionnelle aussi bien au degré de la formation initiale (secondaire II) qu'au degré de la formation supérieure (tertiaire B).

Les professions de l'agriculture

Le champ professionnel de l'agriculture comprend six professions avec une formation initiale d'une durée de trois ans débouchant sur un Certificat fédéral de capacité (CFC) et une profession avec une formation initiale d'une durée de deux ans débouchant sur une Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Ces formations sont très larges et s'adressent à des jeunes ayant des intérêts polyvalents. Dans le but d'acquérir de nouvelles compétences ou en vue de reprendre la direction d'une exploitation, une partie de ceux qui ont terminé la formation initiale de base suivent une formation supplémentaire dans le domaine tertiaire B, comme celle de maître agriculteur, de maître maraîcher (EPS) ou de maître viticulteur. Toutes les professions de ce champ professionnel offrent un éventail de carrières passionnantes en lien avec l'agriculture, par exemple la vente, le marketing, la planification, la transformation ou encore la direction et la gestion d'une exploitation.

L'évolution du nombre de diplômés dépend de divers facteurs : l'évolution démographique, l'attrait exercé par la profession (diversité, intérêts, perspectives, cadre), son prestige, l'image



qu'elle dégage et ses modèles. Les chiffres des diplômés dans le domaine de l'agriculture ont légèrement augmenté ces dernières années, ce qui est tout à fait réjouissant. Un nombre suffisant de diplômés à tous les échelons est une condition importante pour pouvoir assurer la reprise des exploitations par des personnes qualifiées et garantir une agriculture professionnelle et entreprenante. Selon des extrapolations et des données empiriques, environ 200 diplômés supplémentaires par an seraient nécessaires pour assurer la reprise des exploitations et combler les besoins dans les domaines affiliés.

L'objectif de former suffisamment de professionnels qualifiés ayant les compétences adéquates n'est pas atteignable au moyen de cette seule considération quantitative. La qualité de la formation et les chances sur le marché du travail doivent être pris en compte au moins tout autant pour assurer l'avenir. Il importe de maintenir l'attractivité, car, en raison du tournant démographique, la concurrence sera grande pour attirer les jeunes ayant terminé leur scolarité.

Révision partielle de la formation initiale dans le secteur de l'agriculture

Les métiers dans le secteur de l'agriculture doivent être constamment adaptés aux développements économiques, technologiques, écologiques et didactiques. Une fois tous les cinq ans au minimum, on procède à une vérification des contenus, des objectifs et des exigences de la formation initiale quant à leur actualité, à leur conformité aux niveaux, à leur qualité et à leur utilité pour le marché du travail. Sur la base de cet examen à large échelle, l'OrTra AgriAliForm a décidé de conserver les points forts indiscutables tels que le changement de place d'apprentissage, les cours interentreprises et le lien avec la pratique, mais elle procédera à une analyse détaillée pour corriger les points faibles et les recoupements dans quatre champs d'action. Un potentiel d'amélioration a été identifié dans les quatre champs d'action suivants : contenu du plan d'études, supports de cours, procédure de qualification et cours interentreprises pour les agropratichiens. En outre, en ce qui concerne les professions des cultures spéciales, on passera d'un modèle d'études progressif à un modèle linéaire, c'est-à-dire que le nombre de cours sera réparti plus ou moins également sur les trois ans de formation. Les avis et les commentaires des partenaires sont pris en compte comme il se doit pour toutes ces adaptations. Par ces décisions, les organes concernés ont préféré faire évoluer les métiers du secteur de l'agriculture organiquement plutôt que de lancer un grand chantier sur la formation. Les contrôles quinquennaux donnent toutefois la possibilité et l'occasion d'anticiper le débat entre les partenaires suffisamment en amont en vue des prochaines étapes.

Nouveau règlement du fonds en faveur de la formation professionnelle

Révisé et complété par les professions liées au cheval, le règlement du fonds en faveur de la formation professionnelle de l'OrTra AgriAliForm a été déclaré de force obligatoire générale par le Conseil fédéral. Il est entré en vigueur le 1^{er} février 2016. Ce fonds vise à encourager la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et la spécialisation dans les professions représentées par l'OrTra AgriAliForm.

Formation professionnelle supérieure

L'OrTra AgriAliForm est responsable des examens professionnels et de maîtrise. L'entrée en vigueur des règlements d'examen pour les examens professionnels et de maîtrise marque une étape décisive de la mise en œuvre de la redéfinition des examens professionnels pour l'ensemble du champ professionnel de l'agriculture. Les compétences en économie d'entreprise ont été renforcées et, en ce qui concerne le marché, les descriptifs de modules ont été redéfinis, voire actualisés. Enfin, les examens professionnels comportent désormais un examen final qui se déroule dans l'exploitation du candidat. La mise en œuvre du nouvel examen professionnel s'est déroulée sans encombre en 2015. Quant au nouvel examen de maîtrise, il a été mis en



œuvre en 2016 sans problèmes apparents. La nouvelle conception semble convaincante. Le nouvel accès à la formation supérieure concerne les paysannes : avec l'introduction des nouveaux règlements d'examen, leur cursus est désormais aussi placé sous la tutelle de l'OrTra AgriAliForm, ce qui permettra d'exploiter de nouvelles synergies.

Formation duale dans trois sites d'apprentissage

Dans le secteur de l'agriculture parmi d'autres, le système de formation professionnelle est caractérisé par la dualité de la théorie et de la pratique. Sous la direction compétente du formateur, les apprentis travaillent avec des animaux, des sols ou des machines dans l'exploitation d'apprentissage. Pour des jeunes, il est motivant de pouvoir assez vite assumer des responsabilités. Dans l'agriculture, le formateur est aussi souvent le chef d'exploitation. Les apprentis mangent à la table de la famille du chef d'exploitation et participent aux réflexions sur la manière d'effectuer tel ou tel travail. Ainsi, leur formation est axée sur la pratique et la proximité tout en étant diversifiée. Grâce à la possibilité de changer d'exploitation d'apprentissage, ils découvrent plusieurs exploitations, branches professionnelles et familles d'exploitants.

L'école professionnelle fournit les bases dans tous les domaines de compétences de la production, de la mécanisation et de l'économie d'entreprise. L'enseignement des écoles professionnelles agricoles est axé sur la pratique. En règle générale, les enseignants mènent également une activité de vulgarisation. Ils connaissent les nouvelles méthodes de production et les spécificités des exploitations agricoles. Ces circonstances font que les apprentis acquièrent des compétences pratiques en sus des connaissances théoriques.

En tant que troisième lieu d'apprentissage, les cours interentreprises comportent des éléments de formation pratique. Les entreprises formatrices ne disposent pas toutes de l'ensemble des branches professionnelles, machines et appareils. Dans les cours interentreprises, des instructeurs professionnels transmettent un savoir-faire de base en complément. L'exploitation d'apprentissage peut construire sur cette base. Les cours interentreprises constituent donc un élément important dans les domaines de la prévention des accidents, la sécurité au travail et la protection de la santé.

Formation professionnelle supérieure

L'OrTra AgriAliForm est responsable des examens professionnels et de maîtrise. Au cours de ces dernières années, elle a revu la conception des cours préparatoires et des examens fédéraux correspondants pour l'ensemble du champ professionnel de l'agriculture. Les compétences relatives à l'économie d'entreprise et au marché ont été renforcées, les descriptifs de modules ont été redéfinis, voire actualisés. Enfin, les examens professionnels comportent désormais un examen final qui a lieu dans l'exploitation du candidat ou de la candidate. Les examens professionnels et de maîtrise se déroulent selon les nouveaux règlements d'examen.

Attrait des métiers du champ professionnel de l'agriculture

Les activités visant à promouvoir une formation professionnelle initiale et spécialisée moderne et attrayante doivent être mises en œuvre systématiquement à tous les échelons. Il faut accorder beaucoup d'importance à la qualité de la formation. Les mesures actuelles de publicité et de promotion de la relève doivent être renforcées. Pour l'association professionnelle, il est fondamental qu'un maximum de jeunes reçoivent la formation normale de niveau CFC ou AFP. Il s'agit du meilleur moyen d'acquérir les compétences de base qui leur permettront plus tard d'accéder à l'une des nombreuses carrières qui leurs sont ouvertes dans l'agriculture ou dans l'un des secteurs économiques affiliés. De plus, toute personne ayant accompli une formation agricole initiale devient un précieux ambassadeur de l'agriculture et du secteur alimentaire.

Martin Schmutz, Union suisse des paysans, Agriprof

Contact : Anton Stöckli, OFAG, Secteur recherche, vulgarisation et évaluation, anton.stoekli@blw.admin.ch



Des données sur toute la chaîne de production

Voilà cinq ans qu'ont été mis sur pied le portail et l'infrastructure informatique Agate. Cette infrastructure, au moyen de laquelle sont gérées les données de la chaîne de production des denrées alimentaires, a pour but de garantir la sécurité sanitaire et la traçabilité de ces denrées. Le moment est venu, pour les services concernés, de se pencher sur les perfectionnements à apporter à ce système et à ses applications pour les prochaines années.

Derrière Agate, un ensemble de systèmes informatisés

Les responsables d'exploitations agricoles, les personnes qui détiennent des animaux et les propriétaires d'équidés sont tenus de déclarer une foule de données. Soucieux de faciliter ces formalités, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a créé le [portail Agate](#), qui ouvre à l'utilisateur toutes les applications en ligne auxquelles il a accès, au moyen d'une identification unique. Pour l'utilisateur, c'est comme si toutes les données étaient réunies sur un même site. Pourtant, Agate n'est qu'un portail donnant accès à plusieurs applications distinctes, dotées chacune de ses multiples fonctionnalités.

Citons par exemple la Banque de données sur le trafic des animaux, servant à l'identification et au suivi des animaux d'élevage, HODUFLU, où sont enregistrés les échanges d'engrais de ferme (lisier, fumier, compost) entre les exploitations, et les applications cantonales pour l'administration des paiements directs ; il existe d'autres logiciels utilisés à des fins statistiques ou pour lutter contre les épizooties.

Divers services cantonaux ou fédéraux s'appuient aussi sur ces applications pour accomplir leur mission, de même que les organismes délégués pour le faire. Ces services, qui accèdent aussi à Agate au moyen d'une identification unique, disposent par ailleurs d'applications qui leur sont réservées, telles que le Système d'information sur la politique agricole (SIPA), de l'OFAG, ou l'outil d'administration des affaires vétérinaires, de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Le portail Agate, l'utilisation des données et les limites des applications informatiques ont été décrits en détail dans le Rapport agricole 2015 (Gestion des données, Agate).

Le portail Agate fait partie intégrante des systèmes informatiques mis en place pour garantir l'application de la législation sur l'agriculture et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Développement des systèmes

Il existe une stratégie d'administration des données agricoles et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (ASA-S-FAL). Elle a été définie, pour la période 2016-2020, sur la base des documents existants, des résultats des ateliers qui ont réuni les différents groupes d'utilisateurs et des conclusions tirées après cinq ans de fonctionnement du système, tant pour ce qui concerne les données agricoles que sur le plan technique.

Au terme de l'analyse, il apparaît judicieux d'appliquer cette stratégie en perfectionnant les systèmes actuels, compte tenu de leurs performances actuelles, (portail Agate), de l'estimation des besoins des différents groupes d'utilisateurs et des interactions entre les applications, c'est-à-dire entre les applications fédérales, les applications des organismes qui opèrent pour la Confédération et les systèmes cantonaux.

La stratégie ASA-S-FAL pour 2016-2020 repose sur quatre idées force.

- Le système ASA-S-FAL (y compris le portail Agate) constitue un système informatisé et coordonné de gestion des données de l'agriculture, des affaires vétérinaires et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, au service de la Confédération, des cantons et des en-



treprises et organisations concernées. Ce système est destiné en premier lieu à l'application de la législation fédérale dans ces domaines.

- Pour l'utilisateur, l'utilité du portail réside dans la spécificité de l'information, dans la sécurité de ses données et de leur emploi, mais aussi dans la possibilité de les transmettre de façon simple et contrôlée.
- Le portail et les systèmes qui y sont rattachés sont d'un emploi simple ; l'utilisateur doit pouvoir compter sur une assistance efficace en cas de problème.
- L'infrastructure et le portail doivent être stables et performants.

Pour en simplifier la réalisation, ces quatre idées force ont été décomposées en six champs d'action.

- **Champ d'action 1 – un système unique pour toute la chaîne de production :**

Le système ASA-S-FAL portera comme jusqu'à maintenant sur l'ensemble de la chaîne de production des denrées alimentaires. En outre, les applications existantes devront pouvoir être utilisées hors de ce domaine. Par exemple, le suivi des contrôles concernant la protection des animaux domestiques est assuré au moyen du même logiciel que celui des animaux d'élevage. Seules sont les données nécessaires à l'application de la législation fédérale entrent dans ce système ; celles du secteur privé n'en font pas partie.

- **Champ d'action 2 – des perfectionnements progressifs :**

L'intégration de nouvelles applications a lieu progressivement, en fonction des ressources financières et humaines disponibles dans les services concernés.

Le système doit rester ouvert et pouvoir être amélioré.

- **Champ d'action 3 – saisie décentralisée et données de référence :**

Les données continueront d'être saisies de façon décentralisée, par exemple dans les cantons, mais cette pratique doit avoir lieu sous certaines conditions qui garantissent la qualité et l'actualité des données. C'est pourquoi il faut concevoir un **plan des données de référence**, à appliquer de manière rigoureuse. Ce plan doit déterminer qui doit effectuer la première saisie des données, puis leur traitement ultérieur (en ce qui concerne par exemple les adresses, les numéros de téléphone et les adresses de messagerie), et selon quelles modalités. Il s'agit aussi de définir des interfaces permettant une utilisation optimale des données, pour éviter autant que possible la redondance des informations.

- **Champ d'action 4 – Agate, la plaque tournante des communications et des informations :**

La fonctionnalité du portail Agate, qui consiste prioritairement à identifier l'utilisateur accédant aux applications ASA-S-FAL, doit être étendue à de nouvelles fonctionnalités, celle d'une **plate-forme de communication et d'information** qui rende de plus grands services à l'utilisateur.

- **Champ d'action 5 – une saisie unique pour de nombreux usages :**

Les données à caractère public (par exemple celles du SIPA) sont déjà utilisées par plusieurs services fédéraux. En effet, la règle selon laquelle une donnée informatique ne doit être saisie qu'une fois est largement admise et observée dans l'administration fédérale. Par contre, il manque les moyens informatiques permettant d'utiliser ces données de façon simple par d'autres organismes que les services publics, avec l'autorisation de l'exploitant. La mise au point de nouvelles fonctionnalités et d'interfaces normalisées améliorera considérablement la situation.



• **Champ d'action 6 – une assistance efficace à l'utilisateur :**

Pour atteindre cet objectif, il faut envisager tous les moyens offerts par la technologie moderne (appareils mobiles, informatique en nuage) sous l'angle technique et pratique, et mis en œuvre là où leur emploi se justifie.

On préférera les produits existant sur le marché, pour des raisons d'économie.

Un service d'assistance technique bien organisé et performant doit aider les utilisateurs et les services qui connaissent des difficultés.

La définition des six champs d'action susmentionnés répond aux perfectionnements à apporter à la gestion des données agricoles ; elle sert aussi de guide et de repère dans les décisions à prendre au niveau opérationnel.

La stratégie ASA-S-FAL concerne aussi la période qui commence après 2020. En effet, les réflexions sur la période 2016-2020 peuvent conduire à des modifications de nature juridique qui, vu la durée de leur gestation, n'auront d'effet qu'à partir de 2022. On suppose maintenant que la gestion des données dans la chaîne de production alimentaire connaîtra un nouveau cycle de développement de grande ampleur après 2020. Par conséquent, les systèmes et les équipements devraient à cet horizon être remplacés par ceux d'une nouvelle génération. Ce qui est déterminant dans cette évolution, ce ne sont pas les technologies, mais les processus de travail et les exigences des secteurs concernés (la stratégie précède l'informatique).

Manfred Tschumi, OFAG, secteur Systèmes d'information sur l'agriculture, manfred.tschumi@blw.admin.ch



HODUFLU

Genèse et but du système

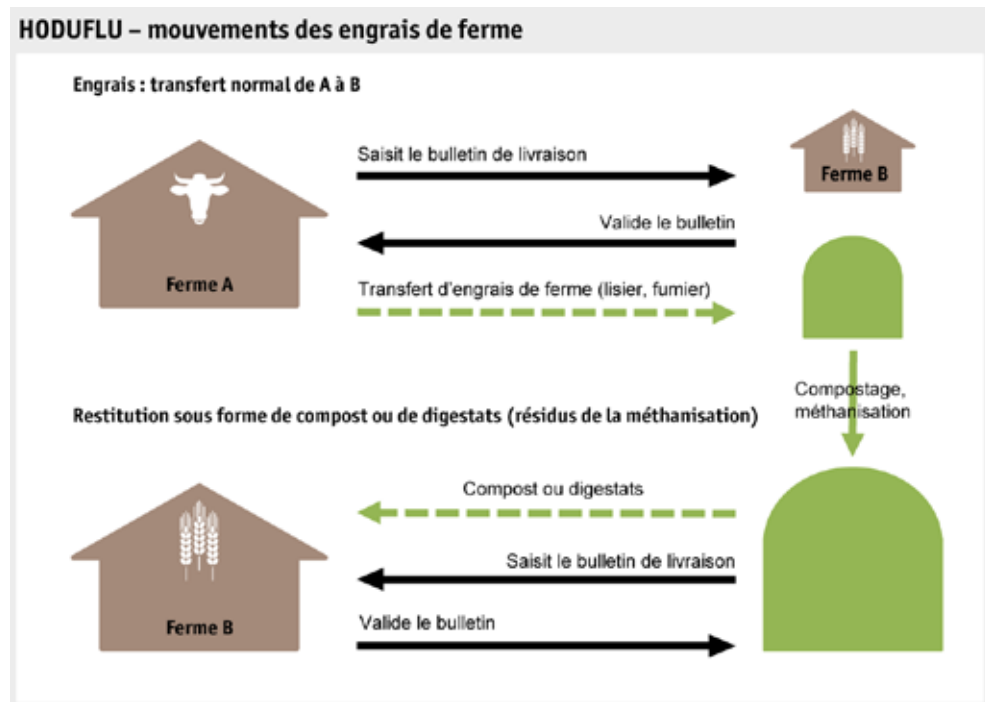
HODUFLU (un acronyme allemand signifiant gestion des engrais de ferme) est un système informatisé qu'emploie l'OFAG pour mesurer les échanges de fertilisants dans l'agriculture. Le logiciel en ligne a été développé en tant qu'instrument d'application de la loi, pour protéger les cours d'eau contre les effluents d'élevage et pour gérer les mouvements d'engrais de ferme et d'engrais issus de matières recyclées, en visant particulièrement l'azote et le phosphore.

Les utilisateurs de l'application sont les exploitations agricoles, et les installations agricoles ou industrielles de compostage et de production de biogaz. Tous les mouvements d'engrais de ferme et d'engrais issus de matières recyclées produits par l'agriculture ou reçus par l'agriculture, de même que les mouvements qui ont lieu d'une exploitation agricole à une autre doivent y être déclarés. Dans certains cas, cela inclut les échanges transfrontaliers, en particulier avec l'Allemagne, le Liechtenstein et l'Autriche.

Ces mouvements sont enregistrés sous la forme de bulletins de livraison où sont indiqués la quantité d'engrais échangés, leur teneur en fertilisants ainsi que l'entreprise productrice et l'entreprise réceptrice. Une fois validés par le receveur, ces bulletins sont comptabilisés dans Suisse Bilan (bilan des fertilisants dans l'agriculture).

Fonctionnement et limites

Les exploitants doivent saisir eux-mêmes les matières échangées et les bulletins de livraison. Il appartient au responsable de la ferme productrice d'indiquer correctement les quantités expédiées et d'envoyer le bulletin au responsable de la ferme réceptrice. Ce dernier devra confirmer en ligne la validité du bulletin à la réception des engrais.



Source : OFAG



Le graphique ci-dessus illustre de façon schématique le fonctionnement de HODUFLU et en montre les limites. Un certain volume d'engrais est transféré de la ferme A, laquelle établit un bulletin de livraison à faire valider par la ferme réceptrice B. Si des matières organiques sont fournies à une entreprise pour y être compostées ou transformées par méthanisation, le retour à la ferme doit à nouveau être l'objet d'un bulletin de livraison par l'entreprise en question, bulletin qui sera validé par la ferme réceptrice B.

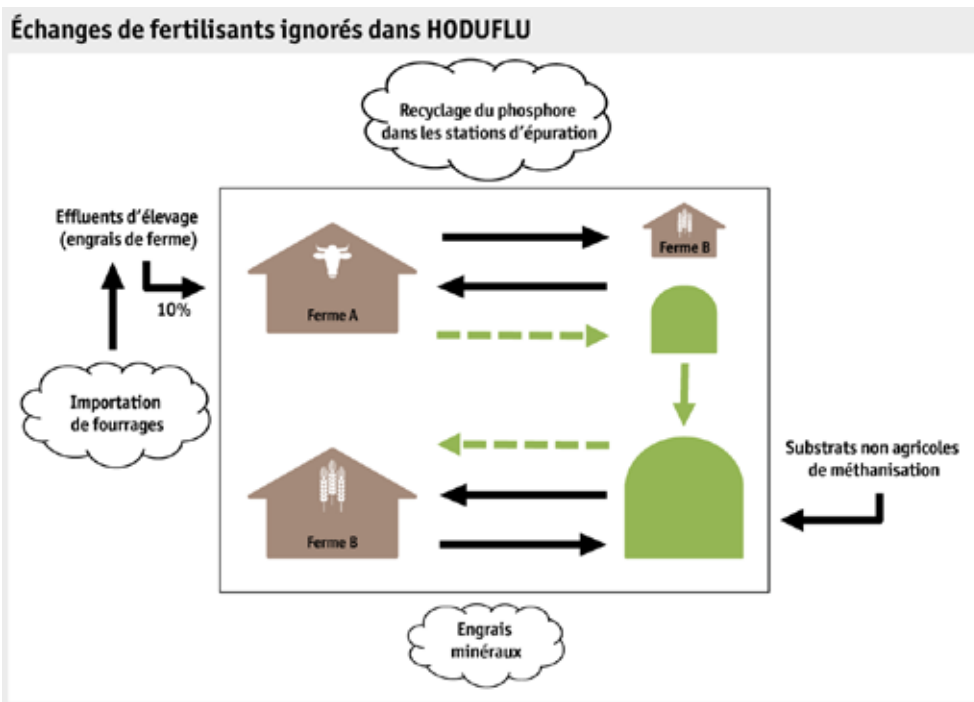
Les exploitations productrices d'engrais de ferme élèvent généralement de nombreux animaux et présentent donc un excédent d'effluents d'élevage par rapport à la surface disponible pour les épandre. Le taux de fertilisant de l'engrais échangé est soit calculé par l'exploitation productrice, soit indiqué par un chiffre qui représente la teneur standard. Quant aux engrais produits par les installations de production de biogaz, leur teneur en fertilisants est la plupart du temps déterminée par des analyses en laboratoire. En général, les engrais de ferme apportés aux exploitations agricoles sont soit d'une teneur déclarée en fertilisants, soit recyclés dans des installations compostage ou de production de biogaz. Une fois la méthanisation ou le compostage terminés, le résidu de ces matières est souvent restitué à l'agriculture.

L'efficacité du système HODUFLU est cependant limitée, comme le montre l'illustration ci-dessous. La flèche indique les autres substrats de méthanisation (voir l'encadré) qui ne sont pas mentionnés dans circuit HODUFLU et ne figurent pas sur les bulletins de livraison. Les installations agricoles de production de biogaz doivent déclarer la quantité annuelle des fertilisants qui leur ont été cédés. De même, les apports extérieurs de fourrages aux exploitations ne figurent pas dans HODUFLU, bien qu'ils entraînent une augmentation des effluents d'élevage. En effet, HODUFLU n'enregistre que les engrais de ferme cédés par les exploitations ; le circuit des fertilisants à l'intérieur de ces dernières n'y est pas mentionné.

HODUFLU ne tient aucune compte des matières fertilisantes générées par la production de la viande importée, ni du recyclage du phosphore, ni des engrais minéraux ; ces éléments entrent pourtant dans les échanges de matières fertilisantes qui ont lieu en Suisse.

Matières constituant le plus couramment les substrats non agricoles de méthanisation :

matières vertes tels que les déchets de la tonte des gazons ou de la taille des arbres, souvent issus de l'horticulture, restes provenant de la restauration ou denrées alimentaires périmées, sous-produits de l'industrie alimentaire (par exemple la glycérine).



Source : OFAG

Les engrais minéraux, les fourrages importés et le phosphore issu de matières recyclées se situent hors du champ d'observation de HODUFLU. Les substrats de méthanisation d'origine non agricole apportés aux usines de production de biogaz n'y sont pas mentionnés, tandis que ceux qui alimentent la production de biogaz agricole font l'objet d'un bilan annuel.

Matières et détermination de leur teneur en fertilisants

Les engrais portés au bilan HODUFLU proviennent soit de fermes, sous la forme d'effluents d'élevage tels que le fumier et le lisier, et sont alors toujours considérés comme des engrais de ferme ; soit de méthaniseurs, dont les digestats sont considérés comme des engrais de ferme ou comme des engrais issus de matières recyclées, selon la part des substrats de méthanisation non agricoles qui entrent dans leur composition.

Voici les quatre catégories de matières dont les mouvements sont comptabilisés dans HODUFLU :

- les engrais de ferme constitués d'effluents d'élevage (de porcs, de bovidés, de volaille ou d'autres animaux) ;
- les engrais de ferme constitués de digestats de méthaniseurs agricoles ;
- les engrais issus de matières recyclées et produits par des méthaniseurs collectifs ou industriels (digestats solides, digestats liquides, ou engrais concentrés) ;
- les engrais issus de matières recyclées et produits par des installations de compostage.



Déclaration des engrais de ferme ou issus de matières recyclées, produits par des installations de production de biogaz

	Substrat de méthanisation	Produit
Méthaniseurs agricoles (en zone agricole)	≥ 80 % d'engrais de ferme 50–80 % d'engrais de ferme	Engrais de ferme Engrais issu de matières recyclées
Méthaniseurs collectifs ou industriels	Moins de 50 % d'engrais de ferme	Engrais issu de matières recyclées

Brève analyse des chiffres tirés de HODUFLU

Le système HODUFLU compte actuellement quelque 20 000 utilisateurs, ce qui correspond au nombre de comptes HODUFLU. Parmi ces utilisateurs, 8 000 sont des exploitations productrices d'engrais et 12 000 sont des exploitations réceptrices ; certaines exploitations enregistrent des mouvements dans les deux sens.

Le tableau ci-dessous présente la somme des mouvements enregistrés dans HODUFLU en 2015. Près de 46 000 bulletins de livraison ont été saisis pour déclarer 35 500 mouvements d'engrais de ferme et 10 484 mouvements d'engrais de ferme ou issus de matières recyclées, produits par des unités de compostage ou de production de biogaz. Au total, ce ne sont pas moins de 3,7 millions de kilomètres cubes de matières qui ont été échangées, ce qui correspond à 17 000 tonnes d'azote (N_{tot} = teneur en azote total) et à presque 8500 tonnes de phosphore (P₂O₅). Les mouvements les plus importants concernent les effluents d'élevage, qui ont produit 11 000 t de N_{tot} et 5700 t de P₂O₅. Quant aux unités de production de biogaz ou de compostage (types agricole et industriel confondus), elles ont déclaré au total 6400 t de N_{tot} et 2800 t de P₂O₅ dans HODUFLU.

Mouvements d'engrais enregistrés dans HODUFLU en 2015

		Nombre de bulletins de livraison	Volume (m ³)	N _{tot} (t)	P ₂ O ₅ (t)
Engrais de ferme	Produits par des installations agricoles de production de biogaz	2424	343 337	1187	519
	Effluents d'élevage	35 473	2 445 806	10 931	5669
	<i>Total intermédiaire</i>	<i>37 897</i>	<i>2 789 143</i>	<i>12 118</i>	<i>6189</i>
Engrais issus de matières recyclées	Produits par des installations industrielles ou collectives de production de biogaz	5591	647 791	3259	1278
	Compost	2471	260 999	2020	1026
	<i>Total intermédiaire</i>	<i>8062</i>	<i>908 790</i>	<i>5279</i>	<i>2305</i>
SOMME TOTALE		45 959	3 697 933	17 397	8494

Source : OFAG

L'agriculture suisse produit 23 millions de tonnes d'engrais de ferme, dont environ 90 % sont épandus sur les terres des exploitations qui les produisent, et 10 % sont échangés et déclarés



dans HODUFLU. Les quatre cinquièmes de ces 10 % sont cédés à d'autres exploitations pour y être épandus dans les champs. Le cinquième restant est acheminé vers les installations de production de biogaz ou de compostage. L'agriculture envoie donc 2630 t de Ntot et 1491 t de P₂O₅ aux installations de production de biogaz, et celles-ci en restituent le double à l'agriculture, soit 5123 t de Ntot et 2262 t de P₂O₅. Cette augmentation provient surtout du fait que la production de biogaz ou de compostage reçoit non seulement des matières organiques d'origine agricole, mais aussi d'autres substrats de la méthanisation.

Mouvements d'engrais de ferme entre l'agriculture et la production de biogaz et le compostage

			Nombre de bulletins de livraison	Volume (m ³)	Ntot (t)	P ₂ O ₅ (t)
Production par l'agriculture	#	Réception par l'agriculture	29 535	1 957 363	8301	4177
Production par l'agriculture	#	Réception par les producteurs de biogaz	5940	488 688	2630	1491
Réception par l'agriculture	#	Production par les producteurs de biogaz	9396	979 330	5123	2262

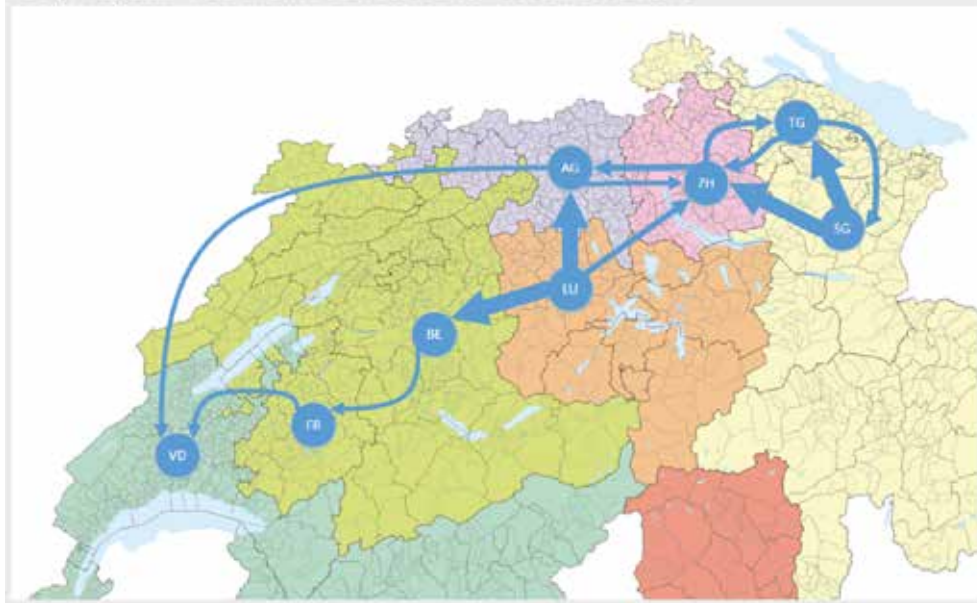
Source : OFAG

Mouvements au niveau des cantons

Sur les 26 cantons formant la Confédération, 8 ont déclaré des mouvements totalisant plus de 50 000 m³ d'engrais de ferme, et les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Saint-Gall, de Thurgovie, de Vaud et de Zurich totalisent plus de 78 % de tous les mouvements enregistrés. Cette situation est illustrée ci-dessous ; les flèches représentent les mouvements les plus considérables.



Les principaux mouvements dans les cantons et entre cantons



Source : OFAG

Le tableau suivant présente, en volume, le détail de ces transactions. Les cellules en rouge contiennent les chiffres des échanges à l'intérieur des cantons. Les cellules en vert contiennent ceux des plus gros échanges entre cantons, représentés par des flèches sur la carte de la Suisse. La comparaison entre cellules rouges et cellules vertes montre clairement que les mouvements les plus importants ont lieu à l'intérieur des cantons.

Le plus gros transfert enregistré en 2015 a eu lieu entre le canton de Lucerne et celui de Berne ; il portait sur 63 393 m³ de matières, ce qui correspond à 422 t de Ntot et à 232 t de P₂O₅. Le deuxième, entre les cantons de Lucerne et d'Argovie, totalisait 83 943 m³ d'engrais, soit 390 t de Ntot et 186 t de P₂O₅. Le troisième concerne les cantons de St-Gall et de Thurgovie et le quatrième les cantons de St-Gall et de Zurich.

Volume d'engrais échangés dans les huit cantons où ont eu lieu les mouvements les plus importants

Canton producteur	Canton récepteur							
	AG	BE	FR	LU	SG	TG	VD	ZH
AG	379 799	1203	1047	4082		870	4162	9246
BE	2073	378 305	6690	1476	1363	2190	225	215
FR	100	2904	213 931				10 229	
LU	83 943	63 393	1156	358 306	600		1169	6767
SG	855				277 434	47 750	342	43 410
TG	380	205		189	14 527	397 378		15 075
VD			3828				134 946	
ZH	9811				4059	22 184		329 202

Source : OFAG



» A103

» A104

Les chiffres sont mentionnés en totalité dans le tableau déroulant ci-dessous.

Quantités d'azote transférées

Quantités de phosphate transférées

Bilan

Cette première analyse des données HODUFLU fournit des résultats intéressants, même s'il est impossible d'en tirer des conclusions définitives. Ces données peuvent servir de point d'appui pour appliquer la loi dans les cantons, mais aussi pour répondre aux questions qui se posent à ceux qui se penchent sur les problèmes de l'avenir.

Les données HODUFLU ne portent que sur les mouvements des matières fertilisantes contenues dans les engrais de ferme et les engrais issus de matières recyclées. Pour le moment, seuls 10 % des engrais de ferme produits en Suisse sont l'objet d'un échange entre exploitations. L'un des aspects intéressants de ces échanges réside dans le fait qu'une partie significative des fertilisants introduits dans l'agriculture provient des installations de production de biogaz et des substrats non agricoles de méthanisation que celles-ci reçoivent.

HODUFLU a également pour but d'éviter que les engrais soient employés à l'excès dans certaines zones, et de mieux les répartir, notamment dans les régions où il existe une demande. D'une façon plus générale, il s'agit aussi de valoriser les engrais de ferme et les engrais issus de matières recyclées, et d'aboutir à une meilleure redistribution des éléments fertilisants. HODUFLU, par la fiabilité des données qui y sont enregistrées de façon centralisée, contribue à la transparence de cette redistribution.

Mathias Kuhn, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, mathias.kuhn@blw.admin.ch



Contributions pour la protection des eaux

Depuis 1999, l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux habilite la Confédération à soutenir, dans le cadre du programme de protection des eaux dans l'agriculture, les mesures contre le lessivage des sols, qui entraîne les différentes substances qui s'y trouvent vers les eaux de surface et les eaux souterraines. La Confédération peut contribuer au financement et à la réalisation de projets lorsque l'application de la réglementation, les prestations écologiques requises et les programmes volontaires des aides directes (à l'agriculture biologique, à la production extensive ou à la biodiversité) ne suffisent pas à réduire la pollution des eaux. La plupart des programmes lancés à ce jour (soit 31 au total) visent à réduire la teneur en nitrates de l'eau potable. Un projet a pour objet de réduire la teneur en phosphore des lacs de Baldegg, de Sem-pach et de Hallwil, tandis que deux projets concernant les produits phytosanitaires ont été mis en route.

L'ordonnance sur la protection des eaux oblige les cantons à délimiter les champs captants et à y prendre, si nécessaire, des mesures pour préserver la qualité de l'eau potable. Par rapport à l'état actuel de la technique, cette délimitation pourrait restreindre considérablement l'exploitation du sol et causer des pertes financières pour les exploitations agricoles. Pour les indemniser, la Confédération peut prélever des moyens sur les ressources allouées au programme de protection des eaux dans l'agriculture. Quelque 3 millions de francs ont été utilisés à cette fin en 2015.

» A105

Les projets ont diversement abouti, suivant le contexte agricole et les conditions naturelles dans lesquelles ils s'insèrent, mais dans la grande majorité des cas, les objectifs fixés ont été atteints.

Office fédéral de l'agriculture OFAG : [Programme de protection des eaux](#)

Caroline Amsler, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants

Ivo Strahm, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ivo.strahm@blw.admin.ch



Contributions pour le programme d'utilisation durable des ressources naturelles

Conformément aux art. 77a et 77b L'Agr, la Confédération accorde depuis 2008 des aides destinées à améliorer l'exploitation des ressources naturelles dans l'agriculture. Il s'agit d'utiliser plus efficacement les ressources nécessaires à la production agricole, d'améliorer l'usage des intrants agricoles et de préserver la diversité biologique dans l'agriculture, en faisant en sorte que les exploitations bénéficient rapidement des progrès accomplis dans l'organisation du travail, la technique et les structures de production. Les innovations utiles et réalisables pourront être adoptées par la suite dans d'autres régions et d'autres branches.

Les projets conçus dans le cadre de ce programme doivent viser un double objectif :

1. *Un objectif d'efficacité*, car le projet doit aboutir, dans le périmètre où il est réalisé, à une amélioration permanente du bilan des ressources naturelles à ménager. Cette efficacité doit être contrôlée.
2. *Un objectif technique et scientifique*, car le programme doit permettre d'accéder à de nouvelles connaissances qui dépassent le projet et le périmètre en question. C'est pourquoi le suivi scientifique du projet doit être assuré tout au long de sa réalisation.

L'amélioration de la performance écologique doit être obtenue grâce à une utilisation plus efficace des ressources, et non aux dépens de la productivité.

La Confédération offre une aide initiale limitée à six ans. L'OFAG participe ainsi au financement du projet, à raison de 80 % au maximum. Le reste doit être financé par la collectivité soutenant le projet. Rappelons que l'amélioration visée ne doit pas s'arrêter avec le projet.

Dans tous les projets, il s'agit de suivre une approche intégrée et de prendre un ensemble de mesures harmonisées les unes avec les autres. Cet ensemble comprend l'aide apportée aux innovations structurelles, techniques et organisationnelles dans l'agriculture, la formation, la vulgarisation et l'information, mais aussi le contrôle de la mise en œuvre de ces innovations et de leur efficacité, ainsi que le suivi scientifique du projet.

Le programme concerne principalement l'agriculture, mais il peut aussi être réalisé ailleurs dans la filière agroalimentaire, par exemple pour des projets de production et d'utilisation d'engrais de recyclage contenant du phosphore, ou pour des projets visant à améliorer globalement la sécurité du système de production agricole.

Projets en cours

Sur les vingt-quatre projets lancés depuis 2008 sur les thèmes de l'ammoniac, des sols, de la biodiversité, de l'énergie, de l'air et de l'eau, douze ont été menés à bien avant la fin de l'année 2015. Deux nouveaux projets ont débuté en 2016 sur le thème du climat, et un autre sur le thème des antibiotiques. La grille ci-dessous présente brièvement les projets en cours pendant l'année sous revue.

» A106

La participation de la Confédération à ces projets s'est chiffrée en 2015 à 22,9 millions de francs, soit 14 % de moins qu'en 2014.



Projets dont le coup d'envoi devrait être donné entre 2017 et 2018

Nouveaux projets

Objet	But
Produits phytosanitaires, canton de Bâle-Campagne	Réduire la perte d'intrants (produits phytosanitaires et substances organiques) par lessivage vers les eaux de surface
Produits phytosanitaires, canton de Berne	Réduire la perte d'intrants (produits phytosanitaires et substances organiques) par lessivage vers les eaux de surface
Protection des abeilles et des abeilles sauvages, canton d'Argovie	Protéger les abeilles et les abeilles sauvages
Protection des insectes pollinisateurs, Jura et Berne	Protéger les abeilles et les abeilles sauvages
Biodiversité et agriculture, Station ornithologique	Protéger et favoriser la biodiversité dans les terres agricoles
Irrigation, canton de Vaud	Assurer la pérennité de l'irrigation
« BiodivSol », canton de Vaud	Mettre en œuvre des techniques culturales conformes aux principes du développement durable
Amendement du sol dans le Grand Marais	Amender le sol
Améliorer la qualité de l'humus, canton de Soleure	Améliorer la fertilité des sols
Élimination du staphylococcus aureus au Tessin	Administrer moins d'antibiotiques aux animaux d'élevage
Santé des veaux	Administrer moins d'antibiotiques aux animaux d'élevage
Arboriculture fruitière, Vaud, Valais, Genève	Assurer la pérennité de l'arboriculture fruitière
Arboriculture fruitière, canton de Thurgovie	Assurer la pérennité de l'arboriculture fruitière
Agriculture de précision	Réaliser un projet d'agriculture de précision

Source : OFAG

Lancé en 2008, le programme d'utilisation durable des ressources naturelles a permis de lancer une foule de projets, notamment dans le domaine de l'ammoniac. Suite à une réorientation dont les détails ont été publiés en 2014, le programme devrait s'enrichir de nouvelles thématiques. Par ailleurs, le suivi scientifique des projets devrait aboutir à des découvertes dont l'utilité pour l'agriculture suisse dépasse largement le périmètre et la durée des projets.

Office fédéral de l'agriculture OFAG : [Programme d'utilisation durable des ressources](#)

Caroline Amsler, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants

Ivo Strahm, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, ivo.strahm@blw.admin.ch



Introduction

Relativement modeste mais prospère et fortement axée sur l'exportation, l'économie suisse a besoin de bonnes relations avec les marchés internationaux. Dans le contexte de la libéralisation qui se poursuit à l'échelle mondiale, les politiques internationales revêtent une importance majeure pour l'économie de notre pays. Il convient de veiller à ne pas subir des inconvénients qui affaibliraient sa compétitivité. L'agriculture et l'économie agroalimentaire sont concernées au même titre que les autres secteurs. La globalisation croissante exige toujours davantage que le potentiel d'exportation qui existe pour les produits agricoles soit exploité au mieux. C'est la raison pour laquelle la Suisse continue de développer son réseau de libre-échange : en 2016, des accords ont ainsi été conclus avec les Philippines et la Géorgie. A l'heure actuelle, outre la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord avec l'UE, 30 conventions passées avec 41 partenaires constituent ce réseau. À part celles conclues avec la Chine, le Japon et les îles Féroé, toutes s'inscrivent dans le cadre de l'AELE.

En décembre 2015, la Conférence ministérielle de l'OMC, c.-à-d. son organisme décisionnel suprême, a tenu sa dixième session à Nairobi. Outre l'extension de l'accord relatif à la libéralisation du commerce des technologies de l'information, le paquet de Nairobi contient des éléments de grande importance pour l'agriculture. La Suisse est particulièrement concernée par la décision de supprimer définitivement toutes les subventions à l'exportation, puisque sa « loi chocolatière » institue un tel subventionnement pour le lait et les céréales utilisés comme matières premières de produits transformés. La décision de Nairobi prévoit un délai de transition de 5 ans pour l'élimination complète de ces subventions par la Suisse. L'élimination interviendra en une seule étape à la fin de la période de transition.

Il existe de grandes divergences de vue entre les États membres de l'OMC en ce qui concerne l'avenir du cycle de Doha, qui a commencé en 2001 et n'est toujours pas parvenu à une conclusion. La question principale est de savoir si les travaux doivent être poursuivis ou si, compte tenu des faibles perspectives de succès, il ne vaut pas mieux avancer sur de nouveaux thèmes. Les marchés internationaux ont tellement évolué que la situation actuelle n'est plus comparable à celle de 2001 et que le mandat défini lors du lancement du cycle de Doha ne paraît plus adéquat. Des pays émergents, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil, s'affirment de plus en plus dans le commerce agricole global et s'opposent à une réévaluation de la situation.

Les accords bilatéraux règlent la collaboration entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture et de l'économie agro-alimentaire. Au niveau opérationnel, ces accords doivent régulièrement être adaptés aux conditions-cadres qui évoluent. Il s'agit de mesures indispensables à la bonne collaboration au quotidien, mais qui, dans de nombreux cas, sont difficiles à réaliser en raison des problèmes qui persistent à un niveau supérieur de nos relations avec l'UE.

Au plan international, la Suisse s'engage à divers titre pour le développement d'une agriculture et d'une économie agroalimentaire durables

En septembre 2015, l'assemblée générale de l'ONU a approuvé l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il remplace les Objectifs du Millénaire pour le développement, programme qui s'est achevé fin 2015. Un des 17 objectifs pour le développement durable définis dans l'Agenda 2030 concerne explicitement l'agriculture, la sécurité alimentaire et la qualité de l'alimentation. En décembre 2015, le Conseil fédéral a lancé une phase de transition courant sur les années 2016 – 2017. Elle devra permettre de définir les principaux instruments et les organes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ainsi que de développer le système national de monitoring et de reporting afférent.



La réunion des ministres de l'agriculture à l'OCDE qui s'est tenue en avril 2016 a réuni 400 participants provenant de 48 États, parmi lesquels 35 ministres. Elle était placée sous le thème « Des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient ». Les discussions et échanges ont porté sur les systèmes agricoles et alimentaires globaux et durables envisageables pour l'avenir, ainsi que sur les politiques innovantes nécessaires à cet effet et réalisables. Divers éléments sont entrés en jeu dans ces discussions. D'une part, les propositions de l'Agenda 2030 récemment adopté, les débats de la Conférence des Nations-Unies sur le climat de 2015 (COP21) et les négociations de la rencontre ministérielle de l'OMC à Nairobi. D'autre part, le défi de la sécurité de l'approvisionnement compte tenu d'une population mondiale en constante croissance et de ressources limitées et fragiles, l'impératif de la protection climatique et la thématique du développement et de la résilience du secteur économique agricole. La Suisse s'est notamment engagée pour que l'OCDE joue un rôle actif, dans la mesure de ses compétences, dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030.

La Suisse codirigera, avec l'Afrique du Sud, Hivos et le WWF, le programme en faveur de systèmes d'alimentation durables. Ce programme s'inscrit dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Il rassemble des acteurs de la chaîne de valeur du domaine alimentaire, issus du secteur privé, de la recherche, d'organisations internationales, d'ONG et d'organisations étatiques. Son but est d'accélérer le passage à des systèmes alimentaires plus durables au moyen de collaborations ciblées, de l'exploitation des synergies et de l'utilisation efficiente des ressources. Le programme pour des systèmes alimentaires durables contribue directement à la réalisation des objectifs de l'ONU pour le développement durable.

Martijn Sonneveld, OFAG, Unité de direction Affaires internationales, martijn.sonneveld@blw.admin.ch



FAO

Durant l'année 2015, l'engagement de l'OFAG au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est notamment concrétisé lors de deux événements importants : la 39^e session de la Conférence de la FAO du 6 au 13 juin 2015 et le débat de haut niveau sur la sécurité alimentaire et le changement climatique dans le cadre de l'Expo 2015 à Milan.

39^e session de la Conférence FAO, 6-13 juin 2015

Immédiatement précédée par un forum ministériel sur l'agriculture et la nutrition organisé à Milan dans le cadre de l'exposition mondiale 2015, la Conférence – organe suprême de la FAO – a examiné durant sa 39^e session la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le thème du débat général était « Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale et de la faim en renforçant la résilience en milieu rural : protection sociale et développement durable de l'agriculture ». Pour ce point de l'ordre du jour, la Conférence a pris note de l'importance des sols pour l'agriculture durable et s'est félicitée de l'Année internationale des sols. Elle a par ailleurs souligné que le changement climatique faisait peser des menaces croissantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial. De son côté, la Suisse a souligné son engagement en faveur du nouveau cadre global en matière de développement durable dans le contexte de l'agenda post-2015 (désormais appelé Agenda 2030 de développement durable). Elle a également demandé à la FAO de contribuer à la mise en œuvre rapide et conséquente des « Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires » et de renforcer sa collaboration avec les autres agences de l'ONU à Rome. Elle a mentionné enfin sa volonté de collaborer avec la FAO en faveur d'initiatives globales et novatrices, telles que le Programme mondial pour un élevage durable, le Programme pour des systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) ou encore l'Alliance globale pour une agriculture intelligente face au climat.

En outre, la Conférence a traité d'objets importants pour l'avenir de la FAO, tels que

- le Plan à moyen terme 2014-2017 (PMT 2014-17) et le Programme de travail et Budget 2016-2017 (PTB 2016-17), pour lesquels l'importance des activités relatives à la résistance aux antimicrobiens a été soulignée. Tout en approuvant la mise en œuvre du PMT 2014-17 et du PTB 2016-17, la Suisse a plaidé pour une meilleure répartition géographique dans l'engagement du personnel sur la parité hommes-femmes
- la nomination au poste de Directeur général de José Graziano da Silva (Brésil) pour la période allant du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2019 et
- la nomination du nouveau Président indépendant du Conseil M. Wilfred Joseph Ngirwa (Tanzanie).

Débat de haut niveau « Food Security and Climate Change : Shaping Innovation for Agriculture's Future » 25 juin 2015, Expo 2015 à Milan

Organisé conjointement avec la FAO dans le cadre de la Journée internationale sur la sécurité alimentaire lors de l'EXPO MILANO 2015, le débat a été ouvert par le Conseiller fédéral Schneider Ammann et a réuni Michael Mack (Syngenta), Hans Herren (Biovision), Dyborne Chybonga (Association nationale des petits exploitants agricoles du Malawi), Anne Powell (Centre for Agriculture and Biosciences International- CABI) et Ren Wang (FAO).



Devant un parterre de près de 100 personnes, les intervenants ont souligné le défi majeur que représente le changement climatique en vue d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous. Les participants ont échangé leurs points de vue sur les meilleures solutions applicables sur le terrain. Ils ont en particulier relevé l'importance de rendre le système alimentaire global plus résilient et durable pour faire face à des stress supplémentaires. L'innovation – définie comme l'application de meilleures solutions capables de répondre à des besoins existants ou nouveaux – joue un rôle clé pour répondre à ces défis exigeants. Les participants ont souligné que l'innovation nécessaire dans l'agriculture ne devait pas concerner uniquement les aspects techniques et scientifiques mais devait également être :

- entrepreneuriale : développement de la production et consommation locale, agriculture urbaine, nouveaux circuits de la chaîne alimentaire ;
- sociale : développement de systèmes de protection sociale pour combattre la pauvreté rurale et favoriser l'investissement des agriculteurs dans leur propre domaine ;
- organisationnelle : développement du cadre institutionnel et exploration de nouvelles voies de collaboration entre les acteurs de la chaîne alimentaire (approche et partenariats multipartites).

La nécessité de combiner différentes approches parfois considérées comme opposées et de sortir de schémas de pensée préétablis a également été relevée par les participants. Enfin, pour être vraiment effective, l'innovation doit parvenir sur le terrain et être largement diffusée.

Michaël Würzner, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, michael.wuerzner@blw.admin.ch



OCDE

Cet article offre un bref aperçu des activités de l'OFAG au sein des groupes de travail de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) en lien avec l'agriculture

Réunion OCDE des Ministres de l'agriculture 2016

Pourquoi une réunion des ministres ?

La [Réunion OCDE des Ministres de l'agriculture 2016](#) qui s'est tenue à Paris du 7 et 8 avril 2016 a réuni plus de 400 participants issus de 48 pays (dont 35 ministres ou vice-ministres). Leurs réflexions avaient pour thème « Des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient ».

Le but de cette réunion était de réfléchir ensemble à la forme que pourraient prendre des systèmes agricoles et alimentaires globaux durables et d'échanger des idées sur les politiques orientées vers l'avenir, novatrices et réalisables qui seraient à privilégier à cet effet. Les discussions se sont basées sur les derniers développements et les défis posés par les divers systèmes agricoles et alimentaires.

Cette réunion s'inscrit dans le prolongement des traités et négociations qui ont eu lieu récemment dans le cadre de l'agenda 2030 pour le développement durable (incluant les ODD), de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi. Par ailleurs, les participants ont aussi évoqué la sécurité alimentaire face à la croissance démographique et à des ressources fragiles et limitées, la protection du climat, le développement économique et la stabilité du secteur agricole. Dans leurs discussions, ils se sont donné pour principe de considérer l'agriculture comme une partie de la solution. La précédente réunion des ministres de l'agriculture s'était tenue en 2010.

Le rôle de la Suisse

Lors de cette réunion, les échanges ont revêtu une forme nouvelle : il n'y a pas eu de discours préparés, mais des discussions libres autour de deux blocs thématiques :

- 1) bloc thématique 1 – Pour un nouveau paradigme politique par rapport à l'agriculture et à l'alimentation
- 2) bloc thématique 2 – Passer d'objectifs communs à des mesures concrètes

Ces deux blocs thématiques ont fait l'objet de cinq ateliers tenus en parallèle. Cette solution a permis d'intégrer tous les participants dans les discussions de façon constructive. L'un de ces ateliers a été dirigé avec succès par la Suisse, qui a ensuite présenté en séance plénière trois axes possibles pour opérer un changement de politique.

En outre, la Suisse s'est mobilisée à Paris pour que l'OCDE joue un rôle actif à la mesure de ses compétences dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Elle a également appelé à réduire l'exploitation des ressources en diminuant le gaspillage alimentaire. Il s'agit de réduire la dépendance des ressources non renouvelables et d'utiliser au mieux le potentiel de production naturel grâce à une production adaptée aux conditions locales et à une utilisation durable des ressources. En outre, il convient de préserver les terres agricoles tant en quantité qu'en qualité.

En marge de cette réunion, la Suisse a profité de l'occasion pour mener des rencontres bilatérales.



Conclusions et répercussions de la Réunion des ministres de l'agriculture

Pendant les discussions, un consensus s'est fait jour sur les défis identifiés et sur le fait que l'agriculture doit continuer à accorder la priorité à la production alimentaire, mais en diminuant son empreinte écologique. De ce fait, il convient de réajuster les conditions cadres. Les participants se sont aussi accordés sur le fait que seuls des systèmes alimentaires durables peuvent être satisfaisants sur le long terme, ce qui implique la prise en compte des trois dimensions de la durabilité (sociale, écologique et économique).

En ce qui concerne les indispensables réformes politiques, une grande importance continuera d'être accordée aux orientations privilégiées jusqu'ici : prise en compte renforcée des aspects sociaux et de la politique environnementale et climatique, réformes du marché et du commerce, intégration des petits paysans et des régions rurales. En outre, les ministres ont convenu de nouvelles priorités et approches politiques :

- veiller à la cohérence des politiques et mesures nationales en considérant les systèmes agricoles et alimentaires dans une perspective plus globale ;
- prendre des mesures politiques qui soient transparentes, ciblées, adéquates, flexibles, substantielles et équilibrées et ce dans un contexte de fonds publics limités ;
- améliorer la situation économique des exploitations agricoles pour qu'elles soient mieux à même de réagir à des événements imprévisibles plus fréquents (phénomènes météorologiques, épizooties et fluctuations des prix du marché).
- Les nouvelles technologies doivent être mieux réglementées (notamment dans le domaine de l'échange de données ou des bases de données).

Les ministres ont confirmé le rôle important joué par l'OCDE pour produire des analyses des réformes de politique agricole fondées, cohérentes et basées sur les faits et pour renforcer la coopération internationale. Ils ont chargé l'OCDE de consolider ce rôle dans le sens des besoins de réforme qui ont été identifiés.

Les ministres de l'agriculture ont adopté une déclaration commune à l'issue de leur réunion à l'OCDE, nommée «[Des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient](#)». Cette déclaration constitue le cadre des prochains programmes de travail et budgets du Comité de l'agriculture de l'OCDE pour les deux prochaines années.

- a) [Page d'accueil de la Réunion OCDE des ministres de l'agriculture](#)
- b) [Vidéo de l'OCDE « The Future of Agriculture »](#)
- c) [Déclaration finale et résumé des coprésidents](#)
- d) [Informations contextuelles](#)
- e) [Rapports, graphiques interactifs et informations de l'OCDE](#)

Filières agricoles responsables

Le secteur agroalimentaire a besoin de nouveaux investissements dans le contexte d'une population croissante aux revenus de plus en plus élevés et de la raréfaction des ressources naturelles. En raison du niveau actuel relativement élevé des prix, qui ne devrait guère changer à moyen terme, le secteur est intéressant aussi pour les investisseurs non agricoles (fonds, instituts de prévoyance, etc.). Ils sont confrontés à des risques variables selon la place qu'ils occupent dans la filière.

Le projet commun de l'OCDE et de la FAO est de proposer aux investisseurs un [Guide pour des filières agricoles responsables](#) selon des règles convenues au plan international. Ce document



s'adresse aux entreprises opérant dans la filière internationale des produits agricoles. Il a pour but d'aider ces entreprises à respecter l'exercice du devoir de diligence et à réduire leurs impacts négatifs.

Tout comme les [Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales](#), ce guide comporte des recommandations pour une politique d'entreprise qui respecte les standards existants de conduite responsable dans les filières agricoles, tels que les [Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#). Par ailleurs, il contient un cadre servant à l'exercice du devoir de diligence fondé sur les risques, une description des risques et des mesures d'atténuation de ces risques et un guide relatif à l'engagement des peuples autochtones.

Un vaste catalogue de thèmes détaille la responsabilité sociale des entreprises (Corporate Social Responsibility). Le guide de l'OCDE et de la FAO s'applique partout où les multinationales exercent leur activité. C'est un instrument incontournable pour concevoir un développement durable.

Le [Guide pour des filières agricoles responsables](#) a été publié en mars 2016. L'OFAG a participé activement à ce projet au sein du groupe consultatif.

[Guide OCDE – FAO pour des filières agricoles responsables – guide, brochure et outils](#)

Quel rôle joue le cadre politique dans la promotion d'une agriculture productive, innovante et durable ?

Le développement des secteurs agricole et agroalimentaire dépend non seulement des mesures de politique agricole, mais aussi d'un grand nombre d'autres politiques sectorielles. Les innovations, les changements structurels et l'accès aux ressources naturelles sont des moteurs importants d'une croissance durable de la productivité en agriculture. L'OCDE a mis au point, sur la base d'indicateurs et de questions, un [cadre conceptuel](#) destiné à une analyse systématique des diverses mesures politiques incitatives (ou dissuasives). Cet instrument permet d'identifier les incitations (ou dissuasions) volontaires ou non de diverses politiques sectorielles et d'évaluer leur incidence sur les moteurs de la croissance de la productivité en agriculture.

Ce cadre conceptuel est actuellement utilisé pour des études sur les États-Unis et sur la Turquie. Les études sur le Canada, l'Australie, les Pays-Bas et le Brésil ont déjà été achevées et publiées.

Étude sur la Suisse

Christian Flury, Theresa Tribaldos (Flury&Giuliani GmbH, Zurich) et Michael Weber (webermanagement, Wilen [SZ]) ont, sur mandat de l'OFAG, appliqué à la Suisse ce cadre conceptuel sous une forme modifiée. Ils se sont interrogés sur l'influence du cadre politique sur la productivité et sur la durabilité de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. Les auteurs de l'étude ont par ailleurs élaboré dix thèses, dont ils ont discuté avec des experts triés sur le volet issus des secteurs agricole et agroalimentaire, à l'occasion d'un atelier. Ces thèses portent sur les structures et leurs changements, les conditions naturelles de production, l'image de l'agriculture auprès de la population, les réglementations administratives ainsi que l'esprit d'entreprise. Cette étude, qui fait le point sur la situation, attribue un effet de levier important à des domaines de la politique agricole ayant une fonction structurelle (aides au démarrage par des améliorations structurelles, encouragement à investir, etc.) ainsi qu'au soutien des revenus par les paiements directs. L'analyse juge plus modeste l'effet de levier des mesures d'améliorations structurelles au sens strict du terme, des conditions-cadre relevant de l'aménagement du territoire, de la formation, de la vulgarisation et de la recherche appliquée ainsi que des réglementations administratives. Un effet de levier comparativement plus faible pourrait être induit



par la conjoncture économique proprement dite et par des mesures politiques garantissant la stabilité aux plans politique et économique.

Cette étude, qui a été terminée en juillet, donne des pistes de réflexion quant au rôle du cadre politique et à son incidence sur l'évolution des secteurs agricole et agroalimentaire suisses.

- a) [Cadre conceptuel \(en anglais\)](#)
- b) [Études de cas \(en anglais\) Canada, Australie, Pays-Bas et Brésil](#)
- c) [Étude sur la Suisse \(en allemand\)](#)

Suivi et évaluation de la politique agricole en 2016

L'OCDE publie chaque année son rapport « Politiques agricoles : suivi et évaluation », qui sert à apprécier les politiques agricoles de cinquante pays membres ou non-membres de l'OCDE. Ces pays partagent un certain nombre d'objectifs, qui sont notamment les suivants :

- assurer un accès fiable à des aliments sûrs, sains et nutritifs ;
- permettre aux producteurs d'améliorer leur niveau de vie en opérant dans un système d'échanges ouvert et transparent ;
- apporter une contribution pour garantir de bonnes conditions de vie à la population du pays, notamment en fournissant une gamme de services écosystémiques ;
- renforcer la résilience des ménages agricoles face aux risques.

Les pays accordent une importance différente à ces objectifs, et leurs approches varient, ce qui se reflète dans la diversité de leurs panoplies de mesures.

Au total, les pays étudiés ont consacré entre 2013 et 2015 une moyenne annuelle de 469 milliards d'euros au soutien direct de leurs producteurs agricoles. Ils ont également déboursé 69 milliards d'euros pour des prestations d'intérêt général en faveur du secteur (recherche, vulgarisation, infrastructures, etc.). L'intensité du soutien accordé par l'ensemble des pays de l'OCDE a, en moyenne, diminué de moitié au cours des trente dernières années pour s'établir à 17 % des recettes agricoles brutes. Parallèlement, dans les économies émergentes, les niveaux moyens de soutien, au départ très bas, voire négatifs, ont atteint des valeurs qui se rapprochent de celles des pays de l'OCDE. Selon le présent rapport, les aides les plus élevées sont accordées par l'Islande, le Japon, la Corée, la Norvège et la Suisse.

Le rapport de l'OCDE conclut qu'il est nécessaire de continuer à réorienter les politiques agricole et agroalimentaire actuelles. S'appuyant également sur la déclaration commune des ministres de l'agriculture publiée à l'issue de leur réunion de cette année, l'organisation émet les recommandations suivantes :

- Les grandes lignes politiques agricoles devraient porter essentiellement sur les opportunités et les obstacles, à savoir renforcer la croissance de la productivité, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la résilience des ménages agricoles. Il faut notamment à cet effet investir dans le capital humain (formation, compétences et, dans certains cas, services de santé), aménager des infrastructures matérielles stratégiques et des systèmes d'innovation agricoles capables de répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs.
- Les pays devraient clarifier et rationaliser leurs politiques de gestion des risques. Il faut définir de manière transparente et pragmatique la frontière entre les risques normaux liés aux activités (risques pouvant être maîtrisés par des instruments de marché) et les risques dus à des catastrophes.



- Le soutien des prix du marché devrait être progressivement supprimé. Il n'est pas suffisamment ciblé et n'atteint pas les bénéficiaires visés ; il entraîne des coûts considérables pour l'industrie agroalimentaire et pour les consommateurs, ce qui a des répercussions particulièrement défavorables sur les pays à faible revenu.

Les [recommandations pour la Suisse](#) s'inspirent de celles qui ont été publiées en 2015 dans le rapport intitulé «[Examen des politiques agricoles de l'OCDE : Suisse 2015](#)» :

- meilleure différenciation entre les différentes politiques quant au dysfonctionnement du marché et au soutien des revenus ;
- paiements directs mieux ciblés permettant de tenir compte des préoccupations de la société ;
- poursuite de la suppression des obstacles au commerce ;
- réduction du niveau général des paiements directs ou réallocation d'une partie en faveur du transfert des connaissances pour accroître la productivité du secteur.

Le rapport de cette année a été remanié. Si la [version sur papier](#) contient, en plus d'un résumé, un aperçu général de l'évolution des politiques agricoles actuelles et un « instantané » de deux pages de la situation des pays, les chapitres détaillés sur les différents pays et les statistiques en annexe sont, quant à eux, uniquement disponibles sous forme électronique.

- Politiques agricoles : suivi et évaluation 2016 – rapport, grandes lignes et recommandations, chapitre sur la [Suisse](#)
- Informations détaillées : [Visualisation des données et base de données ESP](#)
- [Examen des politiques agricoles de l'OCDE : Suisse 2015](#)

Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025

L'OCDE et la FAO publient chaque année en commun une analyse des perspectives des marchés agricoles les plus importants pour la décennie qui suit ([Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO](#)). Cette 21^e édition, qui couvre la période comprise entre 2016 et 2025, analyse le poisson, le coton et les biocarburants en plus des principales matières premières agricoles (céréales, maïs, oléagineux, soja, sucre, viande, lait).

L'ère des prix élevés pour tous les sous-secteurs analysés est désormais finie, selon le rapport. Un constat confirmé par la baisse en 2015 des prix des céréales, des produits à base de viande et de poisson. Ce phénomène est essentiellement dû (a) à une solide augmentation de l'offre, (b) à un fléchissement de la demande et (c) à une nouvelle accumulation des stocks.

D'après les projections à l'horizon 2025, il faut s'attendre à une remontée lente et progressive de la demande. Cette tendance tire principalement son origine dans le ralentissement (i) de la croissance démographique mondiale et (ii) de la hausse des revenus dans les pays émergents et dans les pays en développement combinée à une diminution continue de la part du revenu consacrée à l'achat de denrées de première nécessité. Les prévisions tablent sur une hausse relativement forte de la demande de produits à base de viande et de poisson ainsi que de produits laitiers avec d'autres effets directs sur la demande de céréales fourragères. Par contre, le bas niveau des prix de l'énergie et les politiques assez conservatrices menées par certains pays en matière de biocarburants sont autant d'éléments qui laissent présager une stagnation de la demande de matières premières agricoles pour ce type de combustible.

Selon les projections, une hausse de la consommation dans les pays en développement réduirait le nombre de personnes sous-alimentées, qui passerait alors de 790 à 650 millions. Le taux de malnutrition resterait néanmoins élevé en Afrique sub-saharienne.



De nombreux pays seront également confrontés dans le futur aux questions complexes de la malnutrition, de la sous-alimentation ou de la suralimentation. D'après les projections, la consommation de sucre, d'huile et de graisses progressera plus rapidement que celle d'aliments de base et de protéines dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Une évolution qui s'explique par la consommation accrue de produits transformés.

De par leur nature, les projections ne sont pas entièrement fiables, ce qui est également le cas des perspectives agricoles publiées chaque année. Ainsi est-il difficile de prévoir avec certitude l'évolution du prix du pétrole, les rendements physiques, la croissance économique, mais aussi les tendances politiques et l'impact du changement climatique. C'est donc pour pouvoir mieux évaluer les incertitudes inhérentes à ces projections que l'OCDE et la FAO procèdent à une analyse stochastique avec le concours de la Commission européenne.

Les principaux résultats et conclusions du rapport sur les perspectives sont chaque année largement diffusés par différents médias (Reuters, AFP, Financial Times, etc.).

- a) [Rapport, résumé, base de données, visualisations, etc.](#)
- b) [Rapport sous forme de fichier pdf](#)

Autres études récentes publiées

- 1) [Alternative Payment Approaches for Biodiversity Conservation in Agriculture \(pas de version en français\)](#)
- 2) Pratiques de gestion des exploitations agricoles favorisant la croissance verte [Français](#)
- 3) Gestion des risques de sécheresse et d'inondation dans l'agriculture – Enseignements pour les politiques publiques [Français](#)
- 4) Les périls du tarissement – Vers une utilisation durable des eaux souterraines en agriculture [Français](#)
- 5) Rapport coût efficacité des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en agriculture – Examen des travaux publiés [Français](#)

Michael Hartmann, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, michael.hartmann@blw.admin.ch,
 Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants



OMC

Application des décisions de Nairobi

La Conférence ministérielle, le plus haut organe décisionnel de l'OMC, s'est tenue en décembre 2015 à Nairobi pour la dixième fois. Cette conférence, qui a permis d'entériner l'élargissement de l'Accord plurilatéral sur la libéralisation des produits des technologies de l'information, revêt aussi une grande importance notamment pour l'agriculture. Les ministres se sont mis d'accord sur des mandats de négociation portant sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire par les pays en développement ainsi que sur un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) en faveur de ces mêmes pays. Ce n'est pas sans raison que le directeur général de l'OMC estime que les décisions de Nairobi constituent l'avancée la plus notable dans le domaine de l'agriculture depuis la création de l'organisation. La suppression définitive de toutes les subventions à l'exportation est une décision particulièrement importante pour la Suisse, qui accorde, en application de la loi dite « chocolatière », ce type d'aide pour le lait et les céréales utilisés comme matières premières dans les produits agricoles transformés.

La décision de Nairobi octroie à la Suisse un délai de transition de cinq ans pour supprimer complètement ses contributions à l'exportation. La suppression des subventions à l'exportation se fera en une seule étape à l'expiration de la période transitoire.

Travaux des réunions « ordinaires » du Comité de l'agriculture de l'OMC

À la suite de la dixième conférence ministérielle, le Comité de l'agriculture de l'OMC s'est essentiellement consacré à l'exécution des mandats attribués à Nairobi. À cet égard, l'accent a été essentiellement mis, au cours du premier semestre 2016, sur les consultations au sein des différents groupes de pays et avec le président du comité. Peu avant la pause estivale, une certaine dynamique s'est installée parmi les membres en ce qui concerne le soutien du marché interne. Ce type de soutien est, après les subventions à l'exportation, la principale source de mesures génératrices de distorsions commerciales. Plusieurs États ont présenté dans un document quatre approches concrètes du soutien interne dans le futur. Ces propositions ont posé les jalons de la suite des discussions à Genève.

Cette situation contraste avec le déroulement de la négociation sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et sur le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS). Le fossé entre les partisans et les adversaires était profond, et la majeure partie des pays membres ont campé sur leurs positions traditionnelles. Mais, même si ces divergences ont rendu la recherche d'une solution plus difficile, tous s'accordaient à dire que cette question était d'une grande importance et qu'il fallait trouver des solutions avant la prochaine conférence ministérielle en 2017.

Autre décision importante de la Conférence ministérielle de Nairobi : l'accession du Libéria et de l'Afghanistan, qui deviennent ainsi les 163^e et 164^e pays membres de l'OMC. La Suisse a appuyé la candidature de ces deux États.

Avenir du cycle de Doha

Il existe de grandes divergences entre les États membres quant à l'avenir du cycle de négociations de Doha, qui a débuté en 2001 et qui n'a pas encore pu être clos jusqu'ici. Il s'agit principalement de savoir si le cycle de Doha doit se poursuivre malgré tout ou si c'est un projet irréaliste, qu'il faudrait abandonner pour aborder de nouvelles questions. Ce dernier point de vue est défendu par les États-Unis et l'UE, qui avaient déjà évoqué à Nairobi la « fin du cycle de Doha ». Il faut rappeler, en ce qui concerne l'agriculture, que le principal problème réside dans l'évolution du contexte. La conjoncture sur les marchés internationaux n'a plus grand-chose à



voir avec celle de 2001, l'année de l'ouverture des négociations de Doha. Le mandat initial ne semble plus correspondre à la situation actuelle. Ce sont surtout des pays émergents, comme l'Inde et le Brésil, en passe de devenir des acteurs majeurs du commerce agricole mondial, qui s'opposent à une réévaluation de la situation. La Suisse, dont la position n'est pas rigide, serait disposée à régler certaines questions en dehors des négociations de Doha.

Thèmes actuels dans le contexte agricole

La politique commerciale de chaque pays membre de l'OMC fait l'objet d'un examen à intervalle régulier (Examens des politiques commerciales, EPC). Le Secrétariat de l'OMC étudie l'évolution des principes de la politique commerciale sur place et publie ensuite un rapport à l'intention des autres États membres, qui ont la possibilité de poser au pays concerné des questions sur ce thème. Toute cette procédure prend fin à l'occasion d'une conférence EPC à Genève, où l'État analysé et les autres membres peuvent une nouvelle fois avoir des échanges intenses. La Suisse recourt aussi souvent à ce mécanisme, comme ce fut le cas lors de l'examen de la politique commerciale de la Chine, à qui pas moins de 1800 questions ont été posées, soit un nouveau record. La Suisse s'intéressait particulièrement aux déclarations de la Chine au sujet des contingents tarifaires qui n'ont pas été tous utilisés pour les produits agricoles (riz, blé, maïs).

À la fin de l'année, l'OMC a examiné la politique commerciale des États-Unis. La Suisse a aussi commencé à se préparer pendant le second semestre à l'EPC, qui devrait se terminer en mai 2017.

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



CIC/CAA

Conseil international des céréales

Le Conseil international des céréales (CIC) a pour mission première de rendre compte de la situation sur les marchés mondiaux des céréales, du maïs, du riz et des oléagineux. Il fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les activités déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). Ces données apportent une contribution essentielle à la transparence des échanges et donc à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale. Le CIC n'intervient toutefois pas directement dans le fonctionnement du marché ou dans la conception de la politique céréalière des États membres. Pour améliorer la transparence des échanges, le CIC finance entre autres le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). Les bulletins d'information du CIC sont publiés en libre accès et peuvent être consultés à l'adresse <http://www.igc.int/fr/Default.aspx>.

Convention relative à l'assistance alimentaire

Les parties contractantes s'engagent dans la Convention relative à l'assistance alimentaire (CAA) à verser une somme préalablement définie (*commitment*), qui sera affectée à l'aide alimentaire. Cet engagement se chiffre aujourd'hui pour la Suisse à 34 millions de francs par an, ce qui correspond au crédit-cadre prévu par le Message concernant la coopération internationale 2013–2016. Les parties doivent à la fin de l'année rendre compte de leurs activités et indiquer dans quelle mesure elles ont respecté leurs engagements et de quelle manière. Les livraisons de denrées alimentaires ne sont pas les seules activités assimilées à ce type d'engagement. En font partie par exemple la livraison de substances nutritives pour enrichir les denrées alimentaires, les transferts monétaires ou les programmes de bons. Les parties s'engagent à respecter les principes directeurs de la CAA dans leurs programmes d'assistance alimentaire. À l'heure actuelle, l'ensemble des parties contractantes compte treize pays et l'Union européenne. De plus amples informations sur la convention sont publiées sur le site <http://www.foodassistanceconvention.org/>.

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



UE

La politique agricole commune de l'UE

Actualités 2016 de la PAC

Suite à un premier semestre marqué par certaines difficultés sur les marchés agricoles, la Commission européenne a présenté, le 18 juillet 2016, un nouveau plan de soutien à la branche de 500 millions d'euros. Elément central de ce plan, une enveloppe de 150 millions d'euros est consacrée à des incitations à la réduction volontaire de la production de lait. En parallèle, un fond de 350 millions d'euros doit permettre aux Etats membres de renforcer leur dispositif en faveur des exploitations laitières ou de prendre des mesures pour les autres secteurs de l'élevage.

La simplification de la PAC est restée un objectif majeur de l'UE en matière d'agriculture. Elle a ainsi constitué l'une des priorités des présidences néerlandaise (janvier à juin) et slovaque (juillet à décembre) du Conseil de l'UE. La Commission a par ailleurs apporté certaines modifications aux règles de mise en œuvre des programmes de développement rural. Elle a également présenté au Conseil des Ministres les résultats de son réexamen des dispositions relatives au verdissement de la PAC à l'issue de la première année de mise en œuvre. Ces résultats doivent servir de base à l'élaboration de nouvelles mesures qui pourraient entrer en vigueur en 2017.

Dans le domaine de l'organisation commune du marché, le système de régulation des quantités dans le secteur viticole – reposant sur des droits de plantation de vigne – a expiré à la fin de l'année 2015. Il a été remplacé par un système d'autorisation de plantations, limitant à 1 % la croissance annuelle de la surface viticole par État membre pour la période 2016-2030. Pour sa part, le régime des quotas sucriers prendra fin le 30 septembre 2017.

La politique agricole commune de l'UE

La politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) repose sur deux piliers. Le premier, auquel est attribuée la plus grande partie des moyens financiers, comprend les paiements directs et les mesures de marché ciblées. Le deuxième concerne le développement de l'espace rural.

Depuis la mise en place de la PAC 2014-2020, les paiements octroyés dans le cadre du premier pilier sont presque entièrement découplés. Toutefois, les États membres conservent la possibilité, sur une base volontaire, de lier jusqu'à 13 % de l'enveloppe des aides directes aux quantités produites ou à l'effectif de bétail.

Afin d'améliorer les performances environnementales de l'agriculture européenne, les États membres doivent consacrer 30 % des aides du premier pilier à des paiements écologiques. La Commission a retenu trois conditions pour le versement de ces paiements verts : le maintien de prairies permanentes à l'échelle régionale, la présence de surfaces d'intérêt écologique sur 5 % de la surface agricole (7 % dès 2018) et la diversité des assolements.

La convergence des aides vise à assurer une répartition plus équitable des paiements directs. D'ici 2019, plus aucun État membre ne recevra moins de 75 % de la moyenne communautaire et, au sein d'un même État membre, chaque exploitant recevra au moins 60 % de la moyenne des aides versées dans la même région ou le même État membre. Les États membres ont néanmoins la possibilité de prendre des mesures afin de limiter à 30 % au maximum la perte par exploitation.

La PAC actuelle apporte un soutien particulier aux jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans). Ils bénéficient ainsi, durant les cinq années suivant leur installation, d'une aide obligatoire sous



la forme d'un supplément de 25 % aux paiements directs généraux. Les régions défavorisées, notamment les régions de montagne, bénéficient également d'un soutien renforcé. Les États membres peuvent à titre facultatif leur allouer un montant correspondant au maximum à 5 % de leur budget.

Enfin, seuls les agriculteurs actifs peuvent bénéficier des aides prévues. Les entreprises sans activité agricole professionnelle, comme les golfs, les entreprises ferroviaires, les aéroports ou les installations sportives sont exclues du versement de paiements directs.

Les quatre règlements de base de la PAC actuelle ont été adoptés le 16 décembre 2013 par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE. Ces règlements couvrent respectivement le développement rural, les paiements directs, les mesures de marché ainsi que les questions horizontales telles que le financement et le contrôle. La Commission a ensuite émis les actes délégués et d'exécutions nécessaires, et chaque État-membre a précisé les dispositions applicables pour la mise en œuvre au niveau national.

Des informations plus détaillées, notamment sur les aides du second pilier, sont disponibles sur le site de la [Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne](#).

Accord agricole entre la Suisse et l'UE

L'Accord du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'UE relatif aux échanges de produits agricoles (accord agricole) vise à améliorer l'accès réciproque au marché par la suppression d'obstacles tarifaires (contingents d'importation et suppression des droits de douane) et non tarifaires (prescriptions sur les produits ou dispositions en matière d'homologation) dans certains domaines de production. Signé dans le cadre des Accords bilatéraux I, l'accord agricole est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002.

Les membres du Comité mixte chargé de la gestion de l'accord agricole entre la Suisse et l'UE se sont réunis le 19 novembre 2015 pour la quinzième fois, sous la présidence de la Suisse. Les parties en présence se sont déclarées satisfaites de l'application de l'accord et ont décidé de poursuivre le développement ciblé de ses diverses annexes.

A l'occasion de cette réunion du comité, le champ d'application de l'annexe 9 (produits biologiques), qui avait été longtemps en suspens, a pu être étendu. L'équivalence entre la législation de l'UE et celle de la Suisse dans le domaine du vin issu de l'agriculture biologique a été ancrée expressément dans l'accord. Au cours de ces dernières années, il a également été possible de poursuivre l'harmonisation des dispositions des deux parties contractantes dans le domaine de la protection contre l'introduction d'organismes nuisibles par le biais de végétaux. Le Comité mixte de l'agriculture a entériné le résultat de ces efforts dans une décision modifiant l'annexe 4 (protection phytosanitaire). Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, cette décision a notamment inscrit le principe du contrôle au premier point d'entrée dans l'accord. Elle assure ainsi une meilleure protection des productions agricole et horticole.

Les prochaines actualisations de l'accord envisagées visent notamment à étendre le champ d'application de l'annexe 10 (fruits et légumes frais) aux agrumes. En 2016, des développements et actualisations sont prévus dans les domaines des semences ainsi que de la reconnaissance réciproque d'appellations d'origine protégées (AOP) et d'indications géographiques protégées (IGP) pour les produits agricoles et les denrées alimentaires.

Protocole no 2

Le Protocole n° 2 de l'Accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et la CE règle le commerce de produits agricoles transformés entre la Suisse et l'UE. Il est entré en vigueur en



2005 après avoir été révisé dans le cadre des « Accords bilatéraux II ». L'UE, qui représente 75 % des importations et 58 % des exportations, reste de loin le principal partenaire commercial de la Suisse dans les produits agricoles transformés.

Le Protocole n° 2 permet à la Suisse de compenser les effets négatifs des prix des matières premières suisses sur l'industrie agroalimentaire dans le commerce des produits agricoles transformés avec l'UE en octroyant des contributions à l'exportation et en prélevant des taxes douanières à l'importation. Au terme de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, il a été décidé que les contributions à l'exportation seraient encore autorisées pendant une période de transition courant jusqu'à fin 2020 (voir aussi le texte sur l'évolution des échanges dans le cadre de l'OMC).

Les mesures de compensation ne doivent toutefois pas excéder les différences de prix des matières premières agricoles entre la Suisse et l'UE. Le Protocole n° 2 contient les prix de référence et les différences de prix qui sont déterminants pour la fixation de mesures de compensation. Ces paramètres sont contrôlés au moins une fois par an et sont adaptés si nécessaire, en accord avec l'UE. Les prix de référence ont été révisés pour la dernière fois le 1^{er} avril 2015 et ne l'ont pas été de nouveau pendant l'année sous revue.

Pierre-François Righetti, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, pierre-francois.righetti@blw.admin.ch

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale



L'agenda 2030 pour le développement durable

L'assemblée générale de l'ONU a élaboré un nouveau cadre d'objectifs pour le développement durable (2016-2030), qui a été adopté en septembre 2015. Baptisé [Agenda 2030 pour le développement durable](#) (Agenda 2030), ce programme remplace les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui sont arrivés à échéance fin 2015. Contrairement à ces objectifs, l'Agenda 2030 a une portée universelle et aura donc aussi des répercussions en Suisse.

L'un des dix-sept Objectifs pour le développement durable (Sustainable Development Goals) de l'Agenda 2030 ([ODD 2](#)) porte expressément sur l'agriculture durable, sur la sécurité alimentaire et sur la qualité nutritionnelle. Cet objectif comporte les cinq cibles suivantes :

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation, nutritive et suffisante.

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de cinq ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre les pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

Source: [ONU](#)

Une série d'autres cibles de l'Agenda 2030 sont directement liés à l'agriculture et au secteur agroalimentaire, dans des domaines, tels que la consommation et la production durables, la biodiversité, l'eau, etc.

La portée universelle de l'Agenda 2030 signifie que tous les États doivent non seulement s'engager à l'échelle internationale (coopération au développement, etc.), mais aussi réaliser



ces objectifs à l'échelon national. En Suisse, ces objectifs sont intégrés dans la réflexion sur la politique agricole.

En décembre 2015, le [Conseil fédéral a décidé](#) de déterminer, pendant une période de transition allant de 2016 à 2017, les instruments et organismes essentiels pour la Suisse dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 et de mettre au point un système national de surveillance et d'information ad hoc. Cette réflexion sera menée par le Groupe de travail national Agenda 2030 (AA2030) créé à cet effet et placé sous la direction conjointe de la DDC et de l'ARE. L'OFAG est représenté au sein de l'AA2030, avec d'autres offices fédéraux (OFS, OFEV, OFSP) et la Direction politique du DFAE.

Le groupe de travail AA2030 est en pratique chargé de transposer les ODD dans le contexte suisse, puis d'évaluer ensuite, à l'aide d'un rapport de référence et d'une analyse des écarts, les progrès accomplis ainsi que les lacunes à combler pour atteindre les objectifs nationaux. Ces travaux servent à l'établissement d'un rapport sur les mesures à prendre en priorité pour réaliser les ODD. L'AA2030 présentera par ailleurs au Conseil fédéral, dans une note de discussion, les processus, les structures et les canaux fédéraux de la Confédération qui seront nécessaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ainsi que les actions prioritaires pour la réalisation des ODD. L'AA2030 est en outre chargé de rédiger un rapport national sur la réalisation des ODD en Suisse destiné à l'ONU, pour le [Forum politique de haut niveau sur le développement durable](#) (High Level Political Forum on Sustainable Development, HLPF) 2018.

La tâche de remplir les ODD à l'échelle nationale doit être confiée aux offices fédéraux chargés des politiques sectorielles pendant la phase de transition. Il en découle que la Politique agricole 22+ devra s'inspirer des cibles des ODD relevant des domaines politiques de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la qualité nutritionnelle.

Patrick Mink, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, patrick.mink@blw.admin.ch



10YFP – le Programme pour des systèmes alimentaires durables

Un cadre décennal de programmation mondiale concernant les modes de consommation et de production durables a été adopté en 2012 sous l'égide de l'ONU ([10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production, 10YFP](#)). Cette décision tire son origine de la conviction que la consommation et la production non durables sont les principales causes de la détérioration persistante de l'environnement à l'échelle planétaire.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables a vu le jour en 2011, à l'issue d'un processus amorcé conjointement par la FAO et le PNUE et activement soutenu dès le début par la Suisse. Ces travaux préparatoires ont finalement abouti en octobre 2015 à un programme multipartite international en faveur de systèmes alimentaires durables, à savoir le 10YFP ([10YFP Sustainable Food Systems Programme](#)).

Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable?

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables repose sur des définitions qui ont été formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) et qui sont les suivantes:

« Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental. »

« Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures. »

Ce programme a pour mission de favoriser l'émergence de modes de consommation et de production durables tout au long de la chaîne de création de valeur. C'est dans ce but qu'une approche systématique a été choisie pour associer les acteurs de la filière agroalimentaire. Le programme s'adresse délibérément aux pays industrialisés et aux pays en développement, mais les besoins régionaux et nationaux doivent être pris en considération lors de la mise en œuvre.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables suit de près des activités déployées pour sensibiliser l'opinion publique, pour renforcer les capacités (capacity building), pour diffuser les connaissances et les informations ainsi que pour consolider les partenariats. Le programme s'articule autour de la promotion d'une alimentation durable et respectueuse des ressources, de la réduction des déchets alimentaires (gaspillage alimentaire) et de l'amélioration de la résilience dans l'agriculture.

Lors de la séance de lancement du 10YFP en octobre 2015, il a été décidé que le programme serait dirigé conjointement par la Suisse, l'Afrique du Sud, Hivos et WWF. Il a également été doté d'un comité consultatif multipartite (Multi-stakeholder Advisory Committee, MAC), qui compte 23 pays et institutions de diverses parties prenantes (Brésil, France, États-Unis, FAO, PNUE, Nestlé et Biovision, etc.). Il a en outre déjà été possible d'associer à ce projet plus de 70 organismes du monde entier, dont, pour la Suisse, Agroscope, le World Food System Center de l'EPFZ, le FiBL, foodwaste.ch, Foodways Consulting, HAFL, Helvetas Swiss Intercooperation,



Forum Origine, Diversité et Territoires, Société Suisse de Nutrition, Centre for Development and Environment (Université de Berne), ZHAW.

Lancement du Programme pour des systèmes alimentaires durables (10YFP)

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables (10YFP) a été lancé fin octobre 2015, à l'occasion de l'Exposition universelle de Milan, au Pavillon de la Suisse. Lors de cette première rencontre, le comité consultatif multipartite a défini les priorités du programme pour les prochaines années.

Les codirigeants du programme et les membres du comité consultatif n'en sont pas pour autant restés là : ils se sont également interrogés, dans un contexte plus vaste, sur la manière de garantir à tous une alimentation sûre, saine et préservant les ressources. Un objectif qui jouera également un rôle central lors de l'application du Programme pour des systèmes alimentaires durables.

Ce programme rassemble les acteurs de la chaîne de création de valeur issus du secteur privé, de la recherche, d'organisations internationales, d'ONG et d'organisations gouvernementales pour qu'ils créent des synergies et utilisent au mieux leurs ressources en vue de la réalisation de l'objectif commun, à savoir accélérer l'apparition de systèmes alimentaires plus durables. Les partenaires peuvent intégrer dans ce programme leurs projets en cours, mais aussi en développer et en réaliser conjointement de nouveaux.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables contribue directement à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), dont font notamment partie l'ODD 2 (lutte contre la faim et promotion de l'agriculture durable) ainsi que l'ODD 12 (modes de consommation et de production durables), mais aussi une série d'ODD connexes aux secteurs agricole et agroalimentaire.

Patrick Mink, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, patrick.mink@blw.admin.ch
Dominique Wolf, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale



Agrobiodiversité / ressources génétiques

La diversité de la flore et de la faune permet à l'être humain d'accéder de multiples manières au cycle des nutriments de la biosphère. La domestication et la sélection ont favorisé au fil du temps l'apparition de variétés de plantes cultivées, de races d'animaux et d'écosystèmes agricoles les plus divers. Cette évolution a permis à l'être humain de s'adapter à des conditions environnementales locales très variées et souvent difficiles, et de garantir ainsi sa subsistance et sa survie.

L'agrobiodiversité jouera aussi un rôle crucial demain, dans une agriculture en pleine mutation, en raison des nombreuses options et protections qu'offrent la conservation et l'existence d'une grande variété d'organismes vivants utilisables. Ainsi, la sélection permet de mieux s'adapter et se préparer aux nouvelles données, telles que les changements climatiques, la raréfaction des ressources naturelles et l'évolution des habitudes de consommation des individus.

Or, ces ressources génétiques risquent de disparaître irrémédiablement, si elles sont moins utilisées. C'est pourquoi divers programmes internationaux et nationaux sont dédiés à la reconnaissance, à la protection, à la préservation et à la promotion de l'utilisation d'une grande partie de la diversité génétique.

Des jalons décisifs ont déjà été posés: la Convention sur la diversité biologique (Convention on Biological Diversity), le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.

La **biodiversité** désigne la variabilité des organismes vivants et des écosystèmes dont ils font partie. C'est pourquoi cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux : au sein d'une espèce (génétique et épigénétique), entre les différentes espèces et à l'intérieur d'écosystèmes et d'un écosystème à l'autre.

L'**agrobiodiversité** recouvre la diversité et la variabilité de la faune, de la flore et des microorganismes qui peuvent être utilisés directement ou non par l'être humain pour son alimentation et pour l'agriculture. Cette notion comprend les plantes cultivées et les arbres et plantes forestiers ainsi que leurs formes sauvages, les animaux de rente, les animaux sauvages utiles, les poissons et d'autres organismes aquatiques ainsi que les microorganismes utilisables dans la technologie alimentaire.

L'agrobiodiversité englobe aussi la diversité des organismes vivants qui aident à produire, tels que les microorganismes vivant dans le sol et les organismes utiles, comme les pollinisateurs, ainsi que la diversité des écosystèmes agricoles dans leur ensemble.

Traité international sur les ressources phylogénétiques

Le [Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture](#) est entré en vigueur le 29 juin 2004 ; à ce jour, 140 États y ont adhéré. La Suisse l'a ratifié le 22 novembre 2004. Le traité, dont les buts concordent avec ceux de la Convention sur la diversité biologique, vise la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il s'agit d'un instrument d'une importance cruciale pour préserver la diversité des ressources phylogénétiques dont dépendent les agriculteurs et les obtenteurs, compte tenu de l'enjeu de la sécurité alimentaire pour le monde entier et du défi jeté par le changement climatique. L'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et



le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont réglementés par le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, inscrit dans le traité : les transactions entre fournisseurs et bénéficiaires des ressources sont réglées par l'Accord type de transfert de matériel (ATM). Chaque année, des milliers d'accords sont passés sur ce modèle, pour la plupart conclus par les Centres du groupe consultatif de la recherche agricole internationale. Depuis 2007, la banque de gènes nationale a délivré, sur la base de l'ATM, 141 autorisations portant sur 1 821 accès à ses ressources.

La [sixième session de l'Organe directeur](#) a eu lieu du 5 au 9 octobre 2015 au siège de la FAO à Rome. Au centre des négociations figurait le processus de réforme du système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Les parties contractantes ont pris acte des résultats des délibérations qui ont eu lieu au cours des quatre premières réunions du groupe de travail. L'Organe directeur a décidé de poursuivre le processus engagé, et a chargé le groupe de travail de lui proposer concrètement, d'ici à la prochaine réunion en automne 2017, un nouveau système multilatéral.

Les modalités de réalisation de ce mandat par le groupe de travail ont été longuement négociées. La Suisse a pu obtenir que la réforme du système multilatéral se poursuive sur la base d'un modèle de souscription, dont la proposition émanait de milieux concernés dans le pays. La Suisse a également été admise parmi les cinq représentants de l'Europe qui siègeront au groupe de travail. Celui-ci se réunira encore deux fois en vue de formuler une proposition concrète d'ici à mai 2017.

Autre réussite à inscrire à l'actif de la sixième session de l'Organe directeur, le lancement d'un programme destiné spécifiquement à la conception d'une stratégie de financement du traité international. Il s'agit notamment de se pencher sur le but du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (Benefits-sharing Fund) afin d'en améliorer l'attrait pour le bénéficiaire de ressources phylogénétiques. La Suisse s'est beaucoup engagée dans ce domaine depuis la cinquième session de l'Organe directeur en 2014.

L'agriculture dans la Convention internationale sur la diversité biologique

Il semble que les liens de coopération dans la biodiversité et l'agriculture se resserrent au niveau international : la 13^e réunion des États membres de la [Convention sur la diversité biologique](#) (CBD), qui aura lieu en décembre 2016 à Cancún, devrait contribuer à ce que l'agriculture, le tourisme, la pêche et la sylviculture soient systématiquement associés à la convention.

Le rapport qui existe entre ces activités et la diversité biologique est clairement établi sur le plan scientifique. Il s'agit maintenant d'agir résolument pour qu'il soit reconnu et se manifeste dans des actes. Cet objectif est d'une importance cruciale pour le monde entier, tout particulièrement pour les pays émergents et les pays en développement. Les efforts tendant à rendre l'agriculture plus intensive, nécessaires pour que celle-ci puisse nourrir 9 milliards d'hommes, doivent se poursuivre durablement. Leurs incidences sur la biodiversité doivent aussi être réduites au minimum.

Diverses assemblées préparatoires ont déjà eu lieu en prélude à la réunion qui se tiendra sur ce sujet essentiel : l'OFAG a été invité en novembre 2015 à une conférence internationale à Mexico City ; il y a présenté les mesures prises par la Suisse et l'expérience dont s'est enrichi le pays dans la biodiversité et l'agriculture.

En outre, le gouvernement norvégien organise depuis 1993 une conférence triennale, la [Trondheim Conference on Biodiversity](#), à laquelle sont conviés les correspondants nationaux de la CBD ainsi que des spécialistes des domaines voisins, qui appartiennent, cette année, à l'agriculture. Des experts se renom proposent des sujets de discussion, discussions qui abou-



tissent à des déclarations des coprésidents. La conférence de cette année, à laquelle l'OFAG était représenté, avait pour thème les interdépendances entre la biodiversité et l'agriculture en tant que condition de la pérennité des systèmes alimentaires. Les sujets abordés sous ce thème concernent aussi bien l'importance de la biodiversité et du rôle des écosystèmes dans l'alimentation et l'agriculture, que la politique et les institutions créées pour promouvoir les modes de production durables, mais aussi une planification qui tienne compte du changement climatique. Les discussions ont aussi porté sur le calendrier 2030 des objectifs de développement durable et sur les travaux de la CBD. La déclaration faite à l'issue de l'assemblée par le président de la conférence de Trondheim servira de base à la partie ministérielle de la treizième conférence des parties contractantes de la CBD, à laquelle participeront les ministres de l'agriculture et de la sylviculture, de même que ceux du tourisme.

Alwin Kopse, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, alwin.kopse@blw.admin.ch

Janice Johnson, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale



Sécurité alimentaire et résilience

La préservation de la sécurité alimentaire est l'enjeu qui doit déterminer l'action de l'agriculture ces prochaines années. D'après la définition de la FAO, la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine.

La sécurité alimentaire dépend largement des écosystèmes agricoles et des systèmes agro-alimentaires, exposés à des bouleversements tels que le changement climatique, l'érosion ou la disparition des sols fertiles et la diminution de la biodiversité. Dans ces conditions, l'agriculture ne peut se développer durablement que si elle est capable de résister aux perturbations, puis de revenir à son état antérieur. Cette capacité de survivre aux perturbations s'appelle la résilience.

La Suisse et la communauté internationale travaillent donc à des programmes et à des initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire sur le plan local comme sur le plan mondial, et à renforcer la résilience de l'agriculture, afin que l'humanité puisse à long terme se nourrir dans un environnement en évolution.

Agenda mondial pour un élevage durable

L'OFAG continue de travailler à la pérennisation de l'élevage, avec le concours de la FAO et d'autres partenaires tels que l'Agenda mondial pour un élevage durable ([Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL](#)). De grands efforts sont nécessaires en fait de recherche agronomique et d'investissement, et couplés à une saine gouvernance, pour permettre au secteur de l'élevage de répondre dans le monde entier à la hausse de la demande de denrées d'origine animale et à une population dont les besoins changent. Par ailleurs, ce secteur est appelé à contribuer à réduire la pauvreté, à améliorer la sécurité alimentaire, tout en protégeant l'environnement et en faisant œuvre de santé publique.

Le but du programme GASL est d'assurer à long terme le développement durable de l'élevage, dont la réalisation passe entre autres par un usage efficient des ressources naturelles. Les questions qui se posent dans ce contexte sont des questions de sécurité alimentaire, de santé publique, de croissance équitable, et se rapportent aussi aux ressources naturelles et au changement climatique.

En 2015, le GASL s'est doté d'une nouvelle organisation reflétant plus fidèlement la diversité des secteurs de la société. Cette organisation comprend sept groupes d'intérêt réunissant entre autres les institutions publiques, le secteur privé, la recherche, les organisations non gouvernementales et les donateurs, et représentés au comité de direction. Celui-ci s'est réuni pour la première fois en septembre 2015 à Genève pour concevoir le [plan d'action 2016-2018](#). Mis en œuvre à partir du début de l'année 2016, ce plan vise principalement à faciliter le dialogue, à constituer un savoir scientifique et à adopter les meilleures pratiques d'élevage.

Enfin, la sixième assemblée réunissant les diverses parties prenantes au GASL s'est tenue en juin 2016 à Panama. Les participants ont discuté de la nécessité de s'entendre sur une conception cohérente du rôle et de l'importance de l'élevage dans le développement durable. Au centre des discussions figurait l'agenda 2030 des Nations Unies sur le développement durable, avec ses dix-sept objectifs de développement durable, à la réalisation desquels le GASL entend vouer tous ses efforts (voir la [déclaration de Panama \(en anglais\)](#)). C'est aussi lors de cette réunion qu'un Suisse a été élu président du GASL.



Favoriser le développement durable des régions de montagne : le Mountain Partnership

Le [Mountain Partnership](#) est une fédération d'États, d'organismes et de organisations non gouvernementales, consacrée au développement durable des régions de montagne et à l'amélioration des conditions de vie des populations qui y vivent. Ce partenariat compte actuellement 272 adhérents appartenant à des organisations intergouvernementales, à la société civile, au secteur privé et à 57 gouvernements. Le secrétariat du GASL, situé à Rome, a été créé en 2002 à l'initiative de la Suisse, de l'Italie, de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP). Il a principalement pour mission d'assister les adhérents dans la réalisation du programme et de favoriser la coopération entre les membres.

Depuis 2015, l'OFAG est chargé d'assister le secrétariat, rôle précédemment tenu par la DDC, et remplit la fonction de correspondant national de l'organisation, à qui il offre l'occasion de présenter les activités qu'elle déploie depuis plus de dix ans pour favoriser le développement durable des régions de montagne. Sa dernière étude en date, consacré à la sécurité alimentaire des populations de montagne, a été présentée au début de l'année 2016 au Musée Alpin Suisse à Berne. En de nombreuses occasions, le secrétariat s'est vu offrir une tribune pour présenter son action, par exemple à la conférence de Paris sur le climat (COP 21), aux négociations qui ont suivi en mai 2016 à Bonn et au siège de l'ONU à New York.

Une alliance pour une agriculture non nuisible au climat : the Global Alliance for Climate-Smart Agriculture (GACSA)

Inaugurée en septembre 2014 lors de la conférence au sommet sur le climat par Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations Unies, la [GACSA](#) a pour but d'améliorer la productivité et la résilience de l'agriculture face au changement climatique, tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.

La GACSA est un lieu de partage des savoirs et des expériences pour les partenaires, un lieu de réunion pour les organisations, ainsi qu'un lieu d'échange et de coopération. Les activités qui s'y déroulent se concentrent sur trois buts :

- i)** favoriser la recherche et le développement visant l'émergence de solutions intelligentes au problème posé à l'agriculture par le changement climatique ;
- ii)** accroître la rentabilité des investissements publics et privés ;
- iii)** créer un environnement favorable en intégrant ces solutions intelligentes dans les politiques, les stratégies et les planifications sur le plan local, régional et national.

L'OFAG a prêté assistance à la GACSA pendant la première année de son existence, parce que l'alliance s'occupe de mesures d'atténuation des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation, et que cela vise une conjonction internationale des efforts de recherche pour l'agriculture, contre les effets du changement climatique. L'alliance compte aujourd'hui 117 membres et couvre un large éventail d'intérêts aussi bien pour des gouvernements que le secteur public, les organisations paysannes, la société civile, les instituts de recherche et les organisations intergouvernementales. Le secrétariat de la GACSA se trouve à Rome.

Jeanine Volken, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, jeanine.volken@blw.admin.ch



Investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

Co-organisé le 28 avril 2016 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'État de Fribourg (DIAF), ce congrès visait à trouver les solutions adéquates permettant une mise en œuvre facilitée des principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI).

Ce congrès a réuni à l'Institut agricole de Grangeneuve (Fribourg) près de 150 participants provenant des différents secteurs concernés – banque, négoce de matières premières, agriculture, société civile (ONG) et multinationales – pour trouver les meilleurs moyens de mettre en œuvre ces principes volontairement, au niveau national. Les principes RAI forment le cadre nécessaire à un investissement responsable et favorable à tous dans le secteur agricole et alimentaire. Il faut en effet à la fois augmenter ces investissements en quantité et en qualité, c'est-à-dire prendre en considération les aspects environnementaux et sociaux de l'agriculture pour pouvoir nourrir plus de 9 milliards d'hommes d'ici à 2050, tout en ayant un impact concret sur le terrain et en amenant des avantages à tout le monde.

La présence à Grangeneuve du CEO de Nestlé Paul Bulcke était un signal fort qui a montré qu'il était crucial d'investir de façon responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires afin d'augmenter les perspectives d'emploi dans les régions rurales et rendre le secteur attractif pour la jeunesse. Dans son discours, il a particulièrement mis en avant l'importance d'un effort coordonné et d'une collaboration accrue entre les acteurs concernés, notamment sous la forme de partenariats. Il a également souligné la nécessité absolue d'avoir une vision à long terme pour investir dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

La parole a ensuite été donnée à un groupe de discussion auquel ont participé cinq intervenants du monde de la finance (Gaëlle Bonnieux, ResponsAbility), de l'agriculture (Fritz Glauser, World Farmers Organization), de la société civile (Andreas Schriber, Biovision), du négoce de matières premières (Ramon M. Esteve, ECOM Agroindustrial Corp Ltd.) ainsi que des organisations internationales (Amira Gornass, Présidente du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale). Cette discussion a permis d'identifier les principaux avantages découlant d'une application des principes RAI, mais aussi les difficultés et les défis que représentent l'application effective et à large échelle de ces principes.

Pendant l'après-midi, les participants au congrès ont participé à des ateliers destinés à développer les idées présentées par les intervenants du matin. Ils ont particulièrement mis en évidence l'importance de la confiance et de la transparence au sein de la chaîne de création de valeur. Ils ont également fait remarquer la nécessité de développer des mécanismes de contrôle et des partenariats à long terme afin d'amener tous les acteurs à rendre des comptes et à adhérer à ces principes RAI. Ils ont mentionné le rôle des consommateurs, qu'il faut inciter à acheter de façon responsable. Les participants ont relevé que l'application des principes RAI peut être délicate en raison du nombre des parties prenantes et de l'absence de mécanismes contraignants. Dans ce contexte, la mise au point de lignes directrices et d'outils d'autocontrôle adaptés à chaque secteur permettraient d'améliorer la compréhension et l'application de ces principes RAI dans les différents secteurs. Enfin, les participants ont noté qu'il fallait faire connaître et diffuser plus largement les principes RAI, notamment en identifiant les acteurs clés capables de jouer un rôle de locomotive.

Michaël Würzner, OFAG, Secteur Agriculture durable internationale, michael.wuerzner@blw.admin.ch



Accord de libre-échange

D'un point de vue macroéconomique, il est important pour la Suisse de pouvoir conclure de vastes accords de libre-échange pour éviter autant que possible une pénalisation de ses entreprises sur les marchés étrangers, et ce d'autant plus que les efforts de libéralisation régionaux ne cessent de s'intensifier dans le monde.

La Suisse s'est par conséquent efforcée, en 2016 aussi, de développer son réseau mondial d'accords de libre-échange avec des pays tiers. Outre la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE, ce réseau comprend 30 accords avec 41 partenaires. Tous ces accords ont été conclus dans le cadre de l'AELE, à l'exception de ceux passés avec la Chine, le Japon et les Îles Féroé.

Les dispositions sur la circulation des marchandises que contiennent ces accords concernent également les produits agricoles. Comme les États de l'AELE ont des politiques agricoles et des sensibilités différentes, ils négocient les volets relatifs à l'accès aux marchés agricoles de ces accords bilatéralement. La Suisse accorde à ses partenaires commerciaux des concessions tarifaires dans l'intérêt de ceux-ci tout en respectant sa politique agricole. Ainsi, dans le cas des produits agricoles de base, il s'agit d'abord de réductions des droits de douane pour des marchandises non sensibles (fruits tropicaux, etc.), dans les limites des contingents tarifaires OMC ou hors saison de production en Suisse. La Suisse s'efforce en contrepartie d'obtenir dans les négociations des concessions aussi larges que possible pour des produits agricoles de base à fort potentiel d'exportation, comme le fromage et d'autres produits laitiers, la viande séchée et les produits du tabac, ainsi que des produits agricoles transformés, tels que les boissons, le chocolat, les sucreries et le café.

État d'avancement des accords de libre-échange dans le cadre de l'AELE

Négociations achevées

Le 27 juin 2016, à l'occasion de la réunion ministérielle de l'AELE qui s'est tenue à Berne, les États de l'AELE ont signé un Accord de libre-échange avec la Géorgie. Par le biais de cet accord, la Géorgie octroie à la Suisse un accès en franchise de droits sur son marché pour tous les produits agricoles transformés. Dans le domaine des produits agricoles de base, en raison d'une disposition à faire des concessions plus restreinte que celle de l'UE, la Suisse a obtenu, dans certains cas, un accès au marché plus limité que celui accordé par la Géorgie à l'UE. Néanmoins, les principaux intérêts à l'exportation de la Suisse ont pu être pleinement pris en compte.

L'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les Philippines a été signé le 28 avril 2016. Dès l'entrée en vigueur de l'accord ou suite à une période de transition de six ans au maximum, la Suisse bénéficiera d'un accès au marché philippin en franchise de droits pour de nombreux produits agricoles de base ou transformés d'intérêt pour elle, dont le fromage et d'autres produits laitiers, la viande séchée de bœuf, le vin et les produits du tabac, ainsi que le chocolat, la nourriture pour bébé et le muesli. Les Philippines accordent également à la Suisse un accès préférentiel à son marché pour le café en capsule. En contrepartie, la Suisse a accordé aux Philippines des concessions pour certains de ses produits agricoles d'intérêt à l'exportation, comme des produits tropicaux, des produits issus de la noix de coco et – dans le cadre d'un contingent bilatéral préférentiel – le sucre « muscovado ».

Ces deux accords doivent encore être ratifiés par toutes les parties concernées.

Négociations en cours

Les États de l'AELE négocient actuellement des accords de libre-échange avec l'Equateur, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam. En parallèle, des négociations complémentaires



sont en cours avec la Turquie, le Canada, le Mexique et le Chili au sujet d'un éventuel approfondissement des accords existants. Les pourparlers engagés avec la Thaïlande, l'Algérie et l'Union douanière formée alors par la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan – l'Arménie et le Kirghizstan ont rejoint cette union en 2015 – sont en revanche toujours suspendus pour différentes raisons.

Pourparlers exploratoires

L'AELE prépare des négociations avec les Etats du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela) et mène un dialogue commercial avec les Etats-Unis. Des contacts sont également entretenus avec divers États d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

Pierre-François Righetti, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, cordelia.kreft@blw.admin.ch



Évolution des marchés agricoles

Ce chapitre offre un aperçu des tendances des marchés agricoles à court, à moyen et à long terme. Diverses sources fournissent des informations sur l'évolution des marchés des principales matières premières agricoles. Celles-ci varient selon les cultures et les produits considérés, l'horizon temporel de l'analyse (à court, à moyen ou à long terme) et les frontières géographiques des systèmes (observation à l'échelle d'un pays ou considération globale). Suite aux crises alimentaires de 2008, 2011 et 2012, plusieurs institutions ont redoublé d'efforts pour améliorer la transparence sur les marchés alimentaires. On citera notamment l'[Agricultural Market Information System \(AMIS\)](#), créé sur demande de la réunion des ministres de l'agriculture du G20 de 2011, qui se focalise sur une observation à court et à moyen terme.

Observation à court terme

Le temps changeant a influencé les marchés des cultures observées par AMIS (blé, maïs, riz et soja) dès le premier semestre. Dans les mois qui ont suivi, les facteurs météorologiques ont probablement eu une influence déterminante sur les rendements de maïs, de soja et de riz dans l'hémisphère nord. La décision de la Grande-Bretagne de quitter l'UE a contribué à accentuer l'insécurité sur les marchés. Les premiers effets de cette décision se sont déjà fait sentir sur les marchés financiers.

Le [Foreign Agricultural Service](#) du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) publie chaque mois des [données sur le marché et sur le négoce des céréales](#). Il prévoit pour cette année un niveau record de la production de blé globale, qui devrait excéder la demande pour la quatrième année de suite. Cette tendance entraîne une offre excédentaire sur le marché et fait pression sur les prix. Les pays exportateurs principaux sont l'Argentine, l'Australie, le Canada, l'UE, le Kazakhstan, la Russie, l'Ukraine et les États-Unis. Dans ce contexte marqué par les bas prix, on s'attend à une demande accrue en importations. Cette demande en hausse provient essentiellement des marchés en croissance du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et profitera essentiellement aux pays exportateurs aux prix très compétitifs, tels que l'UE ou les pays de la région de la mer Noire, qui présentent en outre des avantages supplémentaires par rapport à leurs concurrents en matière de coûts de transport et de logistique.

Observation à moyen et à long terme

Selon les [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025](#), les prix des principaux animaux de rente, plantes utiles et produits à base de poisson ont baissé en 2015. Ce recul indique que l'ère des prix élevés dans tous les secteurs partiels est probablement révolue. Les prix de la viande ont chuté depuis les niveaux record atteints en 2014, tandis que la tendance négative apparue en 2013 et en 2014 dans les prix des produits laitiers se poursuit et que les prix des céréales baissent continuellement depuis les sommets atteints en 2012. Un des facteurs principaux à l'origine de cette baisse est l'augmentation continue de l'offre depuis plusieurs années. Par ailleurs, cette tendance négative est encore accentuée par le fléchissement de la demande dû à une conjoncture générale faible, à des prix du pétrole plus bas et à un accroissement supplémentaire des stocks déjà bien constitués.



Chaque année, les [Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO](#) approfondissent un sujet particulier. L'édition 2016 met l'accent sur l'Afrique subsaharienne, une région comptant plus de 950 millions de personnes, soit environ 13 % de la population mondiale. Malgré la transformation de l'économie en cours dans la région, l'agriculture reste un secteur important. Les disparités régionales dans la structure et le stade de développement de l'agriculture reflètent les grandes différences agro-écologiques, économiques, politiques et culturelles existant sur l'ensemble du continent.

L'évolution du secteur agricole est influencée par divers facteurs. Les changements climatiques jouent un rôle particulièrement important, ainsi que divers aspects liés tels que l'accès à l'eau, la rapide croissance démographique, l'émergence d'une classe moyenne, la progression de l'urbanisation, la diversification de l'économie rurale et le changement structurel qui en découle, ainsi que la demande accrue en terres agricoles (aussi bien au niveau national qu'en provenance de l'étranger). Alors que jusqu'ici, l'augmentation de la production était due en majeure partie à l'extension de la surface agricole, à l'avenir, la croissance de la production sera plutôt causée par l'amélioration de la productivité.

La sous-nutrition est un défi toujours aussi actuel. Les progrès accomplis en matière de sécurité alimentaire varient grandement selon les pays.

Perspectives pour l'UE

La Commission européenne publie chaque année les [perspectives agricoles de l'UE](#). Ce rapport estime que, dans un contexte marqué par les bas prix des matières premières et de l'énergie, les prix des céréales se maintiendront dans l'UE dans une moyenne située entre 150 euros/t et 190 euros/t. Pour sa part, la croissance continue de la demande mondiale en viande favorise l'élevage. Cette croissance est due à la hausse globale du pouvoir d'achat et à des prix des denrées alimentaires abordables. Malgré les difficultés actuelles du marché laitier, il faut s'attendre à ce que le secteur laitier de l'UE étende son offre à moyen terme.

Perspectives pour la Suisse

Publié pour la première fois en 2015, le [Swiss Agricultural Outlook \(SAO\)](#) présente un aperçu des perspectives à moyen terme des prix à la production et des quantités pour les marchés principaux de Suisse (céréales panifiables et fourragères, colza, pommes de terre, betteraves sucrières, lait et fromage, viande de bœuf, de porc et de volaille). Le SAO fournit aussi des projections pour une série de chiffres clés économiques et structurels du secteur agricole suisse. Le SAO n'est toutefois pas un pronostic, mais décrit les tendances possibles du secteur agricole suisse, dans la mesure où le cadre économique et politique de l'agriculture et les hypothèses sur lesquelles se basent le SAO se réalisent tels qu'ils ont été modélisés. Ces projections se basent sur les données et les informations disponibles en janvier 2015 relatives à l'évolution économique dans l'UE et les marchés mondiaux, sur les pronostics macro-économiques pour la Suisse ainsi que sur la politique agricole en vigueur actuellement.

Les marchés agricoles suisses sont en général marqués par une protection douanière élevée. Les développements ayant lieu dans l'UE en fonction des marchés et des systèmes douaniers jouent néanmoins un rôle essentiel dans l'évolution des prix suisses. Selon la Commission européenne, les marchés de produits végétaux se caractérisent par une demande mondiale stable, ce qui entraîne à nouveau des prix stables au niveau actuel. Sur le marché du sucre en revanche, on s'attend à ce que, contrairement à la tendance actuelle, les prix bas dominent suite à l'abandon des quotas de l'UE à partir de 2017.



Les résultats du SAO ne présentent que peu de changements par rapport à l'exploitation de la surface agricole utile en Suisse. Cette situation est due à la forte protection douanière extérieure, notamment sur les marchés des céréales, à des paiements directs liés aux surfaces toujours aussi élevés et aux coûts en baisse des prestations en amont. D'après les modélisations, le changement structurel de l'agriculture devrait se poursuivre au même rythme, la surface agricole utile étant exploitée par de moins en moins d'exploitations. L'augmentation de la surface moyenne par exploitation permet aux exploitations de profiter d'économies d'échelle, raison pour laquelle les amortissements de l'ensemble du secteur marquent une baisse.

En général, le SAO 2014-2024 projette une image stable de l'agriculture suisse, mais pour autant que les conditions actuelles se maintiennent. Cette stabilité vient de la forte protection douanière et de l'effet stabilisant du système de paiements directs, garant d'une certaine continuité. Au cours de cette période, il faudra s'attendre à des modifications du contexte, qui provoqueront à leur tour des changements des conditions cadres.

Martijn Sonneveld, Unité de direction Affaires internationales, martijn.sonnevelt@blw.admin.ch



Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux

Nous commentons sous ce point l'évolution récente de certains aspects du commerce agricole extérieur de la Suisse et des rapports de prix entre la Suisse et l'étranger.

Partenaires commerciaux internationaux

En complément des statistiques du commerce extérieur par produit publiées au point « Marché » et pour l'ensemble de l'agriculture suisse au point « [Commerce extérieur](#) », ci-dessous des analyses ponctuelles du commerce extérieur agricole suisse sont présentés.

Exportations suisses dans le cadre de la « loi chocolatière »

Les exportations de produits agricoles transformés régies par la « [loi chocolatière](#) », comme les biscuits et le chocolat, comprennent des produits agricoles de base d'origine suisse. En 2015, ces derniers étaient principalement composés de 74 000 tonnes de lait condensé, de 12 000 tonnes de poudre de lait, de 2400 tonnes de beurre et de 36 000 tonnes de farine de blé. Le volume de l'ensemble de ces exportations de produits agricoles de base suisses incorporés dans des produits agricoles transformés a plus que doublé (fois 2,16) entre 2002 et 2015.

Trafics de perfectionnement

Le trafic de perfectionnement est une composante significative du commerce extérieur agricole suisse. Le **trafic de perfectionnement actif** est une ouvraison, transformation ou réparation de marchandises étrangères importées en Suisse suivie d'une réexportation des produits compensateurs. En 2015, la Suisse a **importé** 185 millions de francs de produits agricoles en trafic de perfectionnement actif, soit 2 % de toutes ses importations agricoles (11,3 milliards de fr.). Il s'agit de 32 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le lactosérum, les viandes désossées de bovins notamment pour la fabrication de la viande des Grisons, les graisses et huiles végétales et le lactose. En 2015, la Suisse a **réexporté** 2788 millions de francs de produits agricoles en trafic de perfectionnement actif, soit **30 % de toutes ses exportations agricoles** (9,3 milliards de fr.), c'est-à-dire 3,0 fois plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont les limonades, cigarettes, préparations pour l'alimentation des enfants, chocolats, aliments pour chiens et chats, aliments pour nourrisson, pâtes, mélanges de graisses ou d'huiles non laitières et viandes séchées. En termes de matières premières incorporées dans ces exportations de produits agricoles transformés figurent par exemple l'équivalent de 80 000 tonnes de sucre cristallisé, 27 000 tonnes d'autres sucres, 32 000 tonnes d'huiles et graisses végétales et 9 000 tonnes de semoule de blé dur. Le **trafic de perfectionnement passif** est une ouvraison, transformation ou réparation de biens indigènes en dehors de la Suisse suivie d'une réimportation des produits en Suisse. Ce trafic agricole passif est moins élevé que l'actif. En 2015, les **exportations** agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 38 millions de francs, soit 0,4 % des exportations agricoles suisses totales et 104 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont la farine de blé, la crème de lait et le lactosérum. En 2015, les **réimportations** agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 65 millions de francs, soit 0,6 % des importations agricoles suisses totales. Il s'agit du triple (2.6) qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le pain, la crème et les chips de pommes de terre.

Mesures à l'importation de la Russie

Les mesures à l'importation décrétées par la Russie envers les importations agricoles originaires de l'UE le 6 août 2014 n'ont pas eu un effet d'augmentation des exportations de l'ensemble des produits agricoles suisses vers la Russie. Au contraire, ces exportations se



sont réduites entre 2013 et 2015 de 21 %. Les exportations agricoles suisses vers la Russie s'élevaient en 2013 à 231 millions de francs ou 2,4 % du total des exportations agricoles suisses (9604 millions de francs) et en 2015 à 181 millions de francs ou 1,9 % de ce total (9349 millions de francs). Les exportations suisses de fromages vers la Russie restent négligeables (1 %) aussi en 2015, même avec une certaine augmentation entre 2013 et 2015, quand on les compare avec les exportations de fromages de l'UE-28 vers la Russie qui existaient avant les mesures de la Russie (1181 millions de francs en 2013). A l'opposé, notons entre 2013 et 2015 une baisse de 19 millions de francs (de 81 à 62 millions de francs) d'exportation suisse vers la Russie de préparations alimentaires pour enfants.

Exportations d'un choix de produits agricoles suisses et de l'UE vers le monde et vers la Russie de 2012 à 2015 (millions de francs)

Produits	Origines	Destinations	2012	2013	2014	2015	2015 – 2013	(2015–2013)/2013
Tous produits agricoles		Monde	9005	9604	9746	9349	-255	-3 %
		Russie	184	231	228	181	-49	-21 %
Préparation alimentaire pour enfants	Suisse	Monde	216	273	275	279	6	2 %
		Russie	67	81	70	62	-19	-24 %
Fromages		Monde	545	570	608	573	2	0 %
		Russie	5	6	15	13	7	111 %
	Union européenne	Monde	20 502	23 025	23 269	19 470	-3 555	-15 %
		Russie	1054	1181	653	19	-1162	-98 %

Sources : Administration fédérale des douanes et Centre du Commerce international

Brexit

À la question « Le Royaume-Uni doit-il rester un membre ou quitter l'Union européenne ? » posée le 23 juin 2016 aux peuples de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, 51,9 % des votants ont répondu « Quitter l'Union européenne ». Cette décision conduira à une renégociation du droit international qui règle les relations commerciales agricoles notamment entre la Suisse et le Royaume-Uni. Le commerce agricole bilatéral entre la Suisse et le Royaume-Uni est classé par ordre décroissant des valeurs au tableau ci-dessous. On observe que les autorités du Royaume-Uni enregistrent des valeurs à l'importation (134 millions de francs) quatre fois moindre que celles (562 millions de francs) déclarées à l'exportation aux autorités douanières suisses. Les raisons de cette différence sont encore à élucider. Par exemple, il se pourrait que Royaume-Uni n'applique pas vraiment le principe du pays d'origine à l'importation ; qu'il mentionne le pays d'expédition en lieu et place du pays d'origine lorsque ce dernier est inconnu ; que la marchandise suisse soit réexpédiée vers d'autres pays ; ou que les exportations suisses vers le Royaume-Uni ne soient pas toutes d'origine suisse. Ce constat nous montre qu'un travail d'harmonisation des statistiques reste à faire. Sous réserve de ces remarques, les produits agricoles concernés à l'exportation sont principalement des produits transformés, du vin aussi réexporté et du fromage. Ceux à l'importation sont principalement le whisky, le gin, le café et le tabac.

Commerce extérieur agricole 2015 entre la Suisse et le Royaume-Uni (milliers de francs suisses)



La Suisse importe depuis le Royaume-Uni source : AFD	Le Royaume-Uni exporte vers la Suisse source : CCI	La Suisse exporte vers le Royaume-Uni source : AFD	Le Royaume-Uni importe depuis la Suisse source : CCI
Whiskies 37 847	Whiskies autres que "single malt" 21 132	Boissons non alcooliques 138 971	Préparations alimentaires 15 379
Gin 9486	Single malt Scotch whisky 19 424	Café 96 440	Préparations pour sauces 15 117
Café 8364	Morceaux non désossés de bovins 8238	Substances odoriférantes 30 959	Extraits de café 13 488
Tabac 6183	Gin et genièvre 8199	Chocolat au lait 30 629	Préparations pour soupes 9513
Viandes désossées de bovins 5025	Café, torréfié, non décaféiné 7786	Vins rouges naturels 26 167	Vins de Bordeaux 9511
Boissons spiritueuses 4907	Concentrats de protéines 6735	Gomme à mâcher (sans sucre) 17 980	Thé noir 8867
Mélanges de jus de fruits 3872	Tabac 6510	Préparations pour sauces 15 268	Fromages 7262
Préparations alimentaires 3637	Chocolat en emballages =< 2 kg 5399	Fromages à pâte dure, n.d.a. 13 639	Sucs et extraits végétaux 4584
Préparations de viande bovine 3570	Alcool éthylique non dénaturé 3831	Extraits, de café 13 368	Vins mousseux 4032
Morceaux non désossés d'ovins 3502	Préparations alimentaires 3795	Chocolat d'une teneur en mat. gr. 8 à 15 % 13 004	Vins de Bourgogne 3708
Autres 105 768	Autres 105 541	Autres 165 632	Autres 42 847
Total 192 161	Total 196 590	Total 562 057	Total 134 308

Sources : Administration fédérale des douanes (AFD) et Centre du Commerce international (CCI)

Importations et droits de douane

La moitié du total de la valeur des importations agricoles suisses de 2015 s'effectuait en franchise douanière. Le taux de droits de douane brut moyen pondéré par la valeur des importations s'élevait pour l'ensemble des produits agricoles importés à 6 % de la valeur des importations. Selon la publication « [Profils tarifaires dans le monde 2015](#) » de l'OMC, la moyenne arithmétique simple des droits appliqués suisses au niveau de la nation la plus favorisée s'élève à 36 % en 2014. Ce dernier taux est six fois plus élevé que le précédent étant donné que, d'une part, il ne tient pas compte des importations réalisées sous des droits préférentiels, des allègements douaniers liés à un usage spécifique, en trafic de perfectionnement selon le régime suspensif et qu'il n'est pas pondéré par la valeur des importations. D'autre part, l'OMC détermine la moyenne en deux étapes. Elle calcule d'abord la moyenne des lignes tarifaires nationales pour chaque sous-position à six chiffres du Système harmonisé (SH), puis elle prend la moyenne des moyennes de toutes les sous-positions.

Valeur des importations et montants des droits de douane bruts sur l'ensemble des produits agricoles en 2015

Types de taux	Importations	Droits de douane bruts	
	en millions de francs	en millions de francs	%
(a)	(b)	(c)	(d) = (c) / (b)
Taux normal	4411	532	12 %
Taux réduit	1381	131	10 %
Franchise	5484	-	0 %
Total	11 276	663	6 %

Source : Administration fédérale des douanes

Fiches pays



Le lecteur intéressé trouvera sous ce [lien](#) des statistiques pour un choix de plus de 50 partenaires commerciaux, dont ceux avec lesquels la Suisse négocie actuellement des accords de libre-échange. Ces statistiques comprennent des indicateurs économiques généraux, des prix payés aux producteurs agricoles, le commerce extérieur agricole, la liste des principaux partenaires commerciaux et les droits de douane.

Jean Girardin, OFAG, Secteur politique commerciale Internationale, jean.girardin@blw.admin.ch



Comparaisons internationales

Introduction

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Relevons entre autres les facteurs suivants: la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, les prescriptions légales, les structures de transformation et de distribution, ainsi que le comportement des consommateurs. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et comparables pour lesquels les données sont disponibles. Il convient donc de tenir compte de cet aspect dans l'interprétation des chiffres. Les produits choisis sont ceux qui se prêtent le mieux possible à cette comparaison.

Prix à la production supérieurs à ceux des pays voisins

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants: le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

» A107

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2015

Les prix à la production en Suisse se situent au-dessus du niveau de l'UE en raison des facteurs d'influence susmentionnés et de la protection à la frontière. Ils sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE pour le lait, la viande et les pommes de terre, alors qu'ils présentent des différences parfois considérables dans le cas des fruits et des légumes. Dans les trois pays voisins, le prix du lait représente un peu plus de la moitié de celui de la Suisse. En ce qui concerne la viande, les prix se situent entre 40 et 55 % des prix suisses. Quant aux céréales et oléagineux, le niveau de prix en Allemagne varie entre 36 et 50 % de celui des prix suisses. Les prix des fruits et des légumes dans les pays voisins sont également inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent être très différents selon le pays. Ils varient entre 24 et 84 %.

Prix à la consommation plus élevés que dans les pays voisins

La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande variété des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des structures de vente et du comportement des consommateurs, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants: le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

» A108

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2015

A l'instar des prix à la production, les prix à la consommation sont également plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommateurs allemands bénéficient tendanciellement des prix les plus bas. Dans les trois pays voisins, les prix du lait et des produits laitiers se situent entre 25 et 83 % de ceux de la Suisse; les prix de la viande et des œufs entre 26 et 75 % et ceux des fruits, des légumes et des pommes de terre entre 42 et 88 %. Les différences entre la Suisse et les trois pays limitrophes sont particulièrement marquées pour les prix de la viande. Dans les trois pays voisins, les consommateurs paient ainsi de nombreux morceaux de viande plus de la moitié moins cher qu'en Suisse. Les prix de la viande dans les trois pays voisins se situent entre 26 et 52 % de ceux de la Suisse (à l'exception du poulet entier qui atteint 75 % du prix



suisse). Quant aux produits laitiers, c'est le beurre qui enregistre l'écart de prix le plus élevé entre la Suisse et les trois pays limitrophes.

Michel Afangbedji, OFAG, Secteur Observation du marché, michel.afangbedji@blw.admin.ch



Analyses quantitatives

L'OFAG se livre à des simulations économiques en s'appuyant sur des modèles ex-ante afin d'étudier et de quantifier l'impact des accords commerciaux internationaux sur l'agriculture suisse. Grâce à ces modèles, il est possible d'analyser les effets d'un grand nombre d'accords bilatéraux et d'accords multilatéraux, mais aussi ceux de l'évolution de la politique agricole et de la politique commerciale suivies par les pays étrangers. Dans ce domaine, l'OFAG reçoit d'Agroscope le concours du domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes.

Ces instruments d'analyse quantitative, reconnus et validés par la communauté scientifique internationale, non seulement produit des résultats de grande qualité, mais encore renforce la position de la Suisse dans les négociations. Un avantage gagné grâce à une participation constante aux débats au niveau académique et dans le réseau de la recherche internationale, à l'application des méthodes les plus modernes et aux efforts déployés sans relâche, à l'OFAG, par les spécialistes des marchés, pour valider les données, les hypothèses et les résultats.

Il faut cependant rappeler que les modèles de simulation économique n'offrent qu'une représentation simplifiée de la réalité. Pour pouvoir interpréter correctement leurs résultats, il est absolument nécessaire de bien comprendre les méthodes employées et les limites de leur validité.

L'OFAG emploie actuellement deux modèles : TRIMAG (tariff reduction impact model for agriculture) et CAPRI (common agricultural policy regionalized impact model).

Le modèle TRIMAG

TRIMAG a été développé pour l'OFAG, qui en est le seul utilisateur. Il permet de représenter de façon extrêmement précise la structure des importations suisses de produits agricoles et de denrées alimentaires. Il comprend une base de données où figurent les prix et les volumes des denrées importées, mais aussi des données concernant la politique commerciale de la Suisse, telles que les tarifs douaniers, les contingents d'importation ou les prix planchers fixés pour certaines céréales fourragères, ainsi que les prix qui leur correspondent sur les marchés internationaux.

Le modèle fournit une aide à la décision dans les négociations commerciales internationales, lorsqu'il s'agit d'identifier la meilleure stratégie pour accéder aux marchés. Dans ce contexte, les différentes options qui se présentent en fait de réduction tarifaire sont analysées et évaluées sous l'angle de leur impact potentiel sur les prix agricoles en Suisse.

En outre, TRIMAG sert aussi d'outil d'agrégation des quelque 2 000 positions du tarif douanier concernant les produits agricoles (par exemple « Viandes désossées de bovins (à l'exclusion de celles de veaux), fraîches ou réfrigérées, hors contingent » ou « Tomates cerises [cherry], à l'état frais ou réfrigéré, du 1^{er} mai au 20 octobre, hors contingent ») pour une cinquantaine de produits agricoles tels que les « viandes des animaux de l'espèce bovine » ou les « tomates ». La méthode développée et appliquée pour l'agrégation tient compte de l'effet de substitution dû aux variations relatives des prix entre les différentes positions tarifaires, ce qui permet de synthétiser les grandes séries de données produites dans le système complexe de la protection douanière suisse, pour alimenter ensuite les modèles qui, comme CAPRI, représentent le fonctionnement des marchés mondiaux.

Le modèle CAPRI

CAPRI est un modèle global de simulation destiné à évaluer l'impact des politiques agricoles (y compris sous l'aspect environnemental) et des politiques commerciales internationales. Fondé sur la notion d'équilibre partiel existant en statique comparative¹, il a été mis au point, pour



l'agriculture, par un réseau international d'instituts de recherche, coordonnés par l'Institut für Lebensmittel- und Ressourcenökonomik de l'Université de Bonn (www.capri-model.org). Il est employé depuis plus de quinze ans par des ministères, des agences et des instituts de recherche de l'Union européenne, et par des pays hors de l'Union. La Suisse y est mentionnée explicitement depuis 2011 ; auparavant, elle était classée dans l'ensemble des pays non communautaires.

CAPRI inclut une fonctionnalité de représentation spatiale des marchés mondiaux, où sont modélisées, pour près de 80 pays et 50 produits agricoles, les fonctions de production et de consommation (en distinguant à cet égard la consommation humaine, la consommation animale et la transformation), mais aussi les importations et les exportations, de même que les principales mesures de politique intérieure et de politique commerciale. L'approche dite d'Armington, suivie dans CAPRI, permet de différencier les produits par pays d'origine, donc de représenter tous les flux commerciaux bilatéraux. La Suisse tient particulièrement à une représentation fidèle des politiques commerciales, grâce au calcul des tarifs agrégés au moyen du modèle TRIMAG.

Le modèle CAPRI permet d'analyser, à un moment donné de l'avenir et à partir d'un scénario de référence, les effets des modifications apportées aux politiques publiques (intérieure ou commerciale) sur les prix en conditions d'équilibre, sur la production, la consommation et le commerce. On peut ensuite en tirer des conclusions relatives aux effets sur la situation économique des différents acteurs concernés, toutes autres choses étant égales par ailleurs sur le plan économique. La situation retenue pour le scénario de référence est celle qui paraît la plus probable à l'avenir, en supposant que les politiques publiques actuelles ne subissent aucun changement et sur la base des projections faites sur le plan international par les organismes tels que l'OCDE, la FAO et l'Union européenne. Depuis 2014, le Swiss agricultural outlook, une publication faisant état des perspectives de développement de l'agriculture, fournit des projections à moyen terme sur l'évolution du volume et des prix des principaux produits agricoles suisses. Ces projections sont utilisées et mises à jour ponctuellement dans le modèle CAPRI.

Normalement, CAPRI est utilisé pour des simulations ex-ante destinées à des études prospectives à moyen terme (en général de dix à quinze ans), ce qui correspond bien au caractère du modèle, tel qu'il ressortit à la statique comparative, mais aussi à la durée nécessaire à la mise en œuvre des politiques agricoles.

Utilisés de façon combinée, les modèles TRIMAG et CAPRI allient la précision de la représentation, nécessaire aux négociateurs, à la possibilité d'obtenir des données agrégées au niveau des marchés agricoles mondiaux (CAPRI).

En outre, il est possible de s'appuyer sur les résultats produits par CAPRI pour formuler des observations plus précises sur les réactions au niveau de l'exploitation agricole, grâce à l'application du modèle SWISSland (Strukturwandel Informationssystem Schweiz ou système d'observation de l'évolution structurelle en Suisse), créé et utilisé par Agroscope. Ce modèle d'analyse de l'offre, multi-agent, récursif et dynamique, permet de déterminer les choix stratégiques faits par les entreprises agricoles (croissance de l'entreprise, exercice d'une activité accessoire ou abandon de la production), et donc l'évolution du secteur dans son ensemble, en vue d'évaluer le rendement et la structure du secteur agricole suisse dans les différents scénarios de politique agricole. SWISSland se base sur les 3 300 exploitations de référence enregistrées chez Agroscope, auprès du service Dépouillement centralisé des données comptables, rattaché au domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes.

En résumé, l'interaction entre les modèles CAPRI et SWISSland peut être décrite de la façon suivante : 1) l'impact des différents scénarios de politique commerciale est simulé dans CAPRI ; 2) les données de l'évolution des prix en conditions d'équilibre sur le marché intérieur sont ensuite transmises à SWISSland, qui simule la réponse de la production agricole suisse.



L'harmonisation des hypothèses de base et des bases de données assure la cohérence entre les deux modèles.

Évaluation ex-post des politiques publiques

Outre les analyses ex-ante susmentionnées, l'OFAG a également pour mission de procéder régulièrement à des analyses ex-post afin d'évaluer les politiques publiques. Plus précisément, il s'agit de voir si les politiques commerciales adoptées permettent d'atteindre de façon efficace et efficiente les objectifs prévus. En 2015, cette activité a eu principalement pour objet la mesure de politique commerciale la plus importante pour la Suisse : le contingentement des importations.

Bibliographie

CAPRI model documentation 2014. Wolfgang Britz, Heinz Peter Witzke, 2014.

Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage. Recherche Agronomique Suisse 5 (5): 212–215. Giulia Listorti, Axel Tonini, 2014.

How to Implement WTO Scenarios in Simulation Models: Linking the TRIMAG Tariff Aggregation Tool to Capri. 135th EAAE Seminar, Belgrade, Serbia, 28–30 August. Giulia Listorti, Axel Tonini, Markus Kempen, Marcel Adenäuer, 2013.

Evaluating existing policy flexibilities in WTO agricultural negotiations: different criteria for the selection of sensitive products. 122nd EAAE Seminar, Ancona, Italy, 17–18 February. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011.

Do price uncertainties affect the use of policy flexibilities? The selection of sensitive products in WTO agricultural negotiations. EAAE 2011 Congress, Zurich, Switzerland. August 30 to September 2. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011.

Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers, Rapport du Conseil fédéral », 14 mai 2014.

1 CAPRI est un modèle reposant sur un équilibre partiel, parce qu'il évalue exclusivement l'impact de l'évolution économique et politique sur le secteur agricole, en supposant que l'impact est nul sur les autres secteurs de l'économie (toutes autres choses étant égales par ailleurs). Pour les pays développés, en effet, les variations qui affectent le secteur agricole ont des effets limités sur le reste de l'économie. CAPRI se prête donc bien aux analyses d'impact sur le secteur agricole suisse.

Giulia Listorti, OFAG, Secteur politique commerciale Internationale, giulia.listorti@blw.admin.ch

Indicateurs mesurant la vitalité et l'attrait de l'espace rural

Secteur partiel/Dimensions	Attribut	Indicateur	Chiffres clés [Année]
Vitalité sociétale	Vitalité de la population	Evolution positive de la population	Evolution de la population permanente en % [Ø 2009 – 2014]
		Coefficient de jeunesse	Part < 20 ans en % [2013]
	Société civile active, vie sociale intacte	Droit de vote et d'éligibilité	Part des électeurs au droit de vote et d'éligibilité en % [2011]
		Situation sanitaire et sociale	Faible taux de demandeurs d'emploi
	Faible taux de bénéficiaires de l'aide sociale		Part de bénéficiaires de l'aide sociale rapportée à la population totale en % [2013]
Vitalité économique	Capacité concurrentielle	Evolution du nombre d'emplois (sans le secteur public)	Evolution des équivalents plein emploi dans l'économie privée en % [2008 – 2012]
		Esprit d'entreprise	Nouveaux postes créés au sein de nouvelles entreprises par 1'000 employées [2008 – 2012]
Vitalité économique	Ecosystèmes intacts et résilients	Potential au vu de la surface	Part de SPB rapportée à la SAU en % [2013]
		Potential au vu de la surface	Part des surfaces agricoles exploitée en bio rapportée à la SAU en % (2013)
		Potential au vu de la surface	Part de surface des bioinventaires rapportée à la surface totale en % [2007/2008/2010/2013, ventilée selon le type de bioinventaire]
		Potential au vu de la surface	Part de la surface des objets IFP ainsi que des marais rapportée à la surface totale en % [2001]
		Potential au vu de la surface	Part de la surface des parcs rapportée à la surface totale en % [2015]
		Imperméabilisation des sols	Part des surfaces urbanisées rapportée à la surface totale en % [2004/2009]

Source: Ecoplan

Indicateurs mesurant la vitalité et l'attrait de l'espace rural

Domaine partiel/Perspectives	Attribut	Indicateur	Chiffres clés [Année]
Lieu de domicile	Service public et équipement de base	Offre de prestations pour la population	Nombre d'exploitations offrant des prestations pour la population par 1'000 habitants [2012] Nombre d'employés dans la propre commune ou dans les communes avoisinantes pondéré au moyen d'une matrice d'accessibilité de l'EPFZ [2010]
	Possibilités en termes d'emplois et de formations	Accessibilité des postes de travail par les transports	Perception de l'attrait du paysage (échelle d'évaluation = 0 – 5) [2011]
	Diversité des paysages naturels et ruraux	Beauté du paysage	Revenu net des personnes physiques par habitant [2011]
	Situation en termes de revenu et imposition fiscale	Montant du revenu des personnes physiques Imposition fiscale des personnes physiques	Imposition fiscale des personnes célibataires avec un revenu de 80'000 CHF [2014]
Site économique	Main d'oeuvre qualifiée	Potentiel en termes de main d'oeuvre	Population de la commune en question et des communes environnantes pondérée en fonction de l'accessibilité par les transports [2010]
	Infrastructure par rapport aux ressources et à l'économie	Terrains à construire non construits	Part des terrains à construire non construits par rapport à la surface totale [2012]
Espace de loisirs et de détente	Accessibilité par les transports	Accessibilité par les transports publics	Durée du trajet jusqu'à la prochaine agglomération avec les TP [2011]
	Infrastructure touristique et offres	Employés dans le tourisme Employés dans le secteur des loisirs	Part des employés dans le tourisme par rapport au revenu total en % [2012] Part des employés dans le secteur des loisirs par rapport au revenu total en % [2012]

Source: Ecoplan

Evolution des exploitations agricoles

Classes de grandeur ha	Exploitations		
	2000 nombre	2014 nombre	2015 nombre
0-1	3 609	2 261	2 247
1-3	4 762	3 354	3 335
3-5	5 393	2 793	2 717
5-10	13 149	7 688	7 431
10-15	13 812	8 642	8 339
15-20	11 172	8 089	7 870
20-25	7 244	6 381	6 294
25-30	4 430	4 740	4 713
30-40	4 168	5 278	5 322
40-50	1 591	2 373	2 412
50-70	921	1 731	1 794
70-100	209	542	572
> 100	77	174	186
Total	70 537	54 046	53 232

Source: OFS

Personnes occupées dans l'agriculture

Catégorie		Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total		
		2000	2014	2015	2000	2014	2015	2000	2014	2015
Chefs d'exploitation	Hommes	49 339	34 939	34 302	25 385	16 306	16 081	74 724	51 245	50 383
	Femmes	524	1 115	1 083	1 822	1 686	1 766	2 346	2 801	2 849
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	8 749	8 663	8 403	18 212	18 326	18 042	26 961	26 989	26 445
	Femmes	14 281	7 830	7 536	47 665	37 193	36 381	61 946	45 023	43 917
Main-d'œuvre familiale	total	72 893	52 547	51 324	93 084	73 511	72 270	165 977	126 058	123 594
Main-d'œuvre non familiale suisse étrangère	Hommes	10 836	7 970	7 782	5 125	3 818	3 640	15 961	11 788	11 422
	Femmes	2 592	1 679	1 663	4 194	3 611	3 414	6 786	5 290	5 077
	Hommes	8 061	7 314	6 943	3 454	3 437	3 499	11 515	10 751	10 442
	Femmes	1 613	2 064	1 939	1 941	2 811	2 710	3 554	4 875	4 649
Main-d'œuvre non familiale	total	23 102	19 027	18 327	14 714	13 677	13 263	37 816	32 704	31 590
Personnes occupées	total	95 995	71 574	69 651	107 798	87 188	85 533	203 793	158 762	155 184

Source: OFS

Evolution de la surface agricole utile

Classes de grandeur	Surface agricole utile		
	2000	2014	2015
ha	ha	ha	ha
0-1	1 336	764	734
1-3	8 861	6 118	6 084
3-5	21 348	11 169	10 842
5-10	99 056	58 048	56 040
10-15	171 817	107 887	104 118
15-20	193 856	140 829	137 157
20-25	161 311	142 614	140 738
25-30	121 005	129 926	129 105
30-40	142 266	180 979	182 582
40-50	70 501	105 329	107 077
50-70	52 672	99 623	103 503
70-100	17 021	43 627	46 032
> 100	11 444	24 269	25 466
Total	1 072 492	1 051 183	1 049 478

Source: OFS

Evolution des unités de gros bétail

Classes de grandeur ha	Unités de gros bétail		
	2000 nombre	2014 nombre	2015 nombre
0-1	61 016	52 414	55 000
1-3	14 753	11 712	11 374
3-5	27 714	14 480	13 925
5-10	127 361	71 788	71 026
10-15	230 628	143 384	140 350
15-20	247 517	188 134	184 628
20-25	191 057	183 141	182 271
25-30	130 901	159 549	161 139
30-40	142 628	208 966	215 048
40-50	61 914	112 112	114 880
50-70	42 707	100 384	105 724
70-100	13 290	41 067	42 433
> 100	8 025	20 742	22 607
Total	1 299 512	1 307 872	1 320 406

Source: OFS

Production de la branche agricole aux prix de base courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2013	2014	2015 ¹	2000/02 – 2013/15 %	2016 ²	2013/15 – 2016 %
Production de biens agricoles	9 811 479	9 197 867	9 550 751	8 926 826	-6.0%	9 005 519	-2.4%
Production végétale	4 662 264	4 076 535	4 251 690	3 998 258	-11.9%	4 004 635	-2.5%
Céréales (semences comprises)	536 551	342 792	367 365	356 045	-33.8%	289 959	-18.4%
Blé	296 542	228 637	240 960	244 539	-19.7%	182 107	-23.5%
Orge	111 233	52 719	63 092	59 292	-47.5%	49 835	-14.6%
Maïs-grain	77 169	39 231	40 891	30 155	-52.4%	37 920	3.2%
Autres céréales	51 607	22 205	22 422	22 059	-56.9%	20 097	-9.6%
Plantes industrielles	261 299	250 381	282 574	244 314	-0.8%	221 952	-14.3%
Oléagineux et fruits oléagineux (semences comprises)	71 607	92 269	98 942	89 361	30.6%	83 493	-10.7%
Plantes protéagineuses (semences comprises)	9 913	9 029	9 314	10 267	-3.8%	10 876	14.0%
Tabac brut	20 386	16 499	15 719	16 185	-20.9%	15 700	-2.7%
Betteraves sucrières	154 982	127 307	153 311	123 087	-13.2%	106 213	-21.1%
Autres plantes industrielles	4 411	5 277	5 287	5 414	20.7%	5 671	6.5%
Plantes fourragères	1 325 733	967 333	914 503	851 409	-31.3%	926 478	1.7%
Maïs fourrager	170 136	133 859	154 811	113 312	-21.2%	134 776	0.6%
Plantes sarclées fourragères	16 352	3 316	3 715	3 110	-79.3%	2 743	-18.9%
Autres plantes fourragères	1 139 245	830 158	755 976	734 988	-32.1%	788 960	2.0%
Produits maraîchers et horticoles	1 303 693	1 380 833	1 447 708	1 396 307	8.0%	1 373 874	-2.4%
Légumes frais	480 734	691 500	736 320	718 414	48.8%	724 084	1.2%
Plantes et fleurs	822 959	689 332	711 388	677 893	-15.8%	649 790	-6.2%
Pommes de terre (plants compris)	195 487	171 165	176 716	161 479	-13.1%	161 066	-5.1%
Fruits	577 213	502 649	579 728	520 784	-7.4%	531 741	-0.5%
Fruits frais	323 199	329 490	382 897	335 186	8.0%	323 560	-7.3%
Raisins	254 014	173 160	196 830	185 598	-27.1%	208 182	12.4%
Vin	438 193	387 302	406 327	389 815	-10.0%	425 311	7.8%
Autres produits végétaux	24 095	74 080	76 770	78 104	216.7%	74 252	-2.7%
Production animale	5 149 215	5 121 331	5 299 061	4 928 568	-0.6%	5 000 885	-2.3%
Bovins	1 054 310	1 288 236	1 317 820	1 358 102	25.3%	1 394 938	5.6%
Porcins	1 071 629	1 052 063	1 001 867	822 857	-10.5%	894 647	-6.7%
Equidés	6 525	1 516	1 038	1 101	-81.3%	963	-20.9%
Ovins et caprins	57 927	40 653	42 469	45 746	-25.8%	48 137	12.1%
Volailles	190 394	286 931	298 072	304 901	55.8%	312 816	5.5%
Autres animaux (cerfs, lapins, abeilles)	13 028	13 350	12 714	9 329	-9.4%	9 073	-23.1%
Lait	2 565 090	2 199 860	2 377 502	2 120 435	-13.0%	2 083 305	-6.7%
Oeufs	182 442	229 850	238 080	245 827	30.4%	245 514	3.2%
Autres produits animaux	7 871	8 874	9 499	20 270	63.6%	11 492	-10.8%
Production de services agricoles	560 057	684 515	705 624	707 864	24.9%	708 851	1.4%
Prestations de services agricoles	525 676	684 515	705 624	707 864	33.0%	708 851	1.4%
Location de contingents laitiers	34 382	0	0	0	...	0	...
Production agricole	10 371 536	9 882 382	10 256 375	9 634 690	-4.3%	9 714 370	-2.1%
Activités accessoires non agricoles non séparables	322 947	410 145	429 599	434 419	31.5%	441 425	3.9%
Transformation de produits agricoles	182 811	185 690	187 884	183 225	1.5%	186 554	0.5%
Autres activités accessoires non séparables (biens et services)	140 136	243 909	246 396	267 904	80.4%	275 316	8.9%
Production de la branche agricole	10 694 483	10 311 981	10 690 655	10 085 819	-3.1%	10 176 240	-1.8%

¹ Provisoire, état au 08.09.2016

² Estimation, état au 08.09.2016

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes.

Source : OFS

Comptes économiques de l'agriculture, à prix courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2013	2014 ¹	2015 ²	2000/02 – 2013/15 %	2016 ³	2013/15 – 2016 %
Production de la branche agricole	10 694 483	10 311 981	10 690 655	10 085 819	-3.10%	10 176 240	-1.80%
Consommations intermédiaires, total	6 174 463	6 309 929	6 457 625	6 240 899	2.60%	6 218 645	-1.90%
Semences et plants	316 707	294 373	295 866	283 167	-8.1%	278 379	-4.4%
Energie, lubrifiants	391 485	507 603	510 761	484 600	28.0%	449 071	-10.4%
Engrais et produits d'amendement du sol	146 749	205 243	202 604	194 435	36.8%	188 803	-6.0%
Produits de traitement des plantes et pesticides	134 183	126 724	134 129	129 725	-3.0%	121 632	-6.6%
Vétérinaire et médicaments	161 433	203 479	197 602	192 089	22.5%	193 105	-2.3%
Aliments	2 842 333	2 426 970	2 477 335	2 330 309	-15.2%	2 364 930	-1.9%
Entretien du matériel	398 566	520 330	533 346	534 980	32.9%	531 621	0.4%
Entretien des bâtiments	144 341	218 868	260 254	240 558	66.2%	239 185	-0.3%
Services agricoles	560 057	684 515	705 624	707 864	24.9%	708 851	1.4%
Autres biens et services	989 199	1 070 989	1 090 771	1 095 188	9.8%	1 093 148	0.7%
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	89 411	50 835	49 334	47 983	-44.8%	49 922	1.1%
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520 020	4 002 052	4 233 030	3 844 920	-10.9%	3 957 594	-1.7%
Consommation de capital fixe	1 983 065	2 075 135	2 074 986	2 024 234	3.8%	1 982 774	-3.7%
Biens d'équipement	1 012 648	1 089 863	1 095 543	1 081 368	7.5%	1 039 254	-4.6%
Constructions	856 729	850 765	845 171	813 960	-2.3%	816 159	-2.4%
Plantations	98 704	107 706	109 101	107 367	9.5%	106 500	-1.4%
Autres	14 984	26 801	25 172	21 539	63.5%	20 862	-14.9%
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 536 954	1 926 917	2 158 043	1 820 686	-22.4%	1 974 820	0.3%
Autres impôts sur la production	99 039	147 461	143 315	149 059	48.0%	140 660	-4.1%
Autres subventions sur la production (non liées aux produits)	2 407 335	2 923 363	2 943 600	2 932 163	21.8%	2 939 391	0.2%
Revenu des facteurs	4 845 250	4 702 819	4 958 329	4 603 790	-1.9%	4 773 551	0.4%
Rémunération des salariés	1 133 942	1 242 206	1 275 616	1 271 280	11.4%	1 260 985	-0.2%
Excédent net d'exploitation / revenu mixte net	3 711 308	3 460 613	3 682 713	3 332 509	-5.9%	3 512 566	0.6%
Fermages à payer	219 155	240 312	243 920	246 422	11.1%	249 825	2.6%
Intérêts de la dette à payer	314 282	229 676	220 997	209 120	-30.0%	207 576	-5.6%
Intérêts à recevoir	28 549	8 640	7 755	7 014	-72.7%	7 238	-7.2%
Revenu net d'entreprise	3 206 420	2 999 265	3 225 550	2 883 981	-5.3%	3 062 403	0.9%

¹ Semi-définitif, état au 08.09.2016

² Provisoire, état au 08.09.2016

³ Estimation, état au 08.09.2016

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source: OFS

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : toutes régions confondues 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Δ en % 2014/ 2015
			quartile 0 – 25%	quartile 25 – 50%	quartile 50 – 75%	quartile 75 – 100%	
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		2 198	533	465	576	624	
Exploitations représentées		36 743	9 188	9 190	9 182	9 183	
Structure des exploitations							
Fermeage du domaine	%	6.6	6.1	5.6	5.8	8.9	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.7	1.8	2.0	2.1	0.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.5	1.4	1.3	-1.5
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.9	19.0	22.7	27.0	31.0	1.1
dont terres assolées ouvertes	ha	6.3	3.62	4.18	6.34	11.12	0.9
dont prairies	ha	17.7	14.72	17.87	19.8	18.37	1.2
dont cultures pérennes	ha	0.5	0.31	0.22	0.46	1.03	-1.8
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	32.8	24.3	30.3	33.5	42.9	0.3
dont bovins	UGB	25.1	19.4	24.9	26.7	29.4	0.2
dont petits ruminants	UGB	0.9	1.1	0.9	0.8	0.6	5.1
dont porcs	UGB	4.5	2.9	3.5	4.0	7.7	-1.1
dont volaille	UGB	1.7	0.3	0.7	1.3	4.5	2.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.2	1.4	-0.8
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	958 207	817 921	845 957	972 746	1 196 379	1.0
Actifs circulants	Fr.	217 114	149 824	181 887	233 451	303 363	2.7
Immobilisations	Fr.	741 093	668 097	664 070	739 295	893 015	4.9
Passifs	Fr.	958 207	817 921	845 957	972 746	1 196 379	1.0
Capital étranger	Fr.	469 607	441 001	427 940	457 468	552 067	2.0
Capital propre	Fr.	488 600	376 920	418 017	515 278	644 311	0.1
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 860	8 058	12 171	17 901	29 319	20.1
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	506	414	513	522	540	11.5
Degré de financement étranger	%	49	54	51	47	46	1.0
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	111	113	117	119	-3.1
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	294 028	183 336	227 530	299 606	465 762	- 3
dont produits des végétaux	Fr.	49 509	21 902	20 266	50 949	104 958	-6
dont produits des animaux	Fr.	144 663	87 703	121 262	146 714	223 027	-5.8
dont produits de produits transformés	Fr.	11 867	5 747	6 982	10 782	23 968	-4.2
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 572	9 754	10 764	12 922	28 853	18
dont paiements directs	Fr.	69 537	55 628	65 433	75 285	81 816	0.1
- Charges de matières, march. et services	Fr.	106 819	67 268	82 156	103 700	174 197	- 3
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	17 974	9 237	9 640	18 628	34 402	-3.5
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	71 568	47 560	59 683	68 552	110 499	-3.7
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	187 209	116 068	145 373	195 906	291 566	- 3
- Charges de personnel	Fr.	33 264	18 188	19 216	34 413	61 261	0
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	53 862	43 287	46 057	55 323	70 794	- 1
dont locations et charges de fermeage	Fr.	11 131	6 948	8 976	11 087	17 517	1.9
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	100 083	54 594	80 100	106 170	159 511	- 5
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	59 206	20 848	45 693	65 759	104 560	2
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	37 550	29 646	31 248	37 288	52 030	- 9
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 076	5 778	5 736	5 909	6 883	- 6
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	57 565	18 015	45 075	63 490	103 715	- 1
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	627	143	353	954	1 057	- 94
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 210	1 092	2 308	3 551	5 891	
= Revenu agricole	Fr.	61 402	19 251	47 736	67 995	110 663	- 6
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	61 402	19 251	47 736	67 995	110 663	- 1
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	44 570	13 874	32 344	48 575	88 723	1
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 35 380	- 76 849	- 54 943	- 30 654	20 969	- 2
Rentabilité du capital propre	%	- 7	- 20	- 13	- 6	3	8
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	88 342	60 908	72 235	89 157	132 315	-3
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	58 468	18 803	46 480	64 880	105 213	-5.8
Revenu extra-agricole	Fr.	29 874	42 105	25 756	24 277	27 102	3.4

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de plaine* 2014/15

Paramètre	Unité	Moyenne de toutes les expl.	1 ^{er} quartile 0 – 25%	2 ^e quartile 25 – 50%	3 ^e quartile 50 – 75%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/ 2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		975	241	240	245	249	
Exploitations représentées		15 542	3 901	3 876	3 898	3 868	
Structure des exploitations							
Fermage du domaine	%	7.0	3.9	6.9	8.6	8.6	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	2.2	2.1	2.2	2.3	2.3	1.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.2	-2.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	27.1	22.9	25.8	28.3	31.3	1.1
dont terres assolées ouvertes	ha	12.3	9.64	10.59	13	15.885	2.097
dont prairies	ha	13.5	12.171	14.23	14.03	13.392	0.42
dont cultures pérennes	ha	1.1	0.836	0.74	1.02	1.643	-1.821
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.8	29.7	33.2	36.9	43.6	-0.1
dont bovins	UGB	25.9	23.307	25.6	29.7	25.2	-0.2
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.504	0.5	0.7	0.2	9.3
dont porcs	UGB	6.0	4.566	5.3	4.5	9.7	-1.4
dont volaille	UGB	2.7	0.675	1.1	1.4	7.7	2.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	-1.2
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	1 138 466	1 004 375	1 094 395	1 119 514	1 336 967	0.9
Actifs circulants	Fr.	264 525	195 805	221 866	302 557	338 254	2.0
Immobilisations	Fr.	873 942	808 570	872 529	816 957	998 713	4.2
Passifs	Fr.	1 138 466	1 004 375	1 094 395	1 119 514	1 336 967	0.9
Capital étranger	Fr.	550 679	575 769	532 576	489 227	605 443	2.6
Capital propre	Fr.	587 787	428 606	561 819	630 287	731 524	-0.7
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	17 450	3 503	11 102	22 168	33 121	-28.6
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	484	304	531	550	557	7.2
Degré de financement étranger	%	48	57	49	44	45	1.8
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	117	112	114	120	121	-2.7
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	392 412	259 687	327 160	427 659	556 141	- 4
dont produits des végétaux	Fr.	102 278	55 887	73 420	109 341	170 869	-7.56
dont produits des animaux	Fr.	181 192	123 289	159 407	200 041	242 427	-6.502
dont produits de produits transformés	Fr.	22 236	12 909	14 515	29 168	32 395	-4.935
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	20 301	13 093	15 857	19 160	33 173	25.803
dont paiements directs	Fr.	63 475	52 207	60 535	66 483	74 754	-1.055
- Charges de matières, march. et services	Fr.	153 148	105 630	129 331	168 860	209 106	- 3
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	35 045	22 955	27 061	38 259	52 002	-3.021
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	91 383	62 674	79 976	97 860	125 241	-4.049
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	239 263	154 057	197 829	258 798	347 035	- 5
- Charges de personnel	Fr.	52 392	32 718	37 477	57 251	82 283	- 1
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	66 849	56 942	61 143	70 101	79 282	- 2
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 556	11 336	12 553	18 407	19 950	1.42
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	120 022	64 396	99 208	131 446	185 470	- 8
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	71 049	24 219	54 950	83 491	121 876	- 1
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	43 623	30 829	38 571	46 403	58 789	- 11
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 184	7 592	7 074	6 304	7 769	- 5
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	69 851	22 904	54 007	81 867	120 969	- 3
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	890	480	671	1 259	1 149	- 87
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 023	1 610	2 937	4 601	6 962	
= Revenu agricole	Fr.	74 764	24 995	57 615	87 727	129 080	- 7
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	74 764	24 995	57 615	87 727	129 080	- 1
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	54 680	17 688	40 293	62 305	106 035	1
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 26 432	- 79 592	- 48 213	- 16 483	38 984	- 5
Rentabilité du capital propre	%	- 4	- 19	- 9	- 3	5	12
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	100 892	64 834	82 616	107 244	149 902	-3
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	70 562	24 125	55 877	81 929	121 768	-6.3
Revenu extra-agricole	Fr.	30 331	40 709	26 739	25 316	28 134	3.5

* Région de plaine: zone de plaine

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région des collines* 2014/15

Paramètre	Unité	Moyenne de toutes les expl.	1 ^{er} quartile 0 – 25%	2 ^e quartile 25 – 50%	3 ^e quartile 50 – 75%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/ 2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		657	164	151	154	188	
Exploitations représentées		10 031	2 541	2 491	2 496	2 503	
Structure des exploitations							
Fermeage du domaine	%	6.2	7.0	6.0	5.7	6.2	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.6	1.7	1.8	1.8	-2.5
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.4	1.4	1.3	-3.4
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.0	18.1	20.7	23.2	30.1	1.8
dont terres assolées ouvertes	ha	3.9	2.78	3.16	4.14	5.47	-0.4
dont prairies	ha	18.6	14.92	17.15	18.55	23.94	2.3
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.13	0.11	0.09	0.19	-2.7
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.6	28.3	31.5	36.6	46.2	0.9
dont bovins	UGB	26.9	21	24.6	27.9	34.1	0.8
dont petits ruminants	UGB	1.0	1.4	1.2	0.7	0.7	6.5
dont porcs	UGB	5.8	4.8	4.0	6.4	7.9	0.0
dont volaille	UGB	1.5	0.7	1.2	1.1	3.2	6.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.6	1.6	1.5	1.6	1.5	-0.9
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	900 217	848 748	798 509	898 139	1 055 735	2.7
Actifs circulants	Fr.	205 276	159 622	179 359	217 715	264 999	3.4
Immobilisations	Fr.	694 941	689 126	619 150	680 424	790 735	5.9
Passifs	Fr.	900 217	848 748	798 509	898 139	1 055 735	2.7
Capital étranger	Fr.	462 888	472 261	391 901	466 704	520 199	3.6
Capital propre	Fr.	437 329	376 487	406 608	431 435	535 536	1.8
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	17 044	8 356	13 723	24 371	21 859	58.5
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	553	669	443	511	631	19.4
Degré de financement étranger	%	51	56	49	52	49	0.9
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	112	113	116	117	-2.2
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	251 769	186 221	215 367	253 303	352 997	- 2
dont produits des végétaux	Fr.	16 334	13 253	10 801	14 347	26 949	2.1
dont produits des animaux	Fr.	151 717	108 454	126 358	156 574	216 022	-4.4
dont produits de produits transformés	Fr.	4 819	1 865	7 882	3 084	6 501	-5.2
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	11 011	7 741	9 980	9 771	16 593	27.9
dont paiements directs	Fr.	65 179	52 414	57 774	66 960	83 727	-0.6
- Charges de matières, march. et services	Fr.	92 532	75 587	80 598	92 037	122 103	- 1
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	8 841	6 618	7 179	8 616	12 973	1.4
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	72 439	60 661	60 599	73 195	95 420	-1
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	159 237	110 634	134 769	161 266	230 894	- 3
- Charges de personnel	Fr.	21 621	14 862	15 712	22 529	33 454	2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	47 890	42 304	43 614	44 607	61 089	- 1
dont locations et charges de fermeage	Fr.	9 200	6 626	8 173	8 313	13 721	-0.2
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	89 726	53 468	75 443	94 130	136 351	- 4
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	52 647	18 169	42 145	60 568	90 196	3
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	35 006	31 421	30 858	33 014	44 760	- 12
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 899	6 269	5 009	5 633	6 675	- 5
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	50 233	14 460	41 264	56 659	89 060	0
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	631	208	210	725	1 385	- 96
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 782	883	2 141	3 142	4 988	
= Revenu agricole	Fr.	53 645	15 552	43 614	60 526	95 432	- 9
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	53 645	15 552	43 614	60 526	95 432	- 4
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	39 675	11 944	30 215	43 665	74 669	0
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 39 697	- 74 337	- 56 035	- 35 165	7 201	- 5
Rentabilité du capital propre	%	- 9	- 20	- 14	- 8	1	1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	84 672	65 102	72 936	86 898	115 113	-1
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	51 627	15 071	42 856	59 483	91 281	-8.2
Revenu extra-agricole	Fr.	33 045	50 031	30 080	27 415	23 832	13.0

* Région des collines : zone des collines et zone de montagne I

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de montagne* 2014/15

Paramètre	Unité	Moyenne de toutes les expl.	1 ^{er} quartile 0 – 25%	2 ^e quartile 25 – 50%	3 ^e quartile 50 – 75%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		566	137	114	134	181	
Exploitations représentées		11 170	2 816	2 787	2 777	2 791	
Structure des exploitations							
Fermeage du domaine	%	6.5	8.2	2.4	6.7	8.6	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.6	1.8	1.7	1.7	1.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.5	1.5	1.2	0.8
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.6	17.3	20.6	23.9	32.8	0.4
dont terres assolées ouvertes	ha	0.2	0.07	0.1	0.24	0.41	-2.4
dont prairies	ha	22.7	16.79	19.92	22.92	31.35	0.5
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.01	0	0.01	0.25	5.5
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	25.9	19.0	23.4	27.3	34.1	0.4
dont bovins	UGB	22.4	17	20.7	24.1	27.9	0.2
dont petits ruminants	UGB	1.2	1.1	0.9	1.3	1.6	1.4
dont porcs	UGB	1.4	0.5	1.3	1.3	2.4	0.4
dont volaille	UGB	0.5	0.1	0.2	0.2	1.4	8.5
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	0.0
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	759 470	670 677	636 469	804 491	927 085	-0.1
Actifs circulants	Fr.	161 777	112 114	136 044	176 446	222 984	4.2
Immobilisations	Fr.	597 693	558 563	500 425	628 045	704 101	5.7
Passifs	Fr.	759 470	670 677	636 469	804 491	927 085	-0.1
Capital étranger	Fr.	362 838	324 908	325 123	373 092	428 564	-0.9
Capital propre	Fr.	396 632	345 769	311 346	431 399	498 521	0.6
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 875	13 591	8 674	16 310	24 936	149.5
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	514	597	451	615	464	11.8
Degré de financement étranger	%	48	48	51	46	46	-0.8
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	110	112	114	115	-5.0
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	195 087	132 054	161 063	197 821	289 936	-1
dont produits des végétaux	Fr.	5 876	4 393	3 132	3 098	12 878	8.4
dont produits des animaux	Fr.	87 502	56 672	71 937	96 242	125 454	-5.2
dont produits de produits transformés	Fr.	3 770	2 948	2 247	2 621	7 264	2.9
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 087	5 260	8 245	10 676	28 219	-4
dont paiements directs	Fr.	81 886	59 821	72 332	81 776	113 800	1.4
- Charges de matières, march. et services	Fr.	55 188	39 040	42 180	56 541	83 122	-5
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	2 422	1 749	1 534	1 983	4 423	-11.9
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	43 214	31 639	36 306	45 923	59 095	-6.2
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	139 900	93 015	118 882	141 280	206 814	0
- Charges de personnel	Fr.	17 106	9 506	12 624	14 387	31 956	2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	41 154	32 351	39 016	40 442	52 881	1
dont locations et charges de fermeage	Fr.	6 708	4 305	5 667	6 588	10 289	7.3
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	81 639	51 159	67 243	86 451	121 977	0
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	48 618	19 902	41 662	53 778	79 400	7
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	31 385	28 658	25 413	32 267	39 222	-2
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 694	4 364	4 728	4 191	5 495	-7
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	47 055	16 974	40 054	52 869	78 610	5
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	257	80	0	491	460	-100
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 462	896	1 888	2 651	4 429	
= Revenu agricole	Fr.	49 775	17 950	41 942	56 011	83 499	-1
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 775	17 950	41 942	56 011	83 499	5
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	35 177	12 850	27 258	37 797	67 170	4
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-43 953	-74 578	-59 982	-42 149	1 156	3
Rentabilité du capital propre	%	-11	-22	-19	-10	0	9
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	74 377	53 927	66 432	75 707	102 058	-3
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	47 980	17 626	40 307	53 863	80 963	-2.4
Revenu extra-agricole	Fr.	26 397	36 301	26 125	21 844	21 094	-5.3

* Région de montagne : zone de montagne II à IV

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : grandes cultures 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		102	26	26	
Exploitations représentées		1 781	460	423	
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	4.4	5.8	0.0	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.4	1.5	1.3	-2.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.1	1.1	1.0	-2.6
Surface agricole utile (SAU)	ha	34.0	27.6	39.3	0.6
dont terres assolées ouvertes	ha	27.6	21.899	33.451	0.123
dont prairies	ha	5.9	5.272	5.138	2.67
dont cultures pérennes	ha	0.3	0.254	0.444	1.746
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	9.6	7.6	9.9	-3.2
dont bovins	UGB	6.9	4.324	7.6	-5.5
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.166	0.0	104.1
dont porcs	UGB	0.6	2.419	0.0	-100.0
dont volaille	UGB	1.3	0.509	2.1	-0.9
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.3	0.3	0.3	-3.7
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	938 739	962 752	963 777	0.9
Actifs circulants	Fr.	206 753	140 347	252 630	0.1
Immobilisations	Fr.	731 987	822 405	711 146	6.3
Passifs	Fr.	938 739	962 752	963 777	0.9
Capital étranger	Fr.	332 389	472 931	281 585	6.4
Capital propre	Fr.	606 350	489 821	682 191	-2.2
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 654	- 8 168	19 341	-23.9
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	735	274	1 144	28.2
Degré de financement étranger	%	35	49	29	5.5
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	122	111	128	-3.8
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	272 138	208 215	343 468	- 6
dont produits des végétaux	Fr.	110 009	81 747	132 866	-14.111
dont produits des animaux	Fr.	59 613	34 297	79 962	1.19
dont produits de produits transformés	Fr.	1 248	3 554	242	-83.976
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	24 397	22 722	44 650	12.305
dont paiements directs	Fr.	74 667	62 036	84 880	-0.085
- Charges de matières, march. et services	Fr.	92 865	71 929	108 399	- 5
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	41 494	36 485	46 184	-13.092
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	34 292	24 375	41 545	-0.685
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	179 273	136 286	235 069	- 6
- Charges de personnel	Fr.	22 625	16 168	32 111	- 2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	60 766	65 327	67 414	1
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 344	11 372	19 474	5.258
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	95 882	54 792	135 544	- 10
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	62 786	20 337	98 921	- 6
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	29 142	25 196	41 583	- 2
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 431	6 726	3 852	- 4
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	61 796	18 375	98 380	- 9
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 789	251	5 331	- 72
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 663	1 800	5 534	
= Revenu agricole	Fr.	67 248	20 426	109 245	- 12
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	67 248	20 426	109 245	- 8
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	58 942	17 951	112 215	- 5
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 17 086	- 63 618	37 210	55
Rentabilité du capital propre	%	- 3	- 13	5	407
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	102 884	64 965	142 090	-8
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	64 880	19 278	109 245	-12.1
Revenu extra-agricole	Fr.	38 004	45 687	32 845	2.0

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : cultures spéciales 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		241	71	56	
Exploitations représentées		3 066	774	764	
Structure des exploitations					
Fermage du domaine (bâtiments et terres)	%	11.0	7.4	13.5	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	3.4	2.5	3.8	13.5
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.2	-1.0
Surface agricole utile (SAU)	ha	17.0	13.4	22.3	0.4
dont terres assolées ouvertes	ha	9.0	7.16	11.985	1.379
dont prairies	ha	3.2	2.667	3.609	-2.313
dont cultures pérennes	ha	4.6	3.4	6.318	0.266
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	2.3	1.3	2.0	-3.4
dont bovins	UGB	1.6	0.779	1.4	-4.6
dont petits ruminants	UGB	0.2	0.188	0.1	-16.5
dont porcs	UGB	0.0	0.018	0.0	-32.3
dont volaille	UGB	0.1	0.141	0.2	2.7
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.1	0.1	0.1	-3.8
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	998 547	803 701	1 184 196	-2.3
Actifs circulants	Fr.	252 805	177 568	333 437	4.9
Immobilisations	Fr.	745 742	626 133	850 759	1.4
Passifs	Fr.	998 547	803 701	1 184 196	-2.3
Capital étranger	Fr.	484 312	454 245	543 867	-2.6
Capital propre	Fr.	514 235	349 456	640 329	-1.9
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 214	- 7 238	21 765	-14.8
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	423	272	471	15.5
Degré de financement étranger	%	49	57	46	-0.4
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	127	120	131	-3.4
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	490 950	245 902	745 559	1
dont produits des végétaux	Fr.	307 364	126 277	520 247	-1.04
dont produits des animaux	Fr.	9 680	6 313	6 222	7.315
dont produits de produits transformés	Fr.	102 224	57 788	116 687	-3.043
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	32 807	24 571	50 792	47.581
dont paiements directs	Fr.	37 170	28 756	50 043	3.753
- Charges de matières, march. et services	Fr.	145 190	69 819	202 006	4
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	80 379	35 098	132 956	1.1
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	5 200	3 098	2 884	22.213
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	345 760	176 083	543 554	0
- Charges de personnel	Fr.	132 253	63 487	208 097	2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	82 178	60 150	111 118	0
dont locations et charges de fermage	Fr.	18 901	11 824	28 051	8.568
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	131 329	52 445	224 339	- 1
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	82 426	20 841	148 546	9
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	44 349	28 768	67 261	- 15
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 026	7 460	7 732	- 4
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	82 108	20 686	148 168	9
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	987	- 63	497	- 98
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	5 291	1 831	9 382	
= Revenu agricole	Fr.	88 386	22 455	158 046	0
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	88 386	22 455	158 046	5
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	63 724	16 516	130 338	6
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 13 679	- 77 314	68 788	- 24
Rentabilité du capital propre	%	- 3	- 22	11	- 7
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	107 940	61 728	170 299	1
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	79 021	22 980	136 124	0.1
Revenu extra-agricole	Fr.	28 919	38 748	34 175	4.3

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches laitières 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		433	106	130	
Exploitations représentées		11 739	2 964	2 924	
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	6.3	5.6	8.3	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	-0.5
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.5	1.3	-0.9
Surface agricole utile (SAU)	ha	22.9	17.7	31.0	1.2
dont terres assolées ouvertes	ha	1.1	0.522	1.809	0.829
dont prairies	ha	21.1	16.772	28.274	1.213
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.047	0.05	8.333
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	29.6	23.0	37.9	0.2
dont bovins	UGB	28.2	21.831	36.3	0.2
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.417	0.4	4.6
dont porcs	UGB	0.7	0.363	0.8	-1.2
dont volaille	UGB	0.1	0.04	0.2	5.4
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.2	-1.0
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	832 625	739 092	998 401	4.2
Actifs circulants	Fr.	183 776	129 953	257 060	4.2
Immobilisations	Fr.	648 849	609 140	741 342	9.2
Passifs	Fr.	832 625	739 092	998 401	4.2
Capital étranger	Fr.	397 573	377 673	438 761	8.0
Capital propre	Fr.	435 052	361 419	559 640	1.1
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 108	5 795	20 482	41.2
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	600	460	659	-1.7
Degré de financement étranger	%	48	51	44	3.6
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	114	109	118	-3.9
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	206 729	144 618	284 383	- 3
dont produits des végétaux	Fr.	6 423	4 051	9 893	8.249
dont produits des animaux	Fr.	119 361	76 942	167 996	-6.311
dont produits de produits transformés	Fr.	1 503	2 447	1 160	-25.852
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	8 406	3 208	13 994	7.334
dont paiements directs	Fr.	68 223	55 707	89 173	-0.139
- Charges de matières, march. et services	Fr.	60 119	45 556	72 193	- 5
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	4 478	2 780	6 624	-1.234
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	48 877	37 542	58 725	-3.713
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	146 610	99 062	212 189	- 3
- Charges de personnel	Fr.	17 902	13 692	27 047	3
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	44 054	36 824	55 619	- 1
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 119	5 759	14 449	-2.696
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	84 654	48 546	129 524	- 5
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	51 577	23 027	88 556	- 2
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	31 266	24 474	41 270	- 8
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 804	4 773	5 060	- 4
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	50 109	19 694	86 855	- 4
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	133	10	0	- 99
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 636	926	4 771	
= Revenu agricole	Fr.	52 878	20 630	91 627	- 8
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	52 878	20 630	91 627	- 2
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	37 600	14 228	69 968	- 2
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 43 599	- 77 916	749	3
Rentabilité du capital propre	%	- 10	- 22	0	10
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	79 406	58 882	114 175	-2
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	51 038	19 492	87 935	-8.1
Revenu extra-agricole	Fr.	28 368	39 390	26 240	11.3

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches-mères 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		132	24	43	
Exploitations représentées		1 771	443	422	
Structure des exploitations					
Fermage du domaine (bâtiments et terres)	%	10.4	8.9	16.1	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.5	1.5	-2.3
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.4	1.2	1.1
Surface agricole utile (SAU)	ha	28.8	21.8	36.9	2.7
dont terres assolées ouvertes	ha	1.8	0.946	2.839	-6.986
dont prairies	ha	26.4	20.278	32.944	3.219
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.05	0.167	-3.398
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	33.5	27.6	40.6	-1.0
dont bovins	UGB	31.9	26.836	38.4	-1.1
dont petits ruminants	UGB	0.6	0.239	1.0	10.0
dont porcs	UGB	0.3	0.273	0.1	0.3
dont volaille	UGB	0.1	0.062	0.1	45.7
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.3	1.1	-3.6
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	898 987	1 036 877	843 794	5.4
Actifs circulants	Fr.	192 877	186 643	210 763	3.3
Immobilisations	Fr.	706 110	850 235	633 031	7.1
Passifs	Fr.	898 987	1 036 877	843 794	5.4
Capital étranger	Fr.	467 122	593 225	420 791	3.8
Capital propre	Fr.	431 865	443 652	423 003	6.8
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	27 325	50 459	27 376	310.7
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	476	579	483	45.0
Degré de financement étranger	%	52	57	50	-1.5
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	111	113	-0.1
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	201 023	154 706	249 042	3
dont produits des végétaux	Fr.	12 003	9 259	17 334	1.606
dont produits des animaux	Fr.	71 101	56 664	77 122	4.516
dont produits de produits transformés	Fr.	5 394	2 601	5 947	-0.023
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 481	10 597	19 291	10.006
dont paiements directs	Fr.	96 709	73 002	126 281	0.688
- Charges de matières, march. et services	Fr.	49 265	44 329	51 872	-3
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	6 995	4 166	8 061	10.656
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	29 270	29 666	25 855	-1.077
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	151 758	110 377	197 169	5
- Charges de personnel	Fr.	16 542	8 266	22 619	0
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	45 381	36 275	52 333	5
dont locations et charges de fermage	Fr.	8 162	3 997	12 207	15.137
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	89 835	65 836	122 217	6
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	47 546	16 704	78 094	10
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 769	36 612	46 078	15
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 089	6 906	5 305	-6
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	45 045	14 221	75 917	5
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 990	0	924	-100
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 414	1 447	3 678	
= Revenu agricole	Fr.	49 448	15 668	80 519	-1
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 448	15 668	80 519	6
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	36 794	11 387	69 279	5
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-42 401	-77 714	7	-1
Rentabilité du capital propre	%	-10	-18	0	0
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	81 842	67 859	99 744	-2
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	48 906	15 668	80 126	-1.4
Revenu extra-agricole	Fr.	32 936	52 190	19 618	-2.4

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : bovins mixtes 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		230	56	67	
Exploitations représentées		4 047	1 022	1 003	
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	7.6	12.0	7.5	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.5	1.7	-1.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	-1.1
Surface agricole utile (SAU)	ha	25.3	17.4	36.9	0.8
dont terres assolées ouvertes	ha	0.8	0.424	1.423	-13.782
dont prairies	ha	23.9	16.415	34.8	1.231
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.038	0.007	3.723
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	26.7	18.9	37.1	2.6
dont bovins	UGB	25.7	18.18	35.6	2.7
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.317	0.3	-5.7
dont porcs	UGB	0.2	0.223	0.4	-4.1
dont volaille	UGB	0.1	0.032	0.1	-4.6
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.0	1.7
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	784 413	737 811	1 030 707	-6.9
Actifs circulants	Fr.	162 714	119 047	220 208	9.6
Immobilisations	Fr.	621 699	618 764	810 499	-3.8
Passifs	Fr.	784 413	737 811	1 030 707	-6.9
Capital étranger	Fr.	396 967	370 135	547 024	-10.3
Capital propre	Fr.	387 447	367 677	483 683	-4.0
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	18 095	20 763	23 581	203.0
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	381	511	249	21.2
Degré de financement étranger	%	51	50	53	-3.6
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	111	109	110	-4.0
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	206 222	130 522	328 481	0
dont produits des végétaux	Fr.	4 520	3 129	5 822	1.486
dont produits des animaux	Fr.	90 454	59 507	142 360	-2.136
dont produits de produits transformés	Fr.	3 768	1 476	4 325	15.256
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 587	5 966	50 587	-2.644
dont paiements directs	Fr.	84 698	57 937	121 364	2.795
- Charges de matières, march. et services	Fr.	63 100	39 988	110 829	-5
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 565	2 021	5 770	-9.95
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	43 803	32 568	64 632	-5.232
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	143 122	90 534	217 651	3
- Charges de personnel	Fr.	16 182	9 863	28 481	-2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	44 274	34 544	57 409	-2
dont locations et charges de ferme	Fr.	7 190	5 054	8 668	7.836
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	82 666	46 127	131 762	6
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	48 016	15 871	82 648	9
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	33 277	31 091	45 031	1
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 433	5 003	7 218	-11
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	47 067	13 043	82 753	8
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	55	216	0	-100
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 424	739	4 729	
= Revenu agricole	Fr.	49 545	13 998	87 482	4
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 545	13 998	87 482	10
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	35 643	11 120	67 793	11
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-43 648	-70 285	792	-8
Rentabilité du capital propre	%	-11	-19	0	2
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	74 492	54 962	104 630	-1
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	47 257	13 973	84 124	3.6
Revenu extra-agricole	Fr.	27 235	40 989	20 506	-7.5

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : chevaux/ovins/caprins 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		78	18	21	
Exploitations représentées		895	228	221	
Structure des exploitations					
Fermage du domaine (bâtiments et terres)	%	4.6	13.6	4.7	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.8	1.8	-5.6
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.5	1.2	-2.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	20.6	15.0	25.3	1.0
dont terres assolées ouvertes	ha	0.7	0.4	0.428	-4.632
dont prairies	ha	19.4	14.361	24.368	1.274
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.036	0.248	-22.587
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	26.9	21.3	34.2	1.9
dont bovins	UGB	3.2	1.758	3.4	-4.2
dont petits ruminants	UGB	17.5	15.549	20.8	5.6
dont porcs	UGB	0.1	0.063	0.2	-17.7
dont volaille	UGB	0.0	0.094	0.0	-56.7
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.4	1.3	0.9
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	732 089	701 940	790 834	-0.8
Actifs circulants	Fr.	123 269	97 400	182 059	-13.8
Immobilisations	Fr.	608 820	604 539	608 775	11.2
Passifs	Fr.	732 089	701 940	790 834	-0.8
Capital étranger	Fr.	394 456	333 756	394 305	-2.2
Capital propre	Fr.	337 633	368 184	396 529	0.4
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	13 731	18 447	22 081	-13.6
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	468	798	539	-16.5
Degré de financement étranger	%	54	48	50	-1.4
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	111	110	117	-10.1
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	195 038	161 105	267 707	- 1
dont produits des végétaux	Fr.	7 849	18 046	4 957	-8.9
dont produits des animaux	Fr.	96 552	85 239	128 309	-0.845
dont produits de produits transformés	Fr.	8 211	116	28 037	-7.362
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	12 674	10 096	17 858	32.613
dont paiements directs	Fr.	66 783	45 609	83 758	-1.407
- Charges de matières, march. et services	Fr.	50 844	53 881	64 834	- 1
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 411	5 386	3 015	-7.511
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	33 796	33 993	39 744	0.86
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	144 194	107 224	202 873	- 2
- Charges de personnel	Fr.	26 256	21 298	39 909	- 13
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	40 897	37 723	49 475	- 1
dont locations et charges de fermage	Fr.	6 829	6 608	10 837	11.557
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	77 041	48 204	113 488	1
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	46 478	16 902	82 995	23
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	34 948	24 802	48 605	0
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 103	3 641	4 338	- 5
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	44 460	9 853	83 044	18
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	168	0	0	- 100
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 491	970	4 372	
= Revenu agricole	Fr.	47 119	10 823	87 416	6
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	47 119	10 823	87 416	13
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	34 709	7 454	75 258	16
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 46 218	- 89 151	6 997	- 15
Rentabilité du capital propre	%	- 14	- 24	2	- 10
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	73 077	45 000	105 539	7
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	48 206	10 299	94 301	6.5
Revenu extra-agricole	Fr.	24 871	34 702	11 238	7.6

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : transformation 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		159	42	35	
Exploitations représentées		1 179	299	294	
Structure des exploitations					
Fermage du domaine (bâtiments et terres)	%	2.9	2.5	0.0	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.7	1.9	-0.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.1	0.0
Surface agricole utile (SAU)	ha	17.2	14.2	20.0	1.0
dont terres assolées ouvertes	ha	1.2	1.197	1.482	-7.048
dont prairies	ha	15.7	12.767	18.269	1.689
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.042	0.062	12.622
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	69.5	40.5	101.4	-1.6
dont bovins	UGB	20.2	13.981	24.4	-1.1
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.093	0.2	10.1
dont porcs	UGB	36.9	17.714	56.5	-2.1
dont volaille	UGB	11.7	8.47	20.3	1.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	4.0	2.9	5.1	-2.6
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 121 319	768 301	1 465 127	1.1
Actifs circulants	Fr.	268 837	152 800	329 214	9.8
Immobilisations	Fr.	852 482	615 501	1 135 914	3.7
Passifs	Fr.	1 121 319	768 301	1 465 127	1.1
Capital étranger	Fr.	618 028	458 302	866 747	0.5
Capital propre	Fr.	503 291	310 000	598 380	1.9
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	20 993	7 596	30 125	346.6
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	471	417	404	17.3
Degré de financement étranger	%	55	60	59	-0.7
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	112	113	-2.1
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	473 832	293 603	733 567	- 6
dont produits des végétaux	Fr.	10 368	9 738	13 438	-7.228
dont produits des animaux	Fr.	389 084	224 667	625 402	-7.645
dont produits de produits transformés	Fr.	4 971	47	19 390	14.401
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	10 864	11 859	8 367	27.488
dont paiements directs	Fr.	56 235	45 327	63 635	-2.231
- Charges de matières, march. et services	Fr.	262 469	166 997	403 080	- 5
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	5 327	3 963	5 620	-3.999
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	243 441	156 387	372 403	-4.699
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	211 363	126 605	330 486	- 7
- Charges de personnel	Fr.	33 044	16 009	60 326	0
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	53 358	42 622	64 576	- 2
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 212	7 885	12 679	-4.519
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	124 961	67 973	205 585	- 11
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	74 267	26 243	132 707	- 5
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	46 550	32 339	62 375	- 19
Intérêts des dettes (total)	Fr.	8 681	6 844	11 571	- 6
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	72 797	24 851	131 517	- 8
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	2 572	1 760	2 197	- 61
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 101	1 625	7 243	
= Revenu agricole	Fr.	79 471	28 236	140 958	- 10
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	79 471	28 236	140 958	- 6
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	58 655	20 199	122 956	- 6
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 15 366	-68 484	60 000	34
Rentabilité du capital propre	%	- 3	- 22	10	92
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	105 871	75 244	157 879	-6
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	77 518	25 699	140 095	-7.5
Revenu extra-agricole	Fr.	28 353	49 545	17 784	-3.7

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches laitières/grandes cultures 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		125	31	30	
Exploitations représentées		2 249	565	551	
Structure des exploitations					
Fermage du domaine (bâtiments et terres)	%	7.1	1.9	7.1	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	2.1	1.9	2.3	-3.2
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	-2.9
Surface agricole utile (SAU)	ha	32.0	23.7	37.7	-0.1
dont terres assolées ouvertes	ha	16.3	12.231	20.204	0.772
dont prairies	ha	15.4	11.239	17.138	-0.745
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.125	0.176	-26.958
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	38.0	28.3	49.0	1.1
dont bovins	UGB	37.2	27.618	48.6	1.0
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.083	0.0	-10.9
dont porcs	UGB	0.3	0.455	0.0	-3.4
dont volaille	UGB	0.1	0.088	0.1	7.5
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.3	1.2
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 050 125	842 416	1 198 513	2.1
Actifs circulants	Fr.	281 008	190 959	307 734	7.3
Immobilisations	Fr.	769 117	651 458	890 779	4.5
Passifs	Fr.	1 050 125	842 416	1 198 513	2.1
Capital étranger	Fr.	516 526	502 292	637 359	2.5
Capital propre	Fr.	533 599	340 125	561 154	1.7
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	27 002	- 778	43 404	34.4
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	638	400	489	17.3
Degré de financement étranger	%	49	60	53	0.4
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	120	114	117	-1.9
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	323 510	235 000	422 215	- 5
dont produits des végétaux	Fr.	61 418	42 362	91 656	-14.081
dont produits des animaux	Fr.	168 928	131 516	212 146	-5.678
dont produits de produits transformés	Fr.	3 940	2 105	25	104.35
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 531	7 928	29 511	42.492
dont paiements directs	Fr.	71 114	49 673	84 677	-1.479
- Charges de matières, march. et services	Fr.	114 177	98 477	135 393	- 3
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	29 042	20 830	38 447	-9.9
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	65 691	59 412	76 724	2.045
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	209 333	136 523	286 821	- 6
- Charges de personnel	Fr.	35 032	20 126	50 140	- 2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	68 361	49 224	82 981	2
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 638	8 697	19 677	8.47
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	105 940	67 174	153 700	- 11
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	66 680	28 959	107 889	- 1
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 391	28 320	48 871	- 11
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 666	7 009	8 105	- 1
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	64 856	27 697	106 628	- 4
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	691	220	2 011	- 95
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 685	1 617	5 816	
= Revenu agricole	Fr.	69 232	29 534	114 456	- 12
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	69 232	29 534	114 456	- 7
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	48 626	20 402	83 285	- 5
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-35 358	-76 856	13 235	4
Rentabilité du capital propre	%	- 7	- 23	2	13
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	90 372	57 476	127 364	-10
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	65 496	30 922	109 189	-13.7
Revenu extra-agricole	Fr.	24 875	26 554	18 176	-0.3

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches-mères 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		76	20	18	
Exploitations représentées		822	219	195	
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	6.3	0.0	8.1	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.5	2.1	5.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.1	1.2	-1.7
Surface agricole utile (SAU)	ha	31.0	24.8	35.4	0.5
dont terres assolées ouvertes	ha	13.6	10.551	15.462	4.252
dont prairies	ha	16.5	13.504	18.806	-2.307
dont cultures pérennes	ha	0.6	0.453	0.718	0.013
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.6	26.8	36.4	-1.2
dont bovins	UGB	34.7	25.485	35.4	-1.2
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.127	0.1	78.7
dont porcs	UGB	0.5	0.741	0.6	1.8
dont volaille	UGB	0.1	0.083	0.0	2.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.0	-1.7
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 045 592	984 486	949 354	1.4
Actifs circulants	Fr.	235 970	177 421	246 295	2.3
Immobilisations	Fr.	809 622	807 065	703 059	2.3
Passifs	Fr.	1 045 592	984 486	949 354	1.4
Capital étranger	Fr.	526 081	587 154	457 754	3.2
Capital propre	Fr.	519 512	397 332	491 599	-0.4
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	25 503	21 896	26 612	29.5
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	392	330	633	-15.6
Degré de financement étranger	%	50	60	48	1.8
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	111	118	-1.8
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	290 017	209 874	324 313	6
dont produits des végétaux	Fr.	63 972	41 895	94 340	-5.999
dont produits des animaux	Fr.	93 531	68 724	81 169	17.577
dont produits de produits transformés	Fr.	22 990	14 703	10 602	0.228
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 756	16 949	32 703	37.576
dont paiements directs	Fr.	85 811	65 484	102 183	-2.212
- Charges de matières, march. et services	Fr.	105 184	78 927	94 713	10
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	25 474	16 802	33 453	3.602
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	51 157	36 234	35 060	18.222
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	184 833	130 947	229 599	3
- Charges de personnel	Fr.	30 014	21 035	49 583	4
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 612	44 588	58 001	3
dont locations et charges de fermage	Fr.	12 913	7 821	12 471	10.618
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	95 207	65 323	122 016	3
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	56 705	16 787	86 418	14
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 323	47 575	35 418	2
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 613	8 867	6 205	-10
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	53 679	10 715	85 750	10
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	0	0	0	-100
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 797	1 077	4 388	
= Revenu agricole	Fr.	56 476	11 792	90 138	9
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	56 476	11 792	90 138	19
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	43 805	10 269	78 290	21
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-37 982	-71 529	5 149	-23
Rentabilité du capital propre	%	-7	-18	1	-15
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	97 821	79 352	129 278	6
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	53 368	11 792	90 138	9.5
Revenu extra-agricole	Fr.	44 453	67 560	39 140	1.3

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné transformation 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		367	93	90	
Exploitations représentées		4 372	1 099	1 084	
Structure des exploitations					
Fermage du domaine (bâtiments et terres)	%	4.8	2.5	5.3	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.8	2.1	-0.5
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.3	-0.4
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.3	20.8	30.8	0.5
dont terres assolées ouvertes	ha	8.0	6.301	13.437	0.9
dont prairies	ha	15.9	14.187	16.595	0.299
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.054	0.27	5.363
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	61.7	50.1	88.0	0.3
dont bovins	UGB	26.7	22.225	31.0	0.7
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.54	0.5	-4.9
dont porcs	UGB	24.3	24.463	30.3	-0.7
dont volaille	UGB	9.9	2.452	25.8	2.4
Charge en bétail	UGB/ha SAU	2.5	2.4	2.9	-0.1
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 234 449	1 171 546	1 651 298	-0.3
Actifs circulants	Fr.	261 162	213 668	358 348	-0.2
Immobilisations	Fr.	973 288	957 878	1 292 950	2.0
Passifs	Fr.	1 234 449	1 171 546	1 651 298	-0.3
Capital étranger	Fr.	627 097	713 749	743 818	-1.3
Capital propre	Fr.	607 352	457 797	907 480	0.7
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 364	- 25	44 446	-13.8
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	402	349	399	16.9
Degré de financement étranger	%	51	61	45	-1.0
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	110	114	-1.5
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	437 293	317 205	655 356	- 7
dont produits des végétaux	Fr.	35 391	23 887	60 622	-8.54
dont produits des animaux	Fr.	312 854	222 472	483 595	-9.227
dont produits de produits transformés	Fr.	2 427	1 091	3 698	13.799
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 159	13 712	18 714	35.85
dont paiements directs	Fr.	68 857	54 552	85 292	-1.68
- Charges de matières, march. et services	Fr.	213 063	167 399	315 428	- 5
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	16 278	10 989	26 805	-1.861
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	181 629	140 948	271 320	-6.388
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	224 229	149 806	339 927	- 8
- Charges de personnel	Fr.	35 567	21 522	60 419	- 2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 405	52 843	73 263	- 1
dont locations et charges de fermage	Fr.	12 104	8 209	18 850	3.298
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	129 257	75 441	206 245	- 13
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	69 321	23 674	121 062	- 1
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	50 360	42 839	69 914	- 18
Intérêts des dettes (total)	Fr.	8 503	10 362	9 764	- 11
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	67 088	19 838	119 764	- 5
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	732	770	1 136	- 87
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 105	1 587	7 491	
= Revenu agricole	Fr.	71 926	22 195	128 390	- 10
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	71 926	22 195	128 390	- 5
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	51 700	15 811	99 514	- 4
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 26 871	- 76 484	33 950	12
Rentabilité du capital propre	%	- 4	- 17	4	37
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	98 159	66 941	148 984	-6
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	69 079	21 556	124 065	-8.5
Revenu extra-agricole	Fr.	29 080	45 385	24 919	-1.0

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné autres 2015

Paramètre	Unité	2015	1 ^{er} quartile 0 – 25%	4 ^e quartile 75 – 100%	Δ en % 2014/2015
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		255	73	58	
Exploitations représentées		4 822	1 210	1 198	
Structure des exploitations					
Fermeage du domaine (bâtiments et terres)	%	5.8	8.8	10.0	n.a.
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.8	1.9	-2.3
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.2	-4.7
Surface agricole utile (SAU)	ha	28.7	22.1	36.8	1.0
dont terres assolées ouvertes	ha	10.5	7.217	15.109	0.834
dont prairies	ha	17.5	14.267	20.686	1.218
dont cultures pérennes	ha	0.4	0.419	0.663	-7.523
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.3	25.8	50.8	-1.1
dont bovins	UGB	33.0	21.749	47.6	-1.5
dont petits ruminants	UGB	0.9	2.036	0.2	8.6
dont porcs	UGB	1.0	0.742	1.2	-7.0
dont volaille	UGB	0.2	0.114	0.1	2.5
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.2	1.4	-2.0
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 106 941	839 877	1 374 173	0.2
Actifs circulants	Fr.	265 784	159 705	411 785	-2.5
Immobilisations	Fr.	841 156	680 172	962 388	3.8
Passifs	Fr.	1 106 941	839 877	1 374 173	0.2
Capital étranger	Fr.	551 536	417 257	693 254	2.4
Capital propre	Fr.	555 404	422 620	680 919	-2.0
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 899	- 1 377	32 188	-28.2
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	592	372	621	5.6
Degré de financement étranger	%	50	50	50	2.2
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	111	120	-2.8
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	328 733	199 131	520 898	- 4
dont produits des végétaux	Fr.	41 716	27 541	66 201	-9.449
dont produits des animaux	Fr.	190 086	89 775	332 138	-5.616
dont produits de produits transformés	Fr.	5 470	10 309	709	68.995
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	17 566	11 657	32 589	2.23
dont paiements directs	Fr.	69 589	56 128	84 813	-1.137
- Charges de matières, march. et services	Fr.	131 949	78 641	224 673	- 2
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	19 479	13 715	28 234	-2.913
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	93 027	47 929	170 214	-3.085
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	196 784	120 490	296 226	- 5
- Charges de personnel	Fr.	31 128	19 098	46 835	2
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	58 106	47 690	73 609	- 6
dont locations et charges de fermeage	Fr.	11 422	8 243	17 605	-6.664
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	107 549	53 702	175 781	- 6
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	61 816	20 992	106 484	2
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	40 917	25 972	62 299	- 11
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 707	4 534	7 915	- 3
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	59 295	20 291	105 613	0
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	741	0	0	- 95
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 020	971	5 194	
= Revenu agricole	Fr.	63 056	21 262	110 807	- 7
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	63 056	21 262	110 807	- 1
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	45 634	14 780	91 878	3
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 36 570	- 81 368	22 324	- 10
Rentabilité du capital propre	%	- 7	- 19	3	1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	93 611	66 324	142 841	-2
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	59 899	20 810	105 208	-6.4
Revenu extra-agricole	Fr.	33 712	45 514	37 633	6.0

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Taux d'autosuffisance

Produit	2000/02	2007 ^r	2008 ^r	2009 ^r	2010 ^r	2011 ^r	2012 ^r	2013 ^r	2014 ^r	2000/02- 2012/14
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Part en termes de volume:										
Total céréales ¹		56	53	54	49	52	50	46	51	
Céréales fourragères ²		68	60	62	56	55	52	47	57	
Part énergétique selon le bilan alimentaire³:										
Céréales total (y c. le riz)		52	58	55	56	55	57	59	53	
Céréales panifiables ⁴		75	85	81	80	83	79	82	76	
Pommes de terre de table		90	89	92	88	95	89	76	98	
Sucre		73	71	83	70	94	81	64	93	
Graisses végétales, huiles		21	20	21	20	21	21	21	26	
Fruits à pépins et à noyau ⁵		97	72	81	68	111	70	69	84	
Légumes		48	51	50	47	54	50	48	52	
Lait de consommation		96	96	95	95	95	95	96	96	
Beurre		88	109	114	113	111	114	101	109	
Fromage		120	119	117	116	116	119	117	117	
Total lait et produits laitiers		112	122	120	118	117	117	112	115	
Viande de veau		96	97	98	97	98	98	98	98	
Viande de bœuf		86	82	88	88	88	90	85	86	
Viande de porc		93	89	93	94	94	96	93	95	
Viande de mouton		47	47	48	48	47	45	44	43	
Volaille		47	46	47	48	49	49	51	52	
Viande, poissons et crustacés⁶		79	75	79	79	79	80	77	79	
Œufs et conserves d'œufs		45	45	46	47	49	49	50	52	
Denrées alimentaires végétales		42	43	45	42	47	45	41	46	
Denrées alimentaires animales, brut		97	102	102	101	100	101	97	100	
Denrées alimentaires animales, net ⁷		79	81	82	78	78	78	72	76	
Total denrées alimentaires, brut⁸		62	59	61	62	59	63	62	63	-1.6
Total denrées alimentaires, net⁷		56	53	55	56	52	56	50	55	-5.1

1 Bilan céréalier: céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans riz

2 Bilan fourrager: produits de meneurie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux

3 En fonction de l'énergie assimilable, selon le bilan alimentaire

4 Froment tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle; sans amidon de froment

5 Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

6 Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

7 Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

8 En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

r Valeurs révisées en se fondant sur la méthode «Bilan alimentaire 08»

Source: Agristat

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2013	2014	2015	2000/02- 2013/15 %
Lait						
CH total	ct. / kg	79.19	66.30	68.23	61.87	-17.3
Lait transformé en fromage	ct. / kg	79.13	70.13	72.32	67.46	-11.6
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr. / kg PM	5.25	6.82	7.37	7.74	39.2
Jeunes vaches T3 QM	fr. / kg PM	6.11	7.19	7.73	8.18	26.0
Taureaux T3 QM	fr. / kg PM	7.65	8.51	8.41	9.04	13.1
Bœufs T3 QM	fr. / kg PM	7.62	8.51	8.41	9.04	13.6
Génisses T3 QM	fr. / kg PM	7.40	8.57	8.39	9.05	17.2
Veaux T3 QM	fr. / kg PM	12.38	13.95	13.74	13.86	11.9
Porcs QM	fr. / kg PM	4.40	4.47	4.15	3.45	-8.6
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr. / kg PM	12.34	11.20	11.65	11.71	-6.6
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct. / pièce	22.76	22.37	22.59	22.11	-1.8
Œufs issus d'élevage en plein air	ct. / pièce	25.46	23.80	24.08	23.21	-6.9
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr. / 100 kg	60.23	51.00	50.50	49.64	-16.4
Blé panifiable, catégorie I	fr. / 100 kg	57.38	49.40	49.00	48.11	-14.9
Blé, fourrager	fr. / 100 kg	45.18	37.20	36.50	36.04	-19.0
Seigle, catégorie A, panifiable	fr. / 100 kg	44.24	40.40	40.40	39.62	-9.3
Orge, fourrager, 67/69	fr. / 100 kg	42.68	34.90	34.50	34.05	-19.2
Avoine, fourrager, 57/ 58	fr. / 100 kg	39.45	31.60	30.00	29.30	-23.2
Maïs grain	fr. / 100 kg	45.70	38.20	37.20	37.56	-17.6
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / 100 kg	45.10	51.71	43.61	50.73	7.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / 100 kg	42.32	46.62	40.67	45.64	4.7
Pommes de terre destinées à la transformation	fr. / 100 kg	41.30	44.18	38.42	43.01	1.4
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr. / 100 kg	79.37	106.62	72.94	80.84	9.4
Betteraves sucrières	fr. / 100 kg	12.21	7.99	7.47	7.05	-38.6
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr. / 100 kg	83.19	88.70	80.30	74.96	-2.3
Tournesols, high oleic	fr. / 100 kg	84.61	98.70	91.90	86.37	9.1
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie ^{9,10,11}	fr. / kg	1.00	1.12	1.02	1.06	6.3
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie ^{9,10,11}	fr. / kg	1.13	1.03	1.02	1.01	-8.4
Poires: Conférence, catégorie ^{9,10,11}	fr. / kg	1.08	1.36	1.15	1.35	20.8
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr. / kg	2.69	3.02	2.52	2.55	1.4
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr. / kg	3.86	6.21	6.18	6.02	59.7
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr. / kg	2.21	2.41	2.20	2.30	5.1
Fraises ¹⁵	fr. / kg	5.61	6.50	6.36	6.41	14.5
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr. / kg	1.09	1.13	1.23	1.26	10.7
Oignons (de garde)	fr. / kg	1.00	0.67	0.77	0.66	-30.0
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	1.75	2.10	2.59	2.59	38.7
Tomates rondes	fr. / kg	2.09	2.18	2.22	2.39	8.3
Laitues pommées	fr. / pièce	0.92	1.12	0.97	1.06	14.1
Choux-fleurs	fr. / kg	2.04	2.52	2.58	2.70	27.5
Concombres pour la salade	fr. / pièce	0.98	1.22	1.11	1.06	15.3

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie / (PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03-2012/15

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus; 2012-2015 toutes les classes, base 5 kg en vrac; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus; 2012-2015 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

Sources:

Lait, oeufs, céréales et oléagineux: OFAG

Bétail de boucherie: Proviande

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits: Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2013	2014	2015	2002/04– 2013/15 %
Lait						
Lait biologique	ct. / kg	89.28	77.49	78.57	77.51	-12.8
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'étaal T3	fr. / kg PM	8.76	8.98	8.73	9.44	3.3
Bœuf de pâturage bio T3	fr. / kg PM	-	10.88	10.89	11.14	-
Bio Natura Beef T3	fr. / kg PM	-	11.26	11.15	11.65	-
Veaux d'étaal T3	fr. / kg PM	13.20	15.50	14.85	15.18	15.0
Porcs de boucherie	fr. / kg PM	6.88	7.21	7.30	7.40	6.2
Agneaux T3	fr. / kg PM	13.10	13.22	13.63	14.54	5.3
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	39.58	41.57	42.38	42.16	6.2
Céréales²						
Blé panifiable	fr. / 100 kg	-	107.40	106.30	105.33	-
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr. / 100 kg	-	114.70	115.10	112.27	-
Blé, fourrager ³	fr. / 100 kg	-	83.60	84.60	84.95	-
Orge, fourrager ³	fr. / 100 kg	-	80.80	81.80	81.01	-
Maïs grain ³	fr. / 100 kg	-	83.70	84.50	85.66	-
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / 100 kg	85.12	104.39	89.76	93.66	12.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / 100 kg	71.95	104.39	88.78	92.68	32.4
Pommes de terre destinées à la transformatio	fr. / 100 kg	72.20	79.02	74.15	78.86	7.1
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr. / 100 kg	108.57	202.63	149.39	148.51	53.7
Oléagineux²						
Tournesol	fr. / 100 kg	-	162.30	157.70	150.29	-
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr. / kg	1.93	2.23	2.23	2.32	17.1
Oignons (de garde)	fr. / kg	2.98	3.10	3.27	3.17	6.7
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	3.43	4.20	4.48	4.63	29.3
Tomates rondes	fr. / kg	3.26	4.02	3.79	4.20	22.8
Laitues pommées	fr. / pièce	1.40	1.75	1.51	1.55	14.5
Choux-fleurs	fr. / kg	3.51	3.81	3.83	4.66	16.8
Concombres pour la salade	fr. / pièce	1.45	1.76	1.67	1.70	17.9

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁵ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

Sources:

Lait, Œufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, sans le bio

Produit	Unité	2013	2014	2015	2014 2015	Part de marché en quantité sur l'en- semble du segment (2015)
					%	%
Lait¹ et produits laitiers^{2,3,4,5}						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr. / l	-	1.45	1.44	-0.90	1.9
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr. / l	-	1.25	1.23	-1.80	73.9
Lait «drink» pasteurisé, emballé	fr. / l	-	1.49	1.44	-3.10	0.6
Lait écrémé UHT	fr. / l	-	1.16	1.17	1.30	1.6
Emmentaler surchoix	fr. / kg	-	17.76	17.00	-4.30	0.1
Gruyère surchoix	fr. / kg	-	19.99	23.34	16.80	0.0
Tilsiter surchoix	fr. / kg	-	13.74	13.95	1.50	0.7
Camembert 60% (ES)	fr. / kg	-	19.04	18.93	-0.60	0.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr. / kg	-	18.56	17.90	-3.60	0.7
Mozzarella	fr. / kg	-	8.45	8.28	-2.00	25.0
Beurre de choix	fr. / kg	-	13.35	12.81	-4.00	35.6
Le beurre (beurre de cuisine)	fr. / kg	-	12.91	12.75	-1.20	37.6
Crème entière, emballée	fr. / l	-	6.11	5.88	-3.80	55.5
Crème à café, emballée	fr. / l	-	4.02	3.94	-2.10	32.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr. / kg	-	3.68	3.65	-0.80	43.4
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr. / kg	-	33.75	35.37	4.80	3.2
Steak	fr. / kg	-	26.39	26.44	0.20	1.5
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	16.88	16.49	-2.30	1.4
Viande hachée	fr. / kg	-	9.75	11.77	20.70	1.9
Viande de veau⁶						
Côtelettes	fr. / kg	-	39.43	36.34	-7.80	0.3
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	24.99	24.89	-0.40	1.0
Ragoût	fr. / kg	-	19.25	19.23	-0.10	1.0
Viande de porc⁸						
Entrecôte	fr. / kg	-	11.77	11.38	-3.30	2.7
Steak	fr. / kg	-	17.77	14.69	-17.30	1.6
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	11.27	10.35	-8.20	0.8
Ragoût d'épaule	fr. / kg	-	10.50	9.22	-12.20	0.9
Viande d'agneau suisse, fraîche⁶						
Gigot abec l'os du bassin	fr. / kg	-	19.76	20.78	5.20	0.2
Côtelettes	fr. / kg	-	45.84	42.74	-6.80	0.0
Poulets⁶						
suisse, frais	fr. / kg	-	7.14	7.22	1.10	1.3
Poitrine	fr. / kg	-	18.98	18.93	-0.30	5.7
Cuisse	fr. / kg	-	8.30	8.79	5.90	3.3
Œufs⁷						
Œufs frais d'élevage au sol	ct. / pièce	40.56	40.70	41.26	1.4	15.2
Œufs cuits d'élevage au sol	ct. / pièce	51.2	51.22	49.55	-3.3	6.3
Œufs frais d'élevage en plein air	ct. / pièce	43.68	43.24	43.67	1.0	21.7
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct. / pièce	64.76	64.34	63.50	-1.3	1.0
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct. / pièce	31.49	30.67	28.95	-5.6	39.5
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct. / pièce	42.69	42.27	41.37	-2.1	14.7
Pommes de terre⁸						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	1.29	1.25	1.27	1.6	27.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / kg	1.26	1.06	1.19	12.3	3.0
Raclette	fr. / kg	1.29	1.15	1.23	7.0	7.5
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr. / kg	1.1	1.26	1.23	-2.4	14.6
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	2.27	1.69	1.74	3.0	3.2
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁹						
Carottes (de garde)	fr. / kg	1.42	1.66	1.62	-2.7	25.2
Oignons (de garde)	fr. / kg	1.78	2.36	2.45	3.5	2.2
Tomates rondes	fr. / kg	1.7	2.69	2.80	3.9	25.6
Laitues pommées ¹⁰	fr. / kg	-	4.78	4.96	3.6	2.0
Choux-fleurs	fr. / kg	2.72	2.56	2.59	1.2	3.1
Concombres pour la salade ¹¹	fr. / kg	2.4	2.88	2.92	1.3	7.0

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le commerce de gros

⁷ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le commerce de gros

⁸ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁹ Part de marché calculée pour les légumes frais vendus dans le commerce de gros

¹⁰ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3kg

¹¹ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5kg

Sources:

Grossopanel AG, Stans

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, bio

Produit	Unité	2013	2014	2015	2014	Part de marché en quantité sur l'en- semble du segment (2015)
					2015	
Viande de bœuf¹						
Entrecôte, en tranches	fr. / kg	-	48.50	47.2	-2.7	>0,1
Viande hachée	fr. / kg	-	17.35	19.2	10.8	>0,1
Viande de veau¹						
Côtelettes, coupées	fr. / kg	-	42.72	42.0	-1.7	>0,1
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	23.82	21.4	-10.0	>0,1
Ragoût	fr. / kg	-	28.16	25.8	-8.2	>0,1
Viande de porc¹						
Rôti d'épaule	fr. / kg	-	19.60	-	-	-
Oeufs²						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	63.46	59.93	62.6	4.5	1.2
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	2.16	2.26	2.4	4.6	>0,1
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	2.76	2.72	2.6	-3.5	>0,1
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁴						
Carottes (de garde)	fr. / kg	3.24	3.01	2.8	-8.0	>0,1
Oignons (de garde)	fr. / kg	3.96	4.20	4.1	-3.3	>0,1
Tomates rondes	fr. / kg	2.56	6.02	5.9	-2.8	>0,1
Laitues pommées ⁵	fr. / kg	-	9.46	9.7	3.0	>0,1
Choux-fleurs	fr. / kg	5.36	6.34	6.5	3.0	>0,1
Concombres pour la salade ⁶	fr. / kg	4.27	6.77	6.1	-9.3	>0,1

¹ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le commerce de gros

² Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le commerce de gros

³ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour les légumes frais vendus dans le commerce de gros

⁵ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3kg

⁶ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5kg

Sources:

Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2013	2014	2015	2000/02- 2013/15 %
Laït et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr. / l	1.55	1.45	1.49	1.46	-5.6
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr. / l	1.55	1.26	1.32	1.29	-16.8
Lait «drink» pasteurisé, emballé	fr. / l	1.55	1.42	1.46	1.44	-7.0
Lait écrémé UHT	fr. / l	1.44	1.49	1.53	1.48	4.4
Emmentaler surchoix	fr. / kg	20.37	16.72	18.61	19.09	-10.9
Gruyère surchoix	fr. / kg	20.47	19.06	19.44	19.39	-5.7
Tilsiter surchoix	fr. / kg	17.66	15.14	16.58	16.81	-8.4
Camembert 60% (ES)	fr. / 125 g	2.68	2.33	2.38	2.33	-12.6
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr. / 150 g	3.50	3.37	3.42	3.40	-2.9
Mozzarella	fr. / 150 g	2.35	1.47	1.52	1.49	-36.4
Beurre de choix	fr. / 200 g	3.10	2.98	3.04	2.99	-2.9
Le beurre (beurre de cuisine)	fr. / 250 g	3.01	3.05	3.15	3.03	2.2
Crème entière, emballée	fr. / 1/2 l	4.89	3.27	3.34	3.22	-32.9
Crème à café, emballée	fr. / 1/2 l	2.52	1.82	1.84	1.79	-27.8
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr. / 180 g	0.69	0.57	0.56	0.56	-18.2
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr. / kg	49.80	65.51	67.18	69.14	35.1
Steak	fr. / kg	38.77	46.66	45.48	45.68	18.5
Rôti d'épaule	fr. / kg	26.68	31.86	31.73	32.00	19.4
Viande hachée	fr. / kg	15.47	16.56	18.10	17.99	13.4
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr. / kg	40.89	50.49	51.44	54.48	27.5
Rôti d'épaule	fr. / kg	34.44	36.66	39.02	40.26	12.2
Ragoût	fr. / kg	28.68	34.83	37.33	37.73	27.7
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr. / kg	20.31	20.94	19.82	19.23	-1.6
Steak	fr. / kg	26.06	26.60	26.25	23.81	-1.9
Rôti d'épaule	fr. / kg	19.09	18.22	18.62	17.48	-5.1
Ragoût d'épaule	fr. / kg	18.02	17.91	18.42	16.98	-1.4
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr. / kg	27.85	34.12	36.01	34.52	25.3
Côtelettes, coupées	fr. / kg	34.21	35.33	36.16	35.87	4.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr. / kg	28.62	30.53	31.18	29.83	6.6
Cervelat	fr. / 100 g	1.16	0.98	1.07	1.02	-11.6
Saucisses de Vienne	fr. / 100 g	1.56	1.43	1.50	1.43	-7.1
Saucisse de veau	fr. / 100 g	1.76	1.68	1.73	1.78	-1.5
Salami suisse I, coupé	fr. / 100 g	3.82	4.85	4.92	4.90	27.9
Poulet						
suisse, frais	fr. / kg	8.99	9.05	8.81	8.92	-0.7
Poitrine	fr. / kg	-	31.94	29.80	29.01	-
Cuisse	fr. / kg	-	12.99	11.15	11.36	-
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct. / pièce	47.76	45.05	45.13	44.30	-6.1
Œufs cuits d'élevage au sol	ct. / pièce	57.01	60.23	59.87	59.44	5.0
Œufs frais d'élevage en plein air	ct. / pièce	61.99	61.77	63.24	62.63	0.9
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct. / pièce	75.40	82.65	83.74	81.38	9.5
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct. / pièce	31.00	30.15	28.89	27.45	-7.0
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct. / pièce	39.97	33.87	32.00	32.77	-17.7
Farine et pain²						
Farine bise	fr. / kg	-	1.92	1.87	1.93	-
Farine mi-blanche	fr. / kg	-	1.95	1.98	2.02	-
Farine blanche	fr. / kg	-	1.76	1.76	1.81	-
Farine dans le segment des bas prix	fr. / kg	-	0.90	0.89	0.90	-
Pain bis	fr. / kg	-	2.24	2.26	2.32	-
Pain mi-blanc	fr. / kg	-	2.33	2.35	2.40	-
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	1.96	1.67	1.54	1.56	-18.7
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / kg	1.79	1.67	1.66	1.64	-7.1
Raclette	fr. / kg	1.79	1.82	1.60	1.64	-5.5
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr. / kg	1.71	1.62	1.56	1.62	-6.7
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	1.82	2.29	1.75	1.96	9.9
Sucre cristallisé	fr. / kg	1.43	1.19	1.18	1.04	-20.7
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie f ⁵	fr. / kg	3.57	3.34	3.43	3.25	-8.1
Poires, Conférence, catégorie f ⁵	fr. / kg	3.53	3.90	3.73	3.61	4.2
Abricots, catégorie f ⁵	fr. / kg	5.50	7.02	7.29	6.55	26.7
Cerises, catégorie f ⁵	fr. / kg	9.27	11.08	10.56	11.06	22.1
Pruneaux, catégorie f ⁵	fr. / kg	3.96	4.55	4.29	4.25	13.5
Fraises	fr. / kg	10.03	12.61	12.74	12.06	24.3
Légumes⁴						
Carottes (de garde)	fr. / kg	2.00	2.39	2.49	2.30	19.7
Oignons (de garde)	fr. / kg	2.20	2.40	2.42	2.28	7.5
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	3.59	4.65	4.94	4.59	31.6
Tomates rondes	fr. / kg	3.48	3.76	3.79	3.72	8.0
Laitues pommées	fr. / pièce	1.72	1.84	1.72	1.52	-1.5
Choux-fleurs	fr. / kg	3.95	4.15	3.89	3.82	0.1
Concombres pour la salade	fr. / pièce	1.60	1.52	1.42	1.22	-13.4

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 - 2012/15

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2013	2014	2015	2002/04- 2013/15 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	-	1.76	1.78	1.78	-
Lait entier UHT standardisé	1 l	-	1.79	1.81	1.80	-
Lait «drink» pasteurisé, emballé	1 l	-	1.73	1.78	1.78	-
Emmentaler	1 kg	-	18.93	19.34	19.77	-
Gruyère	1 kg	-	20.51	21.73	21.63	-
Tilsiter	1 kg	-	19.66	19.73	19.80	-
Mozzarella	150 g	-	2.22	2.13	2.10	-
Beurre de choix	200 g	-	3.73	3.78	3.79	-
Crème entière, emballée	2 dl	-	2.61	2.63	2.63	-
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	-	0.75	0.74	0.75	-
Viande de bœuf¹						
Entrecôtes, en tranches	fr. / kg	-	75.36	78.74	82.38	-
Steak	fr. / kg	-	53.62	54.66	54.90	-
Viande de veau¹						
Steak d'aloyau	fr. / kg	-	83.72	84.21	86.29	-
Steak	fr. / kg	-	81.12	83.43	83.64	-
Viande de porc¹						
Tranches, filet	fr. / kg	-	44.15	45.47	43.87	-
Côtelettes, coupées	fr. / kg	-	25.44	26.05	26.61	-
Steak	fr. / kg	-	39.03	39.11	38.88	-
Produit à base de viande¹						
Saucisses de Vienne	fr. / 100 g	-	1.71	1.80	1.95	-
Saucisse de veau	fr. / 100 g	-	5.23	5.31	5.30	-
Salami suisse I, coupé	fr. / 100 g	-	2.27	2.29	2.26	-
Poulet¹						
suisse, frais	fr. / kg	-	18.69	18.74	18.81	-
Poitrine	fr. / kg	-	56.56	52.99	53.47	-
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	80.49	81.13	82.12	81.08	1.2
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct. / pièce	92.69	94.23	93.69	95.93	2.1
Pommes de terre²						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr. / kg	2.70	2.93	2.88	2.90	7.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr. / kg	2.84	3.05	3.03	2.93	5.5
Raclette	fr. / kg	3.03	3.08	3.01	2.89	-1.4
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr. / kg	2.69	3.01	3.02	2.79	9.4
Pommes de terre précoces de table	fr. / kg	2.96	4.51	3.19	-	30.2
Fruits³						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr. / kg	5.57	5.99	6.24	5.99	7.9
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr. / kg	5.64	5.98	6.15	6.14	7.0
Abricots, catégorie I ⁵	fr. / kg	8.48	10.45	10.15	10.60	21.5
Cerises, catégorie I ⁵	fr. / kg	12.40	14.95	13.93	14.56	14.2
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr. / kg	6.36	8.66	9.28	9.90	41.8
Fraises	fr. / kg	16.00	14.36	15.02	12.55	-12.6
Légumes³						
Carottes (de garde)	fr. / kg	3.39	3.67	3.87	3.98	13.3
Oignons (de garde)	fr. / kg	5.28	5.68	5.80	5.86	9.5
Céleris-raves (de garde)	fr. / kg	6.16	7.99	8.21	8.38	33.0
Tomates rondes	fr. / kg	6.28	5.60	6.25	6.59	-2.1
Laitues pommées	fr. / pièce	2.65	3.04	2.92	2.71	9.1
Choux-fleurs	fr. / kg	6.48	6.64	6.30	6.65	0.8
Concombres pour la salade	fr. / pièce	2.88	2.60	2.59	2.39	-12.3

¹ 2011: sept. à déc.

² Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005

³ Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

⁴ Pas de pommes de terre précoces bio dans l'échantillon de l'année 2015

⁵ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 - 2012/15

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG

Panier-type non bio¹

Produits	Unité	Pondération	2014	2015	Variation année précédente ² %
Produits laitiers	Fr.		27.45	27.03	-1.5
Lait entier	Fr. / litre	8.6 l	1.40	1.38	-2.0
Gruyère	Fr. / kg	200 g	17.90	17.87	-0.2
Mozzarella	Fr. / kg	210 g	10.15	9.90	-2.5
Emmentaler	Fr. / kg	150 g	16.99	17.28	+1.7
Beurre de choix	Fr. / kg	110 g	15.22	14.97	-1.6
Crème entière	Fr. / litre	4.5 dl	6.69	6.44	-3.7
Yogourt aux fruits	Fr. / kg	500 g	3.14	3.13	-0.3
Yogourt nature	Fr. / kg	350 g	2.44	2.38	-2.4
Viande et produits carnés	Fr.		47.52	47.21	-0.7
Entrecôte de bœuf	Fr. / kg	120 g	67.18	69.14	+2.9
Tranche de bœuf	Fr. / kg	100 g	45.48	45.68	+0.5
Filet de veau	Fr. / kg	60 g	72.41	76.58	+5.8
Tranche de veau (cuisse)	Fr. / kg	40 g	68.12	70.45	+3.4
Filet de porc	Fr. / kg	170 g	36.30	34.52	-4.9
Côtelette de porc	Fr. / kg	210 g	19.82	19.23	-3.0
Tranche de porc (cuisse)	Fr. / kg	180 g	26.25	23.81	-9.3
Salami CH	Fr. / 100g	80 g	4.92	4.90	-0.3
Petites saucisses de Vienne	Fr. / 100g	310 g	1.50	1.43	-4.5
Saucisses de veau	Fr. / 100g	470 g	1.73	1.78	+3.2
Poulet entier	Fr. / kg	720 g	8.81	8.92	+1.2
Blanc de poulet	Fr. / kg	160 g	29.80	29.01	-2.6
Œufs d'élevage en plein air	Fr.		17.26	17.16	-0.6
Emballages de 6	Fr. / oeuf	18 Stk.	0.64	0.63	-1.5
Emballages de 10	Fr. / oeuf	10 Stk.	0.58	0.59	+1.4
Pommes de terre³	Fr.		4.55	4.60	+1.0
À chair ferme	Fr. / kg	1.5 kg	1.55	1.57	+1.4
À chair farineuse	Fr. / kg	650 g	1.63	1.63	0.0
Raclette	Fr. / kg	360 g	1.61	1.64	+1.7
Haute Température	Fr. / kg	370 g	1.60	1.62	+1.0
Fruits³	Fr.		9.58	9.60	+0.2
Pommes Gala classe I	Fr. / kg	630 g	3.35	3.58	+7.1
Bananes	Fr. / kg	1.2 kg	2.89	2.78	-3.5
Oranges	Fr. / kg	890 g	2.69	2.66	-1.2
Kiwis	Fr. / pièce	2.5 Stk.	0.64	0.65	+1.5
Légumes³	Fr.		23.61	24.00	+1.7
Carottes	Fr. / kg	1.2 kg	2.44	2.36	-3.1
Tomates en grappes	Fr. / kg	450 g	3.78	3.76	-0.4
Tomates rondes	Fr. / kg	450 g	3.89	3.94	+1.4
Concombres à salade	Fr. / pièce	1.5 Stk.	1.33	1.29	-3.0
Courgettes	Fr. / kg	370 g	3.85	4.27	+11.0
Laitue iceberg	Fr. / kg	400 g	3.37	3.40	+0.9
Oignons jaunes	Fr. / kg	240 g	2.40	2.31	-3.6
Chou-fleur	Fr. / kg	330 g	3.78	3.97	+5.0
Fenouils	Fr. / kg	260 g	4.10	4.36	+6.3
Brocolis	Fr. / kg	250 g	4.42	4.65	+5.1
Laitue pommée	Fr. / kg	240 g	1.68	1.56	-6.9
Poireaux	Fr. / kg	160 g	4.28	4.55	+6.3
Champignons de Paris	Fr. / kg	210 g	12.05	12.62	+4.7
Betteraves rouges (cuites)	Fr. / kg	180 g	3.96	4.19	+5.8
Céleris-pommes	Fr. / kg	150 g	4.82	4.75	-1.3
Côtes de bettes	Fr. / kg	70 g	5.72	5.73	+0.2
Aubergines	Fr. / kg	150 g	4.43	4.51	+1.7
Doucette	Fr. / kg	60 g	28.92	29.84	+3.2
Farine	Fr.		2.46	2.52	+2.6
Farine blanche	Fr. / kg	1.4 kg	1.76	1.80	+2.6
Total du panier-type	Fr.		132.42	132.12	-0.2

¹ Les données ne portent pas sur la consommation totale, mais sur un choix spécifique de produits (principalement frais) vendus dans le commerce de détail et qui ont fait l'objet des relevés de prix de l'observation du marché. Ces relevés ne comprennent pas les prix des discounters, sauf pour le lait et les œufs.

² Les chiffres figurant en gras indiquent un changement supérieur à 3,5%.

³ Les prix annuels moyens peuvent être basés en partie sur les prix mensuels calculés.

Source: OFAG, secteur Observation du marché; Nielsen Suisse, OFAG Retail-/Panel de consommateurs

Konsumentenpreise Warenkorb Bio¹

Produkt	Einheit	Gewichtung	2014	2015	Veränderung Vorjahr ²
					%
Milch	Fr.		36.91	36.88	-0.1
Vollmilch	Fr. / Liter	8.6 l	1.80	1.79	-0.3
Gruyère	Fr. / kg	200 g	21.73	21.63	-0.5
Mozzarella	Fr. / kg	210 g	14.17	14.02	-1.1
Emmentaler	Fr. / kg	150 g	19.34	19.77	+2.3
Vorzugsbutter	Fr. / kg	110 g	18.91	18.95	+0.2
Vollrahm	Fr. / Liter	4.5 dl	13.17	13.14	-0.2
Fruchtjoghurt, Beeren	Fr. / kg	500 g	4.13	4.15	+0.3
Joghurt nature	Fr. / kg	350 g	3.32	3.33	+0.3
Fleisch	Fr.		67.57	68.13	+0.8
Rindsentrecôte	Fr. / kg	120 g	78.74	82.38	+4.6
Rindsplätzli à la minute	Fr. / kg	100 g	54.66	54.90	+0.4
Kalbsnierstücksteak	Fr. / kg	60 g	84.21	86.29	+2.5
Kalbsplätzli Stotzen	Fr. / kg	40 g	83.43	83.64	+0.3
Schweinsnierstücksteak	Fr. / kg	170 g	45.47	43.87	-3.5
Schweinskoteletten	Fr. / kg	210 g	26.05	26.61	+2.1
Schweinsstotzenplätzli	Fr. / kg	180 g	39.11	38.88	-0.6
Salami CH	Fr. / 100g	80 g	5.31	5.30	-0.2
Wienerle	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	+8.2
Kalbsbraten	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	-1.4
Poulet	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	+0.4
Poulet	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	+0.9
Eier Frisch	Fr.		1.88	1.87	-0.7
In 6er-Pack	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	+0.1
In 10er-Pack	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	-2.3
Speisen	Fr.		1.88	1.87	-2.5
Festkörner	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	-1.3
Mehliges Gebäck	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	-4.3
Raclette	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	-3.3
Hochtechnologie	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	-3.2
Früchte	Fr.		1.88	1.87	-0.3
Äpfel, verschiedene Sorten	Fr. / kg	100 g	1.88	1.87	+1.6
Bananen	Fr. / kg	1.2 kg	3.07	3.11	+1.2
Orangen	Fr. / kg	890 g	3.41	3.29	-3.5
Kiwi	Fr. / Stück	2.5 Stk.	0.73	0.71	-2.1
Gemüse³	Fr.		38.60	37.84	-2.0
Karotten	Fr. / kg	1.2 kg	3.87	3.98	+2.9
Tomaten rund	Fr. / kg	450 g	6.25	6.59	+5.3
Tomaten Rispe	Fr. / kg	450 g	6.36	6.26	-1.6
Salatgurke	Fr. / Stück	1.5 Stk.	2.59	2.39	-8.0
Zucchetti	Fr. / kg	370 g	6.18	6.50	+5.3
Eisbergsalat	Fr. / kg	400 g	7.11	6.60	-7.1
Zwiebeln (gelb)	Fr. / kg	240 g	5.80	5.86	+1.0
Blumenkohl	Fr. / kg	330 g	6.30	6.65	+5.6
Fenchel	Fr. / kg	260 g	6.90	6.70	-2.9
Broccoli	Fr. / kg	250 g	6.93	6.92	-0.2
Kopfsalat	Fr. / kg	240 g	2.92	2.71	-7.3
Lauch grün	Fr. / kg	160 g	7.40	7.64	+3.2
Champignons	Fr. / kg	210 g	15.62	13.86	-11.3
Randen gedämpft	Fr. / kg	180 g	4.88	4.86	-0.3
Knollensellerie	Fr. / kg	150 g	8.21	8.38	+2.1
Krautstiel	Fr. / kg	70 g	7.61	7.47	-1.9
Aubergine	Fr. / kg	150 g	7.40	6.90	-6.7
Nüsslisalat	Fr. / kg	60 g	38.07	35.27	-7.3
Mehl	Fr.		4.13	4.30	+4.1
Weissmehl	Fr. / kg	1.4 kg	2.95	3.07	+4.1
Warenkorb Total	Fr.		190.65	190.16	-0.3

FEHLT IN FRANZ-PDFS

¹Es wird nicht der Gesamtkonsum angeschaut, sondern eine spezifische Auswahl von (vorwiegend Frische-)Produkten, bei welchen die Marktbeobachtung Preiserhebungen im Detailhandel durchführt. Die Detailhandelspreiserhebungen enthalten keine Discounterpreise, ausser für Milch und Eier werden auch Discounterpreise einbezogen.

² Bei allen Fett markierten Zahlen ist die Veränderung grösser als 3.5%.

Quelle: BLW, Fachbereich Marktbeobachtung; Nielsen Schweiz, BLW Retail-/Konsumentenpanel

³ Die gemittelten Jahrespreise können aus kalkulierten Monatspreisen zusammengesetzt sein.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2013	2014	2015 ¹	2000/02- 2013/15
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	147 462	141 052	141 417	-19.1
Céréales panifiables	96 527	84 445	82 227	81 827	-13.9
Blé	91 045	79 134	76 707	75 931	-15.1
Epeautre	1 878	3 250	3 541	3 907	89.8
Amidonner, engrain	46	177	50	67	113
Seigle	3 518	1 861	1 899	1 890	-46.5
Méteil de céréales panifiable	39	23	30	32	-27.4
Céréales fourragères	82 049	63 017	58 825	59 590	-26.3
Blé	-	6 517	6 430	6 381	
Orge	42 916	28 574	26 818	27 986	-35.2
Avoine	4 342	1 675	1 494	1 556	-63.7
Méteil de céréales fourragères	311	207	182	192	-37.7
Maïs grain	22 280	16 859	15 713	15 322	-28.4
Triticale	12 201	9 147	8 130	8 090	-30.7
Millet	-	38	58	63	
Légumineuses	3 514	4 111	4 329	5 016	27.6
Pois protéagineux	3 165	3 619	3 759	4 355	23.6
Féveroles	294	426	493	556	67
Lupins	55	66	77	105	50.3
Cultures sarclées	34 229	31 558	32 965	31 180	-6.8
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 039	11 341	10 891	-19.6
Betteraves sucrières	17 886	19 893	21 040	19 759	13.1
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	626	584	530	-77.2
Oléagineux	18 535	27 106	28 686	29 769	53.9
Colza	13 126	21 726	23 184	23 432	73.6
Tournesol	4 389	3 927	3 957	4 568	-5.4
Soja	989	1 407	1 496	1 719	55.8
Courges à huile	32	46	49	50	52.6
Matières premières renouvelables	1 304	558	6	21	-85
Colza	1 137	519	0	0	-84.8
Tournesol	35	33	0	0	-68.6
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	6	6	21	-91.7
Légumes de plein champ	8 489	9 944	10 432	10 865	22.7
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 334	46 399	45 904	13.7
Jachères vertes et florales	3 392	2 608	2 657	3 014	18.6
Autres terres ouvertes	1 770	2 147	4 948	5 630	139.6
Terres ouvertes	290 462	271 828	271 474	272 816	-6.3
Prairies artificielles	117 671	131 073	127 953	125 060	8.8
Autres	2 427	752	800	477	-72.1
Terres arables total	410 560	403 653	400 227	398 353	-2.4
Cultures fruitières	6 913	6 407	6 306	6 280	-8.4
Vigne	15 053	14 883	14 835	14 793	-1.4
Roseaux de Chine	257	240	178	142	-27.4
Prairies naturelles, pâturages	627 938	609 686	613 155	612 901	-2.6
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	15 054	16 482	17 009	55.4
Surface agricole utile	1 071 131	1 049 923	1 051 183	1 049 478	-1.95

¹provisoire

Sources: viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2013	2014	2015 ¹	2000/02– 2013/15 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	480 552	471 527	455 368	-7.2
Crème	t	68 213	70 820	69 080	70 461	2.8
Beurre	t	40 247	46 630	48 436	46 844	17.5
Poudre de lait	t	47 152	48 101	57 009	50 454	10.0
Fromage	t	166 668	182 705	185 331	188 806	11.4
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	111 926	112 900	112 153	11.1
Viande de veau	t PM	34 202	31 026	30 301	29 103	-11.9
Viande de porc	t PM	231 645	235 483	242 024	241 322	3.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 798	4 940	4 776	-16.4
Viande de chèvre	t PM	534	508	466	549	-5.0
Viande de cheval	t PM	1 164	747	691	650	-40.2
Volaille	t poids de vente	29 435	51 013	54 023	55 647	82.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	812	837	868	21.7
Céréales		1 112 267	837 936	963 545	891 386	
blé tendre	t	521 667	413 068	474 338	456 774	-14.0
blé fourrager	t	-	53 498	60 406	55 703	
Seigle	t	20 833	10 257	12 939	11 918	-44.0
Orge	t	255 500	164 839	201 091	197 842	-26.0
Avoine	t	22 533	7 934	8 444	7 772	64.0
Maïs grain	t	206 333	123 916	138 474	95 427	-42.0
Triticale	t	75 067	50 424	50 477	49 911	-33.0
Autres	t	10 333	14 000	17 376	16 039	53.0
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	363 800	504 000	365 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 376 289	1 924 260	1 355 710	20.0
Oléagineux		59 956	85 202	107 949	101 199	
Colza	t	43 684	72 510	93 945	87 004	93.0
Tournesol	t	12 972	8 641	9 730	9 782	-27.0
Autres	t	3 300	4 051	4 274	4 413	28.0
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	109 242	117 479	122 529	17. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 764	19 843	16 839	12.6 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	6 565	7 490	5 530	339.6 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	1 643	3 412	2 194	33.5 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 330	3 826	3 147	42.1 (3)
Fraises	t	5 064	6 995	8 725	7 326	51.7
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.)		56 474	60 458	60 940	63 815	9.3
Oignons (tous)	t	26 126	40 459	39 209	39 123	51.6
Céleris-raves	t	10 359	10 662	10 885	10 861	4.3
Tomates (toutes)	t	30 398	50 399	48 807	45 728	58.9
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 646	14 429	13 818	-15.4
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 309	7 263	8 169	17.1
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	12 493	13 754	14 472	53.8
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	440 904	489 721	454 443	-19.6
Vin blanc	hl	613 076	397 725	443 928	396 006	-32.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 - 2012/15

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviform

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2013		2014		2015		2000/02– 2013/15	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 725	21 742	3 054	22 567	3 767	23 474	18 402	- 1.4
Yoghourts	3 494	148	5 156	11 442	4 875	10 505	4 882	10 453	42	7 197.3
Crème	918	246	1 814	1 783	1 322	1 422	3 350	1 582	135	547.8
Beurre	447	4 960	61	640	3 126	207	1 890	191	278	- 93.0
Poudre de lait	11 688	1 076	5 658	469	11 717	489	8 536	622	-26	- 51.0
Fromage et séché	52 295	31 087	62 883	52 149	63 677	53 845	64 231	55 432	22	73.1
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	1 788	25 813	4 638	23 200	4 246	22 563	306	204.0
Viande de veau	0	1 115	63	573	36	632	56	661	-	- 44.2
Viande de porc	249	9 753	1 449	14 892	2 404	13 630	2 326	9 174	727	28.8
Viande de mouton	0	6 940	3	5 960	1	6 161	1	6 739	-	- 9.4
Viande de chèvre	0	359	9	227	0	270	0	264	-	- 29.3
Viande de cheval	0	4 117	0	4 209	0	3 448	0	3 241	-	- 11.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 753	44 532	1 389	46 266	905	46 872	307	7.3
Sous-produits d'abattage ³			19 865	16 827	19 264	17 494	18 707	16 558	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	0	24 831	83	32 483			0	594	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	582	73 682	700	71 931		73 344	669	110.0
Céréales										
Blé	74	284 629	167	436 837	908	419 905	1 551	397 284	1 082	46.0
Seigle	1	7 250	51	10 293	0	5 856	4	4 976	1 733	- 2.8
Orge	11	52 079	534	61 267	503	91 129	371	68 988	4 166	41.0
Avoine	5 540	50 469	1	44 559	10	44 934	7	48 581	-99	- 8.8
Maïs grain	196	26 496	187	103 998	153	140 922	173	131 495	-13	373.0
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 326	48 530	3 821	40 161	4 395	37 810	16	35.0
Sucre	152 572	188 008	143 752	152 787	156 607	145 490	113 822	95 458	-10	- 30.0
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	529	43 629	542	41 110	3 081	36 802	1	- 62.0
Huiles et graisses	7 327	95 762	1 550	126 595	1 581	126 150	1 736	124 150	1	31.5
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 322	11 181	1 882	6 826	1 168	6 361	12	- 14.5
Poires ^{1,2}	125	8 786	90	11 709	245	9 082	58	7 260	-17	- 0.2
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 859	100	7 621	62	9 421	187	- 10.5
Cerises ^{1,2}	7	3 373	17	3 773	137	3 772	13	3 064	512	- 0.2
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	80	7 537	69	5 746	34	6 422	277	29.6
Fraises	23	11 424	30	14 333	13	13 022	38	14 421	16	21.9
Raisins	60	38 447	110	35 145	118	31 970	39	34 018	48	- 12.3
Agrumes	107	124 102	112	135 812	231	133 525	205	143 983	71	11.0
Bananes	3	73 363	3	82 901	7	85 412	0	88 619	34	16.7
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	3	9 568	1	5 951	1	10 002	-94	26.2
Oignons (tous)	51	6 432	345	2 584	42	2 724	151	2 777	254	- 58.1
Céleris-raves	0	287	0	216	1	496	0	255		12.4
Tomates (toutes)	25	42 449	227	37 009	169	36 885	67	39 064	525	- 11.3
Laitues pommées (feuilles de chêne)	3	2 537	0	3 520	2	3 797	0	3 305	-80	39.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	5	9 363	13	8 923	18	8 762	1 098	- 0.6
Concombres (à salade / nostrano)	21	17 046	1	16 159	4	16 444	14	16 608	-70	- 3.8
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	10 727	1 271 667	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993		
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 357	307 006	6 189	336 613	5 094	353 013		

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03–2012/15

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources:

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux et vin: DGD

Fruits et légumes: statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre: réservesuisse

Volaille: Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2013	2014	2015 ¹	2000/02– 2013/15
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation	84.63	64.98	62.30	59.10	-26.6
Boissons lactées	3.53	8.89	9.40	9.90	160.3
Yoghourts	16.57	17.84	17.50	17.00	4.9
Beurre	5.93	5.47	5.50	5.30	-8.6
Crème	9.27	8.61	8.30	8.20	-10.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.05	21.40	21.50	8.6
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.50	11.47	11.24	11.5
Viande de veau	3.75	3.02	2.92	2.77	-22.6
Viande de porc	25.39	23.46	23.66	22.77	-8.3
Viande de mouton	1.51	1.15	1.19	1.23	-21.2
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.08	0.08	-25.0
Viande de cheval	0.64	0.56	0.46	0.43	-24.1
Volaille	9.46	11.42	11.92	12.08	24.9
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	178	178	174	-6.0
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	45.70	45.40	45.40	4.7
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	41.60	39.00	39.00	-1.5
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.70	17.90	17.90	19.0
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.63	14.86	15.34	2.0
Poires ³	3.32 (2)	3.36	3.48	2.89	-5.3
Abricots ³	1.46 (2)	1.76	1.82	1.79	22.5
Cerises ³	.71 (2)	0.66	0.86	0.63	-5.9
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.33	1.15	1.15	15.0
Fraises	2.27	2.62	2.64	2.61	15.5
Agrumes	17.09	16.67	16.18	17.27	-2.2
Bananes	10.11	10.18	10.37	10.64	2.9
Légumes (frais)					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.60	8.12	8.87	-2.3
Oignons (tous)	4.49	5.25	5.09	5.01	13.9
Céleris-raves	1.47	1.34	1.32	1.31	-10.0
Tomates (toutes)	10.07	10.71	10.38	10.18	3.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.11	2.21	2.06	-19.2
Choux-fleurs (tous)	2.15	2.05	1.96	2.03	-6.4
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.52	3.51	3.73	27.5
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	22.47	21.65	21.08	-23.1
Vin blanc (en l)	12.45	11.01	10.70	10.56	-13.6
Vin total (en l)	40.73	33.48	32.35	31.64	-20.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 - 2012/15

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente: production indigène (fruits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

Sources:

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux: USP

Œufs: Aviforum

Viande: Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin: OFAG

Pommes de terre: swisspatat

Sucre: USP

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2013	2014	2015	2000/02–
	t	t	t	t	2013/15 %
Pommes de terre	0	363 800	504 000	389 100	
Pommes de terre de table	169 433	174 700	175 100	156 300	-0.4
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	146 500	150 900	141 000	14.6
Semences	28 300	21 000	23 100	20 100	-24.3
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	21 600	144 500	61 400	-46.9
Transformation en aliments pour animaux	71 633				
Pommes et poires à cidre suisses					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	73 883	92 379	73 606	-45.8 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	73 883	92 379	73 606	-45.8 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	6 437	5 456	4 955	-38.5 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	0	0	-100. (2)
concentré de jus	140 271 (1)	65 291	75 957	67 203	-48.8 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	2 155	10 964	1 448	178.4 (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	0	0	-100. (2)
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	8 619	8 508	8 821 (3)	-54.7 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	3 801	8 422	7 759 (3)	-43.6 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	26 696	29 338	29 244	-1.5
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	4 919	5 010	4 592	-24.7
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	17 074	20 158	18 959	50.2

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2012/15

³ Provisoire, état au 16.09.2016

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Régie fédérale des alcools

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Utilisation de lait par groupe de produits (équivalents lait ; EL)

Produit	2000/02	2013	2014	2015	2000/02– 2013/15
	t	t	t	t	%
Fromage	1 375 908	1 463 090	1 480 970	1 461 319	6.7
Fromage blanc, séché	19 366	23 251	25 947	31 299	38.6
Lait de consommation	459 605	408 784	405 559	392 304	-12.5
Crème de consommation	258 197	286 420	281 120	289 492	10.6
Yogourt	70 003	113 681	115 287	113 880	63.3
Autres produits laitiers frais (y compris glace)	84 282	106 444	106 578	103 551	25.2
Produits laitiers de longue conservation	331 579	326 734	381 021	358 382	7.2
Beurre	476 737	539 606	572 467	559 480	16.9
Autre transformation	122 375	160 601	171 583	176 470	38.6

1 EL correspond à 1 kg lait dont la part de matière grasse et de protéines est de 7,3 %

Source: TSM

Production produits laitiers

Produit	2000/02	2013	2014	2015	2000/02– 2013/15
	t	t	t	t	%
Total fromage	166 668	182 705	185 331	188 806	11.4
Fromages frais	35 832	45 234	47 582	53 110	35.8
Mozzarella	12 208	21 645	22 693	23 551	85.4
Autres fromages frais	23 624	23 589	24 889	29 551	10.1
Fromages à pâte molle	6 848	6 385	6 182	6 013	-9.6
Tommes	1 229	1 881	1 893	1 857	52.7
Fromages à pâte blanche persillée, mi-gras à gras	2 122	930	897	871	-57.6
Autres fromages à pâte molle	3 497	3 574	3 392	3 285	-2.3
Fromages à pâte mi-dure	47 176	61 697	63 259	63 891	33.4
Appenzeller	8 505	9 280	8 831	8 782	5.4
Tilsit	6 135	3 141	3 142	3 182	-48.6
Fromage à raclette	11 871	13 112	12 698	13 629	10.7
Autres fromages à pâte mi-dure	20 665	36 164	38 588	38 298	82.4
Fromages à pâte dure	76 215	68 260	67 153	64 034	-12.8
Emmentaler	42 171	23 156	20 259	18 843	-50.8
Gruyère	26 072	29 351	29 420	28 552	11.6
Sbrinz	2 940	1 751	1 613	1 546	-44.3
Autres fromages à pâte dure	5 032	14 002	15 861	15 093	197.8
Spécialités¹	663	1 129	1 155	1 210	75.7
Total produits laitiers frais	704 033	746 658	739 820	721 607	4.5
Lait de consommation	505 764	480 552	471 527	455 368	-7.2
Autres	198 270	266 106	268 293	266 239	34.6
Total beurre	40 247	46 631	48 436	46 844	17.5
Total crème	68 213	70 820	69 080	70 461	2.8
Total poudre de lait et lait condensé	47 152	48 101	57 009	50 454	10.0

¹ fromages de brebis et de chèvres pures

Source: TSM

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2015

Produits		Ø 2015			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.68	0.86	1.01	1.46
Beurre	fr./kg	3.79	7.16	5.83	14.97
Yogourt nature	fr./kg	1.16	1.44	1.96	2.38
Mozzarella	fr./kg	5.64	-	7.45	9.90
Emmentaler	fr./kg	9.65	8.98	8.09	17.28
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	5.61	-	7.69	19.23
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	7.34	-	7.08	23.81
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.25	-	9.29	17.99
Entrecôte de bœuf	fr./kg	-	25.88	20.45	69.14
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	25.56	29.14	70.45
Poulet entier	fr./kg	4.96	-	6.65	8.92
Poitrine de poulet	fr./kg	7.49	-	10.64	29.01
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	11.62	-	27.16	41.56
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.88	-	0.95	1.56
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.90	-	1.05	1.64
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.11	1.32	-	1.96
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.04	1.69	1.84	3.25
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.19	2.29	1.97	3.61
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.04	1.37	1.09	2.30
Laitue pommée	fr./unité	0.98	1.09	0.72	1.52
Concombre à salade	fr./unité	0.64	1.07	0.95	1.22
Oignons	fr./kg	0.95	1.74	1.06	2.28

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2015: 1.00 Euro = 1.07 CHF).

Sources: France (F): FranceAgriMer, Agreste France, Insee; Autriche (A): GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Allemagne (D): Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D); Suisse (CH): OFAG Observation du marché

Explications relatives aux données:

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)
Viande: qualité: Label+AQ (CH), Label+traditionnel (EU); couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F); franco magasin; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1-2,5kg (D, CH), 5kg (F), divers (A); diverses variétés; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.

Domaine	2011	2012	2013	2014	2015
Groupe de tâches: agriculture et alimentation	3 663 016	3 711 112	3 705 974	3 692 510	3 667 267
Dans le cadre de l'enveloppe financière	3 370 376	3 441 200	3 438 065	3 429 696	3 385 284
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	134 666	191 902	189 244	184 090	159 564
Améliorations structurelles	83 000	87 000	87 808	89 157	94 659
Crédits d'investissements	13 000	54 000	51 000	45 132	15 283
Aide aux exploitations paysannes	1 021	944	689	837	203
Sélection végétale et élevage	37 646	37 958	37 747	36 973	37 549
Vulgarisation agricole ¹		12 000	12 000	11 991	11 870
Production et ventes	440 805	440 104	450 089	430 739	430 535
Promotion de la qualité et des ventes	55 385	55 900	56 366	59 736	60 797
Economie laitière	295 311	300 738	301 329	295 530	295 436
Economie animale	12 423	11 490	11 846	11 876	11 967
Production végétale	77 686	71 976	80 549	63 597	62 335
Paielements directs	2 794 905	2 809 194	2 798 732	2 814 866	2 795 185
Paielements directs Agriculture				2 814 866	2 795 185
Paielements directs généraux	2 181 905	2 177 894	2 150 471		
Paielements directs écologiques	613 000	631 300	648 261		
En dehors de l'enveloppe financière	292 640	269 912	267 909	262 815	281 982
Administration	55 134	54 577	54 237	55 777	54 664
Vulgarisation ¹	12 039				
Protection des végétaux	1 499	1 907	2 113	2 055	1 310
Exécution et contrôle (Agroscope)	51 189	56 017	55 346	54 807	55 366
Haras	8 082	8 844	8 739	8 654	8 742
Produits agricoles transformés (AFD)	76 321	64 167	70 000	70 000	95 600
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	88 376	84 400	77 475	71 521	66 300
Autres					
Dépenses en dehors de l'agriculture	146 040	145 102	145 488	146 836	150 022
Recherche et développement Agriculture	78 174	80 504	81 967	81 881	85 440
Santé animale	59 123	57 178	55 971	57 596	57 140
FAO	8 743	7 420	7 550	7 359	7 442

Remarque: L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

¹ Les contributions destinées à la vulgarisation sont intégrées à l'enveloppe financière agricole depuis 2012

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2014	Comptes 2015 ¹	Décision 2016
	Fr.	Fr.	Fr.
Production laitière	28 400 000	29 400 000	27 250 000
Fromage Suisse / Etranger	21 000 000	21 400 000	20 200 000
Lait et beurre	7 400 000	8 000 000	7 050 000
Production animale	7 767 029	7 219 483	7 303 000
Viande	6 100 000	5 268 934	5 325 000
Œufs	1 085 472	1 150 000	1 200 000
Animaux sur pied	531 557	800 549	778 000
Miel	50 000	0	0
Production végétale	7 558 640	7 884 490	8 280 700
Légumes	724 000	678 290	800 000
Champignons	200 000	230 000	250 000
Fruits	2 047 187	2 250 000	2 300 000
Céréales	265 194	345 000	309 500
Pommes de terre	573 500	570 000	570 000
Oléagineux	440 000	480 000	480 000
Plantes ornementales	400 000	415 000	420 000
Vin	2 908 759	2 916 200	3 151 200
Agritourisme	320 000	320 000	288 000
Montagne et alpage	0	27 500	0
Mesures communes	2 580 000	2 860 000	2 420 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 080 000	4 080 000
Relations publiques	2 620 000	2 671 500	2 655 720
Projets suprarégionaux	3 003 619	3 030 000	3 030 000
Projets spéciaux	1 000 000	65 000	150 000
Initiative d'exportation²	1 509 157	2 885 431	3 980 000
Fromage	1 129 664	1 963 521	2 950 000
Viande	150 000	703 742	700 000
Plantes ornementales	50 000	55 000	60 000
Produits bio	59 493	43 168	170 000
Génétique bovine	120 000	120 000	100 000
Promotion de la qualité et de la durabilité³	831 969	662 599	498 510
Total	59 670 414	61 106 003	59 935 930

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas

² Jusqu'en 2013 à titre de projets pilotes

³ état mai 2016

Source : OFAG

Dépenses économie laitière

Dénomination	Comptes 2014 fr.	Comptes 2015 fr.	Budget 2016 fr.
Soutien du marché (année civile)			
Supplément pour le lait transformé en fromage	261 800 963	262 104 429	261 500 000
Supplément de non-ensilage	31 195 661	30 892 023	31 500 000
	292 996 624	292 996 452	293 000 000
Administration de la production et de la mise en valeur du lait	2 533 007	2 440 044	2 871 200
	295 529 631	295 436 496	295 871 200

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2015 fr.	Comptes 2015 fr.	Budget 2016 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande	6 622 600	6 536 859	6 588 800
Soutien du marché de la viande			
Contributions au stockage de viande de veau	3 203 000	2 711 829	3 103 000
Soutien du marché des œufs			
Campagne d'œufs cassés	400 000	401 149	400 000
Campagnes de vente à prix réduits	1 500 000	1 427 561	1 507 500
	1 900 000	1 828 710	1 907 500
Laine de mouton			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton		423 399	
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton		444 444	
	800 000	867 843	800 000
Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de	150 000	132 062	150 000
Aide financière pour l'assurance-qualité viande	0	0	0
Total	12 675 600	11 967 418	12 549 300
Contributions aux frais d'élimination	49 553 900	48 398 726	48 788 300
Recettes d'exploitation BDTA	-9 946 200	-9 900 794	-9 924 300
Dépenses d'exploitation BDTA	10 845 700	8 741 215	10 786 100
Taxe perçue à l'abattage	-3 000 000	-2 904 909	-2 937 500

Sources : Comptes d'Etat, OFAG

Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Organisations d'élevage reconnues, état	Races 2015
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
Bovins	23 355 865	24 523 214	23 464 513	6	38
Gestion du herd-book	5 367 864	5 576 010	5 895 288		
Appréciation de la conformation	1 170 472	967 365	999 270		
Contrôle laitier	16 537 159	17 688 140	16 141 455		
Contrôle de la performance carnée	271 804	264 602	286 000		
Contrôles sanitaires	8 566	27 097	142 500		
Chevaux	1 224 290	1 068 550	1 306 700	14	55
Poulains identifiés et enregistrés	1 213 640	1 054 400	1 285 450		
Epreuves de performance	0				
Testage d'étalons en station	9 750	13 000	20 000		
Testage d'étalons sur le terrain	900	1 150	1 250		
Porcs	3 399 997	3 399 750	3 503 120	3	10
Gestion du herd-book	1 224 900	1 190 700	1 220 120		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, Epreuves en station	168 802	186 520	220 000		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)	32 200	48 510	42 000		
Infrastructure	498 845	500 000	500 000		
Moutons	1 947 441	1 908 946	2 119 240	6	18
Gestion du herd-book	1 748 104	1 708 965	1 593 365		
Epreuves de performance d'élevage	199 337	199 981	525 875		
Chèvres et brebis laitières	1 799 975	1 536 279	1 874 213	5	14
Gestion du herd-book	1 347 692	1 100 505	1 155 518		
Contrôle laitier	420 485	403 326	681 775		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	31 798	32 448	36 920		
Camélidés du Nouveau-monde	51 003	55 656	67 000	1	4
Gestion du herd-book	51 003	55 656	67 000		
Abeilles mellifères	249 701	224 286	261 905	1	3
Gestion du herd-book	17 995	15 050	19 600		
Pureté de race des reines	5 273	12 240	7 040		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	740	1 696	1 185		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	154 269	126 280	156 600		
Epreuve de testage	1 674	2 520	7 000		
Station de fécondation A	53 010	51 000	53 200		
Station de fécondation B	16 740	15 500	17 280		
Préservation des races suisses	1 392 342	1 479 203	1 609 079		
Préservation de la race Franches- Montagnes	1 044 900	1 007 500	1 000 000		
Divers projets	347 442	414 052	467 454		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	0	57 651	141 625		
Total	33 420 614	34 195 884	34 205 770		

Sources: Compte d'Etat / Organisations d'élevage

Dépenses production végétale

Dénomination	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016
	Fr.	Fr.	Fr.
Contributions à la culture des champs	60 117 628	59 566 175	62 200 000
Contributions à la surface pour oléagineux	20 369 493	21 266 840	21 300 000
Contributions à la surface pour légumineuses à graines	4 631 034	5 356 042	6 000 000
Contributions à la surface pour plantes à fibres	0	0	0
Contributions à la surface pour betteraves sucrières	33 545 402	31 440 695	33 200 000
Contributions à la surface pour semences (dès 2009)	1 571 699	1 502 598	1 700 000
Mesures pour les fruits	2 644 954	1 936 224	4 601 400
Mise en valeur de fruits	2 644 954	1 936 224	4 601 400
Promotion des produits viticoles	834 909	832 609	868 600
Contrôle de la vendange	834 909	832 609	868 600
Mesure d'allègement vin suisse	0	0	0
Total	63 597 491	62 335 008	67 670 000

Sources: Comptes d'Etat, OFAG

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2015

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2014	Quantité produite certifiée 2015	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
Fromage						
L'Étivaz	AOP	-	70	435	430	OIC
Emmentaler	AOP	2 853	150	20 244	18 843	OIC
Gruyère	AOP	1 994	232	29 420	28 552	OIC
Sbrinz	AOP	90	21	1 520	1 468	ProCert
Tête de Moine	AOP	258	9	2 263	2 274	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	-	41	260	260	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	1 025	100	2 935	3 000	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	123	16	574	585	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	48	454	1 070	1 003	OIC
Walliser Raclette	AOP	377	75	1 644	1 725	OIC
Bloderkäse-Werdenberger Sauerkäse/Liechtensteiner Sauerkäse	AOP	18	3	21	25	ProCert
Glarner Alpkäse	AOP	-	14	16	102	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP	-	17	1 080	2 733	ProCert
Longeole	IGP	-	13	25	25	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	-	11	47.7	47.7	OIC
Walliser Trockenfleisch	IGP	-	35	584	544	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP	-	10	120	120	OIC
Saucisse neuchâteloise						
Saucisson vaudois	IGP	-	23	961	794	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	-	24	634	545	ProCert
St. Galler Bratwurst/	IGP	-	13	3 467	3 650	OIC
St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	-	-	-	-	ProCert SQS q.inspecta
Glarner Kalberwurst	IGP	-	-	36	39	ProCert q.inspecta
Spiritueux						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	-	2	92 608	79 243	OIC
Abricotine / Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOP	-	1	9 451	9 586	OIC
Damassine	AOP	-	8	170.5	170.5	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP	-	5	0	350	ProCert
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOP	-	16	35	36	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	3	1	70	70	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOP	60	60	626	616	OIC
Munder Safran	AOP	-	17	0,001	0,002	OIC
Poire à Botzi	AOP	13	4	45	46	ProCert

Source: OFAG

Résultats des mises en adjudication pour la période contingente 2015

Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudication, moyenne	Part du contingent tarif. (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudication 2015	Participants par appel d'offres
Viande, y compris produits à base de viande et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage	1	Nombre d'unités	fr. / unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Volaille	kg br.	49 500 000	2,05	100	5	69
Viande ovine	kg br.	3 550 000	2,41	50	7	39
Viande caprine	kg br.	168 000	1,80	60	2	15
Viande chevaline	kg br.	2 130 000	0,11	60	7	11
Viande de veau	kg br.	125 000	7,30	50	1	24
Foies de veau	kg br.	60 000	0,31	50	4	5
Aloyaux / High-Quality-Beef	kg br.	2 950 000	12,41	50	14	46
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	6 162 500	1,31	50	13	26
Viande de fabrication de vache, congelée	kg br.	77 500	0,34	50	3	14
Langues	kg br.	70 000	0,03	50	4	3
Museaux de bœuf	kg br.	65 000	0,02	50	3	2
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	268 100	0,07	100	4	6
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	1,23	100	4	8
Viande de mouton (kascher)	kg br.	19 700	0,07	100	4	6
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	1,11	100	4	8
Jambon séché à l'air	kg br.	1 100 000	9,14	100	1	66
Viande séchée à l'air	kg br.	220 000	9,99	100	1	35
Charcuterie	kg br.	4 086 500	7,64	100	1	86
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7,21	100	1	18
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0,20	100	1	10
Poudre de lait	kg net	300 000	1,08	100	2	11
Beurre	kg 82% TMG	100 000	3,15	100	1	14
Animaux de l'espèce bovine	pces.	1 200	379,48	100	2	15
Produits végétaux						
Fleurs coupées	kg br.	200 000	0,64	2	1	41
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces et de soupes	kg éq.	448 000	0,02	100	1	3
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg éq.	1 052 000	0,02	100	1	14
Produits finis à base de pommes de terre	kg éq.	2 500 000	0,67	100	1	32
Produits de fruits à pépins ²	kg éq.	244 000	0,54	96	1	11
Fruits pour la cidrerie et la distillation	kg net	7 000	0,01	100	1	1

¹ Pces : pièces, kg br. : poids brut en kilogrammes, kg net : poids net en kilogrammes, kg éq. : équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes. Poids 80 % TMG : kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait ; les importations sous la position tarifaire 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG au moyen du facteur 1,21.

² contingents tarifaires no 21 et no 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

Dépenses au titre des paiements directs 2015

Cant.	Contr. paysage cultivé	Contr. sécurité approv.	Contr. biodiv.	Contr. qualité du paysage	Contr. système de production	Contr. util. effic. ressources	Contr. transition	Réd.* / paiem. anticipés	Total paiements directs
ZH	6 515 384	69 500 538	29 525 679	6 782 737	25 860 275	743 292	12 072 393	1 155 271	149 845 025
BE	102 842 779	209 582 835	62 598 298	27 706 830	82 176 381	2 115 387	35 454 039	-1 177 688	523 654 238
LU	25 173 167	80 496 943	28 404 941	9 811 872	45 381 323	3 904 156	17 112 396	287 570	209 997 228
UR	12 721 280	7 403 618	4 557 256	1 497 806	2 759 480	0	929 257	22 090	29 846 606
SZ	22 098 403	24 610 625	13 641 435	4 055 117	10 249 015	11 864	4 553 150	104 845	79 114 763
OW	11 651 621	8 500 012	3 653 160	1 643 598	4 541 567	2 791	1 408 121	352 105	31 048 765
NW	6 891 223	6 433 710	2 829 867	1 070 701	2 939 703	0	1 196 693	31 691	21 330 205
GL	8 898 484	7 313 919	3 987 425	1 142 211	3 239 473	4 480	1 242 435	156 489	25 671 938
ZG	3 454 239	10 358 944	6 014 606	1 150 003	5 130 340	120 845	2 121 812	147 314	28 203 475
FR	28 366 534	80 703 734	18 510 941	10 964 405	35 463 128	1 767 319	13 314 165	-277 594	189 367 820
SO	6 854 731	32 257 121	13 622 310	2 261 590	12 463 522	436 017	5 424 557	12 897	73 306 951
BL	4 824 839	22 688 253	9 682 180	1 447 141	8 617 020	323 911	3 510 019	161 583	50 931 782
SH	931 764	15 303 885	6 321 965	1 460 017	4 458 187	338 710	1 838 828	156 857	30 496 498
AR	8 476 322	13 336 166	2 238 725	1 498 543	5 941 091	2 677	2 555 007	98 714	33 949 817
AI	5 727 980	8 124 900	1 588 593	630 826	4 005 353	1 620	1 579 941	179 257	21 479 956
SG	39 275 219	71 118 642	24 733 430	3 765 715	35 606 767	801 537	14 482 365	434 311	189 349 363
GR	77 449 504	57 770 692	29 075 661	11 153 466	28 527 477	38 562	9 069 239	1 172 342	211 912 259
AG	6 380 366	61 783 735	24 019 956	2 474 894	24 105 085	833 565	10 486 424	1 140 506	128 943 520
TG	2 390 637	47 841 668	14 373 394	3 055 749	23 710 468	1 469 914	8 981 619	517 112	101 306 338
TI	13 312 404	14 077 603	5 320 096	759 194	4 811 812	76 597	1 665 479	107 095	39 916 092
VD	36 898 556	116 434 811	37 460 087	15 971 970	36 571 370	2 517 167	13 138 512	-41 501	259 033 974
VS	42 528 708	39 199 290	20 617 955	6 595 101	11 105 554	209 196	4 602 045	-2 194 452	127 052 300
NE	13 354 118	35 233 503	7 456 457	1 997 028	12 519 237	489 244	4 263 908	-279 064	75 592 558
GE	284 428	10 773 751	3 251 633	1 014 034	2 671 286	404 878	735 100	58 543	19 076 566
JU	17 062 842	42 682 019	13 668 190	5 564 992	17 275 898	713 072	6 190 900	66 342	103 091 570
CH	504 365 535	1093 530 915	387 154 239	125 475 540	450 130 809	17 326 800	177 928 403	2 392 634	2 753 519 607
Zone									
Plaine	31 718 993	487 296 569	164 129 969	45 121 571	195 271 365	12 804 760	80 898 611	3 415 377	1010 395 789
Colline	40 479 293	157 353 354	52 869 746	14 910 173	70 331 825	2 569 711	26 262 774	670 094	350 123 210
ZM I	63 143 258	132 590 478	33 845 031	14 169 518	57 071 590	1 140 304	21 983 552	304 013	297 997 845
ZM II	108 339 093	172 093 098	49 376 201	18 047 739	68 151 470	699 211	26 751 112	483 424	395 423 715
ZM III	83 367 489	89 421 013	34 690 655	13 609 084	36 410 437	89 721	13 479 414	572 688	240 553 305
ZM IV	55 008 283	54 776 403	31 155 470	9 877 616	22 894 122	23 093	8 552 939	434 827	162 129 726
ZE	122 309 124	0	21 087 166	9 739 840	0	0	0	-3 487 791	154 404 749

*Contributions pour les programmes d'utilisation durable des ressources naturelles et de protection des eaux exclues

Source : OFAG

Aperçu des paiements directs 2015

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	504 366	37 645	100 713	243 699	122 309
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	140 815	3 453	39 863	97 499	
Contribution pour surfaces en pente	108 114	3 202	35 791	69 121	
Contribution pour surfaces en forte pente	13 454	6	908	12 540	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 945	11 945			
Contribution de mise à l'alpage	107 728	19 038	24 152	64 538	
Contribution d'estivage	122 309				122 309
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 093 531	487 297	289 944	316 291	
Contribution de base	820 772	387 823	210 428	222 521	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	160 485	5 677	62 829	91 979	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	112 274	93 797	16 687	1 790	
Contributions à la biodiversité	386 555	164 130	86 715	115 222	20 488
Contribution pour la qualité	296 093	130 036	66 364	79 205	20 488
Contribution pour la mise en réseau	90 463	34 094	20 351	36 017	
Contribution à la qualité du paysage	125 476	45 122	29 080	41 534	9 740
Contributions au système de production	450 131	195 271	127 403	127 456	
Contribution pour l'agriculture biologique	42 466	19 105	8 318	15 043	
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza	33 481	25 121	7 794	566	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	107 866	25 463	31 698	50 705	
Contributions au bien-être des animaux	266 319	125 582	79 594	61 143	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	17 327	12 805	3 710	812	
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions	6 210	3 652	1 901	657	
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol	10 413	8 573	1 705	134	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	704	580	104	21	
Contribution de transition	177 928	80 899	48 246	48 783	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations, etc.	2 393	3 415	974	1 491	- 3 488
Total des paiements directs	2 752 921	1 019 752	684 837	892 306	156 025

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources font partie du budget des paiements directs, mais ne sont pas comprises dans l'OPD: 25,5 millions de francs

Source: OFAG

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2015⁴

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10-20	20-30	30-50	10-20	20-30	30-50
		ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	182	245	209	94	105	84
Exploitations représentées	Nombre	2 930	4 417	3 860	1 673	1 790	967
Surface agricole utile	ha	16.08	24.76	37.65	15.08	24.26	36.69
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé		604	1 409	2 222	4 532	6 002	9 751
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		16 149	24 984	39 259	17 417	27 960	42 269
Contributions à la biodiversité		5 562	9 340	13 228	5 408	8 130	14 926
Contribution à la qualité du paysage		1 779	2 442	4 335	2 062	2 977	4 560
Contributions au système de production		9 666	11 705	16 242	7 670	12 167	17 008
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		497	630	1 246	163	535	616
Contribution de transition		3 468	5 175	6 808	3 438	5 178	6 486
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	37 666	55 743	83 365	40 700	62 899	95 097
Autres paielements directs ²		1 268	2 542	4 906	231	391	1 016
Prestation brute³	Fr.	229 388	315 636	442 832	180 322	268 192	358 070
dont paielements directs		39 977	58 246	88 505	41 568	64 584	98 749
Part des paielements directs à la prestation brute		17	18	20	23	24	28
Paielements directs par ha SAU		2 486	2 353	2 351	2 756	2 662	2 692

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2015⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10-20 ha SAU	20-30 ha SAU	30-50 ha SAU	10-20 ha SAU	20-30 ha SAU	30-50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	89	63	53	91	80	66
Exploitations représentées	Nombre	1739	1202	778	2256	1693	933
Surface agricole utile	ha	15.22	24.43	35.28	15.04	24.03	38.11
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé		9 097	12 931	18 930	12 629	16 722	23 947
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		17 360	28 515	41 545	17 117	26 910	41 445
Contributions à la biodiversité		5 919	6 704	10 242	4 919	8 683	15 505
Contribution à la qualité du paysage		2 836	3 095	4 848	2 379	3 452	4 716
Contributions au système de production		7 776	12 052	18 524	6 948	10 921	18 976
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		81	356	391	11	189	240
Contribution de transition		3 424	5 146	5 597	3 139	4 539	6 885
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	46 539	68 737	100 059	47 113	71 500	111 363
Autres paielements directs ²		51	78	120	2	9	29
Prestation brute³	Fr.	161 556	228 356	314 460	143 681	205 669	326 958
dont paielements directs		49 006	71 309	106 754	52 165	75 886	117 451
Part des paielements directs à la prestation brute		30	31	34	36	37	36
Paielements directs par ha SAU		3 219	2 919	3 026	3 469	3 158	3 082

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2015⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10-20	20-30	30-50	10-20	20-30	30-50
		ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	45	38	36	25	26	33
Exploitations représentées	Nombre	1065	1029	705	499	719	791
Surface agricole utile	ha	14.92	24.46	36.14	14.22	25.08	36.92
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé		18 167	24 771	31 711	19 118	25 345	33 927
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		16 564	27 365	39 546	15 093	26 393	37 885
Contributions à la biodiversité		6 505	11 335	15 883	9 002	13 188	23 562
Contribution à la qualité du paysage		2 665	4 637	6 879	4 108	5 029	7 231
Contributions au système de production		6 453	11 028	16 115	4 978	10 765	18 772
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		10	8	68	3	10	48
Contribution de transition		2 567	4 237	6 256	2 659	4 110	6 519
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	52 929	83 278	116 487	54 905	84 612	127 918
Autres paielements directs ²							
Prestation brute³	Fr.	121 924	188 078	247 121	99 126	176 729	220 004
dont paielements directs		59 665	89 827	124 388	58 785	95 411	131 972
Part des paielements directs à la prestation brute		49	48	50	59	54	60
Paielements directs par ha SAU		4 000	3 673	3 442	4 135	3 805	3 575

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paievements directs par exploitation¹: selon les zones et les classes de grandeur 2015⁴

Paramètre	Unité	Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	Nombre	2 198	975	657	566
Exploitations représentées	Nombre	36 743	15 542	10 031	11 170
Surface agricole utile	ha	24,91	27,07	22,99	23,63
Paievements directs selon l'ordonnance sur les paievements directs (OPD)¹					
Contributions au paysage cultivé		9 320	1 622	8 876	20 429
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement		26 884	27 836	26 487	25 915
Contributions à la biodiversité		9 394	9 655	7 958	10 318
Contribution à la qualité du paysage		3 369	3 002	3 215	4 018
Contributions au système de production		11 743	12 261	11 732	11 032
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources		492	879	356	76
Contribution de transition		4 548	4 801	4 485	4 252
Total paievements directs selon l'OPD	Fr.	65 652	59 926	62 997	76 003
Autres paievements directs ²		1 348	2 967	335	4
Prestation brute³	Fr.	294 028	392 412	251 769	195 087
dont paievements directs		69 537	63 475	65 179	81 886
Part des paievements directs à la prestation brute		24	16	26	42
Paievements directs par ha SAU		2 791	2 344	2 835	3 465

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paievements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Kulturlandschaftsbeiträge 2015: Offenhaltungsbeitrag, Hangbeitrag,
Steillagenbeitrag, Hangbeitrag für Rebflächen, Alpungsbeitrag

Kant.	Offenhaltungsbeitrag			Hangbeitrag			Steillagenbeitrag			Hangbeitrag für Rebflächen			Alpungsbeitrag		
	Betr.	Fläche	Tot. Beiträge	Betr.	Fläche	Tot. Beiträge	Betr.	Fläche	Tot. Beiträge	Betr.	Fläche	Tot. Beiträge	Betr.	Fläche	Tot. Beiträge
	Anz.	ha	Fr.	Anz.	ha	Fr.	Anz.	ha	Fr.	Anz.	ha	Fr.	Anz.	ha	Fr.
ZH	823	13 182	2 149 208	679	4 747	2 312 856	34	226	47 783	185	197	376 980	633	4 056	1 500 626
BE	7 516	119 802	31 436 618	7 019	46 013	23 640 238	1 258	7 380	2 289 231	61	96	398 815	5 480	57 325	21 210 190
LU	3 079	42 811	9 185 566	2 854	19 286	9 697 483	429	2 198	608 327	26	19	33 840	1 183	7 972	2 949 637
UR	541	6 581	2 260 676	500	4 671	2 925 243	398	3 288	2 170 683	3	1	1 425	515	6 352	2 350 151
SZ	1 364	19 711	5 829 939	1 307	10 554	5 592 400	350	2 456	1 091 567	10	8	16 590	1 093	12 041	4 455 037
OW	566	6 999	1 951 451	539	4 448	2 476 569	257	1 596	592 842	2	2	5 510	520	8 339	3 085 311
NW	411	5 219	1 454 480	399	3 244	1 850 677	208	1 328	498 384	0	0	0	342	3 590	1 328 272
GL	328	5 621	1 915 124	317	3 212	1 819 980	153	1 223	386 206	2	2	8 340	298	5 084	1 881 121
ZG	339												919		340 129
FR	1 553												4 273		8 980 932
SO	602												2 525		934 112
BL	681												639		236 508
SH	172												164		60 561
AR	619												3 559		1 316 793
AI	437												2 424		896 987
SG	2 687												3 132		8 558 907
GR	2 120												5 013		16 654 843
AG	1 256												2 170		802 979
TG	189												2 947		1 090 361
TI	673												8 795		3 254 215
VD	1 271												1 125		11 516 297
VS	2 572	29 878	10 335 437	1 633	10 734	6 639 820	338	3 412	1 100 114	938	1 382	6 678 233	1 389	21 263	7 867 351
NE	628	25 945	7 786 371	500	3 251	1 370 131	0	0	0	59	81	158 795	332	4 900	1 813 122
GE	2	12	3 920	0	0	0	0	0	0	39	58	91 980	20	510	188 528
JU	731	24 375	6 374 648	543	3 552	1 576 359	2	35	12 978	3	6	10 770	467	12 042	4 455 451
CH	31 160	542 412	140 814 508	27 324	209 652	108 114 480	5 485	38 448	13 454 299	2 375	3 920	11 944 702	21 489	291 158	107 728 420

FEHLT IN FRANZ-PDFS

Zonen															
Tal	4 272	22 517	3 453 190	2 337	6 690	3 202 275	10	45	6 234	1 370	2 121	6 019 168	5 060	51 455	19 038 127
Hügel	6 756	125 349	14 108 921	5 928	33 868	15 452 218	67	262	50 159	350	634	2 081 765	2 459	23 747	8 786 229
BZ I	6 080	111 962	25 753 836	5 734	41 692	20 338 580	639	3 051	857 453	167	285	827 404	3 375	41 530	15 365 985
BZ II	7 386	150 906	47 701 690	6 755	56 236	29 039 232	1 641	9 864	3 181 914	348	824	2 807 690	4 660	69 212	25 608 567
BZ III	4 203	80 416	30 022 235	4 129	42 815	23 799 045	1 823	13 632	4 859 375	94	44	164 169	3 658	66 278	24 522 665
BZ IV	2 463	51 262	19 774 635	2 482	27 826	16 283 131	1 305	11 595	4 499 163	46	12	44 507	2 277	38 937	14 406 847

Quelle: BLW

Contributions au paysage cultivé 2015 : contribution d'estivage 2015

	Moutons, brebis laitières exceptées			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières ¹			Autres animaux consomm. des fourr. grossiers			Total	
	Charge			Charge			Charge			Expl.	Contr.
	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	Contr.
	Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers			No.	fr.
	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	fr.
ZH	0	0	0	0	0	0	7	320	127 930	7	127 930
BE	159	1 851	468 781	291	9 570	3 826 125	1 414	48 968	19 572 781	1 501	23 867 687
LU	25	257	78 113	0	0	0	239	6 565	2 620 200	241	2 698 313
UR	42	594	173 476	84	1 874	749 504	226	5 231	2 090 122	284	3 013 102
SZ	44	686	219 853	94	941	373 439	397	11 349	4 519 578	424	5 112 870
OW	21	188	46 126	27	312	111 669	236	8 475	3 382 143	250	3 539 938
NW	5	16	4 499	3	46	18 268	125	4 342	1 736 642	126	1 759 410
GL	13	445	144 276	1	17	6 800	108	6 842	2 736 637	116	2 887 713
ZG	1	33	13 200	2	4	1 600	11	176	70 505	12	85 305
FR	36	579	213 017	11	185	72 604	546	22 923	9 126 998	565	9 412 619
SO	1	3	360	0	0	0	61	2 722	1 078 718	61	1 079 078
BL	0	0	0	0	0	0	9	366	146 404	9	146 404
SH	0	0	0	0	0	0	1	116	46 204	1	46 204
AR	1	6	2 570	19	272	108 892	108	2 478	991 143	110	1 102 605
AI	6	50	10 176	58	911	364 216	133	2 177	868 725	139	1 243 116
SG	11	461	156 207	58	3 158	1 226 343	349	17 791	7 114 667	353	8 497 217
GR	164	7 471	2 622 952	170	9 866	3 946 520	791	40 062	15 997 331	893	22 566 803
AG	0	0	0	0	0	0	3	209	83 695	3	83 695
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	74	2 113	556 128	36	2 859	1 134 030	192	6 156	2 448 926	239	4 139 084
VD	29	1 086	418 407	0	0	0	621	33 143	13 131 562	638	13 549 969
VS	140	4 968	1 337 271	46	2 263	904 124	445	20 723	8 250 332	519	10 491 727
NE	1	14	4 374	0	0	0	154	5 583	2 221 325	154	2 225 700
GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	1	52	16 534	0	0	0	100	11 540	4 616 101	100	4 632 635
Total	774	20 874	6 486 321	900	32 277	12 844 134	6 276	258 255	102 978 670	6 745	122 309 124

¹ Charge usuelle pour animaux traits avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

Source: OFAG

Statistique d'estivage 2015 : exploitations et pâquiers normaux par canton

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail	
	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN
ZH	5	17	3	42	7	230	0	0	0	0	0	0	0	0
BE	1 093	24 756	569	4 715	1 392	23 002	181	763	169	2 460	388	786	85	271
LU	144	1 356	129	1 429	242	3 497	20	38	29	258	34	40	6	20
UR	206	3 585	71	632	192	2 227	11	10	67	1 766	56	279	3	2
SZ	324	3 685	155	1 216	389	6 163	36	89	52	691	100	270	46	80
OW	230	4 954	84	613	250	3 192	12	19	23	202	35	49	25	82
NW	91	1 726	54	485	122	1 810	8	13	12	243	17	43	24	110
GL	97	3 535	44	609	107	2 414	16	25	13	419	37	65	43	90
ZG	6	45	1	2	13	136	1	2	1	37	0	0	0	0
FR	353	6 767	200	2 044	541	13 064	65	249	40	830	85	197	38	91
SO	26	179	32	643	64	1 614	10	120	1	3	4	3	0	0
BL	1	6	5	107	9	230	0	0	0	0	1	1	0	0
SH	0	0	0	0	1	116	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	85	1 330	36	142	103	1 026	4	8	1	7	32	34	15	44
AI	121	1 591	31	62	134	1 167	5	4	8	84	44	85	22	44
SG	285	7 166	175	2 299	350	9 238	37	86	34	1 451	113	305	24	113
GR	612	15 556	594	13 713	750	17 588	233	897	179	6 998	135	1 075	8	9
AG	2	5	0	0	3	200	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	117	3 682	106	1 201	137	1 232	47	206	77	2 041	99	1 910	24	16
VD	466	13 233	392	6 606	690	16 890	70	198	39	1 312	58	131	71	169
VS	341	11 511	271	3 102	386	6 076	70	209	151	5 220	87	683	2	1
NE	81	913	73	1 282	161	3 860	17	95	2	14	2	2	1	0
GE	2	4	10	366	12	350	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	53	4 040	69	2 071	112	4 245	30	1 243	4	57	4	10	0	0
Total	4 741	109 640	3 104	43 381	6 167	119 567	873	4 273	902	24 095	1 331	5 969	437	1 140

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

Paiements directs aux exploitations d'estivage 2015

Cantons	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité ¹		Contributions à la qualité du paysage ²		Total ³	
	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.
	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.
ZH	7	127 930	5	10 856	0	0	7	138 786
BE	1 501	23 867 687	871	3 950 020	1 170	1 798 172	1 504	29 615 880
LU	241	2 698 313	168	459 200	202	303 556	244	3 461 069
UR	284	3 013 102	245	1 453 613	135	273 595	323	4 740 310
SZ	424	5 112 870	373	1 139 813	301	508 650	429	6 761 333
OW	250	3 539 938	233	892 422	183	300 392	251	4 732 752
NW	126	1 759 410	116	427 965	100	170 333	128	2 357 708
GL	116	2 887 713	117	1 374 998	95	138 873	117	4 401 583
ZG	12	85 305	3	2 696	4	3 890	12	91 891
FR	565	9 412 619	380	1 386 337	513	1 824 488	577	12 623 444
SO	61	1 079 078	58	172 496	0	0	64	1 251 574
BL	9	146 404	7	17 805	0	0	9	164 209
SH	1	46 204	0	0	0	0	1	46 204
AR	110	1 102 605	87	123 317	67	154 177	112	1 380 099
AI	139	1 243 116	114	133 695	105	132 928	147	1 509 739
SG	353	8 497 217	259	971 086	176	572 724	361	10 041 027
GR	893	22 566 803	56	788 529	1	5 796	893	23 361 128
AG	3	83 695	0	0	0	0	3	83 695
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	239	4 139 084	127	913 212	48	114 562	239	5 166 858
VD	638	13 549 969	551	2 470 514	554	2 476 221	664	18 496 704
VS	519	10 491 727	508	4 433 645	228	855 663	534	15 781 036
NE	154	2 225 700	91	95 867	0	0	162	2 321 566
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	100	4 632 635	8	4 868	71	2 347 565	101	6 985 067
Total	6 745	122 309 124	4 377	21 222 951	3 953	11 981 586	6 882	155 513 661

¹ Le nombre d'exploitations et les contributions pour certains cantons sont incomplètes.

² Contribution fédérale

³ Avant réduction / paiement ultérieur

Source : OFAG

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2015

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	2 944	67 115	54 987 559	806	12 665	3 298 523	2 412	28 036	11 214 456
BE	10 190	185 607	155 052 461	7 501	118 919	36 014 757	6 456	46 289	18 515 617
LU	4 350	73 991	62 830 558	3 061	42 465	11 985 957	2 580	14 201	5 680 428
UR	538	6 530	5 231 209	538	6 478	2 167 976	14	11	4 432
SZ	1 461	22 388	18 658 667	1 356	18 611	5 797 761	192	385	154 196
OW	579	7 566	6 358 530	566	6 927	2 131 682	30	25	9 800
NW	425	5 832	4 839 913	410	5 145	1 584 709	20	23	9 088
GL	347	6 735	5 478 724	327	5 553	1 816 834	27	46	18 360
ZG	488	9 593	8 165 738	334	5 535	1 637 263	240	1 390	555 944
FR	2 542	73 175	61 719 986	1 548	35 588	9 866 976	1 875	22 792	9 116 771
SO	1 188	30 312	24 588 452	591	12 981	3 643 960	903	10 062	4 024 708
BL	820	20 711	16 867 204	672	13 585	3 454 577	681	5 916	2 366 472
SH	488	13 662	11 044 563	162	2 720	593 522	477	9 165	3 665 800
AR	617	11 383	9 829 761	617	11 296	3 498 697	19	19	7 708
AI	436	6 868	5 951 986	436	6 847	2 170 726	7	5	2 188
SG	3 569	67 620	57 447 684	2 666	38 848	11 533 534	1 123	5 344	2 137 424
GR	2 176	53 756	39 678 657	2 103	49 899	17 120 935	590	2 428	971 100
AG	2 609	56 910	46 974 427	1 251	18 043	4 265 836	2 443	26 359	10 543 472
TG	2 136	47 089	39 659 158	186	2 238	619 982	1 854	18 906	7 562 528
TI	744	12 993	10 062 829	664	10 370	3 329 226	420	1 714	685 548
VD	3 239	103 983	84 778 890	1 229	30 700	8 640 109	2 839	57 540	23 015 812
VS	2 661	36 357	26 206 176	2 552	29 808	9 900 782	1 572	7 731	3 092 332
NE	727	31 193	25 255 899	622	25 910	8 119 424	331	4 645	1 858 180
GE	257	9 971	7 732 345	2	12	3 914	249	7 594	3 037 492
JU	951	38 457	31 371 033	728	24 290	7 286 998	680	10 060	4 023 988
CH	46 482	999 797 820	772 410	30 928	535 435	160 484 660	28 034	280 685 112	273 844
Zones									
Plaine	19 681	466 223	387 822 942	4 139	22 149	5 676 913	17 941	234 492	93 796 715
Collines	6 719	137 337	114 514 292	6 714	123 995	29 915 291	5 056	32 309	12 923 771
ZM I	6 063	113 685	95 913 869	6 062	110 992	32 913 276	2 674	9 408	3 763 333
ZM II	7 371	150 215	123 551 745	7 370	148 153	47 081 419	1 492	3 650	1 459 934
ZM III	4 196	80 380	62 263 185	4 191	79 439	26 882 310	625	689	275 518
ZM IV	2 452	51 956	36 706 378	2 452	50 707	18 015 452	246	136	54 573

Source : OFAG

Légende

Projekt- Nummer	Projekt-Name	Kantone
Inhalt		
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	JU
2	Solothurn Grenchen	SO
3	Kanton AI	AI
4	Kanton AR	AR
5	Kanton GL	GL
6	Kanton SH	SH
7	Limmattal	AG
8	Leimental Dorneckberg	SO
9	Valle Verzasca	TI
10	Engadina Bassa Val Müstair	GR
11	Olten Gösgen Gäu	SO
12	Einsiedeln	SZ
13	Fronalp Prugel	SZ
14	March	SZ
15	Rigi Mythen	SZ
16	Kanton UR	UR
17	Kantone BL und BS	BL / BS
18	Kanton GE teilweise	GE
19	Intyamon Jogne	VD
20	Entlebuch	LU
21	Hochdorf	LU
22	Luzern	LU
23	Sursee	LU
24	Willisau	LU
25	Neckertal	SG
26	Kanton OW	OW
27	Kanton NW	NW
28	Kanton ZG	ZG
29	Mittelthurgau	TG
30	Cadi	GR
31	Lumnezia Vals	GR
32	Foppa Safiental	GR
33	Heinzenberg Domleschg	GR
34	Imboden	GR
35	Schanfigg Churwalden	GR
36	Rheintal	GR
37	Prättigau	GR
38	Hinterrhein	GR
39	Surses	GR
40	Albulatal	GR
41	Davos	GR
42	Mesocina Clanca	GR
43	Bregaglia	GR
44	Oberengadin	GR
45	Valposchiavo	GR
46	Zürcher Oberland	ZH
47	Pfannenstiel Egg	ZH
48	Ajoie	JU
49	Delémont	JU
50	Chasseral	BE
51	Gantrisch	BE / FR
52	Diemtigen	BE
53	Thierstein	SO
54	Alpes Vaudoises	VD
55	Gros-de-Vaud	VD

Projekt- Nummer	Projekt-Name	Kantone
56	Jorat	VD
57	Jura vaudois	VD
58	Pied du Jura	VD
59	Plaine de l'Orbe	VD
60	Plaine du Rhône	VD
61	Rives lémaniques	VD
62	Broye	VD / FR
63	Binntal	VS
64	Lötschental	VS
65	Regionaler Naturpark Pfyn	VS
66	Grand Entremont	VS
67	Val d'Anniviers	VS
68	Noble et Louable Contrée	VS
69	Hérens	VS
70	Val-de-Ruz	NE
71	Vallée de la Brévine	NE
72	Sense-See	
73	Glâne-Sarine-Lac	
74	Gruyère-Veveyse	
75	Thal	
76	Oberthurgau	TG
77	Hinterthurgau-Immenberg	
78	Region Wynetal Aargau Süd	
79	Jurapark	
80	Region Lebensraum Lenzburg	AG
81	Unteres Bünztal	AG
82	Rafzerfeld	
83	Winterthur-Andelfingen	
84	Zürich Süd	ZH
85	Zürich Unterland	ZH
86	Berner Mittelland	BE
88	Emmental	BE
90	Kandertal	BE
91	Oberaargau	BE
92	Oberland Ost	BE
93	Obersimmental-Saanenland	BE
94	Seeland	BE
95	Trois-Vaux	
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	ZH
97	Werdenberg Nord	
98	Obertoggenburg	
99	Pfäfers	
100	Rheintal	
101	Walenstadt	
102	Coude du Rhône	VS
103	Simplon	VS
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	VS
105	Blenio	TI
106	Luganese	TI
108	Parco Nazionale del Locarnese	TI
109	Vallemaggia	TI
111	Mendrisiotto	TI
113	Val-de-Travers Vallon	
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	

Contributions à la qualité du paysage 2015 – vue globale

		Exploitations à l'année				Exploitations d'estivage			Contr. versées
		No. expl.	Particip. / (% expl. péric. QP SAU)	Ø contr. / SAU expl.	Contr. / surface (expl. SAU)	No. expl.	Particip. / (% expl. péric. QP estivage)	Ø contr. / expl. estiv.	
No. projet	Nom projet	No.	%	Fr. / expl.	Fr. / ha	No.	%	Fr. / expl.	Fr. / ha
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	271	62%	5 164	140	30	81%	24 706	2 140 640
2	Solothurn Grenchen	368	32%	2 702	106	0	0%	0	1 113 395
3	Kanton AI	278	62%	1 763	104	105	74%	1 266	623 097
4	Kanton AR	433	56%	3 117	149	67	66%	2 301	1 503 993
5	Kanton GL	280	80%	3 583	170	95	82%	1 462	1 142 211
6	Kanton SH	400	85%	3 435	100	0	0%	0	1 460 017
7	Limmattal	42	74%	4 051	173	0	0%	0	174 192
8	Leimental Dorneckberg	95	47%	1 987	63	0	0%	0	188 792
9	Valle Verzasca	30	37%	1 917	140	15	65%	1 082	79 508
10	Engadina Bassa Val Müstair	221	89%	5 680	222	1	3%	5 796	1 261 034
11	Olten Gösgen Gäu	230	48%	1 976	72	0	0%	0	454 445
12	Einsiedeln	346	82%	3 355	163	103	69%	1 224	1 286 913
13	Fronalp Prugel	130	81%	3 273	216	85	62%	2 020	597 210
14	March	199	60%	2 851	164	38	66%	2 097	647 099
15	Rigi Mythen	421	73%	3 308	221	75	65%	1 749	1 523 895
16	Kanton UR	416	75%	2 943	222	135	43%	2 027	1 497 806
17	Kantone BL und BS	464	55%	3 119	103	0	0%	0	1 447 141
18	Kanton GE teilweise	178	67%	5 665	118	0	0%	0	1 014 034
19	Intyamon Jogne	87	13%	2 762	91	191	56%	4 207	1 414 373
20	Entlebuch	792	94%	3 005	171	164	85%	1 525	2 630 137
21	Hochdorf	509	74%	2 585	138	0	0%	0	1 315 721
22	Luzern	434	68%	2 947	160	26	76%	1 535	1 318 847
23	Sursee	719	63%	2 571	133	0	0%	0	1 848 825
24	Willisau	1 033	83%	2 599	154	12	80%	1 125	2 698 342
25	Neckertal	174	44%	2 744	122	2	100%	504	492 175
26	Kanton OW	479	81%	2 804	200	183	73%	1 641	1 643 598
27	Kanton NW	383	88%	2 351	163	100	76%	1 703	1 070 701
28	Kanton ZG	380	77%	3 016	139	4	40%	972	1 150 003
29	Mittelthurgau	322	57%	2 922	125	0	0%	0	940 845
30	Cadi	141	86%	4 525	188	0	0%	0	656 105
31	Lumnezia Vals	131	95%	4 279	170	0	0%	0	564 873
32	Foppa Safiental	150	48%	4 805	172	0	0%	0	1 235 012
33	Heinzenberg Domleschg	98	84%	5 296	184	0	0%	0	757 290
34	Imboden	61	24%	5 372	162	0	0%	0	365 296
35	Schanfigg Churwalden	107	66%	5 395	157	0	0%	0	577 271
36	Rheintal	111	46%	5 512	229	0	0%	0	611 854
37	Prättigau	311	87%	4 370	197	0	0%	0	1 359 115
38	Hinterrhein	117	85%	8 522	252	0	0%	0	997 106
39	Surses	6	18%	6 296	185	0	0%	0	484 820
40	Albulatal	67	29%	5 665	196	0	0%	0	628 833
41	Davos	79	52%	3 918	172	0	0%	0	309 507
42	Mesocina Clanca	65	79%	4 402	266	0	0%	0	338 943
43	Bregaglia	28	82%	6 221	261	0	0%	0	174 199
44	Oberengadin	69	37%	5 069	154	0	0%	0	349 754
45	Valposchiavo	75	88%	6 433	300	0	0%	0	482 454
46	Zürcher Oberland	529	58%	3 107	121	0	0%	0	1 746 226
47	Pfannenstiel Egg	123	62%	3 641	140	0	0%	0	447 857
48	Ajoie	257	85%	6 641	123	11	69%	3 784	1 748 268
49	Delémont	248	83%	5 966	137	30	79%	6 613	1 677 980
50	Chasseral	312	48%	2 541	72	63	66%	2 270	979 363
51	Gantrisch	963	42%	2 395	127	140	67%	1 032	2 451 645
52	Diemtigen	1 026	42%	2 504	152	279	61%	1 022	2 854 507

53	Thierstein	111	40%	1 888	54	0	0%	0	209 538
54	Alpes Vaudoises	203	50%	4 382	148	284	83%	4 009	2 036 150
55	Gros-de-Vaud	453	80%	5 170	145	0	0%	0	2 341 847
56	Jorat	397	62%	5 944	158	0	0%	0	2 413 388
57	Jura vaudois	79	34%	7 429	150	268	85%	4 145	1 697 719
58	Pied du Jura	575	79%	6 107	151	0	0%	0	3 511 565
59	Pleine de l'Orbe	107	81%	7 648	153	0	0%	0	818 337
60	Plaine du Rhône	82	40%	3 515	135	0	0%	0	288 242
61	Rives lémaniques	387	61%	3 994	150	0	0%	0	1 565 616
62	Broye	519	55%	5 305	148	0	0%	0	3 013 328
63	Binntal	49	51%	6 925	277	9	69%	3 366	369 613
64	Lötschental	28	76%	5 419	270	11	92%	3 301	204 314
65	Regionaler Naturpark Pfyn	147	33%	4 143	261	19	79%	4 248	722 851
66	Grand Entremont	181	46%	6 713	341	45	90%	3 466	1 384 356
67	Val d'Anniviers	78	20%	4 070	199	22	88%	7 100	494 011
68	Noble et Louable Contrée	139	27%	3 678	263	12	92%	3 454	585 789
69	Hérens	98	55%	6 591	275	27	79%	3 969	884 943
70	Val-de-Ruz	87	61%	7 075	147	0	0%	0	622 560
71	Vallée de la Brévine	97	42%	5 048	89	0	0%	0	494 698
72	Sense-See	546	36%	4 887	164	32	74%	1 737	2 723 623
73	Glâne-Sarine-Lac	637	41%	4 834	137	7	70%	1 668	3 091 232
74	Gruyère-Veveyse	374	44%	4 099	115	164	40%	2 246	1 915 842
75	Thal	159	77%	1 857	64	0	0%	0	295 285
76	Oberthurgau	343	60%	4 525	204	0	0%	0	1 552 202
77	Hinterthurgau-Immenberg	200	58%	2 728	104	0	0%	0	545 533
78	Region Wynetal Aargau Süd	71	50%	4 604	176	0	0%	0	326 870
79	Jurapark	227	52%	6 062	224	0	0%	0	1 418 422
80	Region Lebensraum Lenzburg	70	44%	4 877	170	0	0%	0	341 421
81	Unteres Bünztal	55	43%	3 891	148	0	0%	0	213 990
82	Rafzerfeld	38	49%	3 402	121	0	0%	0	129 279
83	Winterthur-Andelfingen	540	55%	3 980	153	0	0%	0	2 148 937
84	Zürich Süd	310	59%	3 549	140	0	0%	0	1 100 128
85	Zürich Unterland	311	60%	3 947	143	0	0%	0	1 227 478
86	Berner Mittelland	1 673	36%	2 524	128	2	100%	767	4 224 641
88	Emmental	2 038	48%	3 023	172	81	78%	818	6 228 071
90	Kandertal	430	51%	3 186	210	176	78%	946	1 536 580
91	Oberaargau	969	47%	3 016	168	7	50%	1 022	2 929 972
92	Oberland Ost	499	38%	3 295	193	122	70%	1 636	1 843 754
93	Obersimmental-Saanenland	600	46%	3 469	169	304	62%	983	2 380 902
94	Seeland	781	44%	2 238	95	0	0%	0	1 747 747
95	Trois-Vaux	179	31%	3 445	100	55	71%	2 184	742 437
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	99	56%	3 540	149	7	58%	1 400	395 647
97	Werdenberg Nord	127	33%	3 716	152	25	57%	2 583	539 148
98	Obertoggenburg	218	30%	3 460	157	103	71%	3 260	1 103 806
99	Pfäfers	35	85%	3 039	129	15	94%	5 281	206 074
100	Rheintal	199	41%	4 252	159	14	74%	3 610	900 875
101	Walenstadt	30	16%	2 643	126	8	67%	2 407	130 271
102	Coude du Rhône	153	34%	5 213	261	25	63%	3 504	940 775
103	Simplon	64	50%	6 025	319	36	64%	3 021	560 666
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	66	53%	6 062	198	21	46%	2 272	447 783
105	Blenio	55	49%	3 572	143	13	29%	5 231	278 778
106	Luganese	47	52%	3 035	132	8	36%	1 816	160 221
108	Parco Nazionale del Locarnese	24	57%	2 066	133	3	60%	441	50 909
109	Vallemaggia	40	60%	2 603	132	8	22%	1 638	117 210
111	Mendrisiotto	42	29%	1 695	119	1	50%	1 369	72 567
113	Val-de-Travers Vallon	37	21%	6 380	126	0	0%	0	242 434
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	121	33%	4 292	89	0	0%	0	527 897
CH		31 412	51%	3 612	149	3 888	66%	2 455	125 475 541

Source : OFAG

Contributions à la qualité du paysage 2015

Cantons	No. expl. ayant conclu une convent. (SAU)	No. expl. ayant conclu une convent. (RE)	Particip.		Ø Contr. / expl. SAU	Ø contr. / expl. RE	Contr. versées SAU	Contr. versées RE	Tot. contr. versées
	No.	No.	SAU (% d'expl.)	Particip. RE (% d'expl.)	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
ZH	1 876	0	63%	0%	3 616	#DIV/0!	6 782 737	0	6 782 737
BE	8 901	1 170	87%	78%	2 958	1 180	26 326 194	1 380 637	27 706 830
LU	3 487	202	80%	83%	2 727	1 503	9 508 316	303 556	9 811 872
UR	416	135	77%	42%	2 943	2 027	1 224 210	273 595	1 497 806
SZ	1 096	301	75%	70%	3 236	1 690	3 546 467	508 650	4 055 117
OW	479	183	82%	73%	2 804	1 641	1 343 207	300 392	1 643 598
NW	383	100	89%	78%	2 351	1 703	900 368	170 333	1 070 701
GL	280	95	81%	81%	3 583	1 462	1 003 338	138 873	1 142 211
ZG	380	4	77%	33%	3 016	972	1 146 113	3 890	1 150 003
FR	1 852	513	72%	89%	5 053	3 131	9 358 226	1 606 179	10 964 405
SO	964	0	80%	0%	2 346	0	2 261 590	0	2 261 590
BL	464	0	56%	0%	3 119	0	1 447 141	0	1 447 141
SH	425	0	87%	0%	3 435	0	1 460 017	0	1 460 017
AR	430	67	69%	60%	3 126	2 301	1 344 366	154 177	1 498 543
AI	278	105	62%	71%	1 791	1 266	497 898	132 928	630 826
SG	904	176	25%	49%	3 537	3 227	3 197 721	567 993	3 765 715
GR	2 035	1	93%	0%	5 478	5 796	11 147 670	5 796	11 153 466
AG	473	0	18%	0%	5 232	0	2 474 894	0	2 474 894
TG	867	0	40%	0%	3 525	0	3 055 749	0	3 055 749
TI	244	48	32%	20%	2 642	2 387	644 632	114 562	759 194
VD	2 553	554	78%	83%	5 372	4 075	13 714 476	2 257 494	15 971 970
VS	981	228	37%	43%	5 851	3 753	5 739 438	855 663	6 595 101
NE	361	0	50%	0%	5 532	0	1 997 028	0	1 997 028
GE	179	0	69%	0%	5 665	0	1 014 034	0	1 014 034
JU	775	71	81%	70%	5 915	13 820	4 583 790	981 203	5 564 992
CH	31 083	3 953	66%	57%	3 723	2 468	115 719 620	9 755 921	125 475 541

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Ce tableau comprend le pourcentage des valeurs de participation SAU et RE par rapport à l'ensemble des exploitations d'estivage et à l'année du canton. Par exemple, le canton des Grisons compte une très forte participation des exploitations à l'année et Appenzell Rhodes-Extérieures des exploitations d'estivage : dans ces cantons, toutes les exploitations avaient la possibilité de participer à un projet QP

Source: OFAG

Qualité du paysage : Nombre des exploitations et contributions par projet

No. projet	Nom projet	Canton	Exploitations	Exploitations	Contr.
			à l'année	d'estivage	versées
			Nombre	Nombre	fr
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	JU	271	30	2 140 640
2	Solothurn Grenchen	SO	368	0	1 113 395
3	Kanton AI	AI	278	105	623 097
4	Kanton AR	AR	433	67	1 503 993
5	Kanton GL	GL	280	95	1 142 211
6	Kanton SH	SH	400	0	1 460 017
7	Limmattal	AG	42	0	174 192
8	Leimental Dorneckberg	SO	95	0	188 792
9	Valle Verzasca	TI	30	15	79 508
10	Engadina Bassa Val Müstair	GR	221	1	1 261 034
11	Olten Gösigen Gäu	SO	230	0	454 445
12	Einsiedeln	SZ	346	103	1 286 913
13	Fronalp Pragel	SZ	130	85	597 210
14	March	SZ	199	38	647 099
15	Rigi Mythen	SZ	421	75	1 523 895
16	Kanton UR	UR	416	135	1 497 806
17	Kantone BL und BS	BL / BS	464	0	1 447 141
18	Kanton GE teilweise	GE	178	0	1 014 034
19	Intyamon Jogne	FR	87	191	1 414 373
20	Entlebuch	LU	792	164	2 630 137
21	Hochdorf	LU	509	0	1 315 721
22	Luzern	LU	434	26	1 318 847
23	Sursee	LU	719	0	1 848 825
24	Willisau	LU	1 033	12	2 698 342
25	Neckertal	SG	174	2	492 175
26	Kanton OW	OW	479	183	1 643 598
27	Kanton NW	NW	383	100	1 070 701
28	Kanton ZG	ZG	380	4	1 150 003
29	Mittelthurgau	TG	322	0	940 845
30	Cadi	GR	141	0	656 105
31	Lumnezia Vals	GR	131	0	564 873
32	Foppa Safiental	GR	150	0	1 235 012
33	Heinzenberg Domleschg	GR	98	0	757 290
34	Imboden	GR	61	0	365 296
35	Schanfigg Churwalden	GR	107	0	577 271
36	Rheintal	GR	111	0	611 854
37	Prättigau	GR	311	0	1 359 115
38	Hinterrhein	GR	117	0	997 106
39	Surses	GR	6	0	484 820
40	Albulatal	GR	67	0	628 833
41	Davos	GR	79	0	309 507
42	Mesocina Clanca	GR	65	0	338 943
43	Bregaglia	GR	28	0	174 199
44	Oberengadin	GR	69	0	349 754
45	Valposchiavo	GR	75	0	482 454
46	Zürcher Oberland	ZH	529	0	1 746 226
47	Pfannenstiel Egg	ZH	123	0	447 857
48	Ajoie	JU	257	11	1 748 268
49	Delémont	JU	248	30	1 677 980
50	Chasseral	BE	312	63	979 363
51	Gantrisch	BE / FR	963	140	2 451 645
52	Diemtigen	BE	1 026	279	2 854 507
53	Thierstein	SO	111	0	209 538
54	Alpes Vaudoises	VD	203	284	2 036 150
55	Gros-de-Vaud	VD	453	0	2 341 847
56	Jorat	VD	397	0	2 413 388
57	Jura vaudois	VD	79	268	1 697 719
58	Pied du Jura	VD	575	0	3 511 565
59	Pleine de l'Orbe	VD	107	0	818 337
60	Plaine du Rhône	VD	82	0	288 242
61	Rives lémaïques	VD	387	0	1 565 616
62	Broye	VD / FR	519	0	3 013 328
63	Binntal	VS	49	9	369 613

No. projet	Nom projet	Canton	Exploitations	Exploitations	Contr.
			à l'année	d'estivage	versées
			Nombre	Nombre	fr
64	Lötschental	VS	28	11	204 314
65	Regionaler Naturpark Pfyn	VS	147	19	722 851
66	Grand Entremont	VS	181	45	1 384 356
67	Val d'Anniviers	VS	78	22	494 011
68	Noble et Louable Contrée	VS	139	12	585 789
69	Hérens	VS	98	27	884 943
70	Val-de-Ruz	NE	87	0	622 560
71	Vallée de la Brévine	NE	97	0	494 698
72	Sense-See		546	32	2 723 623
73	Glâne-Sarine-Lac		637	7	3 091 232
74	Gruyère-Veveyse		374	164	1 915 842
75	Thal		159	0	295 285
76	Oberthurgau	TG	343	0	1 552 202
77	Hinterthurgau-Immenberg	TG	200	0	545 533
78	Region Wynetal Aargau Süd	AG	71	0	326 870
79	Jurapark		227	0	1 418 422
80	Region Lebensraum Lenzburg	AG	70	0	341 421
81	Unteres Büntztal	AG	55	0	213 990
82	Rafzerfeld	ZH	38	0	129 279
83	Winterthur-Andelfingen	ZH	540	0	2 148 937
84	Zürich Süd	ZH	310	0	1 100 128
85	Zürich Unterland	ZH	311	0	1 227 478
86	Berner Mittelland	BE	1 673	2	4 224 641
88	Emmental	BE	2 038	81	6 228 071
90	Kandertal	BE	430	176	1 536 580
91	Oberaargau	BE	969	7	2 929 972
92	Oberland Ost	BE	499	122	1 843 754
93	Obersimmental-Saanenland	BE	600	304	2 380 902
94	Seeland	BE	781	0	1 747 747
95	Trois-Vaux		179	55	742 437
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach		99	7	395 647
97	Werdenberg Nord		127	25	539 148
98	Obertoggenburg		218	103	1 103 806
99	Pfäfers		35	15	206 074
100	Rheintal		199	14	900 875
101	Walenstadt		30	8	130 271
102	Coude du Rhône		153	25	940 775
103	Simplon		64	36	560 666
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	VS	66	21	447 783
105	Blenio	TI	55	13	278 778
106	Luganese	TI	47	8	160 221
108	Parco Nazionale del Locarnese	TI	24	3	50 909
109	Vallemaggia	TI	40	8	117 210
111	Mendrisiotto	TI	42	1	72 567
113	Val-de-Travers Vallon		37	0	242 434
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle		121	0	527 897
CH			31 412	3 888	125 475 541

Source : OFAG

Qualité du paysage : Participation par projet

No. projet	Nom projet	Canton	Particip. expl. à l'année (% expl. dans périm. QP SAU)	Particip. expl. d'estivage (% expl. dans périm. QP estiv.)
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	JU	62%	81%
2	Solothurn Grenchen	SO	32%	0%
3	Kanton AI	AI	62%	74%
4	Kanton AR	AR	56%	66%
5	Kanton GL	GL	80%	82%
6	Kanton SH	SH	85%	0%
7	Limmattal	AG	74%	0%
8	Leimental Dorneckberg	SO	47%	0%
9	Valle Verzasca	TI	37%	65%
10	Engadina Bassa Val Müstair	GR	89%	3%
11	Olten Gösigen Gäu	SO	48%	0%
12	Einsiedeln	SZ	82%	69%
13	Fronalp Pragel	SZ	81%	62%
14	March	SZ	60%	66%
15	Rigi Mythen	SZ	73%	65%
16	Kanton UR	UR	75%	43%
17	Kantone BL und BS	BL / BS	55%	0%
18	Kanton GE teilweise	GE	67%	0%
19	Intyamon Jogne	FR	13%	56%
20	Entlebuch	LU	94%	85%
21	Hochdorf	LU	74%	0%
22	Luzern	LU	68%	76%
23	Sursee	LU	63%	0%
24	Willisau	LU	83%	80%
25	Neckertal	SG	44%	100%
26	Kanton OW	OW	81%	73%
27	Kanton NW	NW	88%	76%
28	Kanton ZG	ZG	77%	40%
29	Mittelthurgau	TG	57%	0%
30	Cadi	GR	86%	0%
31	Lumnezia Vals	GR	95%	0%
32	Foppa Safiental	GR	48%	0%
33	Heinzenberg Domleschg	GR	84%	0%
34	Imboden	GR	24%	0%
35	Schanfigg Churwalden	GR	66%	0%
36	Rheintal	GR	46%	0%
37	Prättigau	GR	87%	0%
38	Hinterrhein	GR	85%	0%
39	Surses	GR	18%	0%
40	Albulatal	GR	29%	0%
41	Davos	GR	52%	0%
42	Mesocina Clanca	GR	79%	0%
43	Bregaglia	GR	82%	0%
44	Oberengadin	GR	37%	0%
45	Valposchiavo	GR	88%	0%
46	Zürcher Oberland	ZH	58%	0%
47	Pfannenstiel Egg	ZH	62%	0%
48	Ajoie	JU	85%	69%
49	Delémont	JU	83%	79%
50	Chasseral	BE	48%	66%
51	Gantrisch	BE / FR	42%	67%
52	Diemtigen	BE	42%	61%
53	Thierstein	SO	40%	0%
54	Alpes Vaudoises	VD	50%	83%
55	Gros-de-Vaud	VD	80%	0%
56	Jorat	VD	62%	0%
57	Jura vaudois	VD	34%	85%
58	Pied du Jura	VD	79%	0%
59	Pleine de l'Orbe	VD	81%	0%
60	Plaine du Rhône	VD	40%	0%
61	Rives lémaïques	VD	61%	0%
62	Broye	VD / FR	55%	0%

No. projet	Nom projet	Canton	Particip. expl. à l'année (% expl. dans périm. QP SAU)	Particip. expl. d'estivage (% expl. dans périm. QP estiv.)
63	Binntal	VS	51%	69%
64	Lötschental	VS	76%	92%
65	Regionaler Naturpark Pfyn	VS	33%	79%
66	Grand Entremont	VS	46%	90%
67	Val d'Anniviers	VS	20%	88%
68	Noble et Louable Contrée	VS	27%	92%
69	Hérens	VS	55%	79%
70	Val-de-Ruz	NE	61%	0%
71	Vallée de la Brévine	NE	42%	0%
72	Sense-See		36%	74%
73	Glâne-Sarine-Lac		41%	70%
74	Gruyère-Veveyse		44%	40%
75	Thal		77%	0%
76	Oberthurgau	TG	60%	0%
77	Hinterthurgau-Immenberg	TG	58%	0%
78	Region Wynetal Aargau Süd	AG	50%	0%
79	Jurapark		52%	0%
80	Region Lebensraum Lenzburg	AG	44%	0%
81	Unteres Bünztal	AG	43%	0%
82	Rafzerfeld	ZH	49%	0%
83	Winterthur-Andelfingen	ZH	55%	0%
84	Zürich Süd	ZH	59%	0%
85	Zürich Unterland	ZH	60%	0%
86	Berner Mittelland	BE	36%	100%
88	Emmental	BE	48%	78%
90	Kandertal	BE	51%	78%
91	Oberaargau	BE	47%	50%
92	Oberland Ost	BE	38%	70%
93	Obersimmental-Saanenland	BE	46%	62%
94	Seeland	BE	44%	0%
95	Trois-Vaux		31%	71%
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach		56%	58%
97	Werdenberg Nord		33%	57%
98	Obertoggenburg		30%	71%
99	Pfäfers		85%	94%
100	Rheintal		41%	74%
101	Walenstadt		16%	67%
102	Coude du Rhône		34%	63%
103	Simplon		50%	64%
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	VS	53%	46%
105	Blenio	TI	49%	29%
106	Luganese	TI	52%	36%
108	Parco Nazionale del Locarnese	TI	57%	60%
109	Vallemaggia	TI	60%	22%
111	Mendrisiotto	TI	29%	50%
113	Val-de-Travers Vallon		21%	0%
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle		33%	0%
CH			51%	66%

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2015 : mise en réseau

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	13 120	8 412	9 326	30 858
	Surface	ha	26 485	13 191	20 804	60 480
	Surface par exploit.	ha	2.02	1.57	2.23	1.96
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	647	1 511	4 244	6 402
	Surface	ha	648	1 620	7 028	9 297
	Surface par exploit.	ha	1	1.07	1.66	1.45
Pâturages extensifs et pâturages boisés	Exploitations	Nombre	2 491	3 015	6 155	11 661
	Surface	ha	4 068	5 631	20 451	30 149
	Surface par exploit.	ha	1.63	1.87	3.32	2.59
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 508	1 523	3 039	6 070
	Surface	ha	1 843	1 285	3 601	6 730
	Surface par exploit.	ha	1.22	0.84	1.19	1.11
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	5 040	3 540	2 085	10 665
	Surface	ha	1 431	961	420	2 812
	Surface par exploit.	ha	0.28	0.27	0.2	0.26
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	65	39	39	143
	Surface	ha	16	9	3	28
	Surface par exploit.	ha	0.25	0.24	0.08	0.2
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1 329	351	6	1 686
	Surface	ha	1 327	224	3	1 555
	Surface par exploit.	ha	1	0.64	0.52	0.92
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	216	44	0	260
	Surface	ha	271	48	0	319
	Surface par exploit.	ha	1.25	1.09	0	1.23
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	52	28	8	88
	Surface	ha	73	68	1	142
	Surface par exploit.	ha	1.4	2.44	0.12	1.61
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	484	176	5	665
	Surface	ha	119	31	1	151
	Surface par exploit.	ha	0.25	0.17	0.21	0.23
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	8 539	7 108	3 357	19 004
	Surface	ha	575 379	495 967	164 171	1 235 517
	Surface par exploit.	ha	67.38	69.78	48.9	65.01
Noyers	Exploitations	Nombre	1 569	1 002	520	3 091
	Surface	ha	15 479	4 664	3 034	23 177
	Surface par exploit.	ha	9.87	4.65	5.83	7.5
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	4 379	3 859	4 299	12 537
	Surface	ha	35 687	30 787	61 274	127 748
	Surface par exploit.	ha	8.15	7.98	14.25	10.19
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	393	69	57	519
	Surface	ha	1 165	120	51	1 336
	Surface par exploit.	ha	2.96	1.73	0.9	2.57
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	33	81	1 335	1 449
	Surface	ha	18	46	1 261	1 325
	Surface par exploit.	ha	0.56	0.56	0.94	0.91

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015

Unité	SPB qualité I		SPB qualité II		SPB mises en réseau	
	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution
	Nombre	fr.	Nombre	fr.	Nombre	fr.
ZH	2 981	17 215 296	1 975	6 848 796	2 030	5 461 587
BE	10 189	28 070 025	6 911	15 813 156	9 347	18 715 117
LU	4 358	13 070 074	3 441	8 755 455	3 269	6 579 412
UR	541	988 118	587	2 304 247	430	1 264 892
SZ	1 463	4 576 636	1 663	6 064 618	1 280	3 000 182
OW	578	1 094 444	637	1 769 547	354	789 170
NW	426	928 705	423	1 287 123	301	614 039
GL	346	939 854	388	2 194 025	291	853 547
ZG	491	2 575 962	437	2 073 857	454	1 364 787
FR	2 538	10 692 905	1 308	3 354 919	1 555	4 463 118
SO	1 202	7 108 854	751	2 901 044	1 028	3 612 412
BL	829	5 358 354	663	2 981 719	679	1 342 107
SH	479	3 491 886	328	1 569 728	320	1 260 351
AR	618	1 072 999	453	796 151	299	369 576
AI	432	620 798	391	604 141	284	363 654
SG	3 579	11 825 572	2 785	8 163 738	2 413	4 744 121
GR	2 180	11 074 076	2 061	11 379 545	2 039	6 622 040
AG	2 620	13 555 679	1 495	6 469 677	1 263	3 994 601
TG	2 146	8 959 314	1 030	3 337 802	1 714	2 076 278
TI	723	2 216 719	486	1 835 596	347	1 267 781
VD	3 140	19 374 091	2 406	7 971 248	2 671	10 114 749
VS	2 298	7 808 770	1 654	7 667 595	1 407	5 141 589
NE	714	3 576 558	550	1 522 201	587	2 357 699
GE	259	2 788 140	66	179 570	73	283 923
JU	954	6 723 699	617	3 138 720	794	3 805 772
Suisse	46 084	185 707 524	33 506	110 984 214	35 229	90 462 501

Zone						
Plaine	19 468	98 312 267	10 796	31 723 339	14 082	34 094 363
Collines	6 680	27 465 371	4 387	13 768 788	5 080	11 635 587
ZM I	6 025	15 292 514	3 849	9 837 018	4 537	8 715 500
ZM II	7 258	19 879 681	4 914	14 773 978	5 727	14 722 543
ZM III	4 190	13 163 051	3 142	10 484 624	3 569	11 042 980
ZM IV	2 463	11 594 639	2 066	9 309 302	2 234	10 251 529
Estivage			4 156	20 488 192		

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: prairies

Cantons	Prairies extensives, Q1			Prairies extensives, Q2			Prairies extensives, Q3 Mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Betriebe	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombres	ha	Fr.	
ZH	2 871	6 768	9 547 531	1 456	1 734	2 597 020	1 836	3 787	3 406 280
BE	8 711	12 321	12 988 557	3 524	2 698	3 629 923	7 953	10 936	9 842 060
LU	4 191	5 846	6 310 625	1 817	2 134	2 876 450	3 237	4 874	4 386 718
UR	417	837	479 093	291	578	601 530	352	781	702 666
SZ	1 210	1 486	1 189 106	901	1 044	1 323 745	1 036	1 281	1 152 846
OW	538	786	539 894	356	518	637 165	344	622	559 980
NW	382	647	444 937	267	478	596 265	281	541	486 828
GL	326	798	554 768	256	531	595 180	278	687	618 435
ZG	436	603	698 634	228	201	301 255	390	528	475 434
FR	2 067	4 404	5 758 652	685	846	1 222 075	1 381	3 078	2 770 443
SO	1 165	3 382	4 180 991	572	1 033	1 545 352	999	2 809	2 528 053
BL	772	1 895	2 271 091	589	1 056	1 583 520	602	1 171	797 332
SH	463	1 474	2 053 439	311	820	1 230 225	301	1 017	915 705
AR	410	328	238 459	226	135	203 145	186	168	151 128
AI	314	212	151 178	152	90	135 120	206	150	135 369
SG	3 103	4 087	4 521 615	1 348	1 163	1 637 775	2 131	2 721	2 439 554
GR	2 099	10 454	6 057 951	1 957	7 494	7 718 210	2 011	8 285	4 585 740
AG	2 518	5 861	7 971 675	1 394	2 786	4 178 730	1 239	3 333	2 984 427
TG	1 935	2 918	4 304 838	477	476	714 675	1 530	2 054	1 378 665
TI	578	1 061	884 010	263	438	490 802	287	618	556 501
VD	2 832	8 131	10 886 541	1 423	2 117	3 051 740	2 410	6 767	6 090 408
VS	1 371	1 879	1 387 367	523	637	691 839	731	1 024	921 156
NE	512	1 343	1 417 382	268	354	529 225	429	1 037	933 255
GE	251	887	1 321 519	59	109	164 040	65	237	212 994
JU	756	2 350	2 815 121	412	903	1 351 635	643	1 973	1 775 826
Suisse	40 228	80 754	88 974 972	19 755	30 374	39 606 640	30 858	60 480	50 807 802
Zone									
plaine	18 400	38 678	56 521 716	7 265	9 152	13 669 177	13 120	26 485	23 249 780
Colline	5 961	10 802	12 674 486	2 775	3 931	5 866 755	4 596	8 282	7 223 086
ZM I	4 894	6 170	4 671 481	2 313	2 449	3 528 041	3 816	4 909	4 312 837
ZM II	5 541	8 015	5 572 412	3 185	3 772	5 346 436	4 452	6 642	5 783 978
ZM III	3 353	8 662	4 879 902	2 511	5 570	5 678 689	2 949	7 302	5 381 289
ZM IV	2 079	8 429	4 654 975	1 706	5 499	5 517 542	1 925	6 859	4 856 832

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015 : prairies peu intensives

Cantons	Prairies peu intensives, Q1			Prairies peu intensives, Q2			Prairies peu intensives, mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	357	240	107 892	28	10	11 484	20	8	7 407
BE	3 133	3 188	1 434 579	905	671	725 897	2 430	2 610	2 349 226
LU	565	474	213 426	155	196	211 658	128	186	167 175
UR	351	454	204 354	97	115	115 528	259	408	367 101
SZ	204	154	69 480	101	102	108 704	76	79	71 361
OW	134	92	41 337	29	21	22 736	82	66	59 157
NW	102	59	26 748	37	22	24 550	2	1	738
GL	76	72	32 328	26	20	22 064	40	45	40 149
ZG	128	93	42 026	24	15	18 360	106	81	73 242
FR	982	1 454	654 502	61	48	56 018	408	557	500 885
SO	136	171	76 861	11	9	10 966	32	57	51 086
BL	232	263	118 332	54	58	69 156	69	79	38 108
SH	40	45	20 043	9	15	17 460	11	16	14 229
AR	272	170	76 613	75	36	43 404	62	48	43 011
AI	77	42	18 729	20	9	11 076	12	7	5 931
SG	776	494	222 210	90	54	60 474	82	57	51 669
GR	1 761	5 802	2 610 761	822	868	876 630	844	1 673	784 649
AG	356	239	107 375	42	35	42 456	28	26	23 661
TG	364	227	102 186	4	2	2 244	28	15	6 696
TI	281	502	225 784	127	187	189 503	125	264	237 902
VD	609	1 112	500 360	171	207	224 840	389	744	669 690
VS	1 381	2 737	1 231 696	620	722	740 584	841	1 603	1 442 308
NE	171	446	200 619	37	52	62 588	72	165	148 734
GE	7	4	2 007	0			0		
JU	362	686	308 628	102	139	165 680	256	502	451 962
Suisse	12 857	19 220	8 648 874	3 647	3 615	3 834 061	6 402	9 297	7 606 077
Zone									
Plaine	2 546	2 060	927 036	166	132	155 139	647	648	571 933
Colline	1 633	1 699	764 520	195	162	192 884	630	660	566 217
ZM I	1 852	1 803	811 286	336	246	289 662	881	961	855 039
ZM II	2 579	3 346	1 505 659	770	675	786 921	1 418	1 972	1 746 486
BZ III	2 345	4 271	1 921 940	1 079	1 115	1 122 101	1 436	1 998	1 557 889
ZM IV	1 902	6 041	2 718 433	1 101	1 285	1 287 356	1 390	3 058	2 308 512

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: prairies extensives et pâturages boisés

Cantons	Prairies extensives pâturages boisés, Q1			Prairies extensives pâturages boisés, Q2			Prairies extensives pâturages boisés, mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	
ZH	783	963	433 571	139	134	93 828	289	371	166 878
BE	4 176	8 775	3 948 864	1 171	2 598	1 818 551	3 368	7 761	3 492 266
LU	381	542	243 855	131	249	174 377	325	505	227 448
UR	87	147	66 258	31	46	32 410	83	143	64 458
SZ	432	1 210	544 590	310	695	486 815	376	1 020	458 937
OW	78	112	50 499	19	40	27 944	59	98	44 267
NW	81	156	70 056	34	59	41 328	44	66	29 642
GL	173	346	155 520	51	119	83 153	133	246	110 921
ZG	102	134	60 503	20	37	25 746	93	125	56 376
FR	1 041	1 801	810 352	165	276	193 540	576	962	433 090
SO	407	1 398	628 959	156	707	495 174	323	1 238	557 138
BL	279	777	349 700	233	640	447 902	236	647	234 530
SH	67	86	38 597	8	12	8 729	43	66	29 687
AR	382	392	176 391	50	40	27 902	70	68	30 650
AI	234	230	103 442	7	8	5 810	85	105	47 403
SG	1 479	1 857	835 614	326	493	344 834	728	1 117	502 803
GR	1 365	2 835	1 275 930	1 175	1 999	1 399 076	699	1 013	196 162
AG	575	778	349 920	119	124	86 961	429	589	264 861
TG	483	491	221 063	43	63	44 394	87	149	58 280
TI	360	1 109	499 279	111	160	111 670	192	576	259 403
VD	1 701	4 578	2 060 316	475	1 107	775 215	1 279	3 396	1 528 403
VS	1 671	8 688	3 909 828	743	2 182	1 527 284	1 193	5 551	2 497 996
NE	593	3 125	1 406 201	297	967	676 620	448	2 043	919 139
GE	56	90	40 311	0			7	8	3 560
JU	654	2 718	1 222 979	255	1 089	761 992	496	2 284	1 027 845
Suisse	17 640	43 339	19 502 594	6 069	13 845	9 691 255	11 661	30 149	13 242 139
Zone									
Plaine	4 493	6 717	3 022 719	678	1 052	736 251	2 491	4 068	1 820 072
Collines	2 095	3 473	1 562 929	484	839	587 369	1 412	2 355	1 040 159
ZM I	2 526	4 674	2 103 259	647	1 264	884 789	1 603	3 276	1 455 789
ZM II	3 961	12 027	5 412 132	1 491	4 300	3 009 945	2 752	9 024	4 032 538
ZM III	2 749	8 770	3 946 616	1 510	3 273	2 291 030	2 061	6 038	2 563 236
ZM IV	1 816	7 677	3 454 940	1 259	3 117	2 181 871	1 342	5 389	2 330 346

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: surface à litière

Cantons	Surfaces à litière, Q1			Surfaces à litière, Q2			Surfaces à litière mise en réseau		
	Exploitation	Total		Exploitation	Total		Exploitation	Total	
		Nombre	Surface ha		Contributito Fr.	Nombre		Surface ha	Contributito Fr.
ZH	1 106	1 564	2 934 312	905	1 390	2 085 420	934	1 377	1 238 886
BE	865	729	828 237	210	50	74 973	814	691	622 140
LU	570	373	532 203	380	316	473 250	482	324	292 041
UR	75	74	92 647	53	56	83 460	66	66	59 067
SZ	857	1 291	1 662 053	810	1 241	1 860 945	799	1 229	1 106 208
OW	151	85	123 777	126	74	111 390	117	66	59 832
NW	117	95	124 599	108	89	132 750	105	88	78 921
GL	88	82	96 350	64	64	96 030	77	72	64 845
ZG	309	548	713 686	286	536	803 610	286	515	463 392
FR	152	80	120 586	64	45	67 689	102	53	47 732
SO	15	5	9 513	2	0	465	11	4	3 956
BL	0			0			0		
SH	9	6	12 120	3	2	2 340	3	2	1 854
AR	258	198	239 986	188	166	249 555	147	138	124 596
AI	221	225	270 012	187	194	290 865	169	190	170 739
SG	1 635	1 802	2 425 355	1 437	1 661	2 491 080	1 171	1 397	1 256 967
GR	298	150	145 167	271	137	204 750	254	119	49 252
AG	176	176	350 152	108	159	238 185	71	58	51 615
TG	180	105	200 618	93	72	107 415	164	99	88 740
TI	66	69	107 294	38	56	83 390	37	44	39 496
VD	189	191	243 440	98	79	118 530	151	135	121 455
VS	62	25	24 998	13	12	18 400	48	21	18 607
NE	7	7	8 304	2	1	1 215	6	6	5 355
GE	3	5	10 300	0			1	5	4 302
JU	63	36	50 505	24	19	28 230	55	32	28 521
Suisse	7 472	7 922	11 326 213	5 470	6 416	9 623 936	6 070	6 730	5 998 518
Zone									
Plaine	2 005	2 278	4 473 634	1 378	1 878	2 816 609	1 508	1 843	1 657 906
Collines	860	697	1 186 715	627	573	859 123	686	578	519 989
ZM I	1 089	879	1 134 311	847	767	1 150 763	837	708	636 253
ZM II	2 082	2 688	3 192 728	1 717	2 403	3 605 100	1 724	2 343	2 105 806
ZM III	968	915	895 579	666	632	947 622	877	827	714 052
ZM IV	468	465	443 246	235	163	244 719	438	431	364 513

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: haies, bosquets champêtres et berges boisées

Cantons	Haies, bosquets champêtres et berges Q1			Haies, bosquets champêtres et berges Q2			Haies, bosquets champêtres et berges mise au réseau		
	Total			Total			Total		
	Exploitation	Surface	Contribution	Exploitation	Surface	Contribution	Exploitation	Surface	Contribution
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	1 145	252	755 190	425	93	185 160	517	114	102 438
BE	2 648	563	1 689 245	1 106	219	437 175	2 217	472	424 707
LU	2 272	497	1 490 826	662	143	285 960	1 971	440	395 750
UR	11	1	3 270	3	0	760	8	1	711
SZ	211	22	65 640	154	16	32 200	188	20	17 631
OW	106	11	31 830	24	2	4 300	87	9	8 055
NW	28	3	8 700	5	1	1 580	8	1	1 125
GL	44	5	14 640	25	3	5 680	38	4	3 924
ZG	316	57	171 810	72	11	22 700	279	49	43 866
FR	1 059	365	1 094 150	235	71	141 015	721	257	231 495
SO	448	127	380 912	223	63	125 897	347	99	89 219
BL	331	115	345 510	255	98	195 860	256	97	87 282
SH	269	94	280 650	148	49	98 540	177	63	57 069
AR	99	16	47 160	37	6	11 360	23	5	4 212
AI	55	6	19 200	3	1	1 340	14	1	1 170
SG	802	132	396 780	143	34	67 720	529	82	73 638
GR	629	105	315 150	82	13	25 540	539	87	78 084
AG	1 428	420	1 260 090	895	251	502 920	892	287	256 955
TG	466	100	301 230	102	24	48 980	270	56	50 270
TI	65	12	36 773	10	2	4 794	43	7	6 257
VD	1 121	448	1 344 720	336	118	235 180	874	323	291 051
VS	204	43	127 886	19	4	8 015	120	25	22 182
NE	175	80	238 800	34	16	32 120	146	68	61 488
GE	117	36	107 880	17	6	11 000	23	7	6 354
JU	498	298	893 940	223	120	240 060	378	238	214 560
Suisse	14 547	3 807	11 421 982	5 238	1 363	2 725 856	10 665	2 812	2 529 491
Zone									
Plaine	7 453	2 065	6 193 981	2 857	764	1 528 503	5 040	1 431	1 287 125
Collines	2 687	755	2 266 092	1 134	319	637 824	2 083	596	535 975
ZM II	1 836	469	1 406 381	622	157	314 530	1 457	365	328 479
ZM III	1 666	383	1 149 019	449	93	185 644	1 298	302	271 519
ZM IV	678	110	330 062	150	27	53 796	593	96	86 788
ZM V	227	25	76 446	26	3	5 559	194	22	19 604

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: Jachères florales

Cantons	Jachère florale, Q1			Jachère florale, mise au réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	243	175	663 898	125	77	69 309
BE	260	205	778 582	209	164	147 482
LU	105	27	102 030	96	26	22 986
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	1	4 180	1	1	990
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	10	7	25 802	9	7	6 021
FR	220	241	916 428	183	201	180 931
SO	69	79	299 606	53	65	58 646
BL	91	92	349 448	78	64	57 276
SH	184	189	720 024	133	146	131 544
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	29	37	142 082	14	27	24 561
GR	26	14	51 528	17	10	8 919
AG	334	120	454 176	275	88	79 227
TG	99	95	361 418	73	71	63 585
TI	3	3	12 593	0	0	0
VD	351	500	1 898 898	299	431	388 170
VS	34	34	128 125	24	29	26 061
NE	17	29	110 960	14	28	25 245
GE	80	273	1 036 336	25	47	42 048
JU	70	87	331 436	58	74	66 312
Suisse	2 226	2 207	8 387 550	1 686	1 555	1 399 313
Zone						
Plaine	1 818	1 931	7 338 826	1 329	1 327	1 194 459
Collines	371	261	990 498	331	216	194 691
ZM I	26	12	44 670	20	8	7 345
ZM II	8	3	10 545	5	3	2 277
ZM III	3	1	3 012	1	1	540
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: jachère tournante

Cantons	Jachère tournante, Q1			Jachère tournante, mise au réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	86	86	283 404	41	38	34 371
BE	40	34	110 576	19	17	15 551
LU	26	29	97 218	23	27	24 210
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	0	1 155	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	2	0	1 320	2	0	360
FR	27	29	95 636	15	15	13 500
SO	19	27	88 078	14	20	18 196
BL	27	38	124 080	18	12	11 088
SH	11	9	28 677	5	4	3 807
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	0	0	0	0	0	0
GR	6	8	26 202	3	6	5 760
AG	71	73	240 372	38	26	23 436
TG	23	20	66 528	2	2	1 449
TI	9	11	34 654	3	4	3 834
VD	77	125	412 632	57	95	85 806
VS	6	21	68 091	3	18	16 144
NE	6	8	24 882	2	2	1 530
GE	28	59	193 809	7	12	10 476
JU	12	35	114 477	8	19	17 478
Suisse	477	610	2 011 792	260	319	286 996
Zone						
Plaine	406	534	1 760 874	216	271	243 726
Collines	68	76	249 819	43	48	43 180
ZM I	2	0	913	1	0	90
ZM II	0	0	0	0	0	0
ZM III	0	0	0	0	0	0
ZM IV	1	0	186	0	0	0

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: ourlet sur terres assolées

Cantons	Ourlet sur terres assolées, Q1			Ourlet sur terres assolées, mise au réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	47	10	32 571	23	6	5 148
BE	63	13	43 963	42	9	8 523
LU	66	7	24 585	64	7	6 120
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	13	3	11 121	12	3	2 835
FR	97	29	95 066	87	26	23 309
SO	13	4	12 043	11	3	3 099
BL	33	12	39 468	30	11	9 576
SH	4	1	3 003	2	1	639
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	9	2	5 214	3	0	414
GR	2	0	594	1	0	63
AG	307	59	193 611	295	56	50 760
TG	19	4	14 025	8	3	2 457
TI	1	0	403	1	0	110
VD	56	13	44 451	53	13	11 538
VS	17	9	29 615	16	8	7 267
NE	0	0	0	0	0	0
GE	2	0	1 518	0	0	0
JU	23	5	17 160	17	4	3 627
Suisse	772	172	568 411	665	151	135 485
Zone						
Plaine	582	139	459 577	484	119	106 880
Collines	153	24	78 106	145	23	20 396
ZM I	32	8	27 286	31	8	7 271
ZM II	5	1	3 442	5	1	939
ZM III	0	0	0	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: bande culturale extensive

Cantons	Bande culturale extensive, Q1			Bande culturale extensive, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	25	18	41 538	12	11	9 576
BE	8	5	10 875	1	3	2 506
LU	5	3	6 509	5	3	2 547
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	11	32	72 864	11	31	27 810
FR	11	10	23 928	10	10	8 837
SO	4	2	5 132	3	2	1 982
BL	0	0	0	0	0	0
SH	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	3	3	5 888	0	0	0
GR	4	1	1 909	2	0	117
AG	2	0	1 104	0	0	0
TG	5	14	32 522	0	0	0
TI	1	0	46	0	0	0
VD	41	89	205 321	34	73	65 979
VS	4	0	292	4	0	82
NE	0	0	0	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0
JU	7	10	23 736	6	9	8 298
Suisse	131	188	431 663	88	142	127 734
Zone						
Plaine	90	116	266 695	52	73	65 410
Collines	20	38	86 728	17	36	32 506
ZM I	12	33	75 994	11	32	28 989
ZM II	2	1	1 610	2	1	630
ZM III	5	0	583	5	0	196
ZM IV	2	0	54	1	0	3

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015 : bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes u

Cantons	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles, Q1		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.
ZH	51	16	40 450
BE	198	33	83 381
LU	10	2	5 625
UR	0	0	0
SZ	1	0	875
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	4	1	2 675
FR	21	6	16 142
SO	17	5	11 685
BL	21	12	29 775
SH	23	7	18 700
AR	0	0	0
AI	0	0	0
SG	9	3	7 075
GR	3	2	6 225
AG	43	15	38 450
TG	30	7	16 400
TI	0	0	0
VD	15	4	10 150
VS	0	0	0
NE	2	0	825
GE	0	0	0
JU	1	1	1 250
Suisse	449	116	289 682
Zone			
Plaine	346	98	244 221
Collines	73	17	41 932
ZM I	26	1	3 009
ZM II	4	0	520
ZM III	0	0	0
ZM IV	0	0	0

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: prairies riveraines d'un cours d'eau

Cantons	Prairies riveraines d'un cours d'eau Q1			Prairies riveraines d'un cours d'eau mise au réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	6	1	455	1	0	72
BE	93	14	6 107	66	10	9 073
LU	4	0	207	0	0	0
UR	3	1	311	1	0	27
SZ	1	0	27	0	0	0
OW	2	0	117	2	0	234
NW	0	0	0	0	0	0
GL	38	8	3 614	12	1	1 206
ZG	6	3	1 283	5	2	1 755
FR	49	15	6 569	24	6	5 736
SO	10	2	1 098	4	1	1 297
BL	3	1	626	0	0	0
SH	5	2	779	0	0	0
AR	0	0	0	0	0	0
AI	3	0	158	0	0	0
SG	44	7	3 294	12	2	1 638
GR	0	0	0	0	0	0
AG	9	3	1 134	1	0	288
TG	12	2	927	0	0	0
TI	7	1	668	7	1	1 183
VD	7	2	878	5	2	1 377
VS	1	1	302	1	1	603
NE	0	0	0	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0
JU	8	3	1 238	2	1	1 125
Suisse	311	66	29 786	143	28	25 615
Zone						
Plaine	164	38	17 313	65	16	14 369
Collines	53	12	5 242	22	4	3 788
ZM I	35	10	4 615	17	5	4 513
ZM II	33	3	1 509	16	1	1 138
ZM III	18	2	1 032	15	2	1 660
ZM IV	8	0	74	8	0	147

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: surfaces riches en espèces de la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage Q2		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.
ZH	5	72	10 856
BE	871	26 333	3 950 020
LU	168	3 061	459 200
UR	245	9 691	1 453 613
SZ	373	7 599	1 139 813
OW	233	5 949	892 422
NW	116	2 853	427 965
GL	117	9 167	1 374 998
ZG	3	18	2 696
FR	380	9 242	1 386 337
SO	58	1 150	172 496
BL	7	119	17 805
SH	0	0	0
AR	87	822	123 317
AI	114	891	133 695
SG	259	6 474	971 086
GR	56	5 257	788 529
AG	0	0	0
TG	0	0	0
TI	127	6 088	913 212
VD	551	16 470	2 470 514
VS	508	29 558	4 433 645
NE	91	639	95 867
GE	0	0	0
JU	8	32	4 868
Suisse	4 377	141 486	21 222 951
Zone			
Plaine	4	61	9 113
Collines	1	39	5 888
ZM I	1	72	10 871
ZM II	4	158	23 703
ZM III	8	437	65 507
ZM IV	7	138	20 704
Estivage	4 352	140 581	21 087 166

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité Q1			Surfaces viticoles présentant une biodiversité mise au réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	17	25	27 258	15	22	19 908
BE	23	43	47 593	14	25	22 425
LU	15	24	26 290	13	23	20 988
UR	1	0	341	1	0	279
SZ	4	4	4 301	4	5	4 599
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	1	0	180
ZG	0	0	0	0	0	0
FR	1	1	1 339	6	10	9 426
SO	0	0	0	0	0	0
BL	3	1	726	3	1	594
SH	9	8	8 569	41	62	55 890
AR	1	1	638	1	1	666
AI	0	0	0	0	0	0
SG	33	55	60 104	25	37	33 138
GR	12	15	16 005	30	40	35 910
AG	37	48	52 965	29	42	37 656
TG	10	13	14 454	14	33	29 259
TI	23	32	35 265	46	96	86 504
VD	127	298	327 349	128	522	469 548
VS	120	189	207 462	91	160	144 230
NE	12	52	56 661	53	240	216 306
GE	0	0	0	1	0	396
JU	2	10	10 780	3	16	14 112
Suisse	450	816	898 100	519	1 336	1 202 014
Zone						
Plaine	282	556	611 762	393	1 165	1 048 117
Collines	69	142	156 336	54	94	84 942
ZM I	41	49	54 267	15	25	22 727
ZM II	50	63	68 805	46	46	41 066
ZM III	6	5	5 599	7	4	3 578
ZM IV	2	1	1 332	4	2	1 585

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: arbre fruitier champêtre haute-tige

Cantons	Arbre fruitier champêtre haute-tige Q1			Arbre fruitier champêtre haute-tige Q2			Arbre fruitier champêtre haute-tige mise au réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	2 146	153 703	2 305 545	888	60 525	1 815 750	1 279	84 306	379 377
BE	7 107	402 009	6 030 135	3 592	168 829	5 064 870	6 247	339 363	1 527 134
LU	3 709	268 064	4 020 960	2 330	141 051	4 231 530	2 765	202 629	911 831
UR	189	8 318	124 770	13	540	16 200	129	5 054	22 743
SZ	916	67 872	1 018 080	557	36 597	1 097 910	539	35 774	160 983
OW	376	20 283	304 245	76	2 431	72 930	214	11 956	53 802
NW	309	15 794	236 910	46	2 041	61 230	87	3 518	15 831
GL	125	5 482	82 230	15	564	16 920	68	2 596	11 682
ZG	439	50 383	755 745	264	29 771	893 130	380	43 611	196 250
FR	1 557	70 680	1 060 200	223	8 987	269 610	900	39 363	177 134
SO	966	92 036	1 380 540	187	17 918	537 540	631	63 275	284 738
BL	782	114 972	1 724 580	332	22 225	666 750	338	23 005	103 523
SH	305	20 784	311 760	129	6 758	202 740	166	10 504	47 268
AR	325	19 545	293 175	86	4 561	136 830	53	3 083	13 766
AI	65	3 768	56 520	24	874	26 220	15	676	3 042
SG	2 478	213 126	3 196 890	932	83 972	2 519 160	795	74 895	337 028
GR	602	37 654	564 810	286	11 530	345 900	473	21 621	97 295
AG	2 162	169 936	2 549 040	632	45 246	1 357 380	720	47 422	213 399
TG	1 759	219 657	3 294 855	724	79 785	2 393 550	1 065	86 246	388 107
TI	303	25 825	387 375	4	230	6 900	139	14 050	63 225
VD	1 749	108 439	1 626 585	452	23 766	712 980	1 326	69 982	314 919
VS	798	59 364	890 460	37	1 344	40 320	205	8 187	36 842
NE	166	10 737	161 055	42	2 113	63 390	72	4 894	22 023
GE	100	4 661	69 915	3	149	4 470	15	710	3 195
JU	625	61 847	927 705	210	19 053	571 590	383	38 797	174 587
Suisse	30 058	2 224 939	33 374 085	12 084	770 860	23 125 800	19 004	1 235 517	5 559 719
Zone									
Plaine	14 142	1 107 791	16 616 865	5 556	399 984	11 999 520	8 539	575 379	2 589 206
Collines	5 755	497 293	7 459 395	2 754	181 211	5 436 330	3 816	284 025	1 278 113
ZM I	4 892	328 733	4 930 995	2 137	119 418	3 582 540	3 292	211 942	953 631
ZM II	3 649	198 134	2 972 010	1 287	57 949	1 738 470	2 400	120 790	543 555
ZM III	1 292	76 907	1 153 605	289	10 626	318 780	788	37 721	169 745
ZM IV	328	16 081	241 215	61	1 672	50 160	169	5 660	25 470

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: noyers

Cantons	Noyers, Q1			Noyers, Q2			Noyers, mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	
ZH	741	4 596	68 940	248	1 460	22 020	272	1 737	7 817
BE	1 315	7 795	116 925	277	2 768	64 155	775	5 396	24 282
LU	378	1 467	22 005	358	1 116	16 740	332	1 296	5 832
UR	133	1 161	17 415	5	27	405	88	764	3 438
SZ	237	1 430	21 450	97	676	10 185	98	421	1 895
OW	35	183	2 745	8	38	660	25	147	662
NW	145	1 117	16 755	13	97	1 455	26	210	945
GL	6	27	405	0	0	0	1	3	14
ZG	167	1 233	18 495	60	424	6 360	147	1 086	4 887
FR	403	2 713	40 695	27	633	17 295	207	1 775	7 988
SO	308	2 229	33 435	72	744	13 155	135	1 088	4 896
BL	62	383	5 745	0	0	0	0	0	0
SH	50	273	4 095	15	75	1 125	31	200	900
AR	27	81	1 215	0	0	0	0	0	0
AI	21	104	1 560	1	1	15	0	0	0
SG	880	4 237	63 555	199	759	11 505	119	472	2 124
GR	147	1 190	17 850	38	258	4 905	38	258	1 161
AG	403	2 572	38 580	114	672	10 080	108	543	2 444
TG	370	2 847	42 705	138	806	12 090	168	1 230	5 535
TI	127	1 856	27 840	1	4	60	73	1 052	4 734
VD	650	9 320	139 800	90	1 885	54 900	319	4 323	19 454
VS	112	674	10 110	1	3	45	35	224	1 008
NE	34	502	7 530	6	301	4 515	6	320	1 440
GE	29	303	4 545	1	4	60	6	58	261
JU	171	1 035	15 525	58	229	3 885	82	574	2 583
Suisse	6 951	49 328	739 920	1 827	12 980	255 615	3 091	23 177	104 297
Zone									
plaine	3 600	31 254	468 810	987	9 314	197 265	1 569	15 479	69 656
Collines	1 222	6 594	98 910	366	1 619	26 280	526	2 573	11 579
ZM I	1 038	5 221	78 315	286	1 372	21 555	476	2 091	9 410
ZM II	760	3 873	58 095	155	572	8 955	362	1 945	8 753
ZM III	276	2 048	30 720	31	99	1 500	133	967	4 352
ZM IV	55	338	5 070	2	4	60	25	122	549

Source: OFAG

Contribution à la biodiversité 2015 : arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Cantons	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.
ZH	514	3 138	14 121
BE	4 556	49 417	222 377
LU	2 578	24 680	111 060
UR	57	311	1 400
SZ	391	5 496	24 732
OW	101	707	3 182
NW	1	2	9
GL	41	487	2 192
ZG	320	2 791	12 560
FR	666	6 700	30 150
SO	178	2 246	10 107
BL	8	246	1 107
SH	56	391	1 760
AR	3	8	36
AI	0	0	0
SG	563	4 551	20 480
GR	1 044	13 446	60 507
AG	224	1 199	5 396
TG	80	719	3 236
TI	119	1 918	8 631
VD	762	5 448	24 516
VS	88	1 074	4 833
NE	27	492	2 214
GE	8	75	338
JU	152	2 206	9 927
Suisse	12 537	127 748	574 866
Zone			
Plaine	4 379	35 687	160 592
Collines	1 933	14 273	64 229
ZM I	1 926	16 514	74 313
ZM II	1 953	23 962	107 829
ZM III	1 569	26 294	118 323
ZM IV	777	11 018	49 581

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2015: surfaces riches en esèces de la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en esèces de la région d'estivage		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.
ZH	0	0	0
BE	36	6	5 366
LU	3	5	4 707
UR	21	48	43 002
SZ	0	0	0
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	0	0	0
FR	15	25	22 463
SO	0	0	0
BL	10	2	1 692
SH	0	0	0
AR	6	2	1 512
AI	0	0	0
SG	1	0	108
GR	1 263	1 165	718 421
AG	1	1	477
TG	0	0	0
TI	0	0	0
VD	10	36	32 436
VS	4	3	2 272
NE	45	23	20 970
GE	0	0	0
JU	34	10	9 009
Suisse	1 449	1 325	862 435
Zone			
pleine	33	18	15 134
Collines	39	22	16 738
ZM I	42	24	18 815
ZM II	121	98	76 030
ZM III	664	692	441 334
ZM IV	550	470	294 386

Source: OFAG

Contributions au système de production 2015

Cantons	Agriculture biologique			Culture extensive de céréales et de colza			Production de lait et de viande basée sur les herbages		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	348	7 679	3 714 162	1 375	6 903	2 761 100	1 306	21 841	4 271 095
BE	1 162	20 276	6 085 531	3 702	13 131	5 252 446	6 826	103 627	20 614 485
LU	336	5 750	1 812 378	1 038	3 160	1 264 100	3 105	45 308	8 999 901
UR	55	944	190 724	0	0	0	522	6 341	1 267 507
SZ	163	2 767	575 406	7	9	3 400	1 262	19 457	3 876 985
OW	180	2 464	497 996	0	0	0	538	7 187	1 436 757
NW	69	1 026	210 852	0	0	0	383	5 380	1 073 905
GL	80	1 747	351 190	3	4	1 508	335	6 525	1 298 112
ZG	79	1 513	390 740	64	190	76 168	337	5 911	1 170 412
FR	154	4 045	1 849 450	1 057	6 876	2 750 232	1 598	37 971	7 556 182
SO	125	3 664	1 232 437	600	3 557	1 422 639	608	12 968	2 542 903
BL	123	2 983	1 044 020	485	2 447	978 868	425	8 730	1 706 229
SH	29	743	457 368	317	2 405	961 948	87	1 326	248 401
AR	106	2 210	445 802	0	0	0	576	10 581	2 111 705
AI	23	378	75 814	0	0	0	406	6 455	1 288 637
SG	431	8 097	1 944 588	220	542	216 768	3 009	54 442	10 830 446
GR	1 302	32 884	7 092 660	241	738	295 020	1 861	45 545	9 104 997
AG	233	4 945	2 679 330	1 464	7 831	3 132 332	1 298	17 850	3 474 370
TG	277	5 561	3 029 140	800	3 825	1 530 164	992	17 078	3 377 736
TI	128	2 372	576 830	47	202	80 744	497	9 531	1 870 258
VD	204	5 936	3 138 286	1 884	21 695	8 677 840	1 432	31 951	6 272 501
VS	331	5 851	1 828 977	120	339	135 447	1 467	24 531	4 878 746
NE	67	2 208	753 108	235	2 396	958 484	552	22 967	4 571 072
GE	18	637	504 586	188	3 629	1 451 588	50	1 042	184 395
JU	125	4 738	1 984 328	464	3 825	1 530 096	622	19 354	3 837 948
Suisse	6 148	131 419	42 465 703	14 311	83 702	33 480 891	30 094	543 901	107 865 682
Zones									
Plaine	1 452	32 170	19 105 346	9 163	62 803	25 121 260	8 461	129 616	25 462 991
Collines	647	12 955	4 751 323	3 119	14 254	5 701 565	4 588	77 211	15 242 480
ZM I	753	13 861	3 566 342	1 435	5 231	2 092 369	4 701	82 885	16 455 518
ZM II	1 153	22 626	4 800 057	424	1 182	472 792	6 275	132 154	26 342 201
ZM III	1 215	26 812	5 595 194	117	188	75 239	3 789	74 330	14 830 490
ZM IV	928	22 995	4 647 442	53	44	17 667	2 280	47 706	9 532 003

Source: OFAG

Participation au programme SRPA 2015

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	576 131	29 796	479 961	20 944	83.3%	70.3%
Autres vaches	116 528	14 089	105 621	8 035	90.6%	57.0%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	145 404	34 811	119 470	25 419	82.2%	73.0%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 242	33 733	35 561	23 260	76.9%	69.0%
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 241	34 483	7 353	13 545	40.3%	39.3%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 008	9 368	3 159	5 351	63.1%	57.1%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 677	14 164	8 100	7 421	63.9%	52.4%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 706	21 487	16 624	10 880	64.7%	50.6%
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 267	33 424	6 370	11 264	36.9%	33.7%
Total des bovins	963 204	36 767	782 220	30 386	81.2%	82.6%
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 020	8 955	28 932	6 893	85.0%	77.0%
Etalons, de plus de 30 mois	1 426	1 816	792	766	55.5%	42.2%
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 378	2 223	1 871	1 084	78.7%	48.8%
Total des équidés	37 825	9 590	31 595	7 029	83.5%	73.3%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 576	5 869	8 267	3 207	78.2%	54.6%
Animaux mâles, de plus d'un an	490	1 874	347	1 162	70.9%	62.0%
Total des caprins	11 067	5 904	8 615	3 225	77.8%	54.6%
Animaux femelles, de plus d'un an	36 151	7 474	31 899	5 558	88.2%	74.4%
Animaux mâles, de plus d'un an	1 426	5 230	1 118	3 798	78.4%	72.6%
Agneau de pâturage	548	980	375	429	68.5%	43.8%
Total des ovins	38 125	7 553	33 392	5 584	87.6%	73.9%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	584	1 697	329	961	56.4%	56.6%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	21 057	1 983	14 636	1 136	69.5%	57.3%
Truies d'élevage allaitantes	15 801	2 197	818	190	5.2%	8.6%
Porcelets sevrés	17 704	2 154	687	168	3.9%	7.8%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 262	6 297	63 881	2 986	61.9%	47.4%
Total des porcs	158 408	7 059	80 351	3 484	50.7%	49.4%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	713	10	45	3.1%	6.3%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	655	603	3	22	0.5%	3.6%
Total des lapins	971	845	13	48	1.3%	5.7%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 261	1 051	280	99	22.2%	9.4%
Poules pondeuses	26 121	9 872	19 555	2 426	74.9%	24.6%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 795	654	886	99	18.5%	15.1%
Poulets de chair	31 522	1 084	2 035	166	6.5%	15.3%
Dindes	1 303	245	1 215	87	93.3%	35.5%
Total de la volaille	65 002	11 623	23 971	2 710	36.9%	23.3%
Total, toutes catégories confondues	1 274 601	42 270	960 156	35 401	75.3%	83.7%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source: OFAG

Participation au programme SRPA 2014

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Exploitation Nombre	Nombre	UGB Exploitation Nombre	Nombre	UGB Exploitation %	%
Vaches laitières	579 730	30 559	477 195	21 162	82.3%	69.2%
Autres vaches	116 055	14 283	103 302	7 875	89.0%	55.1%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	147 173	35 419	119 769	25 375	81.4%	71.6%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 021	34 360	34 956	23 155	76.0%	67.4%
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 245	35 096	7 074	13 224	38.8%	37.7%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	4 894	9 388	3 019	5 249	61.7%	55.9%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 459	14 450	7 718	7 281	61.9%	50.4%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 935	22 272	16 439	10 717	63.4%	48.1%
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 495	34 097	5 830	10 871	33.3%	31.9%
Total des bovins	968 006	37 440	775 302	30 493	80.1%	81.4%
Animaux femelles et animaux mâles castrés. De plus de 30 mis	33 959	9 035	28 564	6 907	84.1%	76.4%
Etalons, de plus de 30 mois	1 422	1 834	761	778	53.5%	42.4%
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 628	2 557	2 045	1 133	77.8%	44.3%
Total des équidés	38 010	9 671	31 370	7 039	82.5%	72.8%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 651	5 848	8 096	3 153	76.0%	53.9%
Animaux, jusqu'à 30 mois	497	1 863	340	1 118	68.5%	60.0%
Total des caprins	11 148	5 879	8 436	3 166	75.7%	53.9%
Animaux femelles, de plus d'un an	37 106	7 617	32 165	5 591	86.7%	73.4%
Animaux, mâles, de plus d'un an	1 463	5 324	1 151	3 866	78.7%	72.6%
Agneau de pâturage	391	541	268	247	68.6%	45.7%
Total des ovins	38 959	7 680	33 584	5 615	86.2%	73.1%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	596	1 729	335	966	56.3%	55.9%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 932	2 024	14 452	1 146	69.0%	56.6%
Truies d'élevage allaitantes	15 697	2 244	830	195	5.3%	8.7%
Porcelets sevrés	17 487	2 202	671	170	3.8%	7.7%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à	102 651	6 273	64 176	2 985	62.5%	47.6%
Total des Porcs	157 363	7 095	80 465	3 499	51.1%	49.3%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	743	11	42	3.4%	5.7%
jeunes lapins de plus de 35 jours	659	675	3	16	0.4%	2.4%
Total des lapins	975	899	13	43	1.4%	4.8%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 253	955	196	84	15.6%	8.8%
Poules pondeuses	24 200	9 696	17 717	2 325	73.2%	24.0%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 327	742	898	96	20.7%	12.9%
Poulet de chair	29 632	1 069	2 270	167	7.7%	15.6%
Dindes	1 238	236	1 125	76	90.8%	32.2%
Total de la volaille	60 651	11 432	22 205	2 602	36.6%	22.8%
Total, toutes catégories confondues	1 275 113	42 983	951 376	35 535	74.6%	82.7%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source: OFAG

Participation au programme SST 2015

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	576 131	29 796	264 012	8 189	45.8%	27.5%
Autres vaches	116 528	14 089	97 919	6 608	84.0%	46.9%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	145 404	34 811	74 236	14 493	51.1%	41.6%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 242	33 733	26 454	14 489	57.2%	43.0%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 008	9 368	2 665	4 337	53.2%	46.3%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 677	14 164	8 151	5 644	64.3%	39.8%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 706	21 487	17 582	8 417	68.4%	39.2%
Total Bovins	927 696	36 751	491 019	18 570	52.9%	50.5%
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 020	8 955	6 008	1 642	17.7%	18.3%
Etalons, de plus de 30 mois	1 426	1 816	165	153	11.5%	8.4%
Total des équidés	35 447	9 463	6 172	1 674	17.4%	17.7%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 576	5 869	4 335	1 180	41.0%	20.1%
Animaux mâles, de plus d'un an	490	1 874	153	479	31.2%	25.6%
Total des caprins	11 067	5 904	4 487	1 187	40.5%	20.1%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	584	1 697	111	329	19.0%	19.4%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	21 057	1 983	14 841	1 097	70.5%	55.3%
Truies d'élevage allaitantes	15 801	2 197	10 566	1 221	66.9%	55.6%
Porcelets sevrés	17 704	2 154	11 747	1 145	66.4%	53.2%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 262	6 297	67 628	3 031	65.5%	48.1%
Total des porcs	158 408	7 059	104 893	3 636	66.2%	51.5%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	713	161	81	50.8%	11.4%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	655	603	537	97	82.0%	16.1%
Total des lapins	971	845	698	132	71.9%	15.6%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 261	1 051	625	64	49.5%	6.1%
Poules pondeuses	26 121	9 872	23 715	1 802	90.8%	18.3%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 795	654	4 030	158	84.1%	24.2%
Poulets de chair	31 522	1 084	29 650	920	94.1%	84.9%
Dindes	1 303	245	1 222	67	93.8%	27.3%
Total de la volaille	65 002	11 623	59 242	2 851	91.1%	24.5%
Total, toutes catégories confondues	1 198 590	40 969	666 511	21 906	55.6%	53.5%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source: OFAG

Participation au programme SST 2014

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	579 730	30 559	253 543	7 931	43.7%	26.0%
Autres vaches	116 055	14 283	95 538	6 435	82.3%	45.1%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	147 173	35 419	72 949	14 048	49.6%	39.7%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 021	34 360	25 587	14 120	55.6%	41.1%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	4 894	9 388	2 552	4 209	52.2%	44.8%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 459	14 450	7 785	5 477	62.5%	37.9%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 935	22 272	17 509	8 249	67.5%	37.0%
Total Bovins	932 267	37 426	475 464	18 168	51.0%	48.5%
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	33 959	9 035	5 445	1 493	16.0%	16.5%
Etalons, de plus de 30 mois	1 422	1 834	146	150	10.3%	8.2%
Total des équidés	35 382	9 521	5 591	1 522	15.8%	16.0%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 651	5 848	4 103	1 127	38.5%	19.3%
Animaux mâles, de plus d'un an	497	1 863	142	445	28.6%	23.9%
Total des caprins	11 148	5 879	4 245	1 131	38.1%	19.2%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	596	1 729	113	322	18.9%	18.6%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 932	2 024	14 666	1 113	70.1%	55.0%
Truies d'élevage allaitantes	15 697	2 244	10 481	1 242	66.8%	55.3%
Porcelets sevrés	17 487	2 202	11 554	1 149	66.1%	52.2%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois,	102 651	6 273	67 339	3 024	65.6%	48.2%
Total des porcs	157 363	7 095	104 153	3 643	66.2%	51.3%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	743	134	70	42.3%	9.4%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	659	675	442	86	67.1%	12.7%
Total des lapins	975	899	576	122	59.1%	13.6%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couver souches ponte et engraissement)	1 253	955	594	57	47.4%	6.0%
Poules pondeuses	24 200	9 696	21 703	1 716	89.7%	17.7%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 327	742	3 722	156	86.0%	21.0%
Poulets de chair	29 632	1 069	27 477	883	92.7%	82.6%
Dindes	1 238	236	1 156	65	93.4%	27.5%
Total de la volaille	60 651	11 432	54 652	2 732	90.1%	23.9%
Total, toutes catégories confondues	1197 785	41 665	644 682	21 504	53.8%	51.6%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source: OFAG

Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce 2015

Canton	Systèmes de stabulation			Sortie régulière en plein air			Stabulation particulièrement		
	Exploitation Nombre	UGB Nombre	Total Fr.	Exploitation Nombre	UGB Nombre	Total Fr.	Exploitation s	UGB	Total Contributio
ZH	1 407	43 580	4671 615	1 913	52992	10442303	2'004	96'572	15'113'918
BE	4 330	101 778	12367 642	8 437	193496	37856277	8'584	295'274	50'223'919
LU	2 868	95 607	11890 357	3 683	108325	21414587	3'776	203'931	33'304'944
UR	142	1 882	175 123	426	5880	1126125	427	7'762	1'301'249
SZ	552	11 722	1311 254	1 151	23012	4481971	1'170	34'734	5'793'224
OW	301	6 372	658 182	476	10091	1948633	480	16'463	2'606'815
NW	185	4 287	491 386	282	6037	1163560	292	10'324	1'654'946
GL	127	2 673	265 443	302	6829	1323220	303	9'502	1'588'663
ZG	312	10 399	1084 917	401	12272	2408103	414	22'670	3'493'020
FR	1 510	58 742	7180 637	2 146	83134	16126626	2'201	141'875	23'307'263
SO	674	19 518	2106 250	954	26338	5159293	982	45'856	7'265'543
BL	470	13 440	1454 544	636	17114	3433359	652	30'555	4'887'903
SH	217	9 125	1252 823	231	7604	1537647	272	16'729	2'790'470
AR	235	5 397	614 796	567	14253	2768787	568	19'650	3'383'583
AI	180	4 767	706 898	384	9657	1934004	391	14'424	2'640'902
SG	1 669	52 181	6205 422	2 932	83732	16409543	2'990	135'912	22'614'965
GR	1 222	28 279	2675 038	2 055	47943	9359763	2'057	76'222	12'034'801
AG	1 357	44 258	5588 925	1 658	46231	9230129	1'788	90'489	14'819'054
TG	1 172	47 252	5980 479	1 478	49574	9792948	1600	96'826	15'773'427
TI	236	4 638	425 820	560	9653	1858161	562	14'291	2'283'981
VD	1 284	49 029	5805 685	1 941	64725	12677059	2'014	113'753	18'482'744
VS	341	6 031	658 542	1 219	18631	3603841	1'230	24'662	4'262'384
NE	397	15 691	1540 272	601	24218	4696301	604	39'908	6'236'573
GE	40	1 283	143 466	82	2002	387251	82	3'285	530'717
JU	670	28 396	2860 351	863	36260	7063175	871	64'656	9'923'525
Suisse	21'898	666'326	78'115'866	35'378	959'999	188'202'666	36'314	1'626'325	266'318'532

Zone	Exploitation	UGB	Total	Exploitation	UGB	Total	Exploitation	UGB	Total
Plaine	9'845	359'984	44'331'752	13'021	411'593	81'250'017	13'730	771'577	125'581'769
Collines	3775	115237	13685138	5418	157367	30951319	5552	272605	44636456
ZM I	3'035	78'497	8'713'733	5'100	134'838	26'243'628	5'150	213'334	34'957'361
ZM II	2998	71211	7534754	6123	149340	29001667	6157	220552	36536421
ZM III	1'434	26'786	2'515'759	3'580	68'964	13'393'755	3'582	95'749	15'909'514
ZM IV	811	14611	1334730	2136	37897	7362280	2143	52508	8697010

Source: OFAG

Contributions à l'utilisation efficace des ressources 2015

Cantons	Techniques d'épandage diminuant les émissions			Techniques culturales préservant le sol			Utilisation de techniques d'application précise		
	Total des			Total des			Total des		
	Exploitation	Surface	Contribution	Exploitation	Surface	Contribution	Exploitation	Surface	Contribution
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.
ZH	0	0	0	574	3 594	703 274	12	12	40 018
BE	1 803	204 704 648	614 115	1 697	8 037	1 467 695	10	10	33 576
LU	1 948	897 389 200	2 692 168	1 245	5 336	1 169 057	11	11	42 932
UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	34	55	11 014	1	1	850
OW	5	930 400	2 791	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	9	21	4 480	0	0	0
ZG	8	780 000	2 340	92	514	118 505	0	0	0
FR	641	295 527 422	886 583	566	4 454	876 486	1	1	4 250
SO	42	7 001 308	21 004	325	2 037	404 412	3	3	10 602
BL	197	50 927 300	152 782	104	501	132 556	8	8	38 573
SH	0	0	0	183	1 613	327 305	5	5	11 405
AR	6	892 300	2 677	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	1	3	1 620	0	0	0
SG	514	193 460 700	580 382	264	825	194 670	5	5	26 485
GR	0	0	0	18	91	28 139	2	2	10 423
AG	0	0	0	654	4 074	795 218	11	11	38 347
TG	691	265 626 800	796 880	494	2 595	553 910	31	31	119 124
TI	18	8 318 300	24 955	8	63	28 580	7	7	23 063
VD	0	0	0	832	11 869	2 351 852	44	44	165 316
VS	37	15 384 123	46 156	18	159	65 441	32	32	97 599
NE	137	58 860 800	176 582	122	1 104	298 393	3	3	14 269
GE	13	2 273 400	6 820	83	1 702	370 933	7	7	27 125
JU	183	67 857 000	203 571	164	1 846	509 501	0	0	0
Suisse	6 243	2 069 933	6 209 807	7 487	50 493	10 413 037	193	193	703 956
Zone									
Plaine	3 370	1 217 243	3 651 732	5 627	42 927	8 573 269	154	154	579 760
Collines	1 170	402 784 710	1 208 357	1 261	5 476	1 275 474	25	25	85 880
ZM I	786	230 902 049	692 706	464	1 651	429 910	5	5	17 687
ZM II	681	183 793 452	551 381	125	411	128 050	8	8	19 779
ZM III	158	27 586 566	82 760	9	27	6 111	1	1	850
ZM IV	78	7 623 310	22 870	1	1	223	0	0	0

Source : OFAG

Contribution de transition 2015

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	2 937	12 072 393
BE	10 084	35 454 039
LU	4 309	17 112 396
UR	440	929 257
SZ	1 428	4 553 150
OW	549	1 408 121
NW	418	1 196 693
GL	339	1 242 435
ZG	483	2 121 812
FR	2 526	13 314 165
SO	1 174	5 424 557
BL	800	3 510 019
SH	479	1 838 828
AR	612	2 555 007
AI	430	1 579 941
SG	3 525	14 482 365
GR	2 115	9 069 239
AG	2 568	10 486 424
TG	2 137	8 981 619
TI	617	1 665 479
VD	3 172	13 138 512
VS	2 175	4 602 045
NE	711	4 263 908
GE	249	735 100
JU	938	6 190 900
Suisse	45 215	177 928 403

Zones		
Plaine	19 581	80 898 611
Collines	6 530	26 262 774
ZM I	5 823	21 983 552
ZM II	6 934	26 751 112
ZM III	3 990	13 479 414
ZM IV	2 357	8 552 939

Source: OFAG

Veränderung der Direktzahlungen 2013-2015 nach Zonen

	2013	2015	Veränderung 2013-2015	
	Mio. €	Mio. €	Mio. €	%
Talzone				-6.5%
Hügelzone				-4.2%
Bergzone				-2.7%
Bergzone				-0.4%
Bergzone				4.3%
Bergzone				9.0%
Sommer				54.4%
Total (ohne Sommer)				-0.5%

Quelle: BL

FEHLT IN FRANZ-PDFS

Contributions versées aux cantons en 2015

Canton	Améliorations foncières	Bâtiments ruraux	Total des contributions
	Fr.	Fr.	Fr.
ZH	4 065 752	657 889	4 723 641
BE	8 461 740	4 823 535	13 285 275
LU	4 118 578	1 280 630	5 399 208
UR	803 733	365 600	1 169 333
SZ	2 629 769	833 900	3 463 669
OW	444 090	437 704	881 794
NW	149 468	305 350	454 818
GL	669 156	799 461	1 468 617
ZG	362 175	206 220	568 395
FR	5 184 429	2 994 400	8 178 829
SO	1 854 434	406 161	2 260 595
BL	350 393	520 200	870 593
SH	1 230 767	41 200	1 271 967
AR	446 569	802 300	1 248 869
AI	113 564	315 380	428 944
SG	3 566 650	2 154 900	5 721 550
GR	13 478 245	2 980 500	16 458 745
AG	1 147 827	454 700	1 602 527
TG	1 213 603	126 000	1 339 603
TI	1 882 527	801 300	2 683 827
VD	2 097 487	2 535 700	4 633 187
VS	5 716 315	1 811 100	7 527 415
NE	984 888	2 952 400	3 937 288
GE	995 000		995 000
JU	2 971 805	1 150 000	4 121 805
Diverse			
Total	64 938 964	29 756 530	94 695 494

Source: OFAG

Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région, 2015

Mesures	Contributions				Frais totaux
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total	
	1 000 Fr.				
Améliorations foncières					
Remaniements parcellaires (y compris infrastructures)	1 311	570	10 111	11 992	27 288
Construction de chemins	3 982	5 791	13 978	23 751	82 278
Autres installations de transport			571	571	2 433
Mesures concernant le régime hydrique du sol	1 079	409	1 789	3 278	13 622
Adductions d'eau	67	2 450	6 122	8 639	48 495
Raccordements au réseau électrique	15	57	679	751	3 330
Réfection et préservation de différents objets ¹	507	256	3 531	4 293	13 758
Documentation	367		165	532	1 699
Remise en état périodique	1 226	752	2 450	4 428	26 117
Projets de développement rural	3 308	462	1 418	5 189	24 733
Total	11 862	10 748	40 813	63 423	243 752
Bâtiments ruraux					
Bâtiments d'exploitation destinés aux Animaux consommant des fourrages grossiers		9 431	13 586	23 017	219 385
Bâtiments d'alpages			1 438	1 438	15 037
Petites entreprises artisanales			172	172	920
Initiative coll. pour réduire les coûts de production	1	1		2	6
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles		1 903	1 744	3 647	34 134
Total	1	11 334	16 940	28 275	269 482
Total général	11 863	22 082	57 754	91 698	513 234

¹ y compris dommages dus aux intempéries

Source: OFAG

Crédits d'investissements approuvés par les cantons en 2015

Canton	Améliorations foncières Mesures collectives				Bâtiments ruraux				Total	
	Crédits de construction		Crédits d'investissements		M. collectives		M. individuelles			
	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.
ZH	1	1 200			5	1 169	71	13 590	77	15 959
BE			5	565	11	3 430	246	36 977	262	40 972
LU	9	4 595	12	1 119	6	1 317	207	31 195	234	38 226
UR			2	120			11	1 366	13	1 486
SZ	10	3 781			2	188	40	6 081	52	10 050
OW					2	182	13	1 992	15	2 174
NW							18	2 671	18	2 671
GL							14	2 035	14	2 035
ZG							17	2 200	17	2 200
FR			3	606	13	5 212	123	25 087	139	30 905
SO	2	277	2	110			43	7 552	47	7 939
BL					5	179	35	4 918	40	5 097
SH	1	700					12	2 063	13	2 763
AR					1	70	37	4 394	38	4 464
AI							14	1 809	14	1 809
SG			2	99	6	412	138	19 025	146	19 536
GR	9	4 797			9	1 845	101	14 856	119	21 498
AG							97	13 331	97	13 331
TG					1	52	78	12 219	79	12 271
TI			1	66	7	1 363	21	3 347	29	4 776
VD			1	62	64	10 732	131	22 790	196	33 584
VS	2	1 000			7	442	42	5 865	51	7 307
NE	1	2 000			8	2 474	36	6 825	45	11 299
GE					2	201	2	610	4	811
JU	2	994	1	369	5	378	55	8 385	63	10 126
Total	37	19 345	29	3 116	154	29 646	1 602	251 182	1 822	303 288

Source: OFAG

**Crédits d'investissements accordés en 2015 par catégorie de mesures
(sans les crédits de construction)**

Canton	Aide initiale	Achat de l'exploitati- on par le fermier	Maisons d'habitati- on	Bâtiments d'exploita- tion	Diversi- fication	Horticul- ture	Petites entreprises artisanales	Energie renouvel- able ¹	Mesures commun- autaires ²	Améliora- tions foncières	Total
1 000 Fr.											
ZH	3 180	175	2 891	7 277	67	0	0	800	369	0	14 759
BE	13 060	330	8 529	14 583	475	0	0	0	3 430	565	40 972
LU	8 054	0	8 112	14 347	478	0	204	0	1 317	1 119	33 631
UR	240	0	660	446	20	0	0	0	0	120	1 486
SZ	2 410	0	1 214	2 338	119	0	0	0	188	0	6 269
OW	860	0	560	572	0	0	0	0	182	0	2 174
NW	110	0	2 000	561	0	0	0	0	0	0	2 671
GL	820	0	195	1 020	0	0	0	0	0	0	2 035
ZG	750	0	280	1 070	100	0	0	0	0	0	2 200
FR	6 054	261	2 779	15 993	0	0	0	0	5 212	606	30 905
SO	1 800	0	1 379	3 744	629	0	0	0	0	110	7 662
BL	2 000	0	525	2 393	0	0	0	0	179	0	5 097
SH	380	0	1 483	200	0	0	0	0	0	0	2 063
AR	1 780	370	735	1 429	80	0	0	0	70	0	4 464
AI	250	0	1 160	399	0	0	0	0	0	0	1 809
SG	7 200	0	5 405	6 365	55	0	0	0	412	99	19 536
GR	5 020	0	4 339	5 188	159	0	150	0	1 845	0	16 701
AG	4 819	0	2 056	5 972	349	0	135	0	0	0	13 331
TG	6 790	0	1 670	3 760	0	0	0	0	52	0	12 271
TI	780	283	1 040	1 095	149	0	0	859	504	66	4 776
VD	4 865	0	3 335	14 417	174	0	0	2 232	8 500	62	33 584
VS	2 630	0	608	2 289	338	0	0	0	442	0	6 307
NE	1 960	574	495	3 577	219	0	0	0	2 474	0	9 299
GE	0	0	0	610	0	0	0	0	201	0	811
JU	2 920	0	1 888	3 477	100	0	0	0	378	369	9 132
Total	78 733	1 993	51 854	114 403	3 710	0	489	3 891	25 755	3 116	283 944

¹ Installations communautaires destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse

² Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source: OFAG

Übersicht über Beiträge

Beiträge	Genehmigte Projekte in 1 000 Fr.		
	2013	2014	2015
Total	83 393	87 793	91 697
Landumlegungen mit Infrastrukturmassnahmen	10 957	11 416	11 992
Wegebauten	24 011	24 789	23 751
Wasserversorgungen	8 149	5 396	8 639
Projekte			5 189
andere Ti			13 853
Ökonomi			24 455
andere H			3 819

Übersicht

Investition	000 Fr.		
	2013	2014	2015
Total	283 944	283 944	283 944
Starthilfe			78 733
Kauf Betr			1 993
Wohngeb			51 854
Ökonomiegebäude	140 967	127 905	114 403
Diversifizierung	16 644	4 917	3 710
Produzierender Gartenbau			
Gewerbliche Kleinbetriebe	1 876	5 835	489
Gem. Anlagen zur Produktion erneuerbarer Energie aus Biomasse	1 200	3 100	3 891
Gemeinschaftliche Massnahmen ²	19 815	16 925	25 755
Bodenverbesserungen, ohne Baukredite	2 489	2 278	3 116
Betriebshilfedarlehen¹	12 947	15 055	16 900

¹ vom Kanton bewilligt

² Gemeinschaftlicher Kauf von Maschinen und Fahrzeugen, Starthilfe für bäuerliche Selbsthilfeorganisationen, Gemeinschaftliche Einrichtungen und Bauten für die Verarbeitung / Lagerung landw. Produkte

Quelle: BLW

Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations en 2015

Canton	Nombre	Somme Fr.	Par cas Fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	9	1 737 000	193 000	14.1
BE	16	2 812 500	175 781	13.1
LU	8	1 640 000	205 000	11.4
UR	1	160 000	160 000	10.0
SZ	3	682 000	227 333	13.7
OW				
NW				
GL				
ZG				
FR	9	800 000	88 889	9.2
SO	5	632 500	126 500	15.8
BL	1	45 000	45 000	12.0
SH	4	430 000	107 500	10.0
AR	6	778 000	129 667	11.3
AI	1	80 000	80 000	10.0
SG	4	450 000	112 500	11.0
GR	12	1 114 810	92 901	13.5
AG	4	618 000	154 500	9.5
TG				
TI	6	757 758	126 293	12.0
VD	11	1 568 000	142 545	14.5
VS	4	1 075 000	268 750	16.8
NE	1	40 000	40 000	8.0
GE				
JU	29	1 479 200	51 007	6.6
Total	134	16 899 768		
Moyenne			126 118	11.3

Source: OFAG

Aides à la reconversion professionnelle en 2015

Canton	Contributions allouées		Montants versés ¹	
	Nombre	Fr.	Nombre	Fr.
ZH				
BE			1	15 775
LU				
UR				
SZ				
OW	1	123 564		
NW				
GL				
ZG				
FR				
SO				
BL				
SH				
AR				
AI				
SG				
GR				
AG				
TG			1	24 000
TI				
VD				
VS				
NE				
GE				
JU				
Total	1	123 564	2	39 705

¹ sur les montants alloués de l'année précédente

Source: OFAG

Nombre de tonnes de Ntot échangés

		Canton récepteur							
		AG	BE	FR	LU	SG	TG	VD	ZH
Canton producteur	AG	1300.4	17.5	5.2	13.3	0.0	3.6	21.0	38.3
	BE	5.9	1988.7	35.7	6.3	1.4	5.0	13.3	9.3
	FR	0.4	14.7	1074.5	0.0	0.0	0.0	55.1	0.0
	LU	389.9	422.3	5.8	1392.2	2.1	11.2	12.3	81.2
	SG	15.4	0.0	0.0	0.0	1255.8	194.1	1.3	219.1
	TG	11.6	0.5	0.0	0.8	68.1	1495.8	0.0	100.3
	VD	0.0	0.4	20.2	0.0	0.0	0.0	643.7	0.0
	ZH	41.0	0.0	0.0	0.0	46.3	85.7	0.0	1510.0

Source : OFAG

Nombre de tonnes de P₂O₅ échangés

		Canton récepteur							
		AG	BE	FR	LU	SG	TG	VD	ZH
Canton producteur	AG	618.8	12.0	2.2	7.8	0.0	1.8	8.0	18.7
	BE	3.1	1050.0	21.7	3.3	0.7	2.5	5.6	3.2
	FR	0.2	6.7	520.7	0.0	0.0	0.0	23.6	0.0
	LU	185.6	232.3	3.3	654.5	0.8	6.5	7.5	44.7
	SG	9.7	0.0	0.0	0.0	569.9	89.9	0.5	112.2
	TG	7.6	0.3	0.0	0.2	34.8	713.8	0.0	62.2
	VD	0.0	0.2	11.4	0.0	0.0	0.0	340.9	0.0
	ZH	20.9	0.0	0.0	0.0	31.2	42.2	0.0	744.6

Source : OFAG

Projets en cours en 2015

Canton	Région ou commune	Durée estimée années	Substance	Superficie de la zone ha	Contributions 2015 Fr.
AG	Baldingen	2004 - 2021	Nitrates	58	35 539
AG	Birrfeld	2002 - 2015 ²	Nitrates	801	288 036
AG	Wohlenschwil	2003 - 2020	Nitrates	62	67 782
AG	Klingnau	2008 - 2015	Nitrates	101	56 710
BE	Gimmiz	2010 - 2022	Nitrates	180	214 790
BL	Buus	2010 - 2022	Nitrates	220	76 320
FR	Avry-sur-Matran	2000 - 2017	Nitrates	37	23 695
FR	Courgevaux	2003 - 2020	Nitrates	38	24 900
FR	Domdidier	2004 - 2021	Nitrates	26	23 242
FR	Fétigny	2004 - 2015 ²	Nitrates	109	129 662
FR	Lurtigen	2005 - 2016	Nitrates	286	107 692
FR	Torny (Middes)	2001 - 2018	Nitrates	53	18 946
FR	Neyruz	2009 - 2021	Nitrates	8	8 858
FR	Gurmels	2011 - 2016	Nitrates	81	67 920
GE	Charmilles	2008 - 2017	PPh	202	9 278
LU	Sempachersee ¹ Baldeggersee ¹	1999 - 2018	Phosphore	12 900	-
	Hallwilersee ¹	2000 - 2018 2001 - 2018			
NE	Valangin	2008 - 2020	Nitrates	178	72 211
SH	Klettgau	2001 - 2019	Nitrates	520	217 520
SO	Gäu I und II	2000 - 2020	Nitrates	1 508	615 981
VD	Bofflens	2005 - 2022	Nitrates	112	129 470
VD	Boiron / Morges	2005 - 2022	PPh	2 250	111 167
VD	Bussy sur Moudon	2009 - 2021	Nitrates	34	47 204
VD	Curtilles	2009 - 2021	Nitrates	29	22 852
VD	Lucens	2012 - 2018	Nitrates	250	206 268
VD	Morand / Montricher	2002 - 2019	Nitrates	399	245 516
VD	Thierrens	2000 - 2017	Nitrates	16	30 596
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 - 2018	Nitrates	16	16 473
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2008 - 2020	Nitrates	28	44 914
ZH	Baltenswil	2000 - 2017	Nitrates	130	56 938
Total 2015					2 970 480
Total 2014					5 079 201

¹ Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. Celui-ci a été suspendu en 2015, à cause des mesures d'austérité prises par le canton de Lucerne. La dernière étape de ce projet se déroulera de 2016 à 2018.

² Le projet a été terminé en 2015.
Source: OFAG

Projets en cours

Porteur	Ressource	Durée ¹	Budget alloué au projet		Contributions
			Total	Contr. féd.	2015
			Jahr	Mio. de fr.	Mio. de fr.
Ct. TG	Ammoniac	2008 – 2013 (2015)	12	9	-
Ct. LU	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)	23,9	19,6	-
Ct. BL	Sol	2009 – 2014 (2016)	0,2	0,1	-
Assoc. SMARAGD	Biodiversité	2009 – 2014 (2016)	1,7	0,8	-
Ct. FR	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)	10,7	8,5	-
Ct. BE	Sol / Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	71,2	54,3	9 881 618
Ct. AG	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	7,5	6,0	970 998
Ct. AR	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	3,8	3,1	475 807
Ct. AI	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	2,7	2,0	268 270
Ct. SO	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	3,2	2,6	570 452
Suisse centrale ²	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	16,6	13,2	3 466 286
Ct. SO	Sol	2010 – 2015 (2017)	3,2	2,4	316 395
Prométerre, ProConseil Sàrl	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	9,9	7,9	994 709
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	3,7	2,8	27 304
Ct. GL	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	2,4	1,8	110 739
Ct. GR	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	7,6	5,9	1 138 108
Plusieurs cantons ³	Flore messicole	2011 – 2017 (2019)	2,5	1,8	178 804
Ct. SH	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	2,6	2,0	153 289
Ct. ZH	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	26,1	20,9	2 451 328
Assoc. Val Nature Pro	Énergie	2012 – 2017 (2019)	2,1	1,4	156 967
Ct. BL	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	1,2	0,9	104 326
Ct. JU	Sol / air / eau	2013 – 2018 (2020)	12,1	9,4	320 189
Assoc. VITIVAL	Sol	2013 – 2018 (2020)	5,8	4,0	354 775
Ct. VD	Sol	2014 – 2019 (2021)	26,9	21,2	971 349
Total 2015					22 911 713
Total 2014					26 575 646

¹ Entre parenthèses : année où finira le contrôle de l'efficacité (soit deux ans après la fin du projet).

² Cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Zoug.

³ Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Lucerne, de Vaud, du Valais et de Zurich.

Source : OFAG

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2015

Produits		Ø 2015			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait	cts. / kg	31.79	32.77	34.61	60.33
Viande					
Taureaux T3 (R3; R)	fr. / kg PM	4.04	4.13	4.15	9.06
Veaux	fr. / kg PM	5.78	6.23	6.06	13.88
Porcs	fr. / kg PM	1.49	1.50	1.56	3.73
Agneaux	fr. / kg PM	5.65	6.75	5.76	12.25
Vaches	fr. / kg PM	3.12	3.48	2.89	6.90
Œufs					
Œufs d'élevage au sol	cts / œuf	7.66	-	9.85	23.93
Céréales et oléagineux					
Blé panifiable	fr. / 100 kg	17.28	-	17.88	48.11
Orge fourrager	fr. / 100 kg	15.55	-	13.32	34.05
Maïs grain	fr. / 100 kg	16.80	-	14.35	37.56
Colza	fr. / 100 kg	37.40	-	33.34	74.53
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr. / 100 kg	15.98	-	16.00	50.73
Pommes de terre à chair farineuse	fr. / 100 kg	-	-	15.82	45.64
Pommes de terre de transformation	fr. / 100 kg	-	-	11.88	43.01
Pommes de terre de table précoces	fr. / 100 kg	42.27	-	23.93	80.84
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr. / kg	0.41	0.80	0.40	1.17
Poires de table Conférence, cl. I	fr. / kg	0.58	1.11	0.71	1.33
Légumes					
Carottes	fr. / kg	0.30	0.50	0.50	0.90
Laitue pommée	fr. / unité	0.32	0.48	0.28	0.72
Concombre à salade	fr. / unité	0.40	0.49	0.37	0.84
Oignons	fr. / kg	0.20	0.37	0.22	0.84

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2015: 1.00 Euro \approx 1.07 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France ; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande, bourses de légumes régionales, CCM, FUS.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53-63g (UE) , 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20-30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : fruits : prix indicatifs à la production selon FUS ; légumes : prix indicatifs selon bourses de légumes régionales converties en franco transporteur ; D, F, A et CH sans TVA) ; F et CH oignons jaunes) ; A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2015

Produits		Ø 2015			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.68	0.86	1.01	1.46
Beurre	fr./kg	3.79	7.16	5.83	14.97
Yogourt nature	fr./kg	1.16	1.44	1.96	2.38
Mozzarella	fr./kg	5.64	-	7.45	9.90
Emmentaler	fr./kg	9.65	8.98	8.09	17.28
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	5.61	-	7.69	19.23
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	7.34	-	7.08	23.81
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.25	-	9.29	17.99
Entrecôte de bœuf	fr./kg	-	25.88	20.45	69.14
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	25.56	29.14	70.45
Poulet entier	fr./kg	4.96	-	6.65	8.92
Poitrine de poulet	fr./kg	7.49	-	10.64	29.01
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	11.62	-	27.16	41.56
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.88	-	0.95	1.56
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.90	-	1.05	1.64
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.11	1.32	-	1.96
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.04	1.69	1.84	3.25
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.19	2.29	1.97	3.61
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.04	1.37	1.09	2.30
Laitue pommée	fr./unité	0.98	1.09	0.72	1.52
Concombre à salade	fr./unité	0.64	1.07	0.95	1.22
Oignons	fr./kg	0.95	1.74	1.06	2.28

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2015: 1.00 Euro = 1.07 CHF).

Sources: France (F): FranceAgriMer, Agreste France, Insee; Autriche (A): GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Allemagne (D): Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D); Suisse (CH): OFAG Observation du marché

Explications relatives aux données:

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)
Viande: qualité: Label+AQ (CH), Label+traditionnel (EU); couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F); franco magasin; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1-2,5kg (D, CH), 5kg (F), divers (A); diverses variétés; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)



RÜCKSEITE FEHLT